

FOUCHÉ

1759-1820

TOME PREMIER

PAR LOUIS MADELIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS - PLON ET NOURRIT - 1901

AVANT-PROPOS.

PRÉFACE.

PREMIÈRE PARTIE. — FOUCHÉ DE NANTES.

CHAPITRE PREMIER. — À L'ORATOIRE DE JÉSUS.

CHAPITRE II. — DE LA GIRONDE À LA MONTAGNE. - LA
CONVENTION.

CHAPITRE III. — LES MISSIONS. - CONTRE LA VENDÉE.

CHAPITRE IV. — LES MISSIONS (suite). - NEVERS ET MOULINS.

CHAPITRE V. — LES MITRAILLADES DE LYON.

CHAPITRE VI. — THERMIDOR.

CHAPITRE VII. — LE LENDEMAIN DE THERMIDOR.

CHAPITRE VIII. — UN DIPLOMATE DU DIRECTOIRE.

DEUXIEME PARTIE. — LE MINISTRE FOUCHÉ.

CHAPITRE IX. — BRUMAIRE.

CHAPITRE X. — LA POLITIQUE DU JUSTE MILIEU

CHAPITRE XI. — CONTRE LA RÉACTION.

CHAPITRE XII. — PREMIÈRE DISGRACE.

CHAPITRE XIII. — FOUCHÉ.

CHAPITRE XIV. — FOUCHÉ ET L'EMPIRE.

CHAPITRE XV. — LA POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE.

AVANT-PROPOS

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

L'accueil beaucoup trop flatteur fait à l'œuvre d'un débutant, m'encourage et presque me contraint à présenter aujourd'hui au public une seconde édition de mon ouvrage sur Fouché.

Je n'ai pas voulu le faire sans acquitter ma dette envers ceux qui, à un titre ou à un autre, ont critiqué, apprécié et loué l'œuvre, parfois avec quelques réserves, mais toujours avec une extrême bienveillance.

J'ai donc revu avec soin les nombreux articles dans lesquels les critiques les plus divers, mais tous autorisés, ont étudié mes modestes volumes ; j'ai examiné les observations souvent fort judicieuses qui ont été formulées à la Sorbonne et à l'Institut comme dans la presse, et j'ai, en ce qui concerne les difficultés soulevées, repris et derechef étudié les notes sur lesquelles le livre avait été écrit.

Presque toujours j'ai constaté que, lorsque quelque critique m'avait été adressée, c'est que j'avais été mal compris, et c'est évidemment ma faute. J'avais songé à répondre ici aux quelques objections de détail. Je préfère le faire, lorsqu'il y aura lieu, en des notes succinctes, ou modifier légèrement mon texte, qui, dès lors, ne saurait plus prêter, nie semble-t-il, à aucun malentendu.

L'histoire de la Révolution et de l'Empire inspirant sans repos depuis deux ans livres, articles, publications de documents de tout ordre, j'ai dû mettre à profit ces nouveaux travaux, ceux de MM. Aulard, Biré, Caudrillier, le comte Fleury, Henry Houssaye, La Bedoyère, Lenôtre, Arthur Lévy, Lombroso, Frédéric Masson, Albert Sorel, Albert Vandal, Weill, etc., etc., les nouveaux Mémoires publiés, ceux d'Auguste de la Ferronnays, de d'Andigné, d'Aimée de Coigny, le Portefeuille de la comtesse d'Albany, et vingt articles dont la nomenclature chargerait inutilement cette préface.

Enfin quelques ouvrages dont la lecture ne m'avait pas été possible, quelques documents qui m'avaient échappé et m'ont été indiqués — quelques-uns très précieux — m'ont permis de compléter sur plus d'un point mon opinion d'historien.

Je dis : compléter. Avec toute la bonne foi du monde, articles critiques sur mon livre, nouveaux ouvrages publiés sur l'époque qui nous intéresse, documents récemment mis au jour, recherches nouvelles dans les bibliothèques et les archives n'ont pas eu pour résultat de modifier sensiblement les faits étudiés et les appréciations émises. J'ai eu la bonne fortune que tout ce qu'ont publié, depuis deux ans, les historiens parfois les plus éminents de l'époque impériale, est venu confirmer ce que j'avais écrit de l'importance et du caractère du rôle de Fouché.

Je sais bien que les articles consacrés à mon œuvre ont d'une façon générale affirmé que mon indulgence avait été trop grande pour ce terrible politicien. Et j'ai sur la conscience d'avoir **démoralisé** notre éminent et charmant maître, M. Émile Faguet, un peu **scandalisé** le plus aimable des critiques, M. Gaston Boissier, et valu à Fouché, dans la bouche de notre éloquent professeur, M. Lavissee, une des plus magnifiques exécutions que le rusé compère ait connues ; et qu'ainsi, je n'ai procuré à l'infortuné que j'étais allé réveiller dans sa tombe, qu'un petit supplément de martyrologe posthume.

Peut-être une seconde lecture plus attentive de l'œuvre, et notamment de dix ou douze passages particulièrement vifs, m'eussent-ils épargné ce reproche de tendresse excessive. Mais ce qu'il y a d'assez singulier, c'est qu'aux témoignages que j'ai abondamment cités, pour prouver que l'homme si mauvais qu'il fut et si sévèrement qu'il dût être jugé n'avait pas paru si noir aux contemporains, sont venus s'ajouter d'autres témoignages, tels — par exemple — que ceux de Suzannet et de d'Andigné, bien peu suspects de sympathie pour les politiciens en général et pour les jacobins en particulier.

Sans jouer l'homme au sonnet, je n'ai donc trouvé dans les articles — d'ailleurs très flatteurs — écrits sur ce livre qu'un encouragement à n'en modifier que certains passages et certains termes. Les maîtres qui se sont prononcés sur l'œuvre avec autorité et compétence ne m'ont guère fait qu'un procès de tendance, et je répète que, vraiment, j'ai vainement cherché le passage où j'aurais loué Fouché sans réserves et que j'en ai trouvé beaucoup où je l'ai blâmé sans restrictions.

Dans ces conditions, il ne me reste plus qu'à remercier ceux qui, en couvrant l'œuvre de l'autorité de leur bienveillant témoignage, ont fait beaucoup plus pour son succès que le très modeste talent d'un apprenti historien.

Ce sont surtout mes **juges en Sorbonne**, MM. Aulard, Denis et Lavissee, qui, avec les réserves d'usage, ont bien voulu couronner les premiers la thèse de doctorat ; ce sont les membres de l'Académie française, qui, par l'organe toujours charmant de M. Gaston Boissier, ont accordé à ce livre le prix triennal fondé par l'illustre historien du Consulat et de l'Empire ; et puis il faudrait remercier les auteurs d'articles si indulgents : M. Albert Vandal, qui a si parfaitement su dégager en quelques lignes la pensée de ces gros volumes ; M. Émile Faguet, M. le vicomte Melchior de Vogüé, qui les ont spirituellement commentés ; M. de Grandmaison, M. Hire, M. Léonce Pingaud, M. Lumbroso, M. le professeur Wertheimer, M. Welschinger, M. Victor Pierre, M. Frantz Franck-Brentano, M. Séché, le R. Père Dudon, M. de Lanzac de Laborie, M. Danmet, M. Ledrain, M. Édouard Drumont, M. Pariset, etc., mais ils sont trop, et c'est à tous que j'adresse ici l'expression de tua bien vive reconnaissance. Je l'adresse également aux critiques étrangers qui n'ont pas apprécié avec moins de finesse cette page de l'histoire intérieure de la France. Enfin, en ce qui concerne le remaniement même de l'ouvrage, MM. H. Houssaye, Victorien Sardou, Aulard, Albert Vandal, de Grandmaison et Pariset m'ont communiqué, avec une rare obligeance, d'intéressantes observations faites parfois ligne par ligne sur ma première édition et m'ont ainsi gracieusement aidé à préparer celle-ci.

M. H. Houssaye y a, de plus, ajouté une page particulièrement curieuse, la première : ce portrait de Fouché, probablement dû à David, m'a paru original, caractéristique et était assurément peu connu. — Il satisfera une curiosité légitime, qui m'a été, depuis deux ans, cent fois exprimée, notamment de la façon la plus spirituelle du monde par M. Gebhard au cours de la discussion en

Sorbonne. J'hésite à croire que ce portrait doive reconquérir à Fouché la confiance du public, mais il vaudra assurément à M. H. Houssaye la reconnaissance de mes lecteurs.

Paris, 15 mars 1903.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Faire de Joseph Fouché un type de vertu politique trop longtemps méconnu, serait à coup sûr une tâche au-dessus des esprits les plus exercés au paradoxe historique. Mais dégager de la légende cette physionomie intéressante d'homme d'État, se profilant à tous les tournants de notre histoire de 1792 à 1816, chercher aussi derrière cette figure volontairement fermée, derrière le masque officiel du proconsul terroriste et du ministre de l'Empire, la physionomie vraie et le caractère propre, si complexe, était une entreprise peut-être trop hardie, mais qui, après ces dix années d'études continues sur la Révolution et l'Empire, venait assurément à son heure ; je n'en veux pour preuve que les bienveillants encouragements que m'ont prodigués tous les maîtres de l'histoire révolutionnaire et impériale, et aussi ceux qui, moins versés dans ces études, n'étaient pas sans avoir rencontré cette figure énigmatique et piquante de Fouché, fût-ce dans la blanchisserie de Mme Sans-Gêne et dans les salons de la maréchale Lefebvre. Sans doute beaucoup d'honnêtes gens, pris de peur à me voir vivre depuis six ans en aussi mauvaise compagnie, m'ont, avec une sollicitude qui me touche beaucoup, engagé à ne me point laisser séduire ni conquérir par ce souple politicien et à ne point devenir ainsi la dernière dupe de ce merveilleux prestidigitateur qui trompa déjà tant de gens au cours de son invraisemblable carrière. Le fait se fût-il produit, que je serais en effet en trop illustre société pour m'en plaindre, car des sagaces oratoriens dont il fut l'élève aux hommes qui l'employèrent ou le fréquentèrent, Carnot ou Barras, Robespierre ou La Fayette, Napoléon ou Louis XVIII, chacun fut à son heure victime d'un incomparable mystificateur.

La mauvaise réputation du personnage, à bien examiner les choses, vient même sans doute de ce fait avéré. L'homme pardonne tout plus volontiers que d'avoir été dupé, car toute dupe a contre elle les rieurs, et personne n'accepte sans déplaisir un rôle ridicule sur la scène de l'histoire. La venimeuse rancune de Barras, si complètement joué à la veille de Brumaire, les furieuses sorties de Napoléon à Sainte-Hélène au souvenir des Cent-Jours, les violentes attaques du parti ultra-royaliste après juillet 1815, n'ont sans doute pas d'autre secret : ce sont gens trompés qui, n'osant crier à l'escroc ! crient à l'assassin ! Fouché, partant, a été malmené par la plus grande partie de ses contemporains, encore que certains jugements soient faits pour étonner beaucoup ceux qui, ignorant ou négligeant l'extrême et incontestable complexité de cette catégorie d'esprits, le veulent très noir, le jugeant, du reste, ainsi plus intéressant. Napoléon, au cours de ses méditations de Sainte-Hélène, semblait n'avoir qu'un regret, celui de n'avoir pas fait pendre ce Figaro, ce coquin ; mais l'Empereur ne l'avait pas toujours ainsi jugé. Et Barras lui-même se contredit souvent en ses insinuations fielleuses. Savary, qui fut souvent la dupe de Fouché ; Carnot, personnage austère, comprenant mal les meilleures plaisanteries ; Pasquier, qui, ayant servi

avec sérénité et dignité les régimes les plus divers, voyait peut-être en Fouché un compromettant et fâcheux compagnon de voyage ; Bourrienne, que Fouché avait frappé après des années de tromperies mutuelles ; Barère, qui ne pouvait se consoler, ayant moins fait assurément aux heures rouges que le mitrailleur de Lyon, de n'avoir pas su se relever aussi heureusement que lui ; Chateaubriand, qui devait à sa haute vertu d'accabler Fouché, ont été très durs pour lui ; mais des personnages non moins hostiles ont mis plus d'une réserve à leurs récriminations, et chez les plus décidés adversaires, Fleury de Chaboulon ou Pozzo di Borgo, Charlotte Robespierre ou le baron de Vitrolles, Hyde de Neuville ou Méneval, on trouverait de ces restrictions dans le blâme ; Metternich a souvent parlé du personnage avec éloge ; Pontécoulant lui rendait justice, encore qu'il le détestât ; ses anciens collaborateurs, quoique ayant, lorsqu'ils écrivaient, des motifs pour le peu ménager, Réal, Desmarest, Thibaudeau, Jullian, Nodier, le tenaient en grande estime, et de son vivant les correspondances et journaux familiers de la marquise de Custine et de Mme de Rémusat, [fort honnêtes dames](#), du brave maréchal de Castellane et de l'aristocratique comte de Girardin, dix autres que je ne saurais citer, nous font soupçonner un personnage autre peut-être que celui que les pamphlétaires, soudain déchaînés après 1815, ont légué à la postérité. Celle-ci a renchéri, ne prêtant l'oreille qu'à ces ennemis mal remis de leurs rancunes et parfois intéressés à charger le vieil homme d'État, la fermant aux témoignages à peu près favorables et bâtissant ainsi ce personnage qui ne cesse d'être odieux que pour devenir plaisant, qui tient de Ganelon, de Méphistophélès et de Tartufe, lorsqu'il n'apparaît pas comme un Scapin de haute école. Car, dès 1820, dans la légende même, il y a deux types, qu'il est parfois assez malaisé de concilier. Il y a le [génie ténébreux, profond, extraordinaire](#) que notre grand Balzac, qui en avait tant entendu médire, compare à [Tibère et à César Borgia](#) ; mais il y a aussi ce valet de comédie, brouillant les cartes pour se faire donner mission de les débrouiller et finissant l'aventure, lorsqu'il est convaincu de fourberie, par quelque cabriole très amusante et qui relève ainsi de Molière et de Regnard. En réalité, Balzac et ses contemporains se faisaient déjà l'écho des hommes qui les avaient précédés. La litanie avait déjà commencé. [Serpent qui dépouille sa peau rude et hideuse d'hiver et se couvre au printemps d'une peau brillante et souple](#), a dit le pamphlétaire Serieys en 1816 : le genre était créé. Cependant le poète Népomucène Lemer cier honorait le duc d'Otrante de quatre vers qui ne sont pas, je l'espère, les meilleurs de son répertoire :

Acolyte espion qui, tout yeux, tout oreilles,
Assiste Jurispeur (Napoléon) de ses constantes veilles
Et, jour et nuit rôdant et se glissant partout,
Voit tout, recueille tout, sait tout et lui dit tout.

Ce poète médiocre concevait ici le type du policier classique qu'est resté Fouché ; mais son contemporain, le rédacteur des Débats M. de Saint-Victor, ne voulait voir dans l'ancien ministre qu'un merveilleux faiseur de tours : [Ecce iterum Crispinus](#), écrivait le publiciste, et Crétineau-Joly fournissait à cette école l'épithète dès lors admise : [Fouché est le Scapin de la Révolution](#). Comme il fallait encore — Fouché ne mourut qu'en 1820 — tuer l'homme sous le ridicule, le type fut trouvé bon : Decazes ricanait en entretenant Metternich des prétentions de Fouché au titre d'homme d'État. Balzac, nous l'avons vu, conçut autrement l'homme, et soudain ou revint au tragique avec tout un choix d'épithètes flétrissantes : le valet moqueur qu'on raillait redevint le malfaisant bourreau que, professionnellement, chaque historien en passant flétrissait d'un mot ou d'une page. Michelet tombe dans le tragique : [La figure déshéritée de Fouché...](#)

effrayait d'aridité. Le prêtre athée, le dur Breton, le cuistre séché à l'école, tous ces traits étaient repoussants dans sa face atroce... Et la page continue sur ce ton. Quant à Thiers, qui l'eût cru ? estimant sans doute que le duc d'Otrante s'était trop souvent égaré dans les intrigues de la politique, il découvrait à ce vieux maître [une figure louche](#). J'en passe à regret, car ce concert est curieux ; c'est sur le dos du malheureux que Poujoulat se réconcilie avec Michelet et que Guizot se trouve d'accord avec Thiers.

Les historiens, nos contemporains, gens de critique cependant, ont accepté le type des mains de leurs prédécesseurs : ils ont généralement abordé le personnage avec l'esprit prévenu et comme s'ils avaient tous quelques griefs personnels à venger. M. de Martel, royaliste très ardent, écrit sur Fouché plusieurs volumes dont j'aurai lieu de parler plus loin : il n'est pas de page où les épithètes d'odieux, d'infâme, d'atroce, de monstrueux, d'ignoble ne se dépensent c'est ici le [socialiste](#) de Nevers et de Moulins que ce conservateur flétrit, et le bourreau de Lyon, grand tueur d'aristocrates : mais M. Hamel, qui venge Robespierre du 9 Thermidor, appelle l'adversaire de l'Incorruptible [un scélérat vulgaire, le sycophante Fouché](#). M. Aulard, qui pense sans doute à la façon dont le ministre de Bonaparte et de Louis XVIII a trahi la République, l'appelle [le vil Fouché](#) ; mais pour M. de Cadoudal, par exemple, écrivant la vie de son aïeul, Fouché a certainement trop bien servi la Révolution, car il est [homme de boue et de sang](#). M. Wallon, historien catholique, lui décerne la suprême injure — fausse, du reste — de [prêtre défroqué, moine apostat](#), cependant que M. Henry Houssaye venge l'Empereur trahi en traitant une fois de plus le personnage de [Scapin tragique](#) et même de [sacripant](#). La litanie est ainsi complète.

Voilà Fouché en fâcheuse posture : M. Victorien Sardou l'en tira quelque peu naguère et, devin en matière historique, fit jouer à Fouché le rôle qui certainement se rapprochait le mieux de celui qu'après six ans de constantes études nous avons fini par concevoir : celui d'un mystificateur hardi, d'un esprit très avisé, assurément dénué de tout sens moral et comme tel au service des intérêts plus que des principes, mais plus disposé au bien qu'au mal et aux bons services qu'aux mauvais. Encore a-t-il fallu, pour les besoins d'une comédie historique, lui laisser les traits du [Figaro](#), du [Scapin](#) ministre, alors que, ce livre le prouvera, j'espère, le personnage, méprisable par bien des côtés, méritait cependant mieux¹.

En réalité, l'impopularité notoire dont jouit cet homme tient de bien des causes faciles à discerner. Le public, même le plus éclairé, est au fond toujours comparable aux clients de l'Ambigu. Dans tout drame historique vécu, comme en toute pièce forgée, il entend trouver, à côté du héros magnanime, le traître ténébreux et aussi, à côté du personnage noble qu'il faut admirer, le personnage comique qui fait rire. Il y a dans la grande tragi-comédie qui s'appelle l'histoire, à

¹ Les romanciers ont toujours été plus favorables à Fouché que les historiens. Pour n'en citer que quelques exemples, un roman assez inconnu de M. A. Adhibert, intitulé *Trievenor*, mettait en scène un Fouché un peu analogue à celui de M. Sardou, et M. Georges Ohnet, dans son drame *le Colonel Roquebrune*, ne semble pas avoir voulu mériter à Fouché les sifflets du parterre. Dans une très vieille pièce que l'acteur Torelli a récemment ressuscitée à Paris, *Michel Perrin*, de Duveyrier, jouée en 1834, il y a mieux : Fouché y joue le rôle de Providence : il y est sympathique presque sans restrictions.

côté de héros, acceptés avec toutes les qualités du rôle, des fourbes et des traîtres que la légende a faits et que la critique aura peine à défaire. A côté de ce Napoléon, éclatant de toutes les gloires, préservé de toute réaction par un incomparable prestige, le drame voulait ce Fouché ténébreux et malfaisant, ou farceur et funambule. L'histoire découvre cependant sans peine au grand empereur des défauts de l'esprit et du cœur que la légende lui eût généreusement refusés, et il faut se résigner à trouver à ce **traître** qui après tout était homme, quelques qualités humaines, en lui laissant assez de défauts, du reste, pour ne pas trop contrarier les amateurs de cette physionomie traditionnelle.

Pourquoi ce personnage odieux s'est-il ainsi créé, perpétué et en quelque sorte fortifié depuis cent ans ? Pourquoi ce type achevé, complet d'**opportuniste** n'a-t-il rencontré qu'impopularité, haine, outrage, mépris dans ce siècle d'**opportunisme** ? **L'on suppose que pour avoir réussi toujours, il faut avoir assez souvent trahi**, disait Villemain de Talleyrand. Le mot serait applicable à Fouché, si lui-même n'avait paru vouloir donner crédit aux pires suppositions. Tartufe, ont dit certaines gens de Fouché : c'est bien l'épithète qui lui convient le moins. Ce qui perd Fouché, c'est au contraire ce manque de tenue, d'hypocrisie que la politique, comme le monde, impose aux pires scélérats, s'ils ne veulent servir de **boucs émissaires**. Il y avait chez Fouché une sorte de vanité à passer pour capable de tout lorsqu'il s'agissait d'arriver et se maintenir. Mystificateur de nature, sceptique et railleur, il lui plaisait à coup sûr, en dehors des profits qu'il tirait de ses voltefaces, d'avoir joué et Robespierre et Tallien, et Barras, et Sieyès, et Talleyrand et Murat, et Metternich et Wellington, et Blacas et Carnot, et La Fayette et les Bonaparte et les Bourbons ; mais il lui plaisait plus encore qu'on le sût, qu'on le crût. Il se faisait ainsi redouter, admirer, ménager par conséquent... mépriser et haïr. Il était réellement un fanfaron de trahisons. Or il est hors de doute que c'est surtout devant le tribunal de l'opinion, et partant de l'histoire, qu'il ne faut **jamais avouer** : Fouché avouait plus qu'il ne péchait. Nul de ceux qu'il avait bernés ne l'ignora donc, et le pire est qu'il n'avait pas seulement trompé des hommes, mais qu'il avait abusé tous les partis. Les personnalités meurent, les partis subsistent. Aucun ne le voulut adopter, chacun au contraire le renia, le flétrit cruellement. Pour les catholiques, qui la plupart ignorent qu'il fut après 1804 l'ami d'illustres prélats, il ne fut qu'un prêtre défroqué, la légende le voulait, et, ayant été l'apôtre du pire athéisme en 93, un lévite apostat et sacrilège ; pour les royalistes, aucun service n'effaça le vote **régicide** de janvier 1793 ; les amis posthumes de l'Empereur, ne voulant point partager la parfaite mansuétude de Jérôme Bonaparte après 1815, n'admettent point les très grands services que le ministre de la police rendit à leur maître de 1799 à 1810, pour ne se rappeler que la grande trahison de 1815 ; par contre, les libéraux, ignorant qu'il avait été le grand protecteur des Benjamin Constant et des Manuel, lui gardent une terrible rancune d'avoir, comme ministre de la police, incarné le pouvoir césarien le plus arbitraire, aussi injustes que les républicains qu'il a constamment protégés contre toute réaction et qui n'entendent pas lui pardonner d'avoir secondé Brumaire après Thermidor. Chaque parti ayant eu depuis un siècle ses historiens dévoués, le cas de Fouché s'explique. Ajoutons qu'il personnifia longtemps le grand policier ; en France nous aimons, comme au Guignol, à voir **rosser le commissaire**. Le Corentin de Balzac et le Javert d'Hugo, deux types odieux, sont de la redoutable corporation : Fouché, rebelle aux illusions, signalait dès l'an VIII cette impopularité invincible qui allait rejaillir de la police sur celui qui la dirigea avec tant de virtuosité de

1799 à 1815. Il semble, écrivait-il, que dans le haut prix qu'on paye les services de la police, on fasse entrer partout le dédommagement d'une certaine déconsidération convenue.

Fouché fut donc très malmené. J'ai reçu des soufflets de tous les partis à tort et à travers, écrivait-il à la veille de sa mort. Il ne prévoyait pas que le XIXe siècle l'allait appeler scélérat et coquin ; singulière hypocrisie, car ce coquin eut simplement le tort d'incarner le type fort supérieur des innombrables politiciens que ce siècle a vus naître. Ce n'est pas un type mort que celui-là, et là réside l'intérêt de cette étude : le problème particulier qui se trouve posé dans cette biographie se rattache à une question plus générale et d'un sens bien actuel : Dans quelle mesure l'intérêt d'un politicien ambitieux et capable peut-il changer les destinées du pays dont il se sert ? Pour résoudre dans le cas présent ce problème attachant, il fallait se dégager de toute prévention. Contre tant d'antipathies il a fallu se défendre et, sans tomber dans une réhabilitation qui ne s'impose pas, chercher la vérité, qui, elle, s'impose toujours. Je ne me dissimule pas le côté téméraire de cette entreprise : car avec Fouché il faudra fort souvent n'être d'aucun parti ou être successivement contre tous : l'auteur fera en maintes circonstances le sacrifice d'opinions personnelles qui le gêneraient, pour juger l'homme et l'époque.

Une autre difficulté réside dans l'énorme carrière qu'a parcourue le personnage — ceci dit pour excuser ce trop gros livre. — Fouché eut la vie politique très dure : le proconsul de Nevers, Moulins et Lyon eût mérité une étude déjà étendue. Mais que dire de cette biographie d'un homme d'État mêlé intimement, et parfois au premier rang, aux événements de l'histoire de France de 1792 à 1815, vingt-trois ans qui comptent un siècle ? Du jour où le président de la Convention déclare la session ouverte à celui où sombre devant la Chambre introuvable le ministère Talleyrand-Fouché, le personnage agit. Ce n'est pas de ces courtes et orageuses carrières comme celle d'un Danton, non plus de ces longues vies comme celles de Talleyrand ou de Thiers, mais coupées par d'immenses entractes. Représentant du peuple et membre actif des comités, commissaire de la Convention dans six départements, mêlé activement à la révolution de Thermidor et président du club des Jacobins, conseiller de Babeuf, après Thermidor, agent de Barras en vendémiaire et fructidor, diplomate du Directoire en Italie et en Hollande, ministre de la police générale de la République et comme tel acteur du drame de Brumaire, ministre bientôt principal de Bonaparte, consul et empereur, chargé du plus lourd et du plus important portefeuille et mêlé personnellement à toutes les intrigues de 1799 à 1810, gouverneur général d'Illyrie en 1813, plénipotentiaire de l'Empereur en Italie en 1814, conspirateur éminent sous la première Restauration, ministre encore et arbitre des partis aux Cent-Jours, chef du pouvoir exécutif, et ministre enfin, pour la cinquième fois, de la monarchie légitime, cet homme est de tous les actes d'un drame immense. Comme nul ne fut plus que lui l'homme de l'événement et le produit des circonstances, l'en isoler, l'entreprise fût-elle possible, serait s'exposer à ne rien comprendre à cette physionomie et à en dénaturer singulièrement les traits. Il a fallu replacer souvent Fouché dans son cadre et, quand ce cadre était mal connu, comme le monde politique de l'Empire, reconstituer de toutes pièces le cadre comme le portrait ; mais il a fallu aussi supposer connus bien des faits importants et les principales données du drame. Pouvais-je également ne pas m'arrêter à certains détails qui parfois paraîtront

ténus et insignifiants ? Ils sont nécessaires à une biographie qui, après tout, est un essai, sans prétention, de psychologie autant qu'une étude d'histoire contemporaine. Le lecteur m'excusera donc d'aller du plus grand au plus petit et de suivre Fouché, de son cabinet d'homme public au foyer familial. Comment connaître cette nature complexe, comment lui rendre justice, si nous négligeons toute une partie de l'enquête ?

Cette enquête, nous ne saurions le cacher, a été assez laborieuse. Beaucoup de documents, utiles à la biographie de Fouché, ont disparu ; les uns ont été détruits, d'autres se retrouvent avec beaucoup de peine. Pasquier avoue quelque part que, préfet de police et ministre, il a pu retirer des cartons de la Convention *toutes les pièces qui le concernaient*. Fouché a rendu à Barras, à Talleyrand, à beaucoup de familles nobles, en 1815, des dossiers entiers de la police. On pense si lui-même s'est fait faute de quelques reprises. L'historien de Nantes Mellinet, contemporain de Fouché, raconte que, dès 1804, cet homme précautionneux *avait fait enlever des archives de Nantes tous les papiers qui le concernaient*. Vingt détails attestent que, si ce modeste dépôt provincial a été drainé — nous avons pu constater que Mellinet disait, hélas ! vrai —, les archives de la police, livrées à la discrétion du ministre, furent triées, épurées, considérablement diminuées. Sans parler des papiers qu'il crut pouvoir retenir par devers lui, en quittant le ministère soit en 1799, soit en 1810, soit en 1815, il sut détruire, ou à peu près, tout ce qui le concernait personnellement dans les archives de la police : un mince dossier relatif à sa disgrâce de 1810 échappa seul probablement à ses investigations en 1815. Il eût été intéressant d'avoir les rapports que la police du Comité de salut public de 1793 à 1795, que celle de Barras de 1795 à 1799, celle de Régnier de 1802 à 1804, celle de Savary de 1810 à 1814, celle de Blacas en 1814 reçurent à coup sûr au sujet d'un homme aussi dangereux. Quant aux périodes durant lesquelles Fouché fut ministre, nous n'en parlons pas : tout le monde, à cette époque, était *filé* par la police, Talleyrand, Joséphine et Napoléon lui-même, tout le monde excepté le ministre de la police lui-même. Les archives de la police, si riches en renseignements sur certains personnages, ne livrent presque rien de personnel à Fouché.

D'autre part, les correspondances de l'époque impériale parlent très peu de Fouché. On craignait les indiscretions in cabinet noir et la rancune du redoutable policier. Le rédacteur d'un *Dictionnaire des grands hommes du jour* publié en l'an VIII écrivait à l'article FOUCHÉ : *Il a mitr... Chut ! il est ministre de la police !* Chacun pensait de même. Beaucoup d'utiles renseignements nous échappent, en raison même du caractère spécial dont le personnage se trouva revêtu.

Ces réserves faites pour expliquer certaines lacunes et faire mieux saisir le prix de certains documents subsistants, ajoutons que, si Fouché sut souvent imposer le silence à ses contemporains et parfois, grâce à des coupes sombres dans les papiers dont il avait la garde, faire disparaître la trace de certains faits et gestes compromettants, il n'en est pas moins vrai qu'une masse fort respectable de documents de tout ordre permettent de le suivre d'une façon très suffisante dans les différentes phases de sa longue et fertile carrière. Documents inédits ou publiés, sources contemporaines et contributions postérieures doivent faire ici l'objet d'un exposé que je voudrais faire plus court.

I. — SOURCES CONTEMPORAINES

A. — Sources inédites.

1° Archives nationales.

Les archivistes ont bien voulu m'accorder des facilités assez rares et se faire mes guides à travers cette série F7 (les archives de la police), dans ces milliers de cartons non catalogués et peu connus, me permettant en outre d'user, pour m'éclairer, des vénérables fiches individuelles qui sont encore celles de la police des Fouché et des Savary. MM. de Vaissière et Georges Daumet se sont faits ainsi mes meilleurs collaborateurs, et je me reprocherais de ne pas les en remercier ici une fois de plus.

La SÉRIE F7 m'a fourni deux ordres principaux de documents : les bulletins de police et les cartons individuels dits *Affaires politiques*.

Bulletins de police. — Nous disons ailleurs ce qu'était ce bulletin adressé chaque soir à l'Empereur par Fouché, et il suffira de se reporter à ce chapitre pour se rendre compte de tout ce que cette source de renseignements a d'inappréciable. Mais ces documents ont pour nous un autre intérêt : c'est Fouché qui est l'auteur de ce bulletin ; à ce qu'il dit et à ce qu'il cache, on pénètre aisément ses sentiments, ses desseins, sa politique. Le lecteur appréciera d'après nos notes tout ce que nous a fourni cette inestimable source. Quoi qu'en ait dit très légèrement M. Thiers, les bulletins de police n'ont pas été détruits par Fouché, affirmation, du reste, insensée.

La série F7 nous en présente deux types : les *Minutes* F7 3704-3730 et les *Bulletins mis au net*, F7 3746-3766. Les Minutes sont corrigées de la main de Fouché, c'est en dire tout l'intérêt : les suppressions et les ratures y sont parfois caractéristiques : les Bulletins au net permettent de remédier à certaines lacunes, car il arrive parfois que, dans l'une ou l'autre série, des cartons se sont égarés ou ont été détruits : des semestres entiers manquent parfois. - Les deux séries se complètent alors. Nous verrons tout à l'heure qu'une troisième série de ces bulletins existe à la secrétairerie d'État.

Les *Rapports de la préfecture de police*, 3832-3834 et 3846-3851, sont d'autant plus intéressants à consulter que le préfet de police Dubois n'avait ni les mêmes idées ni les mêmes intérêts que Fouché, et que l'aspect de ses rapports n'est nullement celui des bulletins de son ministre.

Affaires politiques. — Le nombre des cartons de cette série est énorme, un millier au bas mot. Les fiches individuelles nous ont permis de nous y guider. Les principaux dossiers consultés sont ceux d'Ouvrard (6554, 6960), Rumbold (6448-6453), Alexis de Noailles (6538, 6817, 6882), Bourmont (6232), Montgaillard (6279), Lahorie (6400), Bourrienne à Hambourg (6485, 6588), d'André (6371), de la Ferronnays (6458), le général Malet (6499-6501), Fauche-Borel (6152, 6319, 6478, 6598), de Puisaye, Prigent, Chateaubriand (6480-6482), de Polignac (6403), Martelli (6479), Dumouriez (6171, 6488), Thurot (6542), Montrond (6540), Kolb (6540), Hyde de Neuville (6245-6251), Dubuc et Rosselin (6549), Malouet (4379), Babey (4229), Contades (4347), Jay (4229, 4379), Thornton (6412, 6423, 6479, 6484), Mathieu de Montmorency (6484, 6569), Sorbi (6465, 6519, 6526), général Guidal (6381, 6386, 6456), Jullian (6140, 6800), Mme de Genlis (6521), le dossier de l'affaire dite des Plombs (6356-6358), de l'affaire dite des Troubles de l'Ouest en 1809 (6356), les dossiers de la duchesse d'Otrante (6902), celui de Fouché

dont nous parlions tout à l'heure (6549, dossier 2055), mince résidu d'un carton plus bourré, etc., etc., etc.

Citons encore comme sources consultées dans la même série les *Dossiers des commissaires généraux de police*, F7 7015-7019, les cartons relatifs à l'*Organisation et à l'administration du Ministère de la Police*, F7 3224-3226, et aux *Commissaires généraux et spéciaux*, F7 6342-6353.

LA SÉRIE AF a été la plus consultée après la série F7. La publication faite d'une façon si complète par M. A. Aulard des actes du Comité de salut public dont nous parlons plus bas, nous épargnait l'étude du fonds si précieux constitué dans la série AF (Comité de salut public) par la correspondance des représentants en mission : toutes les missions de Fouché à Nantes, Troyes, Dijon, Nevers, Moulins et Lyon sont là.

En revanche, la série AFIII (secrétairerie d'État, du Directoire) reste en grande partie inexplorée et dans tous les cas inédite, M. Debidour, chargé, si nous ne nous trompons, de la publication des séances du Directoire, n'ayant pas encore terminé cette publication si attendue. Cette série AFIII nous a fourni deux ordres de documents : les uns sont relatifs aux missions diplomatiques de Fouché en *Cisalpine* (AFIII 71, dossier 290) et en *Hollande* (AFIII 70, dossiers 283-287), les autres à son ministère sous le Directoire : ce sont les *Procès-verbaux des séances du Directoire* (AFIII 15, 17), les *Délibérations du Directoire relatives à la police générale* (AFIII 148), les *Lettres adressées au ministre de police par le Directoire* (AFIII 145), les *Rapports du ministre de la police* (AFIII 47) et les *Dépenses des ministres* (AFIII 118, 119). — Mais naturellement la série AFIV (secrétairerie de l'Empire) devait nous fournir plus ample matière encore.

Nous pourrions grouper en deux catégories les documents de la série AFIV employés : 1° ceux relatifs à l'administration de Fouché à la police ; 2° ceux relatifs à la personnalité de Fouché de 1799 à 1814. — Les *Feuilles de travail des ministres avec le Premier Consul et l'Empereur* (AFIV 925-971), la *Correspondance du ministre de la police avec l'Empereur* (AFIV 1043), les *Budgets des ministères* (1244-1247), les *Rapports de la préfecture* (1329) et du *ministère de la police* (1535-1555), le *Répertoire chronologique des actes de la police* (AFIVa 383), les *Affaires diverses de la police* (AFIV 1302, I-82), carton très important, notamment en ce qui concerne la chute du ministre, et enfin les *Bulletins de police, troisième série* (AFIV 1489-1508), qui contiennent, outre le bulletin de la série F7 déjà mentionné, des notes émanant personnellement du ministre, souvent autographes et du plus haut intérêt pour l'histoire du ministère de Fouché, car celui-ci s'y défend près de l'Empereur contre les attaques dont il est l'objet. A ce point de vue, ces bulletins rentrent bien dans la seconde catégorie. Dans celle-ci je range la correspondance des collègues de Fouché, notamment les *ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur*, et les *Rapports de Fouché comme ministre de l'Intérieur* (AFIV 1046, 1049, 1050, 1051, 1056, 1058, 1064, 1060, 1066, 1095, 1096, 1100, 1192), le carton consacré à l'*Affaire Ouvrard et Labouchère* (AFIV 1674), et relativement aux différentes missions de Fouché en 1813 et 1814, la *Correspondance de Murat* (AFIV 1674), d'*Élisa, grande-duchesse de Toscane* (AFIV 1716), et du *duc d'Otrante lui-même, gouverneur général des provinces illyriennes* (AFIV 1716). Les Décrets manuscrits, formant une partie spéciale de la série AFIV, nous ont initié aux dotations du ministre.

Diverses séries. — Les SÉRIES M et MM, où se trouvent les archives de l'ancien Oratoire, nous ont permis de reconstituer le *curriculum vitæ* du confrère Fouché, de l'Oratoire, particulièrement les cartons et registres M 221, 228. 230, et MM

592, 597, 609, 617. — Enfin les cartons *F_{1a}* 550 (Correspondance des agents du pouvoir exécutif en 1793), *C_{II}* 1-76 et *ADXVIII_b* (Procès-verbaux des élections à la Convention), *C* 251, 265 (Procès-verbaux de la Convention), nous l'ont fait suivre à la Convention. — Les autographes de la *série Autographes* et de la *série AA* nous en ont livré plusieurs lettres que nous avons pu utiliser avec profit pour différents chapitres de cette existence si variée.

2° Bibliothèque nationale. Manuscrits.

Ce sont encore des lettres intéressantes de Fouché que nous avons pu consulter avec fruit dans les Manuscrits Fr. 11288, 12762-12765, N. A. Fr. 31, 323, 1301, 1309, 3087, 3572, 5214, 5215.

3° Archives du ministère des Affaires étrangères.

C'est naturellement sur les missions diplomatiques de Fouché en Cisalpine et en Hollande (1798-1799), en Illyrie (1813), en Italie (1813-1814), en Saxe (1815), et sur son exil, que nous avons trouvé aux Affaires étrangères les documents les plus importants : ils sont capitaux. — *Lombardie, Correspondance* 56, — *Hollande, Correspondance* 602, — *Naples, Correspondance* 139-140 et *Supplément 7*, — *Autriche (prov. illyriennes)* 55, — *Saxe* 85, — *Vienne* 401-402¹. Mais sur la biographie générale citons comme ayant été employés les volumes suivants : la *Correspondance du comte d'Hauterive* (660), *Circulaires de Fouché* (1772), *Négociation Ouvrard* (1780), *Autriche* (382, 383, 385), et dans les *Mémoires et documents* 1794, *France et Bonaparte*, — 346 *France, Affaires intérieures*, — 681 *France et divers États*, — 1801-1802 *Lettres diverses*.

4° Archives départementales.

a) LOIRE-INFÉRIEURE. *Archives municipales du Pellerin, Registres paroissiaux*. — *Archives départementales. Révolution. Série L. Instruction publique*. — Détails intéressants sur l'origine de Fouché et son administration au collège de Nantes en 1791-1792.

b) ALLIER. *Arrêtés de Fouché, représentant du peuple ; sa correspondance avec le Comité de surveillance de Moulins*.

c) NIÈVRE. *Délibération du directoire du département avec la mention Le représentant du peuple approuve... signé Fouché*.

d) RHÔNE. *Arrêtés divers*. En réalité, les manuscrits relatifs à la mission de Fouché à Lyon se trouvent dans la Collection Coste acquise par la *Bibliothèque de Lyon*. (Cf. Vingtrinier. Bibliothèque lyonnaise de M. Coste, 1853.)

5° Archives étrangères.

Un chapitre spécial de la vie de Fouché, son gouvernement des provinces illyriennes, a exigé des recherches assez longues dans les archives des anciennes provinces illyriennes. La grande obligeance des fonctionnaires impériaux nous a ouvert les dépôts, simples annexes des bureaux de l'administration, encore mal connus et mal organisés, mais riches en pièces de tout ordre sur la domination française en Illyrie.

a) Trieste. *Archives du gouvernement. Dossiers, Polizei, série A et B*. — *Arrest. C2*.

¹ Citons en outre aux mêmes Archives : — Espagne. Supplément 17.328 et 329. Documents employés dans la 2e édition.

b) *Laybach. Registrature du Rathaus.* — *Politica*, LXXIII, LXXX, LXXXIV et XCIV.

c) *Bibliothèque de Trieste. Manuscrits.*

d) *Bibliothèque Rudolphinum de Laybach. Manuscrits.* A Milan, au cours de recherches, du reste infructueuses, sur la mission de Fouché en Cisalpine, nous avons également pu suivre le personnage en Illyrie, grâce à la correspondance des consuls italiens en Illyrie en 1813 (*Archives, divisione II, busta 474*).

Les *Manuscrits de la Bibliothèque Ambrosienne à Milan* nous ont fourni deux [journaux](#) remplis d'intéressants détails sur la mission de 1798, le *Giornale de Marelli* et le *Diario de Minola*, tandis que dans la *Bibliothèque Storia Patria de Naples*, un *Diario* manuscrit et anonyme nous donnait quelques détails sur le séjour de Fouché en Italie en 1814 (*Diario, 1798-1815, vol. 117*).

Enfin M. le professeur Wertheimer a bien voulu faire copier pour moi quelques pièces curieuses des *Archives du ministère de l'Intérieur* et des *Archives de l'État à Vienne* concernant les dernières années de Fouché (1815-1820).

6° *Papiers inédits.*

a) *Dossier Gaillard.* — Le lecteur s'apercevra vite que si les dépôts d'archives nous ont fourni un nombre assez considérable de pièces inédites, une autre source de documents inconnus nous avait été ouverte. J'ai dit que Fouché n'avait jamais quitté le ministère en 1802, 1810 et 1815, sans emporter par devers lui un nombre considérable de pièces destinées à le défendre, au besoin, contre les attaques, à le justifier de certaines accusations, à le venger des trahisons et surtout — car c'était là sa principale préoccupation — à le dégager des responsabilités trop lourdes que l'Empereur n'hésitait pas à faire peser sur ses serviteurs disgraciés. Des faits que nous citerons au cours de cette étude nous avaient prouvé la réalité de ses rafles. Qu'étaient devenus ces papiers ? L'histoire des papiers de Fouché est curieuse — Nous verrons qu'il en fit brûler en 1810 en quittant le ministère et en 1820 la veille de sa mort : ces [autodafés](#) durent singulièrement diminuer la collection. On eût pu penser qu'il l'avait même anéantie. — M. le duc A. d'Otrante, auprès duquel S. E. M. Due, alors ministre de Suède en France, son parent, a bien voulu en 1894 faire en mon nom une démarche dont je saisis l'occasion de le remercier, m'a fait déclarer qu'il n'avait entre les mains aucune pièce d'un intérêt historique concernant son aïeul : les quelques documents de valeur avaient été confiés en 1824 à l'avocat qui défendit les intérêts de la famille dans le procès que souleva la publication des *Mémoires de Fouché* ; la famille les avait perdus de vue, et ils avaient été oubliés et dispersés ; l'homme d'affaires de M. le duc d'Otrante, M. Richardière, m'a confirmé ces déclarations. J'ai dû m'incliner. — Il était, du reste, possible que l'ancien ministre eût confié en 1815 ses papiers à un ami sûr : Barère (*Mém.*, IV, p. 24) l'affirmait, ajoutant que cet ami était [juge à la cour royale](#). Cette circonstance nie donna l'éveil : Fouché avait un ami très fidèle, M. Gaillard, ex-oratorien comme lui. Avait-il été le dépositaire Au moment où je me posais la question, on me mettait sur la trace d'un dossier de pièces provenant du cabinet de Fouché. Ce dossier était bien entre les mains et la propriété de M. Gaillard, petit-fils de l'ancien ami de Fouché. J'ai pu, un an durant, avoir entre les mains ces importantes liasses, grâce à l'obligeance de M. E. Plantet et à celle de mon ami le baron A. Lumbroso, le collectionneur napoléonien bien connu, qui s'est fait l'acquéreur de ces précieux documents. En réalité, ce dossier, qui contient 150 pièces relatives à la vie publique de Fouché de 1799 à 1820, et auquel est jointe une importante correspondance autographe du duc d'Otrante avec Gaillard de

1815 à 1820, n'est que le résidu de trois cartons que le ministre disgracié avait en 1815 laissés réellement entre les mains de M. Gaillard. — J'ai parlé ailleurs de ce dossier, de son histoire et de sa valeur (*Revue la Révolution française*, 14 janvier 1898). Je n'y reviens donc pas, et je renvoie le lecteur à cet article. Depuis, avec la conscience qui le caractérise, M. le baron Lumbroso, toujours prêt à faire profiter autrui de sa riche collection, a dressé un inventaire très complet du dossier auquel je renvoie le lecteur (*Le portefeuille de Fouché. Miscellanea Napoleonica du baron Lumbroso. Série V*). — On jugera par cet inventaire de la valeur générale de ces documents, mais surtout de l'intérêt capital qu'ils présentaient pour le biographe de Fouché.

b) *Collections d'autographes*. — Les lettres de Fouché dont je prépare une édition sont très nombreuses : elles sont fort dispersées. En dehors des lettres officielles que nous fournissent en grand nombre les Archives nationales, j'ai pu en quelques années en réunir trois cents. Les Revues d'autographes en ont beaucoup publié ou signalé, le personnage ayant toujours intéressé ; les manuscrits de la Bibliothèque nationale, le dossier Gaillard, les archives des Affaires étrangères m'en ont beaucoup fourni, et M. Bardoux en a publié un curieux recueil en appendice à son intéressante biographie de Mme de Custine. La *collection Charavay* m'a été ouverte toute grande par le regretté Étienne Charavay, et notamment une correspondance intéressante de Thibaudeau et de Fouché de 1804 à 1817, tandis que M. Noël Charavay avait l'obligeance de me donner communication des autographes de Fouché alors en sa possession, particulièrement quatre ou cinq lettres de Fouché à Barras, dans les premières années du Directoire. M. le chevalier Fischer von Rosterstam (de Gratz) m'a communiqué de sa riche collection les lettres de Fouché à Elisa et à Murat ; M. A. Lumbroso m'a prodigué tous les trésors de sa collection, bien tôt la plus riche en documents napoléoniens, et enfin *Mme Riom* (de Nantes), petite-nièce de Fouché, a bien voulu non seulement dans trois lettres consécutives me communiquer d'intéressants détails sur sa famille, l'origine et l'enfance de Fouché, mais m'adresser quelques lettres de celui-ci et de sa femme, documents intimes précieux à consulter.

B. — Sources publiées.

Ces documents inédits sont loin de constituer les seules sources contemporaines que nous ayons eu à consulter et à employer. Le mouvement scientifique qui a amené au jour depuis quinze ans tant de documents de l'époque de la Révolution et de l'Empire, sans me dispenser, lorsque l'occasion s'en présentait, de tout contrôle, m'épargnait dans les pièces originales mi long travail inutile. Au surplus, beaucoup de pièces, émanant par exemple de Fouché lui-même, avaient été publiées dès l'époque. Citons les principales :

Réflexions de M. Joseph Fouché de Nantes sur le jugement de Louis Capet. 1793, in-8°.

Réflexions de Fouché de Nantes, représentant du peuple, sur l'éducation publique. 1793.

Rapport des commissaires de la Convention nationale dans les départements de la Loire-Inférieure. Paris, Imprimerie nationale, 1793.

Rapport de Fouché (de Nantes), envoyé dans les départements de la Mayenne et de la Loire-Inférieure. 1793.

Le représentant du peuple député par la Convention nationale dans les départemens du Centre aux citoyens du département de l'Aube. Troyes, 1793.

Lettres de Fouché de Nantes, représentant en mission dans les départemens du Centre et de l'Ouest (Moniteur, réimpression, XIV, 796 ; XVI, II ; XVII, 23 ; XVIII, 137, 172, 313, 318, 430, 491, 505, 564, 680 ; XIX, 37, 43, 502, 553, 705 ; XX, 104, 195, 473, 474).

Recueil des arrêtés pris depuis le 2 brumaire jusqu'au 15 frimaire par les représentants du peuple envoyés à Commune-Affranchie. — A Commune-Affranchie, de l'imprimerie républicaine des représentans du peuple, an II de la République.

Rapport de Fouché (de Nantes) sur la situation de Commune-Affranchie. Paris, 6 germinal an II (1794).

Supplément aux rapports de Fouché (de Nantes) sur les diverses missions qu'il a remplies. Imprimerie nationale, pluviôse an III (1795).

Réflexions de Fouché de Nantes sur les calomnies répandues contre lui, imprimées par ordre de la Convention. Imprimerie nationale, prairial an III (1795).

Première lettre de Fouché de Nantes à la Convention nationale. Paris, Laurens aîné, 1795.

Le ministre de la Police générale aux citoyens français. Thermidor an VII. (Placard.) Imprimerie nationale, 1799.

Rapports divers au Moniteur, 1799 à 1810 et en 1815.

Rapport fait à l'Empereur par le duc d'Otrante, ministre de la Police générale, imprimé par ordre de la Chambre, 17 juin 1815.

*Correspondance du duc d'Otrante avec le duc de *** (Wellington).* Leipzig, 1816.

Portefeuille de Fouché, Lettres à Napoléon, 1821.

Mémoires de M. Fouché, duc d'Otrante, contenant sa correspondance avec Napoléon, Murat, le comte d'Artois, le duc de Wellington, le prince Blücher, S. M. Louis XVIII, le comte Blacas, etc., etc., 1819.

Matériaux pour servir à la vie de J. Fouché, dit le duc d'Otrante. Paris, 1821. Cet ouvrage a été très contesté ; c'est un recueil de pièces intéressantes de Fouché de 1790 à 1816, qui, à certains égards, semble avoir été préparé par des amis de l'ancien ministre : beaucoup de pièces publiées sont connues ; d'autres, comme la profession de foi de Fouché, candidat en 1792, et sa lettre à Condorcet en 1792, ne se retrouvent pas ; mais le style de Fouché y apparaît d'une façon tellement nette que, pour le biographe du personnage, habitué à sa phraséologie très particulière, il ne peut y avoir de doute sur l'authenticité de ces documents.

Parmi les publications de documents contemporains plus particulièrement employés dans cette étude, citons au premier rang :

1° *Le Recueil des séances du Comité de salut public, par M. Aulard,* dont la si parfaite ordonnance facilite singulièrement les recherches et dont la valeur est capitale ; nous en aurons dit assez lorsque nous aurons rappelé que les soixante-cinq lettres de Fouché à la Convention et au Comité du 21 mars 1793 au 21 ventôse an II, dont une vingtaine à peine étaient déjà publiées, se retrouvent

dans ce recueil, permettant presque de suivre jour pour jour l'existence du représentant en mission pendant l'année la plus intéressante de sa vie.

2° *La Correspondance de Napoléon Ier* (Paris, 1858-1869), et plus encore les deux volumes de *Lettres de Napoléon*, publiées par M. Lecestre (Paris, 1897), et celui de M. Debrottonne (Paris, 1898), volumes dans lesquels se retrouvent principalement les lettres si caractéristiques de l'Empereur à son ministre de police, jugées trop compromettantes par la commission de 1858.

3° *Les Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale*, publiés par .1. Guillaume, 1893 -1897.

4° *Les Négociations du Concordat*, par M. Boulay de la Meurthe.

5° *Le Recueil des dépêches du feld-maréchal Wellington*, par Gurwood, Bruxelles, 1843.

6° *Les Rapports de police du baron Angles*, en 1814-1815 (Firmin Didot. Royauté ou Empire. Paris, 1898).

7° *Les Dépêches des ambassadeurs prussiens à Paris sous le Directoire et le Consulat*, dans Bailleu, *Preussen und Franckreich*, 1795-1807 (Leipzig, 1881-1887).

Parmi les correspondances contemporaines publiées depuis et utilisées ici : celle de *Fouché* avec sa famille (Caillé, *J. Fouché d'après une correspondance privée inédite*, Vannes, 1893), du duc d'Otrante avec la marquise de Custine (Bardoux, *Madame de Custine*, Paris, 1888), du maréchal Davout (*Correspondance inédite*, par Mme la comtesse de Blocqueville, Paris, 1887), du comte de Maistre (*Correspondance diplomatique* publiée par M. Blanc, 1860, Vincenzo Monti), de Talleyrand (*Correspondance avec Louis XVIII*, publiée par M. Pallain), de Pozzo di Borgo (*Correspondance diplomatique*, 1890), de Metternich (*Mémoires du prince, contenant sa Correspondance*), de Mme de Rémusat, de l'abbé Detorcy sur les derniers rapports de l'Église constitutionnelle avec Fouché (*Correspondance* publiée par Jovy, Vitry-le-François, 1898) ; les *Lettres de Fiévée à Napoléon*, 1802-1815 (Paris, 1837).

Parmi les sources contemporaines imprimées, il faut aussi compter les journaux de l'époque : nous ne pouvons citer ici tous ceux que le rôle immense de Fouché de 1792 à 1820 nous a amené à consulter ; citons simplement pour mémoire, en soulignant les plus employés : le *Moniteur*. Réimpression 1789-1799, Plon, 1847-1858, et le *Moniteur* 1799-1815, source de premier ordre pour toute la vie publique et officielle du conventionnel comme du ministre. — Les Affiches de Nantes, 1793. — Les Antiennes républicaines de Milan, 1793. — L'Aristarque, 1815. — Le Censore de Milan, 1798. — La *Chronique de la Loire-Inférieure*, 1790-1793. — Le Conservateur impartial, 1815-1816. L'Écho de Paimbœuf, 1792. — *Effemeride repubblicane*, Milan, 1798. — La Gazzetta nazionale de Milan, 1798. La Gazzetta Toscana et uuiversale, de Florence, 1813-1814. — Giornale del departamento dell' Arno, 1813-1814. — L'*Indépendant*, 1815. — Le Journal du département de l'Aube, 1793. — Journal de la correspondance de Nantes, 1792. Journal des hommes libres, 1799-1802. — Le Journal universel (de Gand), 1815. — Le Journal du Lys, 1815. — Le Mercure britannique de Londres, 1798-1810. — Le Moniteur secret, ou Chronique scandaleuse de la cour de Napoléon,

1836. — Le *Monitore delle Due Sicile*, 1813-1814. — Le Nain jaune, 1815-1816. — L'*Osservatore Triestino*, 1813-1820. — Le *Paris*, 1795-1802, de Peltier, à Londres, et l'*Ambigu*, 1804-1816. — Le Patriote de 89, 1815. — Le *Quotidiano Veneto*, 1814. — Le Spectateur français de Hambourg, 1797-1802. — Le Termometro politico de Milan, 1798. — Le *Télégraphe illyrien*, 1812-1813.

II. — SOURCES POSTÉRIEURES

On m'a conseillé de livrer au lecteur la liste des ouvrages de seconde main, histoires générales, monographies, biographies, mémoires, qui ont servi à la confection de ce volume. Le lecteur, en se reportant aux très nombreuses références semées au bas des pages de cet ouvrage, se rendra compte de ce que l'entreprise aurait de fastidieux et, pour le dire, d'inutile. Ces six ou sept cents volumes formeraient une liste trop longue dans cette introduction déjà trop développée ; je me contenterai donc de citer ici les principaux ouvrages employés : 1^o les mémoires, 2^o les ouvrages spéciaux sur Fouché, 3^o les œuvres diverses le plus fréquemment employés.

a) *Mémoires*. — Je n'ai pas à revenir ici sur les questions de critique assez graves que soulève la publication des Mémoires de l'époque impériale. Qu'il s'agisse de toute la série des Mémoires parus par exemple entre 1820 et 1858 ou de ceux que depuis dix ans la vogue a fait sortir de tous les tiroirs de familles, des doutes assez sérieux se sont élevés sur l'authenticité de ces échos du passé. — J'ai eu l'occasion d'examiner la question à propos des Mémoires de Fouché, en ce qui concerne les souvenirs parus après 1820. — Je n'ai pu examiner la question à fond, en ce qui concerne, par exemple, Bourrienne et la duchesse d'Abrantès, que j'ai cependant employés, lorsque leurs affirmations se trouvaient toujours corroborées par des textes, ce qui, entre parenthèses, est un argument en faveur de leur véracité. Mais, en ce qui concerne les Mémoires de Fouché, une étude très attentive, une comparaison constante avec les lettres et pièces d'archives, et beaucoup de circonstances, jusqu'ici mal connues, m'ont permis, en dépit d'un arrêt de justice, d'attribuer à Fouché sinon la confection, du moins l'inspiration et la composition première de ce livre controversé.

J'examine ailleurs plus à fond cette question de critique qu'il fallait tout au moins indiquer ici¹ : j'ajouterai que la circonspection avec laquelle j'ai cru devoir me servir de ce texte m'a suivi dans l'étude et l'emploi des Mémoires en général, et que, même lorsque l'authenticité ne pouvait en être contestée, je n'en ai généralement accepté les affirmations que sous bénéfice d'inventaire ; on remarquera quelle place singulièrement plus importante j'ai donnée aux sources épistolaires.

Ceci dit, je citerai parmi les Mémoires employés² :

Les *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante*, Paris, Lerouge, 1824 ; les *Mémoires et Souvenirs de la duchesse d'Abrantès, d'Arnault, de Bausset, de Barras, de Barère, de Barante, du général Bellaire, du comte Berlier, de Beugnot, de Blanchard (de Nantes)* (*Revue de la Révolution*, 2^e année, 2^e semestre), du duc de

¹ *La Révolution française*, 14 septembre 1900.

² Je souligne (en italique) ceux que j'ai le plus couramment employés et dans lesquels j'ai le plus de foi.

Broglie, de *Caulaincourt*, de *Carnot* (par son fils), le *Journal de Catherine de Westphalie*, le *Journal du maréchal de Castellane*, t. I ; les *Mémoires ou Souvenirs de Champagny*, de *Mme de Chastenay*, de *Chaptal*, de *Chateaubriand* (*Mémoires d'outre-tombe*), du *Cardinal Consalvi*, du général Coletta, de Benj. Constant (sur les Cent-Jours), de *Desmarest*, ancien chef de la police secrète (*Témoignages historiques*, dont une nouvelle édition excellente en tous points vient de nous être donnée par M. A. Savine, 1900) ; de Dumouriez, de Fauche-Borel, 1829 (très contestés), de Fabre de l'Aude (*Histoire du Directoire*, équivalant à des *Mémoires*, 1832), du comte *Ferrand*, de *Fleury de Chaboulon*, le *Journal et Souvenirs de Stanislas de Girardin*, les *Mémoires de l'ex-directeur Gohier*, le *Journal de Gourgaud* (paru récemment, 1899), les *Souvenirs de Guillon de Montléon* (sur Lyon en 1794), de Guizot, de *Hyde de Neuville*, de l'ex-policier Jullian, 1815 ; de Larevellière-Lépeaux, de *La Valette*, de La Fayette, de Lacretelle (*Dix années pendant la Révolution*, 1842), de Larue (*Histoire du 18 Fructidor*, 1895), de Lecouteux de Canteleu, de Malouet, de l'*agent Macirone* (surtout pour les événements de juin-juillet 1815), de Macdonald, de *Metternich*, de *Méneval*, de *Mollien*, de Montgaillard, de *Molé* (*Revue de la Révolution*, XI), de *Réal* (*Indiscrétions*, par Musnier-Desclozeaux, 1833, véritables *Mémoires* du célèbre collaborateur de Fouché à la police), de *Nolhac* (sur Lyon en 1793-1794), de *Norvins* (Fouché à Rome, *Revue de Paris*, septembre-octobre 1838) ; — *Souvenirs personnels de Nodier* (sur le séjour de Fouché en Illyrie), d'*Ouvrard*, du chancelier *Pasquier*, de Pignatelli-Strongoli, de Planat de la Faye (*Correspondance et Souvenirs*), de Pontécoulant, de Pons de l'Hérault, de Rapp, de Mme Récamier (*Souvenirs et Correspondance*, 1860), de Mme de Rémusat, du marquis de Rivière, de *Charlotte Robespierre*, de Rochechouart, de *Rœderer*, de *Savary de Rovigo*, d'Ida de Saint-Elme (*Mémoires d'une contemporaine*), du *général de Ségur*, de Mme de Staël (*Dix ans d'exil*), de Talleyrand, de *Thibaudeau* (*Mémoires et Histoire du Consulat et de l'Empire*), de Trouvé (*Quelques éclaircissements sur la République Cisalpine*), de *Vitrolles*, de *Villèle*, etc.¹.

b) *Ouvrages spéciaux sur Fouché*. — La bibliographie personnelle de Fouché est assez courte : aucun ouvrage d'ensemble n'a été écrit à aucune époque sur ce personnage : beaucoup de pamphlets et quelques articles biographiques plus ou moins longs avant l'essai du comte de Martel.

Macédoine révolutionnaire (pamphlet). Article FOUCHÉ. 1815.

Liébaud du Jura. Quelques mots sur deux ex-ministres (Talleyrand et Fouché), 1815.

Gueau de Reverseaux. Rapport présenté au roi le 15 août, attribué à M. le duc d'Otrante. — Discussion en regard, 1815.

Mandar. Notice biographique sur le général Carnot et le duc d'Otrante, 1815.

Sept mois de la vie de Fouché de Nantes, 1793-1794. 1816.

Sérieys. Fouché de Nantes (pamphlet), 1816.

De Massacré. Du Ministère (Talleyrand-Fouché), 1815.

Mémoire sur Fouché de Nantes, par un Anglais, 1816.

¹ Il faut ajouter à ces *Mémoires* deux documents inédits : les *Mémoires* manuscrits de l'ex-oratorien Gaillard, que j'ai beaucoup employés du commencement à la fin, et ceux du général de Miollis. Je remercie ici les familles Gaillard et de Miollis.

Aus dem Leben J. Fouché's, Herzog von Otranto ; extrait des Zeitgenossen ; Leipzig, 1816.

Le duc d'Otrante. Mémoires écrits à Linz par M. F... Paris, 1820.

Vie de Fouché de Nantes depuis son entrée à la Convention jusqu'à sa mort. Paris, 1821.

Mahut, art. FOUCHÉ, Annuaire nécrologique, année 1820.

Daubman, Les Mémoires de Fouché, 1825.

Saint-Edme, Biographie des ministres de la police, article FOUCHÉ (très long).

Biographie des ministres français depuis 1789, Bruxelles, 1826 (article long et très favorable sur Fouché).

Biographie conventionnelle (Petite). Art. FOUCHÉ.

Biographie bretonne de Levot. Art. FOUCHÉ.

Articles FOUCHÉ dans les biographies Michaud, Didot, la Biographie universelle des contemporains, la Biographie nouvelle des contemporains, dans la Grande Encyclopédie (art. de M. Aulard).

De Martel (comte). Fouché, 1792-1794, 2 vol., 1870 ; M. Thiers et les historiens fantaisistes, 3 vol.

M. le comte de Martel a, en 1869, entrepris une biographie de Fouché et a, pour ce faire, amassé une masse considérable de documents. Mais M. de Martel s'est jeté au sujet de Fouché en de si longues et si multiples digressions qu'il n'a eu le temps de publier que quelques épisodes de sa vie : ses missions de l'an II, et quatre ou cinq chapitres épars, sous forme d'articles détachés sur l'attentat de nivôse an IX, la paix d'Amiens, la conjuration de Georges, la descente des Anglais à Walcheren, la disgrâce de Fouché, qui n'ont même pas la valeur d'une œuvre historique ; mais on y trouve beaucoup de pièces extraites soit des Archives nationales, des archives de Nevers, Moulins, Lyon, du British Museum, du Record et du Foreign Office, etc. Je serais ingrat de ne pas louer une œuvre qui m'a facilité plus d'une recherche, mais qui, arrêtée en outre par la maladie de son auteur, se présente plutôt comme un recueil de pièces que comme une œuvre historique.

En ce qui concerne enfin les ouvrages que nous avons consultés sur les différents épisodes de la vie de Fouché, on en trouvera l'indication dans nos références¹.

Il ne me reste plus qu'une tâche toujours agréable, celle d'exprimer ma gratitude à ceux qui, à un titre ou à un autre, se sont associés à cette œuvre : la bienveillante sollicitude des maîtres les plus éminents ne m'a pas fait défaut un instant, et c'est bien sincèrement que je remercie MM. Aulard, Ernest Daudet, Debidour, Henry Houssaye, Frédéric Masson, Victorien Sardou, Albert Vandal, Wertheimer, Welschinger de leurs conseils et de leurs encouragements ; les collectionneurs aussi qui m'ont ouvert leurs archives et m'ont guidé de leurs conseils ont droit à toute ma reconnaissance : MM. Fischer de Roslerstam, Noël Charavay, Picquée, le vicomte de Grouchy et, au premier rang de tous, le baron Albert Lumbroso. Mes remerciements doivent aller également à M. Puybaraud, qui m'a, dans une longue et si intéressante causerie à la préfecture de police,

¹ J'ai, dans la préface jointe à la première édition, indiqué une cinquantaine d'ouvrages qui m'avaient été particulièrement utiles. J'y renvoie.

initié au fonctionnement des services de la police ; à S. E. M. Due, ancien ministre de Suède à Paris, qui s'est entremis avec une extrême bonne grâce près du duc d'Otrante ; à M. Plantet, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères, qui a contribué plus que personne à me faire communiquer les papiers de Gaillard et ceux du général de Miollis ; à MM. les fonctionnaires autrichiens qui ont mis au service de mes recherches dans les anciennes provinces illyriennes la courtoisie traditionnelle de leur administration : M. Von Rinaldini, gouverneur de Trieste ; M. le baron Hähn, gouverneur de Carniole, M. Andrea Hortis, député et bibliothécaire communal de Trieste ; M. de Krekich Strassoldo, commissaire à Trieste ; M. le baron Schönberger, de Laybach ; à MM. les archivistes de la Loire-Inférieure, de l'Allier, de la Nièvre ; à M. Rigaud, archiviste au ministère des Affaires étrangères ; à M. Riat, bibliothécaire au département des Estampes à la Bibliothèque nationale, et enfin à MM. de Vaissière et Daumet, archivistes aux Archives nationales, qui ont participé plus que personne à la préparation de cet ouvrage.

Que tous agrément ici l'expression de ma vive reconnaissance ceux que j'ai nommés et tous ceux aussi, si nombreux, qui m'ont, au cours de ce travail de six ans, spontanément adressé de précieux renseignements et d'utiles conseils. Ils auront tous ainsi, à des titres divers, été les collaborateurs d'une œuvre que son modeste auteur présente dès lors avec moins d'appréhension au public.

Louis MADELIN

28 juin 1900

PREMIÈRE PARTIE

FOUCHÉ DE NANTES

(1759-1799)

CHAPITRE PREMIER

À L'ORATOIRE DE JÉSUS

Une nouvelle recrue de l'Oratoire. — La famille Fouché. — Joseph Fouché au collège de Nantes. — Le P. Durif détourne Joseph Fouché de la mer, le pousse à l'Oratoire. — L'Oratoire à la fin du XVIIIe siècle. — Le séminaire de la rue Saint-Honoré. — L'abbé Merault de Biszy. — Fouché n'a jamais été prêtre. — La carrière professorale de Fouché. — Le collège de Niort, l'école de Vendôme. — Juilly. — Le bon P. Fouché. — Physique amusante. — Fidélité à Juilly. — Fouché professeur de sciences à Arras. — Premières relations avec Robespierre et Carnot. — Le collège d'Arras et l'esprit nouveau. — L'Oratoire participe au mouvement patriote. — Députation à l'Assemblée constituante. — Fouché est envoyé à Nantes. — Le collège de Nantes en effervescence. — Le confrère Fouché se jette dans la politique. — Les Amis de la Constitution. — Le préfet du collège Fouché devient président du club. — Fouché, Brissot et l'esclavagisme. — Fouché principal ; réformes qu'il propose dans la constitution du collège. — Fouché rompt avec l'Oratoire et se marie. — Fouché en 1792. — Influence de l'Oratoire, de l'Église, de la famille et du professorat sur le futur homme d'État.

Le 11 novembre 1781, le séminaire de l'Oratoire de Jésus s'enrichissait d'une nouvelle recrue : c'était un jeune homme de vingt-deux ans, pâle, malingre, d'aspect un peu humble ; il était du diocèse de Nantes, arrivait avec les recommandations de ses maîtres du collège : il s'appelait Joseph Fouché.

Une santé débile, jointe à une intelligence qui avait paru apte aux spéculations scientifiques, l'avait éloigné de la carrière active, toujours rude, parfois périlleuse, qui était celle des siens, et l'amenait dans la sombre maison de la rue Saint-Honoré où, depuis si longtemps, se formaient, sous la direction bérullienne, des générations de professeurs et de prêtres.

Ces Fouché, capitaines au long cours depuis un siècle, étaient des bourgeois aisés. Le commerce entre Nantes et les Îles — la chasse à l'Anglais peut-être dans les bonnes années — leur avait permis la formation d'un patrimoine fort suffisant, de l'un et l'autre côté de l'Atlantique. Le domaine du Pellerin, arrondi des terres de Rouzerolles, de Pangasserie, de la Martinière, faisait, non moins que les plantations possédées en Saint-Domingue, du capitaine Joseph Fouché un notable de cette petite commune du Pellerin, qui domine la Loire, à cinq lieues de Nantes. C'est là que le marin marchand venait se reposer de ses traversées près de sa femme, Françoise Croizet, et de ses enfants. Ils n'en possédaient qu'une, Louise, ayant perdu en bas âge leur premier fils, lorsque, le 21 mai 1759, naquit dans la vieille maison du Pellerin celui qui devait être le duc d'Otrante : il fut baptisé le 23 mai et reçut le nom de Joseph, héréditaire dans la famille. Un peu plus tard, pour le distinguer du père et d'un frère puîné, on agrémenta son nom de celui d'une terre : en 1781, il était pour tous Joseph Fouché de Rouzerolles¹.

Il avait neuf ans quand on l'amena à Nantes : sa famille entendait qu'il se préparât par de bonnes études à tenir un jour honorablement sa place dans la petite dynastie de marins. Le collège des oratoriens de Nantes était, on le pense, rempli de ces fils de marins qui se préparaient, par l'étude de la grammaire et

¹ La date du 21 mai 1759 que je donnais comme étant celle de la naissance de Fouché a été formellement contestée par M. Léonce de Brotonne, qui, dans deux lettres du 13 octobre 1901 et du 3 janvier 1902, publiées dans la Revue napoléonienne, affirmait avoir en main une copie de l'acte de baptême d'après lequel le futur duc d'Otrante serait né le 20 septembre 1754. J'ai répondu par deux lettres successives à M. de Brotonne. Je possédais depuis 1896 une copie faite au Pellerin de l'acte de baptême en question. J'ai eu de nouveau recours à l'obligeance du secrétaire de la mairie, qui, dans trois lettres consécutives, contresignées de M. le maire du Pellerin, m'a déclaré : 1° qu'il n'y avait aucun acte de baptême au nom de Joseph Fouché de 1753 à 1759, par conséquent aucun acte de ce genre au 20 septembre 1754 ; 2° que l'acte de 1759 était au contraire absolument conforme à la copie que je possédais : la mairie du Pellerin m'en a communiqué une nouvelle copie certifiée conforme par M. le maire du Pellerin et que je reproduis ici : **Le 23 mai 1759 a été baptisé Joseph, né le 21 du courant, du légitime mariage du sr Joseph Foucher, capitaine de marine, et de demoiselle Françoise-Marie Croizet, son épouse ont été parrain et marraine François Gouy et demoiselle Jeanne Croizet. Signé : Merlin, vicaire.** Cette nouvelle copie, qui m'a été communiquée le 13 juin 1902, met fin à cette polémique. Dans une lettre parfaitement courtoise, M. de Brotonne m'avoue qu'il est prêt à se rallier à mon opinion, en ne s'expliquant pas comment a pu être falsifié l'acte dont il a eu copie. Dès lors, il importe assez peu également que dix auteurs se soient trompés sur la date de naissance de Fouché, qu'on a fait naître en 1761 (Hamel, *Histoire de Juilly*), en mai 1753 (Mehul), en septembre 1754 (M. Kuscinski), en mai 1763 (Nodier), en mai 1760 (acte d'entrée à l'Oratoire) ; etc. — Cf. *Revue napoléonienne* (1902, n° II, III, V et VI). (Note de la 2e édition).

des humanités, à faire, entre les lies et Nantes, la traite des épices. Il y avait au cloître Notre-Dame une petite pension dirigée par les messieurs Duteil, qui conduisait aux classes. On y mit le petit homme¹. Il n'aima pas le rudiment et la grammaire, son esprit déjà curieux, réaliste et peu soumis, a ne pouvant, comme il l'écrivait plus tard, s'assujettir à des règles qu'il ne comprenait pas². Au surplus, qu'était-il besoin de savoir les éléments du style et de pénétrer les mystères de l'analyse grammaticale pour le métier qu'il voulait faire, ou du moins qu'on voulait qu'il fit ? L'arithmétique, la physique, les sciences exactes, voilà ce qui l'attirait ; et comme il avait l'intelligence vive, l'ambition déjà éveillée, il s'y jeta avec passion et succès. Logiquement, une pareille tournure d'esprit lui permit de goûter Pascal, les savants de Port-Royal, la littérature janséniste : il l'étudia et l'aima³. Il fut dès lors un studieux, un passionné de science ; le P. Durif, préfet des études, le regardait d'un œil attentif s'élever, non pour le cabotage et la traite, mais, pensait-il, pour la science et la philosophie⁴. Au reste, sa santé ne se fortifiait guère : la gorge toujours délicate, la figure toujours pâle, les membres maigres pour une taille assez haute, la voix très faible ; impossible d'affronter les rudes épreuves de la vie de marin, coups de mer, longues veillées, changements de climat, soleil des Iles, brumes de l'Atlantique ; ce fils de marin voulut, un jour dans sa vie, prendre la mer, il en eut le mal, en défaillit⁵. L'adolescent ne pouvait être marin : le P. Durif s'empara de lui, le dirigea, en fit un candidat au professorat, à la chaire et au laboratoire⁶.

A cette époque, l'Oratoire disposait presque seul de l'enseignement public, sans concurrence sérieuse depuis que les jésuites avaient été, d'un trait de plume de Choiseul, chassés de leurs collèges et de France. Et nul corps n'était plus digne de diriger l'éducation de la jeunesse, à cette époque où la pensée humaine s'éveillait, où la science naissait, que cette congrégation chez laquelle la profondeur des connaissances était aussi Grande que la largeur des idées, et les exemples de vertu sacerdotale, de dévouement professoral, d'ardeur scientifique, alliés à un libéralisme éclairé et tempéré. Leur lutte, parfois assez chaude, une concurrence qui souvent n'avait pas été sans aigreur, avec la Compagnie de Jésus, les avait jetés dans le jansénisme modéré, qui, sans vicier la doctrine, avait maintenu les mœurs austères, et garé des esprits de la morale facile⁷. En 1764, ils étaient restés tout à coup maîtres presque exclusifs de la situation, avaient racheté la plupart des collèges abandonnés par leurs anciens émules, et du coup, leurs cadres forcément élargis, il avait fallu chercher parmi les élèves les plus intelligents de plus nombreuses recrues : on examina dès lors assez peu la solidité des principes ; on recruta pour le professorat plus que pour le

¹ Un de ses anciens condisciples, voulant obtenir de lui une grâce (qui fut accordée), lui rappelait en 1807 qu'ils avaient fait leurs premières études au collège de Nantes, sous le P. Nivoix, qu'ils étaient en pension chez les messieurs Duteil, cloître Notre-Dame. *Moulinier de la Gustière à Fouché*, avril 1807. A. N., F7 6481.

² *Matériaux pour les Mémoires. (Papiers confiés à Gaillard.) Mémoires du duc d'Otrante*, 1819, p. 14. Ce sont des autobiographies.

³ *Notice des Zeitgenossen. Mémoires du duc d'Otrante. Matériaux des mémoires.*

⁴ *Notice des Zeitgenossen. Mémoires du duc d'Otrante. Matériaux des mémoires.*

⁵ En août 1810. Ch. II.

⁶ *Matériaux pour les Mémoires.* Son père était, du reste, mort avant son entrée à l'Oratoire.

⁷ LALLEMAND, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire.* PERRAUD, *l'Oratoire de France. Plan d'éducation présenté par les instituteurs de l'Oratoire.*

sacerdoce¹. Peut-être fut-ce à ces circonstances que le jeune élève du collège de Nantes dut d'attirer et de fixer l'attention du P. Durif. Si bien que, par une journée de novembre 1781, ayant fini [ses humanités et sa logique](#), Joseph Fouché se présentait au séminaire de l'Oratoire de Paris : il était déjà tonsuré, ayant reçu les ordres mineurs : le 7 décembre, il était admis à ce titre dans la maison de la rue Saint-Honoré². Le jeune tonsuré y trouvait entre autres apprentis confrères un jeune oratorien qui, très édifiant à cette époque, devait s'illustrer fort tristement comme un apostat, singulièrement plus odieux que Joseph Fouché, et comme un bourreau auprès duquel devait pâlir la réputation du proconsul de Lyon, c'était le pieux confrère Joseph Le Bon, d'Arras³ ; il n'était pas alors dans l'Oratoire le seul que Fouché fût destiné à rencontrer au cours de sa vie publique si agitée. Si l'on parcourt en effet les tableaux des professeurs de 1780-89, on y voit, à côté des noms de Fouché et de Le Bon, ceux de Daunou, Ysabeau, Bailly, Billaud-Varenes, leurs futurs collègues de la Convention, de d'Hauterive, Babey, Oudet, Gaillard, Maillocheau, d'autres encore, qu'à tout instant de sa vie Fouché devait rencontrer, protéger, employer. A cette époque, tous ces jeunes oratoriens, futurs membres de la Convention ou futurs fonctionnaires de l'Empire, édifiaient, prêtres ou non, leurs confrères par leur piété, et leurs élèves par cette bonhomie paternelle qui rendait les professeurs de l'Oratoire si populaires dans leurs collèges⁴.

Ces deux ans de séminaire — le 31 août 1782, le R. P. Moisset, visiteur, y signalait encore sa présence⁵ —, ces deux ans de séminaire restaient illuminés dans la mémoire de Joseph Fouché par une grande et douce affection : celle d'un bon prêtre, l'abbé Mérault de Biszy⁶. Un jour, le saint oratorien vint arriver chez lui le jeune tonsuré, rebuté par l'étude aride des *Commentaires* de Jansénius, du *Catéchisme du concile de Trente*, de la théologie, qui ne satisfaisait peut-être pas plus son esprit trop curieux que le rudiment du collège de Nantes. L'excellent abbé accueillit avec bonté le séminariste, l'encouragea, lui ouvrit sa bibliothèque : le Nantais y trouva le *Petit Carême* de Massillon, en fit un livre de chevet⁷ ; le futur apôtre de l'athéisme s'en pénétrait si bien que, quarante ans après, il citait encore à ses correspondants les maximes de son [ex-confrère Massillon](#)⁸. Il revenait aussi à ses vieux amis de Port-Royal, passait de Pascal à Nicole, y puisant peut-être son aversion persistante du Jésuite⁹. Le P. Mérault de Biszy ! A ce seul nom, Joseph Fouché, après quarante ans d'orages et d'honneurs, s'attendrissait, s'exaltait. [Je ne pourrais trouver, écrivait-il en 1816, dans l'antiquité, un modèle plus pur à imiter : son âme angélique a pénétré la mienne.](#) Et il semble en effet que ce bon prêtre avait fait du jeune Nantais un séminariste

¹ PERRAUD, *l'Oratoire*, p. 236. A. N., M. 228.

² Le confrère J. Fouché, tonsuré, natif de Nantes, né le 27 mai 1760 de feu Joseph Fouché, capitaine au cabotage, et de Marie-Adélaïde Croizet, ses père et mère, a fait ses études d'humanités et de philosophie à notre collège de Nantes, est entré à l'institution le 21 novembre et a été admis le 7 décembre. A. N., M. 617.

³ LE BON, *Joseph Le Bon*.

⁴ Dans l'ouvrage précité, lire les lettres de Le Bon à ses élèves et anciens élèves de 1788 à 1790. HAMEL, *Histoire de Juilly*.

⁵ Visites du P. Moisset. A. N., M. 597.

⁶ Sur l'abbé Mérault, qui près la Révolution devint vicaire général d'Orléans, cf. *l'abbé Mérault*, par Zanolli.

⁷ *Notice des Zeitgenossen. Mémoires du duc d'Otrante*.

⁸ *Le duc d'Otrante à Gaillard*, 7 avril 1820. (*Papiers Gaillard*.)

⁹ Cf. plus bas.

particulièrement religieux. Je me sentais près de lui des idées généreuses, je me trouvais des sentiments religieux !1 Années fécondes en émotions vives et douces, écrira-t-il encore2, et le fait était qu'il ressentait alors ou affectait tout au moins une piété peu commune. Alors que les principes jansénistes de l'Oratoire rendaient facultatif l'exercice des sacrements, le jeune élève du P. Mérault de Biszy se confessait, communiait fréquemment, prenait là des habitudes qu'il ne devait perdre qu'à la veille de sa défection3.

Pourquoi, dès lors, semble-t-il se dérober au sacerdoce, à la prêtrise ? Désir de garder sa liberté, ou simple éloignement des études théologiques ? Le fait est qu'en dépit de la tradition, il ne fut jamais ni prêtre ni même engagé dans les ordres majeurs. C'est la première légende. Des historiens contemporains s'en sont fait l'écho4 : elle avait cours, reconnaissons-le à leur décharge, dès le début de la Révolution5, et ne fut que ressuscitée par les pamphlétaires de la Restauration, qui, ne voulant pas seulement réputer assassin, traître, voleur et apostat le votant de janvier 93, l'ont désiré faire sacrilège, violateur des serments de l'autel. Rien de plus faux. Il proteste peu cependant, volontiers fanfaron de crime, bravant l'opinion publique et dédaigneux des attaques. En 1794 néanmoins il se défendra vivement, dira qu'on lui délivre des lettres de prêtrise quoiqu'il n'ait jamais été prêtre6. — On prétend que j'ai été prêtre, déclarera-t-il à M. de Ségur7, et que je suis marié à une religieuse ; la vérité est que, élevé à l'Oratoire, je n'y ai été que tonsuré. Aussi bien qu'est-il besoin de ces protestations, puisque nous avons entre les mains un témoignage bien plus probant que les dénégations de Fouché et de son ancien confrère Gaillard8, je veux dire les actes officiels de la congrégation ? Chaque année un tableau était dressé où, jour par jour, étaient inscrits les événements grands et petits : nominations, entrées au séminaire, au noviciat, mutations et ordinations9. Or, tandis qu'on y voit Daunou et Le Bon, par exemple, recevoir successivement les ordres majeurs, Joseph Fouché de Rouzerolles reste ce qu'on appelle a confrère de l'Oratoire, titre qu'il gardera jusqu'en 1792. Dès le principe en effet et c'est cette particularité peu connue qui, à l'heure présente, accrédite la légende — l'Oratoire avait, en devenant congrégation enseignante, ouvert ses rangs à de jeunes professeurs qui occupaient leurs chaires et restaient Oratoriens de fort longues années sans recevoir les ordres majeurs ni prêter le moindre serment, sauf celui d'obéissance temporaire. Tonsurés, portant le costume ecclésiastique, ils vivaient de la discipline de l'Oratoire, se soumettaient à la règle, mais pouvaient d'un jour à l'autre quitter la soutane et prendre femme sans encourir

1 *Le duc d'Otrante au duc de Fleaux*, Prague, 30 novembre 1816. Archives du Ministère de l'Intérieur à Vienne.

2 *Le duc d'Otrante au duc de Fleaux*, 30 novembre 1816, déjà cité.

3 *Mémoires inédits de l'ex-oratorien Gaillard*.

4 M. WALLON, par exemple : *Fouché, un autre prêtre, successeur de Laplanche...* (*Les représentants en mission*, I, 29), et vingt autres historiens, Michelet le premier.

5 *Sentimens indignes d'un prêtre*, écrira Brissot en 1791. (*Brissot à Fouché*, 1791)..... MELLINET, *Histoire de la commune de Nantes*, VI, 272, et les habitants de Clamecy : *ce prêtre impie*. (*Clamecy à la Convention*, 22 messidor an III, A. N., D. III, 347.)

6 *Supplément aux Rapports sur sa mission*.

7 Conversation du duc d'Otrante et de Ségur du 29 octobre 1809. SÉGUR, *Mémoires*, III, 414.

8 GAILLARD, *Mémoires inédits*.

9 A. N., Mm. 592 et M. 228 b.

les censures ecclésiastiques ni soulever même l'ombre d'un scandale¹. Le fait était, du reste, rare : les habitudes de régularité religieuse prises au séminaire, le contact des professeurs prêtres, pieux disciples de Bérulle et de Massillon, la pratique d'une règle en somme assez douce et très libérale, l'intérêt d'une existence d'études, sans grands soucis matériels, retenaient dans la Congrégation, à défaut de réelle vocation religieuse, et poussaient bientôt au sacerdoce les jeunes *confrères* de l'Oratoire ; l'obtention de la prêtrise seule en faisait des Pères de l'Oratoire, et c'est par une extension du titre assez explicable que, confondant tous les maîtres sous cette appellation familiale, les élèves de Juilly et d'Arras la donnaient au P. Gaillard, au P. Billaud, au P. Fouché². Dans les états annuels de 1781 à 1790, où le nom de Joseph Fouché revient constamment, nous ne lui voyons jamais donner que le titre de Confrère, alors que Le Bon et Daunou sont, une fois prêtres, toujours officiellement qualifiés de Pères³. Il faut donc renoncer à donner au futur apôtre de l'athéisme l'auréole de l'apostasie complète, au risque de mécontenter ceux qui l'eussent voulu plus noir, l'estimant ainsi plus complet et partant plus intéressant. Si Fouché fut dix ans un pieux oratorien, il ne fut jamais, comme le croyait Brissot, un prêtre de Jésus et ne pouvait, en conséquence, ne l'ayant jamais été, cesser de l'être.

Quand l'élève de Mérault de Biszy sortit du séminaire oratorien, ce ne fut donc pas pour suivre à la maison de Montmorency ceux de ses jeunes confrères qu'attirait le sacerdoce, mais pour entrer immédiatement dans la carrière du professorat semi-laïque. Laborieuses années, obscure destinée de mince pédagogue. Classe de cinquième, classe de quatrième avec cent vingt livres de traitement et l'espoir de deux cents après la vingtième année de professorat. Maigre chère, surveillance des études et des récréations, l'esclavage de la présence forcée au collège. Seulement, des bibliothèques, des laboratoires assez pauvres, mais suffisants, le contact d'hommes instruits. Pour ceux qui auront réussi, tout juste la réputation du P. Houbigant, l'hébraïsant de la congrégation, ou du P. Dotteville, le savant traducteur de Tacite⁴.

Les débuts du jeune Nantais eurent pour théâtre le collège de Niort. Il fut envoyé en 1782 pour y être employé à la pension en qualité de préfet. Mais l'année suivante il reçut la classe de cinquième, qu'il conserva un an⁵. L'homme dont le pouvoir devait s'étendre un jour de Bayonne à Bruxelles et de Brest à Trieste, dirigea modestement ses quelques enfants de onze et douze ans pendant une année. Il s'y fit du moins un ami utile pour l'avenir, le petit Antoine Jav, son élève, alors âgé de douze ans, qui devait être un de ses agents les plus utiles, son principal représentant à la Chambre des Cent-Jours⁶. Il commençait là ce singulier recrutement qui devait plus tard lui valoir tant d'amis utiles parmi d'anciens élèves ou d'ex-confrères qu'il eut grand soin de ne point perdre de vue.

¹ PERRAUD, *l'Oratoire de France*.

² ARNAUD, *Mémoires d'un sexagénaire*. HAMEL, *Histoire de Juilly*.

³ A. N., Mm. 592 et M. 228 b.

⁴ Sur la vie à l'Oratoire : ARTAUD, *Vie du comte d'Hauterive* (ancien confrère) ; LE BON, *J. Le Bon* (ancien prêtre) ; MALOUET (ancien confrère), *Mémoires* ; DU PORTAUMONT, *Malouet* ; *Mémoires inédits* de GAILLARD (ancien confrère) ; TAILLANDIER, *Documents sur Daunou* (ancien prêtre) : ARNAUD, *Mémoires*, I, ch. II ; PASQUIER, *Mémoires*, I, 5 ; *Traitement fait aux membres de l'Oratoire*, 1791 ; *Mémoire pour les membres de l'Oratoire*, 1790, et les ouvrages plus récents : HAMEL, *Histoire de Juilly* ; LALLEMAND, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire*, et PERRAUD, *l'Oratoire de France*.

⁵ A. N., M. 592.

⁶ Sur Jav, ch. XII.

Le 13 octobre 1783, il quittait Niort pour Saumur, professeur de quatrième, et y restait un an juste ; le 19 octobre de l'année suivante, il allait, selon les registres de l'Oratoire, faire la classe de deuxième à Vendôme ; encore d'utiles amitiés : il a pour confrère d'Hauterive, pour élève Pardessus : le confrère d'Hauterive devenu le bras droit de Talleyrand, son suppléant au ministère des Relations extérieures, rapprochera en 1809, pour la satisfaction de leurs ambitions, les deux hommes d'État, rappelant souvent au duc d'Otrante leurs anciennes relations de l'Oratoire ; quant à Pardessus, député au Corps législatif en 1807, ensuite à la Chambre introuvable, royaliste ardent, c'est lui qui, en mars 1815, offre un asile à son ancien professeur, proscrit par Louis XVIII¹. La série continuait : les cent vingt livres octroyées par la congrégation n'étaient rien ; mais on amassait un capital de relations qui devait produire un jour de gros intérêts.

En attendant, la portion congrue ne le nourrissait guère. Le 3 juin 1785, nous le voyons aspirer aux vacances pour aller se **remplumer** au Pellerin. **Sitôt que je serai débarrassé de mes classes, écrit-il², j'aviserais au moyen de porter mon corps ou plutôt ma frêle lanterne au Pellerin. Vous ne m'avez jamais vu si maigre, mes os traverseront sous peu toute ma garde-robe ; j'ai besoin de deux mois pour me remplumer. Dites, je vous prie, à ma tante que je me repose sur son zèle du soin d'habiller mes flûtes.**

Vendôme le garda deux ans, avec le titre de professeur de logique, jusqu'au 26 septembre 1787. A cette date, il recevait l'ordre de **se rendre de Vendôme à Juilly pour la suppléance des études³.**

Il fallait qu'il fût en grâce, car la maison de Juilly était, est restée l'établissement de prédilection de l'Oratoire ; l'aristocratie de Paris y mettait ses enfants ; plus tard Jérôme Bonaparte y fut élevé ; le jeune comte de Narbonne, à la veille, en 1787, de devenir ministre de Louis XVI, y avait fait toutes ses études ; le futur chancelier Étienne Pasquier en était sorti depuis six ans ; il y avait eu pour condisciples Molé et Arnauld, encore à Juilly quand Fouché y arriva. On n'y envoyait que des professeurs de marque ; et le collège était ainsi une réunion d'esprits supérieurs, doublés de consciences droites. Le P. Petit, supérieur depuis 1759, était fort réputé pour sa piété et sa science⁴ : son ancien élève Pasquier l'aimait beaucoup⁵. Certains professeurs, le P. Mandar, le P. Prioleau, jouissaient jouissaient fort justement de cette double renommée. Dans ce milieu familial et savant, le confrère Fouché fut très heureux, d'autant qu'il ne s'agissait plus pour lui d'initier des enfants à ces mystères du rudiment et de la grammaire qu'il avait jadis tant redoutés. Suppléant, le titre lui permettait de se charger des cours libres de sciences mathématiques et physiques. Introduit dans le modeste **cabinet de physique**, l'oratorien sentait pousser ses ailes, voulait devenir grand physicien, au dire de ceux qui le connurent alors, l'émule peut-être de Franklin, de Lavoisier, dont les découvertes remplissaient le monde. Un pareil enseignement ne satisfaisait pas seulement ses aspirations scientifiques, il

¹ M. 502. M. 228 b ; ARTAUD, *Vie du comte d'Hauterive* (d'après ses *Mémoires inédits*), ch. I ; GAILLARD, *Mémoires inédits*.

² *Joseph Fouché, de l'Oratoire, à sa sœur*. Vendôme, 3 juin. CAILLÉ, *J. Fouché d'après une correspondance privée inédite*. Lettre I, p. 1.

³ A. N., M. 592.

⁴ HAMEL, *Histoire de Juilly* ; ARNAULD, *Mémoires* ; ADRY, *Notice sur Juilly*, et A. N., M. 221 et 222.

⁵ PASQUIER, I, 5 ; DE LACOMBE, *Vie de Berryer*, ch. I.

favorisait son goût, qui fut constant, pour la popularité. Les classes de sciences étaient alors facultatives : seuls des écoliers de bonne volonté, s'intéressant aux études scientifiques, s'asseyaient autour de la chaire du professeur ; ils étaient donc d'humeur facile, le maître n'étant qu'un initiateur, dispensé de la férule. Il fut dès lors très aimé, d'autant que, hors de son cabinet de physique, le suppléant des études amusait le collège par des expériences qui lui donnaient, avec le prestige d'un quasi-magicien, l'attrait d'un aimable maître. Il passait pour bonhomme, et ce fut avec une stupéfaction dès lors bien explicable que Chênédollé, l'ami de Chateaubriand, reconnu plus tard dans le terrible exécuteur des hautes œuvres du Comité de salut public et de Bonaparte le paisible savant, le professeur affable de Juilly. Chose curieuse, un autre maître partageait cette popularité : c'était celui qu'on appelait à Juilly le bon P. Billaud, plus tard le terrible citoyen Billaud-Varennes. Tandis que l'excellent Père Fouché préludait aux mitraillades de Lyon par les expériences de la physique amusante, le futur membre du Comité de salut public ciselait le vers latin, le vers français, y exerçait les élèves de la classe de seconde. On vit même un jour les deux confrères associer le fruit de leurs travaux¹. Les montgolfières, récemment inventées, faisaient fureur : le professeur de physique de Juilly voulut lancer la sienne en pleine cour du collège : ce fut une solennité ; le professeur d'humanités n'entendit pas laisser s'envoler le brillant aérostat sans l'orner de vers de sa façon ; le jeune roi Louis captivait alors tous les cœurs ; le rimeur voulut témoigner de son loyalisme, et sa muse fut royaliste :

Les globes de savon ne sont plus de notre âge ;
En changeant de ballons, nous changeons de plaisirs.
S'il portait à Louis notre premier hommage,
Les vents le souffleraient au gré de nos désirs.

Il y avait là plus de bonne volonté que d'inspiration.

Dix ans après, ajoute, non sans finesse, un ancien élève de Fouché et de Billaud², le poète et le physicien se montraient moins gracieux pour le monarque.

On pense quel souvenir Fouché dut garder de ce séjour à Juilly où, au milieu d'une universelle bienveillance, il avait pour la première fois pu donner satisfaction à toutes ses aspirations, avec quel serrement de cœur il dut quitter ce beau et grand collège où il laissait, parmi les professeurs et les élèves, tant d'amis excellents, où l'on parlait encore de lui avec tant d'affection quand Gaillard y arriva, deux ans après³. Ce sont de ces impressions qui résistent à toutes les bourrasques. En pleines mitraillades de Lyon, c'était à ce très doux souvenir que devait la vie cet ancien élève de Juilly, M. Mollet, professeur de physique à Lyon, réfugié dans la maison même du proconsul Fouché de Nantes⁴. Dès le Consulat, le ministre de la police contribua à relever le grand collège un instant abandonné, y visita ses anciens collègues, Prioleau, Lambois. Sous l'Empire, le duc d'Otrante est accueilli à Juilly par les élèves et les maîtres presque avec orgueil, et l'ancien proconsul de Nevers, oublieux des heures noires, très loin des cérémonies sacrilèges de la cathédrale de Moulins, édifie à

¹ ARNAULT, *Mémoires*, ch. II.

² ARNAULT, *Mémoires*, ch. II.

³ GAILLARD, *Mémoires inédits*.

⁴ NOLHAC, *Souvenirs* ; GAILLARD, *Mémoires inédits*.

ses frais dans la chapelle de Juilly le mausolée du cardinal de Bérulle¹. Affectant, du reste, en pleine puissance, de parler du temps où il était professeur à Juilly², ce n'est pas seulement avec l'ostentation vaniteuse de Napoléon s'écriant au milieu d'une table de souverains : *A l'époque où j'étais lieutenant d'artillerie !* Il se complaît réellement aux souvenirs de cette maison qui avait, si l'on en croit un de ses élèves, abrité les illusions d'une âme jeune, les projets de noble ambition et les premières habitudes de l'aspirant savant, souvenirs d'une conscience pure et d'un sain labeur qui jamais ne s'oublent.

Il fallait cependant quitter le collège. Une décision de la congrégation envoyait le confrère Fouché à Arras, où il reçut la chaire de physique au commencement de 1788³. Il allait au-devant de sa destinée. Il ne devait quitter la patrie des Robespierre que saisi de la fièvre révolutionnaire qui, à cette époque, commençait fi gronder sourdement dans les premières manifestations de la nation. Il allait aussi y faire la connaissance de l'ami fidèle qui, jusqu'au dernier soupir, devait être le confident, le conseiller, le compagnon de Joseph Fouché, Maurice Gaillard. Celui-ci, d'humeur sombre et sévère, de caractère droit et honnête, mais despotique et intolérant⁴, allait être constamment un ami fidèle, mais mal commode, dont le dévouement complet n'allait pas sans des désapprobations tantôt muettes et tantôt assez bruyantes. Nommé professeur de seconde à Arras, en avril 1788, Gaillard y arriva de méchante humeur, obligé de quitter Boulogne, sa patrie, quelque peu irrité contre la congrégation et sa discipline, dès lors assez disposé à pousser plutôt qu'à retenir Fouché dans une voie où il s'engagea du reste avant lui. Les deux hommes, que leurs destinées devaient si fort éloigner de l'Église, se rencontrèrent pour la première fois devant le confessionnal, à la veille de Paves. Gaillard se prit à étudier avec curiosité et sympathie son jeune confrère, admirant cette ardeur, cet infatigable labeur et cette aménité de façons qui eu faisaient un maître si justement populaire⁵. Le jeune physicien remplissait le collège, la ville et la province de ses démarches actives pour enrichir son *cabinet de physique*. L'invention des ballons, des paratonnerres, toutes les découvertes récentes excitaient sa fièvre⁶ : il lui fallait autre chose que d'antiques instruments légués par les jésuites à leurs émules et successeurs les oratoriens d'Arras. Il se désolait à voir les dispositions de ses élèves rester sans satisfaction grâce à l'insuffisance de son laboratoire. Il se mettait en relations épistolaires avec les savants de Paris, se faisait indiquer les instruments à acheter, et, le collège, la ville d'Arras se refusant à fournir les fonds nécessaires, il adressait un appel plein de vigueur aux états provinciaux d'Artois, qui rejetèrent la demande⁷. Elle avait porté néanmoins ses fruits, faisant connaître le zélé professeur. Elle lui valut une visite qui compta dans sa

¹ HAMEL, p. 341. Ces sentiments étaient généralement connus. Cf. la pièce de DUVEYRIER, *Michel Perrin*, 1834.

² LAMOTHE-LANÇON, *l'Empire*, II, 373.

³ A. N., M. 592.

⁴ ARNAULT, *Mémoires*, I, ch. II. Gaillard était d'un caractère droit jusqu'à la rudesse : c'était un homme intègre plus qu'aimable. Les récits mêmes qu'il a laissés à ses enfants en sept volumes manuscrits nous le montrent tel.

⁵ GAILLARD, *Mémoires inédits*.

⁶ Sa passion était grande surtout pour l'aérostation : il devait faire en 1791, à Nantes, une ascension qui intéressa fort le public. Dès 1786, il avait, au collège de Vendôme, vu présider aux thèses de ses élèves l'inventeur des montgolfières, alors en vacances chez le comte de Rochambeau. (*Fouché à sa sœur*, 3 juin 1786. CAILLÉ, p. 1.)

⁷ GAILLARD, *Mémoire inédits*.

vie. Peu de temps avant, une affaire fort retentissante de paratonnerre abattu avait mis en lumière un avocat d'Arras assez obscur, Maximilien Robespierre. L'avocat avait plaidé pour le propriétaire du paratonnerre, pour la science moderne, car le plaidoyer s'était élevé à un haut diapason, et il s'était forcément inspiré pour le faire des conseils et avis des physiciens de l'Oratoire d'Arras. Gaillard croit même que l'affaire mit en relation les deux futurs rivaux. C'est une erreur. Le procès Visseroy de Bois-Valé, qui eut un grand retentissement, est de 1783¹. Mais il est en effet fort possible qu'il ait exercé ultérieurement une certaine influence sur les relations de Fouché, curieux, sans doute, de connaître l'avocat qui avait si hautement défendu la cause de la science, et de Robespierre, intéressé par ce procès même au progrès du laboratoire. Maximilien siégeait aux états provinciaux : il eut certainement connaissance de la requête du professeur de physique, dut s'y intéresser d'autant plus qu'il était l'avocat de l'Oratoire, un familier du collège pour lequel il avait plaidé trois ans auparavant, et dont son oncle était le médecin². Entre les deux hommes, des relations s'établirent cordiales, suivies : ce n'était pas seulement au collège qu'on se rencontrait, mais à l'académie des Rosati³. C'est aussi aux Rosati qu'il vit souvent un officier du génie à l'esprit ouvert et de relations sûres, ce Lazare Carnot qui, de 1792 à 1815, se trouva constamment mêlé à sa vie publique⁴.

Le lieutenant était en termes excellents avec Robespierre : c'était six ans avant cette journée du 9 thermidor où les deux commensaux de l'avocat l'envoyèrent à l'échafaud pour sauver leurs têtes terriblement menacées par lui. Méditant sans doute dès cette époque une fugue hors de l'Oratoire, le professeur faisait une cour assidue à cette pauvre Charlotte Robespierre, qui fut ainsi sa première dupe : peut-être lui promit-il le mariage, et fit-il plus tard tort à cet engagement, ce qui lui eût valu l'aigre rancune du frère et de la sœur ; dans tous les cas, il laissa Charlotte éblouie de son esprit charmant et de son extrême amabilité⁵. — Il voulut, d'ailleurs, plus tard, réparer : il avait fait guillotiner le frère, il assura, étant déjà ministre de l'Empire, une pension à la sœur⁶. Est-ce à ce foyer de pur pur civisme que l'oratorien alla puiser les premiers principes de cet esprit nouveau qui devait, par une série d'évolutions, l'amener des savantes leçons et des pieuses confessions de l'Oratoire d'Arras aux sacrilèges de Nevers et aux mitraillades de Lyon ? La chose est possible. Il est vrai que, très royaliste à cette époque, Fouché ne trouvait sans doute chez Robespierre aucun culte pour la République : le futur dictateur de la Révolution avait récemment fait, à la distribution des prix du collège même où Fouché professait, un éloge de Henri IV qui lui avait donné l'occasion d'adresser au roi Louis un éclatant hommage dans une prose qui ne le cédait en rien aux élucubrations poétiques de Billaud. Mais

¹ Mémoires de Gaillard, et HAMEL, *Histoire de Robespierre*, I.

² On trouve dans les archives de l'Oratoire (A. N., Mn. 221) un plaidoyer imprimé signé Max. de Robespierre en faveur de l'Oratoire du collège d'Arras en 178. Ce plaidoyer débute par un superbe éloge de la grande congrégation.

³ SÉGUR, III, 414.

⁴ CHARAVAY, *Introduction à la Correspondance de Carnot*.

⁵ Charlotte Robespierre place cette demande de Fouché en 1792 ou 1793. Cela est impossible. À cette époque, Fouché, légitimement et publiquement marié, avait installé son ménage rue Saint-Honoré, à deux pas de la maison précisément habitée par les Robespierre. Il n'a pu alors demander Charlotte en mariage. Si cette promesse doit être tenue pour réelle (on sait ce que valent les affirmations de cette vieille fille), elle ne peut dater que de 1789. (Note de la 2e édition.)

⁶ BAUDOT, *Notes sur la Convention*.

l'avocat d'Arras était cependant dès 1788 imbu des principes qu'il allait, quelques mois après, servir, obscurément d'abord, à Versailles où l'envoyait le tiers état d'Artois. Au mois d'avril 1789, en effet, Maximilien se séparait de Fouché pour aller jeter aux États généraux les bases de sa courte et retentissante fortune. Avant de partir, étant besogneux, il emprunta ; son biographe a cité des noms : il faut y ajouter celui de Joseph Fouché, qui se vantait de lui avoir prêté la somme nécessaire au séjour de Versailles¹.

A vrai dire, le confrère Fouché n'avait pas besoin de la fréquentation assidue de cette maison pour se rallier aux idées nouvelles. Il n'avait qu'à suivre la tendance qui, dans le mouvement général de la nation, entraînait son propre milieu. L'Oratoire se trouvait à cette époque en pleine effervescence. Sans doute, il faut le reconnaître avec le savant historien de cette congrégation², les fortes têtes, les chefs, beaucoup de professeurs résistaient de leur mieux à l'entraînement, réagissaient même quelque peu maladroitement contre un libéralisme déjà vieux qui était, à certains égards, la gloire de ce corps enseignant. L'esprit d'indépendance vis-à-vis du gouvernement de Versailles, longtemps l'adversaire des jansénistes, comme vis-à-vis de cette cour de Rome d'où était sortie la bulle *Unigenitus*, venait de cette sympathie persistante pour la secte persécutée. Le dernier apôtre du jansénisme avait été le P. Quesnel, de l'Oratoire, et la solennelle condamnation de ce disciple de Bérulle n'avait même pas coupé court à l'esprit janséniste dans le sein de la congrégation. On avait vu des oratoriens prendre part aux manifestations que souleva l'affaire du diacre Pâris en 1732, et c'est en vain que les deux derniers supérieurs, le P. de Muly et le P. Moisset, avaient, animés d'un esprit plus orthodoxe, essayé d'étouffer cet élément de Fronde religieuse et politique³. Pour beaucoup, le mouvement de 1789 était la revanche de tous les persécutés de l'ancien régime, jansénistes et protestants. Fatalement, l'Oratoire, qui avait toujours vu d'un œil peu favorable le roi entre les mains d'un confesseur jésuite, devait être entraîné dans l'insurrection des esprits généreux, ambitieux ou rancuniers. Le gros de la congrégation, les jeunes surtout, manifestaient sous toutes les formes leur libéralisme, leur civisme. Il éclata en 1789. A Troyes, par exemple, les oratoriens convoquent le public à une séance littéraire donnée au collège et où l'on joue deux pièces patriotiques tout en l'honneur de la nation, de la cocarde tricolore, de la liberté reconquise : les pièces sont composées par des professeurs⁴. On verra, le 14 septembre 1789, les oratoriens célébrer dans leur église de la rue Saint-Honoré un service pour les citoyens morts le 14 juillet, et Daunou y prononcer un sermon vibrant de civisme. En 1790, le même Daunou, au nom de beaucoup de ses confrères, faisait insérer dans le Journal encyclopédique un article réclamant l'épuration du catholicisme et l'égalité des cultes. En 1791, ce sera le supérieur des Oratoriens de Douai, le P. Primat, qui sera élu évêque constitutionnel du Nord : il acceptera et prendra Daunou comme vicaire général. En dehors des cas individuels de Bailly, Le Bon, Billaud, Daunou, Fouché, etc., et de leur participation personnelle au mouvement, l'Oratoire presque tout entier y entraînait, gagné d'un attendrissement humanitaire contre lesquels les chefs de la congrégation n'étaient guère autorisés à réagir⁵. Ils le faisaient cependant, mais débordés, ne

¹ E. HAMEL, t. I. GAILLARD, *Mémoires inédits*.

² PERRAUD, *l'Oratoire*.

³ PERRAUD, *l'Oratoire*.

⁴ A. N., M. 230.

⁵ Sur tout ce mouvement, ARTAUD, *Vie du comte d'Hauterive*, ch. I ; LE BON, *J. Le Bon ; Mémoires de GAILLARD, TAILLANDIER, Documents sur Daunou. Les mémoires du jeune*

ne pouvant opposer à l'ultra-libéralisme des jeunes, en grande partie puisé aux leçons du vieil Oratoire lui-même, qu'une résistance impuissante et inutile.

Entre tous, le collège d'Arras se distinguait par un esprit de civisme auquel l'influence d'une ville très patriote n'était pas étrangère. On revoyait au collège Joseph Le Bon, alors en pleine effervescence, revenant visiter sa ville natale¹ ; Arras enfiévré ne trouvait pas dans les professeurs du collège les moins chauds partisans des idées nouvelles. Le principal, le P. Spitalier du Saillant, figurait depuis 1783 parmi les dignitaires de la loge maçonnique, dont il était l'orateur, et cette loge était dans le courant général. Les professeurs, presque tous jeunes, fréquentaient beaucoup le inonde, y répandaient des idées philosophiques auxquelles ils donnaient la séduction d'un rare intellectualisme². Fouché n'était pas un des moins zélés ; il y avait au fond et il subsista toujours chez lui un esprit naturellement frondeur qui devait le jeter d'autant plus sûrement dans l'action que le directoire de la congrégation y était opposé. Il contribua à la fondation du *Bulletin des patriotes de l'Oratoire* et lança un des premiers l'idée d'une députation oratorienne qui irait porter à l'Assemblée nationale les encouragements, les conseils et les requêtes de la congrégation. Cette démarche était au premier chef une manifestation d'indiscipline : l'opposition du conseil directeur en fit un acte de réelle rébellion. Au premier bruit de cette démarche insolite le conseil directeur s'était ému : le 2 août 1790, il avait interdit toute demande, comme constituant un acte de coupable indiscipline. Il recommandait le calme et le silence³. C'était prêcher dans le désert. Quelques jours après, une députation de quinze membres, à la tête de laquelle se trouvait Daunou, se présentait à la barre de l'Assemblée. Elle la harangua et reçut en réponse, du président, le marquis de Bonnai, un éloge du *vieil Oratoire, célèbre par ses lumières, utile par ses travaux, respectable par ses vertus*, qui pouvait passer pour une leçon aux jeunes manifestants⁴. L'impression de ceux-ci fut naturellement fâcheuse : Fouché avait gardé un très mauvais souvenir du marquis de Bonnai et le malmenait fort⁵. Le vieil Oratoire protesta solennellement contre cette coupable démarche, mais ne put sévir. On se contenta de quelques changements : Le Bon fut seul chassé de la congrégation : à Arras on crut devoir épurer le collège, mais sans éclat ; Gaillard fut envoyé à Juilly et, le 6 octobre, Fouché de Rouzerolles était appelé au collège de Nantes, à la classe de physique⁶.

A Nantes, le professeur de physique trouvait un collège que l'effervescence révolutionnaire n'avait pas plus ménagé que celui d'Arras. L'Oratoire avait joué là

Oratoire à la Constituante. Traitement fait aux membres de l'Oratoire, 1791. Mémoires pour les membres de l'Oratoire ; enfin, l'organe du jeune Oratoire, le Bulletin des patriotes de l'Oratoire.

¹ LE BON, J. *Le Bon*.

² DERAMECOURT, *Le clergé du diocèse d'Arras, 1739-1802*, I, 235.

³ A. N., M. 592.

⁴ A. N., M. 228 b.

⁵ J'ai vu M. de Bonnai à l'Assemblée constituante, écrit le duc d'Otrante à Gaillard, 27 juillet 1816. (*Papiers inédits* de GAILLARD.) Il faut donc en conclure que le confrère Fouché était de la députation : dans quelles circonstances le jeune professeur d'Arras eût-il été à la Constituante, et précisément un jour où M. de Bonnai eût pris la parole ?

⁶ A. N., M 592.

aussi son rôle dans le mouvement général. Le 16 juin 1790, quelques mois avant l'arrivée de Fouché, les membres de la congrégation, qui avaient presque tous embrassé avec ardeur la cause de la Révolution, avaient fait près du directoire du département une démarche qui leur avait valu une harangue du facond Coustard de Massy, son président ; s'adressant aux élèves du collège, il leur avait recommandé le respect de la discipline et la lecture de Voltaire et de Rousseau. Les oratoriens avaient prêté le serment civique. Cette démarche avait produit de singuliers effets de démoralisation parmi les écoliers ; ils avaient formé un club des jeunes amis de la Constitution n qui, par la voix d'un élève de logique, félicitait quelques jours après les Nantais **d'avoir brisé le glaive du despotisme**. Puis on vit venir des écoliers au bureau du directoire se plaindre de leur supérieur qui n les occupait à faire des pensums s, ce qui était contraire aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité. L'anarchie commençait : les professeurs s'en effrayaient ; il était temps qu'une main ferme prit les rênes du pouvoir dans ce petit monde désorganisé, I d'autant que Nantes, moins engagée qu'aucune ville dans la voie révolutionnaire, devait voir sans enthousiasme ces singulières conséquences des principes de 1789. Chose curieuse, ce fut le libéral d'Arras qui vint ressaisir ces rênes abandonnées. Bientôt préfet ou principal du collège, Joseph Fouché allait travailler avec son esprit lucide et son énergique volonté à la réorganisation nécessaire du régime scolaire, labour qui devait, après deux ans, aboutir à la réglementation qu'il soumettait en 1792 au conseil général du district de Nantes¹.

Pour le moment, il restait fidèle à la physique, continuait à s'occuper avec passion de travaux aérostatiques. En 1791 il faisait encore en ballon une ascension qui remplissait d'effroi et d'admiration le collège et la cité².

Il n'était pas homme cependant à s'y absorber : tout craquait, allait crouler. Il ne s'agissait dès lors plus de poursuivre avec sérénité une carrière scientifique, indifférent à une tempête qui allait balayer tout un monde. L'Oratoire sombrait : aucun avenir à en espérer. Il fallait, sans abandonner un poste que la débâcle même de la grande congrégation allait rendre indépendant, se tenir prêt à toute éventualité et profiter d'un bouleversement qu'on n'avait peut-être pas désiré. Dès lors la politique l'appelait : il s'y jeta, prudemment sans doute, mais résolument. A peine installé au collège, quelques jours après son arrivée, le 2 novembre 1790, le professeur de physique se faisait présenter au club des Amis de la Constitution par Coustard de Massy, son futur collègue de la députation nantaise à la Convention³. Ce Coustard était au fond Ull conservateur apeuré qui criait avec les loups de peur d'être mangé. Son patronage n'engageait à rien. Le professeur sembla vouloir jouer dans ce milieu libéral le rôle d'un modéré. Tout l'y forçait, et, personnellement, il était loin d'y répugner. Il entendait ne pas rompre encore, comme Le Bon, avec la congrégation, et garder son poste, ne perdant guère une occasion d'exalter l'Oratoire, dont il se recommandait encore en 1792 dans sa profession de foi de candidat : ajoutez à cela la famille, une famille bourgeoise, assez riche, commerçante, partant conservatrice, vivant tout près de là, connue à Nantes. Au collège même, il fallait combattre l'anarchie, constater les dangers de l'ultra-libéralisme et l'enrayer. Dès ors, son rôle était

¹ VERGER, *Arch. curieuses de Nantes*, IV, 167 ; LALLIÉ, *Le diocèse de Nantes, en 1790* ; VERGER, *Ibid.*, IV, 168. Cf. plus bas, ch. I, p. 59-61. *Arch. de la Loire-Inférieure*.

² HAMEL, *Hist. de Juilly*, 339.

³ VEILLECHÈZE, 51, 52 ; LALLIÉ, *les Sociétés populaires ; Chronique du département de la Loire-Inférieure*, novembre 1790. N° 11, p. 23.

tracé. Avec cela, une ville où la démagogie est en horreur, même dans les milieux libéraux, où Coustard paraît exagéré, une cité de négociants, de bourgeois enrichis ; les plus extrêmes y étaient feuillants lorsque les deux tiers de la France révolutionnaire reniaient déjà Lafayette : on y fut girondin plus tard, quand déjà Brissot et Vergniaud sombraient sous Danton et Robespierre ; nous y reviendrons¹. La grande effervescence d'Arras tombe, n'est plus de mise dans ce milieu, et particulièrement aux Amis de la Constitution. On y prêche, on y applaudit la politique des intérêts, des réformes pratiques ; peu de motions exagérées, elles échouent toutes. L'humanitarisme reste dans les phrases : il ne triomphe guère, nous le verrons, de l'intérêt et du lucre². — Le souple professeur ne fut pas long à s'apercevoir que les modérés avaient toujours dans les salons du club plus de succès que les violents. Il ne monta à la tribune que pour soutenir avec un remarquable succès une motion dont le sens conservateur n'échappa à personne : son discours fut tout de raison et de bon sens³ ; il plut, fut poussé à la présidence, y parvint le 17 février 1791, quatre mois après son arrivée à Nantes. Il était dans la voie. Son conservatisme était-il sincère, après les manifestations d'Arras, ce conservatisme qui devait lui valoir deux ans plus tard, après la présidence du club, son mandat de représentant à la Convention ? Quand faut-il le croire ? Est-ce quand il affirme qu'il était encore en 1791 un royaliste constitutionnel, qu'un simple malentendu jeta dans les rangs des républicains⁴ ? Est-ce quand il déclare qu'il avait eu dans sa jeunesse du goût pour les idées républicaines⁵ ? Croyons-le surtout quand il affirme à Pasquier qu'il faut toujours être l'homme des circonstances, l'homme de la place, avoir avant tout, partout, la main à la pâte⁶. Or on ne pétrissait pas encore à Nantes le pain de l'égalité boulangé, sur les ordres de Fouché, trois ans plus tard, à Nevers et à Lyon.

Il fut donc conservateur, si conservateur même qu'il encourut le reproche de réaction, et de la part d'un de ceux que, devenu montagnard, il devait avec son parti envoyer comme contre-révolutionnaire à la guillotine, le député girondin Brissot. A bien pénétrer l'incident, c'est tout Fouché qui s'y révèle, le Fouché des évolutions aisées, des volte-faces rapides, et c'est pourquoi il faut s'y arrêter. Brissot venait de défendre éloquemment à la tribune de la Constituante l'émancipation des noirs ; Nantes avait précisément manifesté ses aspirations humanitaires en envoyant à Londres de bénévoles missionnaires destinés à y prêcher la bienveillance universelle.

Le président du club des Amis de la Constitution crut pouvoir féliciter Brissot au nom de la société. Grand émoi dans la cité, où la traite des noirs constituait pour beaucoup de marins marchands un commerce lucratif ; où, d'autre part, plus

¹ Ch. II, p. 73. BLANCHARD (de Nantes), *Mémoires* ; VERGER, *Arch. de Nantes* ; DUGAST-MATIFEUX, *Bibl. de Nantes* ; *Écho de Paimbœuf* ; *Chronique de la Loire-Inférieure*, 1790-1793 ; MELLINET, *Hist. de la commune de Nantes*.

² VERGER, MELLINET, LALLIÉ, déjà cités.

³ Matériaux pour servir à la vie Joseph Fouché, dit le duc d'Otrante.

⁴ VEILLECHÈZE, LALLIÉ, sources déjà citées.

⁵ Conversation avec Ségur en 1809. SÉGUR, III, 414. Note sur Fouché remise à Louis XVIII (*Papiers GAILLARD*), et Fouché à Gaillard, 1er août 1818 (*Papiers inédits de GAILLARD*).

⁶ PASQUIER, III, 172.

d'un bourgeois — y compris Fouché lui-même — avait des plantations à Saint-Domingue, y comptait tout au moins des amis parmi les colons qu'allait ruiner l'émancipation des noirs. Devant l'émotion générale, Fouché n'hésite pas, se rétracte. Le 22 février, il adresse à Brissot une lettre un peu embarrassée où s'essaye son esprit subtil, toujours prêt à ces changements de front. La société n'avait eu que l'intention de féliciter Brissot de l'énergie avec laquelle il combattait les ennemis de la Constitution et sur son zèle à éclairer ceux qui ont besoin de lumières pour en sentir tout le prix. Mais, ajoute le président, elle doit vous informer qu'elle n'a point eu l'intention de prononcer sur vos opinions, qu'elle improuve absolument, vu les dangers auxquels elles peuvent exposer la patrie. Le reste de la missive était de ce style. Elle était signée : Fouché, de l'Oratoire. Brissot se montra fort irrité d'une pareille volte-face. Par égard pour votre société et pour le patriotisme qui m'ordonne de jeter un voile sur les actes de pusillanimité de nos frères, je m'abstiens de publier les pièces qui couvriraient de honte cette rétractation : le public ne verrait qu'avec indignation un prêtre, et un prêtre qui se dit patriote, devenir l'apôtre du brigandage le plus révoltant et que l'Écriture sainte condamne. Je vous conseille donc le silence : je vous invite à ne pas écrire dorénavant sous la dictée de marchands de chair humaine qui déshonorent le patriotisme de votre ville¹. Cette dure leçon ramena-t-elle à des sentiments d'un plus pur civisme le président des Amis de la Constitution ? Dans tous les cas, la société se maintenait dans un bon ton qui dénotait une absence complète d'intentions subversives. On y discutait académiquement de l'influence de l'opinion des femmes sur le civisme des hommes, et plus pratiquement du commerce avec les lies. Le colonel du régiment du Rohan venait passer ses soirées au club avec ses officiers². Il y régnait, sous la présidence de l'oratorien, un modérantisme qui en vint à rendre la société bientôt si suspecte que le proconsul Fouché de Nantes devait, en 1793, dans sa nouvelle ardeur jacobine, au cours de sa mission à Nantes, faire fermer le club feuillant. En 1790, l'homme des marchands de chair humaine n'en était pas encore à ne réclamer pour les bons patriotes que du fer, du pain, et quarante écus de rente³. Son père mort, il jouissait d'une certaine aisance, que, du reste, il ne laissait guère soupçonner. C'était une vie sérieuse, austère : sobre et de mœurs réglées, il vivait avec simplicité, sans affectation de gravité d'ailleurs, car il se montrait déjà caustique et toujours souriant. Devenu principal, tout à fait indépendant de l'Oratoire, dont, depuis octobre 1790, il ne subissait plus la direction, il continuait cependant la vie oratorienne, vantant volontiers la congrégation et s'en recommandant. Mais à des temps nouveaux il lui avait paru qu'il fallait une réglementation nouvelle des études, et il s'occupait à tirer le collège de son anarchie. Il remplit de ces soins les années 1791 et 1792, étudiant, élaborant, proposant de nouveaux règlements. Le 8 décembre 1791, il en soumettait un à l'approbation du directoire du district, vraie charte des devoirs réciproques des maîtres et des élèves. Quelques mois après, le 14 mars 1792, il adressait un appel à la municipalité⁴. Le collège se mourait si on ne le secourait. Il y avait là les éléments d'un enseignement complet, car outre le principal ou préfet, l'économe, le bibliothécaire, il s'y trouvait un professeur de théologie, deux de philosophie, un de rhétorique, un de poésie, deux d'humanités et deux de

¹ Fouché à Brissot, 22 février 1791. Brissot à Fouché, MELLINET, VI, 272.

² MELLINET, VI, 266.

³ BLANCHARD (de Nantes), *Mémoires*.

⁴ *Le principal du collège à la municipalité*. Arch. Loire-Inférieure, série L. Dû à l'obligeance de M. Maire, archiviste de la Loire-Inférieure.

grammaire. Mais ces professeurs, logés, blanchis et nourris comme à l'époque où ils vivaient sous la dépendance de l'Oratoire, avaient été augmentés, chacun d'eux recevant 200 livres. Cette augmentation grevait le budget de telle façon qu'on ne pouvait durer, d'autant que l'entretien des bâtiments coûtant 1.200 livres, celui du mobilier 1.700, les prix distribués 400, on était arrivé à une dette de 83.200 livres dont il fallait servir les intérêts. Le principal pressait les membres du directoire de mettre à exécution le décret de l'Assemblée nationale chargeant chaque département de pourvoir aux collèges. En outre, il demandait la réorganisation et le classement de la bibliothèque et du laboratoire. Ce rapport dut rester sans réponse, car le 27 juillet de la même année — à la veille d'être élu député — le principal revenait à la charge dans un magistral rapport. **Le régime de la congrégation de l'Oratoire ayant absolument cessé d'exercer son autorité sur les collèges qui lui sont encore confiés, c'est aux corps administratifs que je dois naturellement m'adresser**, écrivait *monsieur* Fouché — c'était désormais le titre qui lui était donné dans les actes —. **Chargé de la surveillance de l'instruction de cette ville, il est de mon devoir de prévenir qu'elle ne peut plus subsister dans l'état où elle se trouve.** Le principal signalait **le dépérissement des finances** qui est imminent. Il entend qu'on mette fin à l'internement quasi monastique des professeurs, auxquels pèse la vie de communauté, et qu'on augmente leur traitement en les laissant veiller à leur entretien. **Cette seule mesure, déclarait le principal¹, produira deux effets avantageux : le premier, l'économie des finances ; le second, plus d'exactitude et plus de perfection dans l'enseignement, en rendant chaque professeur responsable de sa classe, sous peine de perdre son traitement.** Un pareil rapport affirmait l'absolue indépendance du principal du collège de Nantes vis-à-vis de la congrégation expirante. La loi du 18 août 1792 obligeait les membres de l'ancien Oratoire à garder leurs places dans les collèges jusqu'à la réorganisation définitive, sage mesure qui empêchait la désagrégation complète de l'enseignement public. Mais le 10 mai 1792, l'Oratoire avait expiré. A cette date le P. Veuillet, procureur général, adressait au cardinal de Bernis, pour le pape Pie VI, une longue protestation de dévouement et de fidélité qui, destinée à couvrir la défection du jeune Oratoire, était le dernier soupir de la congrégation supprimée². Du fait, Fouché sortait de l'Oratoire ; en septembre 1792, déjà élu député, il devait consacrer cette rupture avec la vie semi-ecclésiastique qui avait été la sienne, en se mariant. La vie de communauté cessait pour lui, et avec elle le célibat qu'elle imposait. Sa mère et sa sœur vivaient au Pellerin, ne devant venir se réfugier à Nantes qu'aux premières lueurs de la guerre civile. Il était homme de famille, avait besoin d'un foyer, entendait aussi se créer avec Nantes de nouveaux liens. Le 16 septembre 1792, à l'église Saint-Nicolas, était béni par le curé de la paroisse, l'abbé Lefeuvre, le mariage de Joseph Fouché et de Bonne-Jeanne Coiquaud, fille majeure de Noël-François Coiquaud, président de l'administration du district de Nantes, et de dame Marguerite Gautier³. Quelques jours après, le principal du collège de Nantes, nommé représentant de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, quittait la direction de l'établissement.

Ainsi était close la carrière oratorienne et professorale du confrère Joseph Fouché de Rouzerolles, désormais le citoyen Fouché de Nantes. Et certes, pour qui a suivi de près les évolutions de l'ancien séminariste de l'Oratoire, ce passé duit

¹ *Le principal à l'administration du district*, 27 juillet 1792, Arch. Loire-Inférieure, série L.

² PERRAUD, p. 235.

³ VEILLECHÈZE, p. 55.

paraître bien précurseur de l'avenir. Déjà, de 1781 à 1792, il a été constamment l'homme des circonstances Léвите religieux et studieux au séminaire, professeur appliqué et surveillant avisé dans les collèges où il a passé, savant zélé et laborieux dans son laboratoire, oratorien soumis et sujet loyaliste aux heures où l'Oratoire est puissant et le roi populaire, patriote exalté à Arras au contact de la ville des Robespierre, et membre indiscipliné de la congrégation à l'instant de la fermentation générale, il est redevenu à Nantes, malgré d'utiles déclarations de civisme, un conservateur, presque un réactionnaire. Le 10 août, l'a fait républicain. Le 21 janvier le sacrera jacobin. Le Directoire le retrouvera conservateur en le rendant ministre, le 18 brumaire en fera le serviteur zélé, encore qu'éclairé, de la dictature, 1804 le ministre influent de l'Empire, 1814 le conseiller officieux des Bourbons, le 20 mars l'âme du césarisme démocratique, 1815 le secrétaire d'État du Roi Très-Christien. Au fond, dès 1792, sous les apparences modestes et honnêtes du professeur, la décomposition des principes est complète. — Que sera-t-il ? Il l'ignore sûrement. Mais ce qu'il doit savoir et pressentir, c'est qu'il sera toujours l'homme de son intérêt et des circonstances.

Ces circonstances cependant ne l'éloignèrent jamais complètement de l'Oratoire. Il n'avait pas, il n'eut jamais du parvenu l'oubli facile de l'humble passé, du transfuge la haine du camp qu'il avait quitté. Pendant les trente ans qui séparent le jour où Fouché abandonnait à un autre la direction du collège des oratoriens de celui où il expirait à Trieste, l'ex-professeur resta oratorien dans l'âme. Ce n'était pas seulement Juilly dont le souvenir s'imposait à lui et qu'il comblait de ses bienfaits ; il ne dote pas seulement la grande maison oratorienne du mausolée du cardinal de Bérulle ; il se plaît aussi à s'enrôler dans cette sorte de franc-maçonnerie, de solidarité étroite qui unit les membres de la savante confrérie dispersée par l'orage. A travers les tempêtes de sa vie agitée, il garde une immuable fidélité à ceux qu'il appelle ses **carabins** dans l'argot de la congrégation — les confrères de l'Oratoire. Il les fréquente de préférence, s'en entoure dans sa vie privée, les emploie, les protège, à quelque parti qu'ils appartiennent¹. Il se recommande de la savante congrégation lorsqu'il se présente aux suffrages de ses concitoyens en 1792, en vante l'esprit et les œuvres². Nommé à la Convention, c'est près de Daunou, son ex-confrère, qu'il va s'asseoir, sollicitant ses conseils, évoquant avec lui le souvenir de l'Oratoire et, même après la rupture qui suit leur divergence de votes dans les journées de janvier 1793, continuant à le protéger sous le Consulat, l'Empire et la Restauration³. A la Convention, il veut être du comité d'instruction publique, y défend les intérêts des anciens professeurs de l'Oratoire, l'enseignement oratorien. A Lyon il sauve, parce qu'il a été de l'Oratoire, Nollet, poursuivi, traqué par ses propres sicaires. La tempête apaisée, il vit au milieu d'anciens professeurs et élèves de l'Oratoire : l'âme damnée du ministre, disent les ennemis, son bon génie, affirment ses amis, c'est l'ex-confrère Gaillard, ancien professeur d'Arras et de Juilly, qui est tout à la fois son confident, son homme d'affaires, son représentant et son plus fidèle correspondant après 1815. Les

¹ NODIER, *Souvenirs*, p. 302. FIÉVÉE (*Lettre à l'Empereur*, juin 1810) en plaignait ironiquement de cette coterie oratorienne qui entourait Fouché.

² Ch. II.

³ TAILLANDIER, *Doc. sur Daunou, passim*, et note de police favorable à Daunou. A. N., AF IV 1503, 15 mars 1809.

gens qui peuplent le ministère et l'administration de la police générale, c'est Maillochau, ex-oratorien de Nantes, secrétaire particulier du ministre et commissaire général à Lyon ; c'est Oudet-Ducrouzet, ex-professeur de Nantes aussi, commissaire général à Turin, puis à Livourne ; c'est Babey, ex-professeur du Mans, directeur du service de la presse¹, etc. S'il a avec d'Hauterive, véritable vice-ministre des relations extérieures sous l'Empire², avec Malouet, préfet maritime d'Anvers, puis ministre de la marine sous la première Restauration, de si bonnes et si utiles relations, c'est que tous deux sont d'anciens professeurs de l'Oratoire. Ex-oratorien encore, même son ancien professeur à Nantes, Perier, évêque d'Avignon, qui lui sert d'agent près du clergé constitutionnel en 1801 et 1802 et qu'il reçoit à Ferrières, sous l'Empire, avec honneur³. Ex-oratorien aussi, et pour cette raison aussi protégé, Écuyer, ancien confrère au collège d'Arras, pourvu par le ministre d'une fructueuse sinécure au château de Compiègne⁴. Ex-oratorien, Le Comte, son homme de confiance, qui a l'administration de ses biens⁵. Apprend-il que Charles Nodier — compromis dans une conspiration est le fils de ce Nodier qui a marqué comme professeur dans les fastes de l'Oratoire, il le fait mettre en liberté, et lorsque, par hasard, il le retrouve à Laybach, le prend comme confident et agent principal de sa politique en Illyrie⁶. Narbonne et Chênédollé sont rayés des listes de l'émigration comme anciens élèves de Juilly ; Pardessus protégé, poussé au Corps législatif comme ancien élève de Vendôme⁷ ; Jay introduit dans l'intimité de son intérieur, devenu son agent à la Chambre et dans la Presse durant les Cent-Jours, comme ancien élève de Niort. A la fin de sa vie, en exil, il apprend le rétablissement prochain de l'Oratoire : *J'aurais éprouvé*, écrit-il le 30 novembre 1816⁸, *un véritable bonheur de faire le discours de sa résurrection*, et il s'attendrit, nous avons vu en quels termes, sur ses années passées à l'Oratoire, a dont il lui reste encore des émotions vives et douces.

Jusqu'à un certain point on peut prétendre que le clergé lui-même bénéficia de ces souvenirs. Certes l'affirmation paraît paradoxale lorsqu'on songe que nous parlons ici de l'homme que nous verrons tout à l'heure, coryphée de l'athéisme officiel, profaner les églises chrétiennes et attaquer avec une violence véritablement inouïe le clergé catholique. Mais, ce moment de fièvre passé, nous ne trouvons guère chez le ministre du Consulat et de l'Empire cette prétrophobie qui est, dit-on volontiers, la revanche d'une vocation religieuse avortée. Défenseur sous le Consulat de l'Église constitutionnelle contre l'Église réfractaire et, comme tel, adversaire du Concordat, protecteur jaloux sous l'Empire des intérêts, des maximes et des principes de la Révolution contre le clergé, réfractaire ou concordataire, il n'en est pas moins, pour les membres mêmes de ce clergé catholique, d'une grande bienveillance et surtout d'une absolue déférence. Il lui plaît de s'en entourer, toujours courtois, parfois familier, discutant avec eux des intérêts de l'Église gallicane, des subtilités de la théologie et des épisodes de l'histoire religieuse, allant parfois jusqu'à la préserver des

¹ *Dossier Babey*, A, N., F 7, 4363.

² ARTAUD, *D'Hauterive*.

³ GAILLARD, *Mémoires inédits*.

⁴ GAILLARD, *Mémoires inédits*.

⁵ *Correspondance avec Gaillard (Papiers Gaillard.)*

⁶ NODIER, 302.

⁷ *Mém. inédits* de GAILLARD.

⁸ *Le duc d'Otrante au comte de Fleaux*, 30 novembre 1816. Arch. du Ministère de l'Intérieur, à Vienne.

foudres impériales : du plus humble au plus grand, il se complaît à être l'ami, le protecteur, du saint curé des missions étrangères l'abbé Desjardins qu'il défendit contre les ordres même de l'Empereur, au haut cardinal Consalvi, si reconnaissant envers le duc d'Otrante d'une bienveillance qui a bien pu lui sauver la vie en 1810 ; du pieux cardinal de Belloy qui vient visiter la famille Fouché, bénissant la mère et les enfants, à l'ambitieux cardinal Maury qui dispute volontiers avec lui les choses de la religion ; sans parler de bien d'autres : l'abbé de Pansemont, l'abbé Mérault naturellement, l'abbé Bernier ; il se plaît à rendre des services, sans du reste négliger un instant de s'en faire rendre. Lorsqu'en 1815 il reviendra au pouvoir, un prélat reconnaissant le saluera comme l'homme de la Providence¹. Le plaisant est que sa seule antipathie anticléricale lui vient de son passé oratorien, nous voulons dire cette malveillance tantôt narquoise, tantôt froide contre le jésuite, qui fut constante : Pascal, Nicole, Quesnel, ont laissé leur empreinte. C'était bien des plaisanteries un peu lourdes de séminaire dont il criblait, dès 1792, dans une lettre à Condorcet, ces jésuites [pénétrant](#), dit-il², [sous le grand roi, au trône par la chaise percée](#). Ses entretiens avec le P. Varin, sous l'Empire, ne le convertissent guère³ ; il détournera l'Empereur, toujours prêt à toutes les fusions, de livrer l'Université naissante aux Pères de la Foi qu'il tient pour jésuites. Jusqu'au bout de sa vie, il continuera à les cribler des plaisanteries ordinaires : [Les jésuites débarquent ici en foule](#), écrit-il de Trieste en 1819. [On prétend que ce sont les femmes qui les ont chassés de Russie ; cela est tout simple : il y a des rivalités qu'on ne pardonne pas](#)⁴. Et l'ancien lecteur de Pascal et des solitaires reparaisant sans cesse, il rappelle sur un ton plus grave la déconfiture des jésuites en 1762, [lapidés avec les pierres de Port-Royal](#)⁵.

Ces sympathies et ces antipathies ne sont pas les seules empreintes que laissent dans cet esprit et ce cœur ces trente années de sa vie : famille, collègue, séminaire, professorat, contact de l'Église et culte de la science. L'action des milieux traversés s'aperçoit partout, trempant cette jeune âme qui, ouverte à toutes les influences, semble au contraire se fermer ensuite à toute autre pensée qu'à celle de l'intérêt et de l'ambition. Chez ce fils de marin il y a, en substance, les qualités d'énergie, d'opiniâtreté, d'activité et de sang-froid qui font, au milieu des tempêtes et des orages de la vie publique, de cet homme frêle et faible un nautonier tenant d'une main ferme le gouvernail de sa barque ou dirigeant avec un sang-froid imperturbable le vaisseau qui lui est confié, toujours prêt à rassurer, à encourager, à rallier l'équipage affolé, par un flegme invincible qui est la première qualité du marin et de l'homme d'État. Il a aussi appris de bonne heure, aux conversations des siens, que lorsqu'on a le vent contre et qu'on veut avancer, le mieux n'est pas de lutter en face — car c'est folie — mais de louvoyer : il louvoie et ruse avec la vague. Et jamais de découragement : le bâtiment échoué, on le renfloue, et lorsque, dans une tempête, le bateau a sombré, si la vie est sauve, on regagne le port sur le plus frêle esquif, et quelques semaines après on repart au pays lointain, défiant plus que jamais la vague, l'écueil et le vent, puisqu'on les connaît mieux. On ignorerait cet atavisme que la comparaison s'imposerait. Les trésors d'énergie, de prudence et d'opiniâtreté accumulés par

¹ *L'archevêque de Besançon au duc d'Otrante*, mars 1815. A. N., F7 8232.

² *Fouché à Condorcet*, 1794. Matériaux pour servir à la vie de J. Fouché.

³ FLOURENS, *Napoléon et les jésuites*.

⁴ *Le duc d'Otrante à Jérôme*, 29 juin 1819. (*Mém. du roi Jérôme*.)

⁵ *Le chevalier de la Roche Saint-André au Pamphlétaire*. (*Papiers Gaillard*).

des générations de marins se condensent en cette âme, mal servie pour le métier lui-même par un corps trop frêle : niais ils vont se dépenser ailleurs.

De l'influence oratorienne, du séminaire de la rue Saint-Honoré comme de Juilly, du P. Mérault comme du P. Petit, il a gardé d'autres impressions que le goût de l'Oratoire, le respect et la crainte du clergé, la haine du jésuite. — Il n'a jamais été prêtre, nous l'avons vu, mais il a vécu si près du sanctuaire qu'il lui en reste réellement une ineffaçable empreinte. Il ne lui eût pas été permis de s'appliquer la parole du cardinal de Retz se proclamant *l'âme la moins ecclésiastique qui fût au monde*. Si Fouché ne fut pas au sens matériel du mot un transfuge du sacerdoce, à bien examiner certains de ses états d'âme, il en fut un, moralement parlant. Il était prêtre, plus foncièrement prêtre qu'un abbé Maury ou qu'un abbé de Talleyrand, élevé qu'il avait été dans un milieu où les vertus sacerdotales, la science religieuse et les mœurs ecclésiastiques s'étaient mieux gardées que partout ailleurs. Et lorsque nous cherchons ces traces, surprises dans l'âme de l'ex-oratorien devenu proconsul ou ministre, nous ne voulons pas parler de ce style d'allure oratoire qui, dans ses rapports, frappe comme une sorte d'écho de quelques déclamations de séminaire et de collège, ce ton qui est si bien celui de la médiocre prédication chrétienne du dix-huitième siècle que, lorsqu'il péroré dans les chaires des cathédrales de Nevers et de Moulins profanées, les échos de ces temples s'éveillent comme à une voix déjà entendue cent fois : c'est le P. Fouché qui, sorti des confrères de l'Oratoire, a trouvé sa voie, s'est paré du sacerdoce et prêche à perdre haleine dans le style où jadis prêchait devant lui tel maître de l'Oratoire de Jésus. Rien ne manque à cette forme d'esprit qui se trahit là, pas même les réminiscences des Écritures ; sa correspondance, trente ans après sa défection, en est pleine¹. Nous ne parlons pas plus de cet intéressant aveu par lequel il termine une de ces lettres, attribuant sa réelle facilité à pardonner les injures *au souvenir de la morale oratorienne, qui était celle de l'Évangile*². Ce sont là des réminiscences sans grande portée générale, inévitables chez tout homme élevé pour le sacerdoce. Mais ce qui est plus intéressant et non moins frappant, c'est la persistance réelle de certaines vertus, de certaines tendances ecclésiastiques sur lesquelles nous aurons à revenir : pureté et gravité des mœurs telles que, sur ce point, amis et ennemis sont d'accord, un certain puritanisme qui en fait non seulement un bon époux et un bon père, mais aussi un censeur parfois sévère des mœurs d'autrui : il garde la sobriété et la tempérance, la vie simple et sans faste de l'Oratoire et jusqu'à cette mise sévère et sombre qui pourrait faire prendre parfois le duc d'Otrante pour quelque pédant de collège ou de séminaire égaré dans une cour. Ajoutez à cela une tendance à la casuistique, une certaine subtilité dans la distinction des cas, une grande souplesse dans la conduite de sa vie et la vision nette, précise, du fort et du faible de chacun. Observons aussi cette autre tendance que signale déjà Bardoux, le biographe de la marquise de Custine³, tendance bien ecclésiastique, remarque-t-il, fréquenter, à ménager et à diriger la femme ; cet homme à qui on n'a jamais connu de maîtresse, et dont le physique a quelque chose de repoussant, jouira toujours d'une grande influence sur ce qu'au séminaire on appelait l'autre sexe ; il se fera, protecteur ou protégé, le directeur souvent onctueux des femmes les plus diverses, de Charlotte Robespierre à

¹ *Lettres à Gaillard*, 1815-1820. (*Papiers Gaillard*.)

² *Le duc d'Otrante au comte de Fleaux*, 30 novembre 1816. *Arch. du ministère de l'Intérieur* de Vienne.

³ BARDOUX, *Madame de Custine*.

Joséphine de Beauharnais, d'Élisa Bonaparte à Mmes de Vaudemont et de Custine, pour qui il sera le **grand ami**, guide un peu familier, conseiller et confident. Cette direction féminine, en tout bien et tout honneur, n'est pas un des traits les moins frappants de ce caractère de prêtre manqué. Aussi bien, le ministre sut toujours ménager toutes les puissances : mais c'est certainement de son premier état qu'il tira la crainte respectueuse de ces deux-ci, la femme et le prêtre.

A cette souplesse du prêtre, le professorat avait joint cette autre qualité : la fermeté sans rigueur de l'homme qui a gouverné avec l'esprit large et l'intelligence réfléchie un groupe — si petit soit-il — d'enfants.

Mathématicien enfin, physicien, chimiste, il a appris là à poser nettement les problèmes, et sinon à les résoudre promptement, du moins à en prévoir la solution. Lorsque, de son œil vif, Fouché a envisagé les deux aspects d'une situation, lentement, mais sûrement, il s'avance vers la solution : il ne vit pas, comme on le croit, au jour le jour, mais il sait que le nombre des problèmes est infini et qu'il les faut résoudre les uns après les autres. Il en est qu'il résout avec une si remarquable dextérité, il est des théorèmes qu'il démontre avec une si rare précision qu'on est tenté de les faire suivre du C. Q. F. D. traditionnel. C'est dans son laboratoire encore qu'il s'exerce au dosage des éléments, aux soins minutieux du savant qui sait qu'une seule négligence, si petite soit-elle, peut tout perdre ; à l'observation patiente, mais attentive, des phénomènes qu'il étudie ou qu'il provoque. Là où un mathématicien pur échoue par une vision trop droite, le chimiste, habitué à tenir compte des circonstances ambiantes, réussira. — Ce sera l'histoire de ces deux amis de la Convention, le mathématicien Condorcet, le physicien Fouché.

Ainsi ce jeune homme de trente-trois ans va entrer dans la vie avec un esprit singulièrement mûri, une âme qui se trouve la résultante des hérédités et des influences les plus diverses, celle du marin et celle du professeur, celle du prêtre et celle du savant. — Une qualité souveraine s'érige au milieu de tant d'autres ; ces quatre influences y ont toutes contribué : le sang-froid. — Muni d'une pareille arme, c'est un homme redoutable que Joseph Fouché lorsqu'il se prépare à entrer en septembre 1792 dans le tourbillon de la vie politique, où pendant vingt-trois ans il va connaître les circonstances les plus tragiques et les situations les plus déconcertantes que jamais homme politique ait traversées. C'est un homme redoutable, et certes personne ne le soupçonne lorsque, effacé et discret, le pâle professeur se présente devant l'assemblée électorale de la Loire-Inférieure où il entre candidat le 2 septembre 1792.

CHAPITRE II

DE LA GIRONDE À LA MONTAGNE. - LA CONVENTION

Les élections de 1792 dans la Loire-Inférieure. L'esprit du département : la profession de foi de *Monsieur Fouché fils*. — Fouché siège au côté droit de l'Assemblée. — Rôle actif dans la commission d'Instruction publique. — Fouché, Condorcet et Daunou. — Le procès du roi. Fouché et le vote *régicide*. — Résolution de Fouché de voter contre la mort. — Daunou mystifié. — Le vote de la Loire-Inférieure. — Fouché vote la mort. Il passe immédiatement à l'extrême montagne. — *Réflexions du citoyen Fouché de Nantes*. — Nouvelle incarnation. Fouché se prononce contre les nobles et les prêtres. — Le groupe d'Hébert.

Les élections de septembre 1792 se firent plus sur des individualités que sur des idées : point de programmes politiques nettement tracés, nulle part, sauf à Paris et en quelques rares départements, les partis qui devaient se combattre dans la nouvelle assemblée ne se rencontrèrent en champs clos : girondins et jacobins passèrent généralement pêle-mêle, ou plutôt on ne leur connut pas de programme précis : de vagues protestations de dévouement à la nation et à la propriété, à la liberté et l'égalité pouvant couvrir aux yeux des électeurs toutes les opinions, républicaines et monarchistes, modérées et jacobines. La question de la République et de la Monarchie ne fut pas même posée au lendemain du 10 août. Si elle l'avait été, il est très vraisemblable que les concitoyens de Fouché se fussent encore prononcés pour le statu quo monarchiste. La cité avait en effet appris, avec une consternation peu dissimulée, les événements du 10 août : la lettre de Coustard jadis regardé comme un si chaud démocrate, envoyant de son banc de la Législature le récit de la journée, n'était qu'une plainte affolée dont la lecture ne pouvait être suivie que d'un fort mouvement de réaction. ... **Les têtes sont promenées dans les rues. Le roi et sa famille sont venus se jeter dans nos bras. Le château vient d'être forcé dans l'instant à coups de canon. La force publique est nulle**¹. La sage cité frémit d'horreur : jamais le jacobinisme n'y fut plus abhorré. Les magistrats **conservateurs encore**, dit un historien local, avaient cru devoir cependant faire des concessions — assez minces, il est vrai — aux circonstances. Ce n'était pas sans réserve in sans répugnance, et la garde nationale avait reçu comme consigne d'empêcher tout désordre².

Des sentiments aussi conservateurs allaient se traduire par les élections du mois suivant. Ils devaient survivre même aux événements : Nantes protestera le 2 janvier contre la pression qu'essaye la populace de Paris dans les tribunes de la Convention ; le 1 janvier, une députation nantaise viendra supplier l'Assemblée de se dérober à toute influence jacobine. Nantes sera pour cette raison traitée de cité rolandiste par la Commune de Paris. Mais la patrie de Fouché, bien après la défection de son représentant passé de droite à Gauche, ne semblera guère disposée à l'y suivre, car elle protestera solennellement dans ses sections contre les journées du 31 mai et du 2 juin, marquant la chute de la Gironde. Nantes était donc bien encore, en 1792, une cité fermement et résolument Opposée aux excès démagogiques³.

Nous avons vu que, par tempérament naturel, influence réelle du milieu ou besoin de la cause, le principal du collège, dont la candidature se posait, était alors au diapason voulu. L'obstacle était en réalité moins dans ses opinions, conformes à celle de la majorité, que dans la très petite notoriété dont jouissait son nom parmi les électeurs du département ; sa popularité était toute locale à Nantes, les autres districts ignoraient ce professeur, revenu depuis deux ans à peine en Bretagne. Il se fit connaître par un assez long factum où ne brillait pas l'ordinaire modestie oratorienne. Le futur proconsul révolutionnaire, demain l'ami

¹ *Coustard au Directoire du département*, 10 août 1792. MELLINET, VI, 401.

² MELLINET, VI, 401.

³ *Adresse des citoyens de la Loire-Inférieure à la Convention nationale*, 1793.

Adresse du conseil général de la commune de Nantes aux 48 sections de Paris. Journal de la Correspondance, n° 25.

Réponse de la Commune de Paris, janvier 1793.

Protestations des Nantais contre les journées du 31 mai et du 2 juin 1793. A. N., AFII 46, pl. 36.

Et ch. III, *la Mission de Fouché à Nantes*.

d'Hébert et de Chaumette, s'exprimait ainsi : Arrière le génie de la démolition ! Celui de la Convention doit être essentiellement réparateur. Ce sont donc des architectes en politique que vous devez y appeler. Ô vous à qui la confiance du peuple a remis l'urne électorale, ce sont des architectes en constitution et non des ouvriers révolutionnaires. Il souhaitait à la nouvelle assemblée le rôle de Sésostris, de Romulus, de Clovis, de Charlemagne et d'Henry IV. Après cet intéressant exorde, le candidat se révélait. Il fallait à la Loire-Inférieure un député qui fût Breton, qui, sinon armateur, eût dès l'enfance bégayé l'idiome des marins, qui connût et pratiquât leurs mœurs, et, par calcul personnel autant que par effusion patriotique, sût faire entrer leurs intérêts dans les lois. Il fallait aussi que les talents du futur député eussent été cultivés par l'étude des sciences. — Craignant sans doute qu'on ne le reconnût pas encore, l'homme se démasquait alors. A ces indications vous reconnaîtrez Monsieur Fouché fils. Issu d'une famille que vous honorez, car elle ne compte parmi ceux qui la composent aucun de ces hommes parasites qui ne vivraient pas si d'autres avaient cessé de travailler, M. Fouché, enfant d'un homme de mer, le fût devenu lui-même sans une délicatesse de complexion qui le condamne au travail du cabinet. Méditatif par inclination, il entra, dès l'âge où la raison le poussa, dans cette institution de l'Oratoire, qui, sans aucun des inconvénients et des abus du cloître, en offre tous les avantages, et permet de concilier avec les intérêts du monde et les affections de famille *ces sentiments religieux si nécessaires et si louables lorsqu'ils sont épurés par la philosophie*. Celle de M. Fouché, nourrie par les lectures sérieuses et des études solides, a pu trouver dans le spectacle des événements d'aujourd'hui l'histoire des crimes d'autrefois : il a reconnu que les passions de l'homme sont de tous les temps, *mais que l'art du politique est de les employer au bien commun*, comme la science du moraliste est de les diriger pour l'avantage individuel. On peut ajouter, autant à l'honneur du professeur qu'à la louange de sa doctrine, qu'en la transmettant à ses disciples, il a multiplié le nombre des penseurs, des patriotes, des amis de l'indépendance, des défenseurs des droits du peuple et de l'humanité. Tels sont quelques-uns des titres que la modestie de M. Fouché est fort loin d'appeler des droits, mais que ses amis reproduisent au souvenir de leurs concitoyens et à leur reconnaissance. En la lui témoignant par une élection qui les honorera, ils se rendront à eux-mêmes l'important service de se faire représenter non par un mannequin qui les supplée, mais par un autre eux-mêmes qui les remplace¹. Venant de l'homme qui, quatre mois après, devait évoluer d'une façon si audacieuse contre l'opinion de ses commettants, cette profession de foi a quelque chose de fort piquant. Elle était du reste doublement habile, flattant, par son exorde grandiloquent comme par certaines déclarations religieuses, le sentiment conservateur du corps électoral, et faisant d'autre part valoir le double caractère que présentait le candidat, fils de marin marchand et homme d'études. Le manifeste cependant le faisait connaître moins peut-être que la protection de Meaulle et de Coustard, députés sortants de la Législature et candidats avec lui au mandat de représentant². C'est sans doute à cette protection qu'il dut de venir lire, à la tribune du collège électoral, l'adresse de l'assemblée à la future Convention : c'était se mettre en avant, s'imposer déjà. L'adresse fut lue au début de la session.

¹ *Manifeste* aux électeurs du département de la Loire-Inférieure ; Matériaux pour servir, etc., p. 25.

² Léon DE MONTLUC, *le Conventionnel Meaulle ; la Révolution française*, V, 442.

L'assemblée électorale s'était en effet réunie, le 2 septembre, à Ancenis pour élire les huit représentants et leurs trois suppléants. Après la messe du Saint-Esprit chantée par l'évêque constitutionnel Minée, l'assemblée s'était constituée et, le 4 septembre, avait élu président Giraud, le maire de Nantes. A la séance du 5, le citoyen Fouché de Nantes lut l'adresse dont le succès rejaillit sur le lecteur ! Il fut applaudi. Le 5, son protecteur Meaulle fut élu le premier de tous par 256 voix, et Lefebvre par 238 : le 6, ce fut Chaillon ; le 7, Mellinet et Villers. Enfin, le 8, le nom de Fouché circula, lancé par le premier élu : il ne recueillit qu'une majorité relative, mais un deuxième scrutin lui fut définitivement favorable. Le président le proclama élu par 266 voix sur 405 suffrages exprimés, **requérant son acceptation à laquelle l'assemblée** — suivant le procès-verbal — **a vivement applaudi**. Le soir même du 8 l'élection de Jarry, le 9, celle de Coustard complétaient la députation¹. Ce jour-là même les députés élus proposèrent un projet de serment, et l'assemblée l'ayant agréé, ils le prêtèrent l'un après l'autre. Fouché fut donc appelé à jurer *de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant*, de maintenir l'unité de l'empire français, de concourir par toutes ses facultés et par son vœu à former une constitution qui n'ait nulle autre base que la souveraineté de la nation, de s'opposer par tous ses moyens à ce qu'il ne soit établi aucun pouvoir dans l'acte constitutionnel qui puisse altérer la souveraineté du peuple, de concourir par tous ses moyens à ce que les pouvoirs constitués soient toujours et dans tous les instants dépendants de la volonté nationale, *de mourir pour la sûreté des personnes et le droit sacré de la propriété*, de soutenir avec constance et dévouement l'avantage de l'agriculture et du commerce, se dévouant à l'ignominie si dans les circonstances il s'éloignait de la Convention nationale et s'il ne se rendait pas aux appels qui constituaient son vœu². Il n'est guère de mot dans ce serment qui ne fasse sourire le biographe de Fouché. L'homme qui, un an après, devait dans le Bourbonnais et le Nivernais essayer sur une vaste échelle l'expropriation systématique, jurant le respect de la propriété ! l'homme de Lyon qui mitraillera et guillotinerà deux mille personnes, le futur ministre de la police de Napoléon promettant de mourir pour la sûreté des personnes ! Ce fut le second serment de Fouché, si l'Oratoire en exigeait un ; nous en verrons d'autres !

Au reste, les formules étaient trop vagues pour engager beaucoup. Tous les huit y adhérèrent. C'étaient à cette époque des conservateurs, des modérés. Cinq restèrent fidèles à la politique nantaise, votèrent contre la mort du roi en janvier suivant, se perdirent ensuite dans le Marais, Villers, Meaulle et Fouché seuls se séparèrent alors de leurs collègues et de leurs électeurs. A entendre le duc d'Otrante, lui-même avait été sincère en septembre 1792, ne songeait pas à écarter Louis XVI. Si, avouait-il plus tard cyniquement, **il avait fallu ensuite hurler plus ou moins avec les loups et se soumettre aux nécessités des circonstances**³, il était loin en 1792 de songer que les loups mangeraient l'ancien berger. Ce fut comme député modéré d'une ville conservatrice que Fouché quitta Nantes au milieu de septembre.

Il se maria le 16, nous avons vu dans quelles circonstances. Il gagna certainement Paris à cette époque et vint s'installer avec sa jeune femme à

¹ A. N., *Procès-verbaux des élections*, A. N. CII, I, 76 et BI 21 et MELLINET, VI.

² MELLINET, VI.

³ DE SÉGUR, III, 414.

quelques pas de son ancien séminaire, au 315 de la rue Saint-Honoré¹. Fidèle à son mandat, il alla siéger au côté droit². Il n'y était pas seulement entraîné par l'exemple de ses collègues de la Loire-Inférieure, Coustard, Jarre, Maillet, feuilants timides se dissimulant dans les rangs girondins, mais par des amitiés et des sympathies personnelles, Daunou, Condorcet, bientôt Vergniaud lui-même. Il retrouvait, il est vrai, sur d'autres bancs de la Convention Robespierre, son ancien ami d'Arras, mais cette amitié était si refroidie ! Une absolue antipathie déjà les divisait. Dès cette première période, les liaisons de Fouché avec le côté droit avaient été l'objet de scènes violentes entre les deux anciens amis d'Arras³. Daunou au contraire semblait exercer sur l'ex-confrère de l'Oratoire une influence que ne dépassait guère celle de Condorcet sur l'ancien professeur de mathématiques. Daunou, modéré, ferme et droit, conscience intègre, intelligence supérieure, imposait au jeune homme de toute son honnêteté politique et privée : et l'ex-confrère de la congrégation n'était pas loin de respecter encore en sa personne la soutane du supérieur, du Père, du prêtre de l'Oratoire⁴. Condorcet, caractère entier, fanatique, fougueux, politique austère, homme d'État raide et systématique autant que son jeune admirateur était souple et insinuant, était à cette époque le plus avancé des deux ; républicain convaincu, libre penseur ardent, dévoué corps et âme à la Révolution qui l'allait dévorer⁵. L'ascendant des deux hommes, les promesses récentes faites au collège électoral n'eussent-elles pas suffi à maintenir l'ex-oratorien dans les rangs de la droite, que cet opportuniste avant la lettre y eût été entraîné par les circonstances mêmes : dès le 21 septembre Pétion était président, Condorcet, Brissot, Rabaut, Lasource, Vergniaud, Camus, secrétaires de l'Assemblée ; la majorité semblait s'affirmer dans le sens girondin : Fouché s'y enrôla. Le souvenir des récents massacres de septembre n'était pas étranger à cette légère réaction contre les idées démagogiques : le représentant de Nantes, dès le 1er octobre, rassurait ses commettants sur les dispositions de la Convention. Flétrissant les agitateurs désormais enchaînés, il ajoutait : *Une poignée d'hommes ne dominera plus la majorité de la nation. Vos députés sont bien résolus à n'obéir qu'à elle seule*⁶. Il est vrai qu'en bon girondin, il n'entendait pas que cette modération fit douter de son civisme ardent. Dès le 9, dans une nouvelle lettre aux Nantais, il saluait les succès sur le Rhin des armées de la République avec un grand enthousiasme : *Tous nos voisins, encore sous les pieds de leurs tyrans, osent lever leurs regards vers une Révolution. Ils ne tarderont pas à sentir qu'il ne peut y avoir un seul jour de bonheur là où il n'y a pas un seul jour de liberté*⁷. Ce mélange de modérantisme résolu et d'ardent patriotisme était pour plaire aux électeurs nantais et leur plut, puisque, le 28 décembre, Fouché recueillait encore leurs

¹ La Liste des conventionnels, publiée en 1793 par GUILLAUME jeune et POUGIN, porte : Loire-Inférieure... Fouché, principal du collège de Nantes, rue Saint-Honoré, n° 315. Fouché demeura ensuite rue de la Convention (actuellement rue Saint-Roch).

² TAILLANDIER, *Documents sur Daunou*.

³ *Notice Zeitgenossen ; Mémoires de M. Fouché, duc d'Otrante*, 1819, p. 18, et *Mém. Fouché*, p. 14.

⁴ TAILLANDIER, *Documents sur Daunou*, p. 42 ; GAILLARD, *Mém. inédits*.

⁵ *Matériaux pour servir, etc.*, p. 39 ; *Matériaux des Mémoires ; Papiers* GAILLARD.

⁶ *Fouché à ses électeurs*. Paris, 1er octobre 1792. *Rev. autographes*, octobre 1892.

⁷ *Fouché aux citoyens...* Paris, 9 octobre 1792. *Rev. autographes*, janvier 1892.

suffrages, élu conseiller municipal avec le titre qui lui était provisoirement maintenu de principal du collège¹.

A la Convention il parlait peu, ou plutôt il ne parlait pas en public ; il se retranchait derrière l'extrême faiblesse de sa gorge, pas fâché de ce prétexte qui le dispensait de prendre nettement position dans la lutte toujours prête à s'engager entre la Gironde et la Montagne. Il ne lui restait qu'un parti à prendre, celui de choisir ce rôle, toujours original dans les assemblées délibérantes, d'obscur travailleur. Il sembla vouloir être un député **de commission**. Dès les premiers jours il s'était fait place dans le comité de l'examen des comptes : le 26 septembre, il entra dans celui des assignats et monnaies où il soutenait la politique de Cambon : le 10 octobre il était élu du comité des finances, le surlendemain de celui des domaines, le 15 de celui de liquidation, et, dès le 13, se faisait désigner comme suppléant au comité d'instruction publique² où il désirait avant tout entrer et où l'appelaient, outre ses aptitudes et son expérience, la présence de Condorcet³. Il ne tarda pas à y prendre place, comme membre actif, au commencement de novembre, et y resta après le premier renouvellement du 22 décembre qui y fit entrer son ami Daunou et rentrer Condorcet⁴. C'était siéger sous d'illustres patronages dans cet admirable comité d'instruction publique dont les travaux suffiraient à racheter bien des fautes de la Convention, si Jemmapes, Wattignies, Fleurus, la limite naturelle conquise, le Grand-Livre et le premier Code civil n'étaient pas là. Pas plus que Daunou, Condorcet et Lakanal, l'ancien professeur de sciences n'était, on le pense, personnellement autorisé à croire que **la République n'avait pas besoin de chimistes**, et pour cause.

Il prit donc une part assidue, de novembre 1792 à mars 1793, aux travaux du comité, n'en sortit que le 6 juin, mais pour y rentrer le 27. A cette dernière époque, l'ancien professeur ne siégeait plus réellement que d'une façon intermittente au comité : la politique — et quelle politique ! — l'avait tout entier saisi. Au surplus, Daunou en prison, Condorcet proscrit, Sieyès par surcroît **écarte systématiquement du comité tous les hommes instruits**⁵. — Dès le 25 octobre, Fouché avait été, par un arrêté du comité, adjoint aux deux commissaires Arbogast et Boudin **pour revoir le projet de décret relatif à la suppression des Congrégations séculières**⁶. La loi du 18 août 1792 demandait en effet à être remaniée. Fouché prit une part assez active aux travaux de cette petite sous-commission pour être désigné comme rapporteur. Ce fut en cette qualité qu'il parut pour la première fois à la tribune de la Convention le 3 novembre ; la discussion de son rapport fut ajournée : une nouvelle lecture n'eut pas plus de succès : d'autres débats d'une moins grande utilité, mais d'un bien autre intérêt, sollicitaient l'assemblée : on déclara la discussion du projet définitivement ajournée jusqu'après l'établissement des écoles primaires⁷. Ce

¹ MELLINET, VIII, 49. Son mariage avait, du reste, fortifié sa situation électorale. Son beau-père Coiquaud était, on s'en souvient, président du district.

² A. N., *Table des procès-verbaux de la Convention*, 23 septembre 1792, p. 38 ; 26 septembre, 61 ; 10 octobre, 315 ; 15 octobre, 381 ; 15 octobre, 33 ; 13 octobre, 385.

³ *Matériaux des Mémoires. Papiers GAILLARD, Mém. FOUCHÉ*, 2, I, 13.

⁴ GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique*. Préface et *passim*, I.

⁵ Paroles d'Hassenfratz le 30 juin 1793, *Procès-verbaux*, t. I, préface.

⁶ *Procès-verbaux*, I, 18, 7^e séance.

⁷ *Procès-verbaux*, I, 23. Séance du 27 octobre 1792 et *Moniteur*, 4 novembre 1792, *Rapport et projet de décret* présentés au nom du comité d'Inst. pub. par J. Fourché,

rapport de novembre 1792 s'inspirait sur plus d'un point du projet de réorganisation, soumis jadis à la municipalité par le principal du collège de Nantes. Des conflits éclataient sans cesse entre les membres des anciennes congrégations et les municipalités : le comité avait donc résolu de réformer la loi du 18 août 1792. Sans doute l'établissement des écoles primaires était attendu avec impatience, mais il semblait qu'il ne fallût pas pour cette raison négliger de conserver, soutenir, réorganiser les établissements d'instruction secondaire qui existaient déjà. En conséquence, le projet rapporté par l'ex-confrère de l'Oratoire dispensait seuls les congréganistes qui exerçaient depuis vingt ans de l'obligation imposée aux autres confrères de continuer l'exercice du professorat jusqu'à l'organisation définitive. Ceux-ci devaient être logés dans les collèges, mais individuellement, la vie de communauté étant abolie. Les supérieurs généraux des congrégations devaient certifier que ces congréganistes professaient en 1792, on ne leur devait demander aucun autre certificat d'incorporation. Leur pension ne pourrait excéder 1.000 livres. Les années de congrégation devaient compter jusqu'au 1er janvier 1793. Dorénavant, les traitements des professeurs fixés par les corps administratifs ne pourraient être inférieurs à 1.200 livres, supérieurs à 1.500 dans les villes en dessous de 30.000 âmes ; ils ne pouvaient être en dessous de 1.500, au-dessus de 2.000 dans les cités plus peuplées. Les instituteurs et institutrices des écoles dites de petite instruction ne (levaient toucher que la moitié de cette somme. [Le décret concernant la suppression des Congrégations séculières ne s'étendant pas aux établissements d'instruction publique qui ne dépendent pas de ces fondations](#), disait Fouché dans son rapport, [la vente des biens de ces établissements continuera à être suspendue, conformément au décret de l'Assemblée constituante](#). On voit que ce rapport était très nettement, favorable aux anciens membres de l'Oratoire auxquels, en somme, places, pensions et traitements restaient assurés¹. Le projet empêchait, du reste, toute interruption et était seul capable de ménager une transition sans secousse. De ce fait, Fouché ne sacrifiait pas seulement à ses idées personnelles et à ses sympathies, mais aux vœux antirévolutionnaires de ses commettants. Il se heurtait, il est vrai, à ce comité des finances dont il faisait lui-même partie : le comité entendait aliéner tous les biens dépendant des maisons d'éducation. Fouché s'éleva avec la plus grande énergie contre cette prétention : le 18 février 1793, dans un véhément discours, il déclarait que jamais il ne consentirait à laisser aliéner les bâtiments, maisons et jardins conservés jusque-là à l'instruction publique. Il eut à peu près gain de cause, batailla si bien qu'après plusieurs conférences avec le comité des finances il sauva une partie du patrimoine de l'enseignement². Ces différends avaient reculé la discussion du projet de loi rapporté par l'ex-oratorien. On était arrivé en somme à une de ces cotes mal taillées qui allaient bien avec le caractère souple du rapporteur ; le 9 février, il déposait ce projet dont le 8 mars il donnait lecture à la Convention. La disposition principale était qu'à compter du 1er janvier 1790 le paiement des professeurs tant des collèges que de tous les établissements d'instruction publique [serait à la charge de la nation](#). Les dispositions adoptées séance tenante formèrent les articles de ce décret du 8 mars qui fut en quelque sorte en France

député de la Loire-Inférieure. Imprimerie nationale — On trouve ce rapport réimprimé dans GUILLAUME, t. I.

¹ *Rapport...* Dans GUILLAUME, *Actes du comité d'Inst. pub.*, t. I.

² GUILLAUME, I, 338, 345. Séance du 13 février 1793.

le premier pas vers l'organisation de l'enseignement officiel et la base même du monopole de l'État en matière d'instruction¹.

De fait, l'ex-oratorien venait de faire un grand pas dans ce sens, conséquence des doctrines ultra-révolutionnaires auxquelles, nous verrons tout à l'heure dans quelles circonstances, il avait cru devoir adhérer. En effet, au moment où il déposait le projet d'organisation scolaire, il préparait un volumineux rapport qu'il intitulait : *Réflexions sur l'éducation publique* qui ne parut qu'en juin 1793, après la chute du parti modéré². Il s'y montrait l'ennemi violent, presque haineux de renseignement congréganiste. Le premier peut-être des jacobins, il réclamait avec véhémence le monopole de l'enseignement pour l'État, prévoyant déjà, si on subventionnait ou même si on laissait vivre l'enseignement libre rival, les plus épouvantables dangers, la rivalité des deux écoles amenant l'existence de deux France, n'ayant ni les mêmes principes ni les mêmes affections ; idée bien moderne donnant un réel intérêt à ce petit traité qui constitue d'autre part la première manifestation jacobine du représentant de Nantes. La raison d'être de la Révolution, dit en substance l'ex-oratorien, c'est de fonder l'empire éternel de la raison. Persuadés que l'instruction seule peut nous amener à ce but, nous nous occupons, au moment même où les tyrans se coalisent pour nous subjuguier, des moyens de former des écoles primaires dans toutes les parties de la République. L'organisation prompte de ces écoles doit assurer la perpétuité des principes de la Révolution. Mais il faut surtout détruire les écoles du préjugé et de la superstition. Loin de les salarier, il faut les étouffer. Car rien n'est plus désirable, plus essentiel à la vie d'une nation que l'unité des principes. Concevez, s'écrie le député de Nantes, concevez l'existence douloureuse, le supplice que vous préparez à vos enfants en leur donnant deux instituteurs dont les maximes se croiseront, se heurteront, et dont la morale sera sans cesse en opposition : deux instituteurs qui dirigeront en sens contraire les premiers mouvements, les premières affections de leurs cœurs. L'un, parlant au nom de Dieu dont il se dit l'interprète et le ministre, présentera sa religion comme la première vérité à croire et à adorer, comme la base de toute la morale et le seul moyen qui puisse ouvrir les portes du ciel. Il veut faire de l'homme un automate chez qui l'habitude et l'obéissance tiennent lieu de raison. L'autre, qui connaît le langage de la vérité, qui veut faire un homme de son élève, *ne lui parlera des religions que pour en arracher le bandeau qui couvre leur origine : il lui apprendra à connaître ses droits, ses devoirs, les règles qu'il doit suivre pour faire dans ce monde et non dans l'autre son bonheur et celui de ses semblables*. Et laissant là l'instruction publique, l'ancien séminariste de l'abbé Méréault se jette à corps perdu dans une tirade violente contre la religion qui séduit les rames par le merveilleux, contre les prêtres dont il faut contenir les excès, contre l'idée d'un clergé salarié par l'État, car, dit-il, *le privilège d'être payés par l'État leur donne une funeste prépondérance*. Il entend qu'on ne garde aucun ménagement non seulement avec les prêtres, mais avec aucune religion, car toute religion avilit l'homme et le dégrade. Seule, l'instruction publique organisée sur la base du monopole, inspirée de l'esprit révolutionnaire et nettement philosophe peut contrebalancer l'odieuse influence de la religion³. Jamais peut-être une si violente attaque n'avait été rédigée non seulement contre l'enseignement

¹ *Moniteur*, XV, 403, 443, 652.

² *Réflexions...*, etc., Imprimerie nationale, 1793, en appendice dans GUILLAUME, I, p. 614 (cinq pages imprimées).

³ *Réflexions de J. Fouché*, etc.

congréganiste, non seulement contre les prêtres catholiques, mais contre toute religion. C'était plus que le vulgaire anticléricalisme, l'athéisme des Chaumette et des Cloots. Entre le rapport de novembre si favorable encore aux congrégations et celui de mars que s'était-il passé ? Un fait capital dans la vie de Fouché : le 21 janvier 1793, la mort de Louis XVI.

Fort absorbé en apparence dans les travaux des commissions, le député de Nantes n'avait pris position qu'en allant s'asseoir à droite à côté de Condorcet et de Daunou¹. Il était resté muet, immobile à son banc, se plaignant volontiers de cette faiblesse de gorge qui l'empêchait d'être entendu du haut de la tribune². Mais, forcément mêlé aux conciliabules de la Gironde, aux essais de réconciliation entre Danton et Brissot, il devait regarder avec anxiété ou pitié ce parti modéré, opiniâtre dans ses haines autant que dans ses idées, puis soudain si faible et si maladroit devant l'action. Que cet esprit à la fois si large dans la conception, si tolérant dans la théorie, mais, le parti une fois pris, si féroce et énergique, devait se sentir mal à son aise dans un pareil milieu³ ! Peut-être déjà sa résolution était-elle prise d'abandonner ce parti condamné à une chute certaine, étant sans doute de ces représentants que dénonçait le conventionnel Dulaure, plus mesurés, excessivement ambitieux, calculant froidement les effets des passions, qui profitent de leurs effets, qui se mettent peu à découvert et qui cachent pour ainsi dire leurs passions corrosives et concentrées derrière les passions actives des autres⁴. Une considération devait le retenir à droite. Nantes continuait à manifester en toutes circonstances un conservatisme intransigeant. Son adresse désapprobatrice à la Commune de Paris y était lue et accueillie par les cris : *C'est du Roland !* et vivement repoussée par la Commune incriminée. Nantes ne s'arrêtait pas en si bon chemin : elle envoyait à Paris une députation qui, admise à la Convention, lui adressait des paroles sévères sur sa soumission aux agitateurs : *Le peuple, déclaraient les électeurs de Fouché, vous avait envoyés pour fonder et assurer la liberté, et vous n'avez pas su maintenir la vôtre, semblant ainsi d'avance flétrir ceux de leurs commettants qui seraient tentés de s'associer à la politique démagogique, ou à subir au cours du procès du roi la pression des tribunes.*

Ce retentissant procès avait commencé le 10 décembre, et l'issue en paraissait douteuse. Une issue incertaine ! Fouché devait être des hésitants. Qui le retenait ? Ses principes ; il n'en avait plus guère ! Ses amis du côté droit, presque tous hostiles à la mort du roi — Daunou et Condorcet votèrent contre —, ne lui importaient pas assez pour qu'il se compromît pour eux ! Ses électeurs peut-être ! Mais l'événement accompli, c'était un tel triomphe pour le parti jacobin qu'il saurait étouffer à Nantes toute réclamation. De cette indignation trop violente pour être sincère dont s'inspirait son prétendu discours du 16 janvier, il n'en avait pas un mouvement. Nous le laisserons parler lorsqu'il dira plus tard qu'on le trompa *sur l'infortuné monarque*, c'est l'expression qu'il emploiera toujours après 1799, surtout après 1814, car il versera des larmes sur *ce roi vertueux*, pleurant *sa faute* jusqu'au seuil du tombeau, s'en frappant la poitrine quelques

¹ Il s'était lié aussi avec un autre girondin, non moins illustre, Vergniaud, qu'il défendait contre les invectives de Robespierre. *Mém. Fouché*, I, 14.

² GAILLARD, *Mém. inéd.*

³ Cf. dans les *Mém. Fouché*, I, 14, le jugement qu'il porte sur ses premiers amis politiques.

⁴ DULAURE, *Physionomie de la Convention*, 1793.

semaines avant sa mort¹. Nous le laisserons parler quand il dira qu'on lui représenta Louis XVI comme se préparant à attirer les Allemands à Paris², que l'on grisa son jeune esprit républicain des maximes d'Athènes et de Lacédémone, des mots magiques de tyrannie et de république ; que ce n'est pas Louis XVI qui a été condamné, mais l'affreux fantôme sous lequel il a été présenté à la Convention nationale³. Ce sont là les protestations de l'homme d'État auquel pèse un passé trop lourd, qui veut devenir, rester ou redevenir ministre du frère de sa victime. Fouché grisé, Fouché indigné, Fouché crédule ! Quiconque a étudié sa vie ne peut se résigner à cette triple hypothèse, pas plus du reste qu'à l'autre, celle de la peur. Il n'eut jamais peur, même le jour où Robespierre proscrivait ouvertement sa tête. Jamais son sang-froid ne fut plus grand que dans ces crises. Il n'eut pas peur : s'il est vrai qu'il changea d'opinion le jour même où il se prononça, c'est que d'un jour à l'autre il sentit la majorité se déplacer et la suivit en la Gros. Bissant.

Ce changement à vue est constant : il nous est affirmé par deux confidents de Daunou dont le témoignage se contrôla d'autant mieux qu'ils ne se purent copier. Nous n'avons pas à revenir sur l'histoire de ces célèbres séances de janvier 1793. La première ne fut pas décisive pour le départage des partis, puisqu'à cette séance du 15 janvier, à la question : *Le roi est-il coupable ?* l'unanimité des 683 représentants votants répondit affirmativement. Sur la question de l'appel au peuple : *Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?* on vit nombre de députés, qui voulaient sauver le roi, se prononcer contre, puisque la minorité, qui réclama l'appel au peuple, fut de 243, de cinquante et une voix inférieure à la minorité qui se prononça le lendemain contre la peine de mort. C'est probablement au cours de ces premières séances que Fouché se penchant vers Daunou lui aurait dit : *Tu verras mon opinion lorsqu'elle sera imprimée et tu seras étonné du courage que je déploierai contre ceux qui veulent la mort de Louis*⁴. C'était à l'heure où — s'il faut en croire un témoignage du reste discuté, encore que vraisemblable — Vergniaud, dinant avec Harmand de la Meuse, lui disait : *Je resterais seul de mon opinion que je ne voterais pas la mort*⁵. La Gironde semblait donc résolue à voter contre la peine capitale, assurant sans doute, en votant en bloc, la majorité à la clémence. Fouché suivait. Le 15 au soir, il s'approcha de Daunou, et lui tendant un rouleau de papier : *Fais-moi le plaisir de lire mon discours et d'y faire, quant au style, tous les changements que tu jugeras nécessaire. Un ancien oratorien doit parler français. Je te demande en même temps un autre service : nia ! marine n'est pas forte, je ne veux point la fatiguer inutile-ment, et pourtant il faut me faire entendre. Fais-moi le plaisir de te placer au centre le jour où je parlerai pour pouvoir me dire si tu m'auras bien entendu.* Daunou promit, prit le discours : il se prononçait réellement contre la peine de mort. L'ex-professeur d'humanités y fit quelques changements dans le style et le remit au député de Nantes en le félicitant de la forme et du fond⁶.

¹ *Lettres à Gaillard* de 1815 à 1820 (*Papiers inédits* de GAILLARD), et *Lettre du duc d'Otrante à Louis XVIII* du 13 septembre 1815.

² Note remise à Louis XVIII en 1814. (*Papiers* GAILLARD.)

³ *Matériaux pour les Mémoires.* (*Papiers* GAILLARD.)

⁴ TAILLANDIER, *Documents* ; GAILLARD, *Mém.*

⁵ HARMAND de la Meuse, p. 84.

⁶ TAILLANDIER, *Documents* ; GAILLARD, *Mém.*

Pour ceux qui connaissent bien l'homme, il ne peut y avoir de témoignage plus probant que le 15 au soir on croyait que le roi ne serait pas condamné à mort¹.

On sait quelle intimidation fut tentée aux heures suprêmes pour déplacer la majorité. Cette intimidation n'avait sur Fouché qu'une action indirecte, mais réelle, tel que nous le connaissons plus tard. Il ne tremblait certainement pas comme certains modérés devant les assassins de septembre *prêts à aiguiser leurs poignards sur le bureau du président*, comme disait Kersaint le 14 ; ni devant les *canons des factieux* que dénonçait Lanjuinais le 16. Lorsque, quelques heures après, il jouera pour Daunou l'homme qu'on a terrifié, lorsque plus tard il dira *qu'il n'eût pas voté la mort, mais qu'il fut menacé et vota presque le poignard à la gorge*, nous ne croyons pas plus à cette grande terreur qu'à la grande crédulité de tout à l'heure. Il tremblait ou plutôt il évoluait devant la faiblesse de la Gironde ; il ne la croyait plus capable, la connaissant bien, de résister tout entière aux meneurs. Il était inquiet : c'était en sortant de ses délibérations avec les représentants de la Loire-Inférieure que Sotin, délégué de Nantes, écrivait dès le 8 que l'assemblée allait voter *sous les poignards d'un parti désorganisateur*, et que le 11 il déclarait les députés de Nantes extrêmement inquiets². La veille même du scrutin, Billaud-Varenes exerçait sur les députés incertains ou ambitieux la valeur du procédé parlementaire toujours employé qui consiste à former une majorité en lui persuadant qu'elle existe : *Déjà, s'écriait-il aux Jacobins, déjà la majorité de la Convention se range du côté de la Montagne, la Montagne fera un effort*. Cette parole était plus émouvante pour Fouché que toutes les menaces des porteurs de piques. — S'il y avait encore au début de la séance du 16 la moindre hésitation chez le représentant nantais, elle devait se dissiper lorsqu'il vit l'un des premiers, Vergniaud, l'espoir du parti de la clémence, se prononcer pour la mort avec une partie de la Gironde.

La représentation de la Loire-Inférieure fut appelée à voter le 16 janvier³. Fidèle à sa promesse, Daunou vint s'asseoir au centre, en face de la tribune. Meaulle, le grand électeur de Fouché, s'avança le premier, vota la mort. Mais Lefebvre, Chaillon et Mellinet, plus fidèles, se prononcèrent pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix générale. L'un d'eux, Chaillon, appuya même son vote d'un singulier argument. *Je m'oppose*, dit-il, *à la mort de Louis parce que Rome la voudrait pour le béatifier*. Cette bizarre considération ne parut pas émouvoir Villers. *Je vote pour une peine terrible*, déclara-t-il, *mais que la loi indique, la mort*. Jarry allait déclarer que ses commettants — qui étaient ceux de Fouché — ne lui avaient donné aucun pouvoir pour exercer la fonction de juge, et Coustard voter le bannissement ; Fouché parut à la tribune après Villers. Le Moniteur ne lui prête qu'un mot. De sa voix faible il dit : *La mort*. Le lendemain il publiait, comme l'ayant prononcé, un violent et impudent commentaire à ce terrible monosyllabe. *Je ne m'attendais pas à énoncer à cette tribune d'autre opinion contre le tyran que son arrêt de mort ! Il semble que nous sommes effrayés du courage avec lequel nous avons aboli la royauté ! Nous chancelons devant l'ombre d'un roi. Sachons prendre enfin une attitude républicaine : nous sommes assez forts pour soumettre toutes les puissances et tous les événements. Le temps est pour nous contre tous les rois de la terre*⁴.

¹ Note remise au roi Louis XVIII en 1814. (*Papiers GAILLARD*.)

² *Sotin au directoire du Département*, 8 et 11 janvier 1793 ; MELLINET, VII, 84.

³ *Moniteur*, 20 janvier 1793.

⁴ *Réflexions de J. Fouché sur le jugement de Louis Capet*, 1793.

Ce discours fut-il réellement prononcé ? La chose importe peu, il nous semble. Le mot fatal était dit, décisif, de cette destinée. Jamais tournant de vie ne fut plus brusque. Que pouvait en penser le sévère Condorcet qui, certes dix fois plus républicain que Fouché, avait cependant repoussé la mort ? Que pouvait surtout en dire Daunou qui, dans trois factums successifs, devait se poser si nettement pour un des adversaires les plus décidés de ce qu'il appelait **un acte de guerre et de vengeance**¹ ? Fouché le trouva dans l'hémicycle, terrifié de la sinistre mystification dont il venait d'être la victime ; aux récriminations de son ex-confrère, Fouché répondit par des excuses embarrassées, il n'osait avouer qu'il avait suivi la majorité : il feignit d'avoir été lâche. **Il avait réellement voulu sauver Louis XVI : la veille au soir il le voulait encore : mais les représentants de la Loire-Inférieure réunis avaient reçu de Nantes de terribles menaces, le peuple, leur avait dit un message, était disposé à incendier les propriétés et probablement se porter aux derniers excès contre les familles des députés qui ne voteraient pas la mort. Je suis rentré chez moi dans une grande perplexité, ajoutait le malheureux ; ma femme m'a fait observer que ma voix ne serait pas d'un grand poids dans la balance, que je ne pouvais pas exposer mes parents et les siens à être massacrés, plutôt que de sacrifier mon opinion personnelle**². L'excuse était pitoyable, dégradante : par surcroît l'explication était, est surtout pour nous, invraisemblable. Depuis trois mois Nantes n'avait guère perdu d'occasion d'affirmer son opinion toute favorable au roi ; Sotin avait été spécialement chargé de rappeler aux députés de Nantes leur devoir et leur intérêt d'élus. Qui pouvait les menacer ? Un seul club existait : les Aulis de la Constitution. Fouché le connaissait bien. Au surplus, cinq députés sur huit s'étaient prononcés contre la mort. Il avouait quelques jours après à Daunou qu'il avait été trompé : il lui était impossible de s'abuser sur l'état d'opinion de la cité qu'il représentait.

Aussi bien son attitude au lendemain du procès parut tellement différente de celle qu'il avait gardée jusque-là, qu'on est forcé de convenir que, si Fouché ne désira pas la mort du roi, que s'il n'avait pas souhaité le régicide, il entendait profiter de la part qu'il y avait prise pour quitter de compromettants voisins. Il n'était pas homme à s'en embarrasser plus longtemps. Il n'était pas un Vergniaud, l'homme aux faiblesses momentanées : il était celui des voltes-faces complètes et des profitables capitulations. Son plan devait être médité depuis longtemps, car, son parti pris, il parut, de gaieté de cœur, vouloir aller jusqu'au bout de son changement de front, et passer par-dessus le Marais, par-dessus même Danton, Robespierre, Couthon, du voisinage de Condorcet et Daunou à celui d'Hébert et de Chaumette³.

Dès le lendemain de ce vote qu'il essayait de représenter à Daunou comme arraché à sa faiblesse, il faisait imprimer le fameux discours régicide avec d'aggravantes additions. **Et tandis que nous nous accusons mutuellement, que**

¹ DAUNOU, *Opinion sur le jugement de Louis Capet et Complément de l'opinion de M. Daunou sur l'affaire du ex-devant roi*.

² C'est d'après Gaillard, confident de son ancien confrère de l'Oratoire Daunou, que nous avons rapporté ce curieux incident : Taillandier, autre confident de Daunou, ayant trouvé cet épisode résumé dans la *Biographie universelle*, dit de son côté que le député qui reçut les confidences de Fouché était Daunou.

³ C'est dans ce groupe que se range M. AULARD, *Les Orateurs de la Convention. Orateur médiocre*, ajoute-t-il avec raison, p. 33.
Cf. ch. III, le programme du groupe exagéré appliqué par Fouché dans les départements.

nous perdons notre temps et nos forces à nous combattre, nous nous étonnons que le peuple nous accuse et fermente. *Cette fermentation est cependant naturelle, elle est estimable, elle est révolutionnaire.* Elle est encore nécessaire pour contenir tous ceux qui seraient tentés de méconnaître ou de s'écarter des principes éternels de cette égalité universelle qui existe entre les droits des hommes comme entre la nature. Les crimes du tyran ont frappé tous les yeux et rempli tous les cœurs d'indignation. Si sa tête ne tombe promptement sous le glaive de la loi, les brigands et assassins pourront marcher la tête levée : le plus affreux désordre menace la société !... Le temps est pour nous contre tous les rois de la terre. Nous portons au fond de nos cœurs un sentiment qui ne peut se communiquer aux différents peuples sans les rendre nos amis et sans les faire combattre avec nous, pour nous et contre eux¹.

On voit à quel point l'homme qui publiait ce discours, dont l'exaltation démagogique fait sourire, venant de ce sceptique, entendait peu rejeter, aux yeux de l'opinion, sur l'erreur d'un esprit abusé ou impressionné, le vote régicide du 16 janvier. Une pareille attitude, avec laquelle tous ses actes furent d'accord, nous porte à croire que les événements de janvier avaient achevé de perdre dans son esprit le parti auquel il s'était d'abord agrégé. L'honnêteté de Daunou ne pesa pas assez lourd pour compenser ce que lui parut renfermer de faiblesse pour l'avenir l'attitude de Vergniaud. Dans la politique subitement changée du député de Nantes, pas d'autres sentiments au fond ; ni l'exaltation démocratique qu'il s'est plus tard prêtée, ni les bruits répandus sur la complicité de Louis XVI avec l'étranger, ni la peur des poignards et des piques des Jacobins, ni les menaces problématiques des révolutionnaires de Nantes, ni même les conseils de sa femme n'ont amené ce changement de front : mais bien plutôt chez cet esprit sagace, prévoyant, froid, chez ce flaireur de vent, la vision très nette de ce parti modéré désormais désuni, diminué, compromis, destiné à être à coup sûr demain décimé, écrasé, annihilé. Le vaisseau coulait ; l'habile passager le quittait sans attendre la finale catastrophe. L'aventure devait se répéter trop souvent pendant trente années pour qu'elle ait lieu d'étonner le biographe de Fouché.

Esprit résolu et énergique, il entendait aller jusqu'au bout de l'aventure. La parole était aux violents : il les dépassa tous au moins en paroles. Son attitude devait révolter ses électeurs : il les brava, voulut les terroriser. Quelques jours après le régicide, le lieutenant de gendarmerie de Nantes, Pierre Levieux, ci-devant de Courcelle, noble transfuge qui venait de se distinguer par une effroyable diatribe contre les prêtres, devenu désormais l'agent de Fouché à Nantes, communiquait par ordre au *Journal de la correspondance de Paris à Nantes* (n°22) les *Réflexions du citoyen Fouché sur le jugement de Louis Capet* dont nous avons cité plus haut quelques passages². Non content d'afficher ainsi sa défection, le député s'en faisait gloire, prévenait la critique en imposant l'approbation. Le 1er février, il écrit à ses concitoyens une lettre qui est tout un manifeste : *Républicains, parmi les nombreuses adresses qui viennent de féliciter la Convention nationale de l'acte éclatant de justice qu'elle vient de rendre, je n'ai pas entendu votre voix. Auriez-vous aussi dans votre sein un côté droit, un côté d'égoïstes qui arrêtent les élans de vos cœurs et compriment votre énergie ? Si cela est, frères et amis, épurez votre Société. — C'était celle qu'il présidait un an avant. — L'égoïsme est aujourd'hui le plus dangereux des vices, le plus puissant obstacle au développement des vertus républicaines. Vous le savez,*

¹ *Réflexions de J. Fouché, etc.* ; MELLINET, VII, 96-98.

² DUGAST-MATIFEUX, *Bibliographie révolutionnaire de Nantes*.

c'est lui qui depuis trois ans épuise tous nos courages, tous nos sentiments, c'est lui qui, pour les modérer, voudrait persuader que la révolution est faite, que l'égalité est établie. Hypocrites ! l'égalité est établie ? Et nous voyons autour de nous celui qui a du superflu dédaigner celui qui manque du nécessaire, l'orgueilleux bourgeois se préférer à l'utile ouvrier et rejeter dans la révolution tout ce qui n'entre pas dans les combinaisons de son intérêt particulier. Et il concluait : Que les sentiments de liberté et d'égalité se fortifient dans nos cœurs, et ne marquons jamais de préférences que pour celui qui fournira plus de sueur et plus de sang à la patrie¹. Lorsqu'on songe à la profession de foi de Fouché candidat, aux sentiments qu'affichait cinq mois plus tôt l'ami de Daunou, à ceux qu'il connaissait à la Société nantaise, à la ville, au département qu'il représentait, on reste stupéfait. Nantes fut terrifié : les Sociétés populaires envoyèrent leur adhésion à la condamnation de Louis XVI, ainsi que l'administration départementale. Ville et département restaient cependant girondins, députaient à Paris plusieurs de leurs concitoyens pour soutenir au besoin par la force la Gironde contre la Montagne et la Convention contre la Commune. Fouché, qui en décembre flétrissait si énergiquement les agitateurs de septembre, désapprouva l'idée, car, écrit-il le 1er mars, **le peuple de Paris, quoi qu'on en dise, est bon et généreux**² ; Nantes ne se convertissait pas, puisque le 5 juillet la ville devait encore protester contre l'expulsion du côté droit. Fouché, cependant, allait sous peu montrer en personne à ses concitoyens la nouvelle incarnation jacobine du candidat conservateur, du député modéré de 1792.

Cette incarnation s'affirmait tous les jours davantage ; point de chapitres sur lesquels sa nouvelle ardeur jacobine ne s'exerce. La fabrication des assignats est retardée : c'est sur la proposition du citoyen Fouché de Nantes que l'assemblée, le 10 mars, décrète le non-enrôlement des imprimeurs, graveurs, artistes, fabricants de papier nécessaires au service des assignats et le maintien des ouvriers dans les ateliers et administrations où l'intérêt de la patrie a fixé leur poste³. En même temps il se fait l'auteur d'une proposition qui aggrave la loi contre les émigrés. Ceux-ci vendant sous main leurs biens, le rapport de Fouché conclut que les notaires de Paris présenteraient au directoire du département le répertoire des actes passés par eux depuis le 1er janvier 1793 : dix ans de fers au notaire qui se prêterait à la passation d'un acte à la charge d'un émigré. Et à ce propos, dans un discours assez véhément, car il a soudain retrouvé gorge et poitrine, il s'écrie : **Les émigrés ont voulu la guerre, dira bientôt l'histoire, et elle les a dévorés... C'est leur orgueil blessé par l'égalité qui regimbe ! il faut qu'il pâtisse ; ce sont les intérêts de l'individualité qu'ils ont distraits de l'intérêt général et qu'ils veulent sauver à son préjudice, il faut que les intérêts individuels plient et soient sacrifiés**⁴. Après les émigrés, ce sont les prêtres qu'il attaque avec passion ; c'est à cette époque qu'il prépare ce factum sur l'instruction publique dont nous parlons plus haut, si différent comme esprit des derniers rapports de l'ex-oratorien favorables aux anciennes congrégations⁵. Sur les prêtres, son opinion s'est bien modifiée depuis l'époque où, se recommandant de son passage à l'Oratoire, il louait ces sentiments religieux **si nécessaires et si**

¹ *Fouché aux citoyens de Nantes*, 1er février 1793. Bibl. nat., Ms. N. a. fr. 31, f° 75.

² *Fouché aux membres de la Société populaire de Nantes*, 1er mars 1793. *Rev. autographes*, mars 1880.

³ *Moniteur*, XV, 671.

⁴ *Moniteur*, XV, 712.

⁵ *Réflexion sur l'éducation publique*, déjà citées.

louables, même depuis celle où il écrivait à son collègue Condorcet qu'il fallait agir avec douceur vis-à-vis des prêtres¹.

Les événements de janvier ont, là aussi, changé sa façon de voir. On se rappelle la tirade violente de son rapport sur les dangers de l'enseignement congréganiste, école de préjugés et de superstition, sur l'absurdité qu'il y avait à salarier les prêtres, sur la funeste prépondérance du clergé, sur la religion qui avilit et dégrade, sur la fable d'une vie future. On le verra plus violent encore quelques semaines après à Nantes. Après une vive attaque contre l'attitude contre-révolutionnaire des membres du clergé qui, au lieu d'accepter des principes d'égalité et de fraternité conformes à ceux de l'Évangile, ont préféré les combattre pour défendre des intérêts mondains qui ne sont que les leurs, des jouissances profanes auxquelles ils avaient juré de renoncer, dénonçant leurs vices, hypocrisie, cupidité, friponnerie, leurs connivences avec Rome, il demandait leur châtement, leur bannissement².

Tout l'autorisait donc dans ses nouvelles déclarations à aller siéger à la Montagne, plus loin que le cauteleux Robespierre et que l'évêque Grégoire, à se rallier à ce parti d'exagérés dont Hébert était le publiciste outré, où le doucereux et pontifiant Chaumette prêchait l'athéisme officiel, Cloots l'internationalisme humanitaire, et où de plus obscurs représentants se faisaient les défenseurs d'un communisme primitif et parfois incohérent. Collot d'Herbois et Billaud-Varennes, éléments ultra-jacobins du Comité de salut public après sa complète inféodation à la Montagne, se rattachaient par plus d'un côté à ce groupe que Robespierre considérait dès lors avec une singulière hostilité. Une violente antipathie personnelle pour la plupart des membres du parti, que complétait sine divergences presque complète de principes politiques, philosophiques et sociaux, le faisait, sinon l'ennemi ouvert, du moins dès maintenant l'adversaire sourd de ces exagérés qu'il devait, le 4 germinal an II, presque totalement décimer. Fouché allait se faire en province le représentant résolu, le théoricien exalté de toutes les doctrines du groupe jacobin violent, apôtre de l'athéisme officiel, communiste systématique, parfois exaspéré. C'est en effet en province que Fouché va se rendre célèbre comme l'un des proconsuls les plus audacieux dans la théorie, sinon les plus féroces dans la pratique, de la Convention nationale, saisi de cette ivresse révolutionnaire dont il parlait plus tard, en ces jours où le souvenir du passé, les impressions du présent, les craintes et les espérances pour l'avenir portent tous les désordres et tous les délires dans les âmes et les têtes³. Dès le milieu de mars Fouché envoyé à Nantes y inaugurerait cette politique d'exaltation démagogique destinée à racheter sa double origine bourgeoise et ecclésiastique, la modération de ses opinions à Nantes et ses compromettantes liaisons avec les Girondins menacés, bientôt écrasés. La seconde évolution de Fouché était close.

¹ Fouché à Condorcet, 1792 ; *Matériaux pour servir*, etc.

² *Matériaux pour servir*, etc.

³ *Le duc d'Otrante aux préfets du Midi*, août 1815. Cf. ch. XXVII.

CHAPITRE III

LES MISSIONS. - CONTRE LA VENDÉE

Les missions de Fouché. — Férocité affectée, modération secrète. — Le programme de la Révolution intégrale ; jacobinisme, athéisme et communisme. — Mission à Nantes. — Le premier soulèvement de la Vendée. — Fouché dans la Mayenne. Il arrive à Nantes, y organise la défense, tente de désorganiser l'insurrection, veut frapper à Nantes le modérantisme. — Il est rappelé à Paris. — Courte réapparition à la Convention. — Fouché commissaire dans les départements du Centre et de l'Ouest. — Fouché à Troyes mystification patriotique : il envoie au feu les Jacobins de l'Aube. — Il se rend à Dijon : son jacobinisme s'exaspère. Il terrorise la Côte-d'Or. — La mission de Fouché change de caractère : le commissaire devient proconsul. — Il se tourne vers Lyon.

Transfuge du sanctuaire, conventionnel régicide, bien d'autres le lurent, que l'opinion publique a ménagés, pour lesquels l'histoire impartiale s'est montrée indulgente, bienveillante même. Ce qui perd Fouché, ce sont les missions de 1793. De fait, au milieu des cent représentants en mission, le député de Nantes se distingua par une rare exagération de déclamation qui, destinée à le sauver du reproche de modérantisme, a quelque peu donné !c change aux historiens. A lire sa correspondance avec la Convention et le Comité de salut public, on reste réellement stupéfait, terrifié, celui surtout qui sait ce qu'il était au fond, ce qu'il devait être. Écrites par quelque fou furieux comme Carrier, ces lettres feraient horreur sans étonner. Mais Fouché ! cet homme froid, sceptique, caustique, bienveillant et habile. Le masque est abominable, mais c'est un masque. Ses lettres écrites de Lyon surtout sont, nous le verrons, littéralement épouvantables de férocité froide : la littérature des proconsuls en mission n'en fournit guère (l'aussi révoltantes. — Le représentant de Nantes v apparaît comme un bourreau grisé du sang qu'il répand. Les mitraillades de Lyon, les exécutions de la place des Terreaux, et le compte rendu qui en est fait ! Les déclarations d'un humanitarisme attendri servant de trémolos aux détonations qui couchent d'un seul coup de mitraille cent, deux cents, cinq cents condamnés ! Proscriptions, emprisonnements, gueules de canon crachant la mort, échafaud inondé de sang ! Par-dessus tout cela à Nevers surtout et à Moulins, à Lyon aussi dans les premières semaines, des profanations vraiment odieuses, des déclamations antireligieuses dont nous avons déjà donné un avant-goût, mais qui s'exaspèrent, se condensent en corps de doctrines, ne sont plus seulement les opinions exacerbées d'un représentant parlant en son nom, mais les scandaleuses théories d'un délégué de la Convention. Voilà ce que révèle la correspondance du représentant en mission. Seulement, quand après l'avoir lue, cette compromettante correspondance, et les jugements qu'elle a suggérés, on recourt aux faits, on reste stupéfait de la disproportion qui existe entre les paroles et les actes, si grande qu'on se demande si les unes n'étaient pas d'autant plus violentes, d'autant plus féroces, que les actions du représentant en mission étaient plus modérées. Lorsqu'on passe des lettres de Fouché aux accusations qui en 1794 fondirent sur la Convention de toutes parts, Nevers, Moulins, Clamecy, Lyon, on croit rêver. A cet homme que nous voyons rouge de sang, ivre d'une sombre rage de destruction et de sacrilège, que reproche-t-on ? Ici une arrestation arbitraire ! là d'avoir levé des taxes irrégulières ! plus loin d'avoir enrichi un ami, d'avoir prêché l'athéisme, d'avoir menacé de l'échafaud quiconque s'opposerait à ses arrêtés, d'avoir exposé au pilori un homme qui avait refusé de payer les taxes, d'avoir maintenu en prison vingt citoyens innocents, d'avoir autorisé les visites domiciliaires, et ces accusations sont formulées en pleine réaction par des gens que sa tyrannie a exaspérés et qui veulent se venger, par des ennemis mortels que poussent ses adversaires de la Convention. Et lorsque le représentant veut plaider *pro domo*, il n'a qu'à se défendre de l'établissement des taxes arbitraires, des accusations de débauche et de concussion. A Lyon même, ce dont on l'accuse, c'est d'avoir organisé les tribunaux et commissions révolutionnaires qui envoyèrent à l'échafaud et à la mitraille des milliers de victimes. Or, à bien examiner la situation vraie, on voit qu'il les a organisés de concert avec Collot d'Herbois, le représentant prépondérant, membre du Comité de salut public, possesseur de sa pensée, inspirateur des mesures extrêmes. Laissé seul à Lyon, Fouché désorganisera, abolira, bientôt châtiara comités, commissions, tribunaux jusqu'à être inculpé par le parti robespierriste de modérantisme, accusé d'opprimer les patriotes. Les grands actes de férocité sont de Lyon : Collot y règne plus que Fouché, et quand

il le peut, le Nantais glisse dans tel tribunal tel personnage à lui qui se trouve le plus indulgent : quand il le peut, il sauve, rassure, pacifie¹. A Nantes, à Nevers, à Moulins il ne dresse pas d'échafauds. A Troyes, il s'acquiert la reconnaissance du parti modéré². Alors ?

Alors il faut croire l'auteur de ses Mémoires, admettre son plaidoyer non comme une excuse, mais comme une plausible explication lorsqu'il affirme qu'il mitigea dans les missions où il était seul la rigueur des décrets conventionnels, que moins heureux dans ses missions en commissariat collectif par la raison que la décision des affaires ne pouvait plus appartenir à sa seule volonté, il peut proclamer qu'on trouvera bien moins dans ses missions d'actions blâmables à relever que de ces phrases banales dans le langage du temps et qui, dans des temps plus calmes, inspirent encore une sorte d'effroi, langage alors consacré et officiel³.

Le fait est que toute sa correspondance, ses arrêtés mêmes nous paraissent un paravent brillant derrière lequel Fouché cache son manque absolu, au fond, d'ardeur démagogique. Il sait que Robespierre le guette au Comité de salut public, il ne veut pas donner prise au terrible reproche de modérantisme et se drape dans un civisme dont l'outrance même fait froncer le sourcil à l'Incorruptible. Et puis il s'est, en théorie, engagé dans une voie qu'il faut suivre. Il est du groupe exagéré, en a pris les idées, entend les défendre, puisque Hébert, Chaumette, Bousin, Collot, Billaud, tiennent le pouvoir sous leur influence ; car c'est le caractère persistant de Fouché : il est l'homme de la faction victorieuse, et la faction victorieuse pendant l'été et l'automne de 1793, c'est la faction hébertiste : Hébert fait trembler Robespierre, se trouve maître de l'opinion révolutionnaire, grâce à son *Père Duchesne*, qui se tire parfois à 600.000 exemplaires ; Chaumette fait célébrer le culte de la Raison en pleine église Notre-Dame, Ronsin commande l'armée révolutionnaire, Bouchotte est ministre de la guerre un peu plus tard même, à la fin de 1793, au commencement de 1794 encore, Collot et Billaud contrebalancent au Comité l'influence de Robespierre et de Couthon. Et, fort de ces garanties de protection, l'homme des circonstances se révèle soudain le théoricien le plus osé du parti, donnant des leçons de jacobinisme à Hébert, d'athéisme à Chaumette, de communisme à la Commune de Paris⁴.

Il serait en effet intéressant, avant de suivre Fouché dans ses missions, d'essayer de dégager du fatras de ses lettres et arrêtés la doctrine révolutionnaire de cet homme qui devait apparaître un jour par excellence le ministre de l'ordre établi. C'est tout d'abord un jacobinisme absolu et tranchant, le culte du principe, affiché au lendemain de la mort du roi. [Les principes ne](#)

¹ Cf. ch. L.

² Cf. plus bas sa mission à Troyes, et aussi, ch. IV, sa popularité à Nevers et Clamecy dans les premières semaines de son proconsulat, et l'influence qu'eut sur sa transformation la présence de Chaumette dans la Nièvre Cf. aussi la lettre des patriotes de Moulins, *Le Bourbonnais sous la Révolution*, p. 83.

³ FOUCHÉ, *Mém.*, I, 13, 17-19. Il dit de même, dans les *Matériaux pour les Mémoires* restés manuscrits dans les papiers de GAILLARD : Il accepta des missions dans les départements où il avait été forcé de paraître souvent ce qu'il n'était pas. *Papiers confiés à Gaillard*.

⁴ Dans sa récente *Histoire de la Révolution*, M. Aulard considère Fouché comme ayant été — exceptionnellement parmi les représentants en mission — socialiste et athéiste (p. 457-8 et 469-70) (Note de la 2e édition.)

sont-ils pas pour nous le signe certain de tout ce qui est bien et de tout ce qui est bon ? Si vous les violez sur un point, quel sera le terme où vous vous arrêterez ? Ce jacobinisme lui inspire, par haine sans doute des idées girondines en province, une certaine défiance de l'appel au peuple tellement incompatible avec la durée de notre République qu'il suffit de l'abandonner à sa propre destinée pour la voir se diviser et se perdre dans les troubles de l'anarchie. Les mesures contre les émigrés doivent être aggravées (rapport à la Convention du 10 mars 1793), la confiscation de leurs biens confiée aux administrations locales (Nantes, 18 avril). Le personnel modéré girondin doit être soigneusement épuré (tentative à Nantes le 15 avril, lettre sur la Côte-d'Or le 9 août, etc.). On doit créer de nouvelles catégories de suspects (avril 93), car la loi veut que les hommes suspects soient séparés du commerce social (25 août 93), et dans ces suspects il faut entendre tous les modérés, car le modérantisme étant plus perfide que l'exaltation (23 mars), c'est contre les modérés que la révolution est encore à faire (lettre aux Nantais, 1er février 93), et c'est à travers le corps des suspects de timidité qu'il faut passer la baïonnette (proclamation d'avril 93). La terreur doit donc être organisée par l'établissement d'un tribunal révolutionnaire ambulante dans chaque département dont les commissaires de la Convention nommeraient les juges (proposition du 21 mars 93), par l'organisation de la garde nationale forcée et de l'armée révolutionnaire (2 avril 93). Vis-à-vis de l'armée il entend qu'on favorise les dénonciations des soldats contre les chefs suspects (Nantes, 27 mars 93). Enfin ces mesures jacobines seront complétées par l'organisation d'un enseignement d'État destiné à perpétuer contre le préjugé et la superstition les principes de la Révolution (réflexions de juin 93). En réalité l'originalité du système n'est pas là : ce ne sont que les principaux articles d'un credo jacobin que les représentants en mission auraient tous signé. A côté du jacobinisme politique, deux autres doctrines plus originales : l'athéisme officiel en matière religieuse, et, en matière sociale, une sorte de communisme de circonstance, précis dans ses formules encore que vague dans la conception générale. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des idées religieuses ou plutôt antireligieuses du représentant de Nantes : guerre aux prêtres hostiles à la Révolution, défiance vis-à-vis de ceux qui feignent d'y adhérer, abolition de tout enseignement religieux, destruction des religions, **subversives de toute morale**. La constitution civile ne lui paraît pas plus respectable que tout autre acte réglant des relations quelconques de l'Église et de l'État : tantôt il semble cependant s'y résigner, se contentant de réclamer et d'imposer l'abolition du célibat des prêtres (Nevers, 25 septembre 1793), l'interdiction de tout acte extérieur du culte (9 octobre 1793), et autres mesures simplement vexatoires ; tantôt aussi il va plus loin, ordonnant la désaffectation des églises au profit du culte de la Raison, de la Morale, de la République, de Brutus, de Chalier (Nevers, septembre 93 ; Lyon, 26 brumaire an II), en ordonnant, en présidant la célébration, établissant en ternies péremptoires le dogme de la non-immortalité de l'âme, car la religion dont il est ici le prêtre a son dieu, ses saints, ses pratiques et ses dogmes. Nous aurons lieu d'y revenir. Dès l'automne de 1793, Fouché semble s'arrêter à ce système de l'athéisme et du matérialisme officiels, mais nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il était en germe dans ses déclarations de juin 1793. Chaumette le suivra plus qu'il ne l'inspirera. En matière sociale il flotte plus ; cependant sa grande théorie est celle du droit de tous au bonheur. **Les citoyens ont un droit égal aux avantages de la société**. (Lyon, 19 brumaire an II.) La conséquence est que la Révolution n'est pas faite, reste à consommer suivant la formule inscrite par Marat en tête de l'*Ami du peuple* : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis*. La République doit devenir sociale : **Il ne faut pas que l'orgueilleux bourgeois se préfère à l'utile ouvrier**

(lettre aux Nantais, 1er février 1793). Il faut à toute force, diront Collot et Fouché à Lyon, empêcher que la bourgeoisie capitaliste se substitue simplement à l'aristocratie nobiliaire, et pour empêcher la formation de toute caste privilégiée, il faut consommer *la Révolution intégrale*¹. On peut espérer encore que les riches consommeront par la générosité une révolution que la nature des choses doit nécessairement amener (Clamecy, août 1793) ; mais comme on ne peut se fier à cette générosité, il faut prendre les mesures provisoirement nécessaires. Comme les vieillards, enfants et orphelins ont droit à la subsistance, ils seront logés et nourris par chaque canton (Lyon, 19 brumaire an II). Bien plus, comme la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler, il faut lever à leur profit dans chaque canton une taxe proportionnée au nombre des indigents (Clamecy, 19 septembre) ; car si le superflu des riches n'est pas employé à soulager le fléau de l'indigence, la République a le droit de s'en emparer pour une autre destination (Clamecy, août 93). La société, toujours représentée par l'administration cantonale, doit fournir obligatoirement du travail à tout ouvrier (Lyon, 19 brumaire an II). Les fruits des terres en jachère seront à ceux qui les sèmeront et emblaveront (Clamecy, septembre 93). Enfin le prix du pain sera uniformément fixé à 3 sols la livre, le pain sera le même pour tous, le *pain de l'égalité* (Clamecy, 26 septembre 93 ; Lyon, 19 brumaire an II). L'égalisation des fortunes sera poursuivie, car il suffit aux républicains de 40 écus de rente (Nantes, avril 93). On révisera les fortunes mal acquises (Clamecy, 26 septembre 93), on établira l'*impôt progressif* (Nantes, 2 mai 1793) : en attendant, à Lyon, celui qui aura 10.000 livres de rente payera 30.000 livres — à peu près le sixième du capital — (Lyon, 26 brumaire), et le reste à l'avenant.

On voit quelle incohérence règne dans le système, si système il y a. Mais à travers ce socialisme sentimental ou ces mesures de circonstance, on discerne plus qu'un simple essai démagogique, l'embryon de certaines idées communistes. Celles-ci frappent assez les esprits pour que, tandis que les représentants du Sud-Ouest s'emparent des théories religieuses de Fouché, la Commune de Paris adopte certaines de ses idées sociales.

Certes, lorsqu'en mars 1793 Fouché était envoyé en mission dans l'Ouest, il n'était d'aucune façon chargé d'appliquer ni même de propager un programme politique, religieux et social. Lui-même eût été sans doute embarrassé de le formuler alors. Ses idées se développèrent, s'inspirant des circonstances, se tempérant ou s'exaltant suivant les mouvements de la Révolution et les exigences de la situation. Mais ce programme général d'une *révolution intégrale* conçu et développé pendant ses treize mois de mission était cependant en germe dans ce cerveau, et s'il ne s'y précisait pas encore en ces formules retentissantes qui firent l'effroi des populations provinciales et l'admiration de la Commune de Paris, il était en substance dans la volonté énergique d'être... ou de paraître toujours à l'avant-garde du parti révolutionnaire si soudainement et si complètement adopté par lui au lendemain du vote régicide. C'était dans ces dispositions que, le 15 mars, le nouvel ami de Marat et d'Hébert quittait Paris, envoyé en mission dans la Loire-Inférieure².

¹ Le mot de *Révolution intégrale* se trouve dans l'Instruction de Lyon contresignée par Fouché et Collot. Cf. ch. V.

² A. N., *Procès-verbaux de la Convention*, P. v. i. 9 mars 1793, p. 214. Pour toute cette mission, consulter principalement AULARD, *Actes du Comité de salut public*, II, 301 à V, 57. DECHATILLIER ; LALLIÉ ; VERGER ; DE MARTEL, p. 35 à 80, ouvrages déjà cités.

Cette mission n'avait, d'ailleurs, qu'un caractère et qu'un but très nets. Depuis trois mois, la guerre civile couvait en Anjou et en Bretagne ; nous n'avons pas à rappeler ici dans quelles circonstances elle éclata. Le 14 mars, la révolte se déclarait à Saint-Florent, où Cathelineau enrôlait les gars : le lendemain, le chef vendéen marchait sur Chenillé, mettant cinq cents républicains en déroute, et ce jour-là même une sortie offensive de la garde nationale de Nantes avait été malheureuse. La contre-révolution royaliste et catholique grondait aux portes mêmes de cette grande ville, dont l'occupation par Cathelineau eût assuré à tout jamais les communications entre les deux provinces hostiles, l'Anjou et la Bretagne, par la Vendée. Du 13 au 17, les royalistes, campés en forces devant Nantes, menacèrent, bloquèrent la ville. L'émoi fut général à

Nantes, à Rennes, à Paris. La Convention n'avait pas attendu que les nouvelles fussent mauvaises : la fermentation de l'Ouest était extrême dès la fin de février ; le 15 mars, en conséquence, des représentants étaient envoyés dans les départements bretons pour aviser aux mesures à prendre, d'ordre moral comme (l'ordre matériel, surveiller les administrations et es généraux, au besoin les changer, relever les esprits abattus et calmer les surexcités, électriser tous les courages. Fouché se fit désigner pour le département de la Loire-Inférieure¹. Chose curieuse, cet homme qui allait essayer d'écraser dans l'œuf la redoutable insurrection devait plus tard en voir et en réprimer les derniers efforts en de bien autres circonstances, ministre de la police du Directoire et du Consulat. en poursuivre les restes sous l'Empire, en étouffer la résurrection pendant les Cent-jours et pendant la seconde Restauration même, comme ministre de Louis XVIII. Ces rapprochements font l'intérêt de cette étrange destinée.

Sa mission l'amenait d'abord en Mayenne. Il y arriva le 17 et y séjourna quatre jours, y distribuant le blâme et l'éloge aux administrations, aux gardes nationales, les excitant à venger sur les aristocrates et les prêtres, [chassés de leurs repaires](#), la persécution que subissaient les patriotes. Avant de quitter le département, il réclamait à la Convention l'envoi d'agents militaires et de fusils dans le Maine : il conseillait aussi la création d'un tribunal révolutionnaire². Du reste, toujours acharné contre le clergé, il dénonçait la scandaleuse impunité dont il jouissait. Il avait hâte de gagner Nantes, d'où les nouvelles arrivaient alarmantes. Il partit le 20, mais se heurta le 21 aux premières bandes d'insurgés entre Rennes et Nantes. Très effrayé, il rétrograda précipitamment sur Rennes on son collègue Villers qui lui était adjoint pour cette mission, était resté malade. Il y retrouvait, du reste, une sorte de petit congrès de représentants : Guemeur, envoyé dans le Morbihan et dans le Finistère, Sevestre, dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, et Billaud-Varennes s'y trouvaient réunis. Il se tint là un véritable conseil entre les cinq représentants, le 22 mars ; le résultat de cette délibération était que la situation se trouvait grave. De fait, deux mille hommes à peine gardaient tout l'Ouest ; seule la garde nationale pouvait préserver les villes d'un coup de main. Le général La Bourdonnaie, qui commandait les côtes, n'avait pas d'armée sérieuse. Et d'heure en heure l'insurrection grandissait : les petites troupes de révoltés pullulaient, Cathelineau, Stofflet, Gaston Bourdic, Sapinaud, mais pas un grand chef à attaquer, pas une tête à frapper. Il fallait que la Convention s'émût, envoyât des troupes. [Ce ne sont point de simples émeutes locales et faciles à dissiper](#), écrivaient les cinq commissaires le 23, encore sous le coup de ses nouvelles, [mais presque la totalité des campagnes marchant en](#)

¹ AULARD, II, 301.

² *Fouché au Comité*, 22 mars 1793. AULARD, II, 43.

ordre de bataille, conduits par des chefs habiles, avant quelques armes à feu et des munitions et se présentant pour attaquer les villes et les massacrer... Le drapeau blanc souille de nouveau le territoire français, la cocarde blanche y est arborée ; partout les grandes routes sont interceptées et les villes investies ; il ne se passe pas un seul jour sans que le sang coule dans différents combats ou par des surprises ou par des massacres... Cette contrée se trouve aujourd'hui en contre-révolution ouverte. Les représentants en mission dénonçaient la complicité de l'Anglais, celle du parti modérantiste et des autorités existantes : ils réclamaient l'envoi de cinq à six mille hommes et des mesures contre la faiblesse des autorités¹.

C'était l'idée de cette épuration nécessaire à son sens qui précipitait ver, Nantes l'ancien député modéré. Le 25, le général La Bourdonnaie ayant dégagé la route, Fouché en profita, courut à Nantes, y arriva le lendemain. Mais il dut reconnaître dès son arrivée que l'administration girondine avait fait preuve d'un civisme qui le désarmait. Il renonça pour l'instant à s'occuper des réformes intérieures : Nantes était menacé d'un siège en règle, et les côtes près d'être occupées par les brigands. Dès le 27, allant au plus pressé, le représentant formait et envoyait un corps de mille soldats au secours de Paimbœuf, requérait les commandants de frégates, d'avisos et de corvettes en station à Maindrin d'y rester jusqu'à la délivrance des côtes². Le même jour, il lançait une proclamation retentissante à ses concitoyens : *Républicains, la liberté est menacée de tous les dangers : le sang de nos frères coule au milieu de nos cités, les plus vertueux expirent sous le fer des brigands : la patrie vous appelle à la venger*, et interpellant les fiers Nantais, *braves soldats de la liberté*, il essayait de les effrayer par la perspective des supplices réservés aux *républicains de toutes nuances* et de les mettre en garde contre les conseils des pusillanimes et des modérés. Il promettait que la République prendrait soin de leurs pères infirmes, de leurs femmes et de leurs enfants, les laissant ainsi libres (le voler à sa défense. Les mesures suivaient avec réquisition au directoire du département de les exécuter pour le salut public : ordre à tous les fonctionnaires de mettre en arrestation tout homme non décoré de la cocarde tricolore ; ordre de déclarer en état de rébellion et de traiter comme tels toutes les villes, bourgs, hameaux, qui n'auront pas arboré le drapeau tricolore ; ordre de déclarer suspecte toute personne qui ne marchera pas au premier ordre qu'elle recevra ; ordre d'organiser et de maintenir en permanence la garde nationale, indemnisée aux frais du département des sacrifices faits pour l'exécution du devoir civique ; ordre de maintenir une discipline exacte par des peines sévères contre tout manquement ; promesse de récompense à quiconque dévoilera un complot ; ordre de dénoncer les fonctionnaires suspects ; et le proconsul ajoutait : *Les spectacles seront fermés jusqu'à ce que le sang de nos frères ait cessé de couler*³.

C'était la terreur organisée à Nantes, pesant lourdement sur la ville. Le représentant l'augmentait par ses déclarations violentes. Il parut au club jacobin de *Vincent la Montagne*, préféré à l'ancienne Société de Fouché, au club modéré des *Amis de la Constitution* — club de la Halle — : *Il ne faut aux républicains que du fer, du pain et quarante écus de rente*, s'écriait le futur châtelain de Ferrières. *Vous avez la guerre de brigands à vos portes. Eh bien, serrez les rangs, et si*

¹ *Les commissaires de l'Ouest à la Convention*, 23 mars 1793. AULARD, II, 468.

² *Fouché à la Convention*, 28 mars 1793. AULARD, II, 538. *Fouché aux commissaires d'Ille-et-Vilaine*, 26 mars. *Vente d'autographes Laverdet*, 1844.

³ *Fouché à la Convention*, 28 mars 1793 ; AULARD, II, 538.

vous y aperceviez ces hommes timides et lâches, que l'arme des républicains, la baïonnette, leur passe sur-le-champ à travers le corps. C'était encore au club qu'il accablait de ses outrages et de ses menaces les prêtres hypocrites et jouisseurs¹.

Nantes n'avait pas besoin de pareilles excitations : son civisme était assez grand. Le 3 avril, les deux représentants, car Villers avait rejoint Fouché, louaient son ardeur patriotique. Ils annonçaient d'autre part que le général La Bourdonnaie avait forcé les brigands à évacuer Guérande, le Croisic, la Roche-Bernard, débloquent ainsi Nantes.

L'organisation de la garde nationale était le grand souci des représentants : une proclamation du 2 avril lui recommandait le respect des propriétés et la discipline la plus exacte vis-à-vis de ses chefs, ajoutant néanmoins que le soldat devait dénoncer ceux qui lui sembleraient suspects. La proclamation se terminait par les phrases civiques de circonstance : *Jurons d'anéantir les brigands avant de mettre bas les armes ou de nous ensevelir sous les ruines de la République*. En attendant, Fouché, qui n'avait jamais songé à s'ensevelir sous les ruines de quelque régime que ce fût, entendait pourvoir autrement que par des phrases à la défense de la République. Un règlement sévère organisait la garde nationale dans l'esprit que faisait prévoir la proclamation.

Naturellement le civisme du représentant se sentait autant de défiance contre l'armée régulière et ses chefs que de confiance dans la garde nationale. Du côté de l'état-major, à l'entendre, tout allait mal, la lenteur des généraux l'exaspérait. Pour leur donner un avertissement salutaire, il annonçait lui-même solennellement et flétrissait en termes violents devant la garde nationale l'abominable trahison de Dumouriez².

En attendant que garde nationale et armée régulière pussent commencer la campagne, on essayait de diminuer les insurgés en les divisant. Tandis que le proconsul confisquait les biens des émigrés et des nobles révoltés, il tentait d'en séparer les campagnes. *Les ennemis de la patrie*, écrivait Fouché le 12 avril dans une proclamation aux paysans de la Loire-Inférieure, *ont réussi à vous égarer sur vos intérêts les plus chers, sur les droits que vous avez reçus de la nature. Ils veulent vous empêcher d'en jouir parce qu'ils seraient obligés d'en partager avec vous les douceurs. Comme il leur faut des esclaves pour être heureux, ils ne négligent rien Pour vous rendre sourds à la voix de la liberté et vous faire refuser fous les bienfaits dont elle veut vous combler. Non, une révolution qui semble n'être faite que pour vous ne trouvera pas en vous-mêmes ses plus cruels ennemis. Vous ne serez pas plus longtemps victimes du fanatisme des prêtres et de la tyrannie des despotes. Il flétrissait en termes violents l'hypocrisie des prêtres qui consentiraient à transiger sur la religion si la patrie leur rendait les biens dont ils jouissaient, et signalait aux insurgés les peines terribles auxquelles ils s'exposaient, promettant à tous pardon et oubli, s'ils livraient leurs armes, rentraient chez eux et dénonçaient les traîtres qui les avaient séduits. La tête des chefs était mise fi prix : six mille francs à qui en apporterait une³.*

¹ *Mémoires du Nantais Blanchard, Revue de la Révolution*, t. IV.

² *Fouché à la Convention*, 30 mars, 4, 7, 12 et 15 avril 1793 ; AULARD, 578, III, 73, IV, 218, 273 ; DE MARTEL, p. 35-80.

³ *Les représentants dans la Loire-Inférieure et la Mayenne à la Convention*, avril 1793, AULARD, III, 273.

Ces appels à la trahison ne réussissant pas, il fallait agir martialement. La lutte s'engage : l'actif représentant en est faine, tient les généraux sous ses ordres, car Beysser tremble depuis que Fouché lui a montré son mécontentement : il lui rend compte des opérations, se décerne des satisfécits : *Nos affaires*, écrit à l'expres principal du collègue le général terrorisé, *nos affaires marchent à merveille : les troupes que je coïn mande se sont présentées avec intrépidité*. Machecoul attaqué a été évacué par les brigands après deux heures de résistance. Le jury militaire a fait trancher la tête à deux brigands. Il promettait de multiplier exécutions capitales et fusillades. *Mes frères d'armes*, ajoutait-il enfin pour tranquilliser le représentant sur le civisme de l'armée, *ont de la confiance, du courage, et veulent comme moi que la tranquillité se rétablisse*¹.

Fouché cependant portait ailleurs son ardeur et ses défiances. La garde nationale était organisée, l'armée régulière se soumettait docilement à la direction conventionnelle, les brigands semblaient momentanément éloignés de Nantes. Le représentant s'était alors retourné vers la cité girondine et méditait d'autres mesures, cette fois contre ces fonctionnaires *qui n'ont pas reçu de certificats de civisme*². Il fallait épurer. Il échoua à cette tâche. Il put organiser à Nantes le tribunal révolutionnaire, y installer comme président un ami, y traduire quelques suspects, mais l'opinion se soulevait ; on protestait vivement près de la Convention. La Gironde n'avait pas encore succombé : les plaintes durent être accueillies, car le représentant exaspéré récriminait violemment contre ses accusateurs. On avait effrayé les riches et les propriétaires. *Prêcher le système le plus équitable, de l'impôt progressif*, disait-il dans une proclamation, le 3 mai, *dire que celui qui n'a rien doit être pourvu, que celui qui n'a que le nécessaire le conserve en entier et que le superflu de l'opulent doit seul supporter les charges de la République, c'est être, aux yeux de certains esprits bornés ou méchants, l'apôtre de la loi agraire*. Il répondait aux récriminations de Nantes contre la population de Paris en en faisant un éloge audacieux : *Républicains, la ville de Paris n'a commis d'autre crime que d'agir par le peuple, de penser que tout doit être fait par le peuple, de croire à sa vertu et à ses mœurs, d'avoir armé son bras pour la défense de ses droits et d'avoir juré une haine éternelle à tons ceux qui ne le calomnient que pour avoir le prétexte de le gouverner et de l'opprimer. Puisse l'enthousiasme de la liberté, puisse l'amour des hommes embraser toutes vos âmes, nous aurons bientôt l'établissement de l'ordre avec la liberté*.

Cette aigre sortie était l'adieu de Fouché à sa ville natale. Sa présence y était devenue odieuse, impossible. Ville conservatrice, ville religieuse, ville girondine, Nantes prenait horreur de cet homme qui, non content d'avoir trahi son mandat de député, venait braver et opprimer l'opinion publique, menacer es riches dans leur fortune, les prêtres dans leur influence, les fonctionnaires dans leur situation, tous dans leur liberté. Le proconsul prit le premier prétexte pour quitter la ville : Beysser était battu, manquait de troupes : il promit de lui en aller chercher, et précipitamment regagna Paris, non sans rancune contre ses anciens amis du parti *négotiantiste*, et rancune dangereuse, s'il est vrai qu'il contribua plus que personne à lancer Carrier sur Nantes, aimable don d'un député à ses électeurs.

¹ *Le général Beysser au citoyen Fouché*. Quartier général de Machecoul, 24 avril. VERGER, V, 338.

² Lettres du 15, 21, 23, 24, 29 avril 1793 ; AULARD, III, 273, 374, 414, 430, 528.

Il rentra, à la fois irrité de cet échec et fort gonflé de son importance, dans les premiers jours de mai. Il trouva la Convention en pleines luttes intérieures et dans un état d'indescriptible surexcitation. La lutte était engagée entre Brissot, Vergniaud, la Gironde entière, et Robespierre. Sur les bancs où le proconsul en retraite venait de se rasseoir, on n'entendait que les cris de haine contre ses anciens amis du côté droit. La lutte était indécise, mais la Gironde manœuvrait mal, en conservateurs, en libéraux et aussi en gens entiers, absolus, entêtés dans leurs rancunes, leurs préjugés, leurs antipathies. Comme Danton, Fauché, qui les connaissait bien, pouvait prédire à brève échéance leur chute certaine. Il s'en séparait plus que jamais par ses déclarations, livrant à cette époque à la publicité son fameux factum sur l'instruction publique qui le classait parmi les violents de la Montagne... Reste de pudeur ou suprême scrupule de prudence, l'ancien ami des Girondins se trouvait cependant mal à l'aise en ce conflit aigu, d'autant que Robespierre, momentanément le chef de toutes les gauches, continuait à lui tenir rigueur. Il affecta de se désintéresser, de s'absorber dans sa tâche toute patriotique, faisant démarche sur démarche pour obtenir l'envoi de troupes dans l'Ouest, et tout à coup, ayant trouvé là un excellent prétexte à s'éloigner des Tuileries, se faisait décerner la tâche en apparence toute civile d'aller en province provoquer ou activer la levée des volontaires destinés à combattre la Vendée. Le 27 juin il obtint, sous le titre de commissaire de la Convention dans les départements de l'Ouest et du Centre, cette prestigieuse mission républicaine. Il était avec trois de ses collègues chargé [de requérir les citoyens à prendre les armes contre les rebelles de la Vendée et à se rendre au lieu de rassemblement qu'ils indiqueront](#). Cette mission, en apparence d'ordre purement militaire, leur donnait les pouvoirs des représentants envoyés près des armées. Comme la défense de l'Ouest restait le but de leurs travaux, ils devaient être constamment en correspondance avec les représentants restés en permanence à Nantes ou à Rennes, avec ceux aussi qui suivaient en Bretagne et en Vendée les troupes levées par eux et enfin avec les généraux qui commandaient dans les pays insurgés¹.

En réalisant la mission donnait aux représentants des pouvoirs illimités quant aux régions où elle devait s'exercer et quant aux objets sur lesquels ces pouvoirs s'étendaient. Le titre de commissaire dans l'Ouest et le Centre devait permettre à celui qui en était revêtu de promener un proconsulat sans règles ni limites à travers les départements qu'il lui plairait de se faire désigner. Il devait par exemple mener Fouché à Troyes, Dijon, Nevers et Lyon, fort loin des champs de bataille où Cathelineau et Stofflet attendaient les troupes de la nation.

De fait, c'était leur tourner le dos que de se rendre dans l'Aube où la Convention l'envoyait². L'ardeur révolutionnaire n'y était pas grande, partant les enrôlements peu nombreux : deux compagnies, et c'était tout. Le parti révolutionnaire local, en rejetant la faute sur la tiédeur républicaine des administrations locales, menait grand tapage contre elles et par la bouche de la Société populaire menaçait les riches, les bourgeois et les administrateurs. Ceux-ci mouraient de peur, redoutant fort que le représentant n'appuyât ce parti de désordre et d'anarchie. Aussi fut-ce en tremblant qu'ils le virent arriver le 28 juin, accompagné d'un délégué de Nantes, Pointel. Il fut assailli par les plaintes

¹ Séance du Comité de salut public, 23 juin ; AULARD, V, 57.

² Sur cette mission : AULARD, V, 136-267 ; BAREAU, *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 69 et suivantes ; DE MARTEL, p. 80 ; *Journal du département de l'Aube*, juillet 1793.

et les récriminations : le parti jacobin demandait des destitutions, des arrestations : les administrateurs déclaraient qu'on ne pouvait gouverner avec cette tourbe d'ouvriers oisifs, excités par la Société populaire contre tout élément d'ordre et de gouvernement. Ils n'avaient pas affaire à un Carrier ou à un Le Bon. Le souple et spirituel Nantais songeait à contenter les uns et les autres par nue de ces mystifications qui cadraient si bien avec son caractère, satisfaisant ses instincts gouvernementaux sans desservir sa réputation d'ardent jacobin. Aux représentations des autorités il hausse les épaules. **Demain vous serez débarrassés de cette canaille. Faites circuler que j'assisterai ce soir à la séance de la Société populaire**¹.

Dans la journée, une proclamation enflammée du représentant fut publiée à Troyes. Il excitait les habitants de l'Aube par le tableau du civisme parisien. Il était convaincu que, forts de cet exemple, les citoyens de l'Aube allaient voler au secours des Nantais menacés par les brigands de Vendée².

Le représentant parut le soir devant une foule énorme à la Société populaire où sa présence causait une terrible agitation. Il y proclama la Constitution républicaine, l'y fit acclamer, demanda que la Société changeât son nom de *Club des Amis de la Liberté* en *Club des Amis de la Constitution*³. Puis, dans une harangue enflammée, il flétrit les misérables qui, pour paralyser le zèle du peuple souverain ou donner une mauvaise direction à son élan patriotique, le portaient à déchirer le sein de la patrie en appelant la guerre civile. **Je m'aperçois que des émissaires de Pitt et de Cobourg se sont introduits dans cette ville : ils ont cru, les insensés, qu'ils égareraient facilement les Champenois dont ils redoutent le courage. Déjouons leurs intrigues, formons sous leurs yeux un bataillon qui ne tardera pas à rappeler le courage et les beaux faits d'armes du brave régiment de Champagne, la gloire des armées françaises. Demain, à la pointe du jour, je serai sur la promenade publique à la tête des autorités, et nous inscrirons les hommes de bonne volonté... Passé neuf heures, personne ne pourra se faire inscrire, vous choisirez vos officiers, la solde sera payée jusqu'à Paris. Avant midi vous serez en route pour aller rejoindre vos frères de Vendée. Nous nous occuperons pendant la nuit des moyens d'assurer l'existence de vos familles pendant votre absence, et des mesures seront prises pour qu'à son retour chacun de vous trouve ici l'honnête aisance suffisante pour un républicain et que la patrie doit au soldat... Faites vos dispositions. Je lève la séance pour vous laisser le temps ; je vous attends demain**⁴. L'enthousiasme fut extrême : les magistrats seuls pouvaient pressentir la mystification qui se préparait. Dès le 30 juin au matin, Fouché enrôlait, inscrivait quatre cents recrues, dont cent soixante des plus turbulents étaient choisis avec force compliments civiques pour partir immédiatement. Avant midi ils étaient en route pour Paris. Le représentant entendait ne pas laisser refroidir un pareil zèle : il savait quel rôle joue la mise en scène dans les révolutions ; il paraissait sur le mail ceint de l'écharpe, coiffé du chapeau à plumes rouges des représentants en mission. Un jour, il mettait

¹ GAILLARD, *Mém. inéd.*

² BABEAU, p. 69.

³ *Fouché à la Convention*, 30 juin 1793 : AULARD, V, 136. *Fouché au Comité*, 2 juillet, t. V, 151.

⁴ GAILLARD, *Mém. inéd.* Le même récit se retrouve en substance dans les Matériaux (manuscrits) pour les mémoires (*Papiers GAILLARD*), et sous une forme fantaisiste dans les Matériaux (imprimés) pour servir à la vie de Fouché, p. 36, 67. Fouché y fait allusion dans ses *Réflexions de l'an III*.

lui-même le feu à une pièce d'artillerie pour manifester la joie du peuple, et après cet exorde inusité, debout, au pied des arbres, il jouait le tribun, parlait d'abondance, dépeignant dans un langage, enflammé les malheurs de la guerre civile dans l'Ouest, et le sort dont la Vendée républicaine était menacée. Il y eut une nouvelle poussée ; les administrateurs voulaient donner l'exemple, des juges, un professeur du collège. Des pères, des femmes pressaient de partir leurs fils, leurs maris.

Le représentant vit alors que l'esprit du peuple troyen était bon a, dit un document municipal. Le soir, autre scène : Fouché parcourt les rues avec la musique suivi de toutes les administrations pour exciter le zèle et le patriotisme des citoyens¹.

Malheureusement on manquait d'armes, de munitions, d'argent pour en acheter. Le 10 juillet, Fouché se félicitant du patriotisme des Troyens ajoutait : Si j'avais des armes, je trouverais facilement dans la ville de Troyes 3.000 braves défenseurs dont les bras terribles sont prêts à exterminer les brigands de la Vendée et les rebelles du Calvados. L'horreur des rois est ici à son comble. Il envoyait des agents à Paris solliciter 600.000 livres : on lui en accorda 300.000. Mais, en attendant, le représentant usait d'expédients, autorisait le receveur du district à s'indemniser de ses avances sur le traitement du clergé — on voit qu'il ne désarmait pas à l'endroit des prêtres — et à se faire remettre des fonds par le paveur général du département².

L'infatigable représentant était partout, se multipliait : il descendait sans cesse dans la rue précédé des tambours, sur les places de la cité, à la porte de tous les ateliers, faisait entendre la voix de la patrie en danger. Les enrôlements devenaient tous les jours plus nombreux ; bientôt six compagnies étaient formées : le représentant se vantait d'avoir renvoyé chez eux 1.500 jeunes gens. Dès le 7 juillet, deux compagnies partaient, après un banquet offert au faubourg de Sainte-Savine ; on expédie, le 8 des canonniers, le 9 d'autres compagnies d'infanterie ; le proconsul ordonnait des perquisitions pour les armer. Il restait, prolongeant son séjour, se complaisant dans son activité, sa popularité. Enfin, le 14 juillet, les six compagnies étaient parties, dirigées, non comme les premières sur la Vendée, mais sur Caen que soulevaient les Girondins. Le 6e bataillon de l'Aube avait été ainsi créé en quinze jours, équipé, entraîné par l'éloquence du représentant, envoyé au feu, la population de l'Aube définitivement conquise à la République, l'ardeur de ses sentiments patriotiques surexcitée, la lie de la population expédiée loin des bords de la Seine, perturbateurs dangereux transformés en d'utiles soldats de la nation, l'ordre ainsi rétabli, les autorités rassurées, et tout cela avant pour Fouché par surcroît l'attrait, auquel il ne fut jamais indifférent, d'une excellente plaisanterie³. Il partit enchanté, louant la conduite vraiment patriotique des autorités, exaltant le civisme des populations. Le département de l'Aube, écrit-il le 15 à la Convention, est digne de défendre la Constitution républicaine⁴.

¹ Lettres des 30 juin, 10, 15 juillet 1793. AULARD, V, 136, 229, 267. GAILLARD, *Mém. inédits*. BABEAU, *Troyes pendant la Révolution*, II, 69 et suivantes.

² Lettres des 30 juin, 10, 15 juillet 1793. AULARD, V, 136, 229, 267. GAILLARD, *Mém. inédits*. BABEAU, *Troyes pendant la Révolution*, II, 69 et suivantes.

³ *Fouché au Comité*, 15 juillet 1793 ; AULARD, V, 207.

⁴ Il en restait fier, rappelant dès l'année suivante ce petit tour de force. *Réflexion de l'an III*.

Il ne rentra pas à Paris. Il ne s'en souciait pas, ne sachant trop si sa mission de Troyes, malgré d'aussi beaux résultats, plairait fort au parti avancé. Il en avait peur, ou plutôt il en suivait avec anxiété les progrès. Loin de calmer les exagérés, la mort de Marat, leur ami, assassiné le 13 juillet, avait tout à coup donné une singulière influence au parti extrême que l'*Ami du peuple* gênait quelque peu de son vivant, mais qu'il servait infiniment par sa mort. En juillet 1793, Hébert est tout-puissant à Paris, il impose la violence à Robespierre qui en a besoin et capitule devant lui. Fouché a flairé le vent : il n'avait pas manqué à la fin de juin de bien affirmer ses sentiments jacobins en félicitant derechef la Convention de la chute de ses anciens amis, les Girondins.

De fait, les événements dont l'écho arrivait jusqu'à lui n'étaient pas faits pour le ramener à un modérantisme compromettant et dangereux. Tandis qu'à Paris la faction extrême dont il était dès lors un des suppôts semblait dominer, le royalisme faisait un peu partout un retour offensif, tantôt ouvertement, tantôt sous le masque mal attaché du girondinisme. Sur la frontière il était menaçant, triomphant avec les armées étrangères après la prise de Condé, de Valenciennes et de Mayence, excitant partout les rois à la croisade monarchique ; on annonçait comme prochain le rétablissement de Louis XVII sous la protection des baïonnettes étrangères, et personne ne faisait de doute que le premier acte de la contre-révolution ne fût la proscription et sans doute la mort des régicides, Vergniaud comme Robespierre, Danton comme Hébert. Fouché en doutait moins que personne, hanté dès ce moment et jusqu'en 1815 par cette idée de représailles royalistes contre les [votans](#) de janvier 93. En avril il entretenait, nous nous en souvenons, les Nantais de la [perspective des supplices réservés aux républicains de toutes nuances](#), et quelques semaines après, le 25 août, il s'écriera : [Si nous tombons entre les mains des despotes, tous les supplices qui rendent la mort horrible nous sont préparés](#). Or, à ce moment les [despotes](#) ne triomphent pas seulement sur le Rhin et la Meuse. Les Vendéens, dont, mieux que personne, le député de la Loire-Inférieure connaît les sentiments, semblent vainqueurs sur les bords de la Loire : Nantes a failli être pris le 29 juin, Westermann a été battu à Châtillon, Santerre va l'être à Coron le 18 juillet. On dit que les Anglais vont tenter un débarquement aux Sables-d'Olonne. Enfin la Normandie, le Sud-Ouest, la vallée du Rhône se soulèvent, et l'illusion n'est pas permise longtemps aux républicains sur le caractère de ces insurrections où, derrière les quelques Girondins aigris et apeurés, on aperçoit les chefs royalistes, Puisaye, Précý. Une semblable situation ne laisse envisager aux régicides que deux perspectives : la résistance à outrance ou la mort. Le temps n'est plus, des ménagements et des atermoiements. Entre les Cordeliers, tout-puissants à Paris, et la contre-révolution menaçante en province, le proconsul régicide ne peut hésiter. Les circonstances, comme toujours, lui dictent sa conduite.

Elles lui imposent aussi de nouveaux déplacements. Le 16, Chalier, le grand chef des jacobins de Lyon, est monté sur l'échafaud. Lyon s'est soulevé, devenu pour la Convention le centre du fédéralisme et de la contre-révolution. C'est contre la ville rebelle qu'il va falloir diriger les forces du Sud-Est et du Centre d'abord destinées à la Vendée, excellent prétexte pour se tenir éloigné de Paris où la lutte tous les jours engagée entre Robespierre, Danton et Hébert, lutte sourde, remplie de trahisures, de voltes-faces, coupée de trêves perfides, faussée par d'immorales alliances, rend si scabreuse la situation des représentants qui veulent toujours suivre le vainqueur du jour et l'avoir pressenti. En province, on aura toujours comme excuse à trop de violence, si l'indulgence triomphe, la

nécessité d'une sorte d'état de siège national qui est bien le régime auquel, après juillet 93, le sud-est de la France se trouve soumis.

C'est dans ces circonstances et dans ces dispositions qu'en quittant Troyes, Fouché s'achemina vers Dijon où il arriva le 19 juillet. Et tout de suite son attitude est autre qu'en Champagne. A Troyes, il n'avait trouvé que complaisances, enthousiasme pour la République, compliments par conséquent à faire aux autorités. Dijon est une ville foncièrement conservatrice, écrit-il, ce qui ne l'étonne pas, [dans ce berceau des institutions gothiques et avilissantes](#)¹. Dans les premiers jours, les fonctionnaires trouvèrent grâce à ses yeux ; mais ayant rencontré de l'opposition dans [Messieurs du directoire départemental](#), il rêve de les épurer. Peuple peu zélé, peuple de riches malveillants, — le négociantisme toujours ! — et de pauvres exaspérés de ce que la Convention les laisse dans la misère, administration départementale inactive ou hostile aux idées jacobines, et cela à quelques lieues de Lyon soulevé par le fédéralisme ! Le représentant fronce le sourcil. Il s'assure de la municipalité jacobine, fait convoquer la garde nationale le 21. Le 22, à 6 heures du matin, elle est sous les armes : le représentant lui fait [le tableau rapide des événements qui déchirent la ville de Lyon, le monstre enfanté par le fédéralisme et l'aristocratie dévorant la statue de la Liberté, le patriotisme dans les fers ou noyé clans des flots de sang](#). A tant d'éloquence, la population ne peut résister, à en croire, il est vrai, le représentant lui-même. Elle l'interrompt [par des cris de rage et de vengeance](#). [Tous les bataillons veulent partir](#). — [Marchons](#), disent-ils — c'est toujours Fouché qui parle —, [marchons ! sonnons partout le tocsin de la mort sur les assassins du peuple](#). Le représentant a peine à contenir cette bouillante ardeur non moins que celle des paysans qui à sa voix [descendent de leurs chaumières](#), prêts à [employer contre les ennemis de la République tous les instruments terribles dont ils se sont servis pour la moisson](#)². Le proconsul entend qu'une si belle ardeur ne se refroidisse pas : il la réchauffe encore par des distributions d'argent, car il entend faire cesser les murmures, aux dépens de la caisse du payeur général, qui est réquisitionnée à cet effet³. Il a foi dans cette rosée bienfaisante, mais il serait indigne qu'elle parût, qu'elle fût l'unique raison de tant d'enthousiasme. L'amour-propre, l'orgueil civique sera exploité, entendez pour la plupart des cas la peur d'être mal notés. Les listes des volontaires seront affichées dans toutes les mairies à la place d'honneur. De pareils moyens sont infaillibles ; mais ce qui est plus infaillible encore, c'est la suspicion dont reste frappé le directoire modéré, ce [perfide directoire](#) contre lequel il excite les municipalités jacobines et qui, menacé et surveillé par le représentant, se trouve paralysé, désarmé, incapable d'apporter aux insurgés du Rhône tant voisin l'appui d'un département en réalité girondin⁴. Et, toujours satisfait de l'œuvre accomplie, le citoyen Fouché quitte la Côte-d'Or pour gagner Nevers, où l'appelle la suite de sa mission.

Elle va dès lors changer de caractère : la défense de l'Ouest contre l'armée royale et catholique passe décidément au second plan : c'est Lyon qu'on va cerner, priver de l'appui des départements du Centre, et, sous ce prétexte, c'est un véritable proconsulat qui va s'organiser à Nevers et Moulins au profit de Fouché, un pouvoir nouveau qui va lui permettre de régler, instituer,

¹ *Fouché à la Convention*, Dijon, 22 juillet 1793 ; AULARD, V, 344.

² *Fouché à la Convention*, 22 juillet 1793 ; AULARD, V, 340.

³ *Fouché au Comité*, 9 août 1793 ; AULARD, V, 510.

⁴ *Fouché au Comité*, 29 juillet 1793 ; AULARD, V, 413.

légiférer et réformer en toutes choses. On ne le reverra donc plus sur les routes de la Vendée.

CHAPITRE IV

LES MISSIONS (suite). - NEVERS ET MOULINS

Situation des départements de la Nièvre et de l'Allier en juillet 1793 : régions conservatrices. Influence qu'a cette situation sur l'attitude de Fouché. — Il s'installe à Nevers le 2) juillet. — Premiers actes, politique douce. Fêtes sentimentales. Le baptême civique de Nièvre Fouché. — Apparition à Clamecy. Changement d'attitude. — Démagogisme du représentant. La guerre aux riches. Chaumette et Fouché. — Fouché s'érige en proconsul omnipotent ; abus de pouvoir. La Terreur dans le Nivernais. Fouché à Moulins. — La fête du buste de Brutus. — Anticléricalisme exaspéré, la déchristianisation. — Communisme démagogique. — Profanations. — L'Allier terrifié. — Rafle de métaux et objets précieux. — L'arrêté matérialiste du 9 octobre. — Les envois d'or à la Convention. — Fouché joue deux rôles. — Un proconsul. — La fête de la Valeur et des Mœurs. Fouché et les Mazarin. — Grande réputation à Paris. Il devient le candidat de la coalition antirobepierriste dans l'affaire de Lyon. — Commune-Affranchie. — Fouché y est envoyé contre le gré de Robespierre.

La situation du Nivernais et du Bourbonnais explique suffisamment la politique que le représentant crut devoir y pratiquer, politique de modération et de ménagement tout d'abord, puis au contraire de jacobinisme violent, d'anticléricisme et de démagogisme. Il avait affaire à un pays essentiellement conservateur, si conservateur même que la contre-révolution semblait près, sinon de s'y effectuer, du moins d'y être accueillie sans défaveur. L'aristocratie avait sans doute disparu, mais, républicains pour le moment, sans doute sans grandes convictions, les grands manufacturiers et usiniers, les gros cultivateurs de la Nièvre et de l'Allier goûtent médiocrement la politique des clubs : ce qu'il faut à ces gens d'ordre et de gros revenus, c'est une politique d'affaires, et la République semble peu s'en soucier. La Révolution détraque leurs ouvriers ou les leur enlève ; au surplus, ils les renvoient d'eux-mêmes ; pas de commandes, on ne sait que faire des métaux, pièces de fonte, de bronze accumulées. Tout cela ne les fait guère républicains ou tout au moins guère Jacobins. Le peuple, du reste, ne les y entraîne pas, sauf les meneurs des clubs ; le prêtre est encore tout-puissant. Le 5 juin l'agent du Comité, Dijannièrre, avait édifié sur ce point le gouvernement central. Les prêtres avaient prêté le serment constitutionnel pour l'ester en place, mais ils étaient restés **fanatiques, intolérans**, refusaient de publier les mandements de l'évêque assermenté. Les processions sortaient entourées d'une grande pompe, toujours d'après l'agent, et le directoire, tout en déclinant poliment l'honneur de figurer dans ces pompes sacrées, fournissait canons et poudre pour les salves tirées en l'honneur du Saint Sacrement. Au surplus, partout une grande bienveillance pour le clergé : pas une cérémonie patriotique où l'on se passe de son concours : on mêle encore en Nivernais les accents du Te Deum à ceux de la Marseillaise. Et on ne peut s'étonner de cette condescendance de la part des autorités, car il faut ménager un pays où, chose curieuse, depuis 1789, loin de diminuer, la religion a pris une plus grande influence : Tous les mécontents qui sont restés, écrivait Dijannièrre en juin 93, étaient religieux avant la Révolution ; ceux qui ne l'étaient pas le sont devenus. On assure, ajoutait l'agent, **qu'à 10 heures du matin ils se prosternent tous du côté de Rome et s'unissent avec le pape qui dit la messe exprès pour eux**. Ce danger de papisme semblait grand à l'agent, car il affirmait que, dans la Nièvre comme dans l'Allier et la Creuse, **le peuple était tellement fanatique, tellement opposé à la Révolution que s'il avait eu un chef, il se révolterait contre les lois nouvelles**¹. Les fonctionnaires, esclaves de l'opinion, étaient forcément à peu près dans la note, déférents envers les gros propriétaires, les maîtres de forges, les prêtres et les catholiques. En vain Collot d'Herbois, déjà démagogue à outrance, avait menacé les grands industriels et essayé de les ruiner, en vain l'ex-bénédictin Laplanche avait tenté de faire rentrer les prêtres dans l'Église, en vain Forestier avait essayé une épuration du personnel administratif, révoqué le girondin Ballard, procureur-syndic, d'autres encore ; les trois commissaires avaient échoué, repoussés par l'opinion, et avaient quitté le Nivernais honnis et odieux ; Fouché le constatait en arrivant. Il se trouvait, écrivait Chaumette son confident, entouré de fédéralistes, de fanatiques que, d'après cet onctueux personnage, le commissaire eut **à régénérer par ses soins paternels**².

De fait, la situation de ce pays où l'aristocratie capitaliste, propriétaires ruraux du Bourbonnais, métallurgistes, verriers du Nivernais dominaient, et où le clergé mal rallié dirigeait l'opinion et semblait la garder au **fédéralisme**, influa

¹ *Dijannièrre, commissaire du pouvoir exécutif, au gouvernement, A. N., F1a 550.*

² *Chaumette au Moniteur* du 9 septembre 1793.

singulièrement sur l'attitude que devait prendre le représentant. Pour être consommée là, il fallait que la révolution fût sociale et religieuse ; écraser le catholicisme, d'une part, en annihilant l'influence, en supprimer le culte, en étouffer même l'existence ; d'autre part, exciter contre l'aristocratie bourgeoise, propriétaires, industriels et négociants, les passions populaires par un communisme démagogique, tout de circonstance, parut la seule politique à pratiquer. C'était, il est vrai, faire dévier singulièrement sa mission qui jusque-là s'était à peu près maintenue dans les limites qui lui étaient imposées, mission de haut recruteur armé de pouvoirs discrétionnaires pour expédier le plus de volontaires possible à la Vendée, à la Bretagne et à la Normandie. A Nevers encore telle devait être son unique raison d'être : lever des troupes, les suivre à Tours, puis à Nantes, et clore ainsi le cycle de ses missions. Il n'entendait guère cependant suivre une pareille voie.

Ce fut néanmoins sous ce prétexte qu'il s'installa à Nevers : le 9 juillet, le lendemain de son arrivée, il fit connaître à l'administration départementale qu'ayant été désigné par ses collègues comme commissaire chargé de la levée de l'armée révolutionnaire dans les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de l'Allier, de la Nièvre et du Loiret, il allait agir énergiquement dans le département pour lever et armer les volontaires¹. Mais il écrivait le même jour à la Convention qu'il lui semblait peu logique d'expédier à Nantes par Tours les troupes levées dans l'Allier et la Nièvre, départements si voisins de la grande ville insurgée, devant laquelle il lui paraissait plus utile d'expédier ces renforts.

... Dijon et Moulins réservent toutes leurs forces contre Lyon... Les révoltés de Lyon et ceux de Marseille peuvent se présenter sur les deux routes de Paris, ils seront également bien repoussés. Il demandait à la Convention s'il ne devait pas rester à Nevers où il se destinait dès lors un rôle prépondérant, sentinelle avancée, dictateur de la Révolution sur les limites du pays lyonnais². En attendant la réponse, il s'installa. La ville anxieuse, encore sous le coup des actes odieux de Laplanche et de Forestier, tournait vers le nouveau proconsul des regards de terreur et d'espérance craintive.

Il semble vouloir justifier l'espoir. Il fallait, écrivait-il plus tard à Chaumette pour se couvrir de tout reproche de modérantisme, il fallait tout d'abord une politique de douceur et de ménagement. Je ne crains point de dire, déclarait-il au procureur-syndic, que... si je n'eusse fait usage de la politique de Machiavel, je produisais une explosion avant le temps³.

Politique de Machiavel ! Était-ce bien alors qu'il la pratiquait ou lorsqu'il écrivait à Chaumette, un des exagérés du groupe hébertiste, pour couvrir d'une apparence d'hypocrisie et de politique ce besoin de popularité, cette bienveillance naturelle, cette modération instinctive qui, lorsqu'il n'y avait pas danger personnel à laisser parler ces sentiments, le faisait l'homme de la foule autant que celui du pouvoir ? Tel il parut dans ces premiers jours. Il se rendait accessible à tous, dira une dénonciation de Nivernais⁴, tendait une main protectrice aux malheureux, aux affligés : il répétait à chaque instant qu'il ne ferait incarcérer personne, qu'il jugerait les détenus de Laplanche, qu'il jugerait avec équité, qu'enfin il ne ferait

¹ Séance du 29 juillet du Directoire de la Nièvre. Registre des délibérations, *Arch. Nièvre*. L. 26, f° 66.

² *Fouché à la Convention*, 27 juillet 1793 ; AULARD, V, 419.

³ *Fouché à Chaumette*, 6 octobre 1793, A. F., F7, 4435.

⁴ *Dénonciation des Nivernais*, Nevers, an III, et MARTEL, I, 240.

sévir que contre le crime. Non, ce n'était pas Machiavel, ce représentant d'abord facile et la main ouverte, mais le maître bienveillant qui dès Juilly était le professeur le plus populaire. Ce n'était pas Machiavel, c'était Pangloss. Il apparut, diront encore ses dénonciateurs¹, comme un Dieu de paix descendu parmi les administrés pour y établir la concorde, pour y rappeler la justice, l'humanité, la bienveillance que les scélérats semblaient en avoir écartées.

Tel on le vit en effet, sentimental, souriant, bienveillant, le lendemain de son arrivée, dans une cérémonie patriotique destinée à représenter aux habitants de Nevers la Révolution dans ses plus séduisants attributs. Et quoique Fouché voulût que ce spectacle touchant, les épanchements fraternels, les tendres embrassements, les cris d'allégresse, les chants patriotiques qui marquèrent cette cérémonie, aient eu surtout comme effet de porter dans l'âme des oppresseurs du peuple l'agitation de la terreur, cet excès de sentimentalisme, s'il ne rassura qu'à moitié les Nivernais, leur permit de nourrir les illusions dont ils parurent plus tard se repentir si amèrement. La proclamation du nouveau consul parut devoir y ajouter. Il y déclarait que la justice populaire n'est point une vengeance, qu'elle est inséparable de la clémence et de la générosité. La bienveillance déborde : là où le sentimentalisme révolutionnaire ne lui fournit plus d'expressions, il a recours à l'onction religieuse, à la phraséologie ecclésiastique, promettant aux gens faibles, égarés et repentants, un jubilé politique, le pardon en masse des fautes. Il réservait toute sa fureur pour le fédéralisme, ce monstre né de la royauté et de l'aristocratie, contre les despotes dont les cendres entassées serviront de socle à la statue triomphante de la Liberté, et contre les insurgés de Vendée, animaux féroces dont l'existence consterne la justice et l'humanité, et dont il faut purger la terre qu'ils déshonorent. Puis, cet accès d'indignation civique lui paraissant sans doute peu dans la note voulue, il revient à sa sensibilité pour le malheur². Sa bienveillance est si grande qu'il trouve tout bien, tout bon, déclare à la Convention que l'esprit du Centre est excellent³.

Vraie lune de miel que ces premières semaines ! le dictateur est populaire, on le trouve accueillant, on l'admire et, la terreur aidant, on l'encense... Dans le pays encroûté encore d'aristocratie, de fédéralisme et de superstition⁴, d'après un collègue de Fouché, il règne par la bienveillance, et ses joies sont les joies de tous. Il en eut une immense dès les premiers jours. Il était homme de famille, avait emmené sa femme avec lui de Paris à Troyes, à Dijon, à Nevers, malgré une grossesse avancée. Le 10, Jeanne Fouché accoucha d'une fille. Jamais princesse au berceau ne fut saluée avec autant d'allégresse officielle et un plus pompeux cérémonial que cette fille de démocrate. On ne sonna point les cloches, pour la bonne raison que, cinq jours avant, le commissaire de la Convention les avait fait fondre, autant pour fournir de l'airain aux canons de la nation que pour vexer les prêtres dès les premiers jours à l'index. Mais une sorte de fête, baptême solennel laïque, fut organisée. Le conseil du département, tous les corps civils et militaires se rendirent en masse chez l'heureux père : la garde nationale s'y trouvait déjà, musique en tête. La petite princesse jacobine fut alors confiée à ces rudes chambellans. On gagna la place de la Fédération

¹ *Dénonciation des Nivernais*, Nevers, an III, et MARTEL, I, 240.

² Proclamation de Fouché aux habitants de la Nièvre, 31 juillet 1793. Imprimée à la Bibl. de Nevers ; MARTEL, I, 49, 103.

³ *Fouché à la Convention*, 3 août 1793 ; AULARD, V, 466.

⁴ *Legendre à la Convention et au Comité*, 7 octobre 1793 ; AULARD, VII, 290.

escorté d'un immense concours de peuple, et, sur l'autel de la Patrie, en présence d'un parrain, le citoyen Damour, et d'une marraine, la citoyenne Champrobert, en face d'un peuple nombreux, le citoyen Fouché déclara **que son épouse en légitime mariage était accouchée d'une enfant femelle** (*sic*) **à laquelle il a donné le nom de Nièvre**¹. L'acte de naissance fut déposé à l'hôtel de ville, et l'enfant fut reportée à sa mère au milieu de l'allégresse publique. Pauvre petite Nièvre qui devait agoniser longuement avant de mourir âgée de douze mois, douze mois qui vouèrent son père à l'exécration de la postérité, douze mois de tyrannie et de sang dont l'innocente petite fille parut porter le poids trop lourd, condamnée dès messidor an II, expirant en thermidor d'un mal de langueur, toujours faible et débile² !

Qu'il y eût dans cette touchante cérémonie populaire l'effet de cette salutaire terreur qui traînait au char du proconsul les fonctionnaires consternés et souriants, cela est possible. Mais rien, nous l'avons vu, n'empêche de croire qu'il y ait en, là aussi, une manifestation de sympathie spontanée pour un homme qui, jusque-là, avait paru travailler, suivant son expression, **au bonheur commun**. Son seul souci avait été la levée des bataillons de volontaires qu'il faisait partir pour Lyon **au milieu des chants d'allégresse**.

Ce fut précédé de cette réputation de bienfaiteur public qu'il arriva à Clamecy, où l'appelait momentanément la politique jacobine. Croyons-en encore ses adversaires eux-mêmes. **À Clamecy comme à Nevers, dit la dénonciation du 23 messidor an III, Fouché joua le rôle de pacificateur. Des fêtes, des réjouissances publiques y signalèrent son arrivée. Des citoyens divisés d'instincts et d'opinions furent par lui réunis, d'un ton d'apôtre il précisa la concorde et la paix**³.

Il était parti pour Clamecy le 16 août, quelques jours après le baptême civique de la petite Nièvre. Il y était le 17 et prit en effet une attitude d'apôtre bénisseur et pontifiant. On se battait à Clamecy entre Jacobins et Girondins. Les levées s'y faisaient mal contre Lyon. Le proconsul apparut, et soudain **l'ordre et la liberté, la philosophie et la Fraternité, la raison et la nature triomphent dans les murs de Clamecy**. Toute la lettre datée de Clamecy est sur ce ton magnifique. Il sort d'une cérémonie, fête civique autour de l'arbre de la liberté, où **de douces larmes ont coulé de tous les yeux**. Il a péroré, prêché, et il lui en reste de grandiloquentes tirades, de hardies métaphores qu'il sert encore à la Convention. **Des exhalaisons sulfureuses enveloppaient la cité de Clamecy : dans un instant elles ont été consumées au feu de la liberté**⁴. Tout cela était pour couvrir une opération toute locale : la présence du proconsul avait fait taire toute opposition girondine : le club jacobin, auquel une subvention était accordée, triomphait, saisissait l'autorité ou la matait ; le proconsul sentimental parti, son œuvre se perpétuait par ses instruments : à l'âge d'or qu'il avait entendu inaugurer, ses satellites faisaient succéder l'âge de fer. C'est, en somme, tout ce que les Clameciquois lui reprocheront un an après. Il avait plus tard fait venir à Nevers

¹ Séance publique du Directoire du département de la Nièvre, 11 août 1793. Registre des délibérations ; *Arch. de la Nièvre*, L. 16, f° 80 ; MARTEL, 109, 111. La *Société nivernaise* a publié l'acte de naissance. Fouché s'y déclare âgé de trente-trois ans, logeant à Nevers, à l'hôtel de la Nation.

² Cf. ch. VI.

³ Dénonciation des habitants de Clamecy contre Fouché de Nantes. 22 messidor an III, A. N., D. III, 347.

⁴ *Fouché au Comité*, 17 août 1793 ; AULARD, VI, 17. A cette lettre, le Comité répondait par des éloges et des encouragements non équivoques. AULARD, VI, 189.

vingt citoyens de Clamecy sur une dénonciation fausse qu'il avait traitée d'*espionnage patriotique*, et surtout il avait installé à Clamecy, en guise d'*alter ego*, un tyran local, l'ex-prêtre Bias Parent, l'avait entouré d'un comité tyrannique qui fit dans la suite incarcérer, guillotiner, piller, rançonner la population. Il avait préparé la Terreur, ne l'avait pas personnellement fait régner. Les habitants, imprévoyants, séduits par d'aimables grimaces, le reconduisirent en sauveur sur la route de Nevers¹.

Il y rentra après une absence de dix jours, le 25 août. Que s'était-il passé dans l'intervalle ? Avait-il reçu de Paris les nouvelles des progrès incessants de la Commune, de Chaumette, des Cordeliers, qui allaient aboutir à leur triomphe à la Convention, le 5 septembre, la capitulation des Dantonistes et des Robespierriéristes ? La résistance de Lyon exaspère-t-elle les Jacobins du Centre, les comités révolutionnaires qui trouvent peut-être bien anodin le représentant qu'on leur a envoyé ? A-t-il trouvé de nouvelles instructions ou de sévères observations sur son sentimentalisme inactif ? Peut-on croire que les intrigues nourries, dit-il, par les *fédéralistes* lyonnais dans le Bourbonnais et le Nivernais aient suffi à l'exaspérer à ce point contre l'aristocratie bourgeoise ? Quoi qu'il en soit, après avoir dénoncé ces menées à la Convention, il ajoutait qu'on avait essayé d'accaparer les subsistances², et, prenant texte de ces événements, il lançait sa première proclamation à tendances démagogiques : *Le riche a entre les mains un moyen puissant de faire aimer le régime de la liberté ; c'est son superflu. Si dans cette circonstance où les citoyens sont tourmentés par tous les fléaux de l'indigence, ce superflu n'est pas employé à la soulager, la République a le droit de s'en emparer pour cette destination.* Cette proclamation du 25 août reçut l'approbation de la Convention. Le proconsul encouragé enfla la voix. *Riches égoïstes, si vous êtes sourds aux cris de l'humanité, si vous êtes insensibles aux angoisses de l'indigent, écoutez au moins les conseils de votre intérêt et réfléchissez : que sont devenus depuis la Révolution tous ceux qui, comme vous, n'étaient tourmentés que du désir insatiable et sordide du pouvoir et de la fortune ?...* Il concluait en engageant les riches à consommer par la générosité une révolution que la nature des hommes et des choses devait nécessairement amener³. Dès lors, c'est le thème de toutes ses déclarations. Le 11 septembre, nouvelle sortie contre les mauvais riches ; il ne craint pas de se vanter à la Convention des mesures prises contre eux, l'établissement du pain à 3 sols, le *pain de l'égalité*. *Le peuple est excellent*, ajoute-t-il ; *j'ai allumé son énergie aux dépens du mauvais riche*⁴. De fait, c'est un changement complet d'attitude : il s'est heurté à l'influence des bourgeois : désormais il les attaque ; il fait plus, il les ruine. Il a en ce moment près de lui un conseiller qui l'encourage, l'entraîne, le confirme dans la voie ultra-démagogique : c'est Chaumette. Celui-ci, procureur-syndic de la Commune de Paris, se rend dans la Nièvre près de sa vieille mère malade. Il vient de triompher à Paris, où il s'est emparé du mouvement, a fait capituler les Dantonistes avec Bazire et Danton lui-même, a assuré à Hébert un nouveau règne d'influence, forcé Robespierre à couvrir, le 11 septembre, les folies criminelles des généraux hébertistes en Vendée : Collot, le terrible Collot, est entré au Comité de salut public le 6 septembre, et avec lui le *rectiligne* Billaud. Et l'influence des Cordeliers est telle

¹ Dénonciation de Clamecy, A. N., D III, 347.

² *Fouché à la Convention*, 29 août ; AULARD, VI, 177.

³ *Fouché aux habitants du département de la Nièvre*, 25 août 1793. — Imprimé.

⁴ *Fouché au Comité*, 11 septembre 1793 ; AULARD, VI, 437.

que Robespierre, qui, en face d'Hébert et du *Père Duchesne*, va de reculade en capitulation, non seulement sauve Ronsin, sauve Rossignol, mais sauve encore Bouchotte qu'Hébert a installé au ministère de la guerre, et, par une évolution qui lui est familière, l'Incorruptible semble se tourner contre la droite, défend Hébert contre les attaques de ses partisans. Ce règne des Cordeliers dure pendant le mois de septembre.

Fort au courant de cet état de choses, auquel il a contribué plus que personne, Chaumette en instruit Fouché. Ce n'est pas seulement un inspirateur, un conseiller influent que ce représentant de la Commune de Paris et du club des Cordeliers : c'est un surveillant, un contrôleur. Fouché tient à le stupéfier par une audace qui dépasse toutes celles du groupe exagéré. Le fait est que, de la démagogie dans les phrases, le proconsul passe bientôt à celle des actes. Le 19 septembre, Fouché prend un arrêté gros de menaces. ... *Considérant*, y est-il dit, que la Société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler... il sera établi dans chaque chef-lieu un comité philanthropique, qui est autorisé à lever sur les riches une taxe proportionnée au nombre des indigents¹. On se représente bien à quels singuliers abus cette institution de pillage officiel devait donner lieu. A Moulins, où nous le suivrons tout à l'heure, ce seront des théories et des actes conçus dans le même esprit.

Dégagée de ces considérations d'ordre humanitaire, l'institution de la taxe philanthropique constituait une incontestable usurpation de pouvoirs : mais, depuis quelques jours, le représentant, comme emporté par une ardeur folle, qu'entretenait chez lui la présence de Chaumette, ne semblait plus connaître ni freins ni lois ! Il avait, dès le 1er septembre, sollicité l'éloignement de ses collègues, missionnaires sans occupation, réduits à se contrarier l'un l'autre par des mesures contradictoires². Libre de ses mouvements, le représentant avait alors semblé vouloir réaliser le type exact du proconsulat sans limites ni appels. On ne le voit pas seulement continuer ses levées de volontaires recrutés, armés, envoyés sous Lyon³, présider des banquets où l'on réunit telles et telles troupes de soldats de la nation du Nord et de l'Ouest, se dirigeant sur la cité rebelle : il veut récompenser leur courage, en fiancé à de jeunes Nivernaises et dote ces heureux couples, grâce à des contributions volontaires. Il marie, du reste, volontiers, étant homme de famille : mais il démarie et remarie aussi, pour la régularité des mœurs, car, le 10 septembre, il requiert le conseil du département de la Nièvre de laisser tel Nivernais divorcer avant le temps prescrit, car il est de la sollicitude de la République de le mettre à même de reconnaître ouvertement une femme avec qui il a des habitudes, et particulièrement des enfants qui lui sont chers. A cela, rien à objecter : en deux jours le citoyen Durie divorce et se remarie, père, époux légitime de par la volonté du proconsul⁴. Mais voilà qui est plus grave : un criminel enfermé dans les prisons de Nevers et condamné à mort a formé un pourvoi en cassation. Le proconsul n'entend pas que le crime se réfugie dans la loi. Il se substitue au tribunal suprême. Persuadé que ce tribunal est institué moins pour juger de vaines formalités que pour sauver l'innocence,

¹ Arrêté du 19 septembre 1793. Registre des délibérations du Directoire ; *Arch. Nièvre*. L. 26, f° 125 (v°).

² *Fouché au Comité*, 1er septembre 1793 ; AULARD, VI, 229.

³ *Fouché au Comité*, 7 septembre 1793 ; AULARD, VI, 347.

⁴ Séance du Directoire du département, 10 septembre. *Arch. de la Nièvre*, L 26, f° 117, 118.

écrit Fouché, j'ai requis l'accusateur public de faire exécuter sans délai le jugement et de communiquer mon réquisitoire au condamné. Il y a mieux : le monstre a tout d'un coup avoué son crime et dévoilé ses complices. Le proconsul les fait saisir, avouer, conduire à l'échafaud¹. Pour s'appliquer à des criminels de droit commun, on pense si de pareils procédés tranquillisent la population terrifiée déjà par les levées, les réquisitions, les taxes arbitraires, les menaçantes sorties contre les riches. Les fonctionnaires sont dans la terreur. Il les menace, les invite à choisir entre l'accomplissement de leur devoir et l'échafaud², et en attendant il fait un exemple d'autant plus éclatant qu'il frappe haut : il révoque, de son autorité privée, le propre beau-frère du ministre de la marine Monge, le citoyen Huart, inspecteur des forges, trop doux aux industriels, puis le fait arrêter, jeter en prison³. Pas une matière où il ne légifère, ne réglemente et surtout ne discoure, ne pérore à perdre haleine. Le pire est que le voilà réinstallé après avoir donné à Nevers, un instant, l'espoir d'un prompt départ. Il parlait décidément de rejoindre en Vendée ses chers volontaires, d'aller faire le coup de fusil contre Charette. Nevers tressaille d'aise. Vain espoir ! La nouvelle d'un mouvement rétrograde des rebelles de Lyon⁴ le réinstalle à Nevers le 7 septembre. Et non seulement à Nevers, mais dans toute la région. Le 12 septembre, ayant été instruit ci que la ville de la Charité recélait dans son sein des malveillants, de mauvais riches qui tenaient le peuple dans la misère, il y court.... *Après une heure de férule (sic)*, il vient à bout d'éclairer les opinions et de leur donner une telle direction qu'il y aurait eu du danger pour les modérés, s'ils n'eussent pris le parti de jouer le rôle des sans-culottes⁵. Il a recueilli là des bruits fâcheux contre des généraux, le ministre de la marine qui, s'il n'est pas un homme faible, est un traître⁶. Il dénonce tout ce monde militaire au Comité de salut public. Le 18, il rentre à Nevers, y reprend son rôle de proconsul démagogue. Son retour est signalé par une proclamation abolissant la mendicité, établissant le droit de tous à l'aisance. Mais son autorité ne connaît pas de bornes. Le temps de s'occuper d'une enquête sur les forges de Guérigny, enquête dont il charge Chaumette⁷, d'une réglementation de la métallurgie, de l'exécution du criminel et de ses complices, de quelques épurations nécessaires, et le voilà en route pour Moulins.

Il y arrive le 25, et, dès les premiers jours, promène sur le département de l'Allier un regard soupçonneux. Ce département lui paraît destiné à servir de repaire aux brigands de Lyon. Il était temps, écrit-il, que la représentation nationale se montrât au peuple sans l'intermédiaire des hommes perfides qui le gouvernent. Le peuple est dans la misère, et parmi les représentants de l'autorité on trouve tous les agents de la royauté... Des officiers retirés sous divers prétextes dans leurs châteaux, des défenseurs officieux des crimes du tyran, des avocats chargés d'or et d'assignats, entretiennent la misère au milieu

¹ *Fouché au Comité*, s. d. (18 ou 19 septembre). AULARD, VI, 509, et MARTEL, I, 149. Les pièces de cette affaire Balanger se trouvent au Greffe du tribunal civil de Nevers.

² *Fouché au Comité*, 30 septembre ; AULARD, VII, 149.

³ *Fouché au Comité*, s. d., 18, 19 septembre ; AULARD, VI, 59

⁴ *Fouché au Comité*, 7 septembre ; AULARD, VI, 347.

⁵ *Fouché au Comité*, 13 septembre ; AULARD, VI, 475.

⁶ *Fouché au Comité*, 13 septembre ; AULARD, VI, 475.

⁷ *Fouché au Comité*, s. d., 18, 19 septembre ; AULARD, VI, 569.

de l'abondance. Un seul d'entre eux, un avocat, est découvert cachant 25.000 francs en or dans son matelas Grand scandale du représentant, qui laissa à sa mort quinze millions à ses enfants. Cette situation rend très sombre le proconsul. Nous sommes loin du mielleux, de l'onctueux pacificateur de juillet et août 93. Chaumette semble lui avoir apporté quelque chose de la Terreur parisienne. Il veut l'épuration des fonctionnaires, et il prend des arrêtés qui *ont produit d'heureux effets, puisque le peuple a secoué tous les jougs, celui du riche et celui du prêtre*¹.

C'est en effet à Moulins que le double caractère de la mission de Fouché s'affirme nettement.

La présence d'Anaxagoras Chaumette a fait du représentant un démagogue, presque un communiste, tout prêt à aller de l'impôt progressif aux lois agraires, de la réglementation des salaires à celle des moissons, de l'institution des retraites pour la vieillesse à l'entretien forcé des indigents : tout cela pour ne pas paraître au procureur-syndic de la grande Commune démagogique inférieur aux élus de la municipalité parisienne, et de fait il les dépassera tellement qu'il les inspirera. Mais Chaumette a un autre caractère qui lui est propre. On connaît le personnage : apôtre du culte de la Raison, il s'est déjà signalé par des tendances, des opinions, des projets anti-déistes qui ont fait froncer les sourcils à l'évêque Grégoire et à Robespierre lui-même. C'est en revenant de Nevers, à la fin de septembre, que Chaumette demandera l'abolition du salaire des prêtres et l'égalité des sépultures, poussera l'évêque Gobel à démissionner et préparera pour les premiers jours de novembre l'abolition du culte chrétien et la célébration des fêtes de la Raison. C'est à Nevers, au cours de ses conversations avec Fouché, qu'il a conçu ce fameux plan de déchristianisation dont il avait vu les premières expériences ouvertement pratiquées par l'ex-séminariste de la rue Saint-Honoré.

Le baptême civil de la fille du proconsul avait été en quelque sorte la première cérémonie du culte encore vague de la Patrie, la première manifestation, en ces contrées foncièrement catholiques, du mépris où le représentant de la Convention tenait l'ancienne religion. Quelques arrêtés, hostiles aux manifestations extérieures du culte, avaient seuls pendant quelques semaines empêché les prêtres de s'illusionner sur les intentions de l'ex-oratorien.

La fête de l'inauguration du buste de Brutus avait paru à Nevers la déclaration de guerre du proconsul au culte catholique. On nous dispensera du compte rendu de cette fête à laquelle tous les fonctionnaires avaient été *requis* d'assister. On y avait vu l'appareil des fêtes républicaines de l'an I se déployer au milieu *d'un doux frémissement de l'âme*, cavalerie, tambours, trompettes, volontaires de la République, citoyens des diverses sections, portant, les uns des feuillages d'arbres ou des légumes, d'autres les instruments propres à la pêche et à la navigation, d'autres des pampres de vigne ; on y avait admiré des grenadiers, un tambour-major portant un glaive nu d'une main et de l'autre le Code criminel et civil — auquel par parenthèse le proconsul avait le matin même fait un fort gros accroc — ; on y avait admiré un fanion où on lisait ces mots : *Le peuple français honore la vieillesse, la vertu, le malheur* ; on y avait applaudi des vieillards, des infirmes, des pauvres couronnés d'épis, au milieu desquels marchait le représentant dont *les soins paternels* les avaient soulagés. Le cortège s'était développé dans Nevers, *faisant justice de tous les monuments du fanatisme et*

¹ *Fouché au Comité*, 30 septembre 1793. AULARD, VII, 149.

de la féodalité. A l'église Saint-Cyr, Fouché montant en chaire, dans un discours concis puisé dans son âme et simple comme la nature, avait exalté les vertus de Brutus dieu de la fête et reçu les serments civiques de l'assistance. Pour la première fois, disait-on dans le compte rendu de la fête, les vouîtes gothiques de ce temple, monument de l'asservissement du peuple et de la tyrannie des grands, ont répété l'expression énergique de la vérité dégagée de l'alliage impur des sophismes religieux, des préjugés de l'erreur. Chaumette avait succédé dans la chaire à Fouché, il y avait flétri les tyrans subalternes qui à force d'intrigues cherchaient à remplacer leurs anciens manges, et la fête s'était terminée par une séance à la Société populaire où de jeunes citoyennes couronnées de fleurs avaient chanté un hymne à la liberté et offert au représentant le tribut de la reconnaissance du département. Fouché avait péroré de nouveau, grave, ému, rigide tour à tour, promettant la Révolution intégrale, jurant de mourir pour le salut de la République, etc. Le soir, un repas avait réuni les vieillards ; le représentant du peuple et toutes les autorités constituées, dans le costume qu'indiquait la loi, avaient servi à table ces intéressants convives¹.

La fête de l'église Saint-Cyr avait eu son lendemain ; avant de quitter Nevers pour Moulins, le représentant avait signé un arrêté abolissant le célibat ecclésiastique. Il est temps, avait déclaré le proconsul, que cette caste orgueilleuse, ramenée à la pureté des principes de la primitive Église, rentre dans la classe des citoyens, renonce à une vie outrageante pour la nature, favorable à la dégradation des mœurs, et il arrêta que tout ministre du culte ou autre prêtre pensionné par la nation serait tenu dans le délai d'un mois de se marier ou d'adopter un enfant, etc.² Ici le représentant dont le système flottait un peu semblait abandonner l'idée de l'athéisme officiel pour ramener le christianisme, reconnu, dès lors qu'il était vexé et réglementé, aux mœurs de la primitive Église. Mais à Moulins, la mission de Fouché fut inaugurée par une fête qui semble la première manifestation du culte de la Raison. Aussitôt arrivé, à en croire l'agent Dijannièrre, le représentant était d'abord allé à la Société populaire et il s'était élevé avec force contre les signes de la superstition qu'il apercevait de toutes parts à Moulins, contre la cherté des denrées, contre la misère du peuple, contre l'égoïsme des propriétaires, des fermiers, c'est-à-dire des gens riches, avait annoncé des arrêtés propres à détruire tous ses maux, et avait été couvert d'applaudissements³. L'apôtre de la liberté se déclara chargé de substituer aux cultes superstitieux et hypocrites, auxquels le peuple tient encore malheureusement, celui de la République et de la Morale. Fouché parut à Notre-Dame le 26 septembre, quelques heures après son arrivée⁴. Il monta en chaire, y déclama contre les prêtres, plus encore contre les riches ; divisant la société en deux classes, les oppresseurs et les opprimés, il attaquait avec violence les riches égoïstes, les accapareurs et monopoleurs, affirmant de nouveau que tout individu a le droit d'être nourri aux dépens de la société. La politique démagogique de Moulins parut plus exaltée encore que celle de Nevers. Le prix du pain fixé à trois sous pour tous, les municipalités du département durent

¹ Fête de l'inauguration du buste de Brutus. Séance publique des autorités constituées et de la Société populaire de Nevers le 22 septembre 1793. — Imprimé. Bibl. de Nevers. *In extenso* dans DE MARTEL, I, 137.

² Arrêtés des 23 et 25 septembre 1793. — Registre des séances du Directoire. *Arch. Nièvre*. L. 26, f° 125, 139, dans DE MARTEL, 158, 159.

³ *Dijannièrre au gouvernement*. Moulins, 2 octobre 1793 ; A. N., F1a 550.

⁴ Séance publique du 21 septembre, tenue en l'église Notre-Dame. — *Arch. de l'Allier*. Relation manuscrite et relation imprimée. *In extenso* dans MARTEL, 160-168.

accorder une indemnité aux boulangers, auxquels il était formellement interdit d'extraire la fleur de farine pour faire du pain pour le riche. Autre mesure conçue dans le même esprit égalitaire : chaque municipalité devra, sous sa responsabilité, lever sur les riches un impôt proportionnel à leur nombre, de manière à payer le travail des valides et à procurer un secours honorable à ceux qui ne le sont pas. Autre mesure démagogique : les comités feront la révision des fortunes mal acquises, porte ouverte à tous les abus, à toutes les tyrannies, au vol effronté¹. Les grands principes sont étendus à la terre, car on est en pays agricole. Le représentant arrête que les municipalités seront tenues, sous leur responsabilité, de faire ensemer et emblaver les terres, s'il en existe, par des sans-culottes aux dépens des propriétaires, que la récolte appartiendrait aux sans-culottes qui les auraientensemencées². Un autre arrêté, considérant que les richesses qui sont entre les mains des individus ne sont qu'un dépôt dont la nation a le droit de disposer³, décrétait que tous les citoyens possédant de l'or ou de l'argent monnayés, ainsi que de l'argenterie, soit en lingots, soit en vaisselle, soit en bijoux... seraient tenus de les porter au comité de surveillance de leur district... que les citoyens malheureux seraient vêtus, nourris et couchés aux dépens du superflu des riches...⁴

Afin de poursuivre l'application de ces arrêtés, le représentant a institué quelque chose d'odieux, les comités de philanthropie et de surveillance chargés de s'assurer de la situation des indigents, de procurer du travail aux valides et des secours à ceux qui ne le sont pas⁵. En apparence, rien de plus touchant ; en réalité, rien de plus abominablement tyrannique, puisqu'on arme ces comités du droit de surveiller le civisme des fonctionnaires, de consulter les administrés sur le plus ou moins de confiance qu'ils méritent, de faire des visites domiciliaires, de séquestrer les biens en cas d'absence du propriétaire, de faire fouiller les châteaux, de réviser les fortunes, de faire restituer à la République celles qui ne proviendront que de malversations ou des monopoles usuriers, d'établir la taxe des riches égoïstes, et de la toucher⁶. Et rien de plus redoutable, puisque ces comités ont à leur disposition Farinée révolutionnaire également organisée par les soins du représentant à Moulins⁷, puisque enfin Fouché laisse à ces terribles comités le droit de punir quiconque aura désobéi aux décrets de la Convention ou aux arrêtés du proconsul par l'exposition pendant quatre heures sur l'échafaud, un jour de marché. C'était organiser dans deux départements une véritable terreur sociale

Mais rien ne terrifia plus le peuple que les profanations religieuses dont Moulins fut le théâtre. A la suite de la cérémonie du 26 dans la cathédrale désaffectée, au cours de laquelle le représentant avait lu ses arrêtés contre le célibat des prêtres, une véritable procession s'était formée qui, dirigée par l'ex-séminariste, se mit à abattre tous les signes extérieurs du culte, croix, statues, calvaires ; on

¹ MARTEL, 168, 171.

² MARTEL, 168, 171.

³ MARTEL, 168, 171.

⁴ MARTEL, p. 175.

⁵ Arrêté du 8 octane 1793 ; MARTEL, p. 185.

⁶ De Nevers, Fouché excitait encore le Comité de Moulins en ces termes : Je suis étonné, étonné, citoyens, de votre embarras ; il vous manque des farines, prenez-en chez les riches aristocrates : ils en ont. Il vous manque du blé, organisez votre armée révolutionnaire et mettez sur l'échafaud les fermiers et les propriétaires qui seront rebelles aux réquisitions.... AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais*.

⁷ Arrêté du 25 septembre ; MARTEL, 170.

draina les sacristies, on fit au cours de Bercy un amas de chasubles, chapes et autres ornements sacrés, jusqu'à des voiles de religieuses, qui furent brûlés pendant que la bande d'iconoclastes, l'ex-confrère de l'Oratoire en tête, dansait une ronde folle autour des déguisements flambant de la superstition. Cependant à grands coups de marteau on abattait encore et les calvaires séculaires et les statues vénérées par vingt générations, le Bon Dieu de Pitié de l'Horloge et les Vierges à miracles¹. Puis c'est le tour des prêtres, ces imposteurs qui s'avisent encore de jouer leurs comédies religieuses, que tantôt il fait rejeter dans l'église et que tantôt il en expulse, car il faut substituer à leur Dieu celui des sans-culottes. Enfin, dernier succès et qui n'a pas de prix, l'ancien séminariste obtient l'abjuration de l'évêque de Moulins, François Laurent, qui se défroque avec éclat, suivi par trente de ses prêtres. C'est avec une légitime satisfaction que l'ex-oratorien écrit à la Convention : Les prêtres et leurs idoles sont rentrés dans leurs temples ; l'œil du républicain n'est plus frappé que des signes de la régénération... du peuple².

Avant de quitter Moulins, Fouché voulut, en une solennelle séance à la société populaire, entendre les dénonciations portées contre les fonctionnaires et destitua, avec des membres de la municipalité, plusieurs hauts agents du département³. Il arrêta l'établissement d'un hospice pour les vieillards et les infirmes, et laissa l'agent Dijannièrre dans l'admiration... et le doute. Ce sont de grands bienfaits, dit l'agent, qui connaît la politique des grandes phrases, mais il faut qu'ils soient exécutés⁴.

Dans tous les cas, le département de l'Allier reste terrifié, terrorisé entre les mains des comités de philanthropie devant lesquels tremblent propriétaires, industriels, prêtres, fonctionnaires et les indigents eux-mêmes.

Fouché rentra à Nevers le 2 octobre ; il y reçut bientôt la réponse à sa lettre de Moulins. Nous nous reposons toujours sur votre vigilance, lui écrivait le Comité de salut public⁵, à déjouer tous les complots liberticides et sur votre zèle à propager les bons principes.

Un pareil encouragement, après les abus de pouvoir de Moulins, dénotait que le règne des Cordeliers continuait à Paris où, en effet, Hébert et Chaumette dominaient la situation. Fouché reparut donc sur le même tremplin. Après une diatribe furieuse contre les riches, reste de limon déjà vomi par la République, il arrête que tous les riches propriétaires ou fermiers ayant des blés demeurent personnellement responsables du défaut d'approvisionnement du marché. Puis c'est une série de dispositions despotiques réglant contre le patron le droit au travail et l'aisance de l'ouvrier : sont déclarés suspects les manufacturiers qui négligeront de faire travailler, est déclaré traître à la patrie l'entrepreneur qui ne pourvoit pas à la subsistance de ses ouvriers... Les administrateurs seront requis de faire construire, aux frais des entrepreneurs, les usines qui seront jugées

¹ CLAUDON, *Journal d'un bourgeois de Moulins*.

² Fouché au Comité, 30 septembre 1793 ; AULARD, VII, 140.

³ CORNILLON, *Le Bourbonnais pendant la Révolution*. — AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais*.

⁴ Dijannièrre au gouvernement, Moulins, 2 octobre 1793. A. N., F1a 550. L'exaltation était générale : des les premiers jours, le maire Delan l'écriait : Représentant, qu'il est beau, qu'il est heureux, ce jour où ton âme pure, obéissant aux mouvements généreux qu'elle éprouve, vient, au milieu de nous, protéger les vertus sociales ! Tu fais l'admiration générale. CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution*.

⁵ Le Comité à Fouché, 30 septembre 1793 ; AULARD, VII, 149.

nécessaires pour mettre les ateliers dans la plus grande activité. Suspect aussi celui qui n'aura pas emblavé la quantité de terre qu'il emblave ordinairement ; sa terre sera ensemencée à ses dépens par les citoyens indigents qui feront la moisson à leur profit¹. Ce n'est pas tout : pendant que manufacturiers et agriculteurs gémissent sous le joug d'un communisme incohérent, le négociant est atteint par l'avalissement des métaux précieux. Cette mesure, réellement destinée à favoriser le cours des assignats, devient bientôt la plus belle pensée du proconsulat. Des caisses d'or et d'argent sont envoyées des départements du Centre à Paris. *Avilissons l'argent et l'or*, s'écrie le proconsul², *traînons dans la boue ces dieux de la Monarchie, si nous voulons faire adorer le dieu de la République et établir le culte des vertus austères de la liberté*. La terreur égalitaire était à son comble : *On rougit ici d'être riche*, écrivait Fouché le 13 octobre³. On n'en rougissait pas seulement, on devait en blêmir. L'argent se cacha ; la misère soudain fut extrême.

Où s'écoulait tout cet or, nous le verrons tout à l'heure ; c'étaient des malles entières expédiées à Paris et où l'on ne trouvait pas seulement des piles de louis et d'écus, mais des calices, des mitres, des crosses, des draps d'or, chasubles, étoles, chapes, voiles de tabernacle, dépouilles des églises et chapelles de la Nièvre et de l'Allier⁴. La politique de déchristianisation produisait sous ce rapport des résultats aussi lucratifs que la démagogie communiste. Cette politique était arrivée à son paroxysme après le retour du proconsul à Nevers. Il semblait s'être grisé de ses propres déclamations de Moulins. A dire vrai, il était probablement plus excité encore par les nouvelles de Paris, où son ami Chaumette avait repris la campagne de déchristianisation avec une nouvelle ardeur et la faisait triompher à la Commune en attendant que la Convention parût mûre, ce qui ne tarderait guère. L'Assemblée marchait en effet à grands pas vers la proclamation du dogme de la Raison. Dans la crainte de ne la point suivre d'assez près, soudain le proconsul de la Nièvre la précéda.

C'est en effet quelques jours après son retour à Nevers que parut ce célèbre arrêté du 9 octobre qui allait avoir en France un si grand retentissement :

Considérant que le peuple français ne peut reconnaître d'autres signes privilégiés que ceux de la loi, de la justice et de la liberté, d'autre culte que celui de la Morale universelle, d'autre dogme que celui de sa souveraineté et de sa toute-puissance ; considérant que si, au moment où la République vient de déclarer solennellement qu'elle accorde une protection égale à l'exercice du culte de toutes les religions, il est permis à *tous les sectaires* d'établir sur les places publiques et dans les rues *les enseignes de leurs sectes particulières*, d'y célébrer leurs cérémonies religieuses, il s'ensuivrait de la confusion et du désordre dans la ville,

¹ Arrêté du 8 octobre 1793 ; MARTEL, 185.

² *Fouché à la Convention*, 29 octobre 1793 ; AULARD, VIII, 113.

³ *Fouché au Comité*, 17 octobre 1793 ; AULARD, 402.

⁴ Dans la *dénonciation de Moulins de l'an III*, on cite une lettre du proconsul où je relève ce passage : *Faites en sorte qu'à mon arrivée, j'en trouve (de l'argent) quelques millions pesans ! nous l'enverrons à la Convention nationale. Nous mettrons de l'appareil à cette offrande. Je ne fais grâce ici (à Nevers) de rien. Crosses, mitres, calices, croix, or et argent de toute espèce, tout part pour la Convention.*

ARRÊTE :

ART. Ier. — Tous les cultes des diverses religions ne pourront être exercés que dans leurs temples respectifs.

ART. II. — La République ne reconnaissant point de culte dominant ou privilégié, toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, sur les places et généralement dans tous les lieux publics seront anéanties.

ART. III. — Il est défendu sous peine de réclusion à tous les ministres, à tous les prêtres de paraître ailleurs que dans leurs temples avec leurs costumes.

ART. IV. — Dans chaque municipalité, tous les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits... au lieu désigné pour la sépulture commune, couverts d'un voile funèbre sur lequel sera peint le sommeil, accompagnés d'un officier public, entourés de leurs amis revécus de deuil et d'un détachement de leurs frères d'armes.

ART. V. — Le lieu commun où leurs cendres reposeront sera isolé de toute habitation, planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le sommeil. Tous les autres signes seront détruits.

ART. VIII. — On lira sur la porte de ce champ consacré par un respect religieux aux mânes des morts cette inscription : *La mort est un sommeil éternel*¹.

Ce célèbre arrêté reste l'un des plus curieux monuments du grand essai de déchristianisation de l'an II. Ce qui frappait, ce n'était pas seulement l'audacieuse conséquence tirée de l'égalité et de la liberté des cultes, proclamées jadis par la République : le prêtre rejeté dans l'église, et dans quelle église ! un temple, qui du jour au lendemain se trouve désaffecté, profané, où la religion qui s'y célébrait la veille sera bafouée le lendemain par le représentant pérorant dans la chaire de Saint-Cyr de Nevers, de Notre-Dame de Moulins ! Ce n'était pas seulement la destruction ordonnée des croix et des images, inutile iconoclastie qui fut malheureusement pratiquée aussitôt que décrétée. Il y avait là des mesures marquées d'un caractère nettement antireligieux, qui n'avait rien d'original, car à la même époque, un peu partout, grâce à l'influence hébertiste dominante à Paris, une persécution violente sévissait contre le clergé, le constitutionnel comme le réfractaire. Ce qui frappait, c'était l'affirmation en quelque sorte dogmatique, c'était la manifestation solennelle, audacieuse, violente dans sa concision, d'un matérialisme auquel le représentant en mission donnait ainsi un caractère officiel : *La mort est un sommeil éternel*. Cela était signé de Fouché, l'ex-séminariste, le futur ami du cardinal Consalvi.

La nouveauté même de l'arrêté officiel devait frapper. Sans doute, dès septembre, Chaumette avait à Paris obtenu plus d'une mesure préparatoire à la proclamation de l'athéisme officiel, mais cette proclamation ne sera faite solennellement qu'en novembre suivant. Dans les premiers jours d'octobre, le

¹ Arrêté du 9 octobre 1793 ; AULARD, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, ch. II.

représentant Dumont a prêché à Abbeville l'athéisme, dans un style grossier et violent. Mais la codification des mesures oppressives en articles brefs et emphatiques grandissait Fouché aux yeux de tout le parti, en faisait un précurseur audacieux qu'il fallait suivre. L'arrêté du 9 fut publié partout, propagé, adopté parfois comme un décret de la Convention. C'est de cet arrêté que s'inspirent la plupart des commissaires du Midi, lorsqu'ils essayent de propager le mouvement antichrétien. Quelques-uns ne s'en cachent pas, reconnaissent cette paternité : Cavaignac et Dartigoeyte mettent sous les auspices de l'ex-oratorien les mesures de déchristianisation prises en Gascogne : *Considérant*, lit-on dans leur arrêté, *que l'arrêté de Fouché est dans les grands principes du républicanisme et de la morale universelle*, etc. C'est au nom de Fouché — sorte de lointain prophète — qu'à des cent lieues de Nevers on brise un peu partout les croix et les images, qu'on brûle en Auvergne, en Gascogne, des *vierges à miracles*, qu'on célèbre des fêtes de la Raison, où des prêtres abjurent, renient leur culte en termes outrageants, au milieu des applaudissements ou des huées¹.

Et c'est avec une satisfaction orgueilleuse que l'homme, se tournant vers son grand pontife, lui montre d'un beau geste le pays catholique privé de son culte, au moins en apparence. *Les choses sont au point*, écrit Fouché à Chaumette quelques semaines après, *que le pays où il y avait le plus de superstition n'offre plus au voyageur un seul signe qui rappelle une religion dominante*², et au Comité de salut public moins satisfait peut-être : *Le fanatisme est foudroyé*³.

Étant foudroyé, il était tenu pour mort ; il était temps d'en recueillir le magnifique héritage. Mesures de philanthropie égalitaire, d'économie publique, de réquisition jacobine et d'iconoclastie religieuse aboutissaient de fait au même résultat. On drainait l'or, les métaux précieux, les objets de prix un peu partout : les caisses publiques, les coffres-forts des riches, les cassettes des châteaux, les trésors d'église, tout était visité, contrôlé, et la plupart du temps mis à sac. On dépensait beaucoup sur place : Fouché, qui vivait sobrement, ne semble pas avoir à cette époque essayé de spéculer de sa place, donnant généreusement à ses agents, dotant les uns, enrichissant les autres, accordant aux clubs d'incessantes subventions variant de 500 à 1.000 francs, instituant pour les volontaires de l'armée révolutionnaire une haute paye de trois livres par jour, confiant aux comités philanthropiques des sommes destinées aux hospices, aux retraites des vieillards, aux besoins des indigents : on volait sous lui outrageusement : contre lui cependant pas une accusation de détournement, malgré les insinuations de ses ennemis. Il affichait le désintéressement : ce qui n'allait pas aux malheureux devait aller à la nation. — Dès le 11 septembre, le représentant offrait à la Convention 100.000 marcs en or, produits par le drainage de l'or⁴. Le 13 octobre, il annonçait l'envoi de tout l'or et de tout l'argent des deux départements *dont tous nos coffres-forts sont déjà remplis*⁵.

¹ AULARD, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, ch. XI.

² *Fouché à Chaumette*, 6 octobre 1793 ; A. N., F7, 4435.

³ *Fouché au Comité*, 13 octobre 1793 ; AULARD, VII, 402.

Il y eut cependant quelques protestations contre cette doctrine *point consolante pour l'humanité et de plus tendant au renversement des mœurs*, écrit en octobre le citoyen Durand, de Cevilly (Allier), à la Convention nationale. (F17, n° 1092, citée par GUILLAUME, *Procès-verbaux de la Commission d'Inst. pub.*, t. II, p. 751.)

⁴ *Fouché au Comité*, 11 septembre 1793 ; AULARD, VI, 437.

⁵ *Fouché au Comité*, 13 octobre 1793 ; AULARD, VI, 402

Le 18, il faisait passer 1.081 marcs 10 onces d'argenterie et 1.200 livres en or, produit des oblations de l'aristocratie qui, à l'article de la mort, cherche à racheter ses crimes, écrit le proconsul¹. Il annonce d'autres envois. Devant ces hauts faits et ces promesses, la Convention s'attendrissait, malgré les airs rogues de l'incorruptible Robespierre. La lettre de Fouché, lue le 20 à l'Assemblée, fut chaleureusement applaudie. De si austères principes rapportant de si considérables revenus ! Le lendemain 21, le *Mercure universel* publiait qu'au nom de Fouché trois malles pleines d'argent avaient été déposées en bas du bureau du président au milieu de vifs applaudissements². Ce n'était cependant pas fini. Le 29 octobre, le proconsul annonçait à la Convention l'envoi de dix-sept malles remplies d'or, d'argent et d'argenterie de toute espèce, provenant, écrivait-il, de la dépouille des églises, des châteaux et aussi des dons des sans-culottes. Le représentant se complaisait dans tout cet or si généreusement expédié à Paris. Vous verrez avec plaisir, disait-il, deux belles crosses d'argent doré et une couronne ducale en vermeil³. Et en effet, le 1er novembre, le *Moniteur* qui publiait cette lettre-prospectus ajoutait qu'une députation de Nevers admise à la barre y portait au milieu des cris plusieurs fois répétés de : Vive la République ! de grandes croix d'or, des crosses, des mitres, des saints et dix-sept malles remplies de vaisselle et autres effets d'argent. Soudain un membre apercevant la couronne ducale signalée par Fouché la foula aux pieds et la brisa⁴. Imprévoyant proconsul ne sachant même pas prélever sur ces envois désintéressés cette couronne ducale dont, quinze ans après, le Maître devait ceindre la tête de son ministre de la Police, le comte Fouché fait duc d'Otrante ! D'azur à la colonne d'or accolée d'un serpent de même et accompagnée de cinq mouchetures d'hermine d'argent posées 2, 2 et 1, et au chef de gueules semées d'étoiles d'argent. Couronne et manteau de duc.

Ce vandalisme réellement incroyable, ce pillage cyniquement étalé de deux départements, signalé à la reconnaissance de la nation par de véritables bulletins de victoire, ce communisme à la fois incohérent et exaspéré, sentimental et brutal, frappant par des mesures démagogiques non plus une classe privilégiée comme l'aristocratie de naissance, non plus un parti suspect comme la faction royaliste ou girondine, mais toute richesse, toute supériorité de fortune et de classe, cette déchristianisation tantôt perfide et onctueuse, tantôt violente et outrageante d'une des populations, de l'aveu même du proconsul, les plus catholiques de France, bouleversant en quelques semaines, essayant d'étouffer dans la terreur des croyances quinze fois séculaires, épouvantaient les départements, théâtre de ce proconsulat presque sans pareil ailleurs. Le proconsul arrêtait, décrétait, organisait, instituait, légiférait ; mais sous lui, ses comités semaient la terreur, arrestations et perquisitions arbitraires, taxations odieuses, exposition au pilori et à l'échafaud sous les plus futiles prétextes, persécutions insensées, tous les instincts démagogiques déchaînés à Nevers, Clamecy, Moulins, Gannat, Montluçon, la Charité, toutes les vengeances armées, toutes les rancunes servies, toutes les convoitises excitées par l'institution des comités de surveillance. Les représentants du proconsul font horreur : un an après, ce sont surtout leurs actes qu'on lui opposera ; lui protestera, s'en lavera les mains. — C'est qu'en effet, descendu du tremplin ou de la chaire, ses arrêts

¹ *Fouché à la Convention*, 18 octobre 1793 ; AULARD, VII, 497.

² *Mercure universel* du 21 octobre 1793.

³ *Fouché au Comité*, 29 octobre 1793 ; AULARD, VIII, 113.

⁴ *Moniteur* du 3 novembre 1793. Réimpression, XVIII, p. 318.

signés qui vont bouleverser cent fortunes, dix administrations et toute une Église, il est tin homme poli, doux et de commerce agréable. L'aristocratie même ne semble pas le voir avec horreur : en messidor an III, se trouvant en butte aux attaques passionnées des bourgeois et fonctionnaires des deux départements, il a recours à Hyde de Neuville, le chef avéré en 1793 des royalistes impénitents du département de la Nièvre : il lui rappelle des services rendus, des ménagements pris envers lui et ses amis, et le muscadin semble accepter cette idée sans protester¹. Il pontifie toujours et surtout il se sent et se veut omnipotent : ce prurit de pouvoir, qui le poursuivra partout, dans ses missions de 1793 et 1794 comme dans ses ambassades de 1798, au ministère de la Police de 1798 à 1815, ce désir de toute-puissance l'entraîne à être tout partout. Il y a dans cette dictature départementale autant d'abus qu'il s'y trouve d'actes : nous en avons déjà signalé plus d'un. Le proconsul fiance, marie, sépare, remarie les citoyens avec un extrême sans-gêne vis-à-vis de la loi ; il juge, condamne tantôt en première instance et tantôt en appel, envoie à l'échafaud des criminels en dépit de leurs plus légitimes recours : il fait des lois, car ses règlements et arrêtés sont tous des usurpations du pouvoir législatif, et quelles lois ! les plus subversives de tout l'ordre établi ! — Juge improvisé en matière civile et criminelle, législateur en toute espèce, il est prêtre aussi, pontife, instituant un culte rival de l'ancien qu'il abolit, bafoue et insulte : il est recruteur militaire, lève en une semaine 5.000 volontaires, les équipe, les arme, les lance contre Lyon, contre la Vendée. — Il établit l'impôt ou le fait établir, le recueille, l'emploie à sa guise, institue des traitements, crée des places, de grasses sinécures, destitue des fonctionnaires, enlève les usines aux patrons suspects, leurs terres aux propriétaires qui déplaisent. Jamais proconsul n'a mieux justifié son titre. Il est fâcheux que, si loin de la frontière, il ne puisse se mettre à la tête de quelque corps d'armée ou entamer, comme il le tentera sous l'Empire, quelque négociation personnelle avec Pitt ou Kaunitz. Car nous sommes assurés qu'il le ferait. Le pays étonné, terrifié, restait stupide, tant cet homme à la figure effrayante, par son impassibilité douce et ambiguë, déconcertait les réclamations, décourageait les protestations, laissant, par sa physionomie ambiguë, tout craindre et tout espérer, car il semblait susceptible de faire le mal et le bien, de réparer ou d'aggraver. Il n'y eut pas de réclamations : la population assistait, effarée, mais muette, aux fêtes célébrées [pour le bonheur de l'humanité](#).

Fouché voulut une apothéose : il la trouva dans une nouvelle [fête de la Valeur et des Mœurs](#). Elle eut lieu dans la plaine de Plagny, le 21 octobre 1793 — Fouché devait être le 30 appelé à une autre mission —. Là, dans un déploiement vraiment inouï et un peu burlesque de cortèges et de représentations d'un symbolisme sentimental, dans une débauche d'attendrissement au tour de bizarres figurations, le représentant bénit un mariage, passa une revue militaire, se livra [à des jeux et à des ris](#), prêcha, pontifia, conféra des grades, et, finalement, présida un festin et un gala au théâtre².

Le même jour, Fouché débaptisait les villes et villages, Decize devenant par exemple Roche-la-Montagne, etc., et, comme un dernier acte de sa suprême

¹ HYDE DE NEUVILLE, *Mém.*, t. I, p. 126.

² Fête civique pour honorer la valeur et les mœurs arrêtée par le citoyen Fouché, représentant du peuple, 1793, an II.

autorité, faisait arrêter l'ex-duc de Nivernais, devenu le citoyen Mancini-Mazarini, et confisquait ses biens princiers¹.

Décidément, cette mission était sans analogue. Rien n'y manquait, même ce feu d'artifice final, ce bouquet, après la fête anacréontique renouvelée de l'antique : l'arrestation d'un ancien duc régnant, d'un petit-neveu par surcroît du cardinal de Mazarin, prince de l'Église romaine et ministre de Louis XIV. La Convention dépassée restait dans l'admiration : le Comité de salut public multipliait ses encouragements, ses félicitations pour sa vigilance à déjouer les complots liberticides et son zèle à propager les bons principes, le tout scandé par les applaudissements de la Convention entière saluant, aux séances du 20 et du 31 octobre 1793, l'envoi par Fouché des dépouilles opimes que l'on sait. Dans l'assemblée le proconsul de Nevers et Moulins a de chauds admirateurs, Dantonistes et Hébertistes. Dès le 7 octobre, Legendre, un ami de Danton, écrivait : L'esprit public se prononce enfin dans les départements de la Nièvre et de l'Allier qui étaient encroûtés d'aristocratie, de fédéralisme et de superstition : la rigueur des mesures fera triompher le républicanisme de façon à désespérer les ennemis de la liberté et de l'égalité². Et tandis que Fouché lui-même déclarait le 13 avec satisfaction : L'aristocratie a été frappée d'épouvante et le fanatisme religieux foudroyé : ils sont anéantis, — ce sont de grands bienfaits, écrivait Dijannièrre au gouvernement³, et Chaumette plein d'admiration pour un disciple qui dépassait si vite ses maîtres : Le citoyen Fouché a opéré les miracles dont j'ai parlé : vieillesse honorée, infirmité secourue, malheur respecté, fanatisme détruit, fédéralisme anéanti, fabrication du fer en activité, gens suspects arrêtés, crimes exemplaires punis, accapareurs poursuivis et incarcérés, tel est le sommaire des travaux du représentant du peuple Fouché⁴.

Cette apologie sans réserve venait à point pour poser la candidature du proconsul à une autre mission plus importante. Il parlait de se faire rappeler, geignant toujours sur sa santé débile qui s'épuisait à tant de travaux⁵. Au fond il devait hésiter à regagner Paris : il n'ignorait pas quels dangers l'y menaçaient malgré, ou, pour parler plus exactement, à cause même de ses éclatants succès.

Si Legendre, fidèle Dantoniste, et Chaumette, suivi par tous les cordeliers, portaient Fouché au pinacle, il y avait à la Convention et au Comité un homme qui restait en dehors de ce concert, c'était l'ancien débiteur de l'oratorien, Maximilien Robespierre. Nous verrons plus loin ce qui les divisait, souvenirs et craintes, tempérament et politique. Qu'il suffise de rappeler en ce moment à quel point le système que le représentant en mission avait pratiqué récemment devait assombrir le sinistre politicien d'Arras. Plus conservateur que beaucoup de ses adversaires de droite, avec un certain dédain des procédés démagogiques, ce bourgeois poudré et soigné ne pouvait voir sans effroi, sans écoëurement, les sinistres carmagnoles communistes du proconsul du Centre. Tout cet étalage d'or et d'argent déballés au pied de la tribune devait amener un sourire de mépris amer sur les lèvres de l'Incorruptible ; car le bruit courait sourdement que Fouché et ses amis prélevaient leurs honoraires : on pense quel accueil devait

¹ Séance du Directoire : arrêté du représentant. Arch. Nièvre, D. 26, f° 163, et MARTEL, I, 202.

² Legendre au Comité, 7 octobre 1793 ; AULARD, VII, 290.

³ Dijannièrre au gouvernement, 2 octobre 1793, A. N. F1a 359.

⁴ Chaumette au Moniteur, 9 septembre 1793.

⁵ Fouché à Legendre, 8 septembre 1793 ; Catalogue les autographes du baron Leyste. Vente du 8 décembre 1885 par CHARAVAY, p. 22.

faire à ces bruits assez vraisemblables l'esprit soupçonneux de celui qui déjà méditait d'écraser les Chabot comme les Danton sous l'accusation de concussion et de vol. Mais ce qui surtout pouvait l'exaspérer, c'était la vue des chasubles et des calices. De pareilles manifestations soulevaient tous les déistes qui entouraient le grand homme.

Déiste, Robespierre l'était de tempérament et de tradition : il l'était de politique aussi, partisan plus que personne du Dieu gendarme, de la religion de l'obéissance. Les carnagnoles (le Nevers et de Moulins ne froissaient pas seulement ses sentiments ; chose plus grave pour ce tacticien, elles contrariaient ses combinaisons, gênaient ses plans. Par disgrâce, en toute circonstance, il trouvait sur sa route comme une pierre d'achoppement ce nom de Fouché qui lui était personnellement si odieux : Collot et Billaud, qui étaient pour lui au Comité de dangereux adversaires, en parlaient sans cesse, en faisaient leur homme : Hébertistes et Dantonistes le réclamaient aussi, suivant qu'il apparaissait comme l'homme de l'outrance ou l'homme de la douceur, et il était les deux. L'affaire de Lyon vint encore aviver la haine de Robespierre et de sa camarilla contre l'ex-oratorien. Nous n'avons pas besoin de rappeler que, Lyon pris le 9 octobre par Dubois-Crancé, le parti robespierriste y avait fait envoyer Couthon, l'alter ego de Maximilien, un homme qui lui était, du reste, à notre sens, infiniment supérieur. Et brusquement, Couthon avait semblé vouloir pratiquer là en nue circonstance solennelle, dans cette ville révoltée et écrasée, aux yeux de la France étonnée, la politique non seulement de la modération, mais de l'indulgence. Il passait pour l'homme de Robespierre ; le fait eut donc un retentissement énorme : Collot d'Herbois répondit à cette politique par une autre : il proposa le fameux décret : [Lyon a fait la guerre à la République, Lyon n'est plus](#), la destruction d'une ville, la seconde de France, l'écrasement d'une population, la revanche de Châlier. Et parce que Robespierre avait semblé inspirer Couthon, tous les adversaires de l'Incorruptible emboîtèrent le pas, Hébert naturellement et toute sa bande, Barère avec les envieux et jusqu'à Danton faisant, avec Bourdon et Fabre d'Églantine, faux bond à l'indulgence, par haine (lu patron de Couthon. Le décret passa ; Robespierre avait été vaincu et, qui pis est, avait dû capituler, ayant eu peur d'être indulgent ; il en resta ulcéré. Que fut-ce quand on força le comité de rappeler Couthon, oppresseur des patriotes, et pour envoyer Collot, l'auteur du décret, l'homme des Cordeliers ! La coalition faisait mieux encore : intentionnellement ou non, elle semblait vouloir en cette affaire abreuver Maximilien d'amertume : elle proposa Fouché, le membre de la Convention le plus odieux peut-être personnellement à Robespierre. Chaumette faisait pour lui une campagne d'apologie, exaltait ses services, et ce patronage même exaspérait l'ami de Grégoire, si bien que neuf mois après il en avait encore l'amer souvenir, essayant d'accabler Fouché sous l'amitié passée de Chaumette guillotiné. Les Dantonistes entraient tellement dans l'entreprise qu'on ne sut pas pendant longtemps, à Lyon même, si Fouché fut l'envoyé de Danton ou d'Hébert. Et soudain l'opposition triompha : Albitte, un Dantoniste, fut désigné comme compagnon de Collot, mais entraînant avec lui Fouché qui, même absent, savait, on le voit, être l'homme des combinaisons heureuses¹. Montant, un Robespierriste, quatrième commissaire désigné, refusa, jugeant sans doute la compagnie trop compromettante. Tout le parti ressentit et garda de cette affaire

¹ GUILLON DE MONTLÉON dit que ce furent Chaumette et Collot qui appuyèrent et firent triompher la candidature de Fouché à ce proconsulat de Lyon. Cependant Guillon, qui a vu Fouché à Lyon, le traite de [Dantoniste](#).

l'amertume d'un échec. Couthon, rappelé, regagna son siège du Comité de salut public, et encore qu'il semblât parfois d'accord avec les nouveaux commissaires de Lyon, car derrière son grand politicien tout le parti savait être fluctuant et divers, l'ancien proconsul resta cependant près de Robespierre le représentant des intérêts lyonnais que Collot et Fouché allaient si cruellement opprimer. La rancune de Robespierre s'exaspérera tous les jours. Elle se compliquera, durant les quatre mois que durera la mission de Fouché, d'une foule de rancœurs et de mécontentements. Plus, dans les premières semaines, l'assemblée semblera par ses décisions et ses actes adhérer à la politique qu'a pratiquée Fouché à Nevers et à Moulins, abolissant le culte chrétien le 8 novembre, célébrant solennellement le 10 à Notre-Dame la fête de la Raison, accordant le 15 sur la demande de Cambon les églises et les presbytères aux pauvres et aux écoles, plus, d'autre part, la Convention couvrira en décembre et janvier les actes des proconsuls de Lyon, infligeant à ce sujet à la politique robespierriste des échecs peu apparents, mais au fond très cuisants, et plus l'Incorruptible sentira grandir contre Fouché sa rancune et sa haine. Couthon, et derrière lui Robespierre, ressentent comme des blessures personnelles tous les coups portés à Lyon à la politique de modération. Ils n'osent toujours protester, le font cependant parfois. Couthon oppose avec amertume aux Jacobins sa mission à celle de ses successeurs, flétrissant ceux qui outragent l'Être suprême **par des cérémonies ridicules et forcées**. Mais c'était la protestation d'un opposant. La dictature de Robespierre et du triumvirat est loin d'être consommée ; Hébert et Chaumette continuent à régner et Fouché procède d'eux. Seulement il ne peut se dissimuler qu'il a aux Tuileries un redoutable surveillant, prêt à le frapper pour trop d'indulgence comme pour trop de cruauté. Il tremblerait sans doute s'il ne se sentait amplement couvert par la présence de Collot d'Herbois. A côté de ce représentant au Comité de salut public et à Lyon du parti exagéré, l'indulgence seule est dangereuse. Fouché est décidé. Les mitraillades de Lyon vont commencer.

CHAPITRE V

LES MITRAILLADES DE LYON

Fouché est envoyé à Lyon par la Convention. Derniers arrêtés pris dans la Nièvre. — Collot d'Herbois et Fouché. — Le décret de destruction et le rôle de Collot. — Fouché esquivé la responsabilité. — Il appelle à Lyon ses amis de l'Allier — Rôle double de Fouché. — La cérémonie de Chalier. Exaltation des représentants. Les premiers arrêtés. Une ville esclave. — Violentes sorties de Fouché contre les prêtres. — Recrudescence d'athéisme. — Fouché, contrarié sur ce point, se rejette sur la partie sociale de son programme. — Célèbre arrêté humanitaire du 24 brumaire : la Commune de Paris acclame et suit Fouché. — Le pain de l'égalité. — Les mitrillades de Lyon. — Effroyables fanfaronnades. Activité dévorante des représentants. — Massacre d'une cité. — Lyon crie pitié. — Collot va plaider à Paris la cause des proconsuls et la fait triompher. — Fouché devient le chef de la mission lyonnaise. — Contre-coup sur l'attitude de Fouché à Lyon des luttes et des intrigues de la Convention. Lutte violente de Fouché et des agents de Robespierre. — Fouché doute de la Terreur et s'arrête. Nouvelle attitude modératrice. — Lutte contre le parti démagogique lyonnais. — Coup d'État modérantiste. — Chute d'Hébert. — Fouché désavoue Hébert. Il est néanmoins rappelé sous le coup de terribles menaces. — Le rôle de Fouché à Lyon.

Par un décret de la Convention nationale, du 9 brumaire an II (30 octobre 1793), les citoyens Collot d'Herbois et Fouché étaient chargés de se rendre à Ville-Affranchie (Lyon) pour l'exécution des décrets et y prendre toutes les mesures de salut public : ils étaient revêtus des mêmes pouvoirs que les autres représentants du peuple envoyés en mission¹. Le même jour, le Comité de salut public adressait au citoyen Fouché à Nevers la lettre suivante : Les services que tu as rendus, citoyen collègue, sont les garanties de ceux que tu rendras encore. Tu ranimeras à Ville-Affranchie le flambeau de l'esprit public qui pâlit. Secondée par des collègues dont l'âme est trempée d'énergie, la tienne y versera tous les feux de la liberté. Achève la Révolution, termine la guerre de l'aristocratie, et que les ruines qu'elle veut relever retombent sur elle et l'écrasent².

Fouché reçut cette lettre le 3 novembre, il répondit : Citoyens collègues, je n'avais plus que des jouissances à recueillir dans le département de la Nièvre : vous m'offrez des travaux pénibles à Ville-Affranchie. J'accepte avec courage cette mission ; je n'ai plus les mêmes forces, mais j'ai toujours la même énergie³. Il signa quelques arrêtés in extremis, régla quelques affaires, et, toujours désireux de se ménager une porte de sortie, crut devoir, par un arrêté du 12 brumaire, étouffer l'anarchie que propageaient les bandes révolutionnaires, levant les taxes, pratiquant les perquisitions les plus arbitraires au nom du représentant. Il dénonçait les faux patriotes qui cherchent à égarer le peuple, prescrivait l'arrestation de tout citoyen qui maltraiterait les bons citoyens des campagnes, la dégradation et l'incarcération de tout fonctionnaire qui se mettrait dans le même cas⁴. Il fit son testament politique, laissant à l'administration du département de la Nièvre le soin de mettre à exécution et de maintenir dans toute leur force tous arrêtés et délibérations qu'il a pris jusqu'à ce jour, — donnant à cette administration tous pouvoirs et toutes autorisations de prendre telles mesures révolutionnaires que les circonstances pourraient exiger⁵. Comme pour tenir en haleine les administrations et les comités, il semblait se considérer encore comme le surveillant lointain, mais autorisé, des départements du Centre, et il continua, en effet, à correspondre avec ses agents et à tenir de loin, et par eux, le pays dans la terreur⁶. Avant de partir, il fit à la ville un don princier qui ne lui coûta guère : le parc du ci-devant duc de Nivernais. Le Mazarin en prison ne put protester⁷.

Le 7 novembre (17 brumaire), le citoyen Fouché de Nantes prenait la poste pour Lyon où Collot d'Herbois se constituait à l'attendre. Il y arriva le 10. Déjà la mine sautait, car Collot s'était mis courageusement seul à la besogne⁸. Peut-être ce retard qui l'impatientait si fort de la part de Fouché n'avait-il précisément d'autre but que de laisser Collot prendre dès les premiers jours cette attitude de principal proconsul qu'il s'efforcera de lui abandonner et qu'il invoquera plus tard pour se couvrir.

¹ *Fouché à la Convention*, 2 novembre 1793 ; AULARD, VII, 217.

² Registre des séances du conseil général de la Nièvre. *Arch. Nièvre* ; L. 16, f° 8, v°.

³ Décret du 30 octobre 1793 ; AULARD, *Actes*, VIII, 120.

⁴ *Le Comité à Fouché*, 30 octobre 1793, AULARD, VIII, 124. *Barère à Fouché*, 9 brumaire an II, AULARD, VIII, 124.

⁵ *Le Comité à Fouché*, 30 octobre 1793, AULARD, VIII, 124. *Barère à Fouché*, 9 brumaire an II, AULARD, VIII, 124.

⁶ *Journal d'un bourgeois de Moulins. — Correspondance de Fouché avec les autorités de Moulins. 1793-1794. (Arch. départementales de l'Allier.)*

⁷ Registres du directoire de la Nièvre, L., 26, 163.

⁸ *Collot au Comité*, 7 novembre 1793 ; AULARD, VIII, 287.

Lyon tremblait. Après un siège acharné la cité contre-révolutionnaire avait succombé le 8 octobre : les troupes de la Nation, conduites par Dubois-Crancé, avaient pénétré dans la ville par le pont de la Mulatière. Précy, le défenseur de Lyon, était parvenu à percer et s'était réfugié en Suisse, mais le gros des royalistes ou des Girondins lyonnais restaient exposés à la double rancune des comités de Paris, désireux, disait-on, de faire un exemple éclatant d'une semblable rébellion, et des patriotes locaux persécutés pendant le siège. Chaliier avait été, le 10 juillet, décapité, à coups de couperet (il en fallut trois), après une douloureuse captivité. Ce souvenir sanglant surtout exposait la cité à toutes les vengeances jacobines. Grande avait donc été la surprise quand les représentants ayant, à leur tour, pénétré le 9 octobre dans la ville, on avait vu prendre à Couthon l'attitude modérée dont nous avons parlé. Dès le 10, loin d'écraser le vaincu, le proconsul avait arrêté, par de sévères paroles, le pillage, les vengeances particulières, les revanches des patriotes locaux que Dubois-Crancé avait déchaînés, essayé de rassurer le commerce et, pour empêcher tout excès, constitué un comité central de police, chargé seul des arrestations¹. Le désappointement, le courroux des patriotes avaient été grands. D'autre part, à Paris, nous l'avons vu, tous les partis hostiles à Robespierre, espérant le saisir dans cette affaire en flagrant délit d'indulgence, car il était peu croyable que Couthon eût agi sans instructions, s'étaient ligués contre lui et, faute de le convaincre de modérantisme, lui avaient imposé le fameux décret du 12 octobre d'une si horrible grandeur.

... La ville de Lyon, disait l'article 3, sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Et l'article 4 : Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera le nom de Ville-Affranchie... Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette mention : Lyon fit la guerre à la Liberté, Lyon n'est plus². Tel fut le terrible arrêt que Collot et Fouché allaient être chargés d'appliquer à Lyon.

Couthon avait, en grande cérémonie, frappé de sa main la première maison condamnée, mais les travaux de démolition avaient été poussés mollement, et, d'autre part, quelques exécutions, une trentaine, avaient paru à l'ami de Robespierre une expiation suffisante du martyre de Chaliier dont les amis restaient furieux.

C'est sur ces entrefaites que la Montagne obtint le rappel des premiers représentants, et, grâce au maintien de la coalition antirobespierriste, l'envoi à Lyon de Collot et de Fouché.

Le premier y était arrivé le 4, et dès les premières heures déplorait la modération et la mollesse de ses prédécesseurs. La ville est soumise, non convertie. Les sans-culottes, amis naturels de la liberté, n'y voient pas encore clair : il y en a au moins 60.000... Il faut les animer pour la République. L'aristocratie obscure rêve à tous les moyens de se tirer d'affaire. Les contre-révolutionnaires arrêtés frémissent de rage en attendant leurs jugements. Ceux qui ne sont pas arrêtés

¹ BALLEYDIER, *Hist. de Lyon*. — A. DES ÉCHEROLLES, *Une famille noble sous la Terreur*. — GUILLON DE MONTLÉON. — MAURILLE, de Lyon, *Les crimes des Jacobins de Lyon* ; RAVERT, *Lyon sous la Révolution* ; METZGER, *Lyon en 1793* ; VINGTRINIER, *Bibl. de Coste* (Pièces diverses) ; WALLON, *Les représentants en mission* ; MICHELET, *la Révolution* ; DE MARTEL, *Types révolutionnaires*, p. 249-565.

² *Moniteur* du 13 octobre 1793.

sont errants ou cachés. La démolition allait lentement ; ils étaient beaucoup pour gagner leur journée et ne rien faire. La Commission militaire a trop souvent employé à juger ceux contre lesquels elle n'a pas trouvé de preuves, et qu'elle a élargis, des moments dont chacun devait être un jugement terrible prononcé contre les coupables. Elle en a fait fusiller plusieurs. Le Tribunal est plus ferme, mais sa marche est lente : il avait encore peu opéré. La contre-révolution, ajoutait en substance le représentant, triomphe de ces attermoiements¹. Collot voyait rouge, promettait de hâter démolitions et exécutions, ajoutant dans une nouvelle lettre du 7 qu'il allait faire marcher de front la mine et la guillotine. C'est ce terrible compagnon que l'onctueux Fouché rejoignit le 10. Frappant contraste que celui que présentaient ces deux hommes. Ancien acteur, Collot en avait gardé ce caractère de vanité bruyante, encore que terre à terre, appliquée aux petites choses, grosse de susceptibilités sans cesse froissées, ces manifestations de sentiments violents, souvent faux, mais parfois si tragiques, qu'il finissait, en bon cabotin, par s'imposer à lui-même, ne sachant plus discerner en son âme le vrai du faux et le masque de la nature. Du reste, histrion autant que tragédien, il passait des larmes au rire, se plaisant tour à tour à terrifier les Jacobins par des indignations à trémolos bruyants et à les égayer par des bouffonneries de mauvais goût ; médiocre cabotin en somme, lancé sur une scène trop vaste avec un rôle dont on lui laisse la fâcheuse improvisation. Ajoutez à cela qu'il buvait et mangeait, s'amusait grossièrement, toujours ivre, bientôt alcoolique, se plaisant, en amateur de coulisses bien stylées, au repas fin après la grande scène jouée, et à l'ivresse des vins capiteux se mêlant à celle des applaudissements du parterre. Il s'était, dès le début, enrôlé dans les violents, rôle facile, profitable, propre à sa nature théâtrale et à son esprit superficiel, à sa gorge infatigable et à ses poumons de déclamateur entraîné. Somme toute, un esprit grossier et vulgaire servi par une éloquence facile sans finesse et un débauché toujours ivre. Tel est l'homme que la destinée, parfois ironique, rapprochait de ce fin, sagace, profond, spirituel et sobre professeur qui, du reste, ne pouvait être fâché de cette association : elle présentait pour lui deux avantages : ce personnage violent, expansif, le couvrait mieux que personne aux yeux du Comité de Paris, comme à ceux des citoyens de Lyon, et d'autre part cet acteur achevait de lui apprendre ce rôle de violent, si peu fait pour cet ironique, ce sceptique. Cela lui permit, l'histrion parti, de chausser ses cothurnes : on retrouvera dans les lettres de Fouché, après le départ de Collot, les mêmes formules creuses et éclatantes, les mêmes sorties tragiques, les mêmes attendrissements de commande. Seulement l'autre, parfois, a cru à son rôle, l'a constamment joué, même avec ses commensaux et ses femmes, ne s'en reposant pas, taudis que, souriant sans doute plus d'une fois en signant les fameuses lettres de nivôse et pluviôse an II, Fouché, sorti de son cabinet, redevient sans difficulté le citoyen accessible qu'aimèrent les Nivernais, l'homme de famille vivant sobrement et simplement entre sa jeune femme et sa petite Nièvre ; car, Collot n'allant que des estrades aux filles, son collègue passait avec sérénité de la guillotine à un petit berceau.

Est-ce l'habileté avec laquelle Fouché laissa à Collot, membre du Comité de salut public, et comme tel personnage prépondérant, le rôle bruyant et voyant que du reste celui-ci se plaisait à jouer ? Est-ce le contraste de leurs vies privées, l'une débauchée et sans frein, l'autre régulière et familiale ? Est-ce la politique adoptée par Fouché à Lyon durant les dernières semaines de son proconsulat,

¹ Collot au Comité, 7 novembre 1793 ; AULARD, VII, 257.

plus modérée, plus pacificatrice¹ ? Quoi qu'il en soit, l'opinion lyonnaise paraît avoir été moins dure pour le [mitrailleur](#), que celle qui, après la Restauration, le frappa d'ignominie pour ses hauts faits de Lyon. Les témoins lyonnais n'en parlent pas beaucoup ; pour Mme des Écherolles, pour l'abbé Guillon, pour Nolhac, Fouché n'apparaît que comme [le complice de Collot](#)². Le cabotin joue le grand rôle. Dès le 3 fructidor an II, quand les Lyonnais, révoltés contre leurs bourreaux, viennent se plaindre à la Convention en pleine réaction des actes de [cannibalisme](#) commis en 1793 et 1794, ils chargent Collot, ne disent pas un mot de Fouché, sans défense cependant à cette époque, très misérable, peu redoutable. Les historiens impartiaux, même les plus hostiles à Fouché, ont dû l'avouer³. Nul n'en a parlé en termes plus violents que Michelet, qui doit cependant reconnaître qu'il fut à Lyon, dès le début, tout en criant à l'unisson de Collot, un élément de modération⁴.

Lorsqu'on se reporte au rôle que jouèrent les hommes amenés ou appelés par le proconsul, de Nevers, de Moulins, de Paris, on s'aperçoit avec surprise qu'ils furent des modérateurs : Jacobins certes et d'un civisme au-dessus du soupçon, terroristes féroces parfois, ils n'en étaient pas moins destinés par Fouché à contrebalancer, dans les comités, les commissions de jugement et les tribunaux révolutionnaires, l'élément jacobin local, ne respirant que les représailles aveugles, massacres et démolitions, destinées à faire payer cher aux fédéralistes — s'entend aux neuf dixièmes des Lyonnais — la mort de leur ami Chalier. Par une autre voie que Couthon, Fouché visait au même but : écarter les amis du [martyr](#) de la direction et de l'exécution des mesures de rigueur, d'où l'amère rancune que l'oratorien devait inspirer avant peu beaucoup moins aux victimes de Collot qu'aux Lyonnais que Robespierre appelait les patriotes amis de Chalier, aux Jacobins lyonnais purs et, tout le premier, au maire Bertrand.

Au surplus, il n'était point dans ses projets de les irriter, mais il entendait bien les payer surtout de phrases et les griser d'encens. Au débotté, il organisa la fête commémorative de Chalier, [Dieu sauveur mort pour les sans-culottes](#).

Cette cérémonie entraînait d'autant mieux dans ses plans, qu'elle allait être, après le proconsulat de Couthon, fort respectueux de l'Être suprême, une affirmation des principes de déchristianisation.

Cette affirmation fut éclatante. Les deux proconsuls ne laissèrent, sur ce point, subsister aucun doute. Avant la cérémonie, prélude ordonné par l'ex-oratorien, on vit les deux proconsuls parcourir la ville, suivis d'une cohorte armée de haches et de pics, abattre, comme à Nevers et à Moulins, croix et statues sacrées, désaffecter les églises une à une, en chasser le clergé constitutionnel et

¹ Il faut observer que Fouché prit des arrêtés qui n'ont pas tous un caractère révolutionnaire, tant s'en faut : il y a des arrêtés protégeant la propriété contre les réquisitions de l'armée révolutionnaire et des comités, d'autres préservant l'industrie des mûriers, etc., et cela dès brumaire. Cf., dans le *Catalogue imprimé de la bibl. de Coste*, la liste fort longue de ces arrêtés. — D'autre part, il rendait des services individuels, car il était serviable. La lettre du 11 ventôse an II, par laquelle il autorise un commerçant, Relloncyer, à poursuivre les affaires de sa maison, n'en est pas la seule preuve. (*Bulletin d'autographes*, 281, octobre 1897.)

² Citons cependant une phrase de GUILLON qui écrit en 1797 : ... [Fouché qui par sa souplesse paraît déjà vouloir esquiver l'exécration que cette complicité fait peser sur sa tête](#). (*Mém. sur les troubles de Lyon*.)

³ Sources lyonnaises déjà citées.

⁴ Cf. la violente note de MICHELET sur Fouché à Lyon.

pillier les sacristies. L'ancien culte aboli avec ses reliques et ses insignes, on vit surgir ceux du nouveau. Le buste de Chalier, Dieu sauveur, parut porté sur un palanquin tricolore, flanqué d'une urne, où une pieuse illusion plaçait ses cendres. Le cortège s'ébranla au milieu d'une horde de gens, hurlant à travers Lyon terrifié : **A bas les aristos ! vive la République ! vive la guillotine !** Des patriotes suivaient, portant des vases sacrés, calices et ciboires enlevés aux sacristies, puis un âne couvert d'une chape et coiffé d'une mitre, portant à la queue un crucifix, la Bible et l'Évangile. Les trois représentants alors à Lyon, Collot, Laporte et Fouché, étaient là, donnant un caractère officiel à cette mascarade irréligieuse. Elle parcourut la grande cité catholique écoeurée, s'arrêta place des Terreaux. On y vit les représentants se prosterner devant le buste du martyr, puis ils parlèrent. Collot, solennel et gonflé, ronronna une amende honorable, dont l'originalité était discutable : **Dieu sauveur, vois à tes pieds la nation prosternée qui te demande pardon de l'impie attentat qui a mis fin à la vie du plus vertueux des hommes. Mânes de Chalier, soyez vengés ! nous en jurons par la République.** Fouché larmoya : **Chalier, tu n'es plus ! Martyr de la liberté, les scélérats t'ont immolé. Le sang des scélérats est la seule eau lustrale qui puisse apaiser tes mânes, justement irrités ! Chalier, Chalier, nous jurons sur ton image sacrée de venger ton supplice ! Oui, le sang des aristos te servira d'encens.** On s'attendrit aux soupirs et aux larmes de l'orateur, qui céda la parole à Laporte. Celui-ci n'avait ni l'habitude de la scène, ni celle de la chaire : il hésita et cria platement : **A mort les aristos !** Après cette débauche d'éloquence, on alluma un brasier, un crucifix et l'Évangile y furent brûlés ; l'âne but dans le calice qu'on lui présenta. Les royalistes prétendirent qu'on comptait aller jusqu'à lui faire manger des hosties. Une pluie torrentielle mit fin à cette odieuse débauche. Fouché devait être enchanté : ayant beaucoup parlé du sang des aristos, il se croyait peut-être dispensé de le répandre. En outre, le théoricien de la déchristianisation entendait que cette imposante cérémonie fût la première d'un culte civique dont Chalier serait le premier Dieu. Son buste fut exposé sur les autels désertés par les prêtres. Le proconsul fit frapper une médaille, rappelant par son effigie les sacrilèges commis le 10 novembre¹.

Sortant tout exaltés de cette cérémonie, Collot et Fouché juraient dans une lettre enflammée à la Convention qu'ils ne s'arrêteraient pas à cette satisfaction platonique : **Nous le jurons, le peuple sera vengé ; notre courage sévère répondra à sa juste impatience : le sol, qui fut rougi du sang des patriotes, sera bouleversé ; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et sur les débris de cette ville superbe et rebelle qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples, élevés à la mémoire des amis de la Liberté, et des chaumières éparses, que les amis de l'Égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature**². Quelques jours après, ils étalaient une férocité destinée à faire ressortir l'absurde modérantisme de Couthon. **Nous sommes eu défiance contre les larmes du repentir, rien ne peut désarmer notre sévérité... Nous devons le dire, C. C., l'indulgence est une faiblesse dangereuse propre à rallumer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire : on n'ose pas**

¹ GUILLON DE MONTLÉON, II, 347, 358. *Collot et Fouetté à la Convention*, 10 novembre ; AULARD, VIII, 331. Guillon de Montléon, suspect souvent de passion contre révolutionnaire, est ici d'accord avec les journaux de Lyon les plus révolutionnaires. Le Père Duchesne de Lyon s'apitoyait sur le baudet, obligé de jouer le rôle d'un misérable prêtre. Le rédacteur était Dorfeuille.

² *Les représentants à la Convention*, 10 nov. 1793 ; AULARD, VIII, 331.

encore demander le rapport de notre premier décret sur l'anéantissement de Lyon, mais on n'a presque rien fait pour l'exécuter. *Les démolitions sont trop lentes* : il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple ; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans : elle doit avoir l'effet du tonnerre (2)¹.

Enfin dans une *Instruction*, contresignée de Collot et Fouché, vrai programme, et formidable, les deux proconsuls se liraient à la justification de la Révolution intégrale : ils prévoyaient que la Révolution, arrêtée dans son cours, aurait travaillé en vain, qu'une nouvelle aristocratie serait substituée à l'ancienne, la bourgeoisie à la noblesse — clairvoyance prophétique du futur duc d'Otrante, comte Fouché, *Monseigneur le sénateur ministre*, comme on disait au ministère de la Police après 1804 —. La conclusion était qu'il fallait, par un système de taxes et d'impôts, empêcher l'accumulation des richesses et l'avènement de la ploutocratie². L'instruction était signée du futur propriétaire de Ferrières et autres lieux. Tel était le programme : les lettres à la Convention promettaient la démolition et la mort ; la cérémonie du 10 novembre présageait la déchristianisation absolue ; l'instruction, la révolution sociale. La tâche était énorme : Collot voulait épurer, emprisonner, proscrire une population de deux cent mille habitants, car la logique le voulait, dans une cité où, de l'aveu des commissaires, on ne comptait que soixante mille patriotes, détruire de fond en comble une ville grande comme le quart de Paris, la seconde ville de France ; Fouché s'attaquait à l'âme même, aux sentiments innés de cette population, clientèle de négociants et de prêtres ; dans la ville la plus catholique du pays, il voulait le communisme et l'athéisme officiels.

Les deux hommes s'internèrent dans leurs bureaux, inaccessibles à tous, fermant officiellement la porte aux réclamations, aux protestations, à la pitié, à l'émotion, l'ouvrant officiellement aussi à la terreur. Seuls, les citoyens munis d'une carte civique furent autorisés à pénétrer dans la maison où les deux commissaires avaient élu domicile. Mais seuls étaient autorisés à communiquer directement avec eux les autorités constituées et les membres de la Société populaire, a en faisant annoncer l'objet de leur demande par écrit u Cette réclusion est formidable. Leur action extérieure s'exerce par la commission temporaire de surveillance, où le personnage principal est la créature de Fouché : Vedel, amené de Nevers³.

Les arrêtés sortent de la mystérieuse maison, ainsi close, semant la terreur et la mort⁴. Le 20 brumaire (10 novembre), jour de l'arrivée de Fouché, rétablissement

¹ *Collot et Fouché à la Convention*, 10 novembre 1794 ; AULARD, VIII, 479.

² *Instruction...* Ville-Affranchie, Imprimerie républicaine. *In extenso* dans GUILLON DE MONTLÉON, t. II, p. 357-375.

³ Arrêté portant établissement de la Commission temporaire, 23 brumaire an II. Ville-Affranchie, in-4°, an II.

⁴ Pour tous les arrêtés, cf. *Recueil des arrêtés pris, depuis le 2 brumaire jusqu'au 15 frimaire, par les représentants du peuple envoyés à Commune-Affranchie. A Commune-Affranchie, de l'imprimerie républicaine des représentants du peuple, an II de la République française*. On en trouve un exemplaire aux A. N., F7 4435. Pour se rendre compte de la prodigieuse activité et de la variété d'occupations des proconsuls, cf. le *Catalogue de la bibliothèque de M. Coste*. On trouvera sous les n° de 4744 à 5039 près de 300 arrêtés manuscrits ou imprimés, dont plus de 200 sont des arrêtés, réquisitions, ordres et autorisations de Fouché du 20 brumaire au 17 Germinal an II (cinq mois).

du séquestre institué par Dubois-Crancé, aboli par Couthon, sur les biens des suspects. Le 23 brumaire, arrêté organisant la démolition systématique : Tous ceux des édifices proscrits qui peuvent être détruits par l'effet de la mine et des flammes, seront incessamment désignés, et on procédera de suite à leur destruction. Ceux à démolir étant indiqués aux inspecteurs commis à cet effet, ils feront la répartition des individus nécessaires et les distribueront de manière qu'on attaque à la fois le plus grand nombre de bâtiments qu'il sera possible¹.

La tyrannie s'étend à tout : à côté des arrêtés formidables, il y a les arrêtés vexatoires, destinés à faire de Lyon, en attendant le type de la *ville affranchie*, quelque chose comme le type de la *ville esclave*. Le 19 brumaire, ce sont les manteaux qui sont réquisitionnés partout, puis des habits, vestes et culottes ; le 21, ce sont les souliers ; des chaussures de bois suffisant à ceux qui restent dans leurs foyers, les citoyens sont tenus dans la huitaine d'apporter leurs souliers, et les cordonniers ne doivent plus livrer ni cuirs ni chaussures à un particulier. Lyon s'éveille un jour sans manteaux, un jour sans culottes, un autre en sabots. Le 5 frimaire, la commission temporaire renchérit, prive soudain les particuliers de tout vêtement de drap bleu. Et naturellement de pareils arrêtés ne vont pas sans visites domiciliaires, perquisitions, confiscations, saisies... et souvent arrestations et emprisonnements². Fouché est ici dans son élément : le riche égoïste tremble, et il faut qu'il tremble, car on a ravi à l'ex-oratorien son autre proie préférée. La cérémonie de Chalier l'ayant mis en appétit, il avait organisé, pour frimaire, une cérémonie plus importante encore, l'inauguration du culte de la Raison. Les acclamations de la Convention l'ont enfin rendu officiel, ce culte rêvé, et Chaumette l'a célébré en grande pompe le 10 novembre à Notre-Dame (20 brumaire). Fouché, suivant le mouvement, a entendu que Lyon célébrât la Raison. Dans l'Instruction du 26 brumaire (16 novembre), il a renouvelé ses attaques contre les prêtres, avec une violence inouïe : Ce sont eux qui, depuis 1.300 ans, ont élevé par degrés l'édifice de notre esclavage, l'ont orné de tous les colifichets sacrés qui pouvaient en dérober les défauts à l'œil de la raison et à la faux de la philosophie. Ce sont eux qui ont asservi l'esprit humain sous leurs imbéciles préjugés et qui, pour comble d'infamie, ont sacrifié par leurs impostures les erreurs dont ils ont enivré les siècles. Il est évident que la Révolution, qui est le triomphe des lumières, ne peut voir qu'avec indignation la trop longue agonie de cette poignée de menteurs. Leur règne expire et fait place à l'empire du bon sens et de la raison... L'Instruction prescrivait aux comités d'anéantir partout les symboles du culte, les vases sacrés, les croix des chemins, insignes d'une religion dominant, alors qu'il ne doit pas y en avoir. Le républicain, ajoutait l'Instruction, n'a d'autre divinité que sa patrie. Toutes les communes ne tarderont pas à imiter celle de Paris, qui sur les ruines d'une église gothique vient d'élever un temple à la Raison³. L'Instruction est contresignée de Fouché ; elle devait servir de préface à la fête de la Raison, préparée à grand tapage à la cathédrale de Lyon : le peintre Hennequin avait déjà brossé un décor imposant, destiné à donner à la cérémonie un éclat particulier. Mais on apprit, au début de frimaire, la colère de Robespierre lors du vote athéiste du 8 novembre, son dédain de la fête du 10, ses sorties contre Chaumette, et le nouveau vote de l'assemblée, entraînée par le disciple de Jean-Jacques et l'évêque Grégoire à

¹ Arrêté portant démolition des édifices proscrits, 23 brumaire an II. (COSTE, I, n° 4784.)

² *Recueil des arrêtés...* et *Bibliothèque* de M. Coste. Arrêts de brumaire et frimaire. Sources déjà citées.

³ *Instruction...*, déjà citée.

reconnaître la liberté des cultes. Danton, ébranlé lui-même, a dénoncé les mascarades religieuses, accablé Chaumette. Couthon a spécialement attaqué les sacrilèges de Lyon ; Hébert lui-même renie le pontife de la Raison. Le 12 décembre (22 frimaire), Robespierre a pris aux Jacobins la défense des prêtres. Chaumette croulait ; Fouché, qui devait du reste si véhémentement le renier quelques mois plus tard, crut devoir enrayer ; on abandonna le projet de fête à Lyon¹.

L'homme de Nevers se rejeta dès lors sur la partie sociale de son programme. Dès le 24 brumaire, son communisme sentimental s'était manifesté dans un arrêté qui eut un réel retentissement, fut ensuite transmis à la Commune de Paris, acclamé, adopté par elle. Considérant, disait le représentant, que tous les citoyens ont un droit égal aux avantages de la société ; que leurs jouissances doivent être en proportion de leurs travaux, de leur industrie et de l'ardeur avec laquelle ils se devaient au service de la patrie... Art. I. Les citoyens infirmes, vieillards, orphelins, indigents, seront logés aux dépens de leurs cantons... Art. II. Il sera fourni aux citoyens valides du travail et les objets nécessaires à l'exercice de leurs métiers et de leur industrie. L'article 4 établissait la taxe sur les riches. Mais c'est surtout l'article 8 et l'article 9 qui attirèrent l'attention : La richesse et la pauvreté devront également disparaître du régime de l'égalité. Il ne sera plus composé un pain de fleur de farine pour le riche et un pain de son pour le pauvre, disait l'article 8 ; et l'article 9 : Tous les boulangers sont tenus, sous peine d'incarcération, de fabriquer une seule et bonne espèce de pain : le pain de l'égalité. Cet arrêté, déclaré valable pour onze départements du Sud-Est, fut lu et adopté à la Commune de Paris, le 3 frimaire, et les citoyens Collot et Fouché dès lors considérés comme les précurseurs de la politique philanthropique. En réalité, l'analogie de pareilles mesures avec celles qu'avait prises, quelques mois avant, le proconsul de Nevers permet d'en attribuer l'exclusive paternité à Fouché². Aussi bien, celui-ci continuait à frapper le riche. Un arrêté du 19 brumaire avait rendu responsables de l'approvisionnement les propriétaires des environs, grave motif à vexations³. L'instruction du 27 brumaire prescrivait que celui qui jouissait de 10.000 livres de revenu devait être taxé à 30.000 francs, car, y lisait-on, il est évident qu'il a pu trouver dans les années précédentes ou qu'il trouvera dans les années suivantes, dans son revenu, de quoi établir la dépense d'un bon républicain⁴. Une pareille saignée ne paraissait pas suffisante ; on devait prendre chez les riches le superflu des draps, chemises, serviettes, tous les objets de métal, or ou argent, où les rois buvaient le sang, les sueurs et les larmes du peuple⁵. Tous les jours des arrêtés d'allure

¹ GUILLON DE MONTLÉON et autres sources lyonnaises déjà citées, Fouché se plaignait amèrement à Chaumette du mouvement de réaction qui suspendait l'exécution de ses mesures dans l'Allier, qui ajournait celles qu'il allait prendre dans le Rhône. *Fouché à Chaumette*, 30 frimaire an II ; A. N., F7 4435. Il reste très antireligieux, car à l'heure même où nous le verrons enrayer à Lyon sur d'autres terrains, il continuera à frapper le culte. Cf. l'arrêté portant que les cultes des diverses religions ne pourront être exercés que dans leurs temples respectifs. 17 nivôse an II. (*Bibl.* de M. Coste, I, n° 4912.)

² Arrêté ordonnant une taxe révolutionnaire pour la suppression de la mendicité, le séquestre des biens d'aristocrates et la fabrication d'une seule espèce de pain, 24 brumaire. (*Recueil*, déjà cité, et *Bibl.* de M Coste, I. 4744.) — Cf. aussi *Commune de Paris, conseil général*, séance du 3 frimaire an II. *Moniteur* (réimpression). XVIII, 503.

³ Arrêté du 19 brumaire. (*Recueil* déjà cité.)

⁴ *Instruction* déjà citée.

⁵ *Recueil* déjà cité.

démagogique sortaient de la terrible maison où Fouché rédigeait pour Collot, organisait, en théoricien exaspéré du communisme, la terreur sociale¹.

L'autre était tout à son œuvre de vengeance. Lyon sautait, croulait au milieu des coups de mine et de pic, et des prisons remplies à déborder sortaient déjà les longues théories de suspects condamnés à la guillotine ou à la mitraille. Horrible page dans l'histoire de la Révolution, que celle qu'ont écrite avant nous, avant les historiens des représentants en mission, avant les témoins de ces horreurs, les proconsuls eux-mêmes avouant leurs forfaits, vantant les massacres, semblant triompher des supplices, fanfarons de crimes que peut-être, au fond, ils n'avaient ni approuvés ni ordonnés.

De fait, les deux hommes, s'ils n'ont pas eu toute la responsabilité des arrêts prononcés par les tribunaux institués, composés par eux, semblent la revendiquer tout entière, et si, au fond de son cœur, le froid et modéré professeur suivait à regret, par peur ou ambition, le cabotin ivre et furieux qu'était Collot, il n'en signait pas moins les lettres odieuses qui sont, pour nous, son éternelle condamnation.

Les deux proconsuls semblent atteints de l'épilepsie révolutionnaire la plus aiguë. L'ombre de Châlier sans cesse évoquée, les obsédant et les terrifiant, les exaspère. Redoutant peut-être son sort, ils paraissent d'avance venger leur propre trépas. Le 5 frimaire, ils avaient envoyé à la Convention, en guise de relique, un moulage exact de la tête du malheureux jacobin **horriblement mutilé par le couperet de la guillotine**, et devant ce débris ils s'étaient exaltés — au moins en paroles — jusqu'au paroxysme. **Point d'indulgence, point de délai, point de lenteurs dans la punition du crime...** Les rois punissaient lentement parce qu'ils étaient faibles et cruels ; la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance, de manière à servir de leçon à tous les rebelles². Le pire est que leur pouvoir est immense, qu'ils se grisent de cette puissance. **Toutes les opérations du Midi viennent à nous par contre-coup, les subsistances prennent un temps considérable ; les séquestres, l'organisation de la surveillance de cinq à six départements, telle est la besogne journalière. Je ne parle pas, ajoute Collot, des mesures révolutionnaires qui sont actuellement préméditées, mises en action et qui doivent couronner le grand événement de la destruction d'une ville rebelle et l'anéantissement de tous les traîtres**³. Le 16 frimaire, Fouché, à son tour, réclamait de nouveaux châtiments⁴.

Ils venaient d'organiser la terreur active. L'armée révolutionnaire arrivée à Lyon le 3 frimaire (23 novembre) allait devenir un redoutable instrument de destruction et de vengeance. D'autre part, le 7 frimaire, ils organisaient la Commission dei sept, terrible tribunal qui allait, en quelques semaines, condamner à mort plus de

¹ Sa réputation très spéciale de communisme était telle que l'on s'adressait à lui pour le féliciter de ses intentions à inviter la nation à aller jusqu'au bout, à s'emparer, par exemple, de tout le commerce, de toutes les manufactures, et à faire travailler pour son compte. C'était la nationalisation des moyens de production. Le citoyen Paillardelle au citoyen Fouché, an II. (COSTE, Aut. signé, I, n° 4912.)

² *Collot et Fouché à la Convention*, 5 frimaire an II ; AULARD, VIII, 709.

³ *Collot à Couthon*, 12 frimaire an II ; AULARD, IX, 91.

⁴ *Fouché au Comité du salut public*, 16 frimaire ; AULARD, IX, 169.

2.000 Lyonnais. Ils en nommèrent président un homme à eux, Parein. L'arrêté qui organisait cette justice très sommaire, *le plus fort lien de l'humanité*, disait un des considérants, dictait au tribunal sa conduite en admettant en principe que *puisque tous ceux qui remplissent les prisons de cette commune ayant conspiré l'anéantissement de la République et médité le massacre des patriotes* étaient de fait *hors la loi*¹. C'était inspirer à Parein et à ses assesseurs les terribles sentences qu'ils allaient rendre. Il fallait *nettoyer* les prisons trop pleines. Anciens adversaires de Chalièr et soldats de Précý, ex-fonctionnaires girondins et ex-officiers royalistes, ci-devant nobles et ci-devant prêtres, gens accusés d'accaparement, de désobéissance ou simplement d'irrévérence envers la République, encombraient les cachots depuis le commencement d'octobre. A toute heure du jour ou de la nuit des perquisitions jetaient l'effroi dans toute une maison, tout un quartier, occasionnées par les arrêtés des représentants ou de la Commission de surveillance, toujours accompagnées d'arrestations faites souvent à la légère et néanmoins maintenues. — Dès l'arrivée des commissaires, la guillotine s'était activée : mais elle était lente, à peine cent personnes y avaient pu passer depuis le 20 brumaire. Les représentants entendaient, on l'a vu, aller plus vite. Ils prescrivirent la mitraille. Fouché signa.

Le 14 frimaire, on vit, pour la première fois, un spectacle d'horreur : dans la plaine des Brotteaux, entre deux fosses parallèles, destinées à leur sépulture, soixante-quatre jeunes gens, garrottés, deux par deux, furent rangés ; en face d'eux furent pointés les canons de l'armée révolutionnaire. Les victimes entonnèrent le *Chant du départ*, chœur admirable jetant aux bourreaux l'écho des dernières notes étouffées naguère par la guillotine dans la gorge de Vergniaud. Au signal donné de l'estrade où siégeaient les représentants, le feu fut mis aux pièces, et, comme une bourrasque fauche, couche, brise les épis d'un champ, la mitraille abattit d'un coup la troupe des martyrs. Quelques minutes après, le chant s'éteignait dans les cris effroyables que poussaient les malheureux ! la plupart n'étaient que mutilés, quelques-uns hachés pantelaient encore, se soulevaient. Les soldats les achevèrent à coups de sabre².

L'horreur fut générale à Lyon, d'autant qu'on disait partout qu'il n'y avait là qu'un essai, une répétition générale, eût dit sans doute Collot d'Herbois, et de fait ce n'était que cela, puisqu'on allait voir se succéder de plus épouvantables massacres. Les proconsuls répondirent à la réprobation en la bravant : *Quelques destructions individuelles, écrivaient-ils le lendemain, quelques ruines ne doivent pas être aperçues de celui qui, dans la Révolution, ne voit que l'affranchissement des peuples de la terre, et le bonheur universel de la postérité !... N'est-ce pas sur les cendres des ennemis du peuple, de ses assassins, de tout ce qu'il y a d'impur, qu'il faut établir l'harmonie Générale, la paix et la félicité publiques ? Les représentants du peuple resteront impassibles dans l'accomplissement de la mission qui leur est confiée : le peuple leur a mis entre les mains le tonnerre de la vengeance, ils ne le quitteront que lorsque tous ses ennemis seront foudroyés. Ils auront le courage énergique de traverser les immenses tombeaux des conspirateurs et de marcher sur des ruines, pour arriver au bonheur de la nation et à la régénération du monde*³.

¹ Arrêté du 7 frimaire an II (*Recueil déjà cité*), et MARTEL, I, 384.

² DELANDINE, *Hist. des prisons de Lyon sous la Terreur*, et sources déjà citées ; BALLENDIER, GUILLON, MAURILLE, RAVERET, WALLON, MICHELET, DE MARTEL.

³ Proclamation des représentants du 15 frimaire ; DE MARTEL, 396.

Cette lettre, tout éclaboussée du sang de la jeunesse lyonnaise, est signée de tous les représentants.

On pense si, sous de pareils patrons, le sinistre Parein et ses assesseurs jugeaient et condamnaient avec ardeur. Vêtus de l'habit bleu et coiffés du chapeau militaire à panache rouge, portant au cou une petite hache, emblème de leurs fonctions, pendue à un ruban tricolore, les juges fatigués ne délibéraient plus, ne prononçaient plus. Leurs bouches, lasses des sentences de mort ou de vie, restaient closes. Un signe condamnait ou acquittait le prévenu. Quatorze accusés comparaissaient en une demi-heure, deux minutes pour chacun. Le nombre des morts croissait. Où était la bénigne exécution du 14 frimaire ? Le 25, ce n'était plus soixante-quatre, mais 209 Lyonnais qu'on conduisait sous la mitraille aux Brotteaux. Horrible boucherie ; on sabra, on tailla, on mutila encore, on massacra à coups de pic, de pioche, de hache ceux que la mitraille avait épargnés¹. Le même jour, les proconsuls avaient lancé dans Ville-Affranchie une proclamation humanitaire attendrie. Il faut, écrivaient-ils d'autre part, que les cadavres ensanglantés, précipités dans le Rhône, offrent sur les deux rives, à son embouchure, sous les murailles de l'infâme Toulon, aux yeux des lâches et féroces Anglais, l'impression de l'épouvante et l'image de la toute-puissance du peuple². Et dans une autre lettre : Nous éprouvons de secrètes satisfactions, de solides jouissances, la nature reprend ses droits, l'humanité nous semble vengée, la patrie consolée, et la République sauvée, assise sur de véritables bases, sur les cendres de ses lâches oppresseurs. Après l'apologie de la sainte, la courageuse proscription, après un éloge sans réserve décerné au zèle de la commission qui l'applique, les commissaires ajoutaient : La terreur, la salutaire terreur, est ici à l'ordre du jour...³ Il faudrait tout citer, pas un mot qui ne soit. odieux de cynisme ou de pharisaïsme, pas une lettre qui ne pèse d'un poids insupportable sur la mémoire de l'homme qui apposait son nom à la suite de Collot sous de semblables missives.

Et l'on continue à emprisonner, à tuer. La guillotine, la fusillade ne va pas mal, écrit le 24 frimaire Pilot, sans-culotte de Lyon, à son ami Gravier ; 60, 80, 200 à la fois sont fusillés, et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arrestation pour ne pas laisser les prisons vides⁴. Bientôt des femmes, des enfants y passèrent, toujours pour le plus grand bonheur de l'humanité. Et c'est encore le bonheur de l'humanité si cher à Collot et à Fouché, qui voulut que deux femmes de soixante ans, une ancienne religieuse de vingt-six, expirassent sous le couperet⁵.

L'exaspération, la douleur, la terreur étaient à leur comble : c'en était trop. De la ville martyrisée s'éleva une immense plainte. Lyon suait le sang, vivait déjà dans une atmosphère de putréfaction et de mort. Une députation lyonnaise parut à la Convention, et appelée, poussée, applaudie par les Robespierristes qui voyaient déjà la revanche de Couthon, elle parla, fut écoutée. Les proconsuls durent frémir quand une lettre du Comité leur parvint, appelant Collot à venir se justifier.

¹ Sources déjà citées. GUILLON, DELANDINE, WALLON, DE MARTEL.

² *Fouché au Comité*, 16 frimaire an II ; AULARD, IX, 232.

³ *Canot et Fouché au Comité*, 22 frimaire an II ; AULARD, IX, 363.

⁴ *Pilot à son ami Gravier*, 24 frimaire an II. (*Papiers omis par Courtois.*)

⁵ Sources déjà citées.

Il parut, terrifia l'assemblée en évoquant le monstre du fédéralisme renaissant, écrasant de ce cliché la députation lyonnaise, et par ricochet ses protecteurs. Le 21 décembre (1er nivôse), Collot entra en triomphateur à la Convention, se vanta, loin de s'excuser, et fit approuver sa conduite. De loin, Fouché le soutenait, lui fournissait des arguments. Le 20 décembre, il lui avait écrit que, pour fêter la prise de Toulon, il avait envoyé 213 rebelles sous le feu de la foudre. Il se félicitait avec des larmes de joie d'avoir contribué avec Collot à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices, et, désireux d'être à la hauteur de son correspondant, il persévérait dans ses effroyables déclarations. Soyons terribles pour ne pas craindre de devenir faibles et cruels... Frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse avec la liberté¹. En même temps, il sollicitait l'extrême Montagne de tenir bon dans une lettre du 30 frimaire à Chaumette encore son ami, il s'apitoyait de la faiblesse avec laquelle la Convention avait écouté les plaintes des Lyonnais².

La victoire de Collot fut la sienne. Pour l'homme qu'était Fouché, suiveur de majorités, il y avait dans le triomphe de son partenaire un encouragement singulier. Il redoubla de cynisme, plus peut-être que de cruauté, Collot était maintenant, au Comité, les yeux fixés sur Lyon, prêt, sans doute, à punir la moindre faiblesse. D'autre part, quelle meilleure sauvegarde pour l'avenir, en cas de revirement, que la volonté de la Convention ? Il saisit habilement ce palladium. Oui, écrit-il, le 7 nivôse, nous osons l'avouer, nous faisons répandre beaucoup de sang impur, mais c'est par humanité, par devoir. Représentants du peuple, nous ne trahisons point sa volonté ; nous devons partager tous ses sentiments et ne déposer la foudre qu'il a mise entre nos mains, que lorsqu'il nous l'aura ordonné par votre organe. Jusqu'à cette époque nous continuerons sans interruption à frapper ses ennemis de la manière la plus éclatante, la plus terrible et la plus prompte³. Il avait trouvé dès lors pour l'avenir une réponse, se croyant sous le couvert de l'assemblée tout entière.

De fait, il était grand temps que Fouché se mit à couvert. Car Robespierre semblait résolu enfin, après tant d'atermoiements et de capitulations, à engager la lutte avec la faction hébertiste. On était arrivé à la fin de décembre. Cette terrible année 1794 allait commencer où l'on allait voir les chefs de la Révolution se déchirer, se proscrire et se tuer, Hébert, Danton, Desmoulins, Chaumette, Robespierre, Couthon, Saint-Just, rejoindre Vergniaud et Brissot. — Dès la fin de novembre, la lutte, nous l'avons vu, avait éclaté entre Robespierre et l'extrême Montagne sur le terrain religieux : Robespierre, devenu le champion du spiritualisme, avait attaqué Chaumette, l'avait séparé d'Hébert et annihilé. Le rappel de Carrier, d'autre part, avait semblé de la part de Robespierre un premier pas dans la voie de la modération, de la contre-terreur où l'appelait à grands cris Camille Desmoulins. C'était, du reste, en attendant le coup de filet du 13 mars où devaient être pris Hébert et son état-major, spécialement en province que la lutte semblait s'engager entre les représentants terroristes et les agents de Robespierre. Ceux-ci, conventionnels envoyés en mission dans l'hiver de 1793, ou simples émissaires personnels de l'apprenti dictateur, représentaient, plus que ne l'eût sans doute voulu leur maître lui-même, les idées d'indulgence, et dès lors c'était entre eux et les anciens commissaires une

¹ Fouché à Collot, AULARD, IX, 555.

² Fouché à Chaumette, 30 frimaire ; A. N., F7 4435.

³ Les représentants à la Convention, 7 nivôse an II ; AULARD, IX, 713.

lutte sourde, guerre au couteau au cours de laquelle l'arme cherchait Robespierre ou Hébert à travers leurs agents. Dès la fin d'octobre, le jeune Robespierre envoyé à Toulon avec un pouvoir mal défini, prince de sang venant jeter un coup d'œil sur quelques préfets, avait inauguré contre les représentants Fréron et Barras cette politique de critique acerbe : on l'avait vu pratiquer aussi par le jeune Jullien, simple agent du pouvoir exécutif, à Bordeaux contre Tallien, par Saint-Just, l'âme damnée du maître, contre Schneider à Strasbourg. Dans le Sud-Ouest, tout entier soumis à l'influence et au pouvoir des commissaires de Lyon depuis le décret qui avait *étendu leurs pouvoirs aux départements voisins*, Robespierre avait envoyé un surveillant, un agent personnel aussi, analogue à Jullien, c'était Gouly. On l'avait spécialement chargé d'instruire contre Javogues, le représentant peut-être le plus exagéré qui se fût vu, démagogue débraillé qui, résidant dans l'Ain, gardait des relations cordiales avec le proconsul de Lyon. Fouché comprit bien qu'on voulait atteindre par-dessus Javogues. Il sembla accepter la lutte et, le sachant agent de Robespierre, dénonça violemment ce Gouly, qui, disait-il, *exécutait dans l'Ain un plan contre-révolutionnaire et liberticide*¹. Il parla même de le faire arrêter. Il comptait encore sur le triomphe soit d'Hébert, soit de Danton sur Robespierre ; il comptait surtout sur la protection de Collot au Comité. Et il avait raison. Gouly fut rappelé le 19 nivôse (8 janvier 94), et, afin d'effacer toutes traces de cette mission, Albitte quitta Lyon pour aller exercer au nom de la Commission tout entière, que dirigeait maintenant Fouché, la dictature jacobine dans l'Ain et le Mont-Blanc. Encouragé, Fouché demanda le rappel de Petitjean, commissaire dans les Alpes, *dénué de caractère*, au dire du proconsul de Lyon, et, pour comble d'humiliation, le représentant déplacé sur la réclamation de Fouché, fut obligé, par le Comité, de se rendre à Lyon, pour se disculper sans doute près du proconsul, et délibérer avec lui sur les affaires de l'Allier où l'envoie une nouvelle mission². De pareils incidents donnaient une singulière autorité à Fouché, qui, de Lyon, semblait dominer la région du Sud-Ouest, de Nevers à Chambéry et d'Avignon à Dijon. Le Comité, en outre, non content de servir ses rancunes, lui adressait directement une ample approbation au nom de la Convention. *Votre énergie*, écrit le Comité par la main de Billaud, le 21 nivôse (10 janvier), *le développement des moyens que cette énergie a mis en action sont d'accord avec la volonté forte et la puissance du peuple dont les décrets de la Convention sont l'organe. Le Comité de salut public ramène toutes les opérations aux mêmes principes ; c'est vous dire qu'il suit tous les vôtres, qu'il agit avec vous, avec tous ceux dont les mâles efforts avancement le succès de la Révolution*. On l'engageait, en outre, à persévérer dans la voie ultra-révolutionnaire : *La patrie et le salut public vous le commandent*³.

Et cette approbation sans réserve ne reste pas sans lendemain. Six jours après, nouvel encouragement aux proconsuls, envoyé par Collot au nom du Comité.

Et, soudain, Fouché resta pensif, se prit à clouter. On allait trop loin, la corde était trop tendue, allait casser. Décidément l'hébertisme faisait long feu. Hébert avait lâchement renié Chaumette, l'athéisme et le communisme, Ronsin était un

¹ *Fouché à Collot*, 16 nivôse an II ; AULARD, X, 76.

² Séance du Comité, 19 nivôse an II ; AULARD, X, 76.

³ *Le Comité à Fouché*, 21 nivôse an II ; AULARD, X, 165.

fou compromettant. Dans tous les cas, le parti était faible, obligé de s'appuyer tantôt sur Robespierre, auquel il sacrifiait certains amis — Fouché, personnellement odieux à Maximilien, peu connu d'Hébert, pouvait être du nombre —, tantôt sur Danton, que Collot, depuis quelques semaines, cultivait beaucoup. Plus que jamais, il apparaissait que la majorité de la Convention était à Danton, à l'indulgence, à la modération. Il fallait peut-être ne pas s'arrêter à certaines apparences, songer à la masse muette du Marais, se garder pour l'avenir, et s'arrêter¹.

L'excitation démagogique à Lyon était immense. Les Jacobins lyonnais, les patriotes [amis de Chalier](#) — c'était la formule —, troublaient l'ordre, imposaient la violence. Fouché, toujours armé de l'arc à deux cordes, leur décoche un trait : sous couleur d'infuser aux comités et aux administrations du pur sang jacobin, il appelle de Paris des amis à lui, contrebalançant ainsi, contrecarrant les bruyantes audaces de la faction du maire robespierriste Bertrand. Il parlait bien encore de célébrer la fête de la Raison, mais c'était assez bas, et si les prisons continuaient à s'emplier, la guillotine et la mitraille à fonctionner, tout bas aussi il le déplorait, rejetant volontiers tout sur les comités et le tribunal. Il semblait, du reste, croire au succès de Danton plus qu'à celui de Robespierre, car il continuait contre celui-ci une lutte sourde, mais parfaitement visible. Contre lui, il soutient Dorfeuille, président du tribunal qui, publiquement, a traité les Robespierristes de [clique infâme](#) ; contre lui, il encourage, inspire Javogues, lorsque celui-ci lance contre Couthon, traité de charlatan et d'hypocrite, un formidable réquisitoire, et, malgré ses hésitations, plus désireux de pratiquer la modération que de l'afficher, il s'associe à la campagne du commissaire de l'Ain contre la clique [Gouly, Gauthier, et les Modérantins](#)². Lorsque Robespierre jeune, revenant du Midi, passe à Lyon, il y trouve figure de bois, et, très sombre, il attaque les proconsuls. [Il existe à Lyon, écrit-il, un système d'amener le peuple à niveler tout. Si l'on n'y prend garde, tout se démoralisera](#)³.

Méaulle, un vieil ami de Fouché, qui arriva à Lyon sur ces entrefaites, adjoint à celui-ci comme nouveau commissaire, paraissait effrayé des plaintes qui s'élevaient contre les excès de la Terreur⁴. Fouché, préoccupé, se décida à évoluer lentement. Aussi bien, tandis qu'il écrivait à la Convention les aimables phrases qu'on a lues plus haut, déjà il affectait à Lyon de se laver les mains des exécutions, des excès. Il laissait travailler Parein, Dorfeuille et les autres, et déclamer Collot. Parfois, entre amis, il haussait les épaules, disait qu'ils étaient des fous furieux. On se racontait à ce sujet une anecdote. En pleines mitraillades, un suspect s'était réfugié chez lui. C'était un M. Mollet, ancien membre de l'Oratoire et professeur de physique au collège : traqué, il s'était jeté hardiment dans la gueule du loup. Fouché l'avait accueilli, lui avait promis de le sauver, et brusquement : [Vous regrettez Juilly ? j'ai plus de motifs que vous de le regretter](#). Et avec une singulière amertume, le proconsul avait ouvert son âme : [les agents de la Révolution étaient des fous et des misérables, il était leur esclave plus que leur maître](#). Protéger un proscrit, cela est grave : cela coûtera la tête à Bazire, à bien d'autres. Fouché semble peu s'en préoccuper : il emmène Mollet se promener avec sa femme, fan gagne les Brotteaux, le sol y est tout sanglant ! Mollet s'émeut : Mme Fouché lui en demande la raison. [Laisse-le faire](#)

¹ DE MONTLUC, *le Conventionnel Méaulle ; la Révolution française*, V, 519.

² DE MARTEL, I, 470.

³ COURTOIS, *Papiers...*

⁴ DE MONTLUC, *Méaulle*, déjà cité.

sa grimace, et ne lui parle pas. Mais il emploie Mollet à prévenir les proscrits, les gens dénoncés, à avertir surtout les prêtres de ne pas s'afficher, de rester cois, promettant de ne pas les faire prendre s'ils ne bougent. Cela, c'est déjà le Fouché de l'Empire¹.

Le départ de Collot avait libéré Fouché, il avait continué à assister aux mitraillades, répétant ensuite l'éternel refrain api ris près du cabotin : la foudre, le feu, la rapidité de la foudre, la toute-puissance du peuple² ; il ne la déchaîne plus, la foudre ; c'est tout juste si, en nivôse, il ne la retient pas. Il laisse aller. Puis soudain, c'est une volte-face. Le 18 pluviôse (6 février), ordre de cesser les mitraillades : elles prirent fin le 28 : il est vrai qu'en guise de compensation, on guillotina, en six semaines, quatre-vingt-seize personnes du 11 février au 25 mars³. Mais c'était peu auprès des exécutions du temps de Collot. Le 24 pluviôse (18 février), les commissaires rendent un arrêté défendant à l'avenir toute arrestation, si ce n'est pour de nouveaux délits — c'était l'amnistie du passé tant demandée à Lyon —. Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens respira : en revanche les patriotes amis de Chalier, se plaignirent amèrement d'être opprimés, dépossédés de toutes places par les amis parisiens de Fouché, privés de leurs vengeances par les arrêtés du 18 et du 24 pluviôse, paralysés par un autre du 23 qui restreignait les pouvoirs des petits tribunaux. Ils crièrent d'autant plus fort que tout d'un coup, dans le but de frapper Hébert sans encourir le reproche de contre-révolution, Robespierre prenait la tête du mouvement terroriste, le discours de Saint-Just à la Convention du 26 février indiquant clairement la nouvelle orientation du groupe dont il était le leader le plus violent. Par un chassé-croisé singulier, Fouché devenait modéré à l'heure où Robespierre, accusé par Javogues de modérantisme quelques semaines avant, se faisait le protecteur des terroristes à outrance, manœuvre audacieuse de l'aspirant dictateur qui lui permettait de frapper Hébert dépassé. Que Fouché se croie perdu, quoi qu'il fasse, si Robespierre triomphe, ou qu'il ait Coi encore dans la victoire de Danton et des indulgents, il accentue le mouvement de réaction contre les terroristes robespierristes de Lyon. Malgré ses efforts, les amis de Chalier, protégés de Robespierre, hurlent dans trente-deux Comités et dans les sociétés populaires, vrais pouvoirs à côté du grand, pèsent tous les jours sur l'administration départementale, pour lui imposer des arrestations ; sur le tribunal criminel, pour lui arracher des condamnations, critiquent, accusent, dans une correspondance suivie avec Robespierre et Couthon, les commissaires désormais suspects. Fouché et Méaulle n'hésitent pas.

Ce fut un coup d'État qui, en quatre arrêtés et quelques mesures accessoires, paralysa, terrifia, annihila les jacobins de Lyon. Le 26 ventôse (16 mars), parut le premier arrêté : il supprimait, d'un trait de plume, les trente-deux comités révolutionnaires qualifiés par Fouché de cancer politique⁴ et les réduisait à neuf, ce qui, ajoute en substance le rapport du proconsul, empêchera l'anarchie de se perpétuer⁵. Les patriotes n'étaient pas encore remis de ce coup qui les privait de

¹ Cet épisode raconté fort au long dans les *Mémoires inédits* de Gaillard se retrouve dans NOLHAC, *Mém.*

² Lettres du 29 nivôse, 27, 30 pluviôse, 21 ventôse.

³ GUILLON DE MONTLÉON, t. II, 431.

⁴ Rapport de Fouché, 16 ventôse an II, Commune-Affranchie, in-8°, 6 p. et autre édition, à Paris, 19 p., suivi du *Supplément au rapport*.

⁵ Arrêté supprimant les 32 comités révolutionnaires ; 26 ventôse an II. (COSTE, I, 5006, Ms.)

leurs centres d'action et de déclamation, que deux autres arrêtés les atteignaient plus cruellement encore : on arrachait à leur pression administration et tribunal ; par ordre des commissaires, l'administration départementale était transportée à Villefranche, le tribunal criminel à Neuville-sur-Saône. Ce n'était pas tout¹.

Le 4 germinal on apprit à Lyon les événements de Paris ; Robespierre, appuyé par la droite et une partie des Dantonistes, avait obtenu l'écrasement du parti hébertiste, l'arrestation d'Hébert, de Vincent, de Momoro, de Cloots, de Ronsin, le 23 ventôse (13 mars), celle de Chaumette le 28 (18 mars), et, en même temps, on apprenait que Robespierre lui-même était menacé de sombrer dans le mouvement de réaction : le 29 ventôse (19 mars), il avait failli être mis en minorité à la Convention, grâce à une violente attaque de Bourdon de l'Oise, lancé probablement à la tribune par Danton, dont Collot devenait l'allié ; de ce fait, Robespierre n'allait sans doute pas tarder à suivre Hébert à l'échafaud, où celui-ci monta le 4 germinal (24 mars).

Il fallait, par un coup d'éclat, achever à Lyon l'œuvre de contre-terrorisme, renier avec éclat Hébert, fronder Robespierre lui-même. Le 6 germinal, un arrêté des représentants déclarait dissoute la *Société populaire* audacieusement accablée pour la circonstance sous l'accusation d'*hébertisme*², *arène famélique*, dira Fouché, *de l'anarchie et de la sédition*³. Il accablait, du reste, ses anciens amis du groupe *exagéré* tout comme jadis, après le 2 juin, ceux qu'il avait connus sur les bancs de la Gironde, et, dans une dépêche du 10 germinal à la Convention, écrasait d'une indignation vertueuse ces conjurés qui, *plus habiles et plus audacieux que tous ceux qui ont voulu, jusqu'ici, faire la guerre à la liberté, se sont jetés dans le tourbillon révolutionnaire et ont paru s'élancer avec toutes les âmes pures et ardentes vers le bonheur du peuple*⁴ ; il insinuait ainsi qu'il avait pu être la dupe, jamais le complice d'Hébert ; il félicitait la Convention de sa vigilance et assurait que l'armée révolutionnaire de Lyon était la première à désavouer Ronsin son ancien chef, et à s'associer aux protestations des commissaires. Enfin — audace stupéfiante — c'était l'ex-ami du groupe décimé, Fouché, qui essayait d'accabler de la ruine d'Hébert ses ennemis de Lyon ; il faisait, le 10, insérer dans le *Républicain de Lyon* un article qui, par-dessus Hébert et Ronsin, atteignait les exagérés de la Société dissoute⁵. On pense si ces mesures exaspéraient les fameux *patriotes amis de Chalier*⁶. Ils écrivirent à Paris, s'adressèrent à Robespierre et à ses amis⁷. Fouché s'en doutait bien. Mais il entendait aller jusqu'au bout dans la répression. Fort réfléchi dans la conception de ses plans, il était d'une énergie froide dans leur exécution. Dès le 5 germinal (25 mars), il avait donné ordre au directeur des Postes d'intercepter et de lui apporter toutes lettres adressées aux membres de la Société populaire et aux agents de Robespierre, Emery, Duperret et autres, ou émanées d'eux. C'était un acte d'une audace inouïe qui certainement dénotait, chez Fouché, la foi absolue dans la chute prochaine de Robespierre. Il ne pouvait savoir que dans la nuit du 10 au 11 germinal, celui-ci allait arracher aux Comités l'ordre

¹ GUILLON DE MONTLÉON, III, 123

² Arrêté du 13 Germinal, MARTEL, 499, 504.

³ *Rapport de Fouché*, déjà cité.

⁴ *Moniteur* (réimpression), XX, 104.

⁵ *Le Républicain lyonnais*, 10 germinal.

⁶ Le 10 Germinal, un arrêté de Méaulle et Fouché avait dissous la Commission temporaire (COSTE, I, 502).

⁷ *Pilot à Gravier*, 17 Germinal (*Lettre aut.*, Bibl. COSTE, II).

d'arrestation de Danton et Desmoulins, et, par ce coup d'audace, arriver à cette dictature morale dont Fouché semblait dès lors devoir être la première victime. Celui-ci préparait, de concert avec Manne, un arrêté mettant fin aux exécutions de la place des Terreaux, qui avaient survécu à celles de la plaine des Brotteaux, quand le 12 germinal il reçut un arrêté du Comité de salut public qui dut le faire trembler. Le Comité le rappelait à Paris [pour y fournir des éclaircissements nécessaires sur les affaires de Commune-Affranchie](#), et le remplaçait par Reverchon. Pour que le proconsul ne pût se méprendre sur le côté d'où le coup partait, l'arrêté déclarait qu'on suspendrait [toutes poursuites intentées contre la Société populaire et les patriotes persécutés sous le règne des fédéralistes et de Précý](#)... Ainsi c'était bien, il ne pouvait en douter, sous l'inculpation de modérantisme et de contre-révolution, terrible à cette époque, que le [complice de Collot d'Herbois](#) allait quitter la malheureuse ville. S'était-il donc trompé dans ses calculs ? Il put le croire et en frémir un instant : le 9 thermidor devait montrer qu'il avait eu raison, et su, comme toujours, flairer le vent.

Il avait eu raison, car aux yeux de beaucoup de Lyonnais, ces dernières semaines rachetaient les terribles mois que Collot et Fouché avaient passés côte à côte, mitraillant Lyon terrifié. Cette suprême et stupéfiante volte-face, qui le faisait rappeler comme modéré, lui valait à Lyon cette réputation de *Dantoniste*, généralement répandue et parfaitement usurpée, qui devait lui procurer à l'heure de la réaction, avec l'indulgence et l'oubli de la part des Lyonnais, l'argument le plus puissant pour se défendre contre les revendications de la réaction thermidorienne.

Malgré tout, au moment où Fouché, après ces cinq mois de proconsulat, quittait Ville-Affranchie au milieu du silence de la cité consternée, une lourde réprobation frappait le misérable. A l'heure où, le 17 germinal an II (6 avril 1794), après avoir traversé une ville dont la population était, en cinq mois, descendue de 140.000 à 80.000 âmes, la malle-poste emmenait vers Paris le [représentant du peuple envoyé à Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple](#), Fouché entendait-il la formidable clameur qui s'élevait derrière lui de ces ruines fumantes, de ces prisons où pourrissaient encore des milliers de suspects, de la place des Terreaux inondée du sang de plus de cinq cents guillotins, de cette plaine des Brotteaux où de sinistres boursouflures, où une atmosphère de peste, accusaient le massacre de 2.000 Lyonnais, au bas mot¹, de ce fleuve sanglant enfin qui, roulant au fil de son flot jaune, bientôt rouge, les cadavres mutilés et putréfiés des Lyonnais massacrés, répandit longtemps à travers toute la Provence, de Lyon à Marseille, la sinistre réputation du citoyen Fouché de Nantes, devenu dans l'exécration des siècles Fouché de Lyon ?

La question même s'est posée si, le 17 germinal, l'homme partait les mains nettes. Barras s'est fait l'écho d'un bruit que propageait Robespierre pour perdre Fouché. Le premier avec Rovère, le proconsul de Nevers et de Lyon, aurait [fait de l'argent dans la République](#). Et à l'appui de cette accusation, Barras nous a laissé un pittoresque récit. On y voit la citoyenne Fouché sortant de Lyon avant son mari, cachant sous ses robes les coffres du ménage remplis d'or, dépouilles opimes d'une fructueuse campagne². Faut-il croire à ce récit ? faut-il admettre que si Fouché envoya à la Convention, distribua par poignées à ses serviteurs de

¹ En floréal, le Lyonnais Cadillot dénonçait à Robespierre Fouché et Collot comme ayant fait périr 6.000 victimes (GUILLON DE MONTLÉON).

² BARRAS, I, 180-181.

ces misérables métaux qu'il fallait avilir, intelligent observateur d'un proverbe trop connu, il s'en soit attribué la bonne part, estimant sans doute que si ces vils métaux faisaient à la République l'horrible mal qu'il signalait, ils en devaient faire moins à ses serviteurs ? Faut-il supposer que ces calices précieux, souvenir d'un passé clérical, que ces couronnes duciales, pressentiment d'un somptueux avenir, ne garnissent pas seulement les coffres de la nation, mais l'écrin aussi de la citoyenne ? Des réquisitions excessives ont-elles fondé l'immense fortune du châtelain de Ferrières ? Que faut-il penser de cet arrêté du 14 nivôse, acquérant pour les représentants deux cents bouteilles du meilleur vin et cinq cents bouteilles de vin rouge première qualité pour leur table¹ ? Destiné à abreuver le gosier toujours altéré de Laporte, l'arrêté ne fait-il pas soupçonner, sous toute cette sanglante fantasmagorie de terreur spartiate, de singuliers et généraux abus de pouvoir ? Ne devons-nous pas, dans tous les cas, nous incliner devant ces notes remises, assure-t-on, par Collot, pour justifier l'emploi des 50.000 livres qu'il avait reçues pour sa mission de Lyon, où l'on trouve des comptes de blanchissage et de sucre payés par la citoyenne Fouché ; le compte aussi de perdreaux, chapons, dindons, brochets, confitures, poulardes, écrevisses, et même d'eau de Cologne² ? nous incliner aussi devant les réquisitions faites par le citoyen Dacheux, secrétaire de Fouché, au nom de son maître (arrêté du 28 frimaire), de deux pièces de mousseline, trois douzaines de paires de gants, quatre douzaines de paires de bas, cinquante livres de café, réquisition qui fut si largement faite, que Dacheux en rapporta, d'après le procès-verbal, de grandes pièces de soierie, pour servir pour vêtements de femmes³ ?

Le cas est grave ; il n'est pas pendable. Réquisitions d'une délicatesse assez problématique n'équivalent pas à concussions et péculats. Fouché protestait avec la dernière énergie contre de pareilles accusations, du reste articulées assez bas. Dès le 21 frimaire an III, il prenait à témoin Boisset — alors commissaire à Lyon — que tous ceux qui le connaissent et l'ont vu à Lyon savent bien qu'il y mangeait le plus mauvais pain et qu'il n'y buvait jamais que de l'eau⁴, et dans sa défense il arguait de l'habitude d'une vie frugale et solitaire, affirmant que pendant près d'un an de mission il n'avait touché que 13.000 livres employées aux frais indispensables pour les citoyens qui lui ont servi de secrétaires. Il ajoutait : Je puis dire, avec orgueil, à mes concitoyens : Je suis entré riche dans la Révolution, et je suis presque réduit aujourd'hui (1795) aux indemnités que le peuple accorde à chacun de ses représentants⁵. Ces protestations pèseraient sans doute peu, si d'autres témoignages peu suspects ne venaient les corroborer. Le conventionnel Levasseur, fort hostile au duc d'Otrante, au double titre de républicain tenace sous l'Empire et de robespierriste impénitent, affirme que ce n'est pas pendant la Révolution que Fouché s'est enrichi⁶. Barras lui-même, du reste si suspect grâce à la rancune particulière dont il poursuivit toujours Fouché, Barras se contredit, puisqu'il nous représente l'ex-proconsul de Lyon à bout de ressources, vivant misérable, en un taudis, aux crocs de tous, sans que ni confiscations, ni catastrophes financières, puissent expliquer cette ruine⁷. Fouché était, nous l'avons vu, avant 1789 fort fi son aise : sa femme, fille

¹ Réquisition de la Commission temporaire (COSTE, 483, et DE MARTEL, I, 417).

² DE MARTEL, 419-420.

³ *Bibl.* de M. Coste déjà citée.

⁴ *Fouché à Boisset*, 21 frimaire an III : *Antog.* Cosme, I, 15862.

⁵ *Réflexions de Fouché sur les calomnies répandues contre lui.* — Paris, 1795.

⁶ LEVASSEUR, *Mém.*, II, 9.

⁷ BARRAS, II, 71-73.

d'un procureur, appartenait à une famille bourgeoise. D'autre part, sa vie était frugale, simple, toute familiale, entre sa femme et son enfant ; sur ce point tous sont d'accord. Nous savons, nous dirons sous peu, sur quelles spéculations il bâtit sa fortune. Tout porte à croire qu'il n'avait rien en 1795 ; qu'eut-il donc fait de l'argent raflé à Nevers, Moulins et Lyon ? Il n'avait positivement pas de vices, ne buvait pas, comme Collot, ne pratiquait pas, comme Tallien, les folles ripailles, ne courait pas les filles comme Danton, ne roulait pas de débauche en débauche comme Chabot, ne jouait pas comme Robespierre jeune ou Barère, ne chassait pas à courre comme Merlin, n'avait même pas le luxe d'un tailleur d'ancien régime comme Maximilien, vivant de l'amour de sa femme, du sourire de sa petite fille, du pain de l'égalité et d'eau fraîche. Alors ?

Aussi bien dans l'avalanche des dénonciations qui fondirent sur sa tête, quelques mois après sa mission, toutes les accusations furent formulées, sauf celle de concussion qu'on savait cependant capable d'émouvoir, plus que toute autre, une assemblée où les Rovère et les Tallien étaient rares. Et, sous la Restauration, les pamphlets sont muets sur ce point, attribuant à la seule surveillance des jeux dans l'Empire la fortune du duc d'Otrante. Il faut donc écarter délibérément une accusation toujours grave, et dans le cas présent particulièrement odieuse. La période de l'argent allait seulement commencer. Lorsque Fouché revint à Paris, il n'était pas ce personnage de la légende italienne qui chemine, condottiere abhorré, une main teinte de sang et l'autre d'or. Laissons du moins Fouché indemne de ce pénible soupçon : le sang des Brotteaux l'éclabousse suffisamment.

Au milieu de l'effroyable crise de l'an II, le cas de Fouché, en effet, apparaît comme particulièrement odieux, l'excès démagogique n'étant chez lui le résultat, ni d'une exaltation sincère, comme celle d'un Saint-Just, ni d'un caractère cruel et d'une intelligence brutale, comme celle d'un Carrier, ni d'une aigreur exaspérée, comme celle d'un Lebon, ni même d'une peur irraisonnée, comme celle qu'éprouvaient les trois quarts des commissaires. La modération qu'il montra à l'heure où la mort d'Hébert semblait être le signal d'un mouvement de réaction, prouve qu'il y avait sous l'ardeur affectée du terroriste l'ambition toujours visible d'être l'homme des circonstances. Ce caractère enlève toute excuse aux excès dont il donna, à regret sans doute, le signal on qu'il couvrit de son autorité. Lyon reste ainsi la tache indélébile gravée sur le front de ce malheureux. Comment s'est-on, si longtemps après 1815, acharné à lui reprocher avant tout la mort de Louis XVI ? Qu'est la condamnation même injuste d'un roi à côté de l'assassinat systématique et froidement résolu de toute une ville ?

CHAPITRE VI

THERMIDOR

Fouché rentre à Paris : réapparition à la Convention ; l'Assemblée décimée est dans la terreur. Omnipotence de Robespierre. — Divisions de ses adversaires. Fouché court plus de dangers que personne. Haine de Robespierre. Rivalité de deux politiques. Échec de Fouché à la Convention. — Devant cet échec, il se décide à aller voir Robespierre, qui le reçoit mal. Plans de Fouché. Il veut s'appuyer sur le club des Jacobins : premier succès. Lutte religieuse : Robespierre attaque violemment l'athéisme. Fouché devient président des Jacobins au moment où la Convention met Robespierre en minorité. Colère de Robespierre. — Premier assaut contre Fouché aux Jacobins : il en sort très menacé. — La Terreur redouble à la Convention. — Fouché disparaît. Rôle occulte de Fouché : il est le grand instigateur de la coalition contre Robespierre. Celui-ci exécute Fouché aux Jacobins et le fait exclure. — Fouché se retourne vers le Comité et la Convention. — Sang-froid imperturbable au milieu d'une situation effroyable. — Les intrigues et démarches du 8 thermidor. — Robespierre interpellé à la Convention sur le cas de Fouché : le bruit court d'un rapprochement entre les deux adversaires. — Fouché au Comité le matin du 9 thermidor. — Fouché donne à Barras et à Tallien le signal de l'assaut. Le 9 thermidor : la séance. — Fouché mis hors la loi le soir du 9 par la Commune. Triomphe définitif des thermidoriens. — Orgueil le Fouché au souvenir de Thermidor.

Le 17 germinal (8 avril 1794), Fouché rentrait à Paris, avec sa femme et la petite Nièvre, alors âgée de huit mois. Il avait quitté Paris le 27 juin. Un siècle que ces neuf mois ! Proconsul en Champagne, en Bourgogne, en Bourbonnais, en Nivernais, à Lyon, et de Lyon dans quatorze départements, il avait été l'agent principal de la Terreur dans le quart de la France. Il avait tenté des œuvres énormes : il n'avait pas seulement levé, armé, approvisionné, envoyé au feu à Nantes, au Mans, à Caen, à Lyon, à Toulon, contre les ennemis de la nation des milliers de soldats ; il n'avait pas seulement essayé de détruire par le fer et le feu, la mine et la mitraille une ville de 100.000 âmes [pour le bonheur de l'humanité](#) ; il n'avait pas seulement bouleversé vingt administrations de commune, de district et de département, transformant directoires et municipalités girondines en pouvoirs jacobins, fait des lois, cassé des mariages, jugé des coupables, il avait, deux ans avant Babeuf, tenté de rendre communiste la politique révolutionnaire ; deux ans après la constitution civile du clergé, il avait voulu fonder l'athéisme officiel ; son influence, à ces deux points de vue, avait été grande ; ses arrêtés communistes avaient inspiré la grande Commune de Paris, ses décrets athéistes entraîné le Sud-Ouest jusqu'aux Pyrénées. Le passage de ce mesquin professeur restait marqué de la sorte dans trente départements en caractères de feu et de sang, au milieu des ruines de l'ordre politique, social et religieux. A Paris, il avait été passionnément discuté. Ce n'était pas un commissaire obscur et ordinaire qui y rentrait le 17 germinal.

Il reparut un soir, usé, souffrant, vieilli avant l'âge, désorienté par les derniers incidents, dans son troisième étage de la rue Saint-Honoré, vrai taudis¹, où il se réinstallait avec sa femme et son enfant, qui déjà se mourait de consommation dans les bras de ses parents. Le lendemain, il parut à la Convention, abandonnée depuis neuf mois, et alla s'asseoir sur son banc de la Montagne, autour duquel, en quelques jours, Robespierre avait fait le vide. C'était un terrible et menaçant spectacle pour Fouché que celui de la Convention. Lorsqu'il avait quitté l'assemblée, la droite était encore debout, la Gironde, déjà agonisante, était cependant toujours là. Sur ces bancs, désormais déserts, Fouché peut évoquer cent figures amies disparues : Vergniaud a été guillotiné le 30 octobre, et les événements s'étaient tellement précipités qu'il semble qu'il y a de cela un siècle entier ; Daunou, le collègue vénéré, est en prison, attend la mort ; Condorcet, le savant écouté jadis, aimé de toute la déférence du disciple envers le maître, erre en ce moment, mendiant, misérable : on est au 8 ; le 9, arrêté, jeté en prison, il enlèvera à la République par son suicide la honte de son exécution. Plus près de lui, spectacle plus redoutable, c'est le vide aussi, effrayant comme une blessure récente qui saigne encore. La tête d'Hébert a roulé treize jours plus tôt, le 4 germinal, avec celles de Cloots, de Vincent, de Ronsin, pendant quelques semaines, l'exécuteur à Lyon des hautes œuvres de Fouché ; Chaumette, arrêté le 28 ventôse (18 mars), semble gardé pour la prochaine fournée ; il mourra quatre jours après le retour de Fouché, et c'est l'athéisme officiel, le communisme sentimental qui vont en rester frappés à mort, terrible circonstance pour Fouché, l'ami, le conseiller de Chaumette. Mais il y a surtout une place vide, très vide, que l'assemblée regarde avec terreur. C'est celle qu'occupait, huit jours avant encore, le puissant Danton : le 16 germinal, pendant que Fouché courait en malle-poste sur la route de Lyon à Paris, son dernier chef de file, le troisième après Condorcet et Chaumette, montait, vaincu et indomptable, à l'échafaud, et avec lui l'espoir du parti, le sensible Camille Desmoulins, et ces

¹ BARRAS, *Mém.*, III, 71.

grands républicains Bazire, Philippeaux, tout l'état-major, sombré sous la haine de Robespierre. D'autres sont désignés par cette haine, des noms se chuchotent aux Tuileries, à la Convention, aux Jacobins : Tallien, Fréron, Barras, Courtois d'Arcis, Garnier de l'Aube, Rovère, Lecointre, Carnot, Cambon, Legendre, la queue de Danton ; Javogues, Lebon, Carrier, l'anis, Vadier, Billaud-Varennnes, Collot d'Herbois, la quelle d'Hébert, bien d'autres encore, tous ennemis du maître, ou mal vus de lui, marqués dès lors pour l'échafaud.

Le maître, c'est Maximilien Robespierre. Le 5 avril, la mort de Danton l'a sacré roi. Son pouvoir a été contesté, menacé, tenu six mois en échec. Sa diplomatie tortueuse plus qu'audacieuse l'a fait omnipotent, et ses amis le portent sur le pavois. Il a sapé des géants : Vergniaud, appuyé sur les départements, Hébert, sur la Commune de Paris, Danton, sur la Convention elle-même. L'assemblée est terrorisée, la Commune vaincue, changée, toute à la dévotion du nouveau maître. Dès lors celui-ci jouit de cette **popularité monstrueuse** dont parlent, avec une terreur persistante, quelques mois après Thermidor Collot et Billaud qui l'ont vu de près.

Ce n'est pas un furieux, encore que parfois emporté par l'orgueil froissé jusqu'il la colère blême ; ce n'est pas un résolu, encore qu'implacable. C'est un calculateur, un politicien. Nourri de Rousseau, il y a puisé un dogmatisme étroit et assuré : jamais, à aucune minute, Robespierre n'a cru qu'il se trompait : c'était un pape, le mot a été prononcé, il est juste. Un orgueil immense, une vanité monstrueuse, une confiance naïve, à force d'être illimitée, en ses idées, ses doctrines, sa mission ; mais, pour arriver à la remplir, une diplomatie déconcertante, qui le fait sans cesse trahir l'ami de la veille au profit de la combinaison du lendemain. Ce n'est pas un Tartufe, pas même un Machiavel. Il est sincère, d'une sincérité féroce. Comme il se croit le représentant, l'homme, l'incarnation de la Liberté, de la Révolution, de la République, il estime en toute naïveté que ses ennemis, ceux qui le veulent contenir, annihiler ou détruire, sont les grands adversaires, les pires ennemis de la République, de la Révolution et de la Liberté. Dès lors aucun scrupule, aucune pitié, aucun souvenir, aucune considération ne retient son bras : du reste, il compte pour peu le sentiment, n'ayant jamais aimé que lui-même. S'il tient pour négligeables les souvenirs de camaraderie, d'amitié et de confraternité, il n'a jamais, en revanche, oublié une offense. Chez lui, toute blessure est envenimée, garde son dard, ne se ferme jamais. Son honnêteté, qui est scrupuleuse, encore que trop affichée, sa célèbre incorruptibilité ajoute à son dogmatisme naturel une insupportable morgue. Si tout ennemi de Maximilien devient pour lui un ennemi de la République qu'il faut écarter, écraser, tout suspect d'indélicatesse est encore un ennemi de l'État, de la Révolution, qu'il faut détruire. Dès lors, le voilà sombre, soupçonneux, roulant de sinistres pensées, puisque le monde lui apparaît rempli de coquins, de misérables, d'assassins, d'ennemis de la République et de lui-même. Il vit comme un homme persuadé, et il a maintenant raison, que s'il ne frappe encore et toujours, il sera frappé. Le pire est qu'on ne saurait le conquérir, lui plaire, non seulement parce qu'il est déliant, mais parce qu'il est aussi fluctuant dans l'application de ses idées, que rigide dans leur conception. Le monde politique, désorienté, ne sait que penser : le ? uns le craignent sans motif, les autres espèrent en lui sans raison. Tous tremblent, et c'est sa force. Depuis quelques mois, Maximilien a tout vaincu, envers et contre tous, et comme il s'est érigé en gouvernement, ennemi de l'athéisme et protecteur de la propriété, il en a acquis la force et la toute-puissance.

Il a sa cour, ses séides, ses lieutenants ; au Comité de salut public, Couthon et Saint-Just ; à la sûreté générale, Lebas et David ; il a même la tourbe des flagorneurs qui ne le font pas sourire, le confirment dans son idéal de papauté révolutionnaire. Réellement, il fanatise les masses, il a dupé Desmoulins et Danton ; comment n'eût-il pas dupé la foule, révolutionnaires et réacteurs, catholiques et philosophes, démocrates et aristocrates¹ ?

Depuis la mort de Danton et de Desmoulins, à la Convention, il ne fait plus de dupes peut-être, mais il fait trembler, ce qui est une autre forme de duperie. Littéralement, au sens exact du mot, l'assemblée tremble, grelotte de peur et de fièvre : le Comité de salut public, où cependant ses adversaires sont en majorité, tourne vers lui des regards angoissés. Les députés condamnés, dont on commence à colporter les listes, sont désorientés, affolés, sans guide, sans union, car, terrible circonstance, la peur ou la haine les désunit, en fait des traîtres : Robespierre n'a-t-il pas détruit Vergniaud par Hébert, Hébert par Danton, Danton par Billaud ? Hébert, Danton, Billaud étaient cependant des ennemis de Maximilien. A l'heure présente comment souder la queue d'Hébert et celle de Danton, deux groupes qui, réunis au Marais, peuvent renverser le tyran ? Comment persuader au Marais lui-même qu'après Billaud, Collot, Carnot, Cambon, Tallien guillotins, c'est sur la tête des Boissy d'Anglas que s'abattra le couperet ? Sieyès déteste Billaud et Collot plus que Robespierre ; Tallien est en mauvais termes avec Billaud ; Vadier ne plaît guère aux dantonistes survivants. Le manque d'entente, au dire d'un des députés menacés, empêchait toute coalition. Dès lors, on désespérait de vaincre Robespierre, de lui échapper, autrement qu'en se terrant. Soixante députés ne couchaient plus chez eux, d'autres, saisis de frayeur, dit Lecointre, l'un d'eux, s'alitaient. Il y avait au moins cent députés qui, devant Robespierre, tourbillonnaient comme les oiseaux sous l'œil fascinateur du serpent, guettant le désarroi final qui les jettera dans sa gueule.

La Commune de Paris est maintenant pour lui, il règne aux Jacobins, les Cordeliers épurés lui sont soumis. Les catholiques de l'Église constitutionnelle, avec Grégoire et Durand de Maillane le soutiennent, et aussi la bourgeoisie, car avec lui a triomphé un système : Robespierre a ressuscité Dieu et rassuré les propriétaires.

C'est une force ; il est vrai que le Comité et la Convention lui sont hostiles, il a là des ennemis dangereux, animés d'une haine féroce, que décuple la peur, violents comme Legendre, éloquents comme Tallien, intrigants comme Barras, puissants dans leur situation aux Comités comme Collot, Billaud et Vadier, républicains réputés comme Cambon et Carnot. Mais qui est plus éloquent que ne l'était Vergniaud, plus violent qu'Hébert, plus souple que Chaumette, plus puissant que Danton, républicain plus avéré que Desmoulins et Hérault de Séchelles, que Condorcet et Brissot ? Dès lors, le découragement s'explique. A ces éloquents muets, à ces habiles paralysés, à ces puissants terrifiés, à ces ennemis du même maître, divisés, désunis, il manquait un meneur, un conseiller, un lien. Lorsque, le matin du 18 germinal, Fouché vint s'asseoir sur son banc de la Convention, entre les groupes décimés auxquels le rattachaient également les politiques qu'il avait pratiquées tour à tour, ce lien allait exister ; le meneur était là.

C'est que de tous ces hommes, nul ne se sentait plus menacé que Fouché. Inimitié personnelle et conflits politiques, antipathie déjà vieille et récents griefs,

¹ Cf. D'HÉRICHAULT, *La Révolution de Thermidor*.

opposition absolue de tempéraments, de principes, de politiques, tout divisait l'Incorruptible et son ex-ami d'Arras. Cette ancienne amitié elle-même était pour Fouché un titre à la haine du maître ; Fouché avait connu Maximilien, homme de loi besogneux, famélique, attaché par intérêt à l'Oratoire ; il l'avait alors jugé médiocre, suffisant et prétentieux, opinion que, s'il faut l'en croire, le professeur de l'Oratoire n'avait pas toujours assez cachée à Maximilien lui-même¹. Cela se compliquait d'argent prêté par le professeur à l'avocat, grave grief dans une âme de parvenu médiocre, et surtout de cette promesse de mariage faite à Charlotte, puis trahie. Charlotte, vieille fille aigrie, insupportable, brouillée avec ses frères, n'en restait pas moins près d'eux le souvenir vivant de l'affront subi : elle s'irritait contre [ce fourbe, cet homme sans convictions, sans moralité](#) ; exaspérait ses frères, désolés de ne l'avoir pu marier à [ce fourbe](#)². A la Convention et dans les missions, Robespierre avait constamment trouvé l'ancien fiancé de sa sœur parmi ses adversaires, qui, pour Robespierre, étaient tous des ennemis. Il l'avait vu l'ami de Vergniaud, et avait eu à ce sujet avec son ancien commensal d'Arras d'aigres discussions ; il l'avait ensuite trouvé avec Hébert et Chaumette, puis avec Danton ; il le savait lié d'amitié avec Collot et Billaud qui, Hébert et Danton morts, restaient ses plus dangereux adversaires. On pense si l'ancienne camaraderie d'Arras avait résisté à cette année de luttes, et c'était un terrible ancien ami que ce Robespierre, l'homme qui venait d'envoyer à l'échafaud, après son ancien camarade Brissot, son confiant et charmant condisciple Camille Desmoulins, qui allait signer, l'œil sec et sans trembler, le mandat d'arrestation, autant dire l'arrêt de mort de la pauvre Lucile, au mariage de laquelle il avait été témoin. Une absolue antipathie de caractère compliquait la querelle : pas un défaut, pas une qualité qui ne les séparât. Hautain, enflé, orgueilleux, Maximilien avait probablement haï dès Arras ce sourire narquois, cette ironie froide et coupante ; entier, dogmatique, absolu, il se croyait autorisé à mépriser et à craindre ce caractère tantôt souple et rampant, tantôt étonnamment frondeur. Sa raideur se déconcertait des voltefaces et des sauts périlleux de ce stupéfiant [opportuniste](#). Il n'était pas jusqu'à cette mise simple, austère, négligée, qui ne fût en quelque sorte la critique de ces jabots de mousseline, de cette redingote azur et de ces cheveux poudrés qui faisaient de Maximilien un être unique dans la Convention ; la physionomie de Fouché lui causait répulsion et mépris, le mettait hors de lui, jusqu'à l'entraîner à faire à son ennemi un grief absurde de son physique. Son [incorruptibilité](#), aussi célèbre que les [trente ans d'honnêteté](#) de Vadier, s'effarouchait des bruits qui couraient sur Fouché, un homme qui, se murmurait-on, avait tondu la brebis jusqu'à la peau à Nevers, à Moulins et à Lyon. Il n'avait pas vu sans inquiétude l'or et l'argent arriver en sacs, en malles, en avalanches de Nevers à Paris. Toute cette pluie d'or eût suffi à lui faire trouver mauvaise la politique suivie par Fouché, si celle-ci ne lui eût, d'autre part, en tous ses articles, paru contraire à ses idées, à ses doctrines et à ses plans. Sans doute, il avait, lui aussi, lancé de célèbres formules démagogiques, mais c'était là artifices de langage, formules sonores, habiletés de tribune, éloquence de club ; pas la moindre idée de [Révolution intégrale](#), comme disaient Collot et Fouché, de Révolution sociale, chez ce bourgeois, fils de bourgeois, resté foncièrement conservateur au-dessus de l'établi de Duplay. Il eût volontiers taxé d'extravagances les décisions humanitaires de la Commune de Paris,

¹ Fouché disait à de Ségur : [Il avait quelque talent, point d'avidité, mais il était tout bouffi d'un orgueil que j'avais humilié. C'en était assez pour être certain qu'il serait mon ennemi mortel.](#) SÉGUR, III, 416.

² Pour toutes ces relations de Fouché et de Robespierre, cf. chapitre premier.

d'hérésies les théories de Babeuf ; Chaumette n'était pour lui qu'un démagogue ; ce grand révolutionnaire n'eût rien compris ni à Proudhon, ni à Marx. Le plus osé de ses amis, Saint-Just, ne parla jamais que de faire le partage des fermages, pas même des propriétés. Les arrêtés communistes de Fouché le froissaient, l'irritaient, moins cependant que ses arrêtés relatifs aux cultes. Le terrain où ils se heurtaient était bien le terrain religieux. Le 9 Thermidor, détail trop peu connu, fut la conséquence d'une lutte religieuse, du conflit de deux sectes : celle de la Raison et celle de l'Être suprême.

La première avait en son heure avec le triomphe de Chaumette, la séance du 8 novembre à la Convention, la fête de la Raison à Notre-Daine. Chaumette arrêté, bientôt exécuté, Cloots et Momoro disparus, Fouché restait le seul apôtre et le vigoureux propagandiste de cette religion athéiste. Or Robespierre a toujours affiché dédain et répugnance, presque de la colère contre ce culte du néant. Le déiste, à allure dogmatique, bâtard de Rousseau, s'en tient au Contrat social, et comme, en sa qualité de pontife, il se croit infaillible, il lui paraît sur ce terrain plus peut-être que sur tout autre que quiconque ne croit pas ainsi que lui est hérétique, schismatique, doit être excommunié. Dès le 1er frimaire an II, c'est lui qui inspire Couthon contre [les faux philosophes](#) qui outragent l'Être suprême [par des cérémonies ridicules et forcées](#). A son tour, on le verra renchérir sur la [popularité](#) utile de l'idée de Dieu et l'[extravagance](#) (*sic*) des partisans de l'athéisme¹. Quinze jours après, il fera condamner par la Convention transformée en concile, [les extravagances du philosophisme](#). On voit alors ce phénomène singulier : il ne veut être que déiste, les prêtres en font leur homme ; Grégoire est son ministre des cultes, mais tout ce qui reste de religieux en France se précipite dans sa clientèle. Lui s'y prête, sans s'en trop vanter, s'affirmera l'homme de Dieu à la fête du 22 prairial. Ce jour-là, il flétrira presque personnellement l'homme des cérémonies sacrilèges de Nevers et de Lyon ; mais dès germinal, quelle menace pour Fouché que cette phrase de l'acte d'accusation sous lequel succombent son ami Chaumette et l'ex-évêque Gobel, incriminés de [s'être coalisés pour effacer toute idée de la divinité et de vouloir fonder le gouvernement français sur l'athéisme](#)² ! Avaient-ils, sous ce rapport, fait autant que le représentant, inspirateur et héros des fêtes de Brutus et de Scévola dans les cathédrales profanées de Nevers et Moulins ?

Comme si tout devait contribuer à envenimer ce conflit de caractère et de doctrine, il avait eu, cinq mois durant, pour résultat, ce que Robespierre pardonnait le moins, une suite d'échecs et de mortifications pour l'aspirant dictateur. L'envoi de Fouché à Lyon, son triomphe par Collot à la Convention, le rappel de l'agent robespierriste Gouly sur la demande de Fouché, les attaques contre Robespierre de Javogues poussé, soutenu par le proconsul de Lyon, l'accueil mortifiant fait à Lyon à Augustin, et dans les derniers jours les coups portés à Lyon à tous les amis de Chalier, protégés de Robespierre, ont laissé dans l'âme de ce dernier une rancune amère et violente. Sans doute il a fait rappeler son ennemi sous le coup de menaçantes accusations, mais il n'en a pas moins subi au sujet de Fouché en cinq mois cinq ou six échecs³. Cinq ou six échecs à l'homme dont l'amour-propre exacerbé n'en pardonnait pas un ! Dès lors Fouché a tout à craindre, d'autant que, de son côté, Robespierre a peur de Fouché plus que de tout autre. Il a peur de ce souple diplomate plus que de

¹ AULARD, *le Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême*, p. 238.

² AULARD, *le Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême*, p. 224.

³ Cf. les chapitres IV et V.

Collot, toujours prompt aux emportements subits, plus que des colères étouffées de toute la Montagne. Les tentatives de rapprochement faites par Fouché lui paraîtront des pièges ; il ne peut croire que celui-ci lui pardonne jamais sincèrement son brusque et menaçant rappel. Il s'acharnera à le croire [le chef de la grande conspiration](#), qui s'ourdit en effet à partir du retour de Fouché, et, par suite de ce malentendu, celui-ci en devient réellement sinon le chef, du moins l'agent le plus actif.

Il fallait que Fouché ignorât encore le pouvoir immense de Maximilien, puisque son premier mouvement ne fut pas, comme à son ordinaire, de chercher à se rallier à la puissance du jour. Il espérait encore en la Convention contre Robespierre, peu résigné à croire que réellement ce médiocre en fait le maître absolu. Il pouvait se croire bien vu de l'assemblée. Il s'y savait à juste titre la réputation d'un travailleur sérieux et d'un républicain ardent : la salle retentissait encore des applaudissements dont on avait salué les rafles faites dans la Nièvre et l'Allier à travers les sacristies et les châteaux, la politique de déchristianisation, et jusqu'aux mitraillades de la plaine des Brotteaux. Son nom avait été souvent prononcé avec éloge. En son absence, il avait cessé d'être élu ou réélu aux différents comités. Il avait été, avant son départ, membre de six d'entre eux : examen des comptes, assignats et monnaies, finances, domaines, liquidation, instruction publique. On avait réélu à l'instruction publique le 27 juin l'ancien rapporteur de l'enseignement ; puis il avait été appelé le 25 août à celui de la marine — il eut toujours la prétention d'y être fort compétent — ; le 16 septembre, derechef à celui des assignats et monnaies ; le 6 juillet — toujours en raison de son origine —, au comité colonial, et réélu le 23 octobre au comité de la marine et des colonies¹.

A peine arrivé à la Convention, il monta à la tribune, déclarant qu'il y voulait lire son rapport justificatif des opérations de Lyon. C'était faire pièce hardiment au Comité de salut public que Fouché croyait encore entre les mains de Robespierre, puisqu'il venait de le rappeler. La Convention parut effrayée de cette audace, renvoya, sur la proposition de Bourdon de l'Oise, le rapport au Comité². Cet échec semble avoir singulièrement dessillé les yeux à l'ex-proconsul. La Convention apparaissait soumise aux Comités, et le député de Nantes ignorait que les Comités commençassent à échapper à Robespierre. Son échec à l'Assemblée lui parut ne laisser d'issue à sa fortune que dans un rapprochement avec l'homme du jour.

Il se présenta donc dans la soirée chez son voisin de la rue Saint-Honoré, en cordial ami, venant rendre visite à un ancien commensal. Il n'eût certainement ce jour-là tenu qu'à Robespierre de faire évoluer une fois de plus le personnage. Mais l'échec du matin, diminuant Fouché aux yeux du dictateur, rendait précisément son amitié moins précieuse. Du reste, Robespierre était entré dans la période d'aveuglement ; son orgueil exacerbé ne lui permettait même plus l'affabilité mielleuse à laquelle Hébert, Danton et Desmoulins avaient été pris. Il reçut fort mal le proconsul de Lyon, le laissa faire antichambre fort longtemps, ne l'admit en sa présence que pour l'accabler sous une diatribe violente contre la politique suivie à Lyon. L'autre, humilié, bouleversé, balbutia, congédié enfin par

¹ *Procès-verbaux de la Convention*, A. N., C. 251 et 265, 6 juillet, 16 septembre, 28 octobre 1793, 11 vendémiaire an II.

² GUILLON, III, 166, 179.

un geste de menace¹. Fouché ne reparut plus dans la maison Duplay, il n'avait plus qu'un lien avec les Robespierre : Charlotte ! La pauvre fille, à laquelle, du reste, il devait plus tard assurer une pension, se laissa leurrer de nouveau ; il la vit souvent, alla s'asseoir à ses côtés dans le jardin des Tuileries, si aimable et si empressé que l'opinion en fit sa maîtresse. Mais Charlotte était alors presque brouillée avec ses frères².

De fait, en sortant de la maison Duplay, le découragement semblait permis à Fouché. La Convention se dérobaît, et Robespierre l'accablait. Son sort semblait réglé. Sur toutes les listes des futurs proscrits on voit varier les noms : trois restent immuables, ceux de Barras, Tallien et Fouché. Ce serait cependant mal connaître ce dernier que de croire à un découragement, même momentané. Sa lucide intelligence, plus puissante aux heures de crise qu'à toute autre, lui présentait deux solutions encore, deux politiques : se réfugier hardiment dans ce qu'on croit le domaine de Maximilien, arracher le club des Jacobins, alors tout-puissant, à l'influence de l'homme, s'appuyer sur la société contre lui, ou, si ce projet, d'une incroyable hardiesse, ne réussit pas, comme dernière ressource, amener par un paroxysme de peur la Convention et le Comité contre le proscripteur d'hier et de demain.

Aux Jacobins, il était populaire : c'était à la Société qu'il avait fait appel, lors de son séjour à Lyon. C'était elle qu'il avait sollicitée de lui envoyer de bons patriotes, chargés de contre-balancer l'influence des amis de Chalier. Il comptait, du reste, débiter par une flatterie : la Convention avait refusé d'entendre son rapport, l'avait renvoyé au Comité. Avant le Comité, il entendait que la grande Société en eût la primeur et l'hommage. Il y parut donc très hardiment le 19 germinal, le lendemain de son entrevue avec Maximilien. Celui-ci était ce soir-là même au club. Fouché n'hésita pas. Il lut d'une voix ferme une justification en règle³. Elle débutait par une audacieuse déclaration : son caractère, disait-il, *ne savait point obéir aux mouvements mobiles de l'opinion*. Il n'avait été ni un terroriste extrême, ni un réacteur : les deux accusations étaient fausses. Tigre, jamais il ne l'avait même paru : certes il avait éprouvé *une satisfaction*, car c'en est une, *de faire couler à grands flots le sang des conspirateurs* ; mais il ne faisait que *s'inspirer des intentions de la Convention, des ordres du Comité, avide de tirer vengeance des ennemis du peuple. Ce sont des malveillants*, oui non seulement à la Convention, mais à Commune-Affranchie essayaient de soulever contre le représentant les patriotes égarés. Jamais le représentant n'avait fait à Lyon de la contre-révolution. Sans doute il a dissous trente-deux comités, mais c'était un *cancer politique dévorant le peuple*. La Société populaire a été également dissoute, mais parce que les injustices, les calomnies, les fureurs de la haine y étaient constamment à l'ordre du jour. Le représentant parlait de haut, affirmait, pour se disculper de tout modérantisme, que *la République ne pouvait se soutenir dans les convulsions des orages, excités tant par la foule des factieux que par l'énergie du gouvernement révolutionnaire*. Il désavouait toutes ces factions, flétrissait Brissot, reniait Hébert. Il mettait en garde les patriotes contre ceux qui représentaient comme des tyrans et des féroces oppresseurs les représentants qui montraient dans les départements une volonté ferme et une résolution forte. Il demandait enfin qu'on ne redoutât pas ces accusations et finissait par ces mots : *Le crime finit, la vertu commence, la*

¹ BARRAS, I, 178 ; Ch. ROBESPIERRE, *Mém.*, 122, 125 ; HAMEL, *Le 9 Thermidor*.

² Ch. ROBESPIERRE, *Mém.*, 122, 125.

³ Séance des Jacobins, 19 germinal an II, *Moniteur*, XX, 195.

République est immortelle¹. Le succès fut grand : un patriote lyonnais, aposté là par Robespierre, voulut parler. Mais l'Incorruptible sentit qu'il devait lui-même prendre la parole, et il le fit avec une singulière modération. Le rapport était habile : Robespierre le déclarait simplement incomplet. Il rendait hommage au représentant, à son patriotisme, comme, du reste, à celui de ses accusateurs. Il invitait le citoyen lyonnais qui voulait parler à écarter toute aigreur, à développer les faits et à donner les connaissances qu'il croirait utiles. Le Lyonnais se déroba, le terrain lui semblant mauvais : Vous connaîtrez par la suite tous les faits, dit-il d'un ton menaçant ; la vérité percera à travers tous les nuages. Je me retire². Somme toute, cette première escarmouche avait été un succès pour Fouché qui, encouragé, s'engagea plus avant. Au club, il groupait les forces antirobepierristes, s'entourant, dira Legendre, de tous les hommes qui préparaient la chute du tyran³. Il protégeait véhémentement l'ex-président du tribunal révolutionnaire de Lyon, Parein, contre Robespierre. Au Comité, où il vint se défendre, il passa de la défense à l'attaque, accusa Robespierre de la désorganisation de Lyon, et terrifia, prétendait-il, par cette audace les membres du Comité : Carnot l'aurait embrassé, s'il faut en croire Fouché, mais en l'avertissant qu'il allait lui en coûter la tête⁴.

La lutte se trouvait engagée. Un mois se passa dans ces intrigues sournoises dont parle Barras⁵. Le 18 floréal, Robespierre reprit l'offensive ; dans le fameux discours que, ce jour-là, il prononça sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, il ne se contenta pas, d'opposer l'affirmation des principes spiritualistes aux déclamations et aux arrêtés matérialistes de Fouché à Nevers. Flétrissant les philosophes qui ont érigé le vice non seulement en système, mais en religion, ont cherché à éteindre tous les sentiments généreux de la nature par leur exemple, autant que par leurs préceptes, il serait allé plus loin, et c'est à Fouché personnellement que, dans le discours prononcé ce jour-là, il adressait cette violente apostrophe : Dis-nous donc, dis-nous qui t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas, à toi qui te passionnes pour cette doctrine⁶. Chaumette avait été guillotiné le 9.4 germinal, quinze jours avant, avec Gobel : la menace empruntait à ces circonstances un terrible sens, d'autant qu'on avait guillotiné le même jour encore des amis de Fouché à Lyon : le commissaire Lapalus, puis Marino ; leur procès semblait ouvrir la série des affaires de Lyon, tandis que celui de Chaumette et de Gobel inaugurait le martyrologe des pontifes de la Raison. Fouché était pris ainsi entre deux feux.

Il paraissait cependant s'en préoccuper peu. A la Convention il avait repris toute son assurance : on le revit dans les Comités, à la tribune où il venait défendre les patriotes nantais attaqués, et, en bon député, leur obtenait un vote de confiance⁷. Il voyait Carnot, voyait Cambon, voyait Barras¹.

¹ FOUCHÉ, *Rapport*, germinal an II. Imprimé par ordre de la Convention nationale, 1794.

² Séance des Jacobins, 19 germinal, *Moniteur*, XX, 195.

³ *Legendre à la Convention*, le 22 thermidor an III. *Moniteur*, XXV, 453.

⁴ Conversation de Fouché avec Ségur. SÉGUR, III, 416.

⁵ BARRAS, *Mém.*, I, 179, 180.

⁶ GUILLON, III, 181.

⁷ Séance du 25 floréal an II, *Moniteur*, XX, 473.

Mais c'était surtout aux Jacobins que son influence semblait grandir². Il y attaquait hardiment Robespierre, y avait donc pris nettement position. Et son travail s'y continuait si bien que le 18 prairial il était élu, à la stupéfaction de tous, président de la Société³. Étant donné l'attitude que Robespierre avait prise vis-à-vis de Fouché, et surtout celle qu'affichait celui-ci, il y avait là un acte de formelle opposition qui montra soudain à Robespierre l'abîme qu'on creusait sous ses pas. Décidément il avait affaire, avec son habile et actif adversaire, à un tout autre homme que Tallien et Collot. Fouché, président des Jacobins, devenait important, protégé par ce titre sacré, semblait-il, contre toute attaque.

Ce soufflet devait d'autant plus émouvoir le grand homme et ses amis que depuis un mois sa dictature se construisait de toutes pièces. Le discours du 18 floréal l'avait sacré pontife du nouveau culte. Le 19, il avait obtenu de concentrer toute la justice révolutionnaire à Paris, dans les mains de son ami Dumas. Le 6 prairial, il avait semblé conquérir le peuple de Paris par sa Commune robespierriste. Le 8, enfin, Couthon avait arraché aux Comités un sursis général pour le paiement des taxes révolutionnaires imposées par les représentants en mission, mesure qui visait Fouché avant tout autre. Enfin, en dehors de la garde nationale qui lui semblait soumise, la création de l'école de Mars, formée de jeunes militaires recrutés, surveillés, instruits, dirigés par Lebas, lui assurait une force armée redoutable. Il avait tout : la justice et l'armée, le clergé et la police, le peuple de Paris par la Commune, la Convention et le Comité, puisqu'il en avait fait, en ce mois, les dociles instruments de son élévation.

Et voilà qu'on lui déroba soudain ce qui était la base de son pouvoir, devenu dès lors fragile et aléatoire, puisque les Jacobins, c'était l'opinion orthodoxe, frappant d'excommunication révolutionnaire quiconque était exclu de son sein. Un travail souterrain s'y était fait, aboutissant soudain à ce résultat humiliant pour son amour-propre, effrayant pour son ambition, l'élection de Fouché de Nantes, l'homme qu'il détestait peut-être le plus et qu'à dater de ce jour il se prit à craindre plus qu'aucun autre.

C'était le premier acte d'hostilité ouverte, car dès le 5 prairial il savait que les conciliabules s'étaient tenus contre lui entre Lecointre, Courtois d'Arcis, Barras, Fréron, Tallien, Rovère : mais c'étaient là des conspirateurs en apparence impuissants. L'élection du 18 prairial leur donnait force et espoir. A tout point de vue, c'était un événement que l'arrivée au fauteuil de Fouché. Robespierre y répondit par le discours du 20 prairial à la fête de l'Être suprême et par la loi proposée le 22 à la Convention.

Quelle réponse à ceux qui prédisaient ou préparaient sa chute que cette fête, triomphe de sa politique religieuse ! On l'a souvent décrite, cette apothéose de Maximilien, pape, dictateur et Dieu. On a évoqué Robespierre en habit bleu de ciel, marchant à la tête de la Convention nationale, en qualité de président, gonflé, triomphant, et, chose rare, rayonnant. On l'a montré gravissant la montagne symbolique, isolé de tous, et grâce aux circonstances transformant un instant en un trône et en une chaire le fauteuil du président. Une réaction

¹ BARRAS, *Mém.*, I, 179-180 ; LEGENDRE, TALLIEN, *Discours* du 23 thermidor an III, *Moniteur*, XXV, 453.

² De la province on continuait à écrire sur un ton très favorable à Fouché : [Quand vous nous enverrez des représentants, envoyez-nous des Fouché, écrivaient à cette époque les Jacobins de Moulins.](#) (CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution*, p. 83.)

³ Séance des Jacobin, du 18 prairial ; *Moniteur*, XX, 683.

violente, encore que sourde, fut, il est vrai, la conséquence de cette apothéose : certains représentants laissèrent entendre des imprécations mal étouffées contre le tyran. Il était grand temps qu'une loi livrât la Convention ou plutôt la nouvelle opposition qui s'y formait à Robespierre, par les mains de Dumas et du tribunal révolutionnaire. Ce fut l'objet de la loi du 22 prairial, étendant les pouvoirs au tribunal révolutionnaire. La loi fut votée, mais avec peine, presque désavouée par le Comité de salut public, dont Robespierre s'était dispensé de prendre l'avis, vivement attaquée à l'assemblée. Et pendant que Robespierre était retenu au Comité par une scène violente de Billaud, la Convention, le 23, amendait, dénaturait, rendait impuissante la loi même, en affirmant par un vote exprès qu'elle ne donnait nullement le droit de traduire ses membres devant le tribunal révolutionnaire.

Robespierre fut exaspéré ; toute sa colère allait tomber sur Fouché. Celui-ci, président, avait pris immédiatement aux Jacobins une attitude audacieuse dont il se vantait fort plus tard. Nul ne s'était senti plus visé que l'ancien partisan de l'athéisme par la fête du 20. Il avait cru devoir y faire une réponse. Quand le soir même du 20 prairial, Robespierre était venu se faire féliciter au Club, le président, très hardiment, haranguant les citoyens présents au sujet de la fête de la journée, termina son discours par ces mots menaçants : **Brutus rendit un hommage digne de l'Être suprême en enfonçant un poignard dans le cœur d'un tyran ; sachez l'imiter**¹. En même temps, Fouché obtenait les honneurs des Jacobins pour deux hommes également odieux à Robespierre, son ami Javogues, et Dumont qui s'était fait à Abbeville, comme Fouché à Nevers, le précurseur de l'athéisme officiel.

Robespierre bondit sous l'outrage. Le soir même du 23 prairial, il parut que la lutte suprême allait s'engager². La dénonciation lyonnaise avait échoué le 19 germinal à la Société : Robespierre lança les Nivernais : l'un d'eux parut à la tribune, accusa leur ancien proconsul. Celui-ci descendit du fauteuil, et n'ayant guère de réponse à faire aux griefs sans nombre de Nevers, il paya d'audace, se livrant à une de ces palinodies qui lui étaient familières. Il renia Chaumette ; il fit mieux : il essaya d'écraser de l'ombre **impure** de cet ami les accusateurs mêmes. Puis, après cette stupéfiante cabriole, il se jeta dans des considérations vagues et dans une phraséologie obscure. Robespierre l'attendait là : le défaut de la cuirasse était trouvé, c'était Chaumette. Chacun s'emparait du cadavre encore sanglant de ce malheureux, essayait de s'en salir. L'apprenti dictateur parut alors à la tribune, se répandit en propos amers et cinglants sur l'obscurité et le vague de la réponse, flétrissant en termes violents l'amitié de Fouché et de l'infâme Chaumette. Fouché fit front : il oublia toute pudeur, jet. derechef son ancien conseiller aux gémonies : sans doute, dit-il en substance, étant représentant dans la Nièvre, il avait vu Chaumette, mais rien n'indiquait alors chez le procureur de la Commune de Paris un contre-révolutionnaire, du reste, aucunes relations intimes n'avaient jamais existé entre eux. **Cet homme immoral dissimula, ajoutait l'ex-proconsul, parce qu'il vit les autorités constituées fort attachées aux bons principes, et il conspira dans le secret ; il revint ensuite à Paris pour y continuer son exécrable métier d'assassin de toute morale publique et particulière.** On ne pouvait être plus impudent : Chaumette avait inspiré, admiré, vanté à tout venant la politique de Fouché. Fouché avait plus que personne contribué à le pousser dans la voie où il s'était ensuite engagé, c'était

¹ MARTEL, II, 6, 7.

² Séance des Jacobins du 23 prairial an II, *Moniteur*, XX, 730.

trop oser. Robespierre reparut. Il ne s'agit pas, s'écria-t-il, de jeter à présent de la boue sur la tombe de Chaumette lorsque ce monstre a péri sur l'échafaud ; il fallait lui livrer combat avant sa mort. Depuis longtemps, on fait le mal, tout en parlant le langage des républicains ; tel vomit aujourd'hui des imprécations contre Danton, qui naguère encore était son complice. Il en est d'autres qui paraissent tout feu pour défendre le Comité de salut public, et qui aiguisent contre lui des poignards. Et se tournant brusquement vers Fouché : Les ennemis de la liberté ont conservé la même audace : ils ne veulent point paraître se séparer des patriotes ; ils les jouent et les flattent ; il leur échappe même des imprécations contre les tyrans — allusion claire au discours prononcé le 20 par Fouché —, et ils conspirent pour leur cause ! C'est aux conspirateurs, leurs amis, qu'ils donnent le nom de patriotes, et ce sont ces derniers qu'ils désignent par la dénomination d'aristocrates. Ils n'entourent le Comité de salut public et les représentants du peuple que pour intriguer autour d'eux, et anéantir ainsi la Révolution. Et s'adressant enfin aux patriotes, il les exhortait à ne pas se laisser tromper, et à veiller au salut de la République. Le discours fut couvert d'applaudissements. Pour comble de disgrâce, Fouché qui n'était à aucun degré un orateur, avec sa voix faible et sa physionomie ingrate, encore moins un improvisateur, riposta mal : il fit une réponse vague et dilatoire et précipitamment leva la séance¹. Mais il sortit fort effrayé². Le cas était grave, les amis de Robespierre triomphaient. Le 24, Couthon faisait, au sujet de la loi du 22 prairial, un retour offensif qui amena l'intervention de Robespierre. Les intrigants, déclara-t-il, les scélérats ne sont pas de la Montagne. — Où sont-ils ? nommez-les, criait-on de toute part. — Je les nommerai quand il le faudra. L'effroi fut général. Barère et Billaud, lâchement, soutinrent leur collègue contre Bourdon et Tallien. Celui-ci alla implorer de Maximilien rémission et pardon, ainsi que Barras et Fréron. Bourdon, atterré, se coucha malade de peur. Dans les couloirs, Robespierre parlait de l'arrestation de Tallien, Dubois-Crancé, Bourdon, Fouché, d'autres encore³.

La terreur augmenta les députés n'osaient plus paraître à la Convention, habitant, suivant l'expression de Garnier, les tanières les plus inaccessibles de la capitale.

Fouché ne fut pas le dernier à disparaître. Il avait bien perdu la première manche. Les Jacobins semblaient lui échapper ; ils devaient l'abandonner définitivement un mois après, le sacrifier, l'exécuter à fond. Mais dès la fin de prairial, cet homme sagace en désespérait ; on avait vu quelques mois avant Robespierre forcer la Société à honnir et expulser Cloots, qui venait d'être son président. Le même sort était à coup sûr réservé à Fouché après l'échec du 23. Mais il y avait encore une partie à gagner, non plus aux Jacobins, mais au Comité et à l'Assemblée. Cette terreur même que Robespierre croyait habile de faire planer, pouvait être exploitée contre lui. Il fallait réconcilier les uns avec les autres les antirobespierristes désunis, effrayer à outrance les moins menacés, en jetant dans la circulation ces listes terrifiantes où étaient inscrits pêle-mêle gens de la Montagne et du Marais, Dantonistes, Hébertistes, Maratistes ; rassurer les

¹ Séance des Jacobins du 22 prairial ; *Moniteur*, XX.

² Il prétendait cependant, dans une conversation avec Gaillard le 21 mars 1815, s'être écrié en sortant du club : Robespierre, je ramasse le gant. (GAILLARD, *Réfutation inédite des Mémoires de Fouché*.)

³ Dans sa *Première Réponse*, Billaud dit que le 25 prairial, Robespierre avait demandé au Comité qu'on arrêtât Fouché, Tallien et autres.

découragés, attiser les haines, exaspérer les peurs, et coaliser haines et peurs ; puis, soudain, pousser à l'assaut l'armée ainsi préparée... en restant, au besoin, à l'arrière-garde, puisque le rôle d'avant-garde n'avait pas réussi au meneur. Ah ! Robespierre n'avait pas affaire à quelque Bazire ou quelque Chabot, s'allant jeter, par affolement, à la boucherie !

Le rôle souterrain de Fouché commençait. Il quitta son appartement de la rue Saint-Honoré, se terra, on ne savait où, errant de gîte en gîte, ne paraissant plus aux Jacobins et rarement à l'Assemblée. Le soir, on le voyait arriver chez l'un et chez l'autre, avec l'éternelle phrase : *Vous êtes de la fournée*. Barras le voyait, Tallien et Billaud aussi ; on l'utilisait. *C'est pour demain, vous périssez, s'il ne périt*, allait-il dire, tantôt à un Girondin échappé par miracle, tantôt à un Montagnard odieux à Robespierre ou se croyant tel. On l'accueillait bien¹.

La première quinzaine de messidor se passa à ces intrigues. Elles inquiétaient plus l'adversaire que le duel aux Jacobins. Il lâcha sur Fouché son espion spécial, l'agent Guérin. Le 14, l'espion dénonçait une conférence de Fouché avec Thuriot, Bourdon, Gaston, Bréard, dans les couloirs mêmes de la Convention où on le revoit parfois². Fouché croit même le terrain déjà si bien préparé que le 25 il reparait même à la tribune. La veille, Robespierre l'avait définitivement exécuté aux Jacobins, reprenant les accusations lyonnaises, l'accablant des inculpations connues : oppression des patriotes lyonnais persécutés *avec une astuce, une perfidie aussi lâche que cruelle*. — *Nous demandons, s'était écrié Maximilien, que la justice et la vertu triomphent, que l'innocence paisible et le peuple soient victorieux de tous ses ennemis, et que la Convention mette sous ses pieds les petites intrigues*. Il s'était étonné de l'absence de Fouché, et avait fait voter une motion sommant l'ex-président de venir se disculper à la Société³. C'était un guet-apens auquel Fouché entendait bien ne pas se prêter. Il n'alla pas aux Jacobins, et, par une politique tout autre que celle de germinal, ce fut à la Convention qu'il répondit, se plaignant des calomnies répandues contre lui, réclamant du Comité le rapport qui l'absoudra⁴. Quant aux Jacobins, il se contenta de leur écrire, demandant à la Société de suspendre son jugement jusqu'à la publication de ce rapport.

Robespierre avait bien compté tenir son ennemi sous sa botte et l'achever d'un bon coup de poignard de miséricorde. La réapparition de Fouché à la Convention, ses démarches auprès des ennemis du Maître signalées par l'espion Guérin, son refus même bien audacieux et cependant habile de paraître aux Jacobins avaient porté au paroxysme la haine et l'inquiétude de Maximilien. Haine et crainte percèrent, puis débordèrent dans le discours violent, démesuré, dont il voulut accabler l'absent. Malgré le dédain apparent, affecté, du début, vite démenti par la violence extrême du réquisitoire, c'était comme un vomissement de haine trop longtemps accumulée, une explosion telle de mille sentiments antipathiques que le physique même de l'ex-oratorien lui était inopinément, burlesquement reproché comme un grief et un titre à l'horreur publique. *Je commence par faire cette déclaration que l'individu Fouché ne m'intéresse nullement. J'ai pu être lié avec lui, parce que je l'ai cru patriote. Quand je l'ai dénoncé ici, c'était moins à cause de ses crimes que parce qu'il se cachait pour en commettre d'autres, et*

¹ BARRAS, *Mém.*, t. I, 178 et suivantes ; LEGENDRE, TALLIEN, *Discours* du 22 thermidor an III ; FOUCHÉ, *Mém.*, I, 21.

² Rapport Guérin à Robespierre ; A. N., F7 4436.

³ Séance des Jacobins du 23 messidor ; Moniteur, XXI, 201.

⁴ Procès-verbaux de la Convention ; A. N., C 231 et 235.

parce que je le regarde comme chef de la conspiration que nous avons à déjouer. On ne pouvait avouer plus naïvement sa peur. L'orateur continuait : J'examine la lettre qui vient d'être lue, et je vois qu'elle est écrite par un homme qui, étant accusé pour ses crimes, refuse de se justifier devant ses concitoyens. C'est le commencement d'un système de tyrannie : celui qui refuse de répondre à une Société populaire est un homme qui attaque l'institution des Sociétés populaires.

Et après avoir, avec un renouveau de rancune, rappelé comment Fouché accusé par les Nivernais avait su trouver un refuge dans le fauteuil des Jacobins où il fut placé parce qu'il avait des agents clans cette Société, lesquels avaient été à Commune-Affranchie, il ajoutait fielleusement : Il est étonnant que celui qui, à l'époque dont je parle, briguit l'approbation de la Société, la néglige lorsqu'il est dénoncé, et qu'il semble implorer pour ainsi dire les secours de la Convention contre les Jacobins. Craint-il les yeux et les oreilles du peuple ? Et soudain la poche de fiel crevant : *Craint-il que sa triste figure ne présente visiblement que le crime, que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son crime tout entière, et qu'en dépit de la nature qui les a cachées, on y lise ses pensées ?* Craint-il que son langage ne décèle l'embarras et les contradictions d'un coupable ? Un homme sensé doit juger que la crainte est le seul motif de la conduite de Fouché. Or, l'homme qui craint les regards de ses concitoyens est un coupable. Il prend pour prétexte que sa dénonciation est renvoyée au Comité de salut public ! Mais oublie-t-il que le tribunal de la conscience publique est le plus infaillible ? Pourquoi refuse-t-il de s'y présenter ? Et il parla longtemps encore sur ce thème, essayant d'exaspérer l'orgueil froissé de la Société, lui faisant peur pour son influence si elle tolérait une pareille marque de mépris.

J'appelle ici Fouché en jugement, disait-il encore ; qu'il réponde et qu'il dise qui, de lui ou de nous, a soutenu plus dignement les droits des représentants du peuple, et foudroyé avec plus de courage toutes les factions... Il ne dira pas que ce sont les principes de la Convention qu'il a professés : l'intention de la Convention n'est pas de jeter la terreur dans l'âme des patriotes, ni d'opérer la dissolution des Sociétés populaires. Et s'emportant, de nouveau il déclarait que l'ex-président était un imposteur vil et méprisable ; que sa démarche était l'aveu de ses crimes, que sa conduite était semblable à celle de Brissot et des autres scélérats qui calomniaient la Société dès qu'ils en avaient été chassés... On applaudit : Fouché parut très bas ; un citoyen de Lyon — on en avait toujours un sous la main — vint parler de ses crimes. On l'acheva... en paroles. La Société déclara le citoyen Fouché de Nantes exclu de son sein¹.

Les amis de Fouché sortirent consternés. L'espion Guérin, qui se mêlait à leurs conciliabules, rapportait le 29 messidor à Robespierre qu'ils déclaraient qu'il fallait se montrer, écraser la faction lyonnaise, et que l'avis de Fouché était qu'il fallait se rassembler². La consternation était générale.

En réalité, la séance du 243 ne pouvait être pour l'ex-président des Jacobins une très grande surprise. Depuis la fin de prairial, il croyait la partie perdue à la Société. Le terrible danger où le mettait cette excommunication, si redoutable que, depuis six mois, elle n'avait jamais été suivie que de l'arrestation, la mise en accusation et la mort, ce péril imminent

ne lui inspirait qu'une idée : fallait redoubler d'activité,

¹ Séance des Jacobins du 26 messidor an II ; *Moniteur*, XXI, 261.

² *Rapport de l'agent Guérin à Robespierre*. A. N., F7, 4436.

et en finir avant quinze jours. Il y travaillait. Tout d'abord, il réconciliait les chefs des deux factions antirobespierristes, Billaud et Tallien, et formait réellement avec ce dernier et Barras une sorte de triumvirat, qui lançait les listes fantastiques et fantaisistes destinées à soulever, par la peur, contre Robespierre, tous ceux qui se croyaient visés¹. Enfin, il voyait Billaud, Collot, Carnot, par eux s'assurait du Comité, et chaque jour, au dire de Tallien, venait rendre compte aux chefs de la conspiration de ce qui se passait aux Tuileries.

Son sang-froid était extrême, ainsi que sa confiance. Jouait-il simplement ces sentiments, lorsque, le 27 messidor, au lendemain de son exécution aux Jacobins, il écrivait ces mots à sa sœur, la citoyenne Broband, à Nantes : *Je n'ai rien à redouter des calomnies de Maximilien Robespierre... La Société des Jacobins m'a invité à me justifier à sa séance : je ne m'y suis pas rendu parce que R. y règne en maître. Cette Société est devenue son tribunal. Dans peu, vous apprendrez l'issue de cet événement qui, j'espère, tournera au profit de la République*².

Le représentant Bô, en mission à Nantes, saisit la lettre à la poste, et l'envoya à Robespierre le 3 thermidor. La réponse de celui-ci ne se fit pas attendre. Le 5, Saint-Just, au dire de Barère, demanda comme gage d'une réconciliation entre les membres du Comité, la faction antirobespierriste ne pouvant se décider à rompre, un rapport contre Fouché qui pût le mener à la Conciergerie et à la place de la Révolution : Barère refusa, dit-il, justifiant la confiance imperturbable que le député de Nantes affichait dans le Comité³. Le 30 messidor, il avait encore écrit aux Nantais, en leur promettant de plaider leur cause près du Comité⁴. *Soyez tranquilles sur l'effet des calomnies atroces lancées contre moi. Je n'ai rien à dire contre leurs auteurs : ils m'ont fermé la bouche. Mais le gouvernement prononcera bientôt entre eux et moi ; comptez sur la vertu et la justice.*

Ce calme presque serein a de quoi surprendre à cette heure : un nouveau vent de découragement passait sur les ennemis de Robespierre, les Bourdon, les Lecointre, les plus compromis s'affolaient, ne faisaient rien ; le Comité était moins sûr qu'on ne le disait, Collot invectivait, puis embrassait Robespierre, prêt à désavouer Fouché — il le fit le thermidor même, affirmant faussement qu'il ne l'avait pas vu depuis deux mois —⁵. Carnot était fort hostile à Robespierre, mais si scrupuleux, si froid, si embarrassé, incapable d'intrigues et de violence ! Barère, souple et rampant, se ralliait toujours à celui qui semblait triompher un instant, l'homme le moins sûr du monde. Depuis le 26 messidor, Fouché était un proscrit ; le plus proscrit de tous, le seul dont le maître eût prononcé le nom en public. De toute part les amis de Robespierre l'excitaient à se débarrasser tout d'abord de ce meneur, qu'il fallait frapper sans ménagement, dont il fallait *confondre et punir les menées criminelles*, écrit Bô au Comité⁶. Sous le poids de ces haines périlleuses, le malheureux errait, ne se montrant plus. Par surcroît, sa petite fille, qu'il aimait tendrement, se mourait dans ses bras. *Notre pauvre petite*, écrivait-il le 3 thermidor⁷, *est toujours dans un accablement inquiétant.*

¹ Matériaux pour servir, etc., p. 101, 107 ; *Mém.* de BARRAS, I, 178 ; *Mém.* de FOUCHÉ, I, 21.

² *Fouché à sa sœur*, 27 messidor an II. A. N., AFII 47, 368.

³ *Défense de Barère*, p. 33.

⁴ *Fouché aux Nantais*, 30 messidor an II. A.N., AFII 47,368.

⁵ Séance de la Convention du 9 thermidor ; *Moniteur*, XXI, 337.

⁶ *Bô au Comité*, 3 thermidor an II. AFII 47, 368.

⁷ *Fouché à sa sœur*, 3 thermidor. AFII 47, 368.

Nous avons cependant de l'espoir, nous la sauverons à force de soins. Ils allaient la perdre. Vraiment, l'homme qui a traversé de pareils moments, où tout semble se conjurer pour l'accabler, et qui a triomphé pour n'avoir pas désespéré une minute, cet homme peut tout braver, car, sous cette apparence chétive, cet homme est un géant. Et il ne désespérait pas. Je n'ai rien à dire de mon affaire, qui est celle de tous les patriotes, écrivait-il le 3¹, depuis qu'on a reconnu que c'est à ma vertu, qu'on n'a pu fléchir, que les ambitieux du pouvoir déclarent la guerre. Encore quelques jours, la vérité et la justice auront un triomphe éclatant. Et le 5 thermidor : Frère et ami, sois tranquille, le patriotisme triomphera de la tyrannie et de toutes les passions viles et méprisables qui se liguent pour l'enchaîner. Encore quelques jours, les fripons (*sic*), les scélérats seront connus et l'intégrité des hommes probes sera triomphante. Aujourd'hui, peut-être, nous verrons les traîtres démasqués².

La vérité est qu'il se savait condamné presque plus sûrement qu'Hébert et Danton, la veille de leur mort. Thibaudeau rapporte qu'à ce moment-là même il voyait à la Convention circuler les fameuses listes de proscrits ; sur toutes, de confiance, amis et ennemis inscrivaient le nom de Fouché³.

Le pire est que le Marais restait dans l'expectative, ne semblait pas désireux de jouer les Ratons pour les Bertrands de l'extrême Montagne, Billaud, Barras ou Fouché. Dans le camp de ceux-ci, on se croyait perdu : déjà Collot désavouait bruyamment Fouché. La fermentation est incroyable, écrivait le ministre des États-Unis. La peur était plus grande encore.

Fouché restait confiant, si confiant qu'il prétendait plus tard avoir, le 7 thermidor, repoussé l'idée d'un rapprochement avec Robespierre⁴. Il ne se montrait pas à la Convention. Il lançait les gens à l'assaut, restait dans la coulisse. On ne le vit donc pas dans les deux séances historiques du 8 et du 9. C'est cependant sur son nom que s'engageait la bataille du 8. Ce jour-là, Panis demanda à Robespierre de s'expliquer sur les expulsions qu'il avait inspirées aux Jacobins. Je demande, s'écria-t-il, à ce qu'il s'explique à cet égard, ainsi que sur le cas de Fouché. La question fut accueillie par les applaudissements. Robespierre pouvait perdre Fouché en l'accablant, en le séparant de ses amis, ce que ceux-ci au fond désiraient peut-être, puisque Collot rougissait de le connaître. Est-il vrai que le dictateur ménageait un rapprochement ? Il répondit vaguement : il ne voulait pas se rétracter, il n'avait calomnié personne, etc. Et Fouché ? cria de nouveau Panis. On me parle de Fouché, riposta l'orateur ; je ne veux pas m'en occuper actuellement : je me mets à l'écart de tout ceci. Je n'écoute que mon devoir...⁵

Voulait-il faire croire à l'extrême Montagne que Fouché la trahissait ? bruit facile à accréditer, étant donné l'homme. Le soir même, dans une scène violente entre Collot et Saint-Just, celui-ci, pour diviser les conspirateurs, laissa entendre à son collègue que Fouché tentait de se rapprocher de Maximilien⁶. C'est encore sur le nom de l'ex-proconsul qu'on se disputait lorsque l'aube du 9 thermidor se leva. A cinq heures, désireux d'en avoir le cœur net, les membres du Comité résolurent de le convoquer.

¹ *Fouché à sa sœur*, 3 thermidor. AFII 47, 368.

² *Fouché au citoyen ****, 5 thermidor an I. AFII 47, 365.

³ THIBAUDEAU, *Mém.*, I.

⁴ *Première lettre à la Convention*, 25 thermidor an III.

⁵ Séance de la Convention du 8 thermidor ; *Moniteur*, XXI, 330.

⁶ Séance de la Convention du 9 thermidor ; *Moniteur*, XXI, 337. Discours de Saint-Just.

Fouché avait vu, la veille, Barras et Tallien, et leur avait dit froidement : *C'est demain qu'il faut frapper*. Il se croyait si sûr qu'il n'hésita pas à se rendre à la convocation, parut aux Tuileries entre 9 et 11 heures, s'expliqua avec calme, non sans amertume, sur les reproches que lui faisait Collot, son ancien ami ; il n'était pas l'ami du tyran. Il devait d'autant moins l'être à cette heure, qu'en quittant le château, il pouvait entendre les premières clameurs qui s'élevaient de la salle des séances de la Convention contre Robespierre. La séance du 9 thermidor commençait.

Notre rôle n'est pas de refaire le récit de cette émouvante séance, si émouvante qu'un illustre dramaturge n'a eu qu'à en transporter sur le théâtre le compte rendu officiel, pour en faire une des scènes les plus poignantes de son drame ! Le discours, d'une phraséologie obscure, de Saint-Just prenant brusquement l'offensive, l'arrivée en masse du Comité que Fouché vient de quitter, l'habile et tout à la fois violent discours de Billaud ; la harangue passionnée de Tallien, et malgré la diversion de Barère toujours fluctuant, et de l'inepte Vadier, qui fait rire l'assemblée, la foudroyante rentrée de Tallien ; les cris, les interruptions de la Montagne passionnée, divisée, les protestations d'abord amères, ensuite violentes, de Robespierre, devant l'attitude froide de la Plaine ; le tout scandé par les coups de cloche du président Collot d'Herbois, puis de son successeur Thuriot, enfin la mise en arrestation de Maximilien et d'Augustin Robespierre, de Couthon, de Saint-Just et de Lebas. Derrière tout cela, il y avait le travail patient, lent et ténébreux de cet homme qui fuyait loin des Tuileries ; le terrain, habilement miné, croulait sous l'ennemi de Fouché, et on vit bien que partout le sol était habilement creusé, quand, le soir de ce jour, les Jacobins parurent divisés, désorientés, paralysés par leurs dissensions, fruit de l'élection de Fouché en prairial.

Celui-ci dut apprendre dans la soirée la mise en arrestation de son adversaire, mais aussi coup sur coup la délivrance du prisonnier par la Commune, l'essai d'insurrection tenté par elle dans les sections, et sa propre mise hors la loi par le maire Fleuriot-Lescot, sur la même liste que Collot, Bourdon, Fréron, Tallien, Dubois-Crancé, Vadier et autres, pour délivrer la Convention de l'oppression où ils la retenaient. Une proclamation du maire, publiant cette mise hors la loi, et décrétant l'arrestation de Fouché et de ses amis, les accusait d'avoir osé plus que Louis XVI lui-même, puisqu'ils avaient mis en arrestation les meilleurs citoyens¹.

Ainsi, à la proscription de Robespierre aux Tuileries, on répondait, à l'Hôtel de ville, par celle de Fouché. Que Robespierre abattu par sa chute, après deux jours de lutte épuisante, eût montré plus de vigueur, que Henriot ne fût pas ivre, que le gendarme Meda fût moins hardi, ce n'est pas Robespierre qui montait le lendemain, 10 thermidor, à l'échafaud, c'était avec les Collot, les Tallien, les Billaud, les Barras, l'homme qui les avait réunis, conseillés, guidés, poussés à l'action : le citoyen Fouché de Nantes. Fouché avait vaincu, et ce triomphe devait être dans la suite un de ses plus orgueilleux souvenirs. Lorsqu'en 1815, on lui fait craindre les effets de la colère de Napoléon, il répondra simplement : *Tel jour, Robespierre s'est écrié : Il faut qu'avant quinze jours la tête de Fouché ou la mienne tombe sur l'échafaud. Ce fut la sienne qui tomba !*

¹ A. N., F7 4438.

CHAPITRE VII

LE LENDEMAIN DE THERMIDOR

Singularité de la situation. Fouché rentre triomphalement aux Jacobins ; il reste à l'extrême Montagne : dernier avatar. Attitude intransigeante. Il détourne sur Carrier les représailles qui menacent les représentants hébertistes. Singulière attitude vis-à-vis de Lyon. — Fouché et Babeuf ; l'un inspire l'autre et s'en sert. — Tallien exaspéré des attaques de Babeuf prend violemment à partie Fouché à la Convention : réponse hautaine de Fouché. Nouvelle attaque à propos du 12 germinal. Il échappe encore. — Défense de Fouché adressée au Moniteur. — Émeute du 1er prairial. — Fouché attaqué de toutes parts : accusations de Nevers, Moulins, Clamecy et Gannat. — Nouveau plaidoyer de Fouché pour sa défense. — Sa situation pénible ; il est l'objet de la réprobation générale. — Il essaye de conjurer l'orage par des démarches. Rencontre d'Hyde de Neuville : lettre à un des soixante-treize. — Séance du 22 thermidor an III. Interminable discussion : Fouché est encore sur le point d'échapper. Il est décrété d'arrestation Il demande un congé. — Il reparait le 13 vendémiaire, veut prendre le dessus. Il est déclaré inéligible au nouveau Corps législatif et sombre dans l'oubli.

La victoire était enlevée. Les vainqueurs de Thermidor se regardèrent presque abasourdis, et pour la première fois, dès le lendemain, éclata la singularité de cette coalition qui avait groupé, grâce aux efforts du proconsul hébertiste de Nevers et de Lyon, la queue de Danton et, celle de Vergniaud. Il serait fastidieux de redire ce qu'on a dit cent fois, le malentendu singulier qui, dès le 10, enrayait la Terreur, la Révolution, suite imprévue d'un coup d'État, dont les auteurs s'appelaient Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Tallien, Vadier et Fouché. Presque tous allaient, terroristes plus ou moins impénitents, se trouver les premières victimes de la réaction, involontairement déchaînée le jour où ces hommes avaient sollicité l'appui des gens du Centre, vainqueurs emportés vers la disgrâce, l'exil, le bague par leur propre victoire.

En attendant le duché d'Otrante, Fouché devait lui-même passer par les affres de la disgrâce. Mais pour le moment, il entendait bien profiter de la victoire. Dès le 13, à l'unanimité, les Jacobins, épurés dans leurs membres les plus robespierristes, accueillèrent par des acclamations la proposition tendant à faire rentrer dans leur sein le citoyen Fouché de Nantes et autres, victimes [des machinations perfides du nouveau tyran et de ses agents](#)¹.

Pourquoi dès lors l'homme qui, dès floréal an II, pressentant une réaction d'indulgence, avait à juste titre à Lyon encouru le reproche de modérantisme, pourquoi cet homme de convictions fragiles, de principes accommodants et de caractère froid, ne suivit-il pas Tallien, Barras, Fréron, partis de loin, comme lui, dans la voie de la réaction ? Est-ce parce qu'en floréal, il l'avait conçue, dirigée par un Danton et un Desmoulins, restant républicaine et révolutionnaire quand même, alors qu'il la voyait s'acheminer rapidement vers la contre-révolution et la restauration de Louis XVII ? En était-il toujours à cette pensée exprimée dès août, dès avril 1793 : [La perspective des supplices réservés aux républicains de toutes nuances](#) ? Le régicide pèse beaucoup dans toutes les évolutions, entre pour beaucoup dans toutes les voltes-faces de Fouché. Il lui parut que la politique terroriste se pouvait encore pratiquer avec succès, et il la voulut suivre, quitte à l'abandonner si elle ne lui valait décidément rien. Ce fut la dernière incarnation conventionnelle de Fouché, tombé du Feuillant Coustard au Girondin Condorcet, puis à l'Hébertiste Chaumette, puis à l'indulgent Danton, puis à la coalition du Centre et de la Gauche, à Barras et Tallien. Il retombe très bas, volontairement il va à Babeuf. Mais là encore, il reste dans la coulisse, lance les violents, inspire les oseurs, se dérobe à l'action compromettante et audacieuse.

La réaction thermidorienne ne battait pas encore son plein que, dès le 19 fructidor, un mois après la chute de Robespierre, il fallait, à son sens, enrayer, revenir aux principes de 1793 : [Toute pensée d'indulgence](#), déclarait-il à la Convention, [est une pensée contre-révolutionnaire](#)². Et il resta assis dans le groupe des derniers Montagnards. Par exemple, un an après, tous étaient guillotins ou pourrissaient au bague, Fouché de Nantes vivait libre.

Dès l'an II, du reste, il entendait bien faire payer par d'autres la lourde dette qu'il avait contractée à Lyon contre l'humanité. Aussi vota-t-il le 3 frimaire la mise en accusation de Carrier, satisfaction donnée à ses commettants de Nantes, et aux grands désirs d'expiation de l'Assemblée³. Il fallait quelques boucs émissaires. Peut-être se contenterait-on de Carrier, de Lebon. En enflant la voix de Nantes

¹ Séance des Jacobins, 12 thermidor an II ; *Moniteur*, XXI, 443.

² Séance de la Convention du 19 fructidor an II ; *Moniteur* du 21 fructidor.

³ *Procès-verbaux de la Convention*, 3 frimaire an III ; A. N., C. 251 et 265.

contre l'un, d'Arras contre l'autre, peut-être étoufferait-on celle de Lyon, qui tentait aussi de se faire entendre. Le 14 pluviôse (2 février), en effet, une députation de la malheureuse ville vint se plaindre amèrement à la barre du sort de cette foule de citoyens, morts sous le couperet ou mitraillés, massacrés dans la plaine des Brotteaux : la députation parla des maisons éventrées, du fleuve ensanglanté. Rovère lui-même, présidant la Convention, flétrit les horreurs commises à Lyon. On vit alors un spectacle singulier : Fouché s'attendrit, et, de peur d'avoir l'air visé, appuya la requête des Lyonnais¹. La double ou plutôt la successive attitude qu'il avait eue sur les bords du Rhône lui permettait cette politique quelque peu cynique. Il se constituait volontiers depuis six mois le défenseur, presque le représentant de Lyon, semblant oublier le proconsulat de brumaire et de frimaire, pour ne se rappeler que celui de pluviôse et de ventôse an II². Il restait en relation avec Boisset, commissaire à Lyon, lui écrivait qu'il n'y avait persécuté que les meneurs jacobins et qu'il n'avait été exposé à l'échafaud au 9 thermidor que **pour avoir osé sauver la commune de Lyon agonisante au milieu des ravages**³. L'audace réussit si bien qu'on parlait de le renvoyer sur les bords du Rhône, rassurer les malheureux qu'il avait terrorisés, et réédifier la ville qu'il avait éventrée⁴. Il prenait, en toute circonstance, vis-à-vis de Lyon, une allure paternelle et protectrice qui étonnait et finissait par imposer.

Mais s'il essayait de se préserver de la réaction en faisant éclater sur Carrier tout l'orage accumulé, si par une merveilleuse adresse il échappait une première fois à la vengeance lyonnaise, la contre-révolution ne lui semblait pas moins menaçante pour lui, et il était résolu à l'entraver sans trop la braver.

Il n'était pas, nous le répétons, de ces *derniers Montagnards*, dont un historien a éloquemment retracé les suprêmes efforts en faveur de la République⁵ ; il leur laissait le rôle de parade, les poussait en avant en germinal et en prairial. En réalité, il utilisait surtout un homme qui devait jouer un rôle assez court, mais retentissant, dans notre histoire révolutionnaire : Gracchus Babeuf. Ce publiciste violent, démocrate passionné et sincère, égalitaire, parfois audacieux et souvent naïf, venait de fonder le journal le *Tribun du peuple*, auquel il avait donné une allure démagogique assez prononcée. Il l'avait un instant dirigé contre Robespierre et sa queue, peut-être déjà sous l'inspiration de Fouché celui-ci avait sans nul doute en effet poussé le tribun à écrire une brochure contre Carrier dont il avait, de son propre aveu, corrigé les épreuves⁶. Puis l'ayant dans sa main, il

¹ Séance de la Convention du 14 pluviôse an III ; *Moniteur*, XXIII, 372.

² Déjà à la séance du 7 fructidor an II (*Moniteur*, XXI, 575) un citoyen, étant venu demander justice des scélérats qui avaient fait éprouver des vexations à de malheureux habitants de Lyon, Fouché s'était déclaré pénétré d'horreur et de douleur devant les victimes de **Maximilien Ier**. Il prenait une autre attitude vis-à-vis de Moulins, dont il discréditait le témoignage à propos des dénonciations contre Forestier (*Moniteur*, XXI, 606). Le 15 fructidor, il se plaignait encore amèrement aux Jacobins d'être dénoncé comme ayant mitraillé 4.000 Lyonnais par l'auteur de la queue de Robespierre (*Moniteur*, XXI, 666), et le 13 vendémiaire an III (*Moniteur*, XXII, 163) il proposait à la Convention de déclarer que Commune-Affranchie n'était plus en état de rébellion.

³ *Fouché à Boisset*, 21 floréal an III. (Autographes de COSTE. *Bibl. lyonnaise*, II, 15863.)

⁴ En thermidor au III, il déclarait et rappelait à la Convention qu'il avait été sollicité de se rendre à Lyon. **Plusieurs de mes collègues**, ajouta-t-il, **savent que la faiblesse de ma santé m'a empêché d'accepter cette mission**. (*Réflexions du citoyen Fouché*.)

⁵ J. CLARETIE, *Les derniers Montagnards*.

⁶ C'est la brochure *Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier...* An III, in-8° de 194 pages.

l'avait lancé contre la réaction. L'habile politicien obtint, de ce généreux et parfois violent publiciste, la confiance aveugle que beaucoup de gens sincères, et d'autant plus utiles, témoignèrent souvent au duc d'Otrante. Manuel, en 1815, devait souvent, dans les mains du vieil homme d'État, jouer ce rôle de dupe.

Dès lors Fouché se sert merveilleusement de cet instrument assez redoutable. C'est lui qui inspire une brochure violente de Babeuf contre le rappel, au sein de la Convention, des débris de la Gironde qui vont grossir la majorité des réacteurs¹. C'est Fouché qui lance le tribun contre les Thermidoriens, Montagnards transfuges, traîtres ou dupes, Fréron, le chef de la réaction muscadine, l'évêque Grégoire auquel l'ancien ami de Chaumette n'a pas pardonné sa tenace hostilité et surtout celui que Fouché poursuit maintenant de sa haine, son complice de Thermidor, Tallien. Durant tout l'hiver de l'an III (novembre 1794 à janvier 1795), le tribun attaqua avec une passion incroyable l'époux de Thérèse Cabarrus devenu, par un miracle qui fait sourire, l'homme de la clémence et des bons principes.

L'attaque fut dirigée contre lui avec une violence savante ; Tallien distingua vite, derrière la fougue outrancière de Gracchus, la fielleuse rancune de Fouché. Il crut étouffer la campagne en en démasquant l'auteur. Dès le 10 pluviôse (29 janvier), à bout de patience, il dénonçait à la Convention [un homme qui voudrait amener la guerre civile](#)². Après avoir reproduit quelques-unes des attaques passionnées de Babeuf contre les hommes de la majorité de réaction, quelques-uns des appels faits par le tribun du peuple à l'insurrection contre la Convention croupion, Tallien se tournant vers le député de Nantes, assis impassible à la Montagne : [Cet homme — Babeuf — n'est qu'un mannequin mis en avant, et il est ici un individu qui lui a parlé, qui a eu l'épreuve corrigée de sa main d'un ouvrage de Babeuf. Cet individu est là, il m'entend, cela suffit. — Nomme-le](#), cria le Centre. — [C'est Fouché](#), reprit Tallien, et dans une éloquente sortie contre les députés qui prêchaient au sein même de la Convention l'insurrection contre l'Assemblée, il ajoutait, au milieu d'applaudissements frénétiques : [La majorité de cette Assemblée ne souffrira pas que ces scélérats parviennent à leur but. Le sort de Robespierre leur est destiné, dit en substance l'orateur. En vain vous voudriez rejeter sur nous vos usurpations, vos vols, vos assassinats, vos infamies. On sait à qui tout cela doit être restitué. Je ne prends pas de conclusion contre Babeuf, le mépris public lui appartient. Cette sortie visait si directement l'ex-proconsul et la politique qu'il venait de pratiquer aux dépens de Carrier que le député de Nantes ne pouvait guère rester à son banc. Il monta à la tribune, très impassible, très dédaigneux devant l'hostilité prononcée de la Convention. Un républicain ne doit compte de ses relations qu'à la loi : je suis prêt à les faire connaître quand elle l'ordonnera : il n'en est pas une qui ne m'honore. Assez d'autres ont des relations avec la fortune et le pouvoir ; il n'est pas encore défendu d'en avoir avec le malheur opprimé. Oui, j'ai des relations avec Babeuf, et puisque Tallien vient d'en indiquer une à la Convention nationale, je dois dire que Babeuf m'a effectivement envoyé une épreuve d'une brochure contre le décret qui rappelle 73 de nos collègues dans notre sein : cette brochure n'a pas été publiée, c'est vous dire assez quelle a été ma conduite à cet égard. Les actions de ma vie défient les calomnies de mes ennemis. On est fort quand on a servi sincèrement la cause du peuple et qu'on a le courage de s'en enorgueillir devant la Convention nationale, en présence d'une poignée de factieux et de](#)

¹ Babeuf l'envoya à Fouché, qui devait la soumettre à Tallien. FLEURY, BABEUF, p. 25.

² Séance du 10 pluviôse an III ; *Moniteur*, XXIII, 327.

dominateurs qui, *après s'être agités pour des jouissances coupables, veulent aujourd'hui nous agiter, nous diviser pour acquérir l'impunité*¹. Cette réponse hautaine et brève fit impression ; accueillie avec une certaine gêne par l'Assemblée, elle fut couverte d'applaudissements par les tribunes². La Montagne l'approuvait : elle était déjà à moitié babouviste. Tallien, personnellement visé par l'allusion mordante aux débauches trop connues de son proconsulat bordelais, était repoussé avec pertes, Fouché avait su pater et riposter. L'incident fut déclaré clos. Fouché, de plus en plus rattaché au parti babouviste par ses amis Javogues, Parein, Maigret, venait d'en faire l'effrayant aveu, bien dangereux, en face d'une Assemblée que la rentrée des 73 Girondins entraînait décidément en grande majorité dans le camp réacteur.

L'émeute jacobine du 12 germinal (1er avril 1795), étouffée à grand'peine en jetant la terreur dans l'âme de la Convention, parut une occasion favorable pour reprendre l'attaque, et envelopper, dans le renouveau de réaction qu'elle déchaînait, l'ex-proconsul de Nevers et Lyon, sur lequel fondaient d'autre part, des départements et des villes jadis terrorisées, les dénonciations et les accusations. On ne pouvait se dissimuler dans le camp montagnard que Fouché était fort menacé : Babeuf, alors détenu à Arras, écrivait à son conseiller qu'il avait tremblé de le voir arrêté *cg* après la grande bataille qu'ils venaient de perdre³. Le péril avait été chaud, en effet : dès le 13, Thuriot et Fouché avaient bien essayé de faire retomber sur Lecointre la responsabilité de la journée, mais presque aussitôt l'accusation avait été retournée contre les dénonciateurs. Sur une violente objurgation de Thibaudeau, désignant la Montagne aux prescriptions de la Convention, Tallien avait dénoncé, avec Thuriot, Cambon et Lecointre, l'inspirateur de Babeuf auquel il ne pardonnait pas la réponse cinglante du mois précédent. Il demandait l'arrestation immédiate. Rovère insista. *L'âme du parti foudroyé respire en ces quatre coquins*, déclara brusquement ce vertueux concussionnaire. Mais après tout, aucun fait n'était allégué qui prouvât la participation, que Babeuf lui-même soupçonnait, de Fouché et autres dans la journée. La Convention passa à l'ordre du jour⁴.

Le malheureux, cependant, naviguait maintenant dans une passe pleine d'écueils. Il n'évitait Charybde que pour retomber en Scylla. Ses ennemis, ne pouvant décidément le compromettre dans le présent, lui opposaient les fantômes sans cesse évoqués du passé. On ressuscitait, on collectionnait, on accumulait les accusations. Fouché n'attendit pas que cette avalanche prit corps, il voulut aller au-devant des accusations, les paralyser par un plaidoyer préalable *pro domo*⁵. Le 23 germinal (12 avril), il adressait au *Moniteur* une lettre, en réponse aux accusations assez vagues formulées contre lui par les Lyonnais : *Tant que la calomnie ne m'a attaqué que dans quelques pamphlets, j'ai gardé le silence ; mais puisqu'elle a séduit plusieurs de mes collègues, et qu'elle a retenti jusque dans le sein de la Convention, je dois la repousser*. Il désavouait le tribun du peuple, mais repoussait surtout les *dégoûtantes impostures* répandues sur

¹ Séance du 10 pluviôse an III ; *Moniteur*, XXIII, 327

² A. N., F7 4218. ESPINAR, BABEUF, p. 237.

³ *Babeuf à Fouché*, 19 germinal an III ; ADVIELLE, BABEUF, *Appendice*.

⁴ Séance du 13 germinal an III ; *Moniteur*, XXIV, 154.

⁵ Il avait déjà répondu à la fin de 1794 aux attaques de Nevers par une lettre de défense (*Bull. d'autogr.*, juillet 1895. n° 264).

ses missions. L'époque était orageuse : il avait ordonné les mesures sévères que les circonstances et les décrets commandaient impérieusement. Il rappelait, par contre, les déclarations pacifiques et rassurantes faites à Nevers dans les premières semaines. Quant à Lyon, il triomphait aisément, s'armant de l'accusation même de Robespierre, d'avoir opprimé les patriotes et transigé avec l'aristocratie. — Voilà ce que j'ai fait, poursuivait-il, pour mériter cette calomnie ; mes actes sont publiés, ils sont signés de mes collègues Laporte et Méaulle, ils ont été imprimés et distribués à la Convention nationale : ils sont gravés dans tous les cœurs des citoyens de Lyon. Il n'a frappé que les ennemis de la liberté, à quelque parti qu'ils appartenissent : Tous les partisans de l'exécrable tyrannie de Robespierre. — Il y avait quelque courage à faire fermer le lieu de leurs rassemblements anarchiques qui était protégé par le pouvoir dictatorial. Il allait plus loin : On avait ordonné des mesures de destruction, je les ai changées en mesures d'utilité publique et d'embellissement, ce n'est pas ma faute si elles n'ont pas été exécutées. Tout le sol de la République se couvrait de bastilles, j'ai combattu constamment ce système aussi atroce qu'extravagant : je puis assurer que je n'ai pas signé six mandats d'arrêt, et l'on ne peut me contester l'avantage d'avoir ordonné en un seul jour la mise en liberté de 2.000 citoyens enfermés en masse pendant la nuit par un agent de Robespierre. Ce tyran sanguinaire voulait faire de Lyon un immense cercueil, en partager les débris sanglants à ses vils satellites ; j'ai brisé en ces mains toutes-puissantes l'instrument de la mort, je me suis dévoué à la honte de l'échafaud par amour pour l'humanité et pour la justice¹.

Ce plaidoyer réussit-il, ou les démarches auxquelles Fouché se livrait à ce moment ? Il est de fait que Lyon parut, chose curieuse, le terrain le moins propice, tant les quelques tempéraments apportés en nivôse an II à la Terreur lyonnaise couvraient les mitraillades entièrement attribuées maintenant à Collot. Celui-ci arrêté, proscrit, envoyé au bague, parut devoir supporter seul le poids de ces terribles exécutions : il en sembla surpris, mais revendiqua cependant avec un monstrueux courage la responsabilité de la Terreur sur les bords du Rhône². Tandis que Billaud et Collot voguaient vers Cayenne, Fouché restait à son banc de la Convention.

Ce n'était pas pour longtemps. La sanglante émeute du 1er prairial (20 mai), dernière convulsion du parti montagnard, devait de nouveau déchaîner contre Fouché les accusations et les haines. Toujours habile, il ne s'était pas compromis dans la journée ; il laissa ces survivants opiniâtres et malheureux de la Montagne décidément décimée mourir en héros de Plutarque. Fouché ne lisait pas Plutarque, il étudiait Machiavel ! Mais ceux-là morts, le groupe révolutionnaire fondait, laissant sans défense les gens odieux à la réaction. Elle reprit l'attaque contre Fouché et, les Lyonnais avant fait long feu, poussa à l'assaut gens de Nevers, de Moulins, de Clamecy et de Gannat.

Nevers ouvrit le feu : le 19 prairial (7 juin), les autorités constituées et fonctionnaires publics de la Nièvre portaient à la Convention une dénonciation en règle, signée des plus notables habitants de Nevers, contre leurs tyrans : Collot, Laplanche, Noël Pointe et Fouché, qui ont réduit les habitants au désespoir, renversé toutes les fortunes et organisé sur le territoire, sous le nom d'armées

¹ *Fouché au rédacteur du Moniteur*, Germinal an III, XXIV, 178.

² *Défense de Collot d'Herbois*. Cf. aussi THIBAudeau, t. I, qui dit que la proscription de Collot parut une satisfaction suffisante aux revendications lyonnaises.

révolutionnaires, comités de surveillance et sociétés populaires, des hordes de brigands et d'assassins qui ont fait de cette région fortunée le séjour du crime et des plus grands forfaits. Après avoir flétri les crimes de Collot, Laplanche et Forestier, les Nivernais parlaient avec amertume de Fouché qui, après avoir paru comme un Dieu de paix, renchérit encore sur les atrocités de ses prédécesseurs. On rappelait les taxes arbitraires, on insinuait que des millions ainsi recueillis avaient disparu mystérieusement, employés aux fêtes de la naissance (le la petite Nièvre, aux dots constituées pour les prêtres qui se mariaient, aux dons généreusement alloués aux agents inférieurs. On rappelait, l'amitié funeste de l'ex-proconsul avec le monstrueux Chaumette, qui se concerta avec le représentant et organisa, avec lui, le plan de détruire toute moralité, tout principe, toute croyance, de fermer tout accès au remords, et d'ériger l'athéisme en principe. On l'accusait d'avoir ruiné le pays par le drainage de l'or, de l'avoir démoralisé par la destruction des signes religieux, la chute des cloches, la démolition des églises, l'enlèvement des vases sacrés, de l'avoir dévasté, en encourageant les pillages de l'armée révolutionnaire ; enfin d'avoir, de Lyon, continué à faire régner sa néfaste influence en laissant et en maintenant le gouvernement entre les mains de ses créatures¹.

Cinq jours après Nevers, c'est Gannat qui paraît à la barre, le 24 prairial. Après avoir flétri Forestier, les citoyens dénonçaient avec lui à la Convention Fouché de Nantes qui, le premier dans le département, prêcha la dépravation des mœurs, démoralisa le peuple, organisa la commission temporaire de Lyon, qui, sans jugement, fit égorgé trente-deux détenus de Moulins. Puis, les mêmes accusations que les Nivernais : taxes arbitraires, athéisme officiel. La Convention ordonna l'insertion, au bulletin, de la dénonciation, et son renvoi au Comité de législation².

La marée cependant montait ; le 26, deux jours après, c'était Moulins qui venait manifester sa rancune et sa haine en termes apocalyptiques : Les ténèbres de l'illusion sont enfin dissipées, le voile qui couvrait les mystères d'iniquité est déchiré, le masque de l'hypocrisie a été arraché, le faux patriote est à découvert. Et le trouvant découvert, on l'accablait : abus de pouvoir, mesures arbitraires, menaces de l'échafaud pour quiconque s'opposerait directement ou indirectement à l'exécution des arrêtés du proconsul, établissement de taxes qui allèrent jusqu'à extorquer à un seul citoyen 100.000 livres, expositions arbitraires au pilori de ceux qui refuseraient de payer, visites domiciliaires entraînant le pillage et pire, arrestations arbitraires, etc., etc.³

Après les grands accusateurs venaient les petits. Le 28, c'était la commune de Lormes qui voulait accuser, elle aussi, Fouché d'y avoir perverti l'opinion et les mœurs. Nouveau renvoi au Comité compétent⁴.

Pendant un mois, on respira : la bonace ne fut pas de longue durée ; le 22 messidor, Clamecy élevait la voix. Terribles, ces gens de Clamecy ! Ils parlaient fort avec de flétrissantes épithètes : prêtre impie, profonde hypocrisie, épouvantable conduite. Fouché avait présenté d'une main l'olive de la paix,

¹ *Pétition des citoyens de Nevers*. A Nevers, an II, et in extenso dans MARTEL, I, 240.

² *Procès-verbaux de la Convention*, 24 prairial an III ; A. N., C 251, 265. *Moniteur*, XXIV, 675.

³ *Pétition des citoyens de Moulins*, in extenso dans MARTEL, I, 236 ; *Procès-verbaux de la Convention*, A. N., C. 251, 205 ; CLAUDON, *Journal d'un bourgeois de Moulins*, 12 prairial.

⁴ *Procès-verbaux de la Convention*, 28 prairial an III ; A. N., C 251, 265.

organisé de l'autre les poignards de la tyrannie. Il avait distribué des emplois à la lie des comités, fait enchaîner vingt Clameciquois, sur une dénonciation calomnieuse, et les trouvant innocents, les avait maintenus en prison, en traitant la chose d'espionnage patriotique, ce qui avait froissé Clamecy. Il avait donné le droit de vie et de mort au Comité de surveillance, qui avait fait incarcérer cent personnes, en avait envoyé seize à la guillotine. Il avait excité ces misérables par des lettres datées de Lyon, dont la dénonciation citait des passages odieux. Il avait levé les taxes, dont le fruit avait servi à payer des débauches, à corrompre le peuple et à récompenser d'odieux partisans, etc., etc. Il y en avait quinze pages de ce style, et le document était signé par l'administration du district, tout le tribunal, le maire et la municipalité, la justice de paix, les officiers de gendarmerie, et un grand nombre de citoyens indignés. Il fut renvoyé, comme les autres, le 29 messidor, au Comité de législation¹.

Fouché, toujours tenace, préparait sa défense, la soumettait au Comité. Elle se tenait naturellement dans une phraséologie vague, tantôt orgueilleuse et hautaine, tantôt plaintive et pitoyable : Que celui qui, au milieu des orages, s'est mieux contenu dans les voies de la sagesse, de la raison et de la vérité, qui a montré plus de courage et plus de dévouement, qui a mené une vie plus probe, plus austère, plus laborieuse, se lève et m'accuse. Et voulant mettre son âme tout entière sous les yeux de la Convention, il affirmait que cette âme était pure, bien plus, sainte et glorieuse : Pas un acte de mes missions qui ne porte l'empreinte de la bonne foi d'une conscience pure, tout occupée de la perfection sociale et du bonheur. Ayant été, tour à tour, traité de modérantin et d'exagéré par les deux partis, il se plait à croire qu'il a suivi la ligne droite. Et de fait, en renfermant chaque culte dans ses temples, il n'a jamais, que la Convention en soit persuadée, pensé qu'il serait un jour dénoncé comme prêchant l'athéisme et opprimant les consciences. Il rejetait sur la fatalité des circonstances — ce fut toujours le grand mot de ce politicien — l'établissement de la taxe, le drainage de l'or, mesure qui eût été utile si elle eût été générale. On l'accusait de concussion et de débauche ; quelle calomnie indigne et bouffonne pour ceux qui connaissaient sa vie frugale, familiale et sans faste, sa fortune diminuée, bien loin d'être augmentée par la Révolution ! Il rappelait le caractère de ses derniers actes à Lyon, qui l'avaient fait accuser de modérantisme par le tyran Robespierre, et, profilant habilement de l'évocation de ce nom, il rappelait sa part à la révolution de Thermidor quand, presque seul, il avait osé braver le tyran, lui résister et le renverser. Il n'avait, en somme, fait qu'attaquer les factions, punir les assassins, arracher les masques, et, après un flot de déclamations humanitaires, il était pris d'une grande lassitude en face de tant de calomnies : Ah ! mieux vaudrait fuir dans le sein de la nature, s'il était de notre destinée d'être successivement le jouet et la victime de toutes les factions qui nous dévorent, et de ne travailler que pour le néant, la tyrannie et le crime².

Ce mouvement de dégoût n'était pas feint. Derrière ce superbe langage se cachait une réelle terreur. Fouché commençait à désespérer devant le flot des accusations ; le malheureux était triste, abattu : sa petite fille était morte, et rien ne pouvait plus atteindre ce misérable, qui toujours eut un cœur tendrement paternel. Il cherchait un refuge dans l'affection fraternelle, demandait à sa sœur

¹ *Les habitants de Clamecy contre Fouché de Nantes*, 22 messidor an III, A. N., D III, 347.

² *Un mot de Fouché sur la dénonciation déposée contre lui*, Paris, 1795. — *Réflexions de Fouché sur les calomnies répandues contre lui*, prairial an III.

de redoubler d'amitié pour se consoler en pleurant ensemble¹. Il se sentait menacé, à la veille, peut-être, de rejoindre, sinon Chaumette à l'échafaud, du moins Collot et Billaud au bain : J'étais proscrit, écrira-t-il deux ans après à Barras, et la nature, aussi barbare que les tyrans, donnait la mort à mes enfants². Il voyait l'avenir sous un jour très sombre. Nous aurons encore bien des orages à traverser, bien des factions à combattre pour consolider la République³. De fait, il était menacé, l'opinion publique lui était contraire, les royalistes l'assimilaient à Carrier et Lebon. A Londres, le publiciste de l'émigration, Peltier, le rangeait, en 1795, parmi les *archi-révolutionnaires, les mangeurs d'hommes, les buveurs de sang humain*⁴ (*sic*). Dès lors, il savait ce qui l'attendait en cas (le Restauration. La droite de la Convention le honnissait. Daunou et ses amis, les *soixante-treize rentrés* ne lui pardonnaient pas d'avoir voulu empêcher leur réadmission à la Convention ; Boissy d'Anglas allait lui refuser même la gloire d'avoir joué un rôle dans la chute de Robespierre, et si Tallien, que la réaction commençait à effrayer, se rapprochait de lui, Barras rougissait de Fouché, le reniait aussi. Le rapport du Comité de législation, appuyé sur une demi-douzaine de dénonciations, était, disait-on, redoutable. On appelait à déposer les citoyens de Nevers, Moulins, Clamecy, Lyon, Dijon, Nantes ; la haine contre lui était telle que, dit-on, on paya, on acheta des dénonciations contre l'homme qui avait à son actif les mitraillades de Lyon, l'égorgeement d'une ville⁵.

Chose curieuse, c'était cependant des Lyonnais qu'il sollicitait toujours un témoignage favorable ; qu'étaient, auprès de ces survivants de la tourmente de l'an II, ces brebis trop ras tondues, ces dévots effarouchés de Nevers et Moulins ? Il s'adressait cependant à tous. Le jeune Hyde de Neuville, que si souvent Fouché devait retrouver sur sa route, un des chefs, alors, de la jeunesse dorée, traversait un jour le Carrousel, quand il se vit aborder par un homme abattu, au regard inquiet, dans lequel il eut peine à reconnaître le proconsul superbe de l'an I. Il avait appris qu'on sollicitait M. Hyde de Neuville de dénoncer sa conduite à Nevers au Comité de législation ; il espérait bien que celui-ci n'oublierait pas que le proconsul l'avait, jadis, empêché, malgré les vives sollicitations des Jacobins locaux, de passer en jugement, et, de là, à l'échafaud. Puis, ulcéré par les événements, l'ex-proconsul se jeta dans une justification désordonnée de sa conduite, s'exalta sur ses bonnes intentions méconnues, dénaturées, et finalement renouvela sa requête. Le jeune royaliste l'écouta d'une oreille distraite, et, peut-être, au souvenir d'un service réellement rendu, ou simplement à la vue de ce misérable déchu, menacé, humilié, il promit de ne le pas accabler et se tut⁶. Évidemment pareille démarche dut se répéter ; il cherchait à réveiller de vieilles amitiés ; c'est probablement à Daunou, dans tous les cas à un des soixante-treize si hostiles, qu'il adressait, à cette époque, une lettre suppliante, où, après avoir, encore une fois, justifié sa conduite, il le conjurait, lui, ancien proscrit, de ne pas proscrire. Au surplus, qu'avaient été les représentants, même les plus atroces ? des instruments : Une baïonnette qui se

¹ Joseph Fouché à sa sœur, 27 floréal an III ; CAILLÉ, 2e lettre.

² Fouché à Barras, 9 thermidor an IV ; autogr. gracieusement communiqué per M. Noël Charavay.

³ Joseph Fouché à sa sœur, 27 floréal ; CAILLÉ, 2e lettre.

⁴ PELTIER, *Lettres sur Paris*, Londres, 1795.

⁵ Discours de Merlinot à la séance du 22 thermidor an III, *Moniteur*, XXV, 453.

⁶ HYDE DE NEUVILLE, I, 126.

plonge dans un sein me fait frémir, écrivait-il ; mais cette baïonnette n'est pas coupable, et il n'y a qu'un enfant qui voudrait la briser¹.

Tant de démarches montraient une âme inquiète. C'était dans cette attitude anxieuse que Fouché attendait la séance du 22 thermidor an III, où se devait discuter son cas². Elle fut interminable. Laplanche, accusé aussi par Nevers, occupa l'Assemblée pendant des heures. Fatiguée, la Convention s'ajourna à sept heures. Ce fut donc dans une séance de nuit que se joua le sort de ce triste prévenu.

Le rapporteur du Comité monta à la tribune, lut l'exposé des accusations dirigées contre le citoyen Fouché de Nantes. Il cita des pièces, des extraits réellement compromettants de la correspondance du représentant avec le Comité : Dieu sait qu'il n'était pas embarrassé d'en trouver, et de bien odieux. **Que la foudre éclate par humanité, ayons le courage de marcher sur des cadavres pour parvenir à la liberté**, et autres phrases que nous connaissons. Puis l'énumération fastidieuse des petits faits locaux : abus de pouvoir réellement minuscules, taxations et arrestations arbitraires, faisant une étrange suite à cette terrible préface, car le rapporteur n'osait parler des mitraillades approuvées, acclamées par la Convention jadis ; toute une histoire d'indemnité non payée par un fermier à son propriétaire sur le conseil de Fouché, l'affaire des taxes et le récit d'une arrestation. Horreur ! Qu'on songe que cette Assemblée qu'on appelait à juger ces peccadilles contenait en son sein, et non parmi les moins en crédit, un Barras, un Tallien, un Cavaignac, tyrans doublés de terribles jouisseurs, bourreaux des têtes et des cœurs, un Rovère, qui hurlait plus fort que les autres, parce qu'il avait spéculé, volé, tout en guillotinant, et parmi les honnêtes, Carnot, Lindet et Prieur, et dix autres membres de ces Comités qui avaient lancé, approuvé, excité le proconsul aux pires excès, avaient tout couvert de leurs signatures, et à côté de ceux-là, les plus compromis, deux cent autres qui avaient sur la conscience toutes les irrégularités, tous les abus de pouvoir, toutes les vexations promenées du nord au sud, dans un pays terrorisé. On comprend dès lors la froideur et la gêne avec lesquelles on accueillait ce bizarre et inoffensif réquisitoire. Aussi le rapporteur y répondait-il lui-même en rendant compte loyalement des réponses que Fouché avait opposées à ces accusations, et que nous connaissons. On dut frémir sur certains bancs, quand par la voix du rapporteur Fouché persiflait ce grief d'avoir forcé les citoyens à échanger leur or contre des assignats, **quand dans tout le territoire on embastillait les citoyens, on les conduisait par charretées à l'échafaud**. La phrase était destinée à intimider Tallien. Pour Grégoire, sans doute il avait affirmé qu'il avait été en bons termes avec les prêtres constitutionnels, loin de les avoir persécutés. Pour tous, il discutait les faits, l'un après l'autre, repoussant victorieusement toutes les accusations. Il avait été non un suppôt, mais un adversaire de la l'erreur ; il avait fait arrêter à Lyon un ami de Chalier, patriote avéré peut-être, mais voleur plus avéré encore, et ami de Maximilien, etc., etc.

Le rapporteur avait fini : l'Assemblée restait morne. Il fallait du renfort aux ennemis de Fouché. Laurenceot parut à la tribune, l'accusa violemment de ce qui était réellement son meilleur titre à l'indulgence, de ses arrêtés humanitaires : **d'avoir favorisé la fainéantise**, par ses mesures d'assistance : puis, ce furent des

¹ *Fouché à un des soixante-treize représentants rentrés ; Matériaux pour servir, etc.*, p. 109-116.

² Séance du 22 thermidor an III, *Moniteur*, XXV, 453.

racontars, des on-dit, des anecdotes à la Vadier ; Fouché avait payé 1.500 livres à un agent nommé Pamiers avec un habillement complet à la Robert, chef de brigands, etc., etc. On descendait chez la portière. Cela ne justifiait guère la motion de mise en arrestation, par laquelle concluait cet adversaire peu sérieux.

Tallien et Legendre relevèrent le débat, mais ce fut au profit de Fouché. Tallien s'effrayait de la réaction ; il oubliait l'alliance de Fouché avec Babeuf, affectait de ne se rappeler que Thermidor, mais c'étaient les griefs de la province contre le commissaire qui le gênaient : où allait-on ? Ne verrait-on pas quelque jour des Bordelais venir rappeler les exécutions, les concussions, et les grandes débauches de l'amant de la Cabarrus ? Legendre, sans des mobiles si personnels, entendait bien ne pas laisser condamner l'homme qui les avait tous sauvés en Thermidor, en leur donnant contre le tyran force et courage. Il rappela ce service, faisant bon marché des accusations de la province. *J'ai vu Fouché arriver aux Jacobins ; il s'environna de tous les hommes qui, avant le 9 Thermidor, préparaient cette grande journée... Je déclare que je regarde Fouché comme l'un des éléments de la journée du 9 Thermidor.... Je demande l'ordre du jour sur son arrestation.* Tallien vint à la rescousse ; il avait, il est vrai, attaqué Fouché trois mois avant, mais il était de son devoir d'attester les faits à sa connaissance : *Fouché était proscrit par Robespierre, parce qu'il avait contrarié à Lyon les mesures prises par Collot.* C'était tirer l'ex-commissaire d'une complicité qui pesait fort sur lui avec le forçat de Cayenne. *Fouché démasqua Robespierre avec courage et déclara que, dût sa tête tomber, il ferait connaître ce dictateur au peuple.* Il réclamait aussi l'ordre du jour. Décidément la séance prenait bonne tournure. Le représentant Verneret vint affirmer que si Fouché s'était rendu coupable de dilapidations dans la Nièvre, ce qu'il ignorait, il pouvait assurer que jamais, dans l'Allier qu'il représentait, aucun reproche de ce genre ne lui avait été fait. Le représentant Merlinot estimait aussi qu'on devait négliger les dénonciations, prétendait savoir qu'on en avait mendié partout et payé, et comme l'allégation, qui soulevait les murmures de l'Assemblée, était contredite par Deleville, il cita des gens achetés pour hurler. Les dénonciations semblèrent dès lors toutes fausses, car telle est la logique des assemblées.

Les adversaires, un peu désarçonnés, abandonnèrent ce cheval de bataille. Ils insistèrent sur les lettres, demandèrent lecture des arrêtés de Fouché. On sait que le proconsul avait eu la plume trop pompeuse, parfois violente. Le représentant Lesage en prit lexie pour déclarer qu'après cette lecture il importait peu que les dénonciateurs eussent été stipendiés ou non, qu'elle était suffisamment concluante ; que le rôle joué par Fouché en Thermidor importait également assez peu, l'homme ayant voulu simplement sauver sa tête. C'était vrai, mais c'était vrai de tous. Il ajoutait : *Vous avez entendu les arrêtés de Fouché. Vous ne devez faire grâce à aucun des brigands de l'ancienne Montagne : vous devez empêcher qu'ils ne puissent entrer dans le Corps législatif qui vous succèdera : c'est pourquoi je demande l'arrestation de Fouché.*

C'était là un des arguments qui frappent une assemblée en fin de bail. La Convention allait se dissoudre en imposant aux électeurs les deux tiers de ses membres comme candidats officiels : il importait qu'une exclusion flétrissante débarrassât la majorité des réacteurs de rivaux dangereux. D'autre part, les arrêtés étaient réellement fâcheux : la Droite, le Centre, l'ancienne Montagne même ne goûtaient guère l'impôt progressif, les considérants d'allure communiste et l'athéisme officiel. La Droite fut indignée. Restait Thermidor. Boissy d'Anglas, conservateur hautain, doctrinaire solennel, dont les événements de prairial avaient fait un des *leaders* du côté droit, Boissy d'Anglas, qui jusqu'à

la dernière heure avait, le 9 Thermidor, hésité avec ses amis entre Robespierre et Tallien, lança du haut de sa vertu cette stupéfiante affirmation : **Fouché n'a point eu part au 9 Thermidor : cette journée fut trop belle pour avoir été déshonorée par son secours.** L'argument était faible, dénué de toute vérité et, à tout prendre, d'une naïveté frisant la sottise. Mais dans les assemblées les faits pèsent peu, et beaucoup, au contraire, des phrases retentissantes lancées par un grave personnage, drapé dans un impeccable mérite. Et puis, les intérêts étaient excités, intérêts de bourgeois conservateurs — s'il s'agissait des amis de Boissy, de Sieyès ou de Barras —, de catholiques offusqués — en ce qui concernait les amis de Grégoire —, rétrospectivement blessés, scandalisés, par les fameux arrêtés, intérêts aussi de députés en fin de session, candidats de demain. La phrase solennellement ridicule du leader conservateur couvrait tout cela d'un vernis, excusait les bas mobiles. Des mitraillades, pas un mot — pour ne pas déplaire aux ex-proconsuls rentrés au bercail —. La déroute de Fouché s'annonçait. Bion vint la consommer : au milieu d'une violente agitation générale, il reprit les accusations de la Nièvre, s'apitoya sur les opprimés, demanda, non plus seulement la mise en accusation, ni l'expulsion, niais l'arrestation immédiate.

On passa au vote. A une heure fort avancée de la nuit, et au milieu d'une agitation croissante, le président proclama que le citoyen Fouché de Nantes était décrété d'arrestation à une grande majorité¹. Sans tarder, les scellés furent mis sur ses papiers² ; il put se préparer à aller attendre à la Conciergerie l'envoi à la guillotine sèche. Tout semblait perdu. Rien ne l'était jamais lorsqu'il s'agissait de Fouché.

L'important était qu'il ne parût pas accablé, qu'il fit front très audacieusement. Il tint tête à la disgrâce. Il avait été frappé le 23 au matin. Il ne fut pas arrêté. Est-ce Barras, est-ce Tallien ? Peut-être Méaulle son ami, son collègue, son protecteur toujours, alors membre du Comité de Sûreté générale ? Et le 25, Fouché lançait à l'adresse de la Convention une lettre qui lui donnait l'attitude, non d'un accusé, mais d'un accusateur. Il se plaignait amèrement d'avoir vu prononcer contre lui un arrêt **qu'il ne devait attendre que des tyrans.** Le rapporteur le justifiait, assurait-il, mais **sa voix avait été étouffée par les rugissements des passions relues-tantes et furieuses.** Il se défendait avec véhémence d'avoir voulu démoraliser le pays : **Je n'ai point attaqué la divinité dans le ciel, parce que j'ai voulu détruire toute domination sur la terre.** Il n'avait point détruit les cultes, les avait même protégés, et cela au moment où la Convention applaudissait aux aveux de charlatanisme et à l'apostasie des prêtres défroqués. Avait-il lieu d'insister sur les taxes dont il n'avait pas touché une obole ? Et, brusquement, il attaquait. C'est lui qui a tempéré l'effervescence bouillante, la fièvre révolutionnaire, que produisaient les écrits impétueux, pleins d'une folle exagération, lus à la tribune et envoyés par la Convention dans les départements, et c'est parce qu'il n'avait voulu être d'aucun parti qu'on l'offrait en holocauste pour les fautes de tous. Seul, il avait bravé Robespierre : **Toute la France n'a pas oublié que, tandis que vous courbiez une tête esclave devant le succès des crimes de Robespierre, que vous rendiez le plus avilissant hommage à sa farouche et meurtrière tyrannie — cela était pour Boissy d'Anglas et Sieyès —, je combattais son système exterminateur à Lyon, je dévouais ma tête à l'échafaud pour sauver celles de plusieurs milliers de victimes ; je l'attaquais**

¹ Séance du 22 thermidor an III, *Moniteur*, XXV, 453.

² *Procès-verbaux*, 22 thermidor an III ; A. N., C 251, 265.

corps à corps dans les Comités et à la Société des Jacobins. Et avec un à-propos vraiment remarquable, il concluait : Mes ennemis sont les vôtres : ils ne vous préparent pas un meilleur avenir. Ce n'est pas par des sacrifices partiels de la Convention nationale que leurs haines et leurs vengeances s'apaisent. Les rois n'ont point d'amis parmi vous : ils vous revendiqueront, tous, les uns après les autres ; ils ne vous pardonnent point les services nombreux que vous avez rendus à la liberté ; ils n'oublieront jamais que vous êtes les fondateurs et les amants passionnés de la République¹. Cette habile flatterie, cette pensée effrayante d'une réaction les jetant tous sous les bottes de Pitt, de Cobourg et de Bourbon, après ce ton hautain et cette audacieuse sortie d'un accusé, imposèrent à l'Assemblée, d'autant que Fouché ne s'arrêtait pas, écrivait de nouvelles lettres, passait de la défense à l'apologie. Il invoquait le jugement de la postérité : Nulle puissance humaine ne pourra en effacer : Il fut bon fils, bon ami, bon époux, bon père et bon citoyen².

On eut peur ! Ce fantastique accusé resta libre. Pour couvrir sa retraite très dignement, il demanda un congé le 20 fructidor, et ne reparut plus pendant quelques semaines³. Seulement il attendait tout d'une contre-réaction qui devait se produire. La journée du 13 Vendémiaire vint donner raison à cette espérance, et tandis que le jeune général Napoléon Bonaparte sortait de l'humble mansarde où le confinait la disgrâce pour consommer, en mitraillant les royalistes, la rupture de la réaction conventionnelle et des royalistes, le citoyen Fouché abandonnait son *taudis* de la rue Saint-Honoré, reparaissait chez Barras, ce jour-là dictateur, et y préparait, en vainqueur de la journée, le rapport que celui-ci triomphant allait soumettre à l'Assemblée. Barras, tout en niant cette collaboration, affirme cependant la participation *clandestine* de son complice de Thermidor à la répression de Vendémiaire⁴. Il apparut que cette journée, suivant l'expression même des Mémoires de Fouché, *rendait la liberté et l'honneur* à l'accusé de messidor. Les canons de Bonaparte sauvaient le futur duc d'Otrante.

Ils donnaient aussi le signal de la dissolution pour la Convention nationale. La carrière de l'Assemblée était close au moment où celle de Bonaparte commençait. Le 4 brumaire, le président prononçait la phrase de clôture banale, mais empruntant aux événements qu'on avait traversés depuis le 22 septembre 1792 une solennité grandiose.

Mais dans cette séance du 4, la Convention avait voulu finir par un acte de clémence. Elle rappela dans son sein, et amnistia les députés décrétés d'accusation. Fouché était du nombre⁵. Il n'avait pas besoin de cette amnistie, et s'en souciait probablement peu. Il n'était plus député de Nantes : on pense si ses électeurs de 92 avaient suivi d'un œil favorable les évolutions qui l'avaient mené en trois ans de Condorcet à Chaumette, de Chaumette à Danton, de Danton à Barras, de Barras à Babeuf, la volte-face qui avait fait, du représentant de la ville bourgeoise et catholique, l'apôtre et l'agent de la Révolution sociale et religieuse intégrale.

¹ *Première lettre de Fouché de Nantes à la Convention, 25 thermidor an III (Bibl. nat., Lb11 3513).*

² *Défense ou réflexions du citoyen Fouché de Nantes (Bibl. nat., Le 39282).*

³ *Procès-verbaux, 20 fructidor an III ; A. N., C 251, 265.*

⁴ BARRAS, *Mém.*, I, 305, 307 ; *Mém. FOUCHÉ*, I, 27.

⁵ Séance du 4 brumaire an IV ; *Moniteur*, XXVI, 345, 347.

L'on vit alors le citoyen Fouché, après la longue et tenace agonie où il se débattait depuis Thermidor, disparaître de la scène politique, replongé dans le puits profond de l'oubli, politicien sans mandat, principal sans collègue, professeur sans chaire, bourgeois sans fortune, condamné, sans doute, sinon à la réputation de Carrier et de Lebon, du moins au sort des Dumont et des Legendre, sur lesquels l'obscurité s'étendait comme, après la tempête, le flot recouvre de son impénétrable manteau les épaves des bâtiments sombrés.

CHAPITRE VIII

UN DIPLOMATE DU DIRECTOIRE

Réapparition de Fouché. Trois ans de misères. Mission sur les frontières d'Espagne. — Fouché et la conspiration de Babeuf. — Le taudis de la rue Saint-Honoré. — Les aumônes de Barras. — Exil de Fouché dans la vallée de Montmorency. Découragement et plaintes du malheureux. — Ses relations continuent avec Barras. Celui-ci obtient pour Fouché les fournitures de l'armée d'Angleterre. — Fouché se lance dans les affaires ; ses relations avec les financiers Hinguerlot et Walkiers ; la Société de Saint-Ouen. Naissance d'un nouveau fils. — Réaction royaliste : le parti a la majorité aux Cinq-Cents. — Fouché offre ses services au parti royaliste, qui les repousse. Il pousse alors au coup d'État de fructidor. — Fouché reparait ouvertement. Il est nommé ministre près la République cisalpine.

Situation de la Cisalpine. Politique de la France en Lombardie. Anarchie des pouvoirs. Plaintes des diplomates. — Les coups d'État. — Trouvé favorise le parti réacteur. Instructions données à Fouché. Il quitte Paris. Émoi général que provoque à Milan cette nomination. — A peine arrivé, Fouché assiste les bras croisés à un coup d'État accompli par le général Brune en faveur du parti démocratique. — Il proteste faiblement. — Il a été en réalité complice du coup d'État ; répercussion à Milan des luttes intérieures du Directoire. — Réception solennelle du nouveau ministre. — Déchaînement démagogique à Milan. Fouché réagit. Arrivée du général Joubert : projets de Fouché sur lui. — Invasion menaçante des Autrichiens. Activité de Fouché. — Il est destitué : son successeur Rivaud a mandat de le faire arrêter. — Fouché se retire à Turin avec la caisse de l'ambassade, et reprend le chemin de Paris. — Il le prend de haut avec le Directoire. — Il complotte en faveur du général Joubert. Il arrache au gouvernement sa nomination en Hollande. — Situation de la République batave. But de cette mission ; conférences avec Daendels et Brune ; il fait décerner à celui-ci le commandement en chef de l'armée batave. Activité avec laquelle il prépare la résistance à l'invasion anglo-russe. — Il est nommé ministre de la police générale et reprend sans tarder le chemin de France.

Le citoyen Trouvé, ministre plénipotentiaire à Milan, est remplacé par le citoyen Fouché (de Nantes), lisait-on dans le *Moniteur* du 15 vendémiaire an VII (6 octobre 1798). L'étonnement fut Grand à Paris, puis à Milan, et aussi l'effroi à la réapparition soudaine de ce nom qu'on jugeait sinistre. Qu'était devenu ce revenant depuis le jour où il avait sombré dans l'oubli ? Il avait vécu misérablement, péniblement, de raccrocs, de pitiés habilement exploitées, avait politiqué humblement, beaucoup spéculé, et soudain, par un de ces coups dont sa vie devait être pleine, revenait au jour, ambassadeur de la République.

Au lendemain de Vendémiaire an IV, il s'était littéralement enseveli dans l'oubli ; il ne lui restait de Vendémiaire, de Thermidor, qu'une amitié précieuse, celle de Barras. Exclu du nouveau Corps législatif, il se montra dans les antichambres du directeur, alors au pinacle, sollicitant une place qui lui donnât le moyen de ne pas mourir de faim¹. Un jour, il disparut de la rue de la Convention, où il avait élu domicile. Où était-il ? On l'ignorait ; aussi bien on s'en occupait peu : Une mission aux Pyrénées dont on n'a jamais connu le motif, écrit Fabre de l'Aude, l'avait éloigné de Paris.

Il avait en effet reçu une double mission. La guerre continuait avec l'Europe : mais depuis que les représentants en mission n'étaient plus là, le pays ne fournissait qu'avec difficulté et parcimonie hommes et argent, munitions et approvisionnements. Il fallut envoyer des agents militaires, hommes fermes, dit Barras, exercés à rencontrer les difficultés et à ne pas les craindre. Barras jeta son dévolu sur l'homme de Lyon et lui fit donner l'agence des 10^e et 11^e divisions². Il dut partir dans l'hiver de 1795 ; le 19 frimaire an IV, il était encore à Paris, dont il datait une lettre. L'ex-représentant fit de Narbonne le centre de ses opérations : là, peu désireux encore d'enrayer, car il ne pouvait être cordialement du parti des satisfaits, il fréquenta assidument les jacobins du lieu³. Il s'était cependant fait attribuer par le ministère des relations extérieures une autre mission. Dès le 13 frimaire, il avait sollicité et obtenu de coopérer à la délimitation des frontières entre la France et l'Espagne. Il faisait, à cette occasion, valoir qu'ayant été professeur de sciences, il serait le commissaire idéal dans un pays dont la flore n'a presque pas été visitée (*sic*). Il avait soumis au Directoire un rapport sur la démarcation des frontières, plein encore de déclamations démocratiques⁴.

Cette double mission ne parut pas avoir réussi au gré du Directoire. A peine revenu, ce jacobin impénitent fut prié de ne pas séjourner à Paris, exilé dans la vallée de Montmorency⁵. Carnot et Barras connaissaient cet esprit dangereux, remuant, tout prêt à pousser aux entreprises : on avait honte de l'employer, mais on le craignait inoccupé, mécontent et sans espérance, d'autant qu'on

¹ BARRAS, II, 16, 17.

² BARRAS, II, 16, 17 ; DE BARANTE, III, 462. Il réclamait, en qualité de commissaire, des cartes au dépôt de la Guerre. Fouché à la Guerre, 6 pluviôse an IV. Vente Lalande, 29 avril 1850.

³ Fouché à Barras, 28 thermidor an IV ; gracieusement communiquée par M. Charavay.

⁴ Fouché et Ferri au ministre des rel. ext., 13 frimaire an IV, et Rapport au Directoire, arch. des Aff. étr., Espagne, suppl. 17, 328, 329 ; le 6 frimaire il écrivait que cette mission le mettrait à portée d'en suivre une autre conforme à ses connaissances et qui est très importante à la République. Fouché au ministre de la guerre, 6 frimaire an IV, Vente Laverdet, 16 mai 1845.

⁵ Note au *Moniteur* du 23 fructidor an VII.

frappait alors les babouvistes, dont il avait été le conseiller le plus écouté et dont il pouvait encore inspirer les complots et la résistance¹.

Depuis quelques mois cependant, Fouché s'était éloigné de la société du Panthéon : Babeuf avait, le 23 germinal, répudié lui-même les conventionnels, ajoutant a qu'il fallait des hommes neufs². Fouché subit donc vraisemblablement, une fois de plus, injustement peut-être, le contre-coup de l'échec subi en la personne de Babeuf, par l'idée jacobine, et alla expier, dans une nouvelle disgrâce, une amitié compromettante, quoique déjà répudiée. Peut-être aussi Barras voulut-il tout bonnement se débarrasser d'un solliciteur importun, car c'est dans cette attitude humiliée que nous le présente l'ex-directeur, quémendant une placette pour subvenir à ses besoins³. Cette affirmation paraît démentie par une lettre fort digne de prairial an V où il protestait qu'il ne demandait, et n'avait jamais rien demandé au gouvernement directorial⁴. Il y avait quelque mérite, car le malheureux était réduit à une véritable gêne. Dès 1792, le soulèvement des noirs l'avait privé des propriétés de Saint-Domingue ; la créance sur les biens perdus dont il entretenait sa sœur, le 30 pluviôse an VII, ne rapportait plus dès ce moment que des espérances⁵. Quant aux biens du Pellerin, Fouché constatait à la même époque que les désastres de Vendée les avaient mis en fort mauvais état⁶. On prétendait à Nantes que dès septembre 1792, le nouveau député avait dû, pour faire figure, se faire habiller de pied en cap à crédit chez un marchand de drap qui ne fut payé que fort longtemps après⁷. Les missions n'avaient pas dû l'enrichir, car le 27 floréal an III il se déclarait, malgré son vif désir, incapable d'acheter à bas prix des biens nationaux qu'il convoitait, n'avant que le nécessaire⁸. Il s'était, au dire de Barras, au retour de sa mission, réfugié dans un véritable grenier avec sa femme, dont le rancunier directeur nous fait à cette occasion un peu séduisant portrait, et l'unique enfant qui restât au ménage, non moins roux que ce couple hideux, ajoute Barras, albinos véritable, mais qui n'en était pas, comme de raison, moins cher à ses parents. Il aurait encore, toujours au dire de l'ancien directeur, essayé du commerce des porcs pour nourrir son marcassin, ce qui donna lieu avec un associé, un ancien collègue de la Convention, à un procès que Barras étouffa par un arbitrage. En réalité, le futur duc d'Otrante vivait, semble-t-il, des aumônes du Directoire, pour le compte duquel il taisait une police secrète dont Barras nous fournit en ses Mémoires quelques curieux rapports⁹.

Est-ce pour couper court à tout cet espionnage, qui peut-être s'exerçait aux dépens des collègues de Barras lui-même, ou pour les raisons que nous avons énoncées plus haut, que Fouché se trouva soudain, au comble de la disgrâce, exilé à Montmorency ? Il s'y achemina le 10 nivôse, dans les pensées les plus amères¹⁰. Le misérable subit là une des rares crises de désespérance que nous

¹ BARRAS, II, 16, 17.

² ROBIQUET, *Babeuf et Barras*, *Revue de Paris*, 1er mars 1898.

³ BARRAS, II, 16, 17.

⁴ *Fouché aux directeurs*, 8 prairial an V ; gracieusement communiqué par M. Charavay.

⁵ *Fouché à sa sœur*, 30 pluviôse an VII ; CAILLÉ, p. 10, lettre IV.

⁶ *Fouché à sa sœur*, 30 pluviôse an VII ; CAILLÉ, p. 10, lettre IV.

⁷ TALBOT (de Nantes). Article sur Fouché dans la *Biographie bretonne*, de Levot.

⁸ *Fouché à sa sœur*, 27 floréal au III, CAILLÉ, p. 8, Lettre II.

⁹ BARRAS, III, 73, 74, 272

¹⁰ Il écrivait le 10 nivôse an IV à Barras qu'il partait pour l'exil, protestant que partout où il se trouverait, il servirait son pays avec cette même ardeur, cette mente pureté qui lui avaient attiré tant de persécutions, tant d'injustices, *Fouché à Barras*, 10 nivôse an

offre cette vie d'ambitieux tenace. Réellement, il semblait en une impasse : la haine de ses adversaires de la Convention, les accusations des départements, la réaction violente qui l'avait un instant menacé de la déportation, l'avaient, sans doute, moins consterné que cette indifférence hostile, cette méfiance sans remède, et par-dessus tout, ce complet oubli. On ne le croyait même plus digne de l'injure : dans ses lettres de Paris, écrites en 1795, Peltier, le publiciste royaliste, ne le nommait qu'une fois sous le nom de Fouquet de Nantes, pour le flétrir, mais perdu dans la tourbe des gens sans valeur¹ ; on parlait encore de Le Cointre, de Legendre ou de Bourdon, on ignorait déjà Fouché. On n'en parlait du moins que pour l'accabler : à Nantes, on prétendait qu'il avait odieusement pêché en eau trouble et qu'il était fort riche. Lui s'exaspérait à cette accusation injuste. *Les misérables !* écrivait-il à sa sœur le 13 nivôse an V, *si je leur ressemblais, j'aurais en effet beaucoup de richesses. A ma place, ils auraient fait une fortune immense. Comment concevoir que j'ai tout sacrifié à la patrie, et qu'il ne me reste que mon travail et mes talents ?... Dites à ceux qui croient les contes qu'ils débitent, que je fais la remise à qui voudra des châteaux et de tout ce que j'ai acheté depuis la Révolution, je lègue tout sans réserve*². Pour comble, cet homme, si bon père, était cruellement éprouvé. Il perdait son second enfant, son *louveteau*, comme disait Barras. *Je suis proscrit*, écrivait-il désespéré au Directeur le 9 thermidor an IV, *et je viens de perdre le seul enfant qui me restait pour me consoler des injustices et des méchancetés des hommes. Il est donc dit, ajoutait-il avec découragement, que je sois destiné à pleurer éternellement. Et faisant sur cet anniversaire, qu'il célébrait si tristement, un retour mélancolique, il laisse déborder sa haine et sa rancune. Jurons une haine profonde à toutes les factions ; elles sont la cause de tant de désordres, de crimes, de malheurs et de destructions, Adieu, salut et amitié solide*³.

De Montmorency, on le voit, ses relations continuaient avec Barras : le 28 thermidor, en effet, il lui écrivait encore, et, toujours entêté dans son jacobinisme irréductible, le mettait en garde contre ses collègues réacteurs, à propos des destitutions dont on frappait les fonctionnaires républicains. *Ah ! mon ami, défiez-vous de la perfidie qui vous entoure. On s'attache à vous comme le serpent autour du corps qu'il veut déchirer*⁴.

Le directeur se laissa toucher ; à la fin de 1796, Fouché reparut à Paris : Barras commençait-il à s'effrayer des progrès rapides de la réaction royaliste, qui allait aboutir aux élections de mai 1797, et pensait-il déjà à s'appuyer sur les éléments jacobins, ou tout au moins à les ménager ? Quoi qu'il en soit, ne pouvant employer Fouché officiellement — les directeurs s'y opposaient —, il lui avait fait obtenir du général Schérer les fournitures de l'armée d'Angleterre, riche proie qui pouvait mener Fouché à la fortune⁵. Il avait vu la misère de trop près, pour ne pas désirer dès lors passionnément la richesse, à défaut du pouvoir, ou comme moyen d'y parvenir. Là encore, il se montrait d'ailleurs l'homme des circonstances. Il n'avait qu'à regarder autour de lui, pour constater qu'à l'âge des grands principes, des luttes héroïques et des sanglantes répressions succédait,

IV. *Bull. d'autogr.*, décembre 1897, n° 283. Il se relira à Saint-Leu : ses lettres sont datées tantôt de Saint-Leu, tantôt de la vallée de Montmorency.

¹ PELTIER, *Lettres sur Paris*, Londres, 1795.

² *Fouché à sa sœur*, Saint-Leu, 13 nivôse an V ; CAILLÉ, lettre III, p. 9.

³ *Fouché à Barras*, 9 thermidor an IV ; gracieusement communiqué par M. Charavay.

⁴ *Fouché à Barras*, 28 thermidor an IV (même provenance).

⁵ BARRAS, III, 73, 74.

comme toujours, celui des grandes affaires et des spéculations profitables. Maximilien l'avait prévue et prédite, cette heure néfaste où feraient souche les Rovère et les Tallien. Peut-être n'allait-il pas jusqu'à prévoir les Ouvrard et les Hainguerlot, protégés des Barras et des Talleyrand. Ces financiers du Perron avaient soudain pris le haut du pavé, et tout le monde à leur suite jouait, spéculait, achetait, vendait ; terres d'émigrés, châteaux abandonnés, dépouilles de sacristies, biens nationaux à bas prix, fournitures des armées, entreprises de contrebande, tout donnait lieu à spéculations, coups de bourse et coups de dé. Hainguerlot et Ouvrard étaient les rois du jour ; Fouché s'attacha au premier, plus tard au second ; il consulta le financier, s'associa à lui, le récompensa fort plus tard par une constante protection ; Hainguerlot était alors poursuivi devant le tribunal de Melun pour affaires véreuses ; Gaillard, l'ex-professeur d'Arras et de Juilly, présidait ce tribunal. Fouché spécula de son amitié, recommanda le financier. Celui-ci associa le précieux personnage à l'affaire, le poussa, le conseilla, l'aidant, non seulement à fonder sa colossale fortune, mais à se créer dans ce milieu financier, toujours influent, d'utiles relations qu'il continuera à cultiver toute sa vie. Dès lors, il commençait à y fréquenter fort, car nous le voyons s'associer encore à un autre financier, le banquier Walkiers, de Bruxelles, qui, lui, tripotait dans les affaires de la contrebande et dans la fourniture des armées¹. D'autres affaires l'associèrent à Réal, encore une compagnie de subsistance militaire, la Société de Saint-Ouen. Les bureaux étaient rue Thrane². Fouché en fit son quartier général, d'autant plus décidé à forcer la fortune qu'un fils venait de lui naître, le 7 germinal an V (27 mars 97), Joseph-Liberté Fouché, nouveau stimulant pour ce père passionné dans son opiniâtre lutte contre le destin contraire.

Il entendait que cette lutte se portât sur tous les terrains, car ces spéculations financières de tout ordre ne l'absorbaient pas assez, pour qu'il ne continuât à suivre d'un œil sagace les choses et les gens de la politique. A entendre Barras, celui-ci paraît avoir décidément fait en cette année 1797 de l'ex-représentant un agent actif et quotidien de sa police secrète³. Cette honorable fonction lui permettait de suivre, pour son propre compte aussi, les mouvements de l'opinion. Les royalistes l'emportèrent aux élections de mai 1797 ; les Cinq-Cents, en majorité réacteurs, portaient au Directoire leur coreligionnaire, le royaliste Barthélemy. Jamais Louis XVIII ne parut plus près du trône. Cette situation semble avoir ému Fouché, s'il faut en croire un contemporain qui se dit instruit personnellement de toute cette affaire. Ses principes républicains ne pesaient déjà plus guère alors et Barras le connaissait bien quand, en dépit du rôle de jacobin tenace que jouait son policier, il disait à un ami : **Vous connaissez mal Fouché : il n'y a pas de conventionnel mieux revenu de son délire. Il n'en est aucun surtout de plus convaincu de l'impossibilité de l'existence de la République.** Fouché aurait justifié, au dire de Fabre de l'Aude, cette opinion arrêtée ; il aurait tenté hardiment d'entrer en relation avec les chefs royalistes, en vue de faire contribuer les anciens révolutionnaires à la Restauration, sûr moyen de la désarmer. Il parut sans doute alors personnage trop mince ou trop odieux ; l'abbé de Montesquiou, l'agent de Louis XVIII en France, repoussa

¹ *Mém. de Fouché*, I, 32 ; BARRAS, III, p. 79. Il garda avec Walkiers des relations dont témoigne une lettre adressée au banquier le 9 prairial an VIII. *Revue des autogr.*, septembre 1898.

² Mme DE CHATENAY, *Mém.*, I, 337.

³ BARRAS, III, 11, 12, donne *in extenso* certaines notes de police de Fouché en 1797.

dédaigneusement, avec un étonnement scandalisé et une grande dureté de termes, les offres de services de Fouché¹. Rapprochement curieux, c'est ce même abbé Montesquiou qui, en mars 1815, devait pousser Louis XVIII, menacé par Bonaparte, à prendre pour ministre le régicide, qu'en 1796 on refusait même comme agent inférieur. En messidor an V, on croyait la Restauration assurée par les moyens légaux ; ni Barras, ni à plus forte raison Fouché ne semblaient nécessaires.

Et cependant il eût été prudent peut-être de s'assurer de pareils concours. Il était dangereux de rejeter ces habiles du parti jacobin, aux abois et décidés à tout, dans le camp de la République menacée.

Les refus mêmes qui furent opposés à *'odieux régicide*, si le fait est vrai, durent singulièrement le confirmer dans ses craintes de représailles, et par conséquent dans son hostilité à toute Restauration. Fouché poussa délibérément Barras à Fructidor². D'après une des victimes du coup d'État, ce fut l'ex-proconsul de Lyon qui, dans des conciliabules tenus à la veille de Fructidor, entre les directeurs, Barras, Larévellière, Rewbell d'une part, Sieyès, Merlin et Fouché d'autre part, se fit le défenseur du coup d'État pur et simple contre la majorité du Corps législatif, faisant écarter toutes idées de procès et de jugement : *Où trouver des preuves et des juges ?* aurait-il dit cyniquement. *D'accusés, ils deviendront bientôt accusateurs ; l'esprit public est trop mauvais pour courir une chance aussi périlleuse. La force est pour nous en ce moment, profitons-en pour anéantir d'aussi redoutables ennemis des patriotes*³.

Il n'était pas bon d'être parmi les ennemis de Fouché : Thermidor et Vendémiaire l'avaient déjà prouvé ; le 18 fructidor, le sabre d'Augereau compléta pour la fortune de Fouché ce qu'au 13 vendémiaire avait commencé le canon de Bonaparte. Thermidor l'avait sauvé de l'échafaud, Vendémiaire de la proscription ; Fructidor le sauva de l'obscurité et de l'oubli. Les deux directeurs Barthélemy et Carnot arrêtés, les Conseils décimés, le parti royaliste écrasé, un fort coup de barre était donné à gauche. Il était naturel que les républicains, restés en apparence fidèles à l'idée jacobine, reparussent dès lors, réclamant les dépouilles du parti vaincu. On vit donc Fouché de Nantes, sinon employé officiellement, du moins ouvertement reçu chez Barras⁴. Celui-ci se faisait, dès lors, son protecteur plus actif, le recommandant tous les jours à l'attention des directeurs, lui épargnant même les contre-coups du 22 floréal, si fatal aux jacobins extrêmes, le défendant d'être un terroriste, et finalement enlevant sa nomination à la légation de Milan, le 14 vendémiaire an VII⁵.

¹ FABRE de l'Aude, IV, 66. Quoi qu'il faille croire du curieux épisode raconté par Fabre, il se trouve corroboré par un bruit qui courut, d'après lequel certains conventionnels tels que Barras et Fouché, avaient, dès 1797, sollicité de Louis XVIII des lettres de rémission. Si nous n'avions que le témoignage de MONTGAILLARD, il compterait peu ; mais le comte Joseph de Maistre écrivait le 27 juillet 1815 que, résidant en Suisse en 1797, il avait appris que quatre ou cinq votants avaient demandé grâce pour la mort du roi, et qu'il avait su que Fouché était du nombre. Mais, d'après lui, le pardon avait été accordé. (*De Maistre à sa Cour*, 27 juillet 1815. *Correspondance diplomatique*, II, 96.) Fouché espérait-il mieux ?

² *Mém. de Fouché*, I, 37 ; DE LARUE, *Hist. du 18 fructidor*.

³ DE LARUE, déjà cité.

⁴ BARRAS, III, 73, 74.

⁵ BARRAS, III, 74.

C'était donc grâce à cette haute protection que, soudain, Fouché reparaisait sur la scène politique avec un titre officiel qui avait pour Barras et le Directoire le double avantage de le satisfaire et de l'éloigner. Cette mission exigeait un esprit délié et au besoin une main ferme, car elle jetait l'ex-représentant dans un imbroglio particulièrement difficile.

Cette malheureuse République cisalpine, établie depuis quelques mois, vivait dans une continuelle anarchie, fruit d'une situation réellement intolérable. La France l'avait, à sa naissance, grisée des mots capiteux d'indépendance et de liberté. Mais, sous prétexte que la jeune République italienne, dotée d'un gouvernement national, avait cependant besoin, dans ses premiers pas, de tuteurs et de précepteurs, sa grande sœur lui en avait donné d'assez rudes dans la personne de ses agents et de ses généraux¹. La République cisalpine, écrivait le 6 floréal an VI le citoyen David, secrétaire de la légation à Milan, a deux législations : les ordres de nos généraux et les décrets de ses représentants ; elle a deux gouvernements : les états-majors français et son Directoire ; elle voit s'élever des lois contre des lois : l'action des uns détruit celle des autres, et le peuple, fatigué de tant de contradictions, ne sachant pas auxquels obéir, se dégoûte du gouvernement républicain. Le pire était qu'il n'y avait pas deux, mais trois, mais souvent quatre pouvoirs. Car la République française, non contente de donner à sa jeune sœur un tuteur galonné, lui en fournissait deux autres : le ministre et l'agent financier. Devant les yeux du peuple italien stupéfait et du Directoire cisalpin atterré, ces agents français entraient en conflit et se disputaient l'influence. Le rude et brutal Brune commandait alors le corps d'occupation. Aux représentations du diplomate David, il avait récemment répondu par des paroles hautaines, encore qu'empreintes d'une certaine vérité : Il faut cette sévérité pour contenir les Italiens ; tant que nous la conservons, ils sont à nos genoux. Si nous y renonçons un moment, ils se relèvent et deviennent insolents et dangereux ; du reste, le gouvernement regarde l'Italie comme un pays conquis ; il veut qu'on la traite de la sorte, qu'on en retire tout le parti possible, et tant que je commanderai l'armée, je ferai craindre et respecter le nom français. Et comme sanction de ce soldatesque langage, il s'était, par un arrêté du 4 germinal, attribué un pouvoir proconsulaire. Alors que doit faire l'ambassadeur de France ? écrivait David. S'il obéit à la puissance militaire, il compromet la dignité de son caractère ; il renverse tous les principes de la hiérarchie et de la séparation des pouvoirs, et dans l'un comme dans l'autre cas son rôle a quelque chose de très inconvenant : il invite, quand les généraux ordonnent ; s'il agit par lui-même, il se trouve en contradiction avec une autorité plus forte que la sienne ; il semble, par ses discours, reconnaître l'indépendance d'un gouvernement auquel d'autres gens prouvent en même temps par leurs actes que cette indépendance est chimérique, et qu'il n'en conserve pas même

¹ DE BARANTE, *Histoire du Directoire* ; BIGNON, *Du système suivi par le Directoire relativement à la République cisalpine*, Paris, 1799 ; CANTU, *Correspondance* ; TROUVÉ, *Quelques éclaircissements sur la République cisalpine* ; LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, *Mém.* ; BARRAS, *Mém.* ; FOUCHÉ, *Mém.* ; MONTI, *Lettres*, etc. *Diarii* manuscrits de Minola et Marelli ; aux Affaires étrangères, *Corresp. des ministres français, diplomates, commissaires*, etc., à Milan, 56. Aux Archives nationales, *Correspondance des mêmes avec le Directoire* ; A F III, 71. Dossiers 288-290.

l'apparence¹. Cette protestation résumait bien les griefs du diplomate contre le soldat, que soutenait généralement l'agent financier, autre tyran, exacteur patenté, recueillant, en deniers comptants, les fruits de la terreur que semait le général. Mais parfois aussi certains conflits personnels jetaient l'agent financier dans le camp de l'ambassadeur, et enfin les trois hommes se trouvaient réunis fort souvent pour terroriser, et au besoin bouleverser le gouvernement légal du pays.

On en avait eu un exemple récent. Le ministre Trouvé, que Fouché allait remplacer, avait entretenu de fort mauvais rapports avec le général Brune et, soutenu par l'agent financier Faypoult, affiché une violente hostilité au Directoire de tendances jacobines que le général lui-même, par un coup d'État, avait installé au pouvoir en prairial an VI. Puis le général Brune, s'étant laissé persuader par le diplomate, avait consenti à détruire son propre ouvrage, et d'accord les trois agents avaient préparé un nouveau coup d'État, cette fois au bénéfice du parti aristocratique. Le 15 fructidor an VI, Trouvé avait, avec la complicité ou tout au moins la neutralité du général, modifié le Directoire, épuré les conseils, et imposé une nouvelle constitution aux cisalpins². Le parti démocratique, poussé peut-être par Brune lui-même, protesta avec énergie, se plaignit à Paris, tant et si bien que le Directoire sembla lui donner satisfaction, en rappelant Trouvé, envoyé à Stuttgart, et en le remplaçant par ce pur démocrate, le trop fameux Fouché de Nantes³.

Le Directoire entendait cependant s'en tenir, vis-à-vis des adversaires de Trouvé, à cette seule satisfaction. Les instructions conférées le 12 vendémiaire à Fouché lui enjoignaient de laisser les choses dans le *statu quo*. Le gouvernement français prit soin d'en avertir le général Brune qu'on savait capable de revenir sur le coup d'État du 15 fructidor. **Le citoyen Fouché est chargé expressément, écrit le Directoire au général, de maintenir, de perfectionner l'organisation actuelle de la Cisalpine et d'employer tous les moyens pour empêcher qu'en voulant revenir sur ce qui a été fait, on ne porte atteinte à la tranquillité publique.** Et dans une lettre, écrite après le départ de Fouché, le 15 vendémiaire, le Directoire insistait sur le caractère conservateur de la mission de Fouché. Celui-ci, d'autre part, était chargé d'empêcher entre la jeune République et ses voisins tout conflit qui pût l'exposer de la part du Piémont, de la Toscane et de l'Autriche à de fâcheuses représailles⁴.

Muni de ses instructions et de ses lettres de créance, le nouveau ministre avait quitté Paris le 13 avec sa femme ; le 16, il atteignait Chambéry, et, repris de l'activité fébrile et parfois exagérée qu'on lui avait connue à Nevers et à Lyon, il

¹ *David au ministre des relations extérieures*, 6 floréal an VI ; A. A. E, Milan, 56. Toute la correspondance de David est fort intéressante ; on n'en peut citer ici que des extraits, mais c'est de l'ensemble de ses lettres que ressort l'étrange cacophonie qui résultait de cette bizarre situation. Cf. aussi : Correspondance des commissaires Faypoult et Amelot, an VII ; A. N., A F III, 71, dossier 290.

² Cf. les ouvrages cités plus haut, et particulièrement MINOLA, *Diario*, t. XV (Manuscrits de la *Bibliothèque Ambrosienne* de Milan).

³ *Le Directoire à Trouvé*. 11 vendémiaire an VII ; A. A. D., Milan, 56 ; le *Moniteur* du 15 vendémiaire publiait ce double arrêté.

⁴ Lettres de créance, A. A. E, Milan, 56, 284, et *Lettres du Directoire au général Brune*, A. A. E., Milan, 56, 287 et 288.

promettait d'inaugurer ses fonctions en dissipant des rassemblements formés dans le val d'Aoste. Le 21 vendémiaire, il arrivait à Milan¹.

Sa nomination y avait causé le plus grand émoi. Si le Diario de Minola se contente de signaler, à cette date, l'arrivée de l'ex-proconsul, ce n'est pas sans trembler que Marelli rappelle, dans le sien, que le nouveau ministre, **le fameux Fouché de Nantes, s'est fort distingué dans la Révolution française**. Vincenzo Monti essayait vainement de se rassurer, déclarant, dans une lettre du 26 vendémiaire, qu'on jugerait l'homme à l'œuvre ; mais il ne se dissimulait pas les vilains bruits qui couraient. **Si l'on doit croire**, écrivait le poète italien, **le bruit qui court, il a été un des commissaires à Lyon quand on mettait en œuvre la mitraille pour suppléer à la guillotine. Sa physionomie, ajoutait Monti, ne présage rien de mal cependant : c'est un homme de quarante-cinq ans. Il a été prêtre, et a actuellement une femme, mais fort laide (ma brutta)**². Trouvé, très mécontent de son éloignement, renchérissait, écrivant au Directoire que la nomination de Fouché avait inspiré le plus vif effroi, et à son cousin, le général Leclerc, que la réputation de l'ancien ministre causait une si grande frayeur que, à peine instruites de son arrivée prochaine, nombre de familles se disposaient à fuir³.

Le redouté ministre arriva très fatigué ; sa santé, réellement débile, s'accommodait mal des longs voyages ; le passage des Alpes l'avait éprouvé. Au surplus, le prétexte était excellent pour couvrir l'opération qu'il avait fort probablement préparée, mais dont il entendait ne pas endosser la responsabilité ; se sentant, disait-il, trop las pour entrer en fonction au débotté, il pria Trouvé de conserver deux jours encore la gestion de la légation ; il l'assura, du reste, dans une entrevue extrêmement cordiale, qu'il entendait suivre les instructions du Directoire, respecter la nouvelle constitution et le nouveau gouvernement cisalpin, auquel il adressait le jour même sa demande d'audience solennelle⁴. **En attendant**, écrivait le nouveau ministre le 24, **je ne néglige rien pour sonder les dispositions des esprits et connaître le véritable état des choses, afin de les diriger, ou de les ramener promptement dans le véritable sens de vos instructions générales et particulières**. Il avait vu le terrible Brune, et, à l'en croire, celui-ci avait paru agréer le caractère conservateur de sa mission⁵.

Il affecta donc la plus violente surprise quand, le 28 au matin, on vint lui apprendre que, dans la nuit, le général avait opéré une nouvelle révolution au profit du parti démocratique : cinquante-huit députés étaient chassés des conseils, et remplacés par des jacobins ; les directeurs Luosi et Adelasio avaient été contraints de signer leur démission ; un troisième, Sopransi, l'avait opiniâtrement refusée, et annonçait l'intention de ne quitter que par la force le palais directorial⁶. A en croire la lettre de Fouché au Directoire, il avait alors couru chez Brune, qui lui avait mis sous les yeux une lettre du Directoire,

¹ *Fouché au Directoire*, 16, 24 et 28 vendémiaire an VII, A. A. E., Milan, 56, 293, 300, 306.

² MINOLA, *Diario*, XII, et MARELLI, *Compendio* (Ms. de la Bibl. Ambrosienne), Monti à Costabili, 17 octobre 1798 (Ms. de la Bibl. de Florence).

³ *Trouvé au Directoire*, 28 et 30 vendémiaire ; *au général Leclerc*, 30 vendémiaire ; *Mém. de Larévellière-Lépeaux*, III ; même note dans la *Lettre du commissaire Amelot*, 24 vendémiaire ; A. N., A F III, 71, 290.

⁴ TROUVÉ, *Quelques éclaircissements*, p. 26.

⁵ *Fouché au Directoire*, 24 vendémiaire, A. A. E., Milan, 56 ; *Fouché au Directoire*, Dépêche, 24 vendémiaire an VI ; A. N., A F III 71, 290.

⁶ Cf. les ouvrages déjà cités.

l'autorisant à faire les changements qu'il croirait convenables¹. Le ministre semblait fort irrité de n'avoir pas même été préalablement consulté, et il ajoutait sur un ton froissé : J'espère qu'à dater de ce jour, il n'arrivera plus aucun changement sans ma participation. Cette intervention réitérée du pouvoir militaire là où réside l'ambassadeur de la République française ne pourrait se concilier avec la dignité de mon caractère : il est, au contraire, dans l'ordre des choses comme dans la volonté du gouvernement que l'ambassadeur français soit constamment auprès de la République cisalpine le seul organe de toutes les relations et négociations politiques. Cela est nécessaire si l'on veut laisser croire au gouvernement cisalpin qu'il est indépendant, et surtout si l'on veut que les puissances étrangères croient à son indépendance. Il ajoutait, du reste brièvement, que ces événements n'altéraient point les sentiments d'amitié et d'union qui existaient entre le général Brune et lui².

Cette lettre, où l'ambassadeur se drapait dans une souveraine dignité, sauvait les apparences. Qu'y avait-il de vrai dans l'indignation qu'affectait Fouché en face du coup d'État du 27 vendémiaire ? Comment expliquer, s'il y était si hostile, la bonne volonté avec laquelle cet homme si plein de sa dignité admet cette lettre du Directoire à Brune, l'autorisant assez vaguement à faire les changements qui lui paraissaient propres ? Comment expliquer sa persistance, sa croissante amitié avec le général Brune, puis le général Joubert, après ce prétendu affront si profondément ressenti par le diplomate de la part de l'autorité militaire ? Comment expliquer encore sa conduite, si favorable au nouveau Directoire, que lorsque le gouvernement français voudra provoquer un coup d'État qui doit détruire l'œuvre de Brune, il se croira obligé de destituer, de faire expulser d'Italie son ministre devenu l'ami des démocrates milanais ? Comment expliquer tout cela, sinon par une neutralité feinte, couvrant une réelle bienveillance pour les jacobins de Milan ou le général Brune ? Les hypothèses sont permises. Il y avait alors au Luxembourg deux partis tranchés qui prônaient une politique différente : d'un côté, Barras et Sieyès — encore qu'ils se détestassent — ; de l'autre, Merlin, Larévellière et Treilhard. Fouché se rattachait au premier parti : Barras était son protecteur, et il convoitait l'amitié de Sieyès. A l'âcreté avec laquelle Larévellière avait défendu Trouvé et son œuvre, on peut supposer que Barras et Sieyès n'avaient pas peu contribué à en désirer l'anéantissement. C'étaient eux qui avaient demandé et obtenu l'envoi de Fouché après le rappel de Trouvé. Peut-être les conseils secrets des deux hommes à leur protégé n'étaient-ils pas parfaitement d'accord avec les instructions officielles que le gouvernement avait confiées à son ambassadeur. Au reste, Fouché, resté jacobin, nous l'avons vu, encore qu'à la veille de cesser de l'être, ne couvait répugner à un coup d'État fait d] profit du parti démocratique de Milan contre les aristocrates ; enfin le fait même que Brune l'avait voulu lui paraissait assurément une raison déterminante à l'accepter. Fouché, comme Sieyès, avait certainement, dès cette époque, bon idée de derrière la tête : la Révolution était en mal de dictature depuis que Bonaparte avait canoné Saint-Roch, et Augereau sabré le Corps législatif. Un général comme Brune, capable d'exécuter si prestement trois coups d'État en cinq mois, semblait homme à ménager, peut-être à adopter pour l'avenir. Ces considérations nous portent à croire que Fouché fut, sinon le complice actif, du

¹ *David à Talleyrand*, 10 brumaire an VII ; A. A. E., Milan, 56, 328.

² *Fouché au Directoire*, 28 vendémiaire an VII ; A. A. E., Milan, 56, pièce 304.

moins le complaisant témoin du coup d'État qui s'accomplit au lendemain de son arrivée¹.

Il parut, du reste, vouloir lui donner, tout au moins, la sanction de son silence, s'étant mis une fois pour toutes en garde, par sa lettre du 28, contre les récriminations qu'il prévoyait de Larévellière-Lépeaux et de ses amis.

Lorsque, menacé d'être expulsé *manu militari* par Brune, Sopransi adressa à Fouché une protestation, du reste très digne, il trouva l'oreille d'un sourd. Même aventure arrivait aux députés expulsés, qui, allant de Trouvé à Fouché, de Fouché à Trouvé, recevaient de l'un la réponse qu'il n'était plus ministre, de l'autre que sa santé ne lui permettait pas de l'être encore².

Au surplus, vis-à-vis du personnel même de la légation, fort hostile, comme son ancien chef Trouvé, au nouveau coup d'État, Fouché croyait dégager sa responsabilité, en affirmant qu'il pouvait, en toute conscience, se laver les mains de ce qui se passait : il avait reçu, expliquait cet habile casuiste à son premier secrétaire David, la mission de reconnaître le *fait accompli* : il arrivait que le fait accompli se trouvait autre, peu devait lui importer. C'était au Directoire, *être moral*, qu'il devait se présenter, *sans s'inquiéter des individus qui le composaient, ni de la manière dont on les y avait placés*, démontrait-il à David, peu séduit par cette politique de Ponce-Pilate³.

Ce qui alarmait les amis de Trouvé et du Directoire renversé, c'est qu'en effet le ministre français allait donner une sanction officielle au coup d'État, en se présentant au nouveau gouvernement. L'ancien Directoire avait donné rendez-vous pour le 30 vendémiaire au nouveau ministre : le 18, on lui avait changé son personnel ; l'étrange ambassadeur affecta de ne s'en point apercevoir.

Il fut clone reçu le 30 par le Directoire, au milieu d'un grand déploiement de pompe, en présence du général en chef, de son état-major, du corps diplomatique et d'un immense concours de citoyens fort curieux de contempler le fameux Fouché de Nantes, ou d'étudier son attitude en ces singulières circonstances. Naturellement le ministre des relations extérieures du nouveau gouvernement — jacobin, on s'en souvient — n'eut garde d'oublier, en présentant l'ancien proconsul au Directoire, *la ferme énergie que le citoyen Fouché avait jadis déployée pour assurer le triomphe de la liberté*, affirmant qu'il trouverait à Milan de constants compagnons de lutte. Mais ce qui excitait au plus haut point la curiosité, c'était la harangue qu'allait prononcer l'ex-proconsul. Il fut vague, pompeux et creux. Après un éloge, en style magnifique, de la République et de la Révolution française, il délaya, pendant une demi-heure, la pensée qu'il fallait former la Cisalpine à l'image de son aînée, faire des âmes de

¹ TIVARONI, *L'Italia durante il dominio francese*, 144, n'hésite pas à attribuer à Fouché *pel quarto d'ora democratico* l'initiative et la responsabilité de la révolution du 15 octobre ; BIGNON, ex-secrétaire de la légation, semble croire que Fouché l'est contenté de reconnaître les changements opérés par Brune. Mais Fouché lui-même avoue, *Mém.*, I, 45, qu'il avait la clef du coup d'État, ajoutant simplement (I, 51) qu'il était censé n'avoir prit aucune part directe à l'affaire. Fouché cependant en avait imposé, car Monti semblait croire (Lettre du 3 brumaire) que le coup avait été fait sans la connivence de Fouché. Cf. aussi *Lettre du Cre Amelot au Directoire*, 29 vendémiaire an VII ; A. N., AF III 71, 288, 290.

² TROUVÉ, *Quelques éclaircissements*, p. 26 ; *David à Talleyrand*, 10 brumaire an VII ; A. A. E., Milan, 56, 328.

³ *David à son ami Derché*, 6 brumaire an VII ; A. A. E., Milan, 56, 322.

ses habitants, des âmes républicaines, et cela surtout par le spectacle fréquent des fêtes civiques. Il ne sortit de cette phraséologie que pour affirmer, le besoin s'en faisant sentir, l'absolue indépendance où la République cisalpine était placée vis-à-vis du gouvernement de Paris, et, pour le corps diplomatique, s'indigner du délire de l'Europe refusant de croire aux intentions glorieusement pacifiques de la République française. Le président du directoire cisalpin salua le grand pays à qui était dû, en Italie, le réveil des idées de patrie, de liberté et d'indépendance, ajoutant : Quant à vous, citoyen ambassadeur, c'est avec un transport de joie que le Directoire exécutif vous voit vous installer près de nous, comme l'organe le plus désigné qui puisse être choisi par vos vertus républicaines et votre caractère franc, des sentiments d'attachement loyal et de reconnaissance qui lient la République cisalpine à la République française¹.

Pendant que Fouché s'installait ainsi officiellement à la tête de sa légation, Milan était le théâtre d'une forte réaction jacobine. Le cercle constitutionnel (Cercle jacobin), fermé par les amis de Trouvé, fut rouvert, et le 3 brumaire le *Termometro politico* dégagait bien le sens du coup d'État du 27, en se réjouissant du nouveau bienfait de la France envers la République cisalpine : la chute de l'oligarchie réactionnaire². Des députations jacobines venaient remercier le général en chef et le nouveau ministre, regardé dès lors comme le fauteur du coup d'État jacobin.

La presse soudain dotée de la liberté illimitée et les clubs rouverts ne tarissaient pas en propositions d'un démagogisme extravagant, reportant Fouché à cinq ans en arrière, aux beaux jours de Nevers et de Lyon. Des législateurs cisalpins, ses émules, demandaient que l'on fixât à 30.000 livres le maximum des fortunes, que l'on s'emparât du surplus. Un autre, le député Scazza, trouvait inutile tout système financier autre que celui des miles chez les riches. L'alarme fut bientôt générale : agriculteurs et propriétaires, négociants, industriels, artisans se montraient inquiets : le crédit baissait, à mesure que pleuvaient les propositions extravagantes.

Ce n'est pas tout : les assemblées primaires, ayant été convoquées pour voter la constitution, donnèrent le spectacle de scènes scandaleuses de basse démagogie. Sous les voûtes gothiques du Dôme de Milan, comme jadis sous celles de la cathédrale de Nevers, les mesures les plus extrêmes furent prônées en chaire. Des querelles s'ensuivirent, violentes, des bagarres qui menaçaient de devenir sanglantes³.

L'ancien proconsul de Nevers regardait, pensif, son ilote ivre. De haut, tout ce remous démagogique lui paraissait extrêmement répugnant, et, qui pis est, dangereux. Dès le 8 brumaire, il avait consulté David, son premier secrétaire, sur les moyens d'arriver à un gouvernement plus raisonnable. Ne pouvant, ni ne voulant revenir sur les mesures prises, il s'efforçait d'enrayer, au grand mécontentement de certains agents.

¹ *Fouché au Directoire*, 30 vendémiaire an VII ; A. A. E., Milan, 56, 340 ; *Compendio*, VI Ms. de la *Bibl. ambrosienne* ; *Il Censore*, 1er brumaire ; *Effemeride repubblicane*, *Gazetta nazionale*, *Quadro politico*, *Termometro politico*, 1er-2 brumaire.

² *Termometro politico*, 3 brumaire an VII.

³ *David à Talleyrand*, 10 brumaire an VII ; A. A. E., Milan, 56, 325 ; Milan, 56, 328 ; *Censore*, *Effemeride*, *Gazetta Nazionale*, *Quadro*, *Termometro* de brumaire an VII, et ouvrages déjà cités.

Ce qui les irritait plus encore, c'était l'intention hautement affirmée de mettre fin à l'état d'anarchie scandaleuse que leur rivalité entretenait. Le réel sens gouvernemental dont Fouché allait, sous peu, donner de si éclatantes preuves, se révoltait devant cette situation lamentable. En arrivant de Milan, écrivait-il, j'ai trouvé les affaires de la République dans une véritable anarchie. Des généraux, des commissaires de finances, des agents spéciaux du Directoire, agissaient de leur propre autorité, faisaient des négociations, et traitaient directement avec le gouvernement cisalpin..... J'ai résolu de terminer cette espèce de lutte, et d'extirper des abus aussi préjudiciables aux intérêts des deux peuples. J'ai pensé que l'ambassadeur était le seul organe du gouvernement français auprès du gouvernement cisalpin..... Je crois que hors de ce système il n'y a que confusion, désordre, contradictions dans nos démarches, avilissement du gouvernement cisalpin, et dilapidation de ses ressources¹. Le 9 frimaire, il adressait au directoire cisalpin un message dans ce sens². Mais dès le 23, ses efforts, à l'entendre, étaient couronnés de succès, puisque, à cette date, il écrivait qu'il avait recouvré toute l'autorité qui convenait à l'ambassadeur français³.

Il avait immédiatement usé de cette autorité pour prendre une attitude qui stupéfia ses amis de la veille, les jacobins des clubs, fit imposer silence aux journaux qui croyaient lui plaire en insultant Trouvé, protecteur de Sopransi, intervint pour forcer le ministre de la justice à poursuivre l'auteur d'une brochure outrageante pour le ministre de Naples, et essaya de réduire à rien l'influence du cercle constitutionnel⁴.

Cette volte-face s'expliquait assez naturellement par le départ du général Brune. Ce brave soldat, appelé à l'armée des Pays-Bas, venait de quitter Milan, exprimant, avec une franchise toute militaire, sa satisfaction de s'être vengé avant de partir⁵, ce qui donnait une haute idée de son tact gouvernemental. Son successeur, le séduisant général Joubert, parut soudain à Fouché, plus que ce brutal soudard, l'homme de la Destinée. Des relations courtoises s'établirent⁶, bientôt transformées en solide amitié qui fut devenue une utile amitié, si la mort n'eût fauché, à la fleur de l'âge, celui que Fouché destinait au rôle de Bonaparte⁷. Joubert venait préparer la guerre : pour en faciliter les apprêts, il rendit à Fouché un premier service, il le réconcilia, pour un instant, avec l'agent financier Amelot⁸. De très grandes préoccupations assaillaient toute cette petite colonie de représentants français. L'Autriche allait rompre la paix de Campo-

¹ *Fouché à Talleyrand*, 10 brumaire an VII ; A. A. E., 56, 329.

² *Fouché au directoire cisalpin*, 9 frimaire ; A. A. E., 56, 330.

³ *Fouché au Directoire*, 20 brumaire an VII ; A. N., A. FIII 71, 290. *Fouché au Directoire*, 21 brumaire-23 brumaire ; A. FIII 71, 290. *Lettres de David et de Fouché*, brumaire an VII.

⁴ A la même époque, le ministre délibérait avec David, très hostile, on le sait, au nouveau régime, s'il n'allait pas rétablir l'ancien gouvernement aristocratique (A. A. E., Milan, 56, 327).

⁵ *Monti à Costabili*, 3 brumaire an VII. (*Corresp. d. c.*)

⁶ Amelot se plaignait amèrement de ce que l'ambassade eût circonvenu le nouveau commandant en chef ; 24 frimaire an VII ; A. FIII 71, 290.

⁷ CHEVRIER, *Le général Joubert* ; cf. aussi plus loin, les idées de Fouché et de Sieyès sur Joubert.

⁸ Sur les dissentiments violents de Fouché et des commissaires : *Fouché au Directoire*, 8 brumaire ; *Amelot au Directoire*, 27 brumaire ; sur leur réconciliation momentanée : *Fouché au Directoire*, 13 brumaire an VII ; A. FIII, 71, 290.

Formio, entraînant avec elle une partie de l'Europe. La malheureuse Cisalpine, vassale de la France, allait être la première menacée, les troupes autrichiennes de la Vénétie et du Trentin n'étant pas à cinq journées de marche de Milan. Paralysée par ses dissensions et par les brusques changements survenus, en cinq mois, dans son personnel gouvernemental, la République italienne restait inactive. Fouché entendait cependant qu'elle ne fût pas seulement le champ clos où Joubert allait se heurter aux généraux autrichiens : il fallait que la république alliée pourvût ou tout au moins contribuât à sa défense¹. Il était, nous le verrons maintes fois, l'homme de ces crises : actif, accommodant, industriel, et sachant surtout réveiller, exciter, faire marcher chacun. Dès le 9 frimaire, il sembla le porte-parole autorisé, le collaborateur le plus actif du général. C'est en son nom qu'il adressait, à cette date, de sévères observations au directoire cisalpin, sur le mauvais esprit du peuple des frontières, l'inertie du gouvernement au milieu d'un pays dont l'indépendance, la liberté, l'existence étaient l'enjeu de cette guerre². Il organisait un vaste système d'espionnage, embauchant sans hésitation les émigrés français qui passaient d'un camp dans l'autre, s'entourant sans scrupule d'un monde taré, mais précieux³. Le général Joubert l'encourageait, le soutenait, le prisant fort.

C'est au milieu de ses préparatifs qu'il apprit soudain qu'il était menacé de disgrâce. Le parti Larévellière l'emportait au Directoire ; l'agent Amelot, froissé de l'omnipotence du ministre, envoyait à Paris plainte sur plainte. On parlait de se débarrasser d'un représentant gênant, intrigant ; on craignait son amitié même avec Joubert, redouté d'une partie du Directoire.

Fouché eut vent des rapports envoyés contre lui. Le 13 frimaire, il adressait à Talleyrand, ministre des relations extérieures, une lettre justificative : il faisait ressortir la sagesse et la fermeté de sa politique, sacrifiant, du reste, Brune jugé compromettant, mais affirmant de nouveau qu'il n'avait été ni son complice, ni sa dupe ; qu'il avait refusé de [partager ses petites passions](#), qu'il n'avait servi que la patrie. C'est pour la servir qu'il n'avait pu ni voulu exécuter tous les ordres du Directoire, car il en était dont l'exécution en Italie pouvait favoriser les plans des ministres étrangers et de leurs cours. Il avait dénoncé leurs complots avant qu'ils éclatassent. [L'ouverture de la guerre ne justifiait que trop, malheureusement, ses prédictions](#)⁴.

Cette lettre, très digne, très pondérée, assez exacte, partait trop tard. Dès le 5 frimaire, Fouché était disgracié : Rivaud, nommé à sa place, devait accomplir la tâche à laquelle se refusait Fouché, en face d'une invasion imminente : désorganiser, pour un nouveau coup d'État, le gouvernement cisalpin, arracher le pouvoir aux démocrates, fâcheux gouvernants peut-être, mais déjà initiés aux affaires de l'heure présente, pour le restituer aux amis de Trouvé. La défiance contre l'ex-proconsul était même si grande, on le savait si tenace dans ses plans, si décidé à se cramponner à cette place, qu'on confiait à son successeur non seulement l'arrêté rappelant le ministre disgracié, mais encore un mandat d'arrêt

¹ *Fouché au Directoire*, 20 brumaire au VII ; A. M. ; A. FIII 71, 290. Dans une lettre du 8 brumaire an VII au Directoire (A. A. E. 56, 327), Fouché annonçait déjà qu'il avait obtenu du gouvernement cisalpin l'exemption de droits d'entrée pour l'approvisionnement de l'armée.

² *Termometro politico*, 15 Frimaire an VII ; *Moniteur* du 29 frimaire an VII.

³ *Amelot au directeur Treilhard*, 2 frimaire an VII, A. FIII 71, 200.

⁴ *Fouché à Talleyrand*, 14 frimaire an VII, A. A. E., Milan, 56, 355.

destiné à être utilisé au cas où l'opiniâtre politicien refuserait de quitter l'ambassade, Milan et l'Italie¹.

Le 26 frimaire, le nouvel ambassadeur arrivait à Milan, et presque immédiatement par un nouveau coup d'État — le quatrième en six mois — remettait au pouvoir le parti aristocratique². Fouché n'avait pas attendu cet événement si contraire à sa politique et aux intérêts de la France. Il avait quitté, le 26, Milan, ulcéré, mais raflant, au dire de Larévellière, comme souvenir de son éphémère pouvoir, la voiture, les chevaux, le linge, et quantité d'objets appartenant à l'hôtel de l'ambassade³. Par surcroît ce bon père de famille n'ayant touché naturellement, en trois mois, crue le quart du traitement attaché à sa charge, enleva le reste, et s'enfuit ainsi avec la conscience de n'avoir pas du moins travaillé pour l'honneur⁴.

Du reste, il gardait moins l'attitude d'un agent disgracié que celle d'un prince détrôné faisant ses conditions. Il s'était réfugié à Turin, près du général Joubert, qui, suivant l'expression de Barras, donnait raison à Fouché envers et contre tous : il semblait disposé à y attendre, au besoin à provoquer de là un revirement nouveau qui le ramenât à Milan. Rivaud, inquiet, s'exaspérait d'une pareille attitude⁵. Il se décida à recourir aux grands moyens ; le 30 frimaire, il signifiait au commandant de la gendarmerie l'ordre d'arrêter et d'expulser par la force son tenace prédécesseur. Fouché n'attendit pas la garde. Il abandonna Turin dans les premiers jours de nivôse⁶ et rentra à Paris le 20 (9 janvier 1799)⁷.

Il avait de nouveau mordu au pouvoir, puis avait dû lâcher prise, mais il n'était pas découragé⁸. Les événements lui donnaient raison en Italie ; il reparut avec une assurance étonnante après sa résistance opiniâtre aux ordres du Directoire, chez Talleyrand, chez Barras, chez Sieyès, au Luxembourg. Il parlait de l'Italie avec compétence et importance. L'envoi de Rivaud était une chose absurde, le rétablissement du gouvernement oligarchique, dévoué aux Autrichiens, leur ouvrait les portes de Milan, et aussi sûrement du reste les inévitables dissentiments du nouveau ministre avec le général Joubert. Il triomphait des défaites en Italie pendant le printemps de l'an VII, si persuadé que lui seul pourrait tout sauver qu'il parlait de reprendre incontinent le chemin des Alpes pour présenter la Révolution elle-même en la personne d'un régicide aux despotes coalisés qui la voulaient détruire, de la leur opposer comme la tête de Méduse⁹. Pour le moment, c'était bien au gouvernement lui-même qu'il produisait l'effet de la tête de Méduse. Il ne se contraignait guère, faisait

¹ *Le Directoire à Rivaud*, 5 frimaire ; A. A. E., Milan, 56, 353.

² *Faypoult au Directoire*, 26 frimaire, A. A. E., Milan, 56, 360 ; MINOLA, *Diario*, t. XII, 152 (Bibl. Ambr.) ; *Moniteur* du 3 nivôse an VII.

³ LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, II, 313.

⁴ *Amelot au Directoire*, 26 frimaire, A. N., A, FII, 71, 200.

⁵ *Rivaud au Directoire*, 26, 30 frimaire an VII ; A. N., A, FIII, 71, 200.

⁶ MIRELLI (*Compendio*) signale le 5 nivôse le départ de Milan d'une troupe de gendarmes destinés à arrêter Fouché de Nantes à Turin, puis annonce qu'on ne l'y a pas trouvé. Il s'était, au dire des *Mém.* de Fouché, I, 57, prévenu par le général Joubert, réfugié dans une campagne près de Monza ; de là il gagna les Alpes et la France.

⁷ Le *Moniteur* du 21 nivôse, signalait sa réapparition, ainsi que le ministre de Prusse Sandoz Rollin (*Sandoz Rollin à sa cour*, 13 janvier 1799).

⁸ De fait, il revenait avec une meilleure réputation. FABRE, de l'Aude, si hostile à Fouché, loue fort (IV, 223) la façon dont il avait en dernier lieu réprimé les excès du jacobinisme à Milan, et déclare que son départ fut un deuil pour la Cisalpine.

⁹ BARRAS, *Mém.*, III, 379.

entendre à l'égard du Directoire qui ne l'employait pas d'étranges menaces ; l'armée d'Italie était mécontente... il croyait devoir avertir les directeurs qu'une armée irritée pouvait devenir funeste à des usurpateurs. — Le Directoire s'inquiéta, s'irrita, essaya de le supprimer, donna ordre de l'arrêter. Fouché disparut, se cacha, puis, l'orage passé, reparut plus audacieux que jamais ; il avait calmé Barras, conquis Sieyès. Bien des gens croient apercevoir, écrivait le ministre de Prusse rendant compte de ces incidents¹, dans ces faits et dans ceux de Joubert un germe de désordres et de troubles entre le Directoire et l'armée. On associait en effet déjà Joubert et Fouché : cette hypothèse faisait trembler le Directoire ; et quand on se décida à éloigner par une nouvelle mission le gênant politicien, les directeurs écartèrent de prime abord la légation de Milan, jugeant inutile, dit Barras, de le réunir de nouveau à l'apprenti dictateur².

Le fait est que Fouché s'employait fort en faveur du jeune général, poussait Sieyès à le faire nommer gouverneur de Paris. Lui-même, décidé à rentrer à tout prix dans la carrière, intriguait autant qu'il le pouvait. L'auteur des Mémoires assure que, rencontrant un obstacle irréductible en Larévellière et Merlin, il contribua plus que personne au coup d'État de prairial art VII (18 juin 1799), qui, en expulsant du pouvoir les directeurs qui lui étaient hostiles, assura à ses protecteurs Barras et Sieyès la prépondérance au Luxembourg³. Ce nouveau coup, dans tous les cas, le tirait de sa laborieuse oisiveté : s'il n'en fut pas réellement l'inspirateur, il en fut le premier bénéficiaire ; le 30 prairial, les trois directeurs, ses ennemis, tombaient : le 16 messidor, moins de trois semaines après, on lui remettait le pied à l'étrier, en l'expédiant, non aux Alpes, mais au Rhin, en Hollande⁴.

Ce pays semblait aussi sûrement menacé que la Lombardie d'une prochaine invasion, celle des Anglais, et là aussi on pouvait craindre que les dissensions civiles ne livrassent, comme une proie facile, à l'ennemi une des marches de la République, un des États vassaux de la France. La Hollande, depuis 1795 république protégée par la France, était réellement partagée entre la peur de l'Anglais et celle du Français : la faction aristocrate des *Stathoudériens*, partisans de la maison d'Orange, longtemps opprimée par le parti patriote, se remuait et semblait près de prendre sur ce Directoire très modéré une influence qui exaspérait les jacobins. Ceux-ci, dès lors, accusaient le gouvernement de trahison, voulaient entraîner les représentants de la France à un coup d'État analogue à celui de Milan, pour s'installer à la place des suspects⁵. L'ambassadeur, le citoyen Lombard (de Langres), avait quelque peu encouragé, chez les gens avancés, ces factieuses espérances⁶. Cela n'avait pas peu contribué à éloigner de la France le directoire batave menacé, qui ne trahissait

¹ Sandoz Rollin, *ambassadeur de Prusse, à sa cour*, 15 janvier 1799 (24 nivôse an VII) ; BAILLEU, *Preussen und Frankreich*, I, 265, d'après les Arch. de Berlin.

² BARRAS, *Mém.*, III, 379.

³ Fouché s'étend fort longuement (*Mém.*) sur les préparatifs, les phases et les résultats de ce coup d'État, auquel il est fort vraisemblable qu'il ait collaboré ce politicien sans emploi.

⁴ Séance du Directoire du 16 messidor ; A. N., *Procès-verbaux*, AF IVIII, 16.

⁵ Cf. *La Révolution Française en Hollande*, 1894, p. 211 et suivantes, et la correspondance des agents français en Hollande ; LOMBARD, DESMAZIERS, etc. ; A. A. E., Hollande, 601 et 602.

⁶ Le ministre des relations extérieures de la République batave au citoyen Fouché de Nantes, 2 thermidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 51.

pas, mais montrait une certaine tiédeur pour la grande République sœur, une morne apathie dans la préparation de la résistance, et une réelle défiance du général Brune, commandant en chef des troupes de Batavie¹. Le gouvernement français estimait qu'on ne pourrait opposer aux Anglais une résistance sérieuse qu'en réunissant dans la même main le commandement des troupes françaises et bataves. Les Bataves, de leur côté, effrayés sans doute surtout par la personnalité du général français, craignaient, écrivait le premier secrétaire de la légation Desmaziers le 19 messidor, it que l'autorité du général français ainsi établie ne devint une sorte de droit positif, sur lequel il ne leur serait pas possible de revenir². Dans tous les cas, Lombard avait complètement échoué dans cette négociation.

Il fallait le remplacer par un homme habile autant qu'actif. Barras poussa Fouché, le fit accepter. Le 16 messidor (4 juillet 1799), un décret directorial nommait le citoyen Fouché de Nantes ministre plénipotentiaire près la République batave.

Le nouveau ministre plénipotentiaire dut se rendre, sur l'heure, chez Talleyrand, qui lui donna ses instructions, et reçut ordre de partir le lendemain matin³. Détail typique, il dut retarder ce départ de quarante-huit heures, le gouvernement n'ayant pas trouvé dans ses caisses de quoi défrayer le nouveau diplomate de ses frais de voyage⁴. Il partit enfin le 19. Le programme que lui avait communiqué Talleyrand était simple : il devait s'assurer l'amitié du général Daendels, alors tout-puissant en Hollande, et obtenir avec son appui la remise entre les mains de Brune du haut commandement ; subsidiairement, rassurer les Bataves sur l'avenir de leur indépendance, s'ils restaient fidèles à la France, les exciter à la défense contre l'Anglais, et veiller, au besoin, à ce qu'une organisation sérieuse fût donnée-à cette défense, en un mot secouer ce que le successeur de Fouché. devait appeler *la lenteur hollandaise*.

Jamais mission ne fut remplie avec plus.de rapidité et d'habileté. Le 19 messidor (7 juillet 1799), Fourché de Nantes quittait Paris, muni, outre ses lettres de créance, de missives pour les généraux Daendels et Brune⁵, la fortune associant associant une fois de phis le souple professeur au rude soldat. Le 23, Fouché arrivait à La Haye, es faisant part à Talleyrand⁶. Le jour même, l'actif agent voyait Daendels, *qu'il pressa, écrivait-il, avec tant de franchise, tant d'abandon, tant de chaleur d'idées et de patriotisme*, que les deux interlocuteurs se trouvèrent bientôt *dans cette intimité qui ouvre les âmes, et qui en laisse échapper les secrets*. Daendels ne laissa pas seulement échapper ses secrets : séduit, il prit immédiatement des engagements tels, que l'ambassadeur se croyait autorisé à répondre de lui à Talleyrand. Quelques heures après cette entrevue, Brunie, averti, arrivait à la légation, et conférait longuement avec Fouché, sur les moyens de défense tant matériels que moraux à mettre en jeu⁷.

¹ *Desmaziers, secrétaire da la légation, au Directoire*, 15 messidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 4.

² *Desmaziers au Directoire*, 19 messidor ; A. A. E., Hollande, 602, 9.

³ *Ordre du Directoire à Talleyrand*, 17 messidor ; A. A. E., Hollande, 602, 8.

⁴ LOMBARD de Langres, *Mém.*, I, 313.

⁵ *Talleyrand à Daendels*, 18 messidor an VII ; *Talleyrand à Brune*, 23 messidor an VII, A. A. E., 602, 10 et 23.

⁶ *Fouché à Talleyrand*, 23 messidor an VII ; A. A. E., Hollande 602, 23.

⁷ *Fouché à Talleyrand*, 23 messidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 24, Florent Guiot, successeur de Fouché à la Haye, écrivait le 17 thermidor que c'était bien grâce à

Enfin le ministre engageait immédiatement avec le gouvernement batave la négociation principale. Quatre jours suffirent pour la mener à bien. Le résultat fut excellent : tout en sauvegardant les droits du gouvernement et de l'armée hollandaise, en ménageant la juste susceptibilité, le protocole assurait l'unité dans le commandement. Il se traduisit par un décret du 27 messidor du directoire batave, mettant les troupes de la république sous le commandement du général français¹.

Le jour où il remportait cet éclatant et prompt succès, Fouché était reçu solennellement par le gouvernement batave. Il avait désiré l'être le 14 juillet, anniversaire cher à son cœur². Amené en grand cérémonial au sein du directoire, et assis dans un fauteuil vis-à-vis du corps directorial, le nouvel ambassadeur prononça un discours fort habile. Il ne niait pas les défaites passagères qui éprouvaient la patrie — Jourdan avait été battu à Stokach, en mars ; Scherer à Magnano ; Moreau à Cassano, en avril ; Masséna avait évacué Zurich, au commencement de juin ; Milan, puis Turin étaient tombés entre les mains de Sovaïrov, et la république cisalpine avait disparu dans la tourmente, ce qui créait à Fouché une situation assez fautive au sein de l'autre république protégée — ; mais ces défaites, ajoutait-il, allaient redonner à la patrie, ainsi qu'à ses alliés, une vigueur nouvelle. La lutte était de nouveau engagée entre le crime et la vertu, l'ignorance et la lumière. La France, balancée sur l'abîme où l'on voulait la précipiter, allait sentir que l'activité et l'audace sont aujourd'hui les conseils de la sagesse. Une nécessité s'imposait à tous ; il fallait se défendre. La France comptait sur la République batave. Le président Hoëth répondit par d'aimables banalités sur l'amour où la Hollande tenait la République française. Il était convaincu que le citoyen Fouché écarterait tous les ferments de malentendus. Les Bataves, ajoutait le président en réponse aux soupçons de Lombard de Langres, ne sont ni aristocratiques, ni anglomanes (*sic*)³.

C'est le lendemain de cette réception officielle que le directoire batave communiqua à Fouché le décret qui, en nommant Brune généralissime, comblait les vœux du gouvernement français. Fouché y répondit en engageant chacun à l'activité et au patriotisme sous ce chef valeureux⁴. Sous son inspiration, le directoire batave venait, en effet, de lancer une vigoureuse proclamation, appelant les Hollandais à défendre les institutions républicaines contre l'aristocratie et les Anglais, forçant ainsi le gouvernement, accusé de trahison par les jacobins, à rompre ouvertement avec l'adversaire⁵. Les places étaient enfin mises en état de défense⁶. De concert avec Brune, Fouché surveillait les préparatifs, déployant la fermeté hautaine d'un commissaire aux armées : cette activité s'expliquait du reste, car on apprenait à la fin de messidor qu'une flotte russe, partie de Cronstadt, et portant dix mille Anglais et Russes, était destinée à les débarquer en Hollande, tandis qu'une autre expédition s'organisait dans la

Daendels, conquis par Fouché, que Brune avait dû s'être mis à la tête des troupes bataves.

¹ Arrêté du 27 messidor transmis par Fouché ; A. A. E., Hollande, 602, 37, *Fouché à Talleyrand*, 28 messidor ; A. A. F., Hollande, 602, 37.

² *Fouché à Talleyrand*, 27 messidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 35.

³ Extraits des registres des résolutions du Directoire de la République batave ; *Réception du citoyen Fouché* ; A. A. E., Holl. 602, 32.

⁴ *Fouché à Talleyrand*, 28 messidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 37 ; *Fouché au Directoire*, 29 messidor an VII ; A. N. A. FIII 70, 4e dossier.

⁵ *Fouché à Talleyrand*, 29 messidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 40.

⁶ *Fouché à Talleyrand*, 1er thermidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 50.

Tamise¹. Le 3 thermidor, le ministre, toujours très satisfait de lui-même, écrivait : Le Directoire, en comparant ce qui existait avant mon arrivée et tout ce qui s'est fait, pourra juger si j'ai bien employé mon temps... Dans quelques jours, cette république sera dans un état de défense respectable, elle sera étonnée elle-même de tout ce qui se prépare et s'achève à son insu². Son activité se doublait de prudence ; il résistait aux sollicitations du parti avancé qui avait espéré trouver, chez le successeur de Lombard, ce fameux Fouché de Nantes, tout au moins la même complaisance que chez son prédécesseur³. Fouché n'était plus pour les révolutions démagogiques. Il était ambassadeur, allait soudain monter plus haut.

Il était en train de préparer avec Brune la campagne qui devait aboutir deux mois après aux brillantes victoires de Bergen et de Kastrikum, quand il reçut de Paris une nouvelle bien faite pour le payer amplement de cette active et fructueuse mission. Le 2 thermidor, le Directoire l'avait nommé ministre de la Police générale de la République.

Ministre ! c'était une nouvelle carrière qui s'ouvrait inopinément devant lui, un avenir d'homme d'État à celui qui n'avait été jusque-là qu'un aventurier politique. Il partit, sans perdre un jour, pour Paris⁴. Il prit auparavant cependant congé du directoire batave, qui lui prodigua les témoignages les plus flatteurs de confiance, de reconnaissance et d'attachement : Les membres les plus influents, écrivait le premier secrétaire Desmaziers le 7 thermidor, paraissent pénétrés de la force des motifs que le citoyen Fouché n'a cessé de leur mettre sous les yeux, pour leur prouver la nécessité de prendre les mesures défensives les plus respectables contre l'attaque dont le pays est menacé⁵.

Accompagné de la sympathie des Hollandais, de cette popularité à laquelle il fut toujours sensible, fier et fort d'une mission rapidement et heureusement remplie pour le bien des deux pays, l'esprit rempli de projets et le cœur plein d'espoir, Fouché courait à cette heure en malle-poste sur la route de Paris ; c'était enfin la fortune, la puissance, le grand jour, attendus pendant six interminables années dans les trances et les disgrâces, dans les traverses, parfois dans la misère des jours noirs ; c'était surtout, ce ministère de la Police générale, le piédestal sur lequel il allait pouvoir ériger une puissance formidable et une immense fortune. Et pendant qu'il crevait les chevaux entre La Haye et Paris, un autre, le général Bonaparte, regardait, sans doute, la vague qui l'allait pouvoir sous peu déposer au rivage de France.

¹ Talleyrand à Fouché, 2 thermidor an VII : A. A. E., Hollande, 602, 55.

² Fouché au Directoire, 3 thermidor an VII ; A. A. E., Hollande, 602, 56.

³ FLORENT GUIOT, successeur de Fouché, écrivait en thermidor que le parti exagéré avait compté dans les premiers jours sur l'ancien proconsul jacobin, mais que celui-ci l'avait soutenu beaucoup moins que son prédécesseur Lombard de Langres.

⁴ BARRAS, III, 422.

⁵ Desmaziers à Talleyrand, 7 thermidor ; A. A. E., Hollande, 602, 65.

DEUXIÈME PARTIE

LE MINISTRE FOUCHÉ

(1799-1810)

CHAPITRE IX

BRUMAIRE

Singulière intrigue qui amène Fouché au ministère. — Situation lamentable du Directoire. — Sentiments et projets de Barras et de Sieyès. — Le ministre Bourguignon : son incapacité. Il est remplacé par Fouché. — Sentiments et projets de Fouché au moment où il est appelé au ministère ; craintes qu'il conçoit d'une restauration. — Politique conservatrice ; antipathie pour le jacobinisme qu'il juge compromettant ; ni réaction ni révolution. Fouché rêve à un coup d'Etat en faveur de Joubert. — Installation au ministère : un serment de Fouché. — Le ministère de la police en 1799. — Fouché prend une attitude très personnelle. Il semble tout d'abord disposé à frapper les éléments de droite ; il se retourne contre les jacobins. Le rapport sur les Sociétés populaires. Indignation des jacobins. Fouché menacé reste impassible ; obstacles qu'il rencontre ; il réduit au silence le Conseil des Cinq-Cents. Le 27 thermidor, il va lui-même fermer les portes du club jacobin. Chute de l'opposition jacobine. Politique d'équilibre. — Rapport contre la liberté de la presse ; vive opposition au Conseil des Cinq-Cents. — Avances de Fouché au parti réacteur ; entrevue avec Lacroix. Fouché accorde les rentrées d'émigrés. — Nouvelles amitiés au faubourg Saint-Germain. Il ne sacrifie pas à ces amitiés sa politique démocratique ni la défense de la République. Il travaille à la pacification de l'Ouest. Il surveille très étroitement les royalistes à Paris et fait échouer les complots de Barras avec Louis XVIII. — Fouché condamne le Directoire. La mort de Joubert le dérouté. — Il se rattache à Bonaparte.

Fouché et les Bonaparte : Joséphine de Beauharnais gagnée par Fouché. — Rôle de Fouché en brumaire. Connivence sans dévouement. — Dédain de Bonaparte pour Fouché. Réel éclaire le général sur l'importance de Fouché. Première entrevue entre Fouché et Bonaparte. — Le général reste en relations constantes avec le ministre. — Réception du général chez Fouché ; Fouché chez Bonaparte. Gohier mystifié. Hésitations de Barras ; Fouché l'abandonne définitivement. — Le 17 brumaire. Fouché encourage Bonaparte. — Surprise affectée de Fouché ; il va informer Gohier, qui le reçoit mal. — Il fait fermer les barrières de Paris. La Girouette de Saint-Cloud. — Rôle de Thurot. — Imbroglie d'intrigues. — Bonaparte triomphe. — Fouché se fait le porte-parole du nouveau gouvernement. Ses proclamations. — Sieyès veut écarter Fouché et est lui-même éloigné du pouvoir. — Fouché s'oppose à toute réaction. — Il affirme la politique républicaine du gouvernement. — Fouché et le coup d'État de Brumaire.

La nomination de Fouché se trouvait l'œuvre commune des deux hommes qui, en thermidor an VII, se détestaient peut-être le plus au sein du gouvernement, Barras et Sieyès.

Chacun des deux directeurs, unis un instant à la veille de prairial, profondément divisés au lendemain, envisageaient la situation d'un œil différent, chacun entendant en tirer un profit personnel et contraire. Or, il apparut à l'un et à l'autre, grâce aux habiles manœuvres de Fouché, que l'ex-proconsul jacobin était l'homme qu'il fallait à la situation... et à la réalisation du plan formé. Triste situation, et bien critique, que celle de ce régime directorial pour lequel la question était seulement de savoir à quelle sauce il serait mangé, royaliste, jacobine ou césarienne. On attendait sa fin d'un jour à l'autre ; d'aucuns entendaient la précipiter qui n'étaient pas les moins près assis au chevet du malade. Certes, ce gouvernement, assurément trop décrié, avait su, tout en préservant la République des entreprises de la contre-révolution, écarter cependant du pouvoir les exagérés et les violents ; il avait frappé à droite et à gauche, parfois maladroitement, toujours illégalement. Il avait ainsi sauvé la Révolution en en violant tous les principes. Mais à ce jeu il avait compromis l'idée républicaine et s'était lui-même affaibli, usé, ruiné. Réunion de politiciens d'un talent, généralement au-dessous du médiocre ou d'un sens moral assez douteux, divisés d'intérêts, de politique et de caractère, le gouvernement du Luxembourg mourait de ces divisions, de ces corruptions et de ces faiblesses. Barras, personnage méprisable, sceptique et corrompu, prévoyant la fin prochaine du moribond, entendait bien exploiter cette agonie. Une solution qui non seulement le mît, à tout jamais, à l'abri de toute revendication — il était régicide —, mais lui assurât même une situation brillante et un repos doré, telle était la pensée de cet ancien terroriste. Après avoir songé à un général, César complaisant ou reconnaissant, il en avait abandonné l'idée pour entamer tranquillement avec le comte de Lille, le Roy, comme on disait à Mittau, des négociations profitables. Néanmoins, en attendant la suprême trahison qui devait faire de ce triste sire le Monk des fleurs de lis, il trouvait habile, pour couvrir sa honteuse défection ou faire pièce à certains collègues, de protéger le parti jacobin contre leurs rancunes et leurs antipathies.

Or, parmi les adversaires du parti protégé se trouvait au premier rang le directeur Sieyès, celui qu'on pouvait appeler la seconde tête du Directoire, les trois autres directeurs, Moulin, Collier et Roger-Ducos, n'en étant que les membres débiles et inertes. Sieyès avait une tout autre politique que Barras ; non qu'il eût plus que son collègue une grande confiance dans l'avenir du gouvernement dont il faisait partie, ou une plus ferme résolution de succomber avec lui. Il lui voulait seulement une autre mort. Régicide lui aussi, il avait sans doute dans les actes de rémission des Bourbons une moins grande foi que Barras, il ne désirait pas le retour du roi légitime ; ne voulant pas plus, du reste, le maintien de la République, il avait songé aux d'Orléans. Les généraux, pour le moment, hantaient ses rêves : le constituant libéral de 89 était devenu le partisan décidé du césarisme. Sans doute il mettait à son rêve de dictature militaire un correctif, à ses désirs une condition, c'est que lui seul fût l'organisateur du nouveau régime, le grand électeur et l'inspirateur, qu'il restât le maire du palais d'un militaire sans conception politique et sans prétention à y atteindre. Barras rêvait de Monk, lui de Warwick : l'un rétablissait un roi, l'autre en inventait un, en faisant déjà et en défaisant dans sa pensée. Hoche avait sollicité son attention, il en était mort. Bonaparte était loin, trop personnel : Brune trop rude, Bernadotte bavard, ambitieux et par-dessus tout jacobin.

Joubert, ferme et aimable, allié à l'aristocratie, d'un républicanisme sans ardeur, était l'élu de sa pensée. Après l'avoir appelé à Paris sur le conseil de Fouché, il lui avait fait confier le commandement, de l'armée d'Italie dans l'espoir de lui faire Gagner avec une victoire sur les Autrichiens la couronne de laurier et de le rappeler, auréolé de gloire, à repasser le Rubicon dans l'autre sens que César.

Seulement, il savait que ce rêve rencontrerait dans sa réalisation un terrible obstacle, le républicanisme ombrageux, invincible et gênant du parti avancé. Le constituant haïssait les jacobins de longue date, l'homme du Marais gardant à la Montagne rancune de ses propres lâchetés. Il détestait ces démagogues et faisait facilement partager sa haine à presque tout le personnel gouvernemental, tout entier peuplé de jacobins sur le retour, bridant ce qu'ils avaient adoré.

Ajoutons, du reste, que les derniers Montagnards constituaient le parti le plus maladroit qu'on pût imaginer. Ils mécontentaient tout le monde, décourageaient les sympathies, surexcitaient les haines et les craintes. Ils affichaient, s'il faut en croire les mouchards du ministre de la police, une haine féroce contre tout le Directoire, criant dans les cabarets **que le gouvernement n'était pas républicain** — ce en quoi ils n'étaient pas loin de la vérité —, **qu'il abandonnait les patriotes, qu'on leur avait promis la remise en vigueur de la Constitution de 93, mais qu'on agissait en sens contraire**. Leur irritation était telle que, d'après l'observateur n° d du ministère, ils manifestaient l'intention de s'unir au besoin aux royalistes pour renverser le gouvernement établi. Le 14 messidor, le ministre de la Police, effrayé, signalait des propos de plus en plus violents des **anarchistes** — c'était l'expression officielle —, parlant de démolir le Directoire impuissant ou traître, et de rétablir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. Le pire était que les honnêtes gens s'effrayaient, parlant avec sévérité de la faiblesse du gouvernement ; l'observateur n° 57 en témoignait, ayant entendu se manifester dans des Groupes apeurés **la crainte de voir les échafauds redressés**. Et si cette crainte était exagérée, elle se trouvait en partie justifiée non pas seulement par les propos des misérables déclamant dans les cabarets, mais par les discussions passionnées de la nouvelle Société populaire¹. Le club des Jacobins s'était rouvert sous le nom de club du Manège, où tous les jours des députés même des Cinq-Cents parlaient ouvertement de retourner au régime de la Terreur et de renverser le Directoire. Le Corps législatif comptait un fort parti avancé, l'armée était encore en grande partie jacobine derrière Bernadotte et Jourdan, les administrations étaient peuplées de révolutionnaires, et, comble d'effroi, la police elle-même était, s'il faut en croire les contemporains, un des centres les plus jacobins, la légion de police se trouvant peuplée des débris des bandes de la Commune, des anciens soldats de Santerre et de Henriot².

Le ministre de la Police, l'inoffensif Bourguignon, n'était pas, certes, d'accord avec ses terribles agents : c'était un honnête homme, pas dépourvu d'intelligence, mais faible et découragé. Le directeur Gohier, son ami, l'avait mis à la police sans que rien le recommandât pour ce portefeuille³. Il n'avait pas pris le parti de suivre ses troupes, pas plus celui de les combattre. Il déplorait les débordements jacobins, mais ne les empêchait pas. Il avait donc paru nécessaire, en thermidor an VII, de le remplacer. Il ne manquait pas de

¹ *Bulletin du ministre de la Police générale au Directoire* ; A. N., FIII, 47.

² DESTREM, *Déportations*, 404.

³ Bourguignon était, du reste, un nouveau venu à la police ; il n'y passa que quelques jours ; il avait succédé le 4 messidor précédent à Duval, autre nullité. Sur ces deux ministres, cf. SAINT-EDME, *Dictionnaire des ministres de la Police*.

candidats à cette place, qui n'était pas seulement pour un homme actif et ferme l'occasion de se mettre en lumière, mais pour tous une situation lucrative, grâce à l'administration fructueuse des jeux et au maniement toujours profitable des fonds secrets considérables. Parmi ces candidats, un seul nom parut s'imposer, c'était celui de Fouché. Et, chose curieuse, Barras et Sieyès le prononcèrent en même temps.

Barras avait constamment protégé Fouché, nous l'avons vu, l'ayant connu et apprécié en Thermidor, en Vendémiaire et en Fructidor : il le croyait son homme lige, et le protégé entretenait avec soin les illusions de son protecteur et les exploitait avec profit : mission aux Pyrénées, mission en Italie, mission en Hollande, c'était toujours à Barras que Fouché avait dû de remettre le pied à l'étrier. Pendant ces missions et les loisirs parfois trop longs, à son gré, que lui valait la défiance du Directoire, Fouché n'avait cessé d'être en relations clandestines et personnelles avec le *roi du Luxembourg*, son homme à tout faire. Leur ami commun, Lombard, entretenait sincèrement les illusions de Barras, faisant ressortir, surtout dans les derniers mois, la capacité et l'habileté de Fouché, en même temps que son dévouement à Barras et au Directoire¹. Or, au moment où il jouait la grosse partie de livrer la Révolution à Louis XVIII, ce politicien avait besoin, pour la réalisation de ses plans, d'un homme lige à la police, d'un personnage sans préjugés ni scrupules, revenu de toute ardeur républicaine, si jamais il en avait eu. Il voyait à cette nomination un avantage, celui de rassurer les jacobins qui, ayant vu Fouché rester avec eux depuis cinq ans contre vents et tempêtes, le comptaient encore naïvement comme un des leurs. C'était même en raison de ce fait que Barras pensait rencontrer chez Sieyès une opposition à ce choix, heureux, du reste, de placer à la police un adversaire de son rival.

Il calculait mal : Sieyès souhaitait Fouché. En prairial, entre deux missions, celui-ci n'avait pas hésité, non seulement à entrer en relations cordiales avec Sieyès, mais à épouser toutes ses idées et à les encourager ; si bien que c'était lui qui, s'il faut en croire un témoin bien informé, lui avait désigné Joubert comme le César à élever au pouvoir². Il ne lui avait sans doute pas dissimulé non plus quels sentiments réels ou nouveaux il professait pour le jacobinisme, pas plus qu'au ministre Talleyrand qui, ayant suivi d'un œil sagace et intéressé le diplomate à Milan et à La Haye, le recommandait à Sieyès, comme l'homme de la situation. Sieyès et Talleyrand avaient assez vécu pour savoir que seul un ex-jacobin se sentirait l'audace nécessaire pour écraser ses anciens coreligionnaires en usant contre eux des procédés violents qu'il tenait d'eux. C'était à cette tâche que Sieyès destinait secrètement Fouché, si bien qu'en thermidor an VII, celui-ci s'était imposé aux deux adversaires ; l'un et l'autre comptaient s'en servir, le premier pour jouer les jacobins en les séduisant, le second pour les annihiler en les écrasant, l'un pour préparer avec lui la rentrée de Louis XVIII, l'autre pour bâtir avec son appui le trône de César.

¹ FABRE (de l'Aude), II, 224, confident de Barras, dit que celui-ci ne doutait pas de la sincérité de l'attachement de Fouché, et avait même l'intention de le faire parvenir plus tard au Directoire comme une de ses créatures.

² FAUCHE-BOREL (II, 308) croit qu'on proposa Moreau ou Joubert, mais que le premier parut trop froid ou trop rigide. Fouché proposa Joubert, qui fut accepté par Sieyès. On a vu plus haut que l'ambassadeur prussien signalait déjà le général Joubert comme prétendant à la dictature, et que Barras parle des défiances du Directoire, relativement à l'amitié du jeune chef avec Fouché. Cf. aussi *Mém. de Fouché*, I, 69, 76.

C'est ainsi que Barras, ayant obtenu le 2 thermidor la démission du paisible Bourguignon, et lancé timidement à la même séance le nom de Fouché de Nantes, resta surpris et déconcerté en voyant Sieyès non seulement accueillir avec enthousiasme cette proposition, mais prôner avec opiniâtreté cette candidature et l'imposer séance tenante au Directoire. Quelques instants après, au cours de cette séance du 2 thermidor, les lettres de récréance du ministre à La Haye étaient signées et l'ordre de rappel immédiatement expédié en Hollande¹.

Le lendemain, la nomination ayant paru au Moniteur, le monde politique apprit avec surprise, non sans terreur, sans doute, l'arrivée aux affaires de Fouché de Nantes, et, étant donné ses antécédents, ainsi que le nom de ses deux parrains, Barras et Sieyès, nul ne sut, à coup sûr, s'il devait s'en réjouir ou s'en lamenter pour le sort futur de son parti.

Quels étaient, de fait, à ce moment les sentiments de l'homme placé à la tête de ce redoutable ministère de la Police générale qui, au moment où l'air était rempli des bruits de révolution et de restauration, de coups d'État et d'attentats politiques menaçants, pouvait être entre les mains d'un habile homme et au gré de sa politique, comme le sabre plus tard célèbre de Joseph Prudhomme, destiné à défendre nos institutions ou, au besoin, à les combattre ?

Pour les Parisiens, pour les Français en général, pour presque tout le monde politique ignorant le dernier chapitre de sa vie, Fouché n'était purement et simplement qu'un revenant de l'extrême Terreur. Ce que Monti et Marelli, citoyens de la lointaine Milan, écrivaient un an avant, les Parisiens le pensaient et le disaient plus pertinemment encore. Prêtre défroqué, apostat et marié, conventionnel régicide, signalé, en janvier 1793, par un des discours les plus violents pour la mort du roi, proscripateur ardent des nobles et des prêtres, fidèle d'Hébert et de Chaumette, fauteur des pires bouleversements religieux et sociaux, mitrailleur et démolisseur à Lyon, agent actif, après Thermidor, des débris de la Montagne en Germinal, en prairial an III, inspirateur du démagogue Babeuf, terreur des honnêtes gens, conseiller et espion de Barras, en Vendémiaire et en Fructidor, tels étaient les traits qui faisaient, pour la majorité des citoyens, du nouveau ministre un incorrigible et dangereux jacobin. Qui donc pouvait connaître, sous ce masque grimaçant et sinistre de terroriste violent, adopté par ambition, par **opportunisme**, le personnage qu'il était redevenu depuis quelques années ? Qui avait pu deviner, sous les tirades d'une phraséologie outrancière, l'homme froid, railleur, parfois bienveillant, de sens rassis, d'esprit mordant, que nous aurons sous peu l'occasion de mieux étudier, le sceptique naturellement modéré et décidé seulement à **hurler avec les loups** ? Qui pouvait concevoir par quelle aberration on installait au quai Voltaire, à l'heure où le jacobinisme grondait au Manège, ce suppôt de la révolution extrême ? Et qui pouvait enfin deviner que c'était ce revenant de 93 qui, d'un coup soudain et délibéré, allait jeter à terre, et à tout jamais, l'hydre jacobine renaissante et jouer ainsi délibérément le prologue de Brumaire ?

Quels projets précis roule en son cerveau fécond le nouveau ministre, courant de La Haye à Paris, nul ne peut le dire. Mais quelles idées générales il a sur la situation, il n'est pas malaisé de les deviner, à coup sûr.

¹ Séance du 2 thermidor an VII. *Registre des délibérations* ; A. N., A FIII, 16, et BARRAS, III, 413, 416.

Fouché, révolutionnaire par hasard, se trouve lié au sort de la révolution, sinon par des principes solides, du moins par un intérêt primordial qui sert désormais, nous ne pouvons l'oublier, de base immuable à toute sa politique. Ce que Fouché redoute avant tout, c'est une restauration, et plus peut-être, une réaction, sous quelque régime qu'elle s'exerce. Le vote du 16 janvier 1793 pèse d'un poids lourd sur sa destinée et sur sa pensée. La façon dont, assure-t-on, ses offres de service ont été reçues, en 1797, de la part du parti royaliste, a dû l'édifier sur le sort que réserve jusqu'à nouvel ordre une restauration à certaines catégories de régicides. Il n'a pas besoin des rapports d'espions qu'il va trouver au quai Voltaire pour être amplement édifié sur la stupéfiante ignorance des princes, leur résolution absolue de revenir aux idées de l'ancien régime, et ce qui le préoccupe plus, peut-être, de sacrifier aux vengeances et aux rancunes dont les dix années qui viennent de s'écouler leur fournissent ample matière. Il sait la folle incapacité, l'irréremédiable étroitesse d'esprit de l'entourage. Il en parlera sans amertume, mais avec mépris, la duchesse de Guiche un an après. La restauration serait à coup sûr une contre-révolution, une réaction peut-être dangereuse pour le pays... et pour Fouché. La restauration ne se fera pas¹.

Est-ce à dire que la Révolution doit continuer son cours ou le reprendre ? Telle n'est pas la pensée de Fouché de Nantes. Le décret qui le fait ministre lui paraît clore d'un trait de plume la Révolution française². Les principes proclamés, les réformes faites doivent être respectées, les hommes, surtout, que la Révolution a suscités ou compromis, doivent être protégés, employés, mis au pinacle, dans un régime révolutionnaire en ses origines, mais conservateur en sa politique, et c'est en quoi Fouché a trouvé son chemin de Damas sur la route qui le conduit au ministère. C'est, dans l'acceptation la plus exacte du mot, un conservateur que l'ancien proconsul de 1793, à l'heure où nous sommes parvenus. Le jacobinisme lui est particulièrement odieux. Il ne lui laisse que des remords, s'il est capable d'en éprouver, de fâcheux souvenirs en tout cas. Il a dû lui sacrifier sa conscience et, ce qui est plus dur, son caractère même. Il s'y est entêté, après Thermidor, croyant ainsi enrayer la réaction, et n'en a rapporté que plaies et bosses : accusations venimeuses ou violentes dès 1794, exclusion de la Convention, menace d'arrestation en 1795, misère noire dans l'obscurité et l'oubli, mépris universel, et, pour se consoler, vilaine compagnie. Car ils ne lui ressemblent pas, ces vrais jacobins, ne peuvent lui être sympathiques, compromettants par leur absolutisme imbécile, esprits tout d'un bloc, radicaux, intransigeants, drapés encore dans les principes, qu'ils desservent par leur violence. Nous l'avons vu à Milan suivre d'un œil mécontent les excès de ces gens mal élevés ; il les a blâmés, souvent réprimés : à La Haye, il les a délibérément écartés du pouvoir. Il les a jugés froidement et les a condamnés³. En thermidor an VII, du reste, les jacobins ont, aux yeux de Fouché, un suprême

¹ Fouché aurait dit à Bourrienne, s'il faut en croire l'auteur de ses pseudo-Souvenirs, qu'en 1709, c'est le désir d'écartier définitivement les Bourbons qui le poussa à favoriser l'entreprise de Bonaparte après avoir fait échouer les projets de Barras relatifs à une restauration. (Cf. plus bas, ch. X, la façon dont il s'exprime devant la duchesse de Guiche.)

² SÉGUR, I, 495, lui attribue un propos d'un grand cynisme. Il avait voulu, lui aurait dit en 1809 le ministre de la Police, [arrêter la marche d'une révolution désormais sans but à ses yeux, puisque l'on avait obtenu tous les avantages personnels auxquels on pouvait prétendre.](#)

³ FABRE (de l'Aude), IV, 223, insiste beaucoup sur l'attitude ferme et presque hostile qu'avait eue Fouché en l'an VII vis-à-vis des jacobins en Italie et en Hollande.

tort : celui d'être des vaincus récalcitrants exposant sans profit le pays et la Révolution, par leurs excès, à la réaction, à la contre-révolution. Leur arrêt est donc prononcé ; il faut les désarmer, enlever le venin à la bête, ne pas tergiverser, frapper vite, fort, en une fois. Le danger est que ce sera le signal, peut-être, de cette réaction redoutée ; il faudra, dès lors, sinon écraser, du moins contenir énergiquement l'autre parti, celui des réacteurs — même sous couleur républicaine — ; il faudra surtout comprimer partout les royalistes encouragés, faire échouer les projets de restauration de Barras, en finir avec les émigrés, Chouans, Barbets, et avec les conspirateurs bourbonistes qui intriguent, s'agitent, complotent à ce moment si hardiment à Paris.

Politique d'équilibre sans doute, mais qui ne ressemble guère à la politique à bascule, que peu de temps avant pratiquait le Directoire, passant d'un extrême à l'autre, persécutant, proscrivant, écrasant soudain un parti au profit de l'autre. Aussi n'est-ce pas à ce gouvernement condamné que Fouché entend confier la tâche de fixer à tout jamais, en un régime stable, les idées de la Révolution, d'en rassurer les partisans, d'en exalter à tout jamais les hommes. Il faut une tête : Fouché, nous l'avons vu, l'a déjà marquée. Après Brune vite abandonné, ce sera Joubert qui à beaucoup de qualités en joint une, sans doute la plus appréciable pour ce prévoyant politicien, celle d'avoir Fouché pour ami¹. Lorsque Joubert fera défaut, un autre viendra qui réussira à la condition de l'avoir, lui Fouché, en tout état de cause, comme complice.

La ruine du parti jacobin, compromettant et gênant, enlevant tout prétexte à la réaction, la surveillance sévère du parti réacteur, l'écrasement du parti royaliste, l'élévation au pouvoir d'un général ami, barrant ainsi la voie, plus que les républicains les plus sincères, à une restauration dangereuse et l'ouvrant toute grande à l'activité de Fouché, tels sont les principaux articles de ce programme, dont le nouveau ministre entrevoit déjà si clairement la nécessité ; la réalisation de ce programme va s'effectuer d'une façon si prompte et si parfaite, que vingt ans après, c'est sur ces trois mois de ministère qu'il reviendra avec la légitime fierté d'une conception hardie, tout entière réalisée.

Le nouveau ministre arriva le 11 thermidor à Paris et en avisa immédiatement le Directoire. Le gouvernement chargea sur-le-champ Bourguignon de conférer avec son successeur, qui fut convoqué pour quatre heures au Luxembourg². Fouché y fut introduit en même temps que Robert Lindet, nommé, à la même date, ministre des Finances. Chacun d'eux prêta tour à tour un serment qui, pour qui connaît le passé et l'avenir du nouveau ministre de la Police, reste un des plaisants incidents de sa vie : serment de haine à l'anarchie — s'entend le jacobinisme dont il avait été le coryphée durant trois ans —, mais aussi à la royauté dont il devait devenir le secrétaire d'État sous le frère de Louis XVI, d'attachement à la Constitution qu'il devait jeter bas avec Bonaparte le 18 brumaire, à la République dont il était destiné à hâter la mort en 1804 ! Moyennant ce serment si sacré, Fouché lut déclaré installé. Il se rendit à cinq

¹ Cf. ch. VIII. A en croire les *Mém. de Fouché* (I, 82), Joubert était resté jusqu'à la veille de sa mort en correspondance avec l'ancien ministre de la République à Milan.

² Séance du 11 thermidor, *Registre des délibérations*, A. N., FIII, 16, et *Note à Bourguignon* ; A. N., FIII, 143, n° 44.

heures à la [maison du ministère](#), précédé d'un huissier, et y reçut les [portefeuilles](#). L'homme était dans la place¹.

Le ministère de la Police, dont l'origine, les rouages et les attributions feront l'objet d'un chapitre spécial de cet ouvrage, institué le 12 nivôse an IV, avait reçu, disons-le dès maintenant, pour l'intelligence du récit, par sa charte constitutive [l'exécution des lois relatives à la police générale, à la sûreté et à la tranquillité intérieure de la République](#). Il est clair que cette définition vague et large pouvait donner à celui qui détenait le portefeuille un pouvoir public ou occulte considérable. Mais les prédécesseurs de Fouché, qu'il s'appelassent Sotin, Cochon, Dondeau, Le Cartier ou Bourguignon, choisis parmi des gens obscurs, timides ou honnêtes, placés du reste sous la surveillance étroite de Barras, n'avaient pas cru devoir prendre dans l'État un rôle plus prépondérant que celui d'un agent d'exécution sans initiative et sans responsabilité. Leurs noms avaient été peu connus en général ou vite oubliés. Ils s'étaient succédé comme des ombres dans cet hôtel de Juigné, du quai Voltaire, où était installée la police générale, et n'avaient paru à leurs employés et à leur secrétaire général, peut-être plus puissant qu'eux, que des agents supérieurs du directeur Barras².

Ce rôle humilié et obscur convenait peu à un homme pour qui sembler maître dans un milieu où personne n'y prétendait, équivalait à l'être, et qui était d'autant plus intéressé à rompre avec la tradition qu'il passait déjà, plus qu'un autre, pour la créature de Barras et l'instrument docile des directeurs.

Il fallait, par une manifestation éclatante, secouer toute sujétion, se faire connaître, montrer que Fouché de Nantes n'était pas un Cochon ni un Sotin, encore moins un Dondeau et un Bourguignon. Comme un général en chef prenant la tête de son armée, comme un chef d'État s'installant au suprême pouvoir, ce ministre osa lancer une proclamation signée de lui et non soumise au Directoire, acte d'indépendance hardie et vraiment incroyable, à cette époque où personne ne parlait haut que les généraux. Le 16 thermidor, il adressait, imprimée à des milliers d'exemplaires, la *Proclamation du Ministre de la Police générale aux Citoyens français*. — [Veiller pour tous et sur tout, y lisait-on, tel est le devoir qui m'est imposé et qui doit recevoir des circonstances un caractère particulier d'énergie et de sévérité. Les ennemis de la liberté sont tous aujourd'hui sous les armes : au dehors ils menacent le territoire de la République dont ils se sont promis le partage impie, au dedans ils divisent les passions pour opérer la confusion et le bouleversement... J'ai pris l'engagement de rétablir ta tranquillité intérieure, de mettre un terme aux massacres comme à l'oppression des républicains, d'arrêter les complots des traîtres et de ravir à l'étranger jusqu'à l'espoir d'un complice. Aidez-moi, citoyens, dans cette honorable tâche. Soutenez-moi de votre zèle, entourez-moi de votre patriotisme, et que cet heureux concours de citoyens et de magistrats soit le présage assuré du triomphe de la République](#)³. Du coup, Fouché se plaçait bien au-dessus de ses prédécesseurs, de ses collègues du ministère, des directeurs mêmes, par ce hautain appel aux citoyens auprès duquel pâlissaient les obscurs messages du gouvernement à un Corps législatif discrédité et méprisé.

¹ Séance du 14 thermidor an IV ; A. N. FIII, 16, et *Moniteur* du 14 thermidor an VII.

² Cf. plus bas, ch. XV, *la Police générale*.

³ *Le citoyen Fouché de Nantes, ministre de la Police générale, aux Français*, 16 thermidor an VII ; *Moniteur*, 17 thermidor. On en trouve un exemplaire sous forme de placard ; A. N., F7, 6549.

Le Directoire, cependant, fut moins étonné de cette proclamation même que de l'attitude réellement indépendante et personnelle que prenait le nouveau venu dans la direction des affaires.

Dès son arrivée, et officiellement, à la séance du 14, Sieyès et Barras lui avaient, l'un et l'autre, donné la mission de tranquilliser les esprits en calmant ou en annihilant les jacobins. Quel ne fut donc pas l'étonnement du Directoire, lorsqu'à la séance du 15, interpellé sur les mesures qu'il comptait prendre, le nouveau ministre déposa tranquillement sur le bureau un projet d'arrêté conçu dans un tout autre sens ! Cet arrêté frappait à droite. Il assimilait aux émigrés ceux des députés qui s'étaient dérobés à la déportation et parmi lesquels se trouvaient nommément Camille Jordan, Pastoret, Quatremère de Quincy, Carnot, Portalis, Suait, l'espoir de la réaction modérée. Devant cette proposition qui semblait destinée, du reste, à effrayer plutôt qu'à frapper, le Directoire resta stupéfait. Sieyès put se croire joué. Le ministre souriait de tout cet effarement. Après en avoir joui, il expliqua le but de sa proposition. C'était, dit-il, une simple précaution préalable ; cette mesure, du reste, forcément platonique, lui permettrait de frapper les agitateurs anarchistes sans prêter le flanc aux accusations de réaction et de contre-révolution. *Il faut, dit-il, soutenir sa popularité pour se mesurer d'abord avec les jacobins et séparer les meneurs, ce qui est vraiment patriote*¹.

Le Directoire parut inquiet, étourdi de cette stratégie nouvelle : craignant une mystification, on insista. Quand frapperait-il les jacobins ? *Demain*, répondit froidement Fouché², et il se retira, ayant subjugué le gouvernement en l'éblouissant et le décevant. De ce jour, Fouché ne fut plus l'homme de Barras ni de Sieyès. Il fut le puissant, réputé et indépendant directeur de la politique intérieure de la République.

Le lendemain 15 thermidor, le ministre de la Police apparut, en effet, avec un volumineux rapport qu'il communiqua aux directeurs, sur les Sociétés populaires. Soit prudence, soit diplomatie, Fouché affectait une admiration absolue pour les patriotes, rappelant comme autant de titres de gloire les persécutions subies par lui pendant de longues années pour avoir servi, défendu jusqu'au bout les frères et amis, prélude habile qui dut quelque peu assombrir le directeur Sieyès. Après ces précautions oratoires, le ministre abordait l'objet de son rapport. Les Sociétés populaires, ressuscitées le 30 prairial, s'étaient d'abord tenues dans une sage réserve et n'avaient fait que servir le patriotisme trop longtemps opprimé ; mais bientôt ç'avait été une complète dégénérescence. *Ce qu'on devait accorder d'indulgence aux premiers écarts est accordé, ajoutait le rapport ; mais la sagesse conseille la sévérité pour l'avenir. C'est une loi réglant plus que réprimant les Sociétés qu'il faut proposer. Mieux dirigée alors, soutenue par de plus dignes motifs et de plus puissants intérêts, l'enthousiasme qu'elle saurait inspirer et faire renaître tournera tout entier au profit de la République, concluait cet excellent républicain*³.

Le rapport, destiné au Corps législatif et au pays plus qu'au Directoire, fut jugé d'une incontestable habileté : le gouvernement, tout à fait conquis, en décida

¹ BARRAS, III, 440.

² BARRAS, III, 440.

³ *Rapport du citoyen Fouché aux directeurs*, 15 thermidor an VII ; *Moniteur* du 19 thermidor.

l'impression et la publication à l'appui d'une loi que, dans un message, séance tenante rédigé, le Directoire réclamait du Conseil des Anciens¹.

Dans le camp jacobin l'indignation fut extrême. Le message fut envoyé le 17 thermidor avec le rapport du ministre. Dans la soirée, le club dit du Manège, réfugié rue du Bac, vit revivre un instant les passions des anciens Jacobins. Félix Lepelletier y attaqua avec violence le ministre, traître à la démocratie et son calomniateur. *Je suis bien étonné, déclare-t-il, que Fouché, arrivé de Hollande depuis deux jours, ait osé démentir son prédécesseur Bourguignon qui, avec la franchise d'un ministre républicain, avait dévoilé les complots du royalisme. Fouché en a imposé à la France entière ; il a déversé la calomnie sur une masse de citoyens qui ne s'étaient réunis que pour répondre à l'appel des représentants du peuple, à l'appel de la patrie en danger*².

Les Anciens ayant renvoyé, séance tenante, le projet de loi et le rapport aux Cinq-Cents, l'opposition jacobine n'y avait pas fait moins grand bruit. De violents murmures avaient salué certain passages du rapport, parfois coupé de cris : *Ce n'est pas vrai ! C'est faux !* Le député Grandmaison traita le ministre de calomniateur au milieu de nombreux applaudissements. *Il faudrait, s'écria-t-il, discuter les assertions et les reproches qui s'y trouvent, et peut-être y trouverait-on les moyens de les faire retourner contre les hommes qui nous jettent ainsi des brandons de discorde.* Et jurant que les républicains ne se laisseraient pas égorger : *Les poignards des royalistes ne nous atteindront pas désarmés*³. C'était du meilleur Fouché de 93.

La discussion reprit avec non moins de violence à la séance du lendemain 18. Le député Bertrand, ayant demandé simplement le renvoi à la Commission, provoqua un violent orage au milieu duquel on entendit Garrau (de la Gironde) s'écrier que l'assassinat des républicains était organisé, et Briot dénoncer une conspiration royaliste dont Fouché était assurément, dans son esprit, le suppôt ou l'allié.

Celui-ci restait impassible en face de cette tempête. Autour de lui on se montrait anxieux⁴. Il rappelait lui-même, bien plus tard, dans une lettre de 1817, avec quelle curiosité on l'interrogeait sur la conduite qu'il allait tenir envers le terrible club de la rue du Bac, franchement, ouvertement insurgé contre son autorité. *Une chose fort simple*, répondit-il froidement : *je vais le dissoudre*. L'incrédulité fut grande. Le club était une puissance qui faisait trembler le Directoire depuis un an ; c'était la forteresse du parti jacobin en force encore dans les Conseils⁵. Le ministre de la guerre Bernadotte, le gouverneur de Paris Marbot, le général Jourdan qui présidait le Conseil des Cinq-Cents, soutenaient ouvertement le club et le parti. *On cria à la tyrannie*, disait plus tard Fouché à de Ségur, *on allait me sacrifier*. Et il racontait qu'il avait fait appeler Bernadotte : *Imbécile ! où vas-tu et que veux-tu faire ? En 93, à la bonne heure, il y avait tout à gagner, à défaire et à refaire...* Et comme son collègue de la Guerre — qui ne pensait pas finir sur un trône — s'entêtait dans son jacobinisme : Souviens-toi, lui dit froidement le

¹ *Moniteur* du 19 thermidor an VII.

² Séance du club du 18 thermidor ; *Moniteur* du 19 thermidor an VII.

³ Séances des 17 et 18 thermidor aux Cinq-Cents ; *Moniteur* des 20, 22 et 23 thermidor au VII.

⁴ Fouché (*Mém.*, I, 85) remarque qu'aucune voix ne s'était élevée en sa faveur dans le Corps législatif.

⁵ Fouché à Gaillard, 17 mai 1817 (*Papier inéd. de Gaillard*).

ministre de la Police, que dès demain, quand j'aurai affaire à ton club, si je te trouve à sa tête, la tienne tombera de tes épaules. Je t'en donne ma parole et je la tiendrai. Terrible parole dans la bouche du mitrailleur de Lyon, qui fit réfléchir le bouillant Gascon. Le futur roi de Suède céda, et il fit bien : qui sait si ce jour-là l'ex-proconsul, plus tard si intimement lié avec lui, en menaçant sa tête et la faisant fléchir, ne contribua pas puissamment à lui assurer une couronne¹ ?

Fouché se vantait également d'avoir réduit le Conseil des Cinq-Cents par la peur ; au moment où l'on menaçait de mettre hors la loi le ministre traître, la discussion fut interrompue par un grand bruit de galopade et d'armes. Le ministre, toujours mystificateur, avait simplement prié un colonel manœuvrant devant le Palais-Bourbon de faire passer et repasser son régiment au galop devant la salle des séances. Depuis Augereau, ce genre de cliquetis jetait un froid : l'opposition tomba².

Quand Fouché s'en fut convaincu, il avança hardiment. Le 26 thermidor il proposait au Directoire de clore purement et simplement les portes de la société jacobine, dite [Société constitutionnelle](#). Après une délibération assez longue, l'autorisation fut donnée au ministre de fermer le Temple de la Paix, rue du Bac, et de saisir les papiers de la Société³. Il est vrai que, fidèle au système d'équilibre adopté, Fouché faisait signer à la même séance, après un rapport très véhément contre les menées royalistes, un message aux Cinq-Cents attirant leur attention — ou, pour parler plus vrai, la détournant — sur les nouveaux dangers de la liberté et demandant l'autorisation de procéder à des visites domiciliaires chez les conspirateurs, termes vagues qui permettaient d'allier les plus purs royalistes aux plus ardents jacobins. Enfin le ministre se faisait octroyer 200.000 francs pour les dépenses secrètes de son ministère et sortait ainsi, armé de pied en cap, du Luxembourg⁴.

Le lendemain, 27 thermidor, l'ancien président des Jacobins passé à l'ennemi se présentait lui-même à la salle de la rue du Bac comme un simple commissaire de police. Tissot, à la tribune du club, y réclamait l'épuration des fonctionnaires — comme Fouché à Nevers —, et Félix Lepelletier venait de déposer une motion demandant le rétablissement de l'esprit démocratique, la liberté de réunion pour les Sociétés populaires et l'établissement d'une taxe sur les riches pour supporter les frais de la guerre. Le ministre s'était alors avancé, avait dissous l'assemblée, qui, matée et stupéfaite, se dispersa sans difficultés ; l'ancien proconsul fit fermer les portes, mit les clefs dans sa poche et s'en alla les déposer, avec une parfaite sérénité, sur le bureau du Directoire ébahi⁵. En homme prudent, il insista, du reste, près du gouvernement [pour que l'épuration fût représentée comme ayant été fort douce et toute de conciliation, car il fallait consoler la partie des patriotes qui peut être affligée et même irritée, dire que les royalistes se trompaient étrangement s'ils croyaient surprendre là quelque avantage pour eux, que le Directoire essentiellement républicain marchait avec la République et ne s'en séparerait pas](#). Et pour passer des paroles aux actes, dès le lendemain, le ministre faisait rejeter par le Directoire, sur un rapport très véhément, une pétition demandant le retour des victimes de Fructidor et des prêtres déportés. Comme Sieyès semblait contrarié, l'habile homme ajouta [que si on se prononçait](#)

¹ SÉGUR, III, 407, et *Fouché à Gaillard*, 17 mai 1817.

² SÉGUR, III, 417.

³ Séance du 26 thermidor ; A. N., AFIII, 16.

⁴ BARRAS, III, 440 ; FABRE (de l'Aude), IV, 227.

⁵ *Fouché à Gaillard*, 17 mai 1817 (*Papiers inédits de Gaillard*).

ouvertement contre les jacobins, on pourrait les irriter encore et donner une force de plus aux royalistes qui se levaient déjà de toutes les parties de la France¹.

Fut-ce l'effet de ce parfait départage de la rigueur et de ce jeu d'équilibre si obstinément pratiqué, ou l'ascendant réel de l'ancien président des Jacobins sur une partie des terroristes ? Le fait est que l'important coup d'État du 27 thermidor ne provoqua pas même une tentative d'émeute. Aux Cinq-Cents, Briot vint seulement dénoncer une fois de plus la grande conspiration royaliste, mais en restant dans des termes assez vagues en ce qui concernait la participation de Fouché au complot². Sa protestation, du reste, tomba dans le silence. On prêtait l'oreille à quelque galopade peut-être, car ce terrible Fouché passait maintenant pour capable de tout.

De fait, la mort sans phrases, la chute plate du parti jacobin après tant de menaces, n'intimidait pas seulement l'opposition consternée, elle grandissait l'audacieux ministre, aux yeux du monde politique, de toute la hauteur qu'on avait attribuée au jacobinisme terrassé ; elle le faisait l'homme agréable à la bourgeoisie rassurée, et déjà presque à tous les partis conservateurs. Elle le fortifiait, l'installait définitivement au ministère, le faisait non plus la créature de Barras ou de Sieyès, mais l'homme du gouvernement fort, redouté des uns, béni des autres, admiré par tous. Le 27 thermidor plus peut-être que le 18 brumaire, l'ex-jacobin conquit d'un tour de clef le duché d'Otrante en pleine rue du Bac.

Il poursuivait le cours de ses exploits réactionnaires. Après les Sociétés populaires réduites au silence, c'était la presse d'opposition qu'il fallait bâillonner. On en parla quinze jours. Le 17 fructidor, la bombe éclata : un message du Directoire, entièrement inspiré par Fouché, réclamait des consuls une loi contre la presse ; le Directoire joignait en effet au message un rapport fort hostile aux débordements de la presse en général et des organes jacobins en particulier, signé de l'ancien ami du *Père Duchêne*³. La lecture de ce rapport fut accueillie aux Cinq-Cents par de violents murmures. Briot manifesta la plus vive indignation contre le message d'un gouvernement qui se disait républicain, mais surtout contre le ministre contre-révolutionnaire, traître à la liberté et à la République. *Quelle moralité*, s'écriait notamment le député jacobin, *quelle moralité, je le demande, offre à la République ce ministre ultra-révolutionnaire avant le 9 Thermidor, signalé par sa conduite dans le département de la Nièvre, et qui aujourd'hui crie à la Terreur ?* Cette sortie fut accueillie par des applaudissements : c'était tout le parti trahi qui protestait⁴. Fouché répondit quelques jours après un reproche de contre-révolution par une note insérée au *Moniteur* où il faisait une profession de foi de dévouement absolu à la République et à la Révolution, en rappelant les services rendus, les persécutions subies depuis dix-huit ans pour la cause de la démocratie⁵.

¹ BARRAS, III, 441, 442.

² Séance des Cinq-Cents du 27 thermidor *Moniteur* du 30 thermidor an VII.

³ Séance du 16 fructidor an VII ; A. N., A FIII, 16 ; BARRAS, III, 440, 441. Ce rapport bien curieux de Fouché se trouve manuscrit dans le carton A. N., A FIII 623, D' 429. D'homme qui allait aider Brumaire accusait la presse de méditer *le renversement de la Constitution, la mort du Gouvernement et le bouleversement de la République*.

⁴ Séance du 17 fructidor an VII ; *Moniteur* du 22 fructidor, XX, 803. D'après les *Mém.* (I, 94), Briot aurait demandé la suppression immédiate du ministère de la Police générale.

⁵ Note au *Moniteur* du 23 fructidor an VII.

Aux reproches personnels que lui adressaient quelques vieux compagnons de lutte, il répondait en attribuant volontiers à son secrétaire général la marche contre-révolutionnaire imprimée à la police. Thurot s'en faisait gloire, déclarant que le ministre se contentait souvent de l'approuver, quoique parfois cette marche a contrariât ses engagements secrets¹.

De fait, ce n'était pas seulement en fermant les clubs, en bâillonnant la presse, en écrasant le parti jacobin, en faisant écarter les généraux Bernadotte et Marbot, qu'il semblait imprimer à la politique cette marche contre-révolutionnaire. C'était aussi, malgré ses projets hautement affichés, d'équilibre politique, de lutte contre toute réaction, malgré les mesures proposées au Directoire contre les fructidorisés, malgré les déclarations de fidélité aux vieux principes et aux vieilles rancunes, en pratiquant, vis-à-vis des partis de droite, une politique assez douce, encore que ferme et prudente.

Dès le lendemain de son installation, il avait mandé Lacretelle, une des fortes têtes du parti écrasé en fructidor, enfermé à la Force depuis trois ans. C'était un homme intelligent, écrivain, publiciste distingué, bien fait pour créer à l'homme qui l'aurait conquis une réelle popularité dans le milieu où il vivait. Amené de sa prison au ministère de la Police générale où Fouché de Nantes siégeait depuis peu, il y entra tremblant, en sortit enthousiasmé, séduit. L'ex-proconsul jacobin avait accu-blé de prévenances le publiciste modéré, avait flatté son amour-propre, lui avait laissé entendre qu'il allait pratiquer nue politique nouvelle et, comme gage immédiat de sa bonne volonté, avait finalement signé à Lacretelle sa mise en liberté, avec celle de quatre ou cinq amis politiques et compagnons de captivité². L'écrivain sortit conquis, estimant sans doute que ce jacobin sur le retour valait mieux, somme toute, que les modérés du style de Bourguignon.

Il fit des amis au ministre dans son groupe. On s'enhardit, abordant, dit un contemporain, le ministre **comme un tigre** et revenant avec la conviction **d'avoir eu affaire à une colombe**³. On sollicita pour les victimes de fructidor, puis pour les prêtres réfractaires, puis pour les émigrés eux-mêmes. L'homme de Lyon souriait, promettait, accordait tout avec une grande affectation de bonhomie et de courtoisie, demandant aux hommes un avis, une promesse, taquinant les dames, recommandant à tous la soumission, la discrétion, Garrotté qu'il était, disait-il, par les règlements, les lois existantes et la volonté du Directoire, car c'était à cette mauvaise volonté du gouvernement qu'il attribuait les refus, les échecs, inaugurant ainsi une politique qu'il devait pratiquer avec tant de succès sous Bonaparte.

Le fait est que, dès le 3 fructidor, il avait annoncé au Directoire qu'il hâtait les mesures nécessaires pour amener les premières radiations d'émigrés⁴. Le 6, il faisait rayer des prêtres, et cela dura pendant deux mois⁵. On n'effaçait pas encore des catégories, mais on admettait volontiers les radiations individuelles⁶,

¹ Nous empruntons ces détails à un *Mémoire* de l'ex-secrétaire général Thurot du 16 décembre 1822 que nous trouvons dans les papiers de la police. Le témoignage vaut ce que vaut le personnage, véritable escroc. A. N., F7, 6542. Dossier 1879.

² LACRETELLE, *Dix ans d'épreuves*, p. 372.

³ FABRE (de l'Aude), IV, 225.

⁴ *Délibérations du Directoire*, A. N., AFIII 16.

⁵ *Délibérations du Directoire*, A. N., AFIII 16.

individuelles¹, moyen habile pour le ministre de se tailler à bon compte une popularité de bon aloi.

Cette popularité fut prompte. La radiation de La Fayette, qui fut l'œuvre de Fouché, lui valut la bienveillance de la noblesse libérale ; des services à la marquise de Custine, née de Sabran, l'accès de l'aristocratie rentrée. On revit dans les salons du ministre l'ex-oratorien Gaillard, homme modéré qui devint grand intermédiaire de sollicitations et de grâces, et l'évêque d'Avignon Perier, ancien professeur du ministre et désormais son agent actif près du clergé. Le faubourg Saint-Germain, la marquise d'Esparbès en tête, se prit soudain de sympathie pour un homme que le citoyen Briot détestait tant et désignait si véhémentement à l'indignation des patriotes². Les royalistes émigrés eux-mêmes restaient étonnés de cette volte-face³. Chose rare, le ministre, objet de cet engouement, ne se laissait pas griser. S'il entendait que sa politique fût dirigée, pour le moment, contre le jacobinisme, il ne paraissait pas disposé à sacrifier aux nouvelles et soudaines amitiés que lui valait ce rôle ni ses prétentions démocratiques, ni [sa fermeté républicaine](#).

Qu'il n'abandonnât pas ses idées démocratiques au cours de sa lutte contre les démagogues, nous en avons une preuve intéressante qui mérite une mention, dans une lettre fort sage que, le 25 thermidor, il adressait à l'administration municipale du 2^e arrondissement : constatant que certains chefs d'atelier renvoyaient leurs ouvriers, les uns par incivisme et pour créer des mécontents, les autres pour des raisons légitimes, il déplorait l'extrême misère qui en résultait et rappelait que le devoir de toute administration républicaine était de secourir la classe la plus intéressante de la société ; il ordonnait une enquête destinée à désigner les chefs d'atelier qui pouvaient encore, Grâce à un prêt à longue échéance ou à un secours gratuit, tenir ouverts tous leurs ateliers et nourrir ainsi leurs ouvriers, et, d'autre part, les ouvriers travaillant en chambre, dignes des secours immédiats du gouvernement⁴. Nous ignorons si cette mesure reçut son effet et fut générale. Mais il était d'un homme d'État prévoyant, la veille du jour où il allait frapper les chefs populaires, d'enlever à l'émeute possible les soldats que la misère pouvait leur fournir. C'était en outre une réponse à ceux qui accusaient l'ancien proconsul de Nevers de haine contre la démocratie, et une façon de faire acclamer le ministre au faubourg Saint-Antoine comme au faubourg Saint-Germain.

Sur un autre terrain il ne paraissait pas conquis si complètement que voulait le dire l'opposition des Cinq-Cents, à la contre-révolution. La Vendée, un instant pacifiée par Hoche, s'agitait derechef ; le nouveau ministre n'oubliait pas qu'il avait entendu de Nantes les premiers coups de fusil des soldats de Cathelineau. Dès le 5 fructidor, la situation de l'Ouest donnait lieu à un rapport où Fouché de Nantes revivait. Il entendait faire respecter les fonctionnaires de la République et les acquéreurs de biens nationaux contre les chouans, tous les jours plus audacieux, faire cesser les menaces et les assassinats, les tentatives de contre-

¹ GAILLARD, *Mém. inéd.* ; Mme DE CHATENAY, *Mém.*

² FABRE (de l'Aude), IV, 225 ; GAILLARD, *Mém. inéd.* ; Mme DE CHATENAY, *Mém.* ; BARDOUX, *la Marquise de Custine*.

³ Le 25 septembre 1799 (4 vendémiaire an VIII), le *Mercure britannique* signalait cette stupéfiante conversion d'un ministre de la Police jusqu'alors assis au premier rang des révolutionnaires les plus abandonnés.

⁴ *Fouché à l'administration municipale du 2^e arrondissement*, 25 thermidor an VII, autographe (gracieusement communiqué par M. CHARAVAY).

révolution, écraser à tout jamais les [partisans du trône et de l'autel](#). Il demandait la mise en état de siège des provinces de l'Ouest et paraissait disposé à étendre la mesure au Midi, où se produisaient les mêmes troubles¹. En même temps, il inondait l'Ouest de ces agents secrets dont Balzac a immortalisé le type dans le Corentin des *Chouans*, destinés à semer la division, à trahir les mouvements, à acheter les faibles, à décourager les vaillants, au besoin, comme les agents adressés quelques mois plus tard à Georges Cadoudal, à supprimer les chefs par l'assassinat². C'était énerver toute l'action royaliste et préparer ainsi, plus que par les persécutions, les envois de troupes et les négociations à grand orchestre, la pacification prochaine.

A Paris, Fouché n'est pas plus tendre pour le parti royaliste pur. A la fin de fructidor, le ministre fait saisir les journaux et les brochures royalistes, les circulaires des chefs du parti, la proclamation de Louis XVIII appelant la France au redressement du trône³. Le 17, il avait dénoncé dans le style de 93 la grande conspiration royaliste et s'était fait donner par le gouvernement l'autorisation d'en arrêter les complices⁴. D'autre part, s'il accordait volontiers aux émigrés les autorisations de rentrer et les radiations définitives, il tenait la main à ce que personne ne s'en passât, faisant appliquer durement, cruellement même, à certains émigrés imprudemment rentrés, la terrible loi qui les livrait au peloton d'exécution.

Enfin, après avoir semblé favoriser la négociation engagée entre Barras et Louis XVIII par l'agent Fauche-Borel et délivré bénévolement un passeport à Guérin de Saint-Tropez, un des intermédiaires de cette machination, il la fit brusquement échouer en faisant inopinément arrêter les agents royalistes qui en avaient les fils⁵.

En trois mois, il avait ainsi réalisé avec une remarquable vigueur et une réelle habileté la première partie de son programme : le parti jacobin était à peu près écrasé, ses clubs fermés, ses journaux annihilés, ses députés rendus muets, sans que le civisme républicain du ministre en parût pâtir ; le parti royaliste était contenu à Paris, poursuivi dans ses tentatives violentes, entravé dans ses intrigues secrètes, tandis que, par une conduite singulièrement habile, l'ancien terroriste s'imposait à la sympathie et à la reconnaissance des partis conservateurs et des classes dirigeantes. En vendémiaire, l'œuvre semblait déjà en fort bonne voie.

¹ *Rapport de Fouché aux directeurs*, 5 fructidor an VII ; *Moniteur* du 5 fructidor an VII.

² G. DE CADOU DAL, *G. Cadoudal*, p. 262. Cf. plus bas, ch. X.

³ Séance du 29 fructidor an VII, A. N., A. FIII 13. Dès le 16 fructidor, le ministre avait adressé au Directoire un rapport demandant l'application de la loi du 22 fructidor an V aux rédacteurs et directeurs des journaux réacteurs, et avait même étendu la mesure aux journaux de province. A. N., A. FIII 625, dossier 4286.

⁴ BARRAS, IV, 4.

⁵ BARRAS, III, 406, 509 ; FABRE (de l'Aude), IV, 227 ; FAUCHE-BOREL, II, 314. Ajoutons qu'il ne se montrait pas avare de déclamations républicaines. Des le 20 thermidor an VII il engageait les théâtres à célébrer l'anniversaire du 10 août 1792 et les [glorieux souvenirs](#) ; pendant que les [magistrats du peuple mettront sous ses yeux le spectacle de la destruction du trône](#) et recevront de tous les citoyens le serment qu'il ne se relèvera pas (c'est le futur ministre de Napoléon et de Louis XVIII qui écrit), les théâtres devront concourir à cette fête en jouant des pièces tyrannicides. — il conseillait à l'Opéra-Comique de donner *Guillaume Tell*. — *Fouché au directeur de l'Opéra-Comique*, 20 thermidor an VII. Vente Laverdet, 30 juillet 1849.

Mais il voyait de trop près le Directoire, ne pouvait se fier à ce gouvernement de décadence pour persévérer dans cette voie tout à la fois d'énergie et de prudence. Barras était un traître : lui-même avait confié à Fouché ses projets d'entente avec les Bourbons. Gohier et Moulin étaient des dupes. Sieyès, tenant dans sa main l'avocat Roger Ducos, élaborait des constitutions autoritaires, rêvant toujours de César, et, Joubert mort, tué à Novi le 28 thermidor an VII (15 août), songeait à d'autres épées. Seul un gouvernement fort, populaire, sûr de lui-même et de l'opinion, pouvait transformer en système gouvernemental ce qui n'avait été que de la politique d'un ministre assurément fort solide, mais que néanmoins l'hostilité, la défiance ou la jalousie de trois directeurs sur cinq suffisaient à faire révoquer. C'est pourquoi, au quai Voltaire, on nourrissait les mêmes projets, ou peu s'en faut, que Sieyès au Luxembourg. Jamais gouvernement ne fut plus trahi par les siens.

En effet, si depuis trois mois le ministre signalait avec clairvoyance et écartait avec une grande affectation les dangers que l'anarchie et le royalisme faisaient courir au gouvernement de la République, il fermait les yeux sur le véritable danger, imminent cependant et immense : les complots du césarisme¹.

La mort de Joubert n'avait pas changé ses projets de coup d'État militaire. Il avait rejeté les d'Orléans proposés un instant par Sieyès². Il fallait trouver ailleurs. Fouché y songeait en vendémiaire an VIII ; la difficulté était que, Joubert mort, il n'avait pas d'amis personnels dans l'armée, condition essentielle. Il avait sans doute trouvé la solution quand il écrivait à Barras : **Il faut un homme**³.

L'homme était là, fort loin sans doute, mais présent grâce à une famille d'ambitieux, d'intrigants, prête à le rappeler dès que le terrain serait suffisamment préparé. Il y avait alors une maison dont la surveillance, sans qu'il s'en vantât au Directoire, préoccupait peut-être plus le ministre que celle de tous les clubs jacobins et de toutes les caches de chouans : c'était un hôtel déjà célèbre de la rue de la Victoire, ci-devant rue Chantereine, où une jolie veuve attendait sans impatience le retour d'un absent.

Confident jadis de Barras, ministre du Directoire, Fouché n'avait pas eu grand'peine à aborder dans les salons du Luxembourg cette belle et légère créole, Joséphine de Beauharnais, qui, à l'époque où nous sommes arrivés, portait avec une si grande insouciance le glorieux nom de Bonaparte. Quelque ministre galantin eût cherché à conquérir la jolie femme, à prendre place dans son cœur large et dans ses amours faciles : Fouché, aimant sa femme, se trouvait très fort. Il ne pensa pas à conquérir l'ex-maîtresse de Barras, mais la femme du général Bonaparte. Cela lui fut facile : les mœurs larges, le cœur ouvert, et les mains aussi, de la pauvre femme faisaient souvent sa bourse vide, grande détresse qu'il fallait conjurer par tous les moyens. S'il faut en croire le confident de Fouché, les 40.000 francs de revenu de Joséphine ne lui suffisaient pas, et comment s'en étonner, lorsque, grâce à un livre récent, nous connaissons cette créole dont les dépenses insensées faisaient bondir encore le général

¹ A parcourir les bulletins de police on ne trouve pas un mot de Bonaparte et des prodromes de la conspiration de Brumaire.

² *Mém. de Fouché*, I, 7.

³ *Matériaux pour servir*, etc. Art. XVII, p. 146.

Bonaparte devenu premier consul et empereur ? L'absence complète de sens moral qui caractérisait cette femme charmante et insouciant, comme du reste presque toutes les **reines** du Luxembourg, ne rend que trop vraisemblable la triste aventure : cette femme de héros, veuve d'un noble de l'ancien régime, brillant dans le monde d'un éclat sans pareil, vendue pour quelques louis à ce ténébreux ministre ! Celui-là n'en était pas à son coup d'essai et ne devait pas s'en tenir là. Ministre de la Police, il payait deniers comptants les services et les rapports de toute une charmante pléiade dont fit partie, dit-on, 'Mme de Châtenay. Comme Méphistophélès tendant à Marguerite perles et diamants, Fouché était arrivé offrant, sinon les châles et les cachemires, du moins de quoi les payer¹. Moins vertueuse que Marguerite, Joséphine ne pouvait même hésiter. Après tout, on ne lui demandait ni son âme dont elle se souciait peu, ni son honneur déjà fort compromis : le ministre ne demandait pas tant ou ne se contentait pas de si peu. Que voulait-il ? Quelques rapports, quelques confidences, la communication des lettres arrivant d'Égypte. Au prix de quoi il payait bien et par là conquérait même le cœur de cette pauvre femme qui, plus tard, le poussa, le soutint de tout son pouvoir, le consola de sa chute, le fit rappeler et le traita en ami jusqu'au jour où d'un coup sec et hardi il fit sentir la griffe du renard à ce léger oiseau des Iles. Si la corruption de Joséphine par le ministre de la Police nous était affirmée par le seul confident de Fouché, peut-être, malgré la vraisemblance du fait, hésiterions-nous à y croire. Mais, dès les premiers mois du Consulat, le fait était de notoriété publique sans, du reste, scandaliser personne outre mesure². Par Joséphine il avait des nouvelles, par Joséphine aussi, encore si aimée du général, il acquérait une précieuse amie près du futur dictateur.

Du reste, toujours désireux de s'assurer deux cordes à son arc, il voyait assidûment les frères du général, Lucien et Joseph. Ceux-là n'avaient pas besoin d'être achetés : ambitieux à l'excès, l'un et l'autre faisaient au ministre à gagner une cour assidue. Utiles intermédiaires par lesquels on faisait passer des encouragements peu équivoques. Il était ainsi, sans s'être entièrement compromis, l'espoir des Bonaparte, lorsqu'on apprit le débarquement du général à Fréjus, le 17 vendémiaire, et, presque aussitôt, son arrivée à Paris.

Fouché était-il alors décidé à faire de ce pale et triste soldat, si cassant d'allures, le César rêvé ? Était-il surtout prêt à compromettre sa situation pour pousser cet ambitieux au pouvoir ? La chose est encore douteuse. Le rôle de Fouché en Brumaire est tout de connivence prudente et fort peu assurée : **Des ministres du Directoire, un seul compte : celui de la Police, Fouché, on l'a**, écrit un historien contemporain³. On l'avait comme Napoléon l'eut à la veille du 20 mars, et Louis XVIII en 1815. On croyait l'avoir. Fouché était pour le succès ; or le succès resta douteux jusqu'au bout, on le vit bien aux difficultés que l'entreprise rencontra jusqu'à la fin. Il assista, conseilla, encouragea, se croisa les bras, prêt à agir contre la bande en cas d'échec. S'il l'eût voulu, en Brumaire, jamais Bonaparte n'eut dissous les Conseils :

du général était telle, telle l'incohérence du parti même, qu'il eût suffi d'un homme énergique et avisé du côté du Luxembourg pour tout faire échouer. Mais

¹ *Mém. de Fouché*, I, 105 ; FABRE (de l'Aude), IV, 226. (L'auteur vivait dans l'intimité des Bonaparte.)

² BARRAS, III, 291 ; FABRE (de l'Aude), IV, 32S ; *l'Amie de d'Antraigues* (PINGAUD, 267) ; *le Comte de Wessemsberg*, 16 janvier 1825 (*Arch. de Vienne*).

³ F. MASSON, *Napoléon et sa famille*, I, 283.

Fouché avait reçu les promesses de Bonaparte : il assista souriant à la conspiration audacieuse qui jeta bas la République ; c'était déjà une complicité bien étroite qu'une pareille attitude. Cette complicité nous est affirmée par tous les contemporains : Mme de Châtenay et Arnault citent Fouché parmi les complices du 18 Brumaire ; Fabre de l'Aude rencontre souvent Fouché chez le général à la veille de Brumaire : Le Couteulx de Canteleu, Barras, Gohier, de Ségur, Hyde de Neuville, Fauche-Borel, Montgaillard, d'autres encore mêlés de près ou de loin aux événements, sont formels sur ce point¹. Fouché a été **un des chefs du complot**, dit le directeur Gohier, et des faits, cités par lui, viennent à l'appui de cette assertion un peu exagérée. Au surplus, nous fallût-il une autre preuve que ces unanimes témoignages, que nous la trouverions dans l'influence réellement impérieuse, et à bien des égards incompréhensible, que Fouché exerça toujours sur Napoléon. Nous aurons lieu de revenir sur ce fait étrange qui n'a d'autres explications au fond que les services rendus à Bonaparte par Fouché en Brumaire, et la merveilleuse dextérité avec laquelle cet homme sut jouer son rôle en des circonstances où l'incohérence, l'inconséquence et l'indécision furent générales.

Bonaparte ne connaissait pas Fouché : l'Égypte était trop loin de la rue du Bac pour que les exploits du ministre eussent eu leur écho sur les bords du Nil. Le général arrivait, ignorant les choses et les gens, avec l'idée de gagner le plus de monde possible, surtout parmi les généraux. Mais à ses yeux, le ministre de la Police était peu de chose : un commis obscur du Directoire, valet des directeurs. Il retrouvait dans ce poste ce revenant de la Terreur qu'il avait peut-être vu en Vendémiaire, louche et honteuse créature de Barras, sans personnalité, sans utilité². Barras gagné, on l'aurait, pouvait-il penser. Le général ignorait quelle place de récents événements avaient donnée au ministre de la Police dans le monde politique. Ses amis le lui révélèrent. Réal, un des agents les plus actifs de la conspiration, dans les premiers jours de Brumaire, conférait avec le futur César quand on annonça à celui-ci que le ministre de la Police, le citoyen Fouché, venu saluer le commandant de l'armée d'Égypte, attendait depuis une heure dans le salon du général. Réal connaissait déjà la valeur et l'influence de l'homme, le poids de cette démarche ; il resta étonné en voyant Bonaparte défiant et dédaigneux laisser faire antichambre à ce politicien précieux : **C'est un des hommes qu'il faut dans une pareille affaire**, déclara-t-il ; **d'ailleurs, il sait tout. Je vous le déclare, je l'ai mis dans le secret**. Fouché fut introduit : ce fut la première entrevue, sans doute, des deux hommes³. Bonaparte était ignorant, mais pénétrait vite ceux dont il entendait se servir. Il fut rapidement séduit par cet esprit, à la fois précis et audacieux, passant des hautes conceptions aux

¹ Mme DE CHATENAY, I, 41 ; ARNAULT, p. 243, 267 ; FABRE (de l'Aude), IV, p. 305 ; BARRAS, IV, 52 ; GOHIER, IV, 51 ; DE SÉGUR, I, 495, qui croit que Bonaparte laissa à Sieyès la direction de Fouché et **n'accepta de ce ministre de la Police qui pouvait être si dangereux que le silence** ; MONTGAILLARD, *Mém.* ; *Mém. de Fouché*, I, 113 : **La révolution de Saint-Cloud aurait échoué si je lui avais été contraire ; je pouvais égarer Sieyès, donner l'éveil à Barras, éclairer Gohier et Moulins ; je n'avais qu'à seconder Dubois de Crancé, le seul ministre opposant, et tout croulait.**

² Le banquier Collot disait à Bourrienne que Bonaparte considérait, à son retour d'Égypte, Fouché comme un simple terroriste. *Mém. de Bourrienne*, IV, 102. HYDE DE NEUVILLE (I, 247) rapporte que Fouché fut très gêné de sa liaison avec Barras, dont Bonaparte le croyait l'âme damnée.

³ LE COUTEULX DE CANTELEU, *Mém.* ; FOUCHÉ (I, 103) dit qu'effectivement, c'était Réal qui l'avait instruit.

détails les plus minutieux de l'exécution. Bonaparte confia, plus tard, à Fabre de l'Aude que Fouché seul lui avait fait, ce jour-là, un tableau fidèle de la situation du Directoire. Évidemment il ne s'en tint pas là : des services furent offerts et acceptés, des conditions posées et agréées. De ce jour, Fouché fut en relations étroites avec le général, que, s'il faut en croire un contemporain, il tenait au courant, presque heure par heure, des résolutions du gouvernement¹. Quelques jours après, ces relations devinrent publiques. Le ministre reçut chez lui le général : par une malicieuse intention il y avait convié aussi avec Réal, instruit en partie de sa complicité secrète, Rœderer, J.-M. Chénier, l'amiral Bruix et autres associés à l'entreprise qui, ignorant la connivence du ministre en l'affaire, se crurent, en apercevant Bonaparte et Réal, pris dans un guet-apens : *J'ai voulu, général, déclara en souriant le ministre, vous faire rencontrer ici les personnes qui vous sont le plus agréables*. Cette parole laissa les complices fort perplexes². On se sentait dans la main de Fouché. Celui-ci parut à une fête donnée, cette fois, chez le général, le 15, et où était conviée toute la camarilla bonapartiste. Le piquant de l'aventure était qu'on y avait également attiré l'excellent Gohier, alors président du Directoire, personnage honnête et sans méfiance, fort séduit, alors, par les beaux yeux de la maîtresse de céans. Le ministre ne fit son apparition qu'assez tard, s'approcha avec empressement du divan où Joséphine absorbait les soins et l'attention du directeur. Et, au dire d'un contemporain, il s'établit un dialogue qui n'est qu'une des nombreuses scènes de cette curieuse comédie : *Quoi de neuf, citoyen ministre ? — De neuf, s'écrie le ministre, rien en vérité, rien. — Mais encore ? — Toujours les mêmes bavardages ! — Comment ? — Toujours la conspiration — La conspiration ! s'exclame Joséphine. — Oui, la conspiration, mais je sais à quoi m'en tenir. J'y vois clair, citoyen directeur, fiez-vous à moi : ce n'est pas moi qu'on attrape. S'il y avait eu conspiration, depuis le temps qu'on en parle, on en aurait eu la preuve sur la place de la Révolution ou la plaine de Grenelle. L'effroi parut grand. Joséphine s'effrayait et protestait. Le bon Gohier rassura d'un muet l'aimable femme : Le ministre parle en homme qui sait son affaire ; dire ces choses-là devant nous, c'est prouver qu'il n'y a pas lieu de les faire, faites comme le gouvernement, ne vous inquiétez pas de ces bruits-là : dormez tranquille³*. Le ministre de la Police dut bien s'amuser ce soir-là, car si le dialogue est forgé, l'esprit en est vraisemblable et la situation respective des acteurs parfaitement conforme à la vérité.

Barras, moins aveugle, hésitait. Ce jour-là même, le propre ministre de la Police avait osé l'aborder, se présentant chez lui avec Joseph Bonaparte, Iléal et Talleyrand, les principaux complices. Tous quatre le sollicitèrent de s'associer à l'entreprise. Barras avait encore eu vue son épée de connétable, la restauration des lis. Il fit. une réponse dilatoire⁴. Dès lors Fouché, peu disposé, suivant l'expression d'Hyde de Neuville, à lier indéfiniment sa fortune à celle d'un politicien usé, compromis et par surcroît indécis, se sépara de lui à tout jamais, se retournant définitivement vers Sieyès, devenu dès lors chef de l'entreprise avec Roger Ducos comme complice⁵. Gohier et Moulin restaient ignorants, trompés, tranquilisés par la police.

¹ FABRE (de l'Aude), IV, 305.

² ARNAULT, p. 243.

³ ARNAULT, p. 244.

⁴ BARRAS, IV, 55. *Mém. de Fouché*, I, 117.

⁵ HYDE DE NEUVILLE, I, 247.

Ou était arrivé aux heures décisives. Le 17 brumaire, journée de fièvre et d'attente, se passa cependant dans les hésitations. Fouché ne les comprenait pas. Ce jour-là ce fut ce pile et mesquin professeur qui exhorta à la décision et au courage le vainqueur de Rivoli. Ce fut le ministre du Directoire qui parla de coup d'État, et le général en rupture de ban, de légalité¹. Le chef de la Police jura de soutenir l'entreprise : il fit une démarche suprême le soir du 17. Fabre de l'Aude le croisa dans l'antichambre de Bonaparte. Tout dut être arrêté en cette entrevue².

Le lendemain matin, 18 brumaire, Fouché se trouvait encore au lit lorsque deux des [conspirateurs](#), Arnault et Regnault, se présentèrent chez lui, croyant de bonne foi l'étonner de leurs nouvelles. Le Conseil des Anciens venait de décider, suivant le vœu des conspirateurs, le transfert des Conseils à Saint-Cloud et de donner le commandement de Paris au général Bonaparte. Fouché feignit la surprise, affectant l'ignorance, [désireux](#), dit un des deux visiteurs³, [d'écarter les confidences, se ménageant ainsi la faculté de servir les heureux et d'écraser les maladroits](#). Il fit des réserves, se leva, déclarant qu'il fallait prévenir le Directoire de ce surprenant événement. De fait, il se rendit au Luxembourg, comptant y jouer sa comédie de stupéfaction. Gohier, désabusé, le reçut fort mal : [Par quel étrange événement un ministre du Directoire se trouve-t-il transformé en messenger des Anciens ? — J'ai cru, répondit froidement le ministre, qu'il était de mon devoir de vous faire connaître une révolution aussi importante et de venir prendre vos ordres. — Votre devoir, répliqua aigrement le directeur, était de prévenir cette révolution qui n'est sans doute que le prélude de celles arrêtées dans les conciliabules que votre police ne devait pas vous laisser ignorer. Si le Directoire a des ordres à donner, il les adressera à des hommes dignes de sa confiance](#)⁴. Il ne fallait jamais parler de ce ton à Fouché : Robespierre en avait pâti ; Bonaparte devait, quelques années plus tard, en faire l'expérience. Quelques heures après, Gohier, Barras et Moulin étaient prisonniers au Luxembourg.

Fouché semblait résolu à tout faire pour le succès. Il fallait de l'argent : hardiment, il donna, dit-on, 900.000 livres prélevées sur les caisses de la police⁵. Il fallait du courage, il fit dire qu'il veillerait sur Paris pendant qu'on agirait à Saint-Cloud où les Cinq-Cents semblaient, disait-on, disposés à résister⁶.

De fait, Fouché était peut-être moins rassuré qu'il n'en avait l'air. Il lui avait fallu agir brutalement et insidieusement à la fois aux Cinq-Cents, quelques semaines auparavant, pour imposer à l'assemblée républicaine la déconfiture du parti jacobin ; de quoi ces hommes étaient-ils capables pour défendre la République menacée Il fallait sans doute un acte violent, mais les hésitations du général étaient-elles de bon augure ? Mieux que personne, Fouché avait connu cet épisode, qui avait peut-être décidé de sa vie : Robespierre lâchant la plume au moment de signer la violation de la Constitution et l'appel à l'insurrection contre la légalité. Tous les apprentis dictateurs en notre siècle ont eu de ces faiblesses

¹ *Mém. de Bourrienne*, IV, 151-153.

² FABRE (de l'Aude), IV, 305.

³ ARNAULT, 252.

⁴ GOHIER, 51 ; *Mém. de Fouché*, I, 123, 129.

⁵ MONTGAILLARD, 234 ; FOUCHÉ (*Mém.*, I, 118) parle seulement des deux millions avancés par son intermédiaire par le banquier Collet.

⁶ ARNAULT, 267.

de la dernière minute : heureux ceux qu'une main secourable est venue rejeter dans l'illégalité. Et Fouché avait raison de trembler ou tout au moins d'hésiter, puisqu'il fallut la hardiesse de Lucien, président des Cinq-Cents, l'intervention plus brutale des deux futurs beaux-frères du général, Leclerc et Murat, pour ramener dans la salle des Cinq-Cents le héros d'Italie un instant victime d'une étrange panique¹. Que ces trois hommes d'exécution, Lucien, Leclerc et Murat, hésitassent, le coup d'État manquait, le général était mis hors la loi peut-être. Et s'il se fût alors dirigé sur Paris, il en eût trouvé sans doute les barrières fermées et Fouché par derrière, disposé à faire parer cher au dictateur avorté la faute d'avoir échoué.

Fouché, le fait fut de notoriété publique, avait pris à cet effet toutes ses précautions. Son glaive était à deux tranchants, Il avait formellement promis le matin du 19 à Arnault et Regnault de [jeter à la rivière qui bougerait à Paris](#)², mais il entendait sans doute appliquer cette dure loi à la faction vaincue, quelle qu'elle fût. Le 19 au matin, brusquement, le ministre de la Police donna ordre de fermer les barrières : le gouvernement du lendemain était à Saint-Cloud, celui de la veille, prisonnier au Luxembourg. Pendant quelques heures Fouché fut maître absolu de la capitale. Pour se donner le temps de décider et d'agir, il prescrivit une sévère consigne : aucun messenger que les siens ne devait, d'un côté ou de l'autre, franchir les barrières de Paris³. La famille Bonaparte elle-même ignora tout le jour ce qui se passait à Saint-Cloud⁴. En cas d'échec, Fouché reprenait le coup d'État à son compte, arrêtrait probablement tout ensemble généraux et avocats, Gohier et Bonaparte, Sieyès et Barras, et établissait un nouveau gouvernement où il eût eu une place importante. Le fait fut si connu que plus tard l'Empereur en plaisantait volontiers son ministre, sans y trouver un motif de rancune ou de mésestime, au contraire⁵.

Point de doute que l'habile homme ne se soit senti visé quelques semaines après dans cette comédie, *la Girouette de Saint-Cloud*⁶, où les vaudevillistes Barré, Radet et Desfontaines mettaient en scène un traiteur de Saint-Cloud, *M. Tourniquet*, qui, ayant placé dans les gouttières du château son garçon *Furet*, chargé à l'aide d'une girouette habilement manœuvrée de l'instruire de la marche des événements, change ses propos et ses plans suivant les vicissitudes du coup d'État, jacobin à 3 heures, bonapartiste à 5 heures. Le *Furet* du ministre fut son secrétaire général Thurot⁷. Celui-ci, parti de bon matin pour Saint-Cloud, y fut rencontré par La Valette, son ancien camarade de collège, et, pressé de questions, finit par avouer à l'aide de camp de Bonaparte que Fouché l'avait envoyé à Saint-Cloud pour suivre les péripéties du drame ; mais il ajouta d'un air fort entendu que le général ferait bien de réussir à tout prix, car il connaissait assez son patron pour faire payer chèrement aux complices la prime de la défaite⁸. Le plus piquant est que dans ce tragique vaudeville, singulièrement plus

¹ Cf. entre autres récits les curieuses pages que M. Fréd. Masson a consacrées à cette scène (*Napoléon et sa famille*, I, 239-293) et l'admirable récit que M. Albert Vandal a fait de l'événement dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Correspondant* (1901) (Note de la 2e édition).

² ARNAULT, 267.

³ BARRAS, IV, 95 ; *Mém. de Fouché*, I, 137.

⁴ Duchesse D'ABRANTÈS, II, 127 (Éd. Garnier).

⁵ LA VALETTE, I, 355.

⁶ BARRÉ, RADET et DESFONTAINES, *la Girouette de Saint-Cloud*, brumaire an VIII.

⁷ MONTGAILLARD, *Souvenirs*, 233.

⁸ LA VALETTE, I, 355 ; MONTGAILLARD, 233.

plus mouvementé que celui de Barré, Thurot, ambitieux et intelligent, se croyant de force à jouer Fouché, voulut aussi mener de front deux politiques : il crut supplanter le ministre, le rendre suspect à Bonaparte, se mit à la disposition du général, s'offrit presque comme le ministre de la Police du lendemain et envoya avec beaucoup de zèle des agents à lui pour fermer aux opposants des Cinq-Cents les portes de Paris. Ces agents se heurtèrent à ceux du ministre lui-même et furent éconduits¹. Cette tentative valut quelques jours après à Thurot une disgrâce complète, vengeance d'un homme qui pardonnait tout plus volontiers que ce genre de mauvaise plaisanterie.

Quoi qu'il en soit, Thurot, rentrant le soir du 19 à Paris, put y annoncer la complète victoire du général.

Avant même que les consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos, se fussent réunis, ce ministre du Directoire renversé affectait de se considérer comme d'ores et déjà celui du Consulat triomphant. Il s'impose, triomphe bruyamment, paraît le vainqueur. Le peuple français apprend qu'il a changé de maître, mais la proclamation n'est signée ni par Bonaparte ni par Sieyès. Celle du 19 brumaire est de Fouché : il eût été intéressant de connaître celle qu'à tout hasard il avait dû, dans la journée, préparer contre les conspirateurs vaincus. Dès le 19 au soir une note destinée à être lue dans les théâtres avait été adressée à leurs administrateurs. Elle présentait dès l'abord la journée sous le jour le plus favorable : ... *Le ministre de la Police générale prévient ses concitoyens que les Conseils étaient réunis à Saint-Cloud pour délibérer sur les intérêts de la République et de la liberté, lorsque le général Bonaparte, étant entré au Conseil des Cinq-Cents pour dénoncer les manœuvres révolutionnaires, a failli périr victime d'un assassinat. Le Génie de la République a sauvé ce général...*² La proclamation qui parut au *Moniteur* du lendemain essayait de couvrir de ce même voile de légalité le coup d'État césarien, victoire, disait-on, de la République menacée. Fouché excellait à cette littérature de Basile. Citoyens, lisait-on sous sa signature au *Moniteur* du 20, la République était menacée d'une dissolution prochaine. Le Corps législatif vient de saisir la liberté sur le penchant du précipice pour la placer sur d'inébranlables hases. Les événements sont enfin préparés pour notre bonheur et pour celui de la postérité. Que tous les républicains soient calmes, puisque tous leurs vœux doivent être remplis ; qu'ils résistent aux suggestions perfides de ceux qui ne cherchent dans les événements politiques que des moyens de troubles et dans les troubles que la perpétuité des mouvements et des vengeances. *Que les faibles se rassurent, ils sont avec les forts* : que chacun suive avec sécurité le cours de ses affaires et de ses habitudes domestiques. Ceux-là seuls ont à craindre et doivent s'arrêter qui donnent les inquiétudes, égarent les esprits et préparent le désordre. *Toutes les mesures de répression sont prises et assurées* : les instigateurs de troubles, les provocateurs à la royauté, tous ceux qui pourront attenter à la sûreté publique ou particulière seront saisis et livrés à la justice³.

Cette proclamation, qui enterrait le Directoire, émanait du protégé de Barras ; ce glas de la République était sonné par l'ex-ami de Condorcet et d'Hébert ; la

¹ ARNAULT, 217.

² Proclamation du 19 brumaire an VIII aux administrateurs de l'Opéra-Comique ; vente Van Hoppen. Cf. *Mss. Bibl. nat.* ; N. a. fr. 3087.

³ *Le ministre de la Police générale à ses concitoyens* ; *Moniteur* du 20 brumaire an VIII, XX, 884.

proclamation était signée du ministre Fouché — la signature trop fameuse de Fouché de Nantes avait disparu.

C'était Bonaparte qui l'avait maintenu, et par un effet de sa propre volonté, au quai Voltaire. Sieyès, se défiant de Fouché, voulait l'écarter, en exprima le désir dès la première réunion des Consuls¹ : mauvaise parole et fatale ! C'était Sieyès qui, lâché par Fouché, devait, peu de jours après, rester sur le carreau.

Il faut rendre cette justice au ministre que dès le lendemain de Brumaire, il inaugurerait cette politique bienfaisante qu'il ne fut pas le dernier à conseiller et parfois à imposer à Bonaparte. Le 18 Brumaire était sans doute un événement considérable, mais qui ne changeait rien aux plans de Fouché, puisqu'il en réalisait un. Sous Bonaparte plus encore que sous Barras, l'ex-jacobin entendait que les coups portés à l'anarchie ne profitassent pas à la réaction. Au lendemain de Brumaire, son premier mouvement est donc de lutter au nom de la liberté, de l'ordre, du bon sens et des services rendus, contre toute réaction possible. Obéissant à une politique qui chez lui fut constante, il fit arrêter quelques opposants de marque, en laissa déporter, mais en fit surtout relaxer. Jamais on ne montra modération plus grande au lendemain d'une révolution. Il s'en attribuait la gloire, osant rappeler aux Consuls, un an après, qu'après avoir combattu une faction puissante, il s'était refusé — le mot est à retenir — d'en proscrire les membres, ce qui, ajoutait-il, eût été un moyen de rendre cette faction intéressante et peut-être de la relever². Tandis qu'il essayait par des démarches personnelles de rattacher au nouveau régime les vaincus de la veille, Barras, par exemple, et ses amis, il prenait prétexte de l'interdiction d'une pièce à l'Opéra-Comique, les Meuniers de Saint-Cloud, suspecte de sentiments réacteurs, pour rassurer dès le 24 la masse des républicains. La lettre aux administrateurs, rendue publique par une insertion au *Moniteur*, parut donc un vrai manifeste du ministre. On y lisait : *La Révolution de Brumaire ne ressemble à aucune de celles qui l'ont précédée : elle n'aura point de réaction. C'est la résolution du gouvernement*³. Désireux évidemment d'insister sur cette idée, il en faisait le thème d'une circulaire, du 8 frimaire, aux administrations publiques. Après une apologie, du reste, assez modérée, du coup d'État de Brumaire, Fouché écrivait, qu'aucune faction, qu'aucun parti n'y devait chercher des prétextes d'agitation ou des motifs d'espairs. — Tous les vœux, tous les désirs qui n'ont pas pour but unique et exclusif le besoin et l'intérêt de la liberté seront trompés. Que les insensés qui furent tour à tour persécuteurs et victimes se persuadent bien que l'autel de la justice est le seul asile commun qui leur reste après tant d'agitations et de troubles. Et traçant, en quelque sorte, au gouvernement qui s'établissait un programme de contre-réaction : *Que ceux qui croient encore aux chimères du rétablissement de la royauté en France, écrivait-il, apprennent que la République est aujourd'hui affermie. Que les fanatiques*

¹ D'après les *Mém. de Fouché*, I, 148, Sieyès proposa Alquier comme successeur à Fouché.

² Compte rendu de l'an VIII. Dans une lettre à Joseph Bonaparte du 5 nivôse an IX, Røederer affirmait tenir du policier Veyrat que Fouché avait formellement défendu d'arrêter les anciens terroristes qui s'étaient déclarés contre le coup d'État. Røederer à Joseph Bonaparte, 5 nivôse (RØEDERER, *Œuvres*, III, 367). C'est Fouché qui attira l'attention de Bonaparte sur l'odieux qu'il y avait à maintenir l'arrêt de proscription qui frappait le Général Jourdan (JOURDAN, *Mémoires* — Carnet hist. — 1901, t. VII, 171) (Note de la 2^e édition).

³ *Le ministre de la Police aux administrateurs de l'Opéra-Comique*, 24, brumaire an VIII ; *Moniteur*, XX, 908.

n'espèrent plus faire dominer un culte intolérant, le gouvernement les protège tous sans en favoriser un seul. Que les émigrés trouvent, s'ils le peuvent, le repos et la paix loin de la patrie qu'ils voulaient asservir et détruire ; mais cette patrie les rejette éternellement de son sein¹. La circulaire pouvait cette fois être signée de Fouché de Nantes. Il se préparait à faire amnistier, en même temps que les victimes de Fructidor, Carnot, Barthélemy et autres, le général Jourdan, proscrit comme jacobin au lendemain même du coup d'État, et ses deux amis de Thermidor, Barère et Vadier, enveloppés jadis dans la réaction qui avait frappé en l'an III Fouché de Nantes lui-même. Fort de ces circulaires et de ces grâces, le ministre en profitait pour fermer les derniers clubs, réduire le nombre des journaux et consommer partout la ruine du parti jacobin.

Complice de Brumaire, certes, il le fut ainsi, avant, pendant et après. Avant tout autre, il en élaborait le programme, en cherchait le principal acteur, qui se fût nommé Joubert ou Moreau, s'il ne se fût appelé Bonaparte : il avait essayé d'y entraîner Barras, y avait encouragé Sieyès. Ministre, il avait préparé le terrain, en écrasant en Thermidor et Fructidor les débris encore redoutables du parti jacobin, en endormant aussi par une certaine vigueur vis-à-vis des éléments réacteurs les défiances des républicains. Et après en avoir, un des premiers, conçu l'idée, il avait été aussi le véritable et actif précurseur du coup d'État. Laissant sans dénonciation et sans répression les menées des *conspirateurs*, il avait été pour les uns un commode et indulgent surveillant, pour d'autres plus encore, un conseiller et un tentateur. Et encore que fort peu sûre, sa complicité, le jour même, avait fait Brumaire ou du moins ne l'avait pas empêché. Enfin et surtout, il avait su, le premier, assurer au coup d'État, une fois accompli, la bienveillance de l'opinion républicaine, en en formulant, peut-être en dépit de ses auteurs, le sens et l'esprit, avait imposé aux vainqueurs ses idées de politique d'équilibre et de modération habile, et avait de cette manière empêché l'heureux Bonaparte d'échouer en plein succès. Dès lors, c'est suivant qu'on a lieu de flétrir Brumaire ou de l'exalter, de s'en réjouir ou de le déplorer, qu'on jugera si l'influence de Fouché fut néfaste ou non en ces circonstances. Il reste en tous les cas un fait acquis à son honneur d'homme d'État et, jusqu'à un certain point, de bon citoyen. Son court passage aux affaires sous le Directoire, prélude du plus long ministère qui allait suivre, eut un mérite : Fouché sut ménager une transition bienfaisante et, malgré quelques apparences, assez douce, entre deux régimes que la fatalité des évolutions devait imposer, quoi qu'on fit, à notre pays : celui de la liberté sans frein et celui du despotisme sans limites. Dans des circonstances difficiles l'ancien jacobin avait, pour assurer le fonctionnement d'un gouvernement réparateur, déployé des habiletés d'homme d'État qui, plus que les savantes intrigues de Brumaire, recommandaient ce politicien à l'attention du Premier Consul.

¹ *Le ministre de la Police générale aux administrations publiques*, 8 frimaire an VIII ; *Moniteur* du 8 frimaire.

CHAPITRE X

LA POLITIQUE DU JUSTE MILIEU

Fouché annonce à la France la constitution définitive d'un gouvernement puissant et fort. Attitude contre-réactionnaire. — Fouché se fait le défenseur du parti républicain. Lutte contre toute tentative de restauration ; il se tient néanmoins en assez bonnes relations avec les royalistes. — Hostilité des royalistes restés à l'étranger. Cette hostilité lui fait tout craindre l'une restauration de Louis XVIII. — Lutte contre la Réaction : programme du parti réacteur. Contre-programme que lui oppose Fouché. — La tache. — Réorganisation et extension de la Police générale. — Nouveau caractère à donner à la police trop méprisée. Fouché établit une forte discipline et certaines convenances dans la Police générale. Principes nouveaux. — Organisation de la police secrète. Institution de la préfecture de police, des commissaires généraux de police et des commissaires spéciaux. Le commissariat de Boulogne-Calais. — Rattachement de la gendarmerie à la Police générale. — Œuvre de réforme. — Hommages qu'on rend au résultat obtenu. — Politique de pacification. — Fouché se montre très favorable au rappel des émigrés, et Bonaparte hostile. — La popularité de Fouché grandit dans les milieux aristocratiques. Il rassure les susceptibilités révolutionnaires. Rappel des députés fructidorisés. — Lutte contre toute contre-révolution. Tentative des royalistes pour gagner Bonaparte. Fouché les fait échouer. Le voyage de la duchesse de Guiche : représentations à Bonaparte. — Pacification définitive de l'Ouest : derniers efforts des royalistes ; part que Fouché prend à la pacification ; rôle de Bourmont. — Le Midi. — Mesures d'apaisement et de répression. — Résultats pour Fouché de la politique de pacification.

Votre attente est remplie. La Constitution est proclamée. Tout ce qui porte dans son cœur *l'amour de la liberté et le désir de la paix* l'accueillera avec transport. Nous y trouverons la garantie de nos droits et de nos propriétés. Les passions révolutionnaires y sont enchaînées dans un gouvernement fort et puissant... Tels étaient les termes dans lesquels le ministre de la Police annonçait aux citoyens français, par une de ces pompeuses proclamations dont il prenait indument l'habitude, le vote de la Constitution de l'an VIII et l'avènement définitif de Bonaparte¹. Il ne dut pas l'écrire sans un sourire, cette proclamation solennelle : avait-il oublié si réellement le passé pour parler avec cette désinvolture de *passions révolutionnaires enchaînées* ? Prévoyait-il si mal l'avenir qu'il pût sans ironie prédire sous le général de Brumaire *la liberté et la paix* ? Nous en doutons. La froide ironie de Fouché perce à travers la flatteuse phraséologie du politicien qui veut plaire au maître et en imposer à l'opinion.

Dès le lendemain, l'homme qui voulait *enchaîner les passions révolutionnaires* parut surtout disposé à réprimer les ambitions réactionnaires. Il avait un journaliste, ayant acheté le *Journal des hommes libres* à la tête duquel se trouvait un des plus grands jacobins de la presse, Méhée, et la gazette, payée par le ministre, ne parla que des crimes des royalistes et des dangers de la contre-révolution². Le fait n'est pas pour nous surprendre : nous avons déjà vu le futur ministre de Louis XVIII donner, au lendemain de Brumaire, à Bonaparte, la formule de sa politique : *Pas de réaction*.

C'est en effet cette pensée qui va inspirer à Fouché l'attitude qu'on lui voit prendre dès le 20 brumaire et garder jusqu'à sa disgrâce de 1802. L'homme d'État qui s'est recommandé à l'estime des partisans du gouvernement fort, à la sympathie de quelques royalistes abusés, à l'attention de tout le monde par la ruine, en thermidor et messidor an VII, du parti jacobin, donne un coup de barre à gauche et devient le représentant et le défenseur près de Bonaparte du parti qu'il a écrasé ou tout au moins paralysé. Politique personnelle sans doute, inspirée par les intérêts et les craintes particulières de l'ex-proconsul régicide, mais qui, dans l'espèce, se trouvait être la plus clairvoyante.

Les Jacobins étaient annihilés. Pourquoi s'arrêter à ces vaincus qui s'enferment dans un mécontentement impuissant et stérilement grondeur, lorsqu'ils ne se résignent pas à ce ralliement qui va fournir à Bonaparte le meilleur de son administration, de sa police, de ses assemblées et de son état-major ? Les *exclusifs* se dépensent en paroles imprudentes et violentes, ils ne conspirent pas : il faudra la haine que porte Bonaparte à ces malheureux, pour imaginer des complots et des attentats, prétexte à des proscriptions que Fouché signe en soupirant pour empêcher des réactions plus funestes sans doute. Lui ne croit pas aux conspirations jacobines. Les jacobins n'ont pas de chefs : ils sont au Sénat, au Conseil d'État, dans les préfectures, Fouché est à la Police ! Il est leur chef, leur garant, celui qui a donné le mot d'ordre. Il les voit sans cesse, devenu soudain l'ami des généraux jacobins Moreau, Bernadotte, Jourdan, ses adversaires de la veille, des sénateurs du côté gauche Grégoire et Garat, des

¹ *Le ministre de la Police aux citoyens français ; Moniteur* du 26 frimaire an VIII.

² Rœderer accusait violemment Fouché *de faire fabriquer sous ses ordres aux dépens de l'État, par des auteurs de son choix, le Journal des hommes libres*. Rœderer à Fouché ; RœDERER, *Œuvres*, III, 372. L'emploi de Métrée par Fouché était de notoriété publique. FAURIEL, 126. D'autre part, Fouché faisait part à Barras de son projet d'entourer Bonaparte des *vétérans de la liberté*. BARRAS, IV, 111.

anciens conventionnels Thibaudeau, conseiller d'État, Jeanbon Saint-André, préfet, et bien d'autres¹.

Vraiment le péril n'est pas là. Fouché le voit ailleurs et le voit double : la restauration monarchique et la contre-révolution constitutionnelle. La restauration peut se faire avec ou contre Bonaparte. Ceux qui ont rêvé jadis de faire rentrer Louis XVIII sous l'égide du vertueux régicide Barras en sont, au lendemain de Brumaire, à rêver de le faire sacrer à Reims sous celle de Bonaparte. Joséphine, royaliste de sentiments, favorise ces espérances et appuie les démarches. Ce parti de royalistes illusionnés n'a pas besoin d'échouer, pour qu'à côté de lui se forme cet autre parti violent et audacieux qui rêve d'une nouvelle insurrection de l'Ouest ou d'une conspiration ô Paris, au besoin d'un attentat sanglant. Fouché voit bien le danger sous tous ces aspects : son attitude est constante. Il tait échouer toute négociation : il entrave toute tentative des royalistes pour se concilier Bonaparte. Restent les chouans de l'Ouest et de Paris. Fouché les poursuivra sans relâche, avec une habileté, une ténacité d'autant plus méritoire que Bonaparte, parfois, loin de le soutenir, taxe de folie les actes énergiques de son ministre. Celui-ci n'en frappera pas moins les irréductibles dans l'Ouest, contribuant plus que personne à pacifier la Vendée, et, après la pacification, à en écraser les derniers restes. Il les poursuivra plus activement encore à Paris où les royalistes purs ont établi une agence active dès 1799 et où, l'Ouest pacifié, se réfugient, en conspirateurs audacieux et dangereux, les lieutenants vaincus, mais indomptables, de Georges Cadoudal. Empêcher toute tentative de rapprochement entre le comte de Lille et Bonaparte, toute insurrection royaliste dans les départements, toute conspiration monarchiste à Paris, c'est murer Louis XVIII dans l'exil... jusqu'à ce que Fouché soit autorisé à le croire mûr pour le pardon et la raison. Ce moment pouvant après tout arriver, il paraît bon à Fouché, en dépit des opinions qu'il représente au pouvoir, de se concilier certains royalistes de marque. Les agents de Louis XVIII sont entravés en dessous : mais s'ils s'adressent au ministre, ils sont bien accueillis, gracieusement reçus, sortent du quai Voltaire pleins d'étonnement, quelques-uns remplis d'illusions. Au surplus, en sa qualité de ministre du gouvernement réparateur, il lui plaît d'appuyer en faveur des émigrés certaines mesures qui lui assurent promptement dans leurs rangs d'utiles et paradoxales amitiés. Nous le verrons frayer avec Mme de Guiche, Bourmont, de Pradt, Fauche-Borel, d'Andigné, agents royalistes de toute nuance, et conquérir promptement Narbonne, longtemps irréductible, la marquise de Custine, mal ralliée, la princesse de Vaudémont, hostile au gouvernement de Bonaparte. Il permet ainsi à tous les partis de fonder sur lui des espérances et, le jour où Bonaparte disparaîtrait, pourrait se présenter comme le syndic de toute liquidation politique, s'imposer peut-être comme l'intermédiaire nécessaire entre la France et le prétendant, comme le restaurateur et partant le ministre obligé du nouveau gouvernement royal. Mais ces projets sont lointains. Non seulement Fouché constate tous les jours, aux propos des royalistes et des princes, que toute restauration serait encore le signal d'une contre-révolution aveugle, mais il n'a qu'à parcourir les journaux royalistes qui se publient en Europe pour se sentir personnellement menacé : si les royalistes rentrés l'entourent et parfois l'adulent, il n'en est pas de même des royalistes du dehors. Qu'on lise le *Spectateur du Nord* publié à Hambourg, le *Mercure britannique* à Londres sous

¹ Il fallait, dira une note inspirée par Fouché, [leur offrir le moyen de mourir avec grâce](#). *Papiers confiés à Gaillard*.

l'inspiration du parti émigré, qu'on lise surtout le journal du pamphlétaire Peltier, et on comprend pourquoi le ministre de la police, qui les lit le premier en France, a tout à redouter, sinon des princes, du moins de leur entourage. Louis XVIII lui a, dit-on, accordé en 1797 des lettres de rémission : mais, en septembre 1799, le *Mercur* britannique ne rappelle-t-il pas que le Parlement anglais a excepté en 1660 du pardon accordé par le roi Charles II les meurtriers de son père¹ ? A toute occasion on prodigue à Fouché de Nantes l'injure et la menace : le *Mercur* du 10 décembre 1799 montre au gouvernement de Bonaparte, que les royalistes ménagent encore, une bienveillance affectée, en excepte seul ce Fouché de Nantes consacré ministre de la police après avoir été celui des plus exécrables violences révolutionnaires, et dont le principal mérite est d'avoir trahi les frères et amis qui avaient compté sur ses services². Peltier, de son côté, affirme à la même époque que dans le gouvernement un seul homme est haïssable : Fouché³. La campagne continue contre lui pendant toute la durée du Consulat. Ou ne laisse tomber dans l'oubli aucun des torts de ce cannibale (*sic*). Peltier fait-il part à ses lecteurs de la reconstruction à Lyon de la place Belcour, il se hâte de rappeler que c'est Fouché qui l'a fait détruire : un autre jour il parlera à trois reprises des guillotines faites sous le règne du ministre actuel Fouché⁴. Le journal de Peltier réimprime *in extenso* les fameuses lettres de frimaire an II datées de Lyon de ce cannibale, ce monstre, l'effroyable Fouché, cet homme atroce, n'admettant chez lui aucune conversion, dénigrant ses meilleures actions et persiflant les royalistes de l'intérieur qui s'y laissent prendre⁵. Fouché a donc quelques raisons de redouter, à cette heure trop proche encore de 1793, une restauration monarchique, et de l'empêcher.

Si dans la restauration de Louis XVIII il prévoit et craint la contre-révolution, il est un politicien trop avisé pour s'absorber en cette vision. La réaction peut se produire sur un tout autre terrain, et, désespérant de faire du comte de Lille le roi vengeur des crimes de la Révolution, on peut vouloir amener Bonaparte à ce rôle de despote et de réacteur. Il y a dès 1799 autour du Premier Consul une camarilla qui pousse moins à la restauration royaliste qu'à la restauration conservatrice : les Talleyrand, les Rœderer, les Fiévée, et, chose curieuse, ce fougueux républicain, Lucien Bonaparte, devenu ministre de l'Intérieur. La persécution systématique des jacobins, la proscription ou le dédain des souvenirs de la Révolution, le rétablissement du culte catholique par un concordat avec Home, la restitution aux émigrés rentrés des biens confisqués, l'affaiblissement des corps où s'est réfugié le dernier reste de l'esprit révolutionnaire, Sénat ou Tribunal, et enfin la transformation en une magistrature viagère et, s'il se peut, héréditaire, du pouvoir temporaire et républicain de Bonaparte, telle est l'œuvre que rêve et prépare, que prêche et finalement consommera en grande partie ce groupe de réacteurs bonapartistes. Écarter du trône ces conseillers que

¹ *Mercur* britannique, septembre 1799.

² *Mercur* britannique, décembre 1799.

³ PELTIER, 1800, 30 avril.

⁴ PELTIER, 1800 et 1801, passim.

⁵ Notamment dans l'affaire des émigrés dont nous aurons sous peu à entretenir le lecteur. Le 20 octobre 1800, Fouché est traité de pédant de collègue et d'apostat. C'est également dans le n° du 30 que Peltier réédite les lettres du cannibale. Aussi longtemps que le premier consul conservera dans son gouvernement un homme aussi atroce que Fouché, ajoutait le publiciste royaliste, il autorisera tous les reproches qu'on lui adresse, tous les soupçons que l'on a dans le monde contre son humanité, sa bonne foi et sa moralité.

l'ambition du maître fait influents, combattre dans ses conseils ceux qui ont pu y pénétrer, assurer par d'éclatantes déclarations et certains actes de répression aux acquéreurs des biens nationaux la sécurité pour le présent et l'avenir, et, tout en conseillant l'amnistie des émigrés, leur refuser toute influence, entraver l'œuvre de restauration catholique en soutenant les prétentions de l'Église constitutionnelle, favoriser et fortifier l'opposition au sein du Tribunal et du Sénat, et surtout combattre, du premier au dernier jour, toute transformation du consulat républicain en dictature à vie, tel est le programme que Fouché défend avec toutes les ressources de son esprit, de 1799 à 1802, contre les efforts de la réaction constitutionnelle, pendant qu'il s'applique d'autre part à enlever toute espérance aux partisans de la restauration royaliste. *Ni Monk ni César*, semble être la réponse de Fouché aux espérances d'ordres divers que le parti de la contre-révolution fonde sur Bonaparte. C'est, du reste, sous ce programme que succombera le ministre en 1802, et lorsqu'en 1804 il reparaitra, ministre du pouvoir ultra césarien qu'il a combattu, ce sera pour reprendre sur de nouvelles bases cette politique contre-réactionnaire.

Ce programme de politique générale lui impose une constante vigilance, méritoire chez l'homme chargé d'autre part d'une lourde tâche professionnelle, celle de la police générale. Ce pays est étrangement troublé de mille passions, peuplé du nord au sud de mille éléments malsains, conspirateurs avortés, terroristes aigris, chouans chassés de leurs repaires, jacobins expulsés de leurs clubs, vieux soldats de Sambre-et-Meuse et vieux officiers de Condé, prêtres de toutes sectes exaspérés, les uns par la persécution dont ils sortent, les autres par celle que d'avance ils prévoient, tout un monde où les passions mal éteintes se compliquent de haineuses rancunes, ennemis naturels de tout gouvernement réparateur qui donnera pour ces malheureux le signal de la finale banqueroute. Il faut de ce désordre faire de l'ordre, régulariser et surveiller la rentrée des émigrés — comme tâche qui, à elle seule, absorbe la moitié du ministère de la police —, empêcher ceux-ci de reprendre dans les campagnes l'influence que dans certains pays on est tout prêt à leur rendre et qui eu d'autres soulèverait conflits et violences ; en Normandie, en Bretagne, en Vendée comme en Gascogne et en Provence, étouffer, extirper l'effroyable brigandage, fruit de six ans de guerre civile, renfermer le clergé dans son rôle pacificateur et dans sa mission religieuse, surveiller de Toulon à Brest, de Boulogne à Bordeaux, des landes du Morbihan aux mansardes de la rue Saint-Nicolas des conspirateurs si audacieux que jamais peut-être aucune époque n'en produisit de tels, et tout cela avec une police mal organisée, discréditée avant d'exister, méprisée et haïe avant d'avoir agi, corps sans direction et sans expérience ; telle est l'œuvre qui incombe à Fouché.

Il s'y mit avec l'énergique décision qui succédait toujours chez lui aux hésitations et aux réflexions d'un esprit avisé. La première tâche était évidemment de forger l'arme qu'il lui fallait pour mener à bien l'entreprise.

L'œuvre primordiale qui s'imposait au ministre était donc l'organisation même du département qui lui était confié.

Nous avons dit en peu de mots ce qu'était ce ministère de la police générale installé au quai Voltaire par la loi du 12 nivôse an IV¹, et nous aurons lieu d'y revenir². À l'époque où Fouché en avait pris la tête, cette administration

¹ Chapitre IX.

² Chapitre XV.

renfermait un double élément de faiblesse. Elle avait en, dès l'abord, contre elle, la défiance du pouvoir et la haine sans réserve de l'opinion. Dans la crainte de voir s'organiser, dans un gouvernement qui se sentait faible, une police qui par essence devait être forte, on avait, le ministère une fois créé, limité sa sphère d'action, son personnel, ses ressources et ses moyens. Un ministre autant que possible nul et passager — il y en avait eu dix en moins de quatre ans au quai Voltaire —, pourvu d'un assez maigre budget, ayant sous ses ordres ou sous ceux de son secrétaire général des bureaux sans cesse remaniés, aux attributions vagues et incertaines, telle était la situation : le ministre restait isolé de ses propres agents qui ne trouvaient pas 'dans les bureaux du quai Voltaire la direction qu'un état-major possède sur une armée, la police secrète — du reste, assez restreinte — n'agissant souvent que sur l'ordre d'un des directeurs, et la police publique étant confiée aux administrations départementales.

Si la police secrète n'avait été que peu nombreuse, mal rattachée et mal encadrée, elle eût pu, à tout prendre, faire parfois besogne utile. Mais elle était en outre étrangement compromettante, étant fort mal composée. Elle l'était de trois éléments également discrédités : les anciens mouchards des ci-devant lieutenants de police Lenoir et Sartine, les agents survivants des Comités de Salut public et de Sûreté générale, émeutiers passés défenseurs de l'ordre, restés cependant terroristes et abhorrés comme tels de la bourgeoisie, enfin les membres tarés des anciennes classes, prêtres défroqués et nobles ruinés, personnages cauteleux fréquentant les salles de jeu, de spectacle et de réunion, méprisés et sordides. Cette lie de déclassés de provenance si diverse exerçait forcément sans tact et sans discernement de délicates et redoutables fonctions, par elles-mêmes naturellement odieuses, mais qu'ils rendaient révoltantes. Le résultat était qu'à la fois faible dans son principe et tyrannique dans ses membres, la police se trouvait doublement pâtir de cette fâcheuse situation, étant à la fois désarmée et discréditée, peu redoutable et très détestée.

Fouché avait eu, depuis cinq mois, le loisir de se rendre un compte exact de ce fâcheux état de choses. Il est clair qu'avant Brumaire il avait médité les réformes qu'au lendemain du coup d'État il apporta dans l'organisation de son département. Il fallait rendre à la police la force et le crédit, transformer à son égard les sentiments du pays, faire de ce ramassis d'administrateurs sans discipline et de mouchards sans crédit une armée régulière, organisée du haut en bas de l'échelle, hiérarchisée, disciplinée, bien encadrée et bien servie.

Écarter de la police les préventions défavorables répandues contre elle était le premier article du programme. L'entreprise était hardie, le ministre devant constater lui-même que s'il n'y a point de nation qui ne reconnaisse la grande utilité des services de la police, qui ne l'achète et souvent ne la paye à un très haut prix, il n'y en a pas non plus qui accorde beaucoup d'estime à la police. — Il semble, disait le ministre, que dans le haut prix qu'on paye ses services, on fasse entrer partout le dédommagement d'une certaine déconsidération convenue. Fouché était obligé de reconnaître que ces impressions éloignaient de son administration les agents qu'il voulait employer et le forçaient à se servir de ceux qu'il aurait voulu écarter. Cercle vicieux dont le ministre s'efforçait de faire sortir la police. Il fallait, reconnaissait-il, convaincre les Français que la police n'avait pour but que le maintien de l'ordre social¹, formule heureuse développée dès lors

¹ *Compte rendu de l'an VIII et Lettre du ministre* du 18 ventôse an VIII pour proposer des candidats aux places de préfet et de commissaires généraux de police.

en toutes ses circulaires. Il lui sacrifiait certains agents tout à fait compromis, à commencer par son secrétaire général Thurot, qui à certains torts personnels vis-à-vis de son ministre ajoutait celui d'être un fort malhonnête homme, disqualifié et méprisé. Ces successives épurations, ces coupes sombres dans le personnel peu recommandable que lui avaient légué ses prédécesseurs, étaient destinées à rassurer désormais l'opinion, à faire rendre à la police *la confiance et l'estime*, et, suivant l'expression du ministre, *à la faire aimer même de la liberté*¹.

Ces sentiments, éloquemment exprimés quelques mois après Brumaire par Fouché, l'avaient été dès son arrivée au pouvoir dans une lettre au général Bonaparte. *La police, telle que je la conçois*, écrivait le ministre, *doit être établie pour prévenir et empêcher les délits, pour contenir et arrêter ceux que les lois n'ont pas prévus*². C'était la police de prévoyance plus Glue la police de répression qu'il entendait faire triompher.

Épuré et renouvelé, le personnel fut discipliné par une décision du ministre. Jusque-là, tout agent s'arrogeait le droit, sous prétexte d'ordres oraux de ses supérieurs, d'agir arbitrairement et despotiquement. Cette licence était odieuse Il fut établi que, pour assurer la responsabilité du ministre et des magistrats de police, *les ordres seraient écrits et resteraient entre les mains de ceux qui les exécuteraient*³. Ces ordres semblaient devoir, dans l'avenir, s'inspirer du respect de l'humanité, sinon de la liberté. Car, dès le 9 frimaire an VIII, le ministre gourmandait publiquement les administrations locales des départements du Nord et de la Somme qui, dans le transport des prisonniers, n'avaient eu égard ni à la vieillesse ni à l'infirmité. *Aucune des mesures que la sûreté publique exige ne commande l'inhumanité*, écrivait l'ancien mitrailleur de Lyon. Et il ajoutait ces mots si caractéristiques de la nouvelle politique : *Sans doute l'humanité n'est une vertu qu'autant qu'elle ne se trouve pas en opposition avec l'intérêt public, mais cet intérêt est le seul motif qui puisse justifier les précautions extraordinaires que l'on prend pour s'assurer d'un détenu (2)*⁴. Quelques jours après, le ministre réprouvait l'emploi dans la police des filles de mauvaise vie, scandale des polices précédentes, prime au vice⁵, faisait prescrire la visite des prisons de Paris par des fonctionnaires auxquels chaque détenu serait autorisé à remettre un court exposé de son affaire⁶, et félicitait le bureau central de police de Paris d'avoir, sur son avis, établi un régime plus doux dans les maisons de détention⁷. Ces manifestations s'étaient produites coup sur coup, pendant trois semaines de frimaire, affirmant la volonté énergique du ministre de relever promptement son administration aux veux de l'opinion et de la conscience publiques.

Que Fouché ait toujours, dans la pratique, appliqué ou fait appliquer cette politique d'austère vertu, c'est ce que nous sommes autorisés à ne pas croire, mais il la mit cependant, à notre connaissance, fort souvent en pratique, surtout sous l'Empire.

¹ *Compte rendu de l'an VIII.*

² *Fouché à Bonaparte, an VIII (CHARAVAY, vente du 15 juin 1891).*

³ *Compte rendu de l'an VIII.*

⁴ *Le ministre aux administrations des départements du Nord et de la Somme, 9 frimaire ; Moniteur du 11 frimaire an VIII.*

⁵ *Le ministre au bureau central du canton de Paris, 15 frimaire. Moniteur du 17 frimaire an VIII.*

⁶ *Moniteur du 29 frimaire an VIII.*

⁷ *Le ministre au bureau central, 8 nivôse an VIII ; Moniteur du 9 nivôse en VIII.*

Il entendait que sa police fût avant tout supérieurement informée¹. Il venait de créer au ministère une division spéciale de la police secrète qui fut et resta confiée au célèbre policier Desmarest². Cette police, recrutée dans les milieux les plus différents, fut très fortement accrue, notamment à Paris, puisque dans la première année de son ministère elle s'augmentait, au dire d'un contre-agent royaliste, de plus de trois cents mouchards³.

Mais c'était là l'armée irrégulière de la police : Fouché en voulait une autre, régulière, disciplinée, avec une hiérarchie organisée. L'institution de la préfecture de police de la Seine (17 ventôse an VIII) et des commissaires généraux de police (5 brumaire an IX) lui fournit les cadres supérieurs de cette armée et fonda la grande administration de la police générale.

Précédemment les fonctions de police étaient confiées, à Paris, au bureau central — directoire à plusieurs têtes sans cohésion et partant sans responsabilité — et en province, aux administrations départementales, occupées d'autre part à de tout autres fonctions.

Au bureau central, on substitua un magistrat unique, le préfet de police. Sans doute l'existence de ce magistrat, de ce petit ministre de la police, pouvait paraître redoutable aux bureaux du quai Voltaire. Mais Fouché comptait bien enlever à ceux de la rue de Jérusalem la police politique et se débarrasser simplement sur un fonctionnaire, du reste à son choix, de la surveillance **des filles, des voleurs et des réverbères**. Les administrateurs départementaux, d'autre part, lui paraissaient d'assez médiocres agents. Absorbés dans leur tâche spéciale, ils ne pouvaient donner à la police qu'un temps restreint, et, portés à une certaine condescendance indulgente envers leurs administrés, ils étaient ainsi, pour la surveillance et la répression, d'assez faibles agents.

Paris et la province furent donc successivement pourvus de leur police.

Le 17 ventôse an VIII (8 mars 1800), parut le décret organisant la préfecture de police⁴. Le nouveau magistrat était placé sous les ordres immédiats du ministre et correspondait avec lui. Il était autorisé à publier les lois et règlements de police et à rendre des ordonnances tendant à en assurer l'exécution. Ses fonctions étaient de deux sortes. Fonctionnaire de la police générale, il en serait le représentant et l'agent dans le département de la Seine ; magistrat municipal, il devait être, pour l'entretien et l'administration de la ville de Paris, le successeur des anciens lieutenants de police. En ce qui concernait la police générale, le préfet était autorisé à délivrer des passeports pour voyager de Paris dans les départements, à viser les permissions ou Congés des militaires, à délivrer des cartes de sûreté et d'hospitalité et les permis de séjour à Paris. Il était chargé de faire exécuter les lois sur la mendicité et le vagabondage par voie d'arrestation et d'expulsion, avait la police des prisons, maisons d'arrêt, de force et de correction de Paris, la nomination de leurs employés, la surveillance des maisons publiques et des hôtels garnis, prérogative qui n'en faisait pas seulement le chef de la police des mœurs, ces maisons étant alors le meilleur refuge ou le plus sûr rendez-vous des conspirateurs politiques. Le préfet devait prendre les mesures propres à prévenir ou dissiper les attroupements ou coalitions d'ouvriers, les réunions tumultueuses ou menaçant la tranquillité publique. Il avait la police de

¹ Pour la police de Fouché cf. chapitre XV.

² Cf. chapitre XV.

³ *Rapport de l'agent royaliste...* F7. 6247.

⁴ Décret du 7 ventôse an VIII, DUVERGER, III, B. 13 et 33, n° 90 et 2114.

la librairie en ce qui concernait les offenses faites aux mœurs, et des théâtres en ce qui regardait la sûreté des personnes ; la surveillance de la vente des poudres et salpêtres et l'octroi du port d'armes à feu ; il recevait encore, dans les limites de la Seine, la police des émigrés, des prêtres et des déserteurs. Ses fonctions municipales, surveillance de la voirie, de la Bourse, des incendies et débordements, etc., etc., étaient considérables. Il avait entrée au Conseil général de la Seine¹.

C'était, on le voit, une puissance. Quoiqu'on ait soutenu, sans preuve du reste, que Bonaparte avait voulu instituer cette magistrature fort importante pour en faire une puissance rivale du ministère de la Police générale, il ne semble pas que Fouché ait combattu, loin de là, cette création. Il s'en louait en mainte occasion. Il y avait fait placer, dès nivôse an VIII, un assez plat personnage, d'intelligence médiocre, qui se proclamait en propres termes *sa créature*, et il espérait en être ainsi servi sans ombrage, ce en quoi, nous le verrons, il se trompait. Mais s'il put s'illusionner sur la docilité du personnage, la lutte que celui-ci engagea contre Fouché, sous l'Empire, avec l'appui de l'Empereur lui-même, ne servit qu'à montrer que le préfet n'était pas de force, que ses fonctions mêmes étaient trop étroitement subordonnées à celles du ministre pour que, finalement, il pût devenir autre chose qu'un agent indiscipliné. La surveillance de la voirie, des mœurs et des voleurs était une tâche fort absorbante pour laquelle le ministre trouvait, grâce au décret du 7 nivôse, un collaborateur utile et, en cas de conflit personnel, un rival plus susceptible de gêner que de nuire.

Paris pourvu d'une forte police, la province dut attendre un an son organisation. Il est clair que le rêve de Fouché eût été d'enlever entièrement aux administrations locales la police politique. Il eût fallu une administration indépendante, hiérarchisée, relevant exclusivement du ministère. Est-ce le Premier Consul qui recula devant le monstre qu'on allait ainsi enfanter ? Fouché lui-même réfléchit-il que la situation, après tout, avait des avantages, puisqu'elle permettait au ministre de contrôler la nomination des préfets, sous-préfets et maires, et au besoin de les inspirer ? Quoi qu'il en soit, la mesure ne fut pas radicale. Ces fonctionnaires gardèrent la police générale de leurs circonscriptions administratives sous le contrôle, la direction et l'approbation du quai Voltaire. Mais il parut que les villes importantes comme Lyon, Toulouse ou Strasbourg, des cités frontières comme Nice, Perpignan, Bayonne, Ostende, Cologne, Mayence, Genève et Turin, des ports de mer et villes de côtes comme Toulon, Marseille, Bordeaux, Rochefort, Paimbœuf, Lorient, Brest, Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, Boulogne et Anvers, centres à surveiller spécialement, exigeaient une police moins paternelle et plus indépendante de toute autre attribution. Certaines de ces villes comme Boulogne, Brest, Bordeaux et Toulon servaient de points de pénétration aux agents anglais, aux émigrés tentant de rentrer irrégulièrement, aux chouans revenant de Londres pour soulever le pays ou le troubler. Turin, nouvellement annexé était encore agité par les partisans de la dynastie de Savoie, les villes rhénanes et belges par ceux de la maison d'Autriche ; Lyon, cité cléricale, Bordeaux, ville royaliste, devaient être les centres d'une agitation sourde, mais constante.

Il parut juste de créer dans ces villes des magistrats supérieurs de police, dépendant théoriquement du préfet du département, mais qui, correspondant

¹ Décret du 7 ventôse an VIII, DUVERGER, III, B. 13 et 33, n° 90 et 2114.

directement avec le ministre de la Police générale et nommés exclusivement par lui, n'étaient en réalité que ses représentants sagaces et actifs. Pourvus des mêmes pouvoirs politiques et administratifs que le préfet de police à Paris, sûrs de l'appui et forts de l'autorité bientôt sans bornes du ministre de la Police, surveillants et contrôleurs des préfets, des magistrats, des généraux, des maires et des municipalités, ces commissaires généraux de police, créés par arrêté du 5 brumaire an IX (27 octobre 1800), furent de petits proconsuls au service étroit du ministre¹. Délivrance et visa des passeports, répression de la mendicité et du vagabondage, police des prisons et des maisons publiques, droit de dissoudre les attroupements, surveillance de la librairie et des théâtres, des émigrés, des ministres des cultes, recherche des brigands et des déserteurs, ils disposaient de tous les pouvoirs de la haute police, ayant les premiers la connaissance et la recherche des complots dont le chef-lieu de leur commissariat pouvait être le théâtre, et, lorsqu'ils n'étaient pas en conflit avec les fonctionnaires de l'Intérieur, de la Guerre, de la Marine, de la gendarmerie, de la Justice et des Cultes, tenaient ceux-ci sous une sujétion de terreur et de nécessité. Disposant en outre de la police municipale, car ils avaient également le service de la voirie, ils émargeaient au budget des villes où ils résidaient et avaient le droit d'entrée au conseil municipal, dont ils pouvaient aussi surveiller les délibérations. Quand nous aurons ajouté que l'arrêté de brumaire leur donnait toute autorité sur les commissaires de police et leurs agents, sur la garde nationale et la gendarmerie, nous serons amenés à conclure que l'institution de ces hauts fonctionnaires étendue successivement à dix, douze, quinze et vingt grandes villes, devait rendre singulièrement étendue, forte et vigilante l'action de la police, et partant étrangement puissant l'homme qui, de Paris, créait, à peu près à son gré, commissariats et commissaires².

Cette institution fut complétée par celle des commissaires spéciaux, agents moins réguliers, parfois créés par le ministre pour des circonstances passagères, agents plus mobiles et plus personnels encore que les commissaires généraux. Le principal commissaire spécial fut celui de Boulogne, placé ainsi à la porte du détroit, chargé de surveiller les agents de l'étranger, les prêtres déportés, les émigrés revenant d'Angleterre, les émissaires des princes réfugiés de l'autre côté du détroit, les contrebandiers et les parlementaires. Un arrêté spécial forçait tout Français rentrant d'Angleterre à débarquer à Boulogne et à passer ainsi sous les yeux du terrible magistrat de police qui, par surcroît, avait la surveillance de toute la côte, de Boulogne à Ostende³. On mit à cette place un des plus actifs agents du ministère, Mengaud, que Fouché appelait en souriant **son plus gros dogue**⁴, qui devint ainsi la sentinelle avancée et bien placée de cette armée de la police désormais organisée.

¹ Arrêté du 5 brumaire an XI ; *Moniteur* du 8 brumaire, et dans le *Compte rendu* de l'an VIII le commentaire dont Fouché fait suivre l'exposé de cette institution.

² Arrêté du 5 brumaire. *Compte rendu* de l'an VIII et ch. XV sur l'organisation de la police en 1804.

³ *Rapport* de Fouché aux consuls sur la translation du siège de la surveillance maritime de Calais à Boulogne, 14 germinal an IX ; A. N., AFIV 1314 et toute la correspondance du commissaire spécial avec le ministre de la Police pendant l'année 1800. F7 6247. Cf. aussi ch. XV.

⁴ *Entretien* de Fouché avec la duchesse de Guiche. (DE GABRIAC, *Voyage de la duchesse de Guiche*, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1899.)

En réalité, cette armée ainsi encadrée, ce fut la gendarmerie. C'est sous ce nom d'armée de la police que Fouché la désignait dans son rapport de l'an IX¹. Et c'était là la grande pensée du règne de Fouché sous le Consulat : la sujétion reconnue officiellement de la gendarmerie au ministère de la Police. Cette armée de l'intérieur employée avec succès dans les landes de l'Ouest, dans la vallée du Rhône et sur les bords du Rhin, obéissait sans doute à ses chefs hiérarchiques, mais ceux-ci étaient placés sous la direction du ministre de la Police².

C'est ainsi qu'en un an, le ministre de la Police avait su créer de toutes pièces l'administration qui lui était confiée. Il avait voulu une police à la fois plus douce et plus ferme, régulière et puissante, sans faiblesse et sans excès. Quelques circulaires, quelques réprimandes, quelques déclarations du ministre avaient dicté à ses agents un esprit de modération auquel les contemporains rendent parfois hommage. Réformée dans son esprit, la police l'avait été dans ses membres. Le personnel épuré avait été mieux recruté et mieux discipliné. La police secrète augmentée, habilement empruntée à tous les milieux de la capitale, avait reçu son organisation par la création au ministère de la division spéciale de la police secrète confiée au rusé Desmarest. La police officielle et administrative à son tour avait été régulièrement hiérarchisée, organisée par l'institution du préfet de police de la Seine, des commissaires généraux de police, des commissaires spéciaux et plus particulièrement de celui de Boulogne. Et cet état-major de la police créé, on lui avait trouvé une armée dans la gendarmerie placée sous les ordres et employée pour le service de la police générale. Les bases étaient ainsi jetées de ce formidable monument de la police générale de l'Empire, guenons verrons Fouché, en 1804, bâtir de toutes pièces, sur ces fondations récentes. En attendant une extension plus grande encore et un emploi plus général, la police, dès le Consulat, devenait une puissance dans laquelle Sotin ou Bourguignon eussent eu peine à reconnaître le maigre et débile pouvoir que le Directoire leur avait un jour confié. Dès 1801, Fouché se félicitait de l'activité, de la vigilance, de la marche facile et sûre de sa petite armée. **Il est possible, il est vrai même, disait-il dans son rapport aux consuls, que quelques ennemis de notre liberté et de nos lois se cachent encore dans la France, qu'ils n'auraient pas dû revoir ; mais il ne l'est pas qu'ils agissent en beaucoup d'endroits avec audace et avec impunité. Leurs mouvements, leurs paroles, leurs actes, leurs plus secrets desseins, tout est environné de regards pour les pénétrer et de bras pour les arrêter ; aucun moyen de surveillance ne manque à la police, et son amour pour la patrie les rend plus nombreux, plus rapides et plus infaillibles**³. Le ministre ne se vantait pas, puisqu'à la même époque, un agent de la contre-police royaliste, se heurtant partout à des obstacles auxquels la police du Directoire n'avait pas habitué ses congénères, écrivait que la police depuis quelques mois **se faisait avec beaucoup plus de sûreté et d'activité**, et ajoutait : n Il devient presque impossible à un individu fortement signalé de se soustraire à la surveillance⁴.

¹ *Compte rendu* de l'an VIII.

² *Compte rendu* de l'an VIII ; lettres de Fouché aux préfets sur le service de la gendarmerie, 18 fructidor an VIII (Moniteur du 18 fructidor), et lettres de Bonaparte à Fouché, 8 frimaire an XI (Correspondance, VI, 5198).

³ *Compte rendu* de l'an VIII.

⁴ *Mémoire sur l'établissement d'une contre-police*, A. N., F7. Nous aurons lieu de revenir sur cette précieuse source de renseignements. John Carr signalait en 1802 la promptitude et l'activité de la police française sous l'œil pénétrant de Fouché, à la

La récompense d'une réorganisation si prompte et d'un si complet succès ne se faisait pas attendre. Fouché la trouvait dans l'estime et la reconnaissance publiques. Dès cette époque, en dépit des froissements que soulevaient les prétentions du ministre de la Police ou ses principes, il se créait en sa faveur une opinion désormais peu contredite : celle que la police, œuvre de Fouché, devait être son exclusif domaine, et que l'on ne pouvait, dorénavant, imaginer la police sans Fouché, pas plus que Fouché sans la police, opinion dont le ministre de Bonaparte devait fort longtemps éprouver les effets.

Aussi bien il est croyable que la seule création de ce formidable instrument n'eût pas suffi à assurer au ministre la confiance du public, si dès le premier mois on ne l'avait vu s'en servir avec un à-propos qui ne tardait pas à faire de lui un des hommes d'État les plus en vue de la France et de l'Europe. La politique sagace et modérée dont Fouché avait, au lendemain de Brumaire, donné des gages si éclatants devait en effet lui valoir plus de suffrages encore. L'expérience confirmait tous les jours le ministre dans cette politique d'équilibre habile qu'il avait cru devoir pratiquer sous le Directoire et dans cette résistance à la réaction violente dont son premier soin avait été d'enrayer, dès le principe, les premières tentatives. Nous l'avons vu sauver la plupart des jacobins arrêtés et proscrits, poursuivre jusqu'au théâtre tout esprit de réaction, et essayer d'imposer au pays la modération en proclamant hautement que telle était la seule politique que le nouveau gouvernement dût et voulût pratiquer¹. Peu disposé à laisser croire aux royalistes qu'ils allaient tirer profit de la ruine du gouvernement directorial, il avait pris soin de flétrir publiquement les émigrés, qu'il condamnait, pour le moment, à un éternel exil ; mais pour tranquilliser les honnêtes gens il avait fermé les clubs, un peu partout, à Metz, à Grenoble, etc.², et réduit fortement le nombre des journaux de Paris, tombés de soixante-treize à treize³.

Ces suppressions ne devaient pas être les seules concessions faites au parti de l'ordre ; quoi qu'en eût dit le ministre dans sa circulaire du 8 frimaire, la question des émigrés s'imposait à son attention d'homme d'État. Elle n'était pas nouvelle pour lui : il l'avait étudiée sous le Directoire et avait laissé entrevoir aux malheureux qui se morfondaient au delà des frontières une solution favorable. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'il s'était fait, près du Directoire, l'avocat des émigrés, l'agent actif de leur radiation et, à leur rentrée en France, leur surveillant très vigilant, mais assez bienveillant. Au moment même où il y avait de signer la circulaire du 8 frimaire, il adressait aux consuls provisoires un rapport tendant à la radiation en masse d'une catégorie restreinte d'émigrés, ceux que Bonaparte avait trouvés à Malte, en 1798, et qui, en toute justice, devaient, au sens du ministre, bénéficier de la capitulation de la Valette. La proposition du ministre, formulée dans son rapport du 12 frimaire, était accompagnée de considérations humanitaires qui laissaient à bien d'autres

vigilance duquel nul ne peut échapper. Les Anglais en France après la paix d'Amiens ; *Impressions de voyage* de JOHN CARR, 1898, p. 244.

¹ Cf. chapitre IX.

² *Moniteur* du 8 frimaire an VIII.

³ Arrêté du 17 nivôse an VIII, *Moniteur* du 29 nivôse an VIII. BAUDOIN (*Notice sur la police de la presse*) attribue à Fouché seul l'initiative de cette mesure.

catégories d'émigrés le droit d'espérer¹. Les consuls ne parurent pas alors disposés à faire droit à cette requête.

C'est en effet un fait singulier que l'attitude que paraissent avoir eue sur cette question Fouché et Bonaparte, l'ex-conventionnel ultra-révolutionnaire et le général de Brumaire, le futur César de la réaction. Elle a été étrangement travestie par la légende, et admise, dès lors, avec d'autant plus de

qu'elle se fondait, jusqu'à un certain point, sur la vraisemblance des situations. Le Premier Consul, réparateur universel, pansant toutes les plaies, vengeur de tout droit méconnu, homme d'État à conceptions soudaines et larges, conservateur et restaurateur, apparaît dans cette légende comme l'auteur unique, l'exécuteur prompt et résolu de cette grande pensée d'une amnistie ouvrant les portes de la patrie, non plus à tel ou tel émigré, mais à de larges et nombreuses catégories de proscrits inscrits par erreur, maintenus iniquement ou poussés à l'émigration par d'excusables motifs. L'attitude du ministre jacobin adversaire des éléments de droite, hostile à toute réaction, ancien proscripateur, devait dès lors être toute contraire. Son opposition avait été possible, probable, certaine, à cette mesure prise en faveur des partisans de l'ancien régime, des anciens adversaires de la Révolution. Cette attitude réciproque est logique, vraisemblable : dès lors elle est consacrée.

Pour se convaincre de l'erreur, il était facile de se reporter aux documents dont certains sont imprimés au *Moniteur*. Quand, à la lecture de ces textes, on ajoute l'étude de quelques documents inédits, quand on rapproche les dates et les faits, l'époque où furent écrits les rapports du ministre de celle où les consuls, après bien des hésitations, y firent droit, la vérité apparaît tout autre. L'homme à qui revient le mérite d'une conception humanitaire et politique, de cette idée toute de clémence et d'habileté, c'est le ministre honni, réputé l'adversaire de la mesure réparatrice : l'homme qui, au début, opposa aux propositions de l'ex-proconsul jacobin une résistance que les efforts réitérés de son ministre et sa propre et prompt expérience ne tardèrent pas à faire fléchir, c'est l'homme providentiel, le prétendu auteur adulé et béni de l'amnistie des émigrés. Et pour quiconque connaît l'état d'âme de l'un et de l'autre au lendemain de Brumaire, rien de plus vraisemblable que cette attitude réciproque en apparence si surprenante. Bonaparte arrive au pouvoir, général heureux, officier de fortune, apte, sans doute, à tout comprendre, mais ayant vécu en plein camp, très loin de la politique, en Lombardie, en Égypte, en Syrie. Général de la Révolution, il s'est partout heurté à des émigrés : dès 1794, il les a trouvés en face de ses canons à Toulon, une ville française livrée à l'Anglais par leurs coreligionnaires politiques et où ils sont rentrés sous le pavillon britannique. Il en a rencontré en Italie, combattant dans les rangs autrichiens, conspirant contre le pays comme d'Antraygues à Venise ; et jusqu'en Syrie, c'est un émigré, Lepicard de Phélippeaux, qui naguère, en dirigeant la défense de Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte, lui a fait subir son premier échec. Il a donc pris sans cesse ces **mauvais Français** en flagrant délit de lutte ouverte ou d'intrigues contre la patrie. Il ne les aime pas, les craint, les méprise, en parle durement. Rien d'invraisemblable à ce que dans les premiers mois il ait paru trouver dangereuse l'idée que lui présentait son ministre, d'une amnistie par catégories, qui ferait rentrer, sinon en masse, du moins par fractions considérables, dans le titre et les droits de Français, ces mauvais citoyens, ces adversaires de leur patrie.

¹ *Moniteur* du 12 frimaire an VIII.

Rien de ces sentiments et ressentiments chez Fouché. Cet homme est rare : il oublie non seulement les blessures qu'il a reçues, mais celles qu'il a faites. Il y a fort longtemps que Fouché de Nantes a oublié qu'il fut un des premiers proscrits : lui aussi a trouvé des émigrés en Italie : mais il les a employés, les enrôlant en qualité d'espions contre leurs amis de la veille, les Autrichiens, les faisant rentrer par la petite porte au service du pays. Il a constaté là le mal que ces proscrits aigris pouvaient faire à la patrie lointaine qui les repousserait et l'extrême facilité qu'il y avait à les reconquérir. Devenu ministre, il a vu très juste, ayant vu de très près. Les émigrés, dangereux au dehors, ne le seront une fois rentrés que si l'on renonce à les surveiller très étroitement et à les éloigner des fonctions publiques. C'est là une précaution, qui regarde le gouvernement fort que Fouché a rêvé et voulu en s'installant au ministère. C'est pourquoi, jugeant le Directoire incapable de tenir la main à cette œuvre de résistance, condition nécessaire de l'œuvre de clémence, il n'a pas soumis au gouvernement du Luxembourg la radiation des catégories. Mais on a vu qu'en revanche il avait accueilli, appuyé, fait admettre, provoqué au besoin, les radiations individuelles. Ainsi encouragés, les émigrés réduits à la misère, au désespoir, au dégoût, ont adressé ou fait présenter au ministre requêtes sur requêtes. Sous cette invasion de sollicitations, Fouché succombe, crie merci. **Tout ce qu'il y a à Paris, écrit-il, de sénateurs, de législateurs, de tribuns et de généraux, sont déjà autant d'avocats empressés, plus ou moins occupés par des sollicitations de cette nature.** Et c'est toujours au quai Voltaire qu'aboutissent finalement ces mille requêtes. Fouché se plaît à signer d'illustres grâces : La Fayette, Narbonne, Calonne, Latour-Maubourg... mais il est débordé, ses bureaux, ses agents aussi. **C'est au point que mon ministère, écrit-il, n'y suffirait pas, n'eût-il que cette seule besogne et fût-il composé d'un nombre double d'employés.** Il y a plus de cent trente mille émigrés, et il n'y en a pas un sur cinq qui ne sollicite et ne mérite une radiation.

C'est alors que le ministre songera à provoquer l'application d'un autre système, le rappel des catégories. Ce système lui plaisait : il allégeait la triche du ministère, était conforme à la justice, et il ne présentait pas le danger d'une amnistie générale qui fut, plus tard, résolue et décrétée par Bonaparte. L'amnistie générale n'imposant aux émigrés rentrés qu'un assez vague serment de fidélité, introduirait, du coup, dans la République un trop fort afflux de revenants d'ancien régime, qui, par la généralité même de la mesure dont ils bénéficiaient, se croiraient dispensés de toute reconnaissance. L'amnistie par catégories permettrait de graduer les rentrées, de les contrôler en forçant les émigrés à faire valoir leurs titres, et, autoriserait ainsi le gouvernement, représenté naturellement par le ministre de la Police, dès lors plus indispensable et pins omnipotent que jamais, à exercer sur les rentrés r une surveillance active. La défiance même dont faisait montre le chef du gouvernement envers les émigrés devait paraître au ministre une suffisante garantie : grâce à cette défiance, les cinquante mille émigrés que ferait rentrer l'amnistie par catégories ne prendraient pas dans l'État ou dans le pays la place qu'un gouvernement trop favorable ou trop faible leur eût laissé prendre. C'est pourquoi, un mois après Brumaire, le ministre, en sollicitant pour les émigrés compris dans la capitulation de Malte la radiation collective, laissait entendre qu'il n'y avait là qu'une première mesure devant laquelle, du reste, les consuls ont d'abord paru reculer.

En attendant qu'il fût triompher ce système, le ministre entretenait sa popularité dans le monde aristocratique en accueillant avec plus de bonne grâce encore qu'avant Brumaire les sollicitations. Le 20 brumaire, Mme de Châtenay a ouvert

le feu, demandant la radiation d'un des nobles de haute volée, Casimir de la Guiche : Fouché a transmis la requête au Premier Consul qui l'a repoussée : merveilleuse occasion pour le ministre de faire valoir sa protection, sa bienveillance en contraste avec la dureté du maître. Fouché est revenu à la charge, a obtenu la faveur. Mme de Châtenay, Mme de Staël enlèvent radiations sur radiations¹. Des gens peu protégés écrivent directement au ministre qu'ils ne connaissent pas et qui accorde toujours. Le mitrailleur de Lyon devient réellement la providence de l'émigration². Il se complaît dans ce rôle, jouissant non seulement de cette popularité qu'il aime, mais du côté drolatique, burlesque, de ces événements, de cette tragi-comédie du proconsul de la Terreur, passé protecteur de la noblesse. Aussi provoque-t-il les sollicitations. Le 6 frimaire, il fait insérer au *Moniteur* une note dans ce sens : **On dit que les consuls ont délégué au ministre de la Police générale le droit de radiation définitive**. De fait, il a la haute main, il est l'inspirateur et le suprême directeur de cette commission de trois membres qu'il a installée au quai Voltaire, à la place de la division des émigrés, et dont le membre influent est son secrétaire général de la police et son meilleur ami, Lombard Taradeau³. La popularité que vaut à Fouché ce rôle intéressant paraît bientôt dangereuse : le 8 ventôse, Bonaparte défiant lui retire la bienfaisante et aimable prérogative des radiations, qui est transférée au ministre de la Justice. Le ministre de la Police, il est vrai, reste seul chargé de transmettre à son collègue les demandes de radiation en les appuyant ou en les combattant, prérogative encore considérable. On lui accorde en outre une grande influence dans la commission créée à la même date pour examiner les réclamations antérieures au 4 nivôse an VIII, puisque les trente membres qui la composent sont choisis par le Premier Consul sur une liste de soixante personnes, arrêtée par le seul Fouché⁴. En réalité, celui-ci restait maître du terrain. Privé cependant des avantages que lui avait procurés la prérogative dont il jouissait depuis sept mois, il n'y vit qu'une raison de plus de faire triompher le système de rappels par catégories. Le ministre avait cependant pris la précaution de rassurer pleinement les susceptibilités révolutionnaires. Car cet acte de générosité, déclarait-il en substance dans son premier rapport, ne pouvait donner ombrage aux acquéreurs de biens nationaux qu'il tranquillisait par d'énergiques et flatteuses déclarations⁵. Cette précaution prise, il lui paraissait que le rappel des émigrés par catégories réussirait désormais, et il y travailla avec ténacité⁶.

On comprend, dès lors, quelle étrange mais importante place occupait le ministre de la Police dans les espérances et les sympathies de l'aristocratie⁷. Les députés

¹ Mme DE CHÂTENAY, 419-421. Mme DE STAËL, *Dix ans d'exil*, p. 233, et aux *Arch. nationales* le cahier intitulé : *Relevé par ordre alphabétique des surveillances accordées par le citoyen Fouché depuis son entrée au ministre jusqu'au 4 nivôse an VIII*, A. N., A FIV 1314.

² GAILLARD, *Réfutation* (manuscrite) *des Mémoires de Fouché*, en cite plusieurs exemples très curieux.

³ *Moniteur* du 6 frimaire an VIII.

⁴ *Moniteur* du 8 ventôse an VIII.

⁵ *Compte rendu de l'an VIII*.

⁶ Dès le 1er nivôse an VIII, dans un rapport aux consuls, il demandait une amnistie pour tous ceux **qui n'avaient été qu'égarés**. *Moniteur* du 3 nivôse an VIII.

⁷ Il faut faire exception pour les royalistes de Londres, fort hostiles à tout rapprochement. Nous avons déjà cité plus haut les attaques violentes dont Fouché était l'objet de la part de leurs folliculaires. Le 30 novembre 1799, Peltier écrivait :

et les journalistes fructidorisés, d'autre part, rentraient sur le rapport du ministre de la Police : après Cochon, Portalis, Barthélemy rappelés au lendemain de Brumaire, on voyait, en nivôse, rappeler, sur la proposition de Fouché, Sicard, La Harpe, Fontanes, Fiévée¹. Ces revenants étalaient, à vrai dire, une moindre reconnaissance envers le ministre, d'autant que leurs opinions et leurs espérances se trouvaient, dès l'abord, en conflit avec les intérêts et, par conséquent, les principes du gouvernement de Fouché. Les nouveaux venus venaient en effet renforcer le parti de la réaction. Ils affichaient une confiance fort bruyante en Bonaparte, mais lui attribuaient tantôt le rôle de César, tantôt celui de Monk. Or, à cette époque, Fouché entendait voir le chef du gouvernement n'assumer aucun de ces deux rôles : il lui semblait que la réaction provoquée soit par le triomphe du césarisme, soit par la restauration des Bourbons, pourrait bien également mal tourner pour les vieux suppôts de la Convention. Tout en montrant volontiers aux émigrés et à leurs amis une figure bienveillante, il s'appliquait à détruire les espérances des deux fractions du parti réacteur.

Le 26 fructidor an VIII, en effet, il adressait aux préfets une fort longue circulaire, depuis longtemps préparée, où il ruinait les illusions et dévoilait l'imposture de ceux qui, pour un motif ou un autre, répandaient le bruit que le gouvernement préparait lui-même un changement dans la forme du gouvernement. Il protestait énergiquement contre de pareils bruits. Le gouvernement républicain, affirmait-il, n'avait qu'un dessein : celui d'établir d'une façon durable l'ordre, pour mieux préserver la liberté, et il en profitait pour tracer aux consuls un programme magnifique, excluant toute idée de despotisme et de réaction².

La circulaire visait directement les tentatives faites près de Bonaparte par certains agents des Bourbons. Ceux-ci semblaient assez disposés à croire que Bonaparte allait assumer le rôle que n'avaient pu jouer ni Dumouriez, ni Pichegru, ni Barras. C'est à cette époque, en effet, que Louis XVIII adressa au Premier Consul l'étrange lettre où il sollicitait l'appui du général ci Vendémiaire ri. Et la réponse hautaine du Premier Consul ne parut pas avoir déconcerté les espérances de ces royalistes illusionnés, puisque, quelques mois après, On essayait de circonvenir le Premier Consul, d'abord par l'intermédiaire de l'agent royaliste, l'abbé de Montesquiou, et du troisième consul Lebrun, ensuite par Joséphine elle-même, sondée par la duchesse de Guiche. Fouché n'était pas homme à admettre une restauration sans son concours³. On n'osait, ni ne voulait encore l'aborder sur ce point. Quoiqu'il fût, sans doute, peu disposé à l'établissement de Louis XVIII, il est croyable, cependant, qu'il eût vu d'un œil plus favorable ces tentatives, s'il avait été au préalable choisi comme intermédiaire. C'est ce qui ressort de ses conversations avec la duchesse de

Fouché, l'horrible apostat, Fouché conserve encore la police. Cependant, malgré le zèle servile qu'il a témoigné à Sieyès, sa conduite, ses liaisons passées ne peuvent pas faire croire qu'il reste longtemps à cette place ; on parle d'un nommé Abrial pour le remplacer. PELTIER, 30 novembre, CXCIII.

¹ *Le ministre aux Consuls*, 29 frimaire, et *Arrêté* du 5 nivôse an VIII. Le ministre aux Consuls, 13 nivôse an VIII, et *Arrêté* à cette date. *Moniteur* des 3 et 13 nivôse an VIII.

² La minute de cette lettre aux préfets se trouve dans les papiers confiés à Gaillard à la date du 7 nivôse : elle ne fut rendue publique que le 28 fructidor (*Moniteur* du jour.)

³ Le 17 frimaire an VIII, il avait encore fait saisir deux libelles royalistes : *L'ombre de Louis XVI* et *Les trois Consuls, ou Réflexions d'un royaliste sur la journée de Saint-Cloud*. *Moniteur* du 19 frimaire an VIII.

Guiche. Lorsque celle-ci arrive à Paris, il n'y a qu'une voix : ses démarches ne peuvent être couronnées de succès que si elle a vu au préalable le ministre, déjà tout-puissant, de la Police. Elle le voit en effet. Il la reçoit avec une certaine légèreté de ton, lui offre de lui faire restituer ses biens confisqués, s'informe des princes, de leur entourage, se montre sévère pour la cour en exil, allant jusqu'à blâmer les Bourbons de ne s'être pas assez montrés, et stupéfie la duchesse, peu au courant, comme les princes, de l'étonnante évolution du régicide, par le ton de protection hautaine, un peu railleuse, mais en somme assez courtoise, dont il parle des projets de restauration : *Si Bonaparte voulait remettre Louis XVIII sur le trône, il ne le pourrait pas : moi et lui le voulant, souvenez-vous que cela n'est pas possible*. Et quand la duchesse, malgré ces avis à double sens, invites ou menaces, s'acharne à rester à Paris, à voir Joséphine, à tenter Bonaparte, brusquement le ministre met fin à toute l'intrigue en intimant à l'émissaire l'ordre de quitter Paris avant deux jours. La noble émissaire des princes doit rester perplexe : qu'est-ce que ce ministre qui s'est montré à elle à la fois si bienveillant et si puissant, parlant avec légèreté de la négociation qu'elle mène et brusquement la faisant échouer, de qui on lui a dit *qu'il donnerait la moitié de ce qui lui reste à vivre pour effacer six mois de sa vie passée*, qui lui a montré dans ses antichambres les fils de la noblesse rentrée, devenus *ses amis*, et a critiqué, lui, ministre de la République, l'inertie des princes et la maladresse de leurs amis¹ ? Que peut-elle en penser et que peut-elle en dire ? Sans doute que nulle restauration ne se fera sans l'appui du régicide, dont on a trop ignoré jusque-là, à Londres et à Mittau, le pouvoir tous les jours plus grand, puisque, quelques mois après, les royalistes commencent à songer à l'ancien proconsul comme à un agent nécessaire de tout projet de restauration. Mais que peut aussi penser Fouché de son entrevue avec l'émissaire du comte d'Artois, de l'attitude hautaine et indifférente qu'affecte à son égard la noble dame, sinon que s'il est bien vu des royalistes et des nobles rentrés, il est inconnu ou odieux aux princes que l'on veut rétablir, et, partant, que rien n'est moins rassurant pour lui qu'une restauration bourbonnienne en ce moment ?

On ne peut donc mettre en doute cette partie des Mémoires de Fouché, où le confident du ministre rapporte que celui-ci, piqué de n'avoir pas été officiellement averti par Bonaparte des démarches tentées près du troisième consul Lebrun par l'abbé de Montesquiou et par la duchesse de Guiche près de Joséphine, en fit un rapport assez véhément au Premier Consul ; il lui représentait qu'en tolérant *de pareilles négociations*, il faisait soupçonner qu'il cherchait à se ménager dans les revers un moyen brillant de fortune et de sécurité, mais qu'il se méprenait par de faux calculs, si toutefois un cœur aussi magnanime que le sien pouvait s'arrêter à une politique aussi erronée ; qu'il était essentiellement l'homme de la Révolution et ne pouvait être que cela, et que, sans aucune chance, les Bourbons ne pouvaient remonter sur le trône qu'en marchant sur son propre cadavre². Cette démarche influa-t-elle autant que le pensait Fouché sur la décision de Bonaparte, nous nous permettons d'en douter. Le Premier Consul n'eut jamais, à notre sens, l'idée d'offrir les clefs de la France à Louis XVIII sur un plat d'argent, le plat lui fut-il octroyé. Mais le résultat fut, du moins, d'édifier Bonaparte sur les moyens d'investigation de son ministre et de

¹ M. DE GABRIAC, *Voyage de la duchesse de Guiche en France ; Revue des Deux mondes*, 15 avril 1899.

² *Mém. de Fouché*, I, 177, 179.

justifier Fouché du reproche de trahison que certains républicains commençaient à proférer.

Il est vrai que, sur un autre terrain, l'action du ministre avait paru s'exercer dans un sens pacificateur dont certains partisans du trône et de l'autel n'avaient pas eu, en somme, à se plaindre. C'était dans l'Ouest et le Midi. Car l'attention du ministre était sollicitée de toute part. L'extrême multiplicité des objets qui l'occupaient n'était pas faite, du reste, pour décourager un esprit actif, un homme de grand labeur et d'infinies ressources ; mais ces objets constituaient les éléments d'un même problème, infiniment complexe et compliqué, qui exigeait à tout instant une conduite autre, une politique nouvelle, ne permettant pas à Paris et en Bretagne, aux Tuileries et au quai Voltaire la même ligne ni les mêmes pratiques, et partant exposait le ministre à d'incessants et nécessaires changements de front. Il avait paru favorable aux éléments de droite dans l'affaire des émigrés, défavorable dans les tentatives de restauration ; dans l'Ouest et le Midi, il allait agir avec ce même mélange de fermeté et de modération, de sévérité et de bienveillance, qui valut bientôt au ministre sa réputation de Protée politique.

Au moment où Fouché avait été appelé au pouvoir par la confiance du Directoire, il avait trouvé l'Ouest en armes derechef. L'époque des guerres héroïques était passée, mais la lutte avait repris dans la lande, et le cancer, une minute enrayé, se remettait à s'étendre, gangrenant la plaie toujours pantelante au flanc de la France. On voyait des bandes se hasarder jusque dans Seine-et-Oise et la Touraine. Des coups d'audace semaient la terreur et la démoralisation. Le 28 vendémiaire an VIII, Châtillon avait surpris Nantes et y avait délivré quinze prisonniers royalistes. D'autres chouans avaient été un instant maîtres de Redon dans la nuit du 4 au 5 brumaire, et Bourmont avait occupé trois jours le Mans, du 23 au 26 vendémiaire¹.

Ministre du Directoire, Fouché avait envisagé sérieusement la situation, mais s'était généralement contenté, nous l'avons vu plus haut, de paralyser par des menées occultes les efforts de Bourmont et de Georges, pour ressusciter la grande Vendée². Ayant miné l'insurrection en dedans, il avait obtenu du Directoire l'envoi du général Hédouville dans l'Ouest, où celui-ci avait immédiatement, par l'entremise de Mme Turpin de Crissé, engagé avec les chefs d'actives négociations. Celle-ci ne dissimula pas au général républicain que l'odieuse loi des otages avait seule provoqué la reprise d'armes. Hédouville dut se faire, près du ministre, l'écho de cette protestation, car dès le 22 brumaire Fouché adressait aux consuls provisoires un rapport tout de pacification, réclamant le rapport de cette loi inique, [prétexte](#), [écrivait-il, à toutes les discordes civiles qui couvrent les départements de l'Ouest... devenue un instrument de haine et de vengeance](#). Et l'ex-proconsul de Nantes, qui, en mars 1793, avait inauguré en Vendée les mesures draconiennes, ne trouvait pas de ternies assez énergiques pour flétrir cette loi [enfantée par les passions](#) qui, si elle avait une plus longue durée, [ferait rétrograder la civilisation de plusieurs siècles](#). [Il n'y a, ajoutait le ministre, qu'une raison forte et éclairée qui puisse réparer les maux qu'elle a produits](#)³. C'était enlever aux rebelles leur principal prétexte ou

¹ DE MARTEL, *La pacification de l'Ouest*, particulièrement d'après les lettres de Georges, Chaussée et autres aux ministres anglais. — *Record office de Londres*.

² Cf. chapitre IX.

³ *Rapport du ministre aux Consuls*, brumaire an VIII ; *Moniteur* du 23 brumaire an VIII, X, 904.

leur plus important motif de rébellion et mettre le droit du côté du gouvernement. Cela fait, le ministre, qui ne se laissait jamais gagner exclusivement à un système, avait écrit à Hédouville d'agir avec énergie. Celui-ci venait de s'aboucher de nouveau avec Mme Turpin de Crissé et avec l'abbé Bernier. L'abbé, expédié à Paris au nom des rebelles, vit le ministre de la police et ne sortit du quai Voltaire, connue des Tuileries, qu'avec la ferme résolution d'assurer la pacification. Soudain, un coup d'éclat, de violence, dont le Premier Consul paraît avoir toute la responsabilité, faillit tout compromettre. Frotté, arrêté le 26 pluviôse an VIII avec six autres chefs par le général Guidai, fut passé par les armes le 29. En dépit des accusations de Bourrienne, il ne paraît pas que le ministre ait trempé dans cette résolution ; l'exécution violente, le coup d'éclat n'allait pas à son tempérament, et, dans l'espèce, celui-là allait contre sa politique. Il ne fut pas consulté et déplora l'événement. Il ne reculait pas devant l'idée de supprimer les chefs, mais il préférait les voir périr obscurément dans quelque savant guet-apens, plutôt qu'en plein jour, aux roulements de tambour. Il ressort en effet des pièces qu'à cette époque l'Ouest était inondé d'émissaires secrets, qui, s'attachant à Bourmont, d'Andigné, Suzannet pour les gagner, avaient parfois reçu de plus tragiques instructions : l'un d'eux, notamment, chargé de faire assassiner le seul chef irréductible Georges Cadoudal, fut saisi par le terrible chouan porteur des instructions du ministre et lui-même fusillé¹. Mais à la même époque un autre chef important se laissa conquérir. Celui-là, Bourmont, n'était pas de la race héroïque des Cathelineau et des Georges : brave, sans doute, et entreprenant, ce Vendéen de la décadence se plaisait aussi aux intrigues secrètes et parfois, l'avenir le prouva, ne reculait pas devant une politique d'espionnage et de trahison². Il avait fait sa soumission le 4 pluviôse, s'était rendu à Paris, avait vu Fouché et était devenu, entre les mains du ministre, un allié peu sûr, dangereux, mais parfois utile. Fouché l'avait envoyé dans l'Ouest, chargé d'une mission restée mystérieuse, qu'il remplit, semble-t-il, avec une rare duplicité, mais qui, en somme, aboutit à paralyser les derniers efforts des chefs vendéens insoumis. Traqué, menacé, ayant à ses trousses les espions et les sicaires de Fouché, Georges se décida à quitter la France, la menace à la bouche³. L'Ouest était soumis : il est certain que la politique patiente du ministre de la Police, tout entière de négociations persévérantes, d'intrigues occultes et de menées pacificatrices, n'y avait pas peu contribué, puisque dans son rapport aux Consuls, bien placés pour le constater, il ne craignait pas de s'en attribuer le mérite. Il y avait gagné, avec un succès de plus et un souci de moins, un regain d'estime de la part des vaincus eux-mêmes qui, dans la nouvelle politique de Fouché, voyaient parfois un motif de vagues espérances. Peut-être en ventôse an VIII Bourmont se vantait-il, en Bretagne,

¹ Pour tous ces incidents, cf. DE MARTEL, *Les historiens fantaisistes, La pacification de l'Ouest* ; D'AVAILLES, *D'Autichamp*, 1890 ; DE CADOU DAL, *Georges Cadoudal*, 1837 ; CANUEL, *Mém. sur les guerres de Vendée* ; CHASSIN, *La pacification de l'Ouest* ; LA SICOTIÈRE, *Frotté en Bretagne et en Vendée ; Préliminaires de la pacification ; La soumission de l'Ouest* ; et aux *Arch. nationales*, A FIV, 1302, *Mém. du général Hédouville*. Cf. aussi les récents *Mémoires de d'Andigné*, passim. (Note de la 2^e édition.)

² On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les dossiers du carton qui lui est consacré dans les Archives de la police. Il est précieux pour l'histoire des négociations de Fouché avec les chouans. *Dossiers Bourmont* ; A N., F7, 6232.

³ DE CADOU DAL, *Georges Cadoudal*, p. 262.

d'avoir conquis Fouché à l'heure où le ministre se félicitait aux Tuileries d'avoir gagné le chouan¹.

Le Midi causait moins d'inquiétudes ; Fouché, cependant, avait cru devoir s'en occuper ; le plus petit mouvement pouvait prendre soudain un caractère violent dans un pays où, suivant une expression prophétique du ministre, les actions et les réactions étaient, grâce au climat plus ardent, plus terribles qu'en toute autre région. Là, pas de chef à gagner, pas d'armées à dissoudre, mais un brigandage incessant, semant la terreur, entretenant l'anarchie. Le général Féryno reçut mission de concourir avec les préfets du Midi pour le rétablissement de l'ordre².

Aussi bien c'étaient des mesures générales qu'exigeait l'immense extension que, depuis plusieurs années, avait prise le brigandage, fruit de la guerre civile et étrangère ; sur le Rhin et la Meuse, comme dans la vallée de la Garonne, et sur les bords du Rhône comme en Vendée, en Bretagne, en Normandie et jusqu'en Touraine, dans quarante-six départements, au dire du ministre de la Police, les bandes dévastaient les propriétés des acquéreurs de biens nationaux, pillaient les maisons, chauffaient les propriétaires, assaillaient les diligences, enlevaient les caisses publiques, la plupart du temps au nom du roi Louis XVIII et de la sainte cause. Le ministre engagea, dès les premiers mois de l'an VIII, avec ces bandes, une lutte qui, tous les jours plus heureuse, devait cependant se continuer durant tout l'Empire et ne jamais prendre fin. Il y employa la gendarmerie, spécialement organisée contre cet insupportable fléau. Mais le 20 frimaire an IX il sollicitait d'autres armes : il obtint, à cette époque, la création de commissions militaires, auxquelles furent déferés les voleurs de diligences, de courriers et de recettes publiques, les embaucheurs et provocateurs à la désertion³. Établies dans vingt départements sur la requête du ministre, ces commissions tirent promptement justice ; dès le 16 pluviôse suivant, Fouché se louait de leur terrible activité⁴. Le ministre, cependant, ne s'en tenait pas lit. Les gendarmes continuaient à battre les routes, à accompagner les diligences, à s'y installer même, préalablement déguisés, pour mieux saisir les chefs de brigands qui partout, dans la Haute-Garonne, dans la Roer, comme dans le Morbihan, ne tardèrent pas à tomber entre les mains de la justice⁵. L'année suivante, toujours à la requête du ministre, le général Gouvion Saint-Cyr reçut l'ordre d'établir un cordon de troupes autour de certains départements du Midi ; ce fut un coup de filet qui, provisoirement, fit place nette des chefs de brigands. Au moment où Fouché quitta le ministère, le brigandage existait encore, mais il semblait avoir perdu tout caractère politique⁶.

De pareils services rendaient l'ancien proconsul précieux, non seulement au chef du gouvernement, mais à la patrie. C'était la première partie de sa tâche accomplie : sa collaboration à l'œuvre immense de pacification et de réorganisation. Nous allons le voir jouer un autre rôle encore, au centre des mille

¹ DE MARTEL, *Les historiens fantaisistes ; La pacification de l'Ouest*.

² *Compte rendu de l'an VIII*. Dès le 28 pluviôse an VIII (*Moniteur* du 4 ventôse), Fouché avait adressé à l'administration de la Haute-Garonne une circulaire assez ferme relative aux troubles du Midi.

³ *Le ministre de la police aux Consuls*, 18 frimaire ; *Moniteur* du 20 frimaire an IX.

⁴ *Moniteur* du 16 pluviôse an IX.

⁵ *Moniteur* des 17 brumaire, 5 nivôse an IX, etc. *Rapport de Fouché aux Consuls*, 29 frimaire an IX ; A N., A FIV, 1314 ; *Rapport de Gouvion Saine-Cyr à Fouché*, 25 nivôse an IX, *Moniteur* du 8 pluviôse an IX.

⁶ *Compte rendu de l'an VIII, L'Ouest et le Midi*.

intrigues dont Paris reste le théâtre pendant ces trois années de combat, et grandir, en cette atmosphère, ce génie de policier, mis jusqu'ici d'une façon si active et si heureuse au service du pays.

CHAPITRE XI

CONTRE LA RÉACTION

Dangers qu'offre la pacification de l'Ouest. Les royalistes vont chercher d'autres voies. Inconvénients de la rentrée des émigrés. Fouché rassure à ce sujet les acquéreurs de biens nationaux. Il prend une attitude beaucoup plus hostile aux émigrés et aux royalistes. — L'agence anglaise de Paris. Surveillance étroite des relations entre Paris et Londres. Fouché se rapproche des Jacobins par crainte de la réaction. Le parti réacteur très hostile à Fouché. La découverte du complot le met à l'abri des récriminations. — Faveur marquée de Fouché près de Bonaparte. Fausse nouvelle à Paris d'une défaite du Premier Consul à Marengo : agitation générale : rôle incertain de Fouché. Bonaparte reste défiant. — Premières relations de Fouché avec le clergé : Fouché pratique sévèrement la politique de la neutralité. Il protège le clergé constitutionnel. L'évêque Périer. Ses relations avec Fouché. Lutte contre les premiers projets de Concordat. — Le parti réacteur redouble dès lors ses attaques. L'affaire Clément de Ris. Fouché échappe aux conséquences de cette affaire. On veut le compromettre grâce au complot Arena. — Fouché protège les républicains, mais en sacrifie quelques-uns à sa fortune. Fouché, d'autre part, ménage une partie des éléments de droite en reprenant dans la question des émigrés une attitude pacificatrice. Ses idées à ce sujet. Le rapport de Fouché. — La lutte s'engage entre Fouché et Lucien Bonaparte : tout le parti tente contre Fouché une nouvelle attaque. L'incident du Parallèle. Fouché bat Lucien et le fait disgracier. — Le parti hostile continue la lutte. La machine infernale. Déchainement contre Fouché et ses amis. Fouché brave l'orage et sort victorieux de cette épreuve. Heureuses conséquences de cette affaire pour le ministre. — Il continue à lutter contre la politique d'union avec l'Église romaine. Le Concordat conclu, il se montre extrêmement rigoureux envers le nouveau clergé. — Sur un autre terrain, il pratique une politique conciliatrice : il provoque l'amnistie des émigrés. Efforts persévérants pour que la mesure tourne à son avantage. — Il veille aussi à ce que l'esprit de la Révolution n'en pâtisse point. — Il reste en bonnes relations avec le parti aristocratique. Les royalistes commencent à songer à Fouché.

Le danger que présentait la pacification, maintenant consommée, des provinces de l'Ouest, ne pouvait échapper au vigilant homme d'État. Il était clair que, privés de tout espoir de restauration pacifique et légale avec l'appui de Bonaparte, et d'autre part de toute espérance d'insurrections provinciales, les royalistes allaient se tourner vers d'autres solutions : le ministre en entrevoyait deux : la reconquête de la France par la rentrée en masse de l'aristocratie terrienne, et la reconquête du pouvoir par la conspiration installée en plein Paris. Fouché voit, dès 1800, se dessiner ces deux mouvements : ils lui imposent une nouvelle politique et un revirement peu favorable aux éléments de droite. Il est visible, dès nivôse an VIII, que Fouché vient, jusqu'à nouvel ordre, de changer une fois de plus son fusil d'épaule. C'est surtout dans la question des émigrés que la volte-face est manifeste.

C'est que le ministre ne voyait pas sans crainte les émigrés se faire recéder par les particuliers ou restituer par l'État les biens dont la possession pouvait faire de ces proscrits de la veille les maîtres du lendemain¹. C'est donc un légitime sentiment de crainte qui inspira, dès nivôse an VIII, les déclarations très nettes qu'il adressait au pays par-dessus la tête de ses fonctionnaires. Dans une circulaire aux commissaires du gouvernement près les administrations centrales, en date du 17 nivôse, Fouché déclarait que si le gouvernement avait brisé les tables de proscriptions, il n'avait voulu ouvrir les portes de la République qu'aux hommes qui n'eussent jamais de perdre les droits de citoyens, mais qu'elles restaient irrévocablement fermées pour les traîtres et les parricides. — Leur présence au sein de la patrie, ajoutait le ministre, enfanterait de nouveaux malheurs, de nouveaux bouleversements. Il prescrivait donc de veiller à ce que, seuls, rentrassent ceux qui en avaient obtenu l'autorisation expresse, et il concluait : La clémence est une vertu, mais la faiblesse est un vice qui compromet la garantie sociale : elle est un crime quand elle s'exerce aux dépens de la sécurité publique².

Quelques jours après, le 22 nivôse, dans une circulaire adressée aux administrations centrales, il s'exprimait plus énergiquement encore sur les intentions du gouvernement, qui, en faisant cesser les proscriptions, n'a pas voulu donner de nouveaux dangers à la patrie. — Il a séché les larmes des familles en y rappelant des hommes qui, dans le lieu de leur exil, n'ont pas cessé de l'aimer et d'en parler avec orgueil, mais il en ferme plus rigoureusement l'entrée à ceux qui voulurent ramener parmi nous les vengeances et les servitudes de la royauté. Ceux-là ne reviendront pas non plus souiller le sol de la République, qui, à une certaine époque de la Révolution, voulurent faire du retour à l'ordre une réaction sanglante...³ Enfin, le 7 germinal, il protestait contre le bruit qu'on faisait courir que les émigrés rentraient sans obstacle sur le territoire français et s'y rétablissaient sans inquiétudes, et il affirmait qu'il n'y

¹ Ses craintes se trouvèrent justifiées et au delà. En l'an IX on trouva sur le Chouan Mercier une lettre de Georges, où il prescrivait de permettre aux chefs Vendéens tous dévoués, pas encore extrêmement compromis, de s'arranger avec l'usurpateur, d'en obtenir des sûretés qui leur permettent de vivre trafiqua-lament dans leurs foyers et de communiquer librement avec leurs officiers dévoués. (*Gazette de France*, 24 pluviôse an IX.) (Note de la deuxième édition.)

² *Le ministre aux commissaires du gouvernement*, 17 nivôse an VIII, *Moniteur* du 18 nivôse an VIII.

³ *Le ministre aux administrations centrales*, 22 nivôse an VIII ; *Moniteur* du 23 nivôse an VIII.

avait point d'amnistie pour les émigrés. — Rien, déclarait encore Fouché, rien ne sera fait contre les intérêts de la République : rien ne sera fait pour les émigrés¹. Quelques jours après il passait aux actes, se faisant accorder le 19 germinal l'autorisation d'expulser individuellement les émigrés qui, restés sur le sol de la République, ne s'étaient pas fait rayer des listes² : et il prescrivait, le 24, aux préfets, l'exécution de cette mesure³. Quant aux émigrés autorisés à rentrer, il se faisait décerner en messidor la surveillance de leur conduite, se basant sur ce que ces revenants tentaient contre les acquéreurs de leurs biens confisqués des revendications qui semaient le trouble et l'inquiétude dans une classe de gens foncièrement dévoués à la Révolution et à la République⁴. C'était pour réprimer ces abus que Fouché exigeait des mesures que le Premier Consul trouvait encore insuffisantes, puisque, dans sa lettre du 26 messidor an VIII, celui-ci demandait purement et simplement à son ministre un projet d'arrêté maintenant définitivement, sur les listes de l'émigration, tous les émigrés qui n'avaient point réclamé avant le 4 nivôse⁵.

Aussi bien, à cette époque, la rigueur que le Premier Consul et son ministre de la Police semblaient d'accord pour pratiquer envers les émigrés était justifiée par la découverte d'une conspiration royaliste, menée à Paris même par un groupe de partisans, qualifié plus tard par Fouché d'agence anglaise. Elle ne fut découverte qu'en pluviôse an VIII, mais depuis quelques semaines le ministre en avait saisi plus d'un fil. Un aventurier politique, Duperou, deux prêtres, Ratel et Godard, le comte de Chenolle, un prétendu chevalier Joubert, l'ex-député fructidorisé Larue et son beau-frère, le fougueux royaliste Hyde de Neuville, avaient établi à Paris une agence royaliste dont le chevalier de Coigny, représentant le roi, était le chef nominal. Duperou, ancien ami de Danton, ensuite employé par les polices de la République, était devenu le chef d'une contre-police fort active, bien renseignée : lié avec tous les partis et ayant des intelligences au quai Voltaire, il tenait l'agence au courant des projets du gouvernement, et il était ainsi loisible aux conspirateurs de choisir le jour et l'heure où ils pouvaient agir. L'abbé Ratel, un dangereux intrigant, transmettait à l'agence les dépêches de l'Angleterre, tandis que l'abbé Godard faisait une propagande royaliste active et incessante. L'homme d'action du comité était cependant le chevalier Joubert ; son projet était, à un moment donné, d'enlever Bonaparte et probablement de l'assassiner.

C'est ce qu'on appelait, dans la correspondance à mots couverts, le *coup essentiel*. La petite armée, commandée par Joubert et composée de douze hommes payés trois livres par jour, devait exécuter le coup essentiel sur la route de la Malmaison. Le grand agent enfin de la contre-révolution était Hyde de Neuville, qui, le coup fait, devait essayer de s'emparer du pouvoir au profit du roi. Il était en Angleterre au printemps de 1800 ; Fouché n'attendit pas son

¹ *Le ministre aux préfets*, 6 germinal an VIII ; *Moniteur* du 7 germinal an VIII.

² *Fouché aux Consuls*, rapport suivi d'une note du Premier Consul en réponse ; A. N., A FIV, 1314.

³ *Le ministre de la Police générale aux préfets*, 24 germinal ; *Moniteur* du 30 germinal an VIII. Les royalistes hostiles à Fouché signalaient à cette époque l'attitude souvent fort rogne que prenait le ministre vis-à-vis des émigrés. Une circulaire du 5 floréal se terminait par ces mots : *Une justice inflexible envers les émigrés peut seule consolider la République*, et une autre en thermidor an VIII affirmait qu'il ne suffisait pas que les émigrés ne pussent faire aucun mal, mais qu'il fallait encore qu'ils ne pussent donner la plus légère inquiétude.

⁴ *Fouché aux Consuls*, messidor an VIII ; A. N., A FIV, 1043.

⁵ *Bonaparte à Fouché*, 26 messidor an VIII ; *Corr.*, VI, 4984.

retour pour frapper. Il connaissait l'existence de l'agence dès pluviôse an VIII¹, savait le rôle destiné à Joubert, n'ignorait pas que l'agence correspondait avec le comte d'Artois et le gouvernement anglais, que Georges Cadoudal, de Londres, excitait celui-ci à agir, et que la conspiration avait ses fils en Europe, puisque le marquis de Rivière courait alors de Londres à Vienne, pour avertir les agents royalistes du coup qui se préparait. Fouché attendit : d'une part il espérait faire une rafle plus complète, d'autre part l'affaire compromettrait le chevalier de Coigny, un vieil ami de Joséphine qu'il voulait ménager. Enfin Bour. mont, qui jouait à Paris un rôle double et encore obscur, avait, en échange de quelques renseignements, obtenu du ministre la promesse que Joubert, son ami, serait épargné. Il n'en fut rien. En floréal, Fouché, disposé à frapper les royalistes, dévoila tout, adressa aux Consuls un rapport qui fut imprimé au *Moniteur* le 15 floréal an VIII, et fit arrêter le chevalier de Coigny et le chevalier Joubert, qui fut peu après fusillé. Le dépouillement des papiers de l'agence montra tout un plan de contre-révolution : les princes devaient débarquer sur les côtes : on comptait leur livrer Brest ; Bonaparte aurait été enlevé le jour même, et des courriers envoyés à toute la France pour lui apprendre la proclamation de Louis XVIII ; plus pratiquement, l'agence avait organisé le pillage des diligences et de maisons possédées par les acquéreurs de biens nationaux².

Le chevalier Joubert ne fut pas la seule victime : Fouché parut de plus en plus disposé à enrayer la politique de bienveillance envers les royalistes. Outre les mesures rigoureuses qu'il prenait ou inspirait contre les émigrés rentrés indûment, il établissait précisément à cette époque à Boulogne cette surveillance étroite qu'il confiait au terrible Mengaud, bientôt l'effroi des royalistes³. Et le ministre avait raison de veiller, car à cette époque Georges Cadoudal, exaspéré par l'échec de l'agence anglaise, rêvait de jeter dans Paris ses plus audacieux chouans pour y renouveler le [coup essentiel](#), et allait y réussir.

Ce n'était pas seulement par une sévérité toute nouvelle envers les éléments de droite que se traduisait le mécontentement et l'inquiétude de Fouché⁴. Il semblait dès lors assez disposé à reprendre son rôle de représentant au pouvoir du parti républicain et révolutionnaire⁵. C'était encore à cette époque qu'il faisait signer au Premier Consul la mise en liberté des derniers débris de ce malheureux parti babouviste qui pourrissaient dans les cachots depuis quatre ans⁶. Il se montrait d'autre part fort hostile à toute mesure contre les anciens

¹ Dès cette époque, Fouché signalait au bureau central de Paris les proclamations partout semées dans Paris, où l'agence de Paris engageait la population à [imiter les braves insurgés de l'Ouest et du Midi](#), à [secouer le joug honteux sous lequel gémissait la malheureuse France](#). *Fouché aux administrateurs du bureau central*. Vente Laverdet du 6 juin 1849.

² Sur les détails de cette affaire de l'agence anglaise, nous nous sommes inspirés des renseignements contenus dans les volumineux dossiers de cinq carcans, F7, 6247-6231, du rapport des conseillers d'État Émery, Chaptal et Champagny, de celui de Fouché (*Moniteur* du 15 floréal au VIII), des *Mém.* d'Hyde de Neuville et de la curieuse étude du comte DE MARTEL, *La machine infernale du 3 nivôse*, 253-305.

³ A. N., carton F7, 6247.

⁴ Dès le 3 janvier 1800 (14 nivôse an VIII), l'agent de la contre-politique royaliste signalait un redoublement de sévérité de Fouché vis-à-vis des royalistes. A. N., F7, 6347.

⁵ BARÈRE, III, 93, 94 et 113.

⁶ *Moniteur* du 24 ventôse an VIII.

terroristes, les anarchistes, comme les appelait Bonaparte, et avait à ce sujet d'assez âpres discussions avec le Premier Consul¹.

Cette faveur ostensiblement accordée aux Jacobins et dont les causes secrètes échappaient au monde politique — on était au printemps 1800, et l'affaire de l'agence anglaise restait connue du seul Fouché —, exaspérait le parti de la réaction, qui, depuis quelques semaines, trouvait décidément aussi gênante qu'odieuse la personnalité du **régicide**. Ce parti s'était, faute de mieux, groupé derrière Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, qui poussait à cette époque son frère à la dictature à vie, seule garantie, disait-il volontiers, de la stabilité et par conséquent de l'efficacité des institutions consulaires. Dans la pensée que l'organisation d'un consulat à vie acheminerait le vainqueur de Rivoli vers une restauration plus complète de l'ordre et peut-être vers une réaction plus prononcée, la coterie avait emboîté le pas derrière Lucien, qui, subissant bientôt son influence, entra en hostilité ouverte avec le ministre de la Police, adversaire dès cette époque d'une dictature à vie et de tout changement dans les institutions. C'était ce parti qu'il avait visé dans sa circulaire du 7 nivôse, et on ne le lui pardonnait pas. On espérait que Bonaparte, qui se préparait à partir pour l'Italie, où l'attendaient les Autrichiens, se débarrasserait auparavant d'un compromettant conseiller, qui semblait du reste, à certains indices, ne plus jouir de toute sa confiance. C'est pourquoi Fouché avait cru devoir, quelques jours avant le départ du chef du gouvernement, découvrir officiellement la conspiration qu'il tenait en réserve depuis quelques semaines. Il avait eu soin, dans son rapport, de faire ressortir l'importance du complot étouffé et du service qu'il avait rendu à l'État, à la République et au Premier Consul personnellement menacé².

Le rapport arrivait à point. Les adversaires de Fouché crurent prudent de remettre à plus tard leurs accusations et leurs démarches. L'homme paraissait encore utile. On le garda. Bonaparte au fond tenait peu à s'en débarrasser. Il estimait ses travaux et ses talents, tout en se défiant, sans s'en cacher, de ses intrigues.

Cette défiance même sembla s'évanouir devant la découverte du complot royaliste ; la confiance de Bonaparte parut à cette époque singulièrement grandir dans l'homme qu'en partant, le 6 mai 1800, il laissait à la tête de la police générale. On en a une preuve suffisante dans les lettres que, de son quartier général, le Premier Consul expédiait à son ministre. Le 14 floréal il le félicitait chaudement des mesures qu'il prenait pour maintenir la tranquillité dans la grande ville : **Ma reconnaissance pour tous les services que vous avez rendus à la République, a été encore augmentée par la découverte du comité anglais**, écrivait le chef du gouvernement³. Et quelques jours après, informé de la campagne que le parti réacteur menait contre le ministre : **La réponse à toutes les intrigues, à toutes les cabales, à toutes les dénonciations**, disait-il le 4 prairial (24 mai), **sera toujours celle-ci : c'est que, pendant le mois que j'aurai été**

¹ Une lettre de Rœderer à Joseph Bonaparte postérieure (du 5 nivôse an IX) nous révèle qu'en germinal an VII le Premier Consul avait fait supprimer le Journal des hommes libres, organe du jacobin Méhée et gazette officieuse du ministre de la Police ; Bonaparte avait fait à cette occasion une sortie violente contre les **Septembriseurs**, qu'il voulait chasser. Fouché s'y opposa, ajoutant : **Général, je réponds d'eux.... Trois jours après**, ajoute Rœderer, **le Journal des hommes libres reparut plus audacieux que jamais**. RŒDERER, Œuvres, III.

² *Fouché aux Consuls*, 14 floral an VIII ; *Moniteur* du 15 floréal an VIII.

³ *Bonaparte à Fouché*, 14 floréal an VIII ; *Corr.*, VI, 4791.

absent, Paris aura été parfaitement tranquille. Après de tels services, on est au-dessus de la calomnie, et auprès de moi cette épreuve n'était pas nécessaire et ne peut rien ajouter à la confiance entière que j'ai en vous. Il déclarait que, dans l'établissement d'une bonne police, il voyait avec plaisir Fouché faire toujours des pas de géant. — Deux ou trois découvertes comme le comité anglais, ajoutait-il, et vous aurez dans l'histoire du temps un rôle honorable et beau¹.

Que faire contre un ministre qui recevait et certainement ne gardait pas dans son portefeuille d'aussi éclatants satisfécits ? Les adversaires parurent découragés : Talleyrand se rapprocha du favori. En réalité, Bonaparte tenait à rassurer le ministre sur le sort qu'on lui réservait après la campagne. Il importait en effet que Fouché crût à la confiance de Bonaparte et s'attachât par conséquent à sa fortune. De fait, les précautions de Bonaparte se comprenaient assez. Fouché était alors fort puissant, ayant un pied dans tous les camps. La découverte du complot d'Hyde de Neuville lui avait concilié beaucoup de partisans du régime existant et lui avait valu, à défaut de leur sympathie, leur réelle admiration. Mais là n'était pas sa force : elle résidait dans ses relations cordiales parfois, toujours bonnes avec les partis d'opposition : on voyait chez lui Tallien, Barère, Mahée, jacobins irréductibles qui lui servaient au besoin d'intermédiaires avec un parti, qu'à tort, le Premier Consul croyait très redoutable ; et, par un contraste piquant, on y rencontrait aussi des femmes de l'aristocratie mal ralliée, comme Mmes de Vaudémont et de Custine, des chouans comme Bourmont et Suzannet, des royalistes comme Malouet et Cazalès. En dehors de ces représentants des partis extrêmes dont s'entourait celui qu'on avait chargé de les réprimer au besoin, on voyait avec étonnement tous les éléments d'opposition sourde se grouper derrière le ministre. Mme de Staël, déjà fort mal avec les Tuileries, recevait Fouché, en était reçue, débitrice de plus d'une grâce ; par elle le ministre tenait Benjamin Constant, le leader au Tribunal de l'opposition libérale au despotisme naissant. Celui qui, à côté de Constant, menait avec une certaine véhémence la lutte au Tribunal, Daunou, alors en fort mauvais termes avec le Premier Consul, était pour Fouché un vieil ami. Au Sénat, Sieyès, qui s'était enfermé dans une opposition boudeuse à Bonaparte, semblait par contre avoir oublié ses griefs contre le ministre qu'il voyait familièrement, tandis que l'Église constitutionnelle déjà menacée par les projets de Concordat se trouvait, par Grégoire et Perier, en relations assez étroites avec l'ancien ami de Chaumette². De rudes soldats, assez hostiles en général aux politiciens, comme Lefebvre, vantaient sa fermeté, son adresse³. Les hommes d'État du régime prisent ces précieuses qualités. Carnot, sans être intimement lié avec son ancien collègue de la Convention, Carnot, devenu ministre de la Guerre, était d'accord avec lui pour la conservation de l'esprit républicain au gouvernement⁴. Talleyrand lui-même ménageait son collègue⁵, et Cambacérès, homme d'État sans initiative, que l'absence du Premier Consul faisait chef du pouvoir exécutif, avait volontiers recours à ses lumières. Telle était la situation de cet homme, naguère compromis aux yeux de tous les partis par d'odieux souvenirs ou de récentes trahisons qu'il apparaissait maintenant aux uns comme le seul garant de l'esprit républicain,

¹ *Bonaparte à Fouché*, 4 prairial an VIII ; *Corr.*, VI, 4837.

² Cf. plus bas, ch. XI, l'alliance de Fouché avec les prêtres et les évêques constitutionnels à la veille du Concordat.

³ *Le général Lefebvre à Bonaparte*, 29 floréal an VIII, publiée par le *Carnet Historique* du 15 septembre 1899.

⁴ BARÈRE, III, 112.

⁵ L'agent de la contre-police, 1800, F7, 6247.

aux autres comme le plus précieux soutien du gouvernement consulaire, à tous, en cas où quelque événement se produirait, comme l'arbitre nécessaire de tous les partis. II ne dupait. personne en réalité. Cet attachement au Premier Consul était réel, mais subordonné aux circonstances : les derniers événements lui avaient donné une idée assez juste de l'audace du parti royaliste, sinon de sa force : il pensait que le régime ne valait que par l'homme, et l'homme lui-même par les succès dont il était auréolé. Atteint d'une balle ou d'un obus, comme Desaix l'allait être en plein champ de bataille, Bonaparte n'avait pas de successeur ; vivant mais vaincu (les meilleurs généraux de la République s'étaient fait battre en Italie), Bonaparte amoindri n'avait plus ni le prestige nécessaire, ni la force de jouer le rôle auquel on le destinait. Sa succession était donc éventuellement ouverte. Dès l'an VIII, Fouché envisageait ces deux hypothèses comme il le fit plus tard à la veille de chaque campagne, à la veille d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Somo-Sierra, de Wagram et de Moscou. Ajoutons qu'il n'était pas le seul à juger de la sorte la situation. Plus d'un homme d'État pensait de même, et chaque parti attendait avec impatience les nouvelles d'Italie où la bataille était imminente, et s'appropriait, si elle était perdue, à installer les siens aux Tuileries.

Les choses en étaient là, quand le 20 juin deux courriers arrivaient avec les nouvelles de l'armée, apprenant que le 14 juin le Premier Consul avait été battu dans les plaines de Marengo, et que Bonaparte était en retraite ; la partie était perdue.

Quels étaient réellement les projets de Fouché, et quel fut son rôle dans ces circonstances, rien n'est moins éclairci. Pas de chapitre de la vie de Fouché qui soit plus complètement obscur. On a dit que, pendant que Joseph Bonaparte lui-même s'associait La Fayette et Carnot, Fouché avait alors préparé la formation d'un triumvirat avec Talleyrand et le sénateur Clément de Ris, qui eût joué dans cette étrange association les Crassus et les Lépide. La duchesse d'Abrantès et Hyde de Neuville l'ont dit, Balzac et M. Frédéric Masson après eux ; les papiers de Lucien semblent autoriser l'hypothèse¹.

Le bruit en courut, mais seulement à la suite de mystérieux incidents arrivés postérieurement et sur lesquels nous aurons à revenir. Pas un mémoire contemporain, à part ceux que nous venons de citer, ne nous éclaire sur ce point ; pas un document, pas une pièce. On a tout détruit, fait l'obscurité ; Clément de Ris aurait eu des papiers, on les lui aurait repris, sans doute dans la farce tragico-comique que nous verrons se jouer quelques mois après. Dans les Mémoires de Fouché, pas un mot de cette conspiration, et la chose a lieu de nous étonner, si jamais il y eut réellement conspiration ou tentative. Le confident de Fouché qui a fourni les matériaux de ses Mémoires ne reculerait certainement pas devant la révélation d'un complot ourdi par le ministre contre Bonaparte. Il raconte avec tranquillité bien d'autres trahisons et surtout celles qui défendent Fouché (le tout attachement réel à Napoléon. Or ce confident bien informé attribue au contraire à Fouché un loyalisme d'autant plus méritoire qu'il paraît avoir été sollicité par tous en cette journée du 20 juin. Il aurait, au milieu de la démoralisation générale et des intrigues de tous, relevé le courage abattu des deux consuls, repoussé les requêtes factieuses de ceux qui voulaient pousser Carnot au

¹ Duchesse D'ABBRANTÈS, IV, 349, 353 ; HYDE DE NEUVILLE, I, 331 ; BALZAC, *Une ténébreuse affaire*, p. 275, 280 ; Fréd. MASSON, *Napoléon et sa famille*, I, 342. *Mém. de Lucien*, par Jung, p. 411. (Note de la 2e édition.)

pouvoir, soutenu qu'il y avait à coup sûr exagération dans les nouvelles et dit à tous : *Attendez ; surtout point de légèreté, point d'imprudence, point de propos envenimés et rien d'ostensible ni d'hostile*¹.

Le lendemain on apprit que, perdue jusqu'à cinq heures, la bataille avait été gagnée après, et que Bonaparte vainqueur se trouvait maître de la Lombardie. On le revit deux semaines après. Il parut sombre et irrité, et, quoiqu'il prit Carnot comme bouc émissaire, sembla fort soupçonneux au sujet de la conduite de Fouché. Celui-ci se disculpa, mais sans obtenir le retour complet à cette absolue confiance dont quelques semaines avant Bonaparte lui prodiguait les témoignages².

Dès lors les adversaires du ministre relevèrent la tête, et la lutte s'engagea entre *l'homme des jacobins* et la faction réactrice groupée derrière Lucien. La querelle devenait d'autant plus aigre qu'elle se compliquait à cette heure de discussions sur la politique religieuse où Fouché avait pris assez nettement position.

Il se trouvait de fait en relations assez cordiales avec le clergé constitutionnel, jadis si âprement persécuté par lui à Nevers et à Moulins. Fouché, peu favorable au rétablissement de l'Église romaine, qu'il prévoyait hostile à la Révolution, se trouvait ainsi rapproché des amis de Grégoire. Le concordat avec Rome était un des articles du programme de réaction, et il jugeait utile de s'assurer l'appui des adversaires naturels du catholicisme romain, les membres du clergé constitutionnel. C'était dans un style fort conciliant, qu'au lendemain de brumaire, l'ex-oratorien avait adressé aux évêques de l'Église constitutionnelle de France une circulaire qui fit grande sensation. L'ancien ami de Chaumette déplorait les *persécutions* inutiles de 1794, mais ajoutait, non sans onction, que, dans leurs malheurs personnels, les évêques, *s'ils avaient la foi qu'ils prêchaient*, avaient une grande consolation, celle de voir leur culte ramené à ce qui a *toujours relevé les puissances qui déclinent, aux principes de son institution*. Puis, excitant les prêtres à l'obéissance, il déclarait que s'il était un culte qui dût recevoir une protection particulière, *ce serait celui qui servirait le mieux la République*. Le gouvernement, ajoutait-il, *ne veut pas accorder de privilèges, mais il veut reconnaître des services*. Il faisait entendre des paroles sévères pour quiconque abuserait du pouvoir spirituel pour faire pièce au gouvernement. *Songez-y*, ajoutait le ministre. *C'est en vain qu'on tiendrait un langage différent dans les prédications qui sont entendues et dans les confessions qui sont secrètes : le secret de vos inspirations dans ce tribunal où vous disposez des âmes sera révélé par les dispositions des âmes que vous dirigez et que vous formez*³. C'était joindre une fermeté quelque peu autoritaire à l'onction du début. Du reste, toujours désireux d'une universelle autorité, il avait recommandé par une circulaire aux préfets la modération et la tolérance pour tous les cultes. *Que les temples de toutes les religions soient ouverts, que toutes les consciences soient libres, que tous les cultes soient également respectés ; mais que leurs autels s'élèvent paisiblement à côté de ceux de la patrie, et que la première des*

¹ *Mém. de Fouché*, I, 180-182.

² *Mém. de Fouché*, I, 183-184.

³ *Le ministre aux évêques*, 26 frimaire an VIII ; Notice sur Fouché dans ZEITGENOSSEN.

vertus publiques, l'amour de l'ordre, préside à toutes les cérémonies, inspire tous les discours et dirige tous les esprits¹.

Au fond, toute sa bienveillance allait aux amis de Grégoire qu'il n'hésitait pas à protéger toujours très efficacement contre leurs concurrents insermentés, donnant, dès prairial an VIII, aux préfets l'ordre formel de maintenir les premiers dans l'exercice de leurs droits de curé contre les revendications de leurs rivaux, essayant même de faire attribuer aux constitutionnels de préférence aux réfractaires les cures vacantes², et, suivant l'expression de l'évêque d'Ille-et-Vilaine Le Coz, tt enhardissant ainsi le clergé constitutionnel à son déclin³. Il était en relations constantes avec l'évêque de Clermont, Périer, son ancien professeur de l'Oratoire, et en avait fait son agent actif près du clergé constitutionnel dont, dès 1800, il dirigeait, par l'intermédiaire de cet ancien oratorien, la résistance aux projets de concordat avec Rome⁴. Grâce à ces circonstances, l'ancien séide de la Raison apparaissait, dès la fin de l'an VIII, comme le protecteur de l'Église de la Révolution contre les partisans du retour à l'Église romaine⁵.

Cette attitude surexcitait vivement la haine du parti réacteur contre le ministre : certains publicistes catholiques comme l'abbé de Boulogne, devenu dès lors le constant adversaire de Fouché, unissaient leurs efforts à ceux de Lucien et de Rœderer, pour pousser le Premier Consul à se débarrasser de ce jacobin impénitent.

Un événement vint servir d'aliment à ces attaques, mais tourna néanmoins une fois de plus au profit du ministre : ce fut l'affaire de Clément de Ris. Cette mystérieuse affaire, qui a fourni à Balzac le thème d'un de ses plus célèbres romans, reste fort obscure : elle a été, dans tous ses détails, racontée et commentée ailleurs⁶. Qu'il suffise de rappeler pour l'intelligence du récit que, le 2 vendémiaire an IX (23 septembre 1800), le sénateur Clément de Ris fut, dans son château de Beauvais, en pleine Touraine, au beau milieu du jour, enlevé par six brigands, déguisés en hussards, qui entraînent ce personnage important dans une cache longtemps ignorée. Le *tollé* contre la police fut général : l'opinion accusa les chouans, et Fouché, gêné, disait-il, par la crainte de compromettre à jamais la liberté et la vie du sénateur, dut agir avec des précautions qu'on prit pour des ménagements suspects. Les uns accusaient hardiment le ministre d'avoir purement et simplement fait enlever Clément de Ris, dont le seul tort était, disait-on, d'avoir été le confident de Fouché en juin 1800. D'autres

¹ *Le ministre aux préfets*, 26 prairial an VIII, *ibid.*

² *Lettre du prêtre constitutionnel Detorcy.*

³ *L'évêque d'Ille-et-Vilaine Le Coz à Fouché*, thermidor an IX ; A. N. F6, 7901 ; SÉCHÉ, *Origines du Concordat.*

⁴ Cf. plus bas, ch. IX.

⁵ Nous verrons tout à l'heure l'opposition tenace faite par Fouché au Concordat ; cf. BOULAY (de la Meurthe), *Avant-propos*, et SÉCHÉ, *les Origines du Concordat*, p 162. Fouché se montrait d'autre part fort hostile à toute manifestation cléricale : le directeur du collège de Navarre ayant, dans un prospectus-affiche, attribué à l'absence de religion la démoralisation générale et annoncé que la principale chaire du collège serait consacrée à l'instruction religieuse, Fouché donnait au préfet de police, le 30 messidor an IX, l'ordre de faire arracher ces placards en des termes extrêmement vifs pour le *fanatisme*.

⁶ Cf. Ernest DAUDET, *La police et les chouans ; L'enlèvement d'un sénateur*, p. 91-128. On trouve également d'intéressants détails sur cette affaire dans MARTEL, *La machine infernale*, 362-370, et CARRÉ DE BUSSEROLLE, *L'enlèvement de Cl. de Ris*, 1872. Cf. également *dossiers Cl. de Ris*, A. N., F 7, 6265 et *dossier Bourmont*, F7, 6332.

s'exclamaient simplement sur la singulière façon dont cette fameuse police savait protéger, au cœur de la France, les hommes les plus en vue. On ne voulut même pas lui laisser le temps, les uns disaient de consommer sa comédie, les autres de réparer sa négligence. L'aide de camp du Premier Consul, Savary, qui, dès cette époque, était contre Fouché l'homme à tout faire de la coterie adverse, reçut l'ordre de se rendre en Touraine pour y faire une enquête clandestine. Elle établit que Clément de Ris avait été enlevé pour être rançonné, et qu'on se trouvait en présence d'un acte, audacieux et rare, de simple brigandage. Savary rentra à Paris sans avoir rien surpris des étranges intrigues que l'imagination des adversaires de Fouché forgeait de toutes pièces¹. Quant au ministre, désireux de ne pas user de violence, il avait eu recours aux anciens chouans de la bande de Bourmont, transformés en agents intermittents de la police. Quatre de ces anciens chouans parurent le 10 octobre à Loches porteurs d'une lettre de Fouché, et, la nuit suivante, Clément de Ris était aussi mystérieusement délivré qu'il avait été mystérieusement enlevé. Quelque temps après, à la suite d'une instruction dont la sincérité laissa des doutes dans plus d'un esprit, une poignée de malheureux furent arrêtés, traduits devant les tribunaux, condamnés et exécutés. Ce jugement très discuté et que, même à l'heure présente, rien n'est venu formellement justifier, achève de faire de cet enlèvement une **ténébreuse affaire** et exposa Fouché à un nouveau déchaînement².

Il répondit à cette attaque par la voie du *Moniteur*. Le 30 vendémiaire an IX, le journal officiel publiait une apologie sans restriction de la conduite du ministre dans ces circonstances difficiles. **Dans cette affaire**, disait l'organe du gouvernement, **le ministre de la Police a montré autant de sagacité que de zèle. C'est un bel emploi du talent de la part d'un magistrat que celui qui a pour but de déjouer les brigands et de sauver les jours d'un citoyen aussi précieux à la patrie que le sénateur Clément de Ris.** A certaines gens la note partit le comble de la mystification³.

¹ SAVARY, I, 336, 340.

² En somme, l'affaire reste, malgré tout, **ténébreuse**. M. E. DAUDET n'a pu donner à son récit qu'une conclusion hypothétique, et les dossiers de Clément de Ris et Bourmont ne nous ont pas permis d'en formuler une autre. D'après M. de Martel, qui se fait ici l'écho de Crétineau-Joly, ami intime de Bourmont, l'intrigue serait plus compliquée peut-être : Fouché, en forgeant cette affaire ou en la conduisant à sa guise, n'aurait eu d'autre but que de prendre Bourmont dans un piège et de le compromettre aux yeux du Premier Consul, alors assez disposé, dit Crétineau-Joly, à donner à Fouché Bourmont comme successeur. Fouché, du moins, le croyait. A la suite de la publication de la première édition de cet ouvrage, M. Victorien Sardou a bien voulu me faire savoir son avis sur l'enlèvement de Clément de Bis dans une lettre des plus intéressantes. Il se rallie entièrement à la thèse de Carré de Busserole, c'est-à-dire à la théorie d'après laquelle Fouché aurait tout machiné, puis aurait fait condamner sciemment des innocents. **Il a fait sciemment exécuter trois innocents**, m'écrit M. Sardou, **pour se tirer d'un mauvais pas, et a pour cela usé d'une adresse infernale avec la liche complicité de Clément de Ris, dont le fils, que j'ai connu, n'aimait pas à être interrogé sur cette ténébreuse affaire.** Ayant, je l'ai déjà dit, la plus grande admiration non seulement pour le magnifique talent, mais aussi pour le **flair historique** de l'auteur de *Madame Sans-Gêne*, j'ai relu Carré de Busserole, repris l'étude des dossiers et discuté avec quelques historiens du Consulat à ce sujet, et il m'a été impossible d'arriver à une conclusion nette et indubitable. Je maintiens mon point d'interrogation qui, après tout, donne satisfaction à la thèse de M. V. Sardou. Toute affaire ténébreuse reste louche, surtout quand Fouché y est mêlé. (Note de la 2e édition.)

³ Note au *Moniteur* du 30 vendémiaire an IX.

Il était clair cependant que cette apologie n'avait pas été insérée sans l'autorisation du chef du gouvernement. Elle imposait, en ce qui concerne l'affaire Clément de Bis, silence aux accusations. Mais celles-ci se portaient maintenant sur un autre objet.

On avait dénoncé dans les premiers jours d'octobre aux Tuileries un complot républicain. Le complot était-il réel ? Fouché le nia toujours. Quelques vagues menaces habilement exploitées, quelques rancunes peut-être exaspérées par des agents provocateurs de la police particulière de Bonaparte, voilà ce qui constitua cette conspiration Arena-Ceracchi dont l'exaspération de Bonaparte fit un événement. Celui-ci fut perfidement averti : il crut prendre son ministre en flagrant délit de négligence¹. Fouché en haussait les épaules : il connaissait depuis longtemps ce [complot](#) ; mais puisqu'on en voulait un, on en eut un. La police fit tomber dans un piège les malheureux qui, le 19 vendémiaire (10 octobre), furent saisis à l'Opéra porteurs de poignards. C'étaient des républicains besogneux et aigris, le peintre Topino Lebrun, Arena, Ceracchi, Demerville, ancien commis du Comité de salut public. On fit grand bruit de ce complot². Bonaparte s'emporta, sincèrement ou non, contre ces revenants de septembre, voulut qu'ils fussent un parti dangereux. A entendre certains réacteurs, on eût dit qu'on avait failli voir ressusciter Marat, Santerre ou le *Père Duchesne*.

Fouché, résigné, n'ayant pu empêcher tout ce tapage, s'attribua tranquillement, dans un rapport au Moniteur, le mérite d'une découverte au fond dirigée contre lui (4 brumaire, 24 octobre), stupéfiant et désarçonnant ses adversaires par son cynisme, et rappelant habilement, à propos de ce complot républicain, les menées récentes et la plus méritoire répression de l'agence anglo-royaliste³. C'était néanmoins une circonstance désagréable pour le représentant des idées jacobines que cette agitation, exagérée par l'opinion, mais réellement existante, du parti [anarchiste](#). Quelques semaines après l'échec du complot Arena, Fouché en découvrit un plus sérieux, attribué par lui-même aux républicains : le jacobin Chevalier fut, le 18 brumaire an IX (8 novembre), arrêté au moment où il fabriquait une machine infernale. Cette fois, tout le mérite de la découverte revenait à Fouché, qui crut devoir donner ainsi une preuve non seulement de sa vigilance, mais aussi de son indépendance vis-à-vis du parti jacobin⁴.

Au surplus il continuait à protester que tout cela n'était rien, que jamais la République n'avait été plus tranquille, faisant vanter notamment pendant tout vendémiaire et tout brumaire an IX, par des notes au Moniteur, la parfaite tranquillité de la Bretagne, de la Vendée, de Bordeaux et du Midi⁵. Et de fait, jusqu'à nouvel ordre, le parti royaliste paraissait décidément annihilé ou apaisé. Le ministre, toujours attentif, du reste, à suivre de loin ou de près les mouvements de l'opinion, alors plus favorable aux éléments de droite, parut revenir à la politique de ses premiers mois de ministère. Il venait, le 5 brumaire an VIII, de créer les commissaires généraux de police, et, cette institution complétant l'organisation de la police générale, il pouvait décidément admettre la

¹ DESMAREST, *Témoignages*, ch. II. Nouv. édit., p. 39. *Mém. de Fouché*, I, 197.

² BARÈRE, III, 115, accuse formellement Bourrienne et Talleyrand d'avoir fabriqué de toutes pièces la conspiration [pour faire exclure Fouché du ministère](#). BOURRIENNE dit que Bonaparte s'empara avec joie de ce complot, vrai ou faux, [pour prouver à Fouché qu'il savait mieux faire la police que lui](#).

³ *Rapport du ministre aux consuls*, 2 brumaire an IX, *Moniteur* du 3 brumaire.

⁴ *Mém. de Fouché*, I, 207-207 ; THIERS, *Hist. du Consulat*, et A. N., A FIV, 1302, n° 41.

⁵ *Moniteur* de vendémiaire et brumaire an IX.

rentrée des émigrés, satisfaction désormais sans danger à l'humanité et à la politique. Les demandes de radiation continuaient à affluer : le ministre de la Police avait été vainement déchargé de la lourde prérogative de les accueillir ou de les rejeter ; c'était toujours à Fouché et à ses employés qu'on s'adressait. D'autre part, la rentrée des émigrés, mal organisée, mal surveillée, donnait lieu à des abus monstrueux ; certains employés délivraient moyennant finance de faux actes de radiation¹. Le 16 brumaire, le ministre signalera [cette immense manufacture de certificats d'attestation, de pièces justificatives dont l'imposture faisait un si honteux trafic et sur lesquels la police était obligée de rendre des décisions](#)². Un autre abus était : que, plus que jamais, les autorisations régulières de rentrée s'obtenaient grâce à des protections puissantes, d'où de criantes inégalités aux dépens d'humbles émigrés, souvent plus méritants que les amis de tel général ou de tel sénateur. Enfin, sans autorisation ni régulière ni irrégulière, la masse des émigrés débordait sur la France : comment surveiller le mouvement de plus de cent mille personnes³ ? La police impuissante laissait violer la loi, quitte à l'appliquer à certains individus trop compromis ou trop compromettants, arbitraire fâcheux dont personne ne pouvait se féliciter. Il fallait en finir, diminuer d'une façon considérable cette liste fantastique, en réparer les erreurs, en corriger les injustices, et créer enfin des catégories qui permissent de faire rentrer légalement ceux qui y seraient compris et de fermer régulièrement aux autres les portes du pays... jusqu'à une nouvelle amnistie partielle.

Si le rapport du ministre ne parut que le 29 vendémiaire an IX au *Moniteur*, il est clair que fort étudié, fort long et fort documenté, il était le fruit de longues méditations et d'un travail qui avait commencé au lendemain de Brumaire an VIII. Le ministre affirmait, du reste, que depuis longtemps il pensait qu'il était temps que le gouvernement d'une nation magnanime modifiât après la victoire [les lois faites pendant la guerre, plus cruelles que la guerre même](#), disait le ministre, [puisqu'elles confondaient ceux qui avaient déserté nos lois et ceux qui les avaient combattues, ceux qui avaient fui la liberté et ceux qui avaient fui la terreur, ceux enfin qui n'avaient été les ennemis que d'une faction et ceux qui avaient été les ennemis de la République](#). C'était indiquer en quelques mots les nuances qui existaient en effet dans les cent cinquante mille émigrés.

Fouché examinait et exposait la situation avec une extrême netteté. La liste des émigrés, telle qu'elle était imprimée, présentait une nomenclature de 145.000 individus et la répétition d'une multitude de noms : elle avait été formée de listes partielles, dressées par les autorités locales, que la Convention avait chargées de cette opération depuis le commencement de la Révolution. 11.200 émigrés avaient été rayés, dont 1.200 depuis le 10 brumaire. Le ministre estimait qu'il fallait tenir la main à ce qu'ils jouissent sans être inquiétés de leurs droits civils. Puis il signalait les catégories de citoyens dont le simple bon sens et l'équité exigeaient la radiation : les représentants, héritiers et enfants des émigrés compris d'une façon absurde dans la loi de proscription, les artisans et cultivateurs, gens trompés, égarés, mais ne pouvant être considérés comme de véritables émigrés, les femmes en puissance de mari au moment de l'émigration, les émigrés compris dans la capitulation de Malte, les gens rayés par les administrations locales et par la commission instituée à cet effet, enfin deux autres catégories de personnes inscrites par une anomalie monstrueuse : les

¹ *Moniteur* du 28 brumaire an IX.

² *Rapport de Fouché aux consuls*, 16 brumaire an IX.

³ *Ibid.*

prêtres déportés par l'effet des lois révolutionnaires et les malheureuses victimes des tribunaux révolutionnaires dont on réhabiliterait la mémoire et dont les biens seraient restitués aux héritiers¹.

Rien de plus lumineux, de plus pondéré, de plus humain que le long rapport dont nous donnons ici un résumé assez sec. Il parut tel aux consuls qui adoptèrent un arrêté dans le même sens². Fouché, pendant tout cet an IX, fit remanier la liste officielle, dont 3.373 noms furent effacés³. Ces circonstances semblaient lui rendre l'appui de certains groupes dont il avait grand besoin ; car la lutte s'engageait décidément entre lui et Lucien.

Dès Brumaire, Lucien et Fouché s'étaient trouvés en présence. Les frères de Bonaparte le poussaient au divorce : Fouché en avait détourné le général, la stérilité de Joséphine lui paraissant une des meilleures garanties de la République. Très naturellement, il s'était rangé contre les frères du Premier Consul, dans le parti de sa femme⁴. Et la lutte avait commencé, si vive dès le début qu'en janvier 1800, on disait la scission entre le ministre de l'Intérieur et celui de la Police arrivée à son dernier degré de force⁵. L'agent auquel nous empruntons ce détail ajoutait, le 30 janvier : Lucien fait humainement tout ce qui dépend de lui pour ruiner dans l'esprit de son frère l'ascendant que Fouché a su se concilier. Lucien, dévoré par l'ambition la plus impérieuse, cherche, autant qu'il est en lui, à attacher au ministère de l'Intérieur la police départementale. D'après les données existantes, on pourrait, avec assez d'assurance, présumer que le résultat de cette lutte sera en faveur du ministre de la Police⁶. Fouché, en effet, avait un avantage, que signale l'agent de la contre-police. La porte du Premier Consul lui était ouverte à tout instant du jour et de la nuit, et ses bulletins de police s'imposaient avec une grande autorité à l'attention de

¹ *Rapport* aux consuls du 28 vendémiaire an IX ; la minute, corrigée de la main de Fouché, se trouve dans les papiers confiés à Gaillard, et l'original du rapport à la secrétairerie d'État. A. N., F AIV, 1314.

² *Arrêté* des consuls du 28 vendémiaire, *Moniteur* du 29.

³ Le *Moniteur* du 3 brumaire au IX annonçait la constitution par le ministre d'une commission instance au quai Voltaire et chargée de faire l'application de l'arrêté du 28 vendémiaire aux prévenus d'émigration. La note au *Moniteur* du 23 brumaire déjà citée renvoyait les intéressés à cette commission, dans laquelle, naturellement, s'exerçait presque exclusivement l'influence de Fouché. Dans son second rapport aux consuls du 16 vendémiaire an X, Fouché constatait que la liste avait été dans un an réduite à 3.373 noms. Au commencement de l'an IV. Fouché avait d'autre part adressé aux préfets du Nord-Est une lettre relative aux émigrés belges conçue dans un esprit très large. (A. A. E. 1772.) Ces mesures ne désarmaient pas, du reste, les ultras de Londres, qui n'y voyaient qu'une occasion nouvelle d'accabler Fouché le leur mépris ; Peltier ne se contenta pas d'écrire : Un archevêque, un primat de France, un membre de l'Académie sera sous la surveillance d'un moine, d'un pédant de collège, d'un apostat., il se livre à cette occasion à une diatribe violente contre l'ancien conventionnel et réédite les lettres de Lyon... Cf. plus haut ch. X. PELTIER, 30 octobre 1800, 9 brumaire an IX, XXVIII, 601, 622.

⁴ Le fait est qu'il est au mieux avec lui (Mme DE CHÂTENAY, I, 436, 437), le soutenant à tout prix contre Talleyrand, écrit l'amie de d'Antraigues à cette époque. (PINGAUD, 257.)

⁵ *Rapport de la contre-police royaliste*, 30 janvier 1800 (11 pluviôse an VIII), A. N., F7, 6247.

⁶ Même rapport.

Bonaparte¹. On pense si le ministre de la Police se faisait faute de signaler dans ses rapports le luxe scandaleux, la dissolution des mœurs, les maladroites politiques de son collègue de l'Intérieur². Il était arrivé, s'il faut l'en croire, à semer dans l'esprit du Premier Consul des méfiances qui allaient assez loin. Le ministre de la Police n'hésitait pas à parler même des **conspirations** auxquelles Lucien se serait trouvé mêlé (9 avril 1800)³. A l'affût de cette querelle, tous les adversaires de Fouché s'étaient alors groupés derrière le frère du Premier Consul, Élisa et Joseph Bonaparte, naturellement partisans, comme Lucien, de l'hérédité et adversaires de Joséphine, Fontanes, Fiévée, Portalis, Rœderer, Cretet, Chaptal, suppôts d'une coterie à laquelle, à tous les égards, le ministre jacobin était odieux. On avait gagné le préfet de police Dubois, jadis créature de Fouché, qui accusait, dans ses bulletins, le ministre de la Police d'entretenir les troubles de l'Ouest pour conserver son ministère et se rendre nécessaire, et de trahir sous main les républicains eux-mêmes et le gouvernement⁴. Talleyrand enfin, ministre des Relations extérieures, criblait de ses lazzi le ministre de la Police, contre lequel on lui connaissait une **rivalité, pour ne pas dire une haine violente**, s'il faut en croire un témoignage contemporain⁵. C'est cette camarilla toujours prête à attaquer le ministre de la police à tout propos, que Fouché cherchait depuis quelques mois à frapper dans son chef, quand l'occasion s'en présenta à la fin de l'année 1800⁶.

A cette époque, la dernière **conspiration jacobine** d'Arena et Ceracchi avait donné lieu à une très vive agitation en faveur du Premier Consul, dont la vie, disait-on, avait été en danger. Et cette agitation avait paru une occasion excellente à la coterie césarienne pour enlever ce qui était depuis un an le but de tous les efforts, le titre et les attributions de consul à vie en faveur de Bonaparte. Celui-ci hésitant à s'engager dans l'aventure, on voulut lui forcer la main. C'est alors (novembre 1800) que parut le fameux *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte*. Cette brochure avait été rédigée par Fontanes, l'écrivain de la coterie réactionnaire, mais directement inspirée par Lucien Bonaparte. Le Premier Consul y était adulé de la façon la plus plate, et comparé au seul César. Le ministre de l'Intérieur, inspirateur de ce que Fouché devait appeler un dangereux pamphlet, en fit par surcroît expédier des paquets à chaque préfet. La tentative était prématurée ; l'impression fut mauvaise. D'un coup d'œil le ministre en avait mesuré la portée, les conséquences possibles. Quoiqu'il sût que la brochure avait été soumise au Premier Consul, il n'hésita pas, fit saisir les ballots qui restaient à Paris, et se rendit aux Tuileries. Fontanes et Lucien y attendaient le réveil du Premier Consul ; le ministre de la Police, usant de la prérogative qui lui était accordée, pénétra avant eux chez le chef du gouvernement et lui peignit en termes énergiques le mal qu'allait faire le pamphlet et la réaction démagogique qu'il déchaînerait s'il n'était à temps désavoué ; après avoir obtenu du Premier

¹ *Ibid.* Ces documents empruntent une grande autorité à un mot de Fouché ; dans une *Note* de frimaire an IX, le ministre, après avoir examiné ces rapports confisqués par sa police, déclarait qu'ils étaient généralement **d'une grande exactitude**. A. N., F7, 6248.

² *Mémoires secrets sur la vie de Lucien Bonaparte*, 1818.

³ RŒDERER, *Rel. avec le Premier Consul*. Œuvres, III, 347.

⁴ *Rapport secret au préfet de police*, 27 Frimaire an IX. (*Rév. rétrospective*, 2e série, II, p 195.) Sur la rivalité de Fouché et Dubois, cf. plus bas ch. XVII.

⁵ *Rapport de la contre-police royaliste*. A. N., F7, 6247, et *Mém. d'Hyde de Neuville*, I, 330, 334. Sur Fouché et Talleyrand, cf. ch. XVIII.

⁶ Fouché était décidé à la lutte. **On a voulu lui ôter sa place, disait Dubois à Rœderer ; il est naturel qu'il se défende**. RŒDERER, Œuvres, III, 347.

Consul ce désaveu, il se retirait, lorsque, croisant Lucien dans l'antichambre, il crut pouvoir l'informer de sa démarche. Il y eut devant le Premier Consul une scène violente entre les deux ministres¹. Lucien fut décidément jugé compromettant. Sa disgrâce n'était plus dès lors qu'une question de jours. Le soir même, profitant de sa victoire, le ministre de la police adressait aux préfets une courte et méprisante circulaire : *Je vous charge, préfets, d'arrêter la distribution d'un pamphlet qui a pour titre : Parallèle entre Bonaparte, César, Cromwell et Monk. Je sais qu'il vous a été envoyé en très grande quantité, et que les auteurs de cette production ont prétendu, en vous l'adressant, vous en faire les distributeurs. Jugez-la comme elle mérite de l'être, comme le fruit d'une intrigue*². Adressée aux propres subordonnés du ministre de l'Intérieur, cette lettre le frappait d'un irrémédiable discrédit. Lucien devenait impossible. Joséphine, Moreau, furent employés à achever dans l'esprit du Premier Consul le malencontreux auteur du *Parallèle* qui, le lendemain, quitta le ministère et la France pour l'ambassade de Madrid. Fouché sortait victorieux de la lutte³.

Carnot avait abandonné le portefeuille de la Guerre après la conspiration d'Arena ; Lucien forcé de quitter l'Intérieur, Talleyrand restait le seul rival de Fouché. Une lutte sourde s'engageait entre eux, le ministre de la Police tendant à son adversaire des pièges que l'ex-évêque d'Autun, plus habile que Lucien, évitait avec soin⁴. Aussi bien il avait d'autres adversaires : tous ses collègues du ministère le haïssaient⁵.

L'organe du parti réacteur était Fiévée, qui, attaquant avec passion le ministre de la Police, était, au su de tous, le protégé et le conseiller de Rœderer, l'un des amis personnels du Premier Consul et des plus ardents partisans du césarisme⁶.

¹ Sur cette disgrâce de Lucien : BOURRIENNE, IV, 216, 218 ; *Mém. secrets de Lucien Bonaparte* ; PELTIER, n° du 15 décembre 1800 ; GAILLARD, *Mém. inéd.* ; MASSON, *Napoléon et sa famille*, I, 354 ; *Mém. de Fouché*, I, 201-204 ; IUNG, *Lucien Bonaparte et ses mémoires*, 432-5.

² *Le ministre aux préfets (Papiers Gaillard)*.

³ Il eut soin de souligner sa victoire, affirmant partout que ce départ était le résultat d'une disgrâce éclatante. Il l'accablait si bien qu'on constatait, dit Rœderer lui-même, contre Lucien *un déchainement affreux* dans l'opinion. RÆDERER, *Œuvres*, t. III, 347. De fait, partout, à l'étranger comme à Paris, l'événement fut considéré comme une victoire personnelle de Fouché, *qui dès lors a la grande main sur le Premier Consul*, écrit PELTIER le 15 décembre 1800.

⁴ La lecture des rapports de la contre-police royaliste est fort édifiante pour la rivalité de de Fouché et de Talleyrand dès l'an VIII (F7, 6247), ainsi que les racontars de l'*amie de d'Antraignes*. PINGAUD, 267.

⁵ Le nouveau ministre de l'Intérieur Chaptal, dont plus tard Fouché se vengeait cruellement, était hostile aussi. (RÆDERER, III, 347.) Il en résultait que Fouché avait contre lui les ministres Talleyrand, Chaptal, Gaudin, Berthier, qui, au dire de l'ambassadeur prussien, *formaient un parti directement opposé à celui du ministre de la Police... Les constitutionnels tiennent au premier, ajoutait Lucchesini, les conventionnels au second... Lucchesini à sa cour*, 25 mai 1801 ; BAILLEU, I, 44.

⁶ La violente opposition de Rœderer à Fouché en fait dans les premiers mois de 1801 le chef de la coterie qui lui est opposée. FIÉVÉE l'affirme (*Corresp.*, I, 49), et cette haine violente éclate dans toute la correspondance de RÆDERER en 1800 et 1801 (*Œuvres*, III, 372 et suivantes). Fouché faisait attaquer avec violence son ennemi par le Journal des

C'était donc une coalition déjà redoutable que le secrétaire Bourrienne poussait perfidement, aux heures voulues, à l'assaut. La coterie était à craindre, flattant les instincts despotiques du Maître, le poussant à la dictature et à la réaction, et attaquant près de lui les jacobins qu'il détestait. Elle avait un allié, Bourmont. Ce dernier, qui depuis un an trahissait les royalistes au profit de Fouché et celui-ci au profit de ses coreligionnaires, avait, par surcroît, entrepris de démolir près du Premier Consul le ministre, qu'un instant il s'était même vanté, comme Rœderer, de remplacer.

La disgrâce de Lucien, si elle avait débarrassé le ministre de la Police d'un dangereux adversaire, n'avait donc fait qu'exciter la coterie à préparer une revanche dont la situation toujours difficile d'un ministre de la Police devait lui fournir à coup sûr l'occasion. Celle-ci se produisit plus tôt qu'on ne s'y attendait.

Lucien avait quitté le ministère à la fin de brumaire an IX. Or, le 3 nivôse, cinq semaines après, le Premier Consul fut l'objet d'un des plus formidables attentats qui aient jamais été perpétrés contre un souverain : la célèbre machine infernale de la rue Saint-Nicaise. On sait les événements : tous les historiens de Napoléon se sont étendus sur des faits au sujet desquels ne plane, du reste, aucun mystère¹. Il suffit donc de les résumer pour l'intelligence de ce qui suit. Le 3 nivôse (24 décembre 1800), au moment où le chef du gouvernement, se rendant à l'Opéra, passait dans la rue Saint-Nicaise, une épouvantable explosion se produisit. C'était une formidable machine infernale qui venait d'éclater, quelques secondes trop tard pour atteindre le but qu'on s'était proposé, car tandis que la voiture du Premier Consul se trouvait à moitié brisée, que des personnes de sa suite ou de simples passants tombaient morts ou mourants, le chef de l'État se trouvait sain et sauf. Il parut à l'Opéra et se retira presque aussitôt aux Tuileries, où il trouva Fouché en très mauvaise posture.

Celui-ci s'était rendu sur les lieux, puis s'était transporté au château, où il avait été plus que froidement accueilli : il s'élevait contre lui un tollé général que renforçaient à qui mieux mieux ses adversaires de la veille et ses ennemis personnels. L'attentat était l'œuvre des jacobins, on n'en pouvait douter. On y reconnaissait assez leur main, puisque, si peu de semaines avant, le jacobin Chevalier avait été surpris fabriquant une machine analogue. A cela, du reste, rien d'étonnant ; ces gens étaient protégés, soutenus, peu s'en fallait qu'on ne dit, poussés, par leur coreligionnaire politique, le ministre de la Police. Il fallait sévir contre ces misérables, mais on devait, avant tout, se débarrasser du dangereux ministre qui, chargé de les surveiller, les protégeait et les excitait². Bonaparte arriva exalté par le calme même qu'il s'était imposé à l'Opéra. Alors eut lieu une scène terrible : le Premier Consul accusa en termes formels, violents, exaspérés, les jacobins de l'attentat, se répandit en menaces insensées,

hommes libres, ce qui provoquait des lettres acrimonieuses du conseiller d'État au ministre et au chef du gouvernement (*Lettres de Rœderer*, III, 372.)

¹ Sur toute cette affaire du 3 nivôse, cf. DEMAREST, ch. III, anc. édit., 34, 35 ; nouv. édit., 43, 46 ; MUSNIER-DESCLOZEUX (*Écho de Réal*), I, 47 et suivantes. DESTREM, p. 10, 12. *Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre Saint-Réjant, Carbon et seize autres*, Paris, an X ; DE MARTEL, *Étude sur l'affaire du 3 nivôse an IX*, 1 vol., 1870 ; *Les historiens fantaisistes*, II ; FESCOURT, *Histoire de la double conspiration de 1800...*, Paris, 1819 ; THIERS, *Histoire du Consulat* ; MASSON, *Napoléon et sa famille*, I, 378-90 et les divers mémoires cités dans les pages qui vont suivre ; série de pièces relatives aux complots du Consulat. A. N., A FIV, 1302, n° 41.

² Sources citées plus haut.

et comme quelques amis de Fouché — car lui restait silencieux et froid — essayaient d'insinuer, au milieu de la réprobation générale, qu'il s'agissait peut-être d'un coup de chouans, Bonaparte s'écria : **On ne me fera pas prendre le change, il n'y a ici ni chouans ni émigrés, ni ci-devant nobles ni ci-devant prêtres. Je connais les auteurs, je saurai bien les atteindre et leur infliger un châtement exemplaire**¹. Toute la nuit on donna comme certaine la destitution de Fouché.

Le lendemain en présence des corps de l'État accourus pour féliciter le Consul, le surlendemain au Conseil d'État auquel on demandait une loi de déportation contre les anciens terroristes, le Premier Consul s'emporta de nouveau en violentes sorties contre les revenants de septembre et de mai, et devant les hésitations des juristes du conseil, qui pourtant partageaient en grande partie son opinion, devant la courageuse résistance de l'amiral Truguet, s'écria une fois encore qu'on voulait lui donner le change, lui faire frapper des royalistes inoffensifs, **qu'il n'y avait de menaçants que les septembriseurs**² !

La situation de Fouché paraissait sans issue. Il était attaqué avec passion ; Bonaparte, qui ne disait mot de lui en public, se départait en petit comité de cette réserve, le rendant responsable des forfaits des jacobins. **N'a-t-il pas été un de leurs chefs ? Ne sais-je pas ce qu'il a fait à Lyon et à la Loire (sic) ? Et bien, c'est la Loire et Lyon qui m'expliquent la conduite de Fouché**³. Aux Tuileries, au conseil d'État, courtisans, ministres, hauts fonctionnaires accusaient violemment Fouché. Ses ennemis jetaient le masque : Rœderer s'écriait : **Je me déclare officiellement l'ennemi de Fouché. Ce sont ses liaisons avec les terroristes, les ménagements qu'il a toujours pour eux et les places qu'il leur a données qui les ont encouragés à commettre cet attentat !** Et le 6, dans la deuxième séance du conseil d'État délibérant sur la loi des suspects qu'on exigeait de lui, on vit Rœderer essayer de faire signer à ses collègues une déclaration dans laquelle, attribuant à la politique de Fouché l'attentat du 3, ils eussent demandé au Premier Consul la destitution du ministre⁴.

Le déchaînement de l'opinion n'était pas moindre. Les préfets des départements chargeaient les jacobins⁵. Partisans du Premier Consul et royalistes se coalisaient pour les accabler. Bourmont vint au quai Voltaire offrir d'armer contre eux ses vieux chouans. Fouché refusa avec un sourire, car il méditait précisément de faire arrêter l'ancien chef vendéen lui-même⁶.

Au milieu de l'émoi général, cet homme flegmatique restait d'un calme qui exaspérait et étonnait ses adversaires. Sa situation était horriblement fautive : on ne le consultait plus, c'est à peine si on le prévenait des réunions du conseil ; on parlait devant lui de sa responsabilité, de ses torts, de sa chute imminente.

¹ MIOT DE MELITO, I, 354, rapporte une sortie de Bonaparte à Fouché : **Ne me faites pas de tout ceci une carmagnole. Ce sont vos terroristes qui ont fait le coup.** Cf. aussi *Mém. de Fouché*, I, 219, 221, et sources citées plus haut.

² RŒDERER, *Œuvres*, t. III. R I. avec le Premier Consul.

³ BOURRIENNE, IV, 198-201.

⁴ THIBAudeau, *Mém.*, p. 28. Il est très vrai que Rœderer menait une campagne violente contre Fouché, écrivant lettres sur lettres à Bonaparte, à ses frères, attaquant le ministre près de Joséphine. RŒDERER, *Relations*, t. III.

⁵ Sources citées.

⁶ MUSNIER-DESCLOZEUX, *Indiscrétions*, I, 47, 48.

Lui, parfois, souriait, narquois, ou dédaigneux¹. Il laissait à quelques amis le soin de le défendre ; Joséphine le faisait avec ardeur, presque seule, du reste². D'autres l'excitaient à se disculper, à renier les jacobins³. Il pensait à bien autre chose : Laissez dire... je ne veux pas compromettre la sûreté de l'État... je parlerai quand il sera temps... rira bien qui rira le dernier⁴.

De fait, s'il était une chose certaine pour lui, c'est que ces fameux jacobins, objet de tant de colères, n'étaient pour rien dans l'attentat. Les royalistes seuls avaient fait le coup.

A la suite de l'échec complet du comité anglais, en octobre 1800, Georges avait jeté en France ses plus audacieux sicaires ; tandis qu'en Bretagne, certains d'entre eux se distinguaient par l'assassinat de l'évêque constitutionnel de Quimper, ancien conventionnel régicide, Audrein⁵, d'autres avaient gagné Paris ; ; c'étaient Limoëlan et Saint-Régent. Fouché n'avait pas été négligent : à peine débarqués, ces deux chouans avaient été filés, surveillés, puis soudain perdus de vue par la maladresse de deux agents et la perspicacité même de Saint-Régent qui s'était débarrassé d'un espion en le faisant tuer. Ils avaient alors préparé, exécuté le coup de la rue Saint-Nicaise et se cachaient dans Paris. Fouché était si sûr de leur présence que, le 13 nivôse, il les signalait à Dubois. Pour le ministre il n'y avait pas l'ombre d'un doute : Saint-Régent préparait son coup dès novembre, c'était lui qui l'avait fait. Mais comment contredire ses adversaires et les convaincre d'erreur sans donner des noms, et comment les livrer sans donner l'éveil aux coupables ? C'est ce sentiment qui explique ce langage mystérieux que faisait entendre Fouché lorsqu'il se décidait à parler. Pour lui tout se confirmait. Pendant qu'aux Tuileries et au conseil d'État, on fabriquait des lois de circonstance contre les terroristes et qu'on épilquait à perte de vue sur la disgrâce du ministre, pendant que le préfet de police Dubois, dans son rapport officiel — le ministre semblait s'être effacé —, attribuait très hautement l'attentat aux anarchistes, Fouché et son état-major du quai Voltaire se convainquaient tous les jours davantage que, seuls, les agents de Georges avaient fait le coup.

Dès le 6 nivôse, le marchand grainetier Lambel, qui avait reconnu dans la charrette signalée au Moniteur celle qu'il avait vendue peu avant à un marchand forain, donna de celui-ci un signalement qui était précisément celui de Carbon, l'un des agents royalistes jadis filés. Puis d'autres témoignages s'ajoutèrent, habilement provoqués, ingénieusement rapprochés par Fouché lui-même, qui n'en dormait plus. Carbon a une sœur à Paris : on découvre chez elle des objets qui ont été vendus au faux marchand forain ; on cerne la maison, et quand, le 18 nivôse, Carbon se présente chez sa sœur où il vient tranquillement prendre le café, on s'en saisit. Saint-Régent retrouvé, filé, traqué, ne devait être pris que le 7 pluviôse. Du reste, Fouché avait tenté d'autres voies : il avait fait appeler Bourmont, lui avait déclaré que Limoëlan était à Paris, que sa perte était certaine et qu'il n'avait qu'un moyen de se tirer d'affaire, c'était d'avouer qu'il était, avec Saint-Régent et Carbon, l'auteur de l'attentat. C'était là évidemment la meilleure

¹ Le soir même de l'attentat, il avait parlé à Talleyrand d'une façon assez leste de la fâcheuse aventure due à l'or de l'Angleterre. RŒDERER, III.

² THIBAudeau, *Mém.*, p. 25, et RŒDERER, t. III.

³ BARÈRE, quoique hostile à Fouché, lui gardait une grande reconnaissance de sa courageuse attitude. BARÈRE, III, 118.

⁴ THIBAudeau, 25.

⁵ Le 17 novembre 1800. Cf. E. DAUDET, *La police et les chouans, le Meurtre d'Audrein*, 129-141.

solution pour Fouché, tous les jours menacé d'être arrêté dans sa laborieuse recherche par une disgrâce brusque. Bourmont se prêta mal à cette démarche, trahit Fouché, le dénonçant au Premier Consul comme ne songeant qu'à réprimer les royalistes¹. Bonaparte continuait à traiter de fable l'intervention de ceux-ci en cette affaire. N'ayant pu obtenir de son conseil d'État la loi de proscription, il la faisait lui-même, préparait une liste considérable où l'on avait inscrit pêle-mêle des revenants de la Convention et de la Commune, du 10 août et du 31 mai, des anciens amis de Robespierre et de Babeuf dont aucun, du reste, n'avait trempé dans un seul attentat depuis un an. Cent trente individus appartenant à l'opinion dite terroriste furent, par une loi de circonstance, pour des faits vieux de six et de dix ans, condamnés sans jugement à la déportation. Le 4 janvier (14 nivôse), la liste fut rédigée ; le 5 janvier le Sénat déclara que la mesure prise était conservatrice de la Constitution². On avait naturellement exigé la signature de Fouché. Il savait que la refuser, c'était donner sa démission, et, avant quelques heures — s'il restait — c'était le triomphe, car le 14 nivôse il cernait Carbon, allait le prendre, le convaincre. Fouché n'hésita pas : il signa. Fouché de Nantes contresignait la proscription de 130 malheureux accusés de terrorisme de 1792 à 1795 ! Fouché de Nantes, de Nevers et de Lyon ! Il signa, il resta³. Quatre jours après, il triomphait.

Dès le surlendemain de cet acte inique dont Fouché, dans la suite, chercha à atténuer les conséquences en n'expédiant au bagne que le quart à peine des proscrits, le ministre tenait ses gens.

Le 18 nivôse, Carbon, enfin arrêté, avouait que les royalistes seuls avaient monté le coup de la rue Saint-Nicaise, et le gouvernement convaincu autorisait le ministre de la police à faire arrêter tous les chefs royalistes de Paris. Il y eut, dans les derniers jours de nivôse, une rafle de quatre-vingts royalistes et chouans qui allèrent rejoindre au Temple Bourmont, dont l'arrestation avait permis au ministre de saisir des papiers sans doute compromettants. Dès lors, Fouché n'avait plus besoin de la prise de Saint-Régent, saisi le 7 pluviôse, pour triompher. Il avait vaincu⁴.

Plus les attaques avaient été violentes, passionnées, ouvertes, plus les déclamations contre le ministre mordantes, plus sa politique flétrie ou persiflée, plus ses talents mis en doute et raillés, sa perspicacité contestée, plus aussi son triomphe se trouvait éclatant. Il avait, d'un seul coup, rétabli, et, par le fait même, singulièrement rehaussé sa réputation. Il avait prouvé tout à la fois, malgré les plaintes et les accusations, sa clairvoyance, sa sagacité, son sang-froid et son bon sens. Lui seul avait su voir clair, réfléchir, résister aux emportements et aux préventions. Son attitude passée, sa conduite présente, toute sa politique se justifiaient, d'une façon éclatante. Bonaparte en fut réellement subjugué. Ces événements de nivôse, où Fouché avait eu raison

¹ Sources citées plus haut.

² *Les infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Bonaparte, ou Tableau des 71 Français déportés sans jugement à l'occasion de l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse...*, et sources citées.

³ *Rapport du ministre aux consuls* du 11 nivôse, publié seulement le 19 au Moniteur comme à regret. C'est dans cette pièce qu'on trouve cette phrase stupéfiante : **Parmi les hommes que la police vient de signaler, tous n'ont pas été pris le poignard à la main, mais tous sont universellement connus pour être capables de l'aiguiser et de le prendre. Il ne s'agit pas aujourd'hui de punir le passé, mais de garantir l'ordre social.**

⁴ Sources citées

contre lui, restèrent pour Napoléon un ineffaçable souvenir : le ministre ne craignait pas dans la suite, aux heures où il était menacé, d'invoquer ce souvenir, et il avait raison. Bonaparte n'était pas un esprit étroit : il aimait la supériorité, même lorsqu'elle existait hors de lui, contre lui. S'estimant très fort, très sagace, très capable, il ne songea qu'à priser l'homme d'État qui, en cette circonstance mémorable, avait été plus fort, plus sagace et plus capable que lui¹. C'est pourquoi il fallait quelque peu insister sur un incident qui fit date dans la vie de Fouché.

Celui-ci, pour le moment, sut triompher modestement, mais voulut profiter de la victoire pour engager la lutte à fond contre une bande de chouans qu'il avait cru attachés à sa fortune et qui avaient tenté de le trahir. Il avait fait arrêter le comte de Vezins, le chevalier de Péronne, le comte de Brus-lard et avant tous l'artificieux Bourmont ; d'Andigné et Suzannet suivirent de près leurs anciens compagnons dans les prisons de la République. En même temps il mettait à prix la tête de Georges, et la poursuite commença contre les débris de la chouannerie et les royalistes impénitents. Personne maintenant ne le plaisantait ni ne le blâmait de frapper les coreligionnaires de Saint-Régent².

N'avant pu, d'autre part, empêcher la proscription des terroristes, il montra la plus grande acrimonie envers les agents de la police qui les avaient dénoncés, et notamment contre le préfet de police Dubois³. Il sauvait, d'autre part, quelques chefs, notamment Barère qu'il avait défendu contre certaines revendications⁴.

Sur un autre terrain, le ministre paraissait disposé à rester le défenseur des traditions, des principes et des hommes de la Révolution, c'était le terrain religieux. Nous avons vu qu'il s'était, dès ses premiers mois de ministère, montré assez modéré et fort tolérant dans son attitude envers le clergé, mais qu'il avait réservé ses faveurs et sa protection au clergé constitutionnel. À la veille du concordat qui se négociait avec la cour de Rome, il crut devoir prendre une attitude plus accusée encore, espérant peser suffisamment, sinon pour faire échouer les négociations, du moins pour conserver au clergé de la Révolution une part importante dans la nouvelle Église qui allait s'organiser. Il entretenait, on s'en souvient, avec l'évêque Périer des relations qui, dans ces circonstances, lui permettaient de faire parvenir, par le canal de l'évêque de Clermont, ses conseils et ses directions à l'Église constitutionnelle⁵.

¹ Peltier, toujours hostile, attribuait à cette époque un mobile plus bas aux sentiments du Premier Consul pour Fouché. (PELTIER, 15 juillet 1801.) Il est certain que, défiant et soupçonneux, Bonaparte, sans avoir peur, comptait sur Touché pour prévenir tout nouvel attentat.

² Il pourchassait activement les royalistes de la Bretagne à la Belgique et à l'Allemagne, frappait et dispersait une agence à Bayreuth, formée par hasard de ses vieux adversaires les royalistes lyonnais, en recherchait une à Bruxelles. Cf. Ms. *Bibl. nat.*, N. a. fr., 3572.

³ *Mém. de Fouché*, I, 222.

⁴ BARÈRE, III. 118 ; Mme DE CHÂTENAY, I, 434, dit que Bonaparte ayant fait déporter les jacobins à Oléron, *Fouché les en tira peu à peu par faveur*.

⁵ Cf. la curieuse correspondance du curé constitutionnel Detorcy publiée par L. Jovy, Vitry-le-François, 1898. En même temps qu'il favorisait les efforts de l'Église constitutionnelle pour faire échouer le Concordat, il continuait à pratiquer vis-à-vis de tout le clergé une politique nettement conforme aux principes révolutionnaires : *Il ministro della polizia mi fa tremare*, écrivait le 20 octobre 1800 le nonce Spina : il avait

Instruit comme ministre des phases que traversaient les négociations du Concordat, il en instruisait fidèlement Grégoire, et ce fut encouragé par le ministre, que se réunit, en juillet 1801, le Concile de l'Église gallicane. Les prêtres qui le composaient affichaient la plus grande confiance dans l'ancien séide de la Raison. Et il justifiait cette confiance, car des gazettes ayant mal parlé du Concile, il leur imposa silence, supprimant les Annales religieuses hostiles au Concile, et essayant d'en faire arrêter le rédacteur, l'abbé de Boulogne¹. Dans le Concile, en grande majorité peu favorable au futur Concordat, et où cependant un groupe paraît disposé à transiger, ce sont les intransigeants qu'il soutient : ce sont ses amis, les Grégoire et les Périer, qui, jusqu'au bout, combattront le bon combat gallican. Ce sont eux qu'il se charge lui-même, en dépit des difficultés, d'introduire près de Bonaparte pour plaider une dernière fois la cause du clergé révolutionnaire². En attendant le Concordat, il pèse encore sur les nominations épiscopales, fait par exemple échouer à Paris la candidature de M. de Juigné, candidat agréable aux ultramontains, pour y faire installer le saint et pâle abbé de Belloy³, qui, lui devant sa nomination, reste avec lui en relations fort cordiales durant tout son pontificat⁴.

Le Concordat conclu, le ministre, qui sait se plier aux circonstances, ne désarmera pas cependant. Il pèsera sur le choix des évêques, aura soin de faire rentrer dans le nouvel épiscopat son agent Périer, ses amis Le Coz, de Pansemont et bien d'autres⁵, et posera comme principe que *l'organisation des cultes est dans l'Église ce que le 18 brumaire a été dans l'État, que ce n'est le triomphe d'aucun parti, mais la réunion de tous dans l'esprit de la République et de l'Église*. C'est de ce principe qu'il s'inspirera dans les circulaires que, sous prétexte de *police des cultes*, il adressera le 18 prairial an X (7 juin 1802) aux nouveaux évêques et aux préfets. Aux uns et aux autres il recommandera de veiller attentivement à ce qu'on n'exige des prêtres aucune déclaration contraire aux principes de la liberté de l'Église gallicane (ce qui, après tout, est peut-être encore un vieux souvenir de l'Oratoire), mais aussi en ce qui concerne les prêtres constitutionnels, qu'on ne leur réclame aucune rétractation autre qu'un acte

raison. Le 13 floréal an IX, Fouché avait adressé aux préfets une circulaire extrêmement rigoureuse sur les manifestations extérieures des cultes, les cloches, les processions qui sont moins le signe de la ferveur que de la désobéissance aux lois n. Il ordonnait aux préfets l'application rigoureuse des lois de vendémiaire et du 22 germinal an IV. Le ministre aux préfets, 13 floréal an IX ; La clef du cabinet, 5 prairial. Le ministre était alors considéré réellement comme anticlérical.. Ennemi des prêtres, écrit l'ambassadeur de Prusse, il profite du zèle immodéré de quelques-uns d'entre eux pour justifier de nouvelles déportations (?) qui réveillent les anciennes haines. n Lucchesini à sa cour (BAILLEU, 1801). De fait, il allait très loin puisque, le 9 fructidor an IX, il faisait interdire par le préfet de police aux journalistes *d'annoncer dans leurs feuilles avec une affectation aussi dangereuse que coupable la célébration des services religieux...* Fouché au préfet de police, 9 fructidor an IX ; vente Laverdet, 23 nov. 1848.

¹ DETORCY, 15 juillet et août 1801, p. 207-299.

² DETORCY, 21 juillet 1801. Cf. aussi sur cette attitude de Fouché : MÉRIC, *Vie de l'abbé Émery*.

³ DETORCY, août 1801, p. 299.

⁴ Mme DE CHÂTENAY, *Mém.*

⁵ Il se montrait en outre très rigoureux pour les anciens évêques rentrés en France. Il y a aux archives nationales, F7, 7932, une lettre du ministre de la Police au ministre des cultes très caractéristique (24 pluviôse an X).

d'adhésion au Concordat¹. Rome, au surplus, ne lui tiendra pas rigueur, et Pie VII accueillera paternellement en 1804 l'homme qui a été en 1801 l'âme de la résistance au Concordat, l'allié de l'évêque Grégoire².

Qui donc pouvait, du reste, tenir rancune à ce souple et accommodant personnage ? A l'heure où il frappait les chefs d'un parti, il souriait aux soldats : si ses préférences s'affichaient, inspiraient sa politique, elles n'étaient jamais exclusives. Il savait à point étouffer les rancunes de parti par des services personnels et compenser une mesure rigoureuse par une mesure gracieuse. Pour garder ou reconquérir l'amitié des partis de droite, il avait toujours sous la main le même instrument, le même levier : les radiations d'émigrés³. Pendant l'an IX (1800-1801) il a continué, sinon à décerner, du moins à obtenir des grâces individuelles. En outre, il travaille à ses fameuses catégories. C'était un furieux casse-tête : chaque jour des cas nouveaux se présentaient. On annulait sur la liste les noms inutiles, on effaçait ceux des habitants des pays conquis et réunis à la France depuis 1792, et, chose qui prêtait à un arbitraire commode, parce que gracieux, on supprimait, suivant les termes mêmes du ministre, les inscriptions qui paraissaient avoir été déterminées par les soupçons les plus hasardés, tandis que des témoignages remarquables déposaient en faveur des individus qu'elles concernaient⁴. C'était en cette catégorie que le ministre inscrivant ceux que sa seule faveur affranchissait du joug, tous les jours plus pesant, de l'émigration, et l'arrêté consulaire de vendémiaire an IX devenait ainsi, entre les mains de l'adroit ministre, un nouveau moyen de popularité personnelle, d'influence et de pouvoir. La catégorie fut si largement conçue, ajoutée à tant d'autres, que la liste soudain descendait de 145.000 noms à 3.373. C'était réellement l'amnistie, mais une amnistie ministérielle, établissant, par le système des mises en surveillance, le pouvoir arbitraire du chef de la police sur 140.000 nouveaux citoyens, et non des moindres. En effet, clans un fort remarquable rapport du 14 vendémiaire an X (5 octobre 1802), adressé aux

¹ *Fouché aux préfets*, 18 prairial an X (*Papiers confiés à Gaillard*, et CHARAVAY, vente du 5 juin 1891). Encore cette lettre semblait-elle modérée à côté d'une autre de style violent qu'il avait le 1er thermidor, cinq jours après la conclusion du Concordat, adressée aux préfets et à laquelle le *Publiciste* et le *Journal des Débats* du 18 avaient donné une publicité radieuse. Le nonce Spina en était resté suffoqué, s'inquiétant le 8 août 1801 de ne voir réfrénée en aucune façon la marche contraire du ministre de la Police. Spina à Consalvi. BOULAY, III, 343. Spontanément ou sur une démarche de Rome, le Premier Consul avait dans une lettre au ministre du 21 thermidor (9 août) blâmé cette lettre écrite dans un style de haine et de passion tout à fait contraire à la marche et à la dignité du gouvernement. (*Corr.*, n° 5681.) Fouché restait redoutable. Il s'est juré, écrivait Peltier, le 31 octobre 1801, de ne pas laisser exécuter le Concordat. (PELTIER, 31 octobre 1801.) Le parti concordataire essaya de le fléchir : l'abbé Émery lui adressa, le 15 octobre 1801, une lettre pour le conquérir à l'application loyale de la convention du 15 juillet (MÉRIC, *Vie de l'abbé Émery*). C'est tout ce que voulait Fouché, il aspirait à ce que l'on ne se passât pas de lui : il se radoucit, d'où sa circulaire d'un ton beaucoup plus doux, quoique ferme, du 18 prairial.

² Dès septembre 1801, il avait reconquis par un accueil obligeant et gracieux le nonce Spina, qui le peignait dès lors sous d'autres couleurs : *Spina à Consalvi*, 11 septembre 1801 ; BOULAY, III, 528. Chose curieuse, certains révolutionnaires lui gardèrent une rancune injuste de son attitude, lui attribuant faussement une part à la restauration du culte. (*Robert Lindet à Mesnil*, 15 fructidor an X ; MONTIER, *Lindet*.)

³ Dans le *Compte rendu de l'an VIII*, il lavait les émigrés du reproche fort grave d'intrigues dans le but de se faire restituer par la crainte les biens nationaux.

⁴ *Rapport du ministre aux consuls*, 14 vendémiaire an X ; *Papiers Gaillard*.

trois consuls, il admettait et voulait faire admettre la nécessité qu'il y aurait, à son sens, de soumettre les **rentrées** au contrôle permanent de la police. Il demandait aussi que la nouvelle liste, réduite à 3.373 noms, ne fût pas considérée comme un arrêt définitif, car il fallait laisser aux personnes qui y étaient inscrites le droit de réclamation. En ce qui concernait, au contraire, les omissions, elles pouvaient être réparées en soumettant tous les individus portés sur l'ancienne liste et non inscrits sur la nouvelle à demander des certificats de non-inscription sur la nouvelle. Cette formalité ne pouvait s'exécuter sans une sorte d'examen scrupuleux et fréquemment répété — naturellement confié au ministre de la Police —, auquel n'échapperaient pas les noms des hommes qui, s'étant rendus coupables envers la patrie, ne devaient plus y paraître¹.

Si l'humanité avait sa part dans la proposition de large amnistie dont ce rapport faisait valoir les avantages, si cette mesure s'inspirait d'une politique généreuse, cette opération parut, grâce aux précautions que prenait le ministre de faire maintenir la haute main à son ministère, une manœuvre personnelle de Fouché. C'est sans doute pour cette raison que le Premier Consul fit rejeter proposition par ses collègues².

Fouché affecta d'en être marri pour l'humanité et la politique. Il représenta volontiers à ses amis et par ricochet sans doute aux intéressés que lui seul, en cette question, représentait le libéralisme, le bon sens et... les intérêts du faubourg Saint-Germain ; que le Premier Consul seul faisait obstacle à ce que, franchement, on pouvait appeler l'amnistie. Pour forcer le chef du gouvernement dans ses derniers retranchements, il lui adressait, cette fois à lui seul, un nouveau rapport le 2 brumaire suivant, dix-huit jours après l'autre ; dans ce rapport, le ministre représentait une fois de plus au Premier Consul l'impossibilité morale et matérielle d'ajourner l'amnistie. Il faisait valoir que cette amnistie entraînait dans le plan primitif du gouvernement de Brumaire modéré et réparateur, que les radiations individuelles, justifiées ou non, continuaient, qu'elles donnaient lieu à des réclamations, à des sollicitations qui encombraient d'une façon excessive les bureaux et les antichambres du gouvernement, à des abus de protection qui rendaient arbitraire, et partant inique, l'inégalité des traitements. Cette situation, à son sens, ne pouvait se prolonger : la liste des émigrés ne serait bientôt plus **qu'un recueil où les noms des individus trop importants pour demander leur radiation figureraient sans intermédiaire à côté des noms des émigrés trop obscurs pour l'avoir obtenue**. Ils concluaient en demandant l'application des mesures proposées dans son rapport du 14 vendémiaire³.

Le désappointement du ministre et son inquiétude furent extrêmes, quand, sur ces entrefaites, il eut avis que les consuls s'apprêtaient, à adopter un projet fort différent du sien. L'arrêté projeté, au lieu de rayer des catégories considérables d'émigrés au nom de la clémence et de la politique, devait établir une nouvelle commission qui serait chargée d'examiner les titres que chacun avait à se faire rayer au nom de la justice. Le ministre se hâta de protester. Dans un rapport du 16 brumaire an X — le troisième depuis un mois —, il attaqua véhémentement le projet d'arrêté : cette mesure irait, disait-il non sans bon sens, contre le but qu'on se proposait : tout d'abord elle allait laisser subsister et faire prospérer

¹ Rapport du 14 vendémiaire an X, déjà cité.

² *Mém. inéd. de Gaillard* et note annexée au Rapport du 14.

³ *Troisième rapport au Premier Consul*, 2 brumaire an X ; *Papiers confiés à Gaillard* et A. N., A FIV, 1043.

l'immense manufacture de certificats et d'attestations fausses ; elle impliquait pour la plupart des émigrés une nécessité nouvelle d'avoir recours à la pitié ou à la corruption, au mensonge et à la protection, et pour la police elle-même, celle d'être injuste par méthode et arbitraire par système. D'autre part, le ministre faisait observer que la constitution en véritable *tribunal*, de la commission chargée de statuer, avait ce double inconvénient de dénaturer la mesure prise et d'éterniser l'affaire. Au lieu d'un pardon, c'était une sorte d'*acquiescement* que prononcerait le tribunal, et ce qui eût été une mesure de clémence paraissait une mesure de justice, dispensant les intéressés de toute reconnaissance et enlevant au gouvernement le bénéfice de son bienfait ; qui sait même si, acquittés au lieu d'être *graciés*, les émigrés n'allaient pas se croire autorisés à réclamer leurs biens dont les avait privés cette injustice reconnue ? Comment, du reste, une commission allait-elle pouvoir statuer sérieusement avant des années sur plus de 100.000 émigrés ? Le ministre proposait un nouveau projet dont les bases étaient : 1° la formation d'une liste définitive de prévenus d'émigration ; 2° une amnistie pure et simple pour les individus qui ne se trouveraient pas sur cette liste ; 3° la faculté laissée au ministre de la Police de refuser les certificats d'amnistie, lorsque l'individu réclamant serait signalé comme dangereux. L'amnistie, disait le rapport, a un triple avantage : elle termine rapidement l'affaire de l'émigration ; elle conserve au gouvernement le mérite de la clémence et de la générosité ; elle donne à la République une garantie de plus des dispositions ultérieures des émigrés. Il ajoutait : ti Il est impossible qu'un gouvernement honoré par tant de gloires et par tant de bienfaits, et qui met tant d'élévation à toutes ses mesures, laisse subsister plus longtemps par rapport aux émigrés un état de choses où l'intrigue et la corruption obtiennent nécessairement davantage que le bon droit et le malheur¹.

Jamais le bon sens n'avait parlé un langage plus net et, eu certains passages, plus éloquent. L'homme d'État s'y révélait prévoyant dans la clémence, avisé et froid dans la générosité, estimant que ce grand acte d'humanité devait être surtout une magnifique opération gouvernementale dont le pouvoir consulaire devait se fortifier, alors qu'il pouvait s'en affaiblir et s'en embarrasser. Bonaparte parut se rendre : le projet d'arrêté fut abandonné.

A ce moment, du reste, le chef du gouvernement songeait à une amnistie pleine et entière sous le bénéfice d'un simple serment de fidélité à exiger des émigrés rentrants. Ce fut l'objet du sénatus-consulte du 10 floréal an X. Plus que personne, Fouché avait travaillé à préparer, faciliter, hâter le grand acte réparateur. Au surplus, soucieux de ne pas laisser se créer un malentendu, le ministre ne perdait pas une occasion de rassurer les acquéreurs des biens nationaux, cette classe de citoyens qui les premiers avaient osé se confier au génie de la République alors que tant d'orages l'environnaient de toutes parts, et qui dévouèrent leurs fortunes à ses destinées encore incertaines². Non content de cet hommage, le ministre de la République donnait à ses subordonnés des ordres incessants pour empêcher tout abus de la part des émigrés rentrés ; toute tentative d'insubordination ou d'usurpation devait être réprimée avec une inflexible sévérité³.

¹ Rapport du ministre au Premier Consul, 16 brumaire an X, minute, *Papiers Gaillard* ; original, A. N. A Fiv, 1043.

² *Compte rendu de l'an VIII*.

³ *Fouché aux préfets et commissaires généraux...*

Il restait, du reste, l'homme de la Révolution, veillait jalousement à ce qu'elle fût respectée dans ses souvenirs, faisant saisir impitoyablement les ouvrages d'allures et de doctrines contre-révolutionnaires : le *Livre de l'émigration*, la *Loi de l'humanité pour les victimes égorgées sous Robespierre*, la *Lettre d'un Français sur le rétablissement de la religion catholique*, et le livre de Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*¹. Enfin il continuait à poursuivre avec une impitoyable énergie les derniers chouans en armes².

Tout cela n'empêchait pas les relations de continuer excellentes entre le ministre jacobin, l'aristocratie royaliste et jusqu'à certains chouans presque séduits³. Une réelle amitié unissait maintenant le ministre de la République avec Mme de Vaudémont, avec Mme de Custine ; de simples relations d'obligées à protecteur étaient très vite devenues des rapports d'amitié presque familière, et les salons de ces deux grandes dames, toutes deux fort en vogue dans le monde aristocratique, avaient puissamment servi Fouché dans sa politique. Chez elles comme, du reste, chez Mme Récamier et chez Mme de Rémusat, il rencontrait la société rentrée tout entière et s'y taillait une popularité vraiment paradoxale⁴. Personne déjà, sauf parmi les royalistes de Londres, ne semblait s'étonner de rencontrer souriant, courtois, presque familier, l'ancien conventionnel chez des femmes dont les pères avaient été les serviteurs de Louis XVI. *Des ducs, des pairs briguent les honneurs d'être, au whist de Mme la duchesse de Luynes, des partenaires de Fouché et de duper avec lui leurs adversaires*, écrit amèrement Peltier. Mais Fouché, à la même époque, n'a-t-il pas fait rayer deux anciens ministres de Louis XVI auxquels il a fait grand accueil, l'aimable comte de Narbonne et l'intrigant de Calonne, qu'il rêve même d'imposer comme ministre à Bonaparte⁵. L'engouement était tel que les royalistes militants s'y laissèrent prendre ; la duchesse de Guiche n'avait échoué, disait-on, que parce qu'on n'avait pas pris soin de mettre M. Fouché franchement dans la confiance⁶. M.

¹ Il n'admettait pas la moindre indulgence pour quiconque prônait le retour à l'ancien régime ou flétrissait publiquement les souvenirs de la République, faisant, par exemple, arrêter sans hésiter le 29 mai 1801 une des notabilités de l'Église de France, l'éloquent et célèbre abbé Fournier, qui, le 24, avait en chaire comparé, d'une façon du reste assez inconvenante, la mort de Louis XVI à celle du Christ. L'affaire fit grand bruit. (*La clef du cabinet*, 14 prairial an IX.)

² C'est à surveiller et à déjouer les manœuvres de ce parti (les chouans) que le ministre Fouché emploie sa principale attention et de grandes sommes d'argent, écrit l'ambassadeur prussien. On le soupçonne même d'en augmenter et d'en multiplier les dangers pour se rendre plus intéressant auprès du Premier Consul, l'irriter de plus en plus contre la noblesse émigrée et affaiblir ses préventions contre les jacobins. Lucchesini à sa cour, 23 mai 1801 ; BAILLEU, II, 44. Le fait est qu'à lire la correspondance du ministre de février à septembre 1801 avec le général Quentin, commandant de Belle-Isle, on reste convaincu que la répression du d'onanisme expirant restait le grand souci de Fouché. (*Fouché au général Quentin*, 11 lettres du 5 février au 20 septembre 1881 ; *Revue des autographes*, décembre 1898.)

³ Les mémoires de d'Andigné sont sur ce point bien probants.

⁴ Mme RÉCAMIER, *Souv. et Corresp.*, et BARDOUX, *Madame de Custine*.

⁵ Lord HOLLAND, *Mém.*, 1851, p. 32, et *Relations des agents de Louis XVIII*, 4 juillet 1802, p. 53, 59.

⁶ *Voyage de la duchesse de Guiche*. Joséphine disait à celle-ci que Fouché avait dit une foie qu'il donnerait la moitié de ce qui lui restait à vivre pour effacer six mois de sa vis. — Il était arrivé d'autre part à supprimer des souvenirs de Lyon : l'arrestation de Guillon de Montléon portait ses fruits ; en 1802, Maurille, de Lyon, publia les *Crimes des jacobins de*

de Pradt, alors fort hostile au régime, entreprit à cette époque d'offrir à Fouché le rôle que Bonaparte n'avait pas voulu prendre. A entendre l'agent royaliste, l'ex-jacobin sembla d'abord repousser l'idée d'une restauration, mais il y aurait pleinement accédé lors de leur troisième entrevue. Il s'était exprimé sur Bonaparte avec une extrême amertume, qui s'expliquait, du reste, par la disgrâce qui se préparait et avait parlé avec une pitié larmoyante du [malheureux Louis XVI](#)¹. En réalité, si Fouché avait cru ne pas devoir rebuter complètement son interlocuteur royaliste, il ne songeait pas à trahir le régime. Au contraire il le défendait envers et contre tous, même contre son propre chef et si vivement qu'il allait payer de son portefeuille cette tenace résistance, dernier hommage du citoyen Fouché de Nantes à la République qui sombre.

Lyon, et, par un tour de force, Fouché n'y est pas nommé ; sa signature est supprimée en bas des lettres de l'an II où reste celle de Collot d'Herbois.

¹ VITROLLES (I, 188) dit tenir le fait de de Pradt, qui l'en instruisit en 1802.

CHAPITRE XII

PREMIÈRE DISGRÂCE

Apogée du Premier Consul : progrès du parti réacteur. — La conspiration de Bernadotte. Fouché favorise les républicains. Son rôle dans la question du consulat à vie. Il y est compromis. — Bonaparte accorde à ses frères le renvoi de Fouché. — Le ministère de la Police est supprimé. Disgrâce dorée : grands ménagements. Fouché, nommé sénateur, reste employé secrètement par le Premier Consul. Sa retraite est saluée par les regrets généraux. Son œuvre sous le Consulat justifie ces regrets. — Vie de famille ; grande affectation de modestie, mœurs patriarcales. Jeanne Fouché ; les enfants. Le salon des Fouché ; boston et causeries du soir : les vieux amis. Un intérieur paisible. Il n'est plus question de Fouché. — Fouché au Sénat : la médiation helvétique. Influence que garde Fouché aux Tuileries. — Anarchie de la police. Incapacité des nouveaux chefs. Police officieuse de Fouché. Fouché en rapport avec les partis d'opposition. Quelle part a eue Fouché dans la conspiration Moreau. — Maladresses que commettent ses successeurs. — Le procès Moreau ; l'exécution du duc d'Enghien. — Fouché signale les fautes commises. Bonaparte a recouru à lui. — L'Empire. — Fouché mène au Sénat la campagne pour la proclamation de l'Empire. — liaison qu'il a de faire voter l'Empire après avoir combattu le consulat à vie. — Fouché s'impose. — Fête au château de la Houssaye. Fouché confère avec Napoléon et sort ministre. — Il se réinstalle le 2 messidor au ministère de la Police générale.

A l'époque où nous sommes arrivés, Bonaparte est parvenu à l'apogée de sa popularité. La paix d'Amiens, venant après tant d'autres actes réparateurs, semble disposer l'opinion publique à accorder à l'auteur de tant de bienfaits l'investiture de cette magistrature viagère, héréditaire même, que depuis trois ans une active coterie désire pour lui et l'excite à demander. Fouché lutte de toute son influence contre cette restauration du pouvoir personnel. Question de principes ? Non, mais question de politique. A quoi bon ? Les royalistes semblent calmés : leur fidélité au roi s'accommode du pouvoir consulaire, qu'ils peuvent croire passager et transitoire : en proclamant Bonaparte dictateur à vie, on va surexciter de ce côté plus d'une fureur, le désigner plus sûrement aux coups de Georges et de ses sicaires, que précisément Fouché sait prêts à agir. Que dire des républicains ? Verront-ils sans effervescence ce dernier coup porté à la République ? Du reste, c'est toujours la réaction que Fouché redoute en cette aventure, avec ses suites impossibles à prévoir. Et il a raison de craindre personnellement ces fatales conséquences. Il les connaît bien depuis nivôse, les gens qui dirigeront le nouveau gouvernement monarchique : il les déteste, ils le haïssent ; Rœderer, Lucien, Talleyrand, quelques nobles exaspérés contre le jacobin¹. Le consulat à vie, c'est le triomphe de ces réacteurs, ses ennemis personnels. C'en est assez pour le lui faire redouter.

Il le combat donc de toute son énergie tenace² ; la crainte que lui inspire l'événement qui se prépare et qu'il veut empêcher est telle qu'il a essayé de faire échouer, dit-on, lui le pacifique, la paix d'Amiens, œuvre de Talleyrand, acheminement vers l'apothéose de Bonaparte³, telle aussi qu'il est fortement soupçonné d'avoir poussé Bernadotte à l'échauffourée, la fameuse conspiration de Rennes, sur laquelle on ferma les yeux, mais dont le ministre resta responsable aux yeux des conseillers du Premier Consul⁴. Rapprochée d'autres circonstances encore, la conduite du ministre de la Police devenait singulièrement suspecte. Les républicains, les jacobins étaient plus que jamais au ministère bien reçus et flattés. Fouché entretenait avec soin sa popularité dans les milieux révolutionnaires, s'excusant d'avoir dû sacrifier quelques coreligionnaires, mais préservant par cela même le reste du parti de la déportation. *Je suis bien obligé de laisser passer quelques individus, mais je sauve les masses : les masses se relèvent quelques jours plus tôt ou plus tard,*

¹ S'il faut en croire les correspondants de Peltier, on essayait de faire agir Lucien revenu à Paris pour faire remplacer Fouché par Bourrienne. PELTIER, 30 novembre 1801 (10 frimaire an X).

² Il usait de tous les moyens pour détourner le Premier Consul de la dictature à vie. L'agent du comte de Lille à Paris racontait en 1803 que le ministre de la police ayant, en 1802, intercepté un mémoire destiné à Louis XVIII et démontrant que la meilleure conduite qu'il eût à tenir était de se faire oublier et de laisser agir Bonaparte, qui n'ajouterait aucun degré à son trône qui ne ddt servir de marche au roi pour y parvenir, le communiqua à Bonaparte, qui se mit en fureur : *Non, cela n'est pas vrai, se serait écrié Bonaparte, vous n'avez point intercepté cet écrit, vous l'avez fabriqué vous-même pour me porter à recourir aux jacobins.* (9 août 1803, REMACLE, 373.)

³ DE MARTEL, *le Traité d'Amiens*, 18.

⁴ DESMAREST, ch. V (nouv. édit., 83, 86) ; général DE MARBOT, I, 162 ; Mme DE STAËL, *Dix ans d'exil*. On verra (ch. XVIII) les relations intimes entre Bernadotte et Fouché. Dès cette époque, Fouché était fort bien avec Moreau, qu'il tenta de réconcilier avec Bonaparte, toujours dans le but de retenir celui-ci du côté républicain. (DESMAREST.) Mais dans le même temps Fouché essaya de sauver deux autres officiers compromis dans des propos contre la dictature qui se préparait, Donnadiou et Fournier-Sarlovèze. PASQUIER, I, 158 ; SAVARY, I, 428, 437 ; FOUCHÉ, I, et GUILLON, *Conspirations militaires*, 25, 26.

et elles font justice¹. Les pamphlets républicains circulaient librement². Bonaparte s'en irritait, et il s'irritait encore de certains ménagements pour les chouans, qu'on ne poursuit plus, disait-il, qu'on relâche trop tôt³.

Tous les jours le Premier Consul assiégé par ses frères, ses ministres, ses amis, sollicité par sa propre ambition, trouve plus encombrant ce ministre qui seul résiste à l'entraînement général, précipitant la France à la servitude. Il l'estime gênant : de là à le trouver suspect il n'y a qu'un pas. Contre les Lucien, les Talleyrand, les Rœderer, Fouché n'a qu'un recours : Joséphine. C'est une alliée, nous avons dit pourquoi. Elle ne vent pas du Consulat à vie, prélude sans doute du divorce. Fouché lui apparaît son seul vrai ami : Talleyrand veut marier Bonaparte à une Badoise, Lucien à une infante. Mais elle est précisément trop intéressée dans cette affaire, trop compromise même par l'amitié qui la lie à Fouché pour peser beaucoup⁴. Dès lors le consulat à vie est fait.

Fouché alors, toujours mystificateur et roué, veut essayer d'un suprême moyen. Il ruse, trompe. Par Sieyès et Grégoire il a ses entrées au Sénat : il se donne au Luxembourg pour le confident des consuls : jamais, à l'entendre, le Premier Consul n'a voulu autre chose qu'une simple prolongation de pouvoirs : ce serait même le gêner, l'embarrasser que de lui offrir ou de lui décerner le consulat à vie. En vain Rœderer lutte, accourt au Sénat contredire Fouché. A ce moment celui-ci vient d'enlever le vote⁵.

On sait les incidents qui suivirent : le Sénat, berné, se croit habile et généreux en offrant dix ans de pouvoir au Premier Consul : celui-ci, furieux, s'attendant à mieux, répond froidement, éconduit l'ambassade et se fait décerner par un plébiscite le titre rêvé. Mais il n'ignore pas qui a dirigé le Sénat en cette circonstance. Fouché va payer pour tous. Il paraît s'en préoccuper peu, plaisante Bonaparte au moment où députés et tribuns viennent le féliciter, semble aller au-devant de la disgrâce, qu'il pressent. Peut-être, au fond, cette disgrâce ne lui est-elle pas désagréable. Il a déjà mesuré son pouvoir sur Bonaparte, cette sorte de fascination dont on remarque dès lors le singulier caractère, et le Premier Consul, déjà si absolu, si autoritaire, prend pour parler au ministre de son éloignement d'infinies précautions. C'est le ministre de la Police, inutile, déclare Bonaparte, après la paix avec l'Angleterre, qu'il faut abolir : Fouché approuve ; mais il faut s'acheminer doucement à cette suppression : on la fixe à l'an XII : le ministre ne résiste pas, tombe d'accord sur ce point avec une bonhomie affectée. Un dernier assaut est alors tenté près du Premier Consul. Le 26 fructidor, Bonaparte part pour Mortefontaine, où il est convié par Joseph ; il y trouve Lucien, et c'est devant les vives instances des deux frères, appuyés par Talleyrand et Lebrun, qu'il se décide à signer l'arrêté de suppression. Mais telle est sa timidité — incroyable pour ceux qui connaissent ses façons — que lorsque le lendemain, Fouché se présente à la Malmaison, pour y travailler avec le Premier Consul, celui-ci n'ose pas l'informer de l'événement. A son retour au quai

¹ BARRAS, IV, 140.

² Duchesse D'ABRANTÈS, IV, 74.

³ *Bonaparte à Fouché*, 24 février 1,302. *Corresp.*, VII, 5973.

⁴ BOURRIENNE, V, 39. MASSON, *Napoléon et sa famille*, II, 117, 120.

⁵ THIBAudeau, 261 ; MASSON, *Napoléon à sa famille*, II, 166 ; AULARD, *L'établissement du Consulat à vie* (*Rév fr.*, XXVIII, 320).

Voltaire, le ministre reçoit la visite du consul Cambacérès, qui, avec embarras, lui annonce que le Conseil a résolu la suppression du Ministère¹.

Jamais, il est vrai, disgrâce ne fut enveloppée de plus de formes, de compensations et d'hommages.

Le ministre n'était pas personnellement disgracié : on n'avait pas à lui retirer un portefeuille qui cessait d'exister : si jamais on rétablissait ce ministère, nul que lui ne le recevrait. D'autre part, le Premier Consul croit habile de faire savoir à Fouché que ce sont ses frères qui lui ont arraché cette décision. Il redoute le mécontentement qu'elle peut causer au ministre, si puissant, si influent, si populaire que l'opinion publique se prononce vivement contre sa disgrâce, une opinion publique qui a pour organes aussi bien les nobles amies de Mine de Vaudémont que les Thibaudeau et les Réal. Dès lors Bonaparte, désireux de ménager l'homme, l'accable de prévenances, de richesses et de titres.

L'ex-ministre est nommé membre du Sénat, pourvu plus tard d'une riche sénatorerie, la sénatorerie d'Aix, grosse prébende, haut titre. Et Bonaparte, en l'envoyant au Sénat, écrit à ses membres dans un message du 28 fructidor : *Le citoyen Fouché, ministre de la Police dans des circonstances difficiles, a répondu par ses talents et par son activité, par son attachement au gouvernement, à tout ce que les circonstances exigeaient de lui. Placé dans le sein du Sénat, si d'autres circonstances redemandaient encore un ministre de la Police, le gouvernement n'en trouverait point un qui fit plus digne de sa confiance*². Ce n'est pas seulement enterrer le ministre sous des fleurs, c'est lui laisser entrevoir la résurrection, prudente précaution peut-être, si l'on considère que les gouvernements meurent des disgrâces trop éclatantes de Fouché, mais imprudente promesse, puisqu'elle intéresse aussi dès lors l'homme aux embarras et aux disgrâces du gouvernement consulaire.

Enfin comme pour assouvir du moins une des ambitions de Fouché, Bonaparte, en attendant la superbe rente viagère de vingt à vingt-cinq mille livres qu'il lui assurera avant peu sous forme de sénatorerie³, lui fait un royal don... S'étant présenté le 28 fructidor à la Malmaison pour remettre au Premier Consul, avec son dernier rapport, le reliquat des fonds de la police, deux millions quatre cent mille francs, il reçoit du chef du gouvernement la moitié de cette somme à titre de gratification⁴. Le Premier Consul ajoute qu'il lui conserve estime, affection et reconnaissance, qu'il recevra avec plaisir ses conseils et ses informations. C'est autoriser Fouché à tout entreprendre et à tout oser. Il va devenir, contre ses successeurs, un de ces pouvoirs occultes employés officieusement par Bonaparte et contre lesquels il s'est lui-même heurté. En somme, tout lui vient grâce à cette fructueuse disgrâce, honneurs, titre fort prisé — les sénateurs étaient après

¹ THIBAudeau, *Hist. du Consulat*, III, 47 ; BOURRIENNE, V, 35-38 ; *L'agent royaliste à Louis XVIII*. REMACLE, p. 129, 139.

² *Message au Sénat conservateur*, 28 fructidor an IX (15 septembre 1802). *Corresp.*, VIII, 6326. Remarquons l'embarras que décèle cette phrase, si imprudente dans le fond et d'autre part si incorrecte dans la forme.

³ *Correspondance inédite entre Thibaudeau et Fouché*, gracieusement communiquée par M. Étienne CHARAVAY. Fouché, le 27 frimaire an XII, entretient son ami, devenu préfet des Bouches-du-Rhône, des revenus de sa sénatorerie d'Aix. *Fouché à Thibaudeau*, 27 frimaire an XII.

⁴ *Mém. de Fouché*, I, 287, 288. THIBAudeau, qui est ici l'écho de Fouché, son ami, dit également (*Histoire*, III, 7) que le Premier Consul a fait don à son ministre disgracié d'une somme de 1.200.000 livres, reliquat de la caisse des jeux.

les consuls les plus hauts personnages de l'État —, gros revenus, capital important, pouvoir occulte sans responsabilité, influence secrète sur les affaires de l'État, hommage public de reconnaissance de la part du Premier Consul, témoignages de confiance et de regrets de la part des hommes d'État du régime comme des partis opposants¹.

De fait, l'opinion publique était pour lui. Pour ne s'être pas manifestée avec autant d'unanimité et d'énergie qu'elle le fera en 1810, lors de la seconde et la plus éclatante disgrâce de Fouché, elle se montre anxieuse. Thibaudeau n'est pas seul à constater que Fouché ci emportait beaucoup de regrets n A bien des gens il parut que le gouvernement venait de s'amputer d'un membre précieux ; et quoique la tranquillité publique, œuvre du ministre déchu, parût grande tant du côté des royalistes que du côté des jacobins, la sécurité le sembla moins. On s'était habitué à compter sur Fouché non seulement pour protéger le gouvernement contre les entreprises fâcheuses, mais aussi les particuliers contre les emportements du Premier Consul². On lui était reconnaissant, plus que dans la suite, de l'œuvre accomplie. Il avait eu une part considérable, parfois prépondérante, dans la tâche de pacification intérieure. Ministre du Directoire, il avait écrasé la démagogie, préparé l'avènement du gouvernement réparateur, ménagé toutes les transitions avant Brumaire, empêché toutes les réactions après ; ministre du Consulat, il avait su contenir par son seul ascendant le parti jacobin, réprimer sans violence le parti royaliste, pacifier l'Ouest et le Midi, diminuer le brigandage dans toute la France, organiser la police, rendre la sécurité à tous ; il s'était efforcé de rallier au nouveau pouvoir tous les bons citoyens de droite et de gauche, de façon à en faire un gouvernement national incapable de réaction contre aucune opinion. Pour les éléments de droite, il avait, en dehors de certaines relations courtoises, le mérite, qui alors ne lui était pas contesté, d'avoir ouvert aux neuf dixièmes des émigrés rentrés les portes de la patrie, le mérite plus grand encore d'avoir voulu les ouvrir à cent cinquante mille exilés. Pour les partisans du gouvernement fort, il avait celui, sinon d'avoir fait Brumaire, du moins de l'avoir complété, d'avoir fait accepter et triompher partout le nouveau gouvernement. de l'avoir assis sur des bases solides d'une police alors sans précédent. Les républicains et les libéraux devaient reconnaître que nul n'avait travaillé plus opiniâtrement que lui à faire respecter le principe républicain, à lier le nouveau gouvernement à la Révolution, à écarter une restauration monarchique et une réaction contre-révolutionnaire, à faire ajourner la dictature césarienne instituée sous le nom de consulat à vie et le retour à l'ultramontanisme romain, conséquence possible du Concordat. Les jacobins, frappés ou plutôt abandonnés parfois aux colères du Premier Consul, n'ignoraient pas que l'ancien conventionnel les avait sans cesse préservés de plus amples

¹ Joséphine s'en lamentait près de Bourrienne (BOURRIENNE, p. 30), et tandis que THIBAudeau (*Histoire*, III, 7) se fait l'organe des regrets exprimés par les hommes de la Révolution, l'agent du comte de Lille ne dissimule pas les craintes et la peine du monde bien pensant. *L'agent à Louis XVIII*, 4 et 14 août 1802. REMACLE, 88 et 100 ; Mme DE CHÂTENAY constate aussi cette crainte générale, II, 44.

² On prétend qu'il avait la vigueur de se refuser à des actes arbitraires, et que Dubois ne s'opposera à rien, écrit, le 14 avril, l'agent royaliste, cependant hostile à Fouché (REMACLE, 100), et le 1er octobre 1802 : On ne croit pas que les émigrés gagnent au change, car les constitutionnels (Rœderer et autres) ont pour eux bien plus d'aversion que les jacobins. REMACLE, 129.

proscriptions. Le clergé enfin devait rendre et rendait hommage à la tolérance de sa police et à la modération d'une politique sans faiblesse, mais sans rigueur¹.

Et, par une rare habileté, il avait su faire plus clairement apparaître à chacun ses services que ses torts.

On était donc fort naturellement disposé à reconnaître qu'il avait brillamment accompli la tâche d'un homme d'État. Sa personnalité, lavée des anciennes souillures, avait grandi de cent coudées, et le monde politique ne pouvait se décider à croire finie cette carrière, à détourner ses yeux de ce ministre si apprécié et si redouté qu'il avait fallu pour l'éconduire faire crouler son ministère. Lui seul sembla croire tout d'abord sa carrière active terminée.

Jamais homme, en effet, n'afficha un si grand amour du repos, un si grand dédain des honneurs et du pouvoir que Joseph Fouché, toutes les fois que les circonstances l'obligèrent à la retraite. À l'entendre, il était un homme simple, sans ambition, sans prétentions, sans besoins, un bon citoyen — assurément fort capable, — mais qui se trouvait toujours avec un plaisir indicible soulagé des responsabilités et des honneurs. Il s'était fait petit en 1795, lorsque, la Convention l'ayant condamné, il s'était retiré dans son taudis de la rue Saint-Honoré. Nous le verrons prendre en 1810, en 1814, en 1815, ces attitudes de Cincinnatus regagnant son foyer, le devoir civique rempli. Cette attitude faisait illusion : ses ennemis se rassuraient, persuadés qu'il allait s'enterrer lui-même dans le repos ; tous le croyaient d'autant plus volontiers qu'il était réellement homme de foyer, mari amoureux, père tendre, de goûts simples. Dans l'habit de velours bleu du ministre, comme sous le panache rouge du représentant en mission, l'ex-principal du collège de Nantes avait conservé en effet cette simplicité de vie et cette austérité de mœurs qui frappaient ses contemporains et forçaient l'estime des plus hostiles. Et il n'avait guère à changer sa vie d'intérieur lorsque, le 28 fructidor an X (15 septembre 1802), il quitta l'hôtel de Juigné — résidence au quai Voltaire du ministre de la Police — pour aller habiter avec les siens une petite maison située au n° 333 de la rue Basse-du-Rempart, qu'il abandonna quelques mois après pour le n° 264 de la rue du Bac². Il aspirait au repos, assurait-il : les conditions dans lesquelles on le lui accordait remplissaient son cœur de joie et de reconnaissance. On le vit affecter le détachement des affaires publiques, se consacrer aux siens.

¹ Lui-même, dans une note retrouvée dans les papiers confiés à Gaillard, faisait valoir les résultats heureux de sa politique vis-à-vis des jacobins, dont quelques sacrifices légers entretiennent la confiance, et auxquels on offrit les moyens de mourir avec grâce, tandis que le même ministre forçait les chouans et les émigrés d'espérer en lui ; et plus d'une fois, ajoute la note, Bourmont et Méhée se sont frôlés l'un contre l'autre dans les défilés de son hôtel..... Enfin, en se prononçant pour les prêtres constitutionnels, il a entretenu un zèle qui était nécessaire encore, tranquilisé ces prêtres sur la rentrée de leurs ennemis et préparé pour le gouvernement le moment où il sera possible de fondre les uns et les autres dans une même constitution.

² *Almanach national*, an XI et an XII. Il avait avant l'hôtel de Juigné l'aria la rue de la Convention, puis la rue Saint-Honoré ; ce ne fut que sous l'Empire qu'il acquit l'hôtel de la rue Cerutti (rue Laffitte), devenu en 1809 l'hôtel d'Otrante, et qu'il conserva jusqu'en 1819.

Fouché avait alors quarante-trois ans, sa femme trente-huit. Jeanne Fouché, dont le peu galant Barras nous a dessiné un portrait caricatural, ne paraît pas, à dire vrai, avoir jamais réalisé le type de la parfaite beauté. Sa réputation, sous ce rapport, était fâcheuse. À l'époque même où Barras nous la peint dans *son horrible laideur*, Vincenzo Monti, la rencontrant à Milan, la qualifiait laconiquement de *brutta* (vilaine)¹. Elle était du reste femme de mérite, bonne ménagère et mère exemplaire.

Fouché, qui l'aima tendrement, ne perdit jamais une occasion de faire d'elle un éloge sans restriction : *Elle était le modèle et l'exemple de son sexe*, écrivait-il le 12 mars 1817, et il ajoute à cette occasion qu'il souhaite à ses enfants *de se pénétrer des rares vertus de leur mère*². *Elle avait*, dira-t-il encore, *l'esprit éclairé*³ ; son mari, en effet, la consultait souvent, la mêlait intimement à sa vie, quoiqu'elle parût peu en public⁴. Elle l'avait cependant suivi partout. De Nantes, où son père le procureur François Coiquaud était en 1792 président du district, elle avait accompagné son mari à Paris. à Nevers, où elle avait — on s'en souvient — donné le jour à une fille, à Lyon où on la voit réquisitionner à son usage soie et dentelle, dans le grenier de la rue Saint-Honoré, où elle partagea les chagrins du père et la misère du proscrit, à Milan où elle avait fait à Monti une si triste impression, partout en un mot. Fouché, de mœurs très pures — on le disait même amoureux —, n'était pas seulement un époux fidèle, il était aussi un ami intime et dévoué : *Mon travail, mes lectures, mes promenades, mon repos, mon sommeil, tout était en commun avec elles*, écrira-t-il au lendemain de la mort de sa femme⁵.

Ils avaient perdu aux heures noires de leur vie, de 1704 à 1706, trois enfants en bas âge et les pleuraient. D'autres étaient venus : Joseph, alors âgé de cinq ans ; Armand, de deux ans et Athanase — le futur grand veneur de la cour de Suède —, de quelques mois seulement. Une fille, Joséphine, allait naître de cet heureux ménage, le 25 juin 1803, neuf mois après la disgrâce de son père.

Au ministère, la vie avait été modeste. Jeanne Fouché, *passionnée d'amour pour son mari*, au dire d'une contemporaine, *jalouse comme s'il avait vingt ans*, préférait cette existence retirée⁶. Une vieille parente de Coiquaud, le secrétaire du ministre, Maillochau, son âme damnée, quelques vieux oratoriens comme Gaillard et Le Comte, quelques anciens collègues de la Convention, Thibaudeau et Daunou, Réal, le secrétaire général du ministère, Lombard, formaient l'unique société de la famille. Les soirées se passaient en famille : on faisait un boston. Les enfants couraient dans la chambre : on leur débitait des bêtises qui faisaient

¹ BARRAS, III, 71 (cf. notre ch. VIII), et MONTI, *Lettres*, t. I, p. 798 (cf. notre ch. VIII).

² *Fouché à Gaillard*, 12 mars 1817.

³ *Fouché à Gaillard*, 28 août 1820 (*Papiers de Gaillard*).

⁴ On ne la voit guère apparaître dans la vie publique de son mari. Je relève dans le carton F7, 6356, une lettre d'un détenu politique à Mme Fouché pour implorer sa mise en liberté. Fouché et sa femme paraissent avoir été en cette circonstance peu disposés à encourager ce genre de requête. Celle-là fut transmise par voie officielle au préfet de police, non appuyée par la femme du ministre et rejetée finalement. Elle parut peu dans le inonde, étant très éprouvée par la naissance assez précipitée de sept enfants. Eu 1808, Fouché dit dans une note à l'Empereur que lui-même n'allait pas dans le monde à ce moment en raison de la mauvaise santé de sa femme. A Fiv, 1503.

⁵ *Fouché à Thibaudeau*, 8 nov. 1812 ; *Corr. inéd.*, communiquée gracieusement par M. Étienne Charavay.

⁶ Mme DE CHÂTENAY, II, 40.

rire le père aux larmes. Fouché s'approchait des joueurs, regardait les jeux — lui ne jouait jamais que dans de plus hautes parties —, faisait tricher l'un des joueurs et s'allait coucher à dix heures dans la même chambre que sa femme et ses trois fils. C'est cette vie qu'on transporta rue Basse-du-Rempart, puis rue du Bac¹. Fouché avait, en 1803, confié l'éducation de ses fils à son ancien élève de Vendôme, le jeune publiciste Antoine Jay, plus tard célèbre comme orateur et journaliste, futur membre de la Chambre des députés et de l'Académie française². Celui-ci vint compléter cette réunion familiale. On voyait revenir des amis restés fidèles : on élargissait pour eux le cercle. C'était alors une société composite. A côté de ce que la seconde femme de Fouché, née de Castellane, appellera avec dédain les Brutus de son mari³, vieux conventionnels comme Barère, Thibaudeau, Réal, on rencontrait maintenant chez lui les deux fidèles amies : la marquise de Vaudémont⁴, la marquise de Custine⁵, Mme de Châtenay⁶, Mme de Clermont-Tonnerre⁷, Mme de Saint-Aubin, *familière de la maison*⁸, quelques amis de l'Oratoire d'opinions fort différentes comme Malouet et Daunou, quelques émigrés rentrés grâce au ministre comme Cazalès et Chênedollé. Toutes les opinions étaient représentées dans ce petit salon où, du reste, le maître de la maison, accueillant, courtois, ne parlait guère politique ; il se jetait par contre dans des discussions morales ou scientifiques où apparaissaient une intelligence nourrie, un esprit paradoxal, facilement taquin, et une disposition, étonnante chez cet homme discret, au bavardage sans limites. Rien ne faisait plus utilement illusion à tous que ces réunions familiales où l'on ne parlait pas politique⁹. L'ex-ministre semblait s'ensevelir dans l'oubli.

Il n'est plus question de Fouché, écrit-on de Paris à Londres, et l'agent ajoute, pris aux grands airs de dédain de Fouché : Il a déclaré qu'il ne voulait pas être le drapeau rouge de la France qu'on ne déployait que dans les moments les plus dangereux¹⁰.

On se trompait : ceux qui le voyaient de très près étaient au contraire frappés de sa foi absolue dans son prochain retour au ministère. Bourrienne, encore secrétaire de Bonaparte, visitant souvent l'ex-ministre soit rue du Bac, soit à sa terre de Pont-Carré récemment acquise, en Seine-et-Marne, et où il passait l'été,

¹ Mme DE CHÂTENAY, II, 40.

² Antoine Jay, né en 1770, avait été l'élève de Fouché à Niort ; revenu en France en 1803 après un long séjour en Amérique, il accepta de devenir le précepteur des fils de Fouché et son secrétaire. Il resta à son modeste poste jusqu'en 1810, époque où nous le verrons solliciter du duc de Rovigo un poste à la police qui lui permit probablement d'instruire son ancien patron de ce qui se passait à Paris. Il se mit alors à écrire... Devenu, en mai 1815, député de Bordeaux à la Chambre, il y fut avec Manuel l'homme du duc d'Otrante. Il prit la direction de l'Indépendant, organe officieux du ministre, puis du Constitutionnel, et y mena, durant la Restauration, une campagne violente au nom du parti libéral, restant en relation avec Fouché exilé.

³ *Fouché à Gaillard*, 25 avril 1818 (*Papiers inéd.* de Gaillard).

⁴ *L'amie de la maison*, suivant les termes de Mme DE CHÂTENAY, II, 51.

⁵ BARDOUX, *Madame de Custine*.

⁶ Mme DE CHÂTENAY, passim.

⁷ Elle avait été mise en relation avec les Fouché par Joséphine.

⁸ Bulletin de police, 20 juillet 1814, F7, 3763.

⁹ Mme DE CHÂTENAY, II, 40.

¹⁰ Note l'un agent anglais, citée par DE MARTEL, *Historiens fantaisistes ; Conspiration de Georges*, p. 27. On ne parle plus de Fouché, écrivait encore un agent du comte de Lille le 3 novembre 1802 ; REMACLE, 166.

le trouva toujours convaincu de son prompt rappel au ministère. Le secrétaire du Premier Consul, qui entendait Fouché parler des circonstances qui le ramèneraient au pouvoir, en arrivait à le soupçonner de les préparer. On voyait chez lui, certains jours, des agents politiques appartenant à tous les partis de désordre¹.

Au surplus, il était venu occuper sa place au Sénat, et il y avait vite pris une réelle influence, y retrouvant des amis et des alliés. Quoiqu'il y affectât un mutisme systématique², une action personnelle, qui devait avant deux ans s'exercer au Luxembourg dans une circonstance mémorable, en faisait un des membres les plus en vue de l'assemblée Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de le voir chargé avec trois de ses collègues d'une mission extraordinaire d'ordre particulier. Le 13 frimaire an XI (3 décembre 1803), il fut désigné comme un des sénateurs qu'on chargea de conférer avec les députés du peuple suisse, convoqués à Paris en vertu de la médiation du Premier Consul, réclamée par la République helvétique et consentie par lui³.

On le revit aux cercles des Tuileries, à la table du Premier Consul, où l'accompagnait Jeanne Fouché⁴. Il jouait du reste dans les coulisses du pouvoir un rôle qui, pour être peu visible, n'en était pas moins actif ni moins important.

Bonaparte se décidait rarement à disgracier complètement un de ses serviteurs, encore moins à se priver des services d'un homme qu'il jugeait utile et compétent. On l'avait vu pour Lucien qui, privé de son portefeuille, avait cependant gardé aux Tuileries une influence suffisante pour faire pièce au ministre de la Police. On devait le voir pour Talleyrand, privé en 1807 du portefeuille des Relations extérieures, mais restant jusqu'en 1809 le vrai directeur de la politique étrangère de l'Empire. On le vit de 1802 à 1804 pour Fouché. Laisser un talent improductif paraissait au Premier Consul un des plus impardonnables gaspillages, et il ne les aimait pas. Trop défiant, trop autoritaire pour abandonner entre les mains d'un homme ambitieux, entreprenant et indépendant, le ministère, tous les jours plus redoutable, qu'il venait de supprimer si brusquement, Bonaparte, du jour où il eut plongé Fouché dans sa disgrâce dorée, crut pouvoir derechef exploiter sans danger ses talents de policier, sa sagacité et son influence. Au surplus, la chose s'expliquait : la police était maintenant dans une rare anarchie, chacun s'en occupant, sauf le ministre qui en était chargé, l'incapable Régnier, ministre de la Justice. Le directeur

¹ Nous allons voir qu'il était l'ami des Fresnière et des Lajolais, sous-ordres de Moreau ; rn juillet 1803, le bruit courait qu'il avait conçu un projet de révolution républicaine de complicité avec Sieyès et Masséna (Note de l'agent royaliste, 16 juillet 1803). En même temps, il affichait une vive indignation de l'exil de l'abbé de Montesquiou, un des représentants de Louis XVIII (8 octobre 1803, REMACLE, 354 et 416), et, allant plus loin, accueillait en mars 1803 avec bienveillance la visite singulière des deux chouans d'Andigné et Suzannet, échappés des prisons où, ministre, il les avait fait enfermer (Note du 30 mars 1803). REMACLE, 281 et d'ANDIGNÉ, *Mém.*, II, 121-2.

² *Mém. de Fouché*, I, 279. Procès-verbaux du Sénat, A. N., C C 2-3. Il n'y est fait mention de Fouché entre la séance du 29 fructidor où il prend séance jusqu'au 2 germinal an XII qu'à la séance du 5 complémentaire an XI, où il est désigné au scrutin comme candidat à une sénatorerie. (Note de la 2e édition.)

³ Acte constitutif de la commission, 13 frimaire an XI (3 décembre 1802) : A. N., A FIV, 78, pl. 448. Sur cette négociation assez compliquée, cf. les longues pages de Rœderer, collègue de Fouché dans la commission (*Œuvres*, III, 454, 469), et les *Mém. de Fouché*, 290, 296.

⁴ Registre des invitations. *Bibl. nationale*, Mss. N. A., FIII 98.

officiel, actif, capable du reste, de la police sous ce chef incapable était Réal : c'était un policier parfois audacieux, mais dont l'autorité était médiocre : excellent sous-ordre, employé plus tard avec un réel succès par Fouché, il ne jouissait d'aucune influence personnelle. Aussi bien, ses subordonnés se croyaient les droits de rivaux : le préfet de police Dubois se prenait depuis fructidor an X pour un petit ministre, indépendant de la chancellerie comme du quai Voltaire, et agissait fort à son aise : or, on ne pouvait être plus maladroit que ce médiocre magistrat ; le chef de la sûreté Desmarest, fin renard, fort au courant de la police secrète, était pour lui une puissance rivale qui se croyait également indépendante, tandis qu'à des titres divers, Savary, chef de la gendarmerie d'élite, police militaire du général Bonaparte, violent et brutal soldat ; Bourrienne, secrétaire du Premier Consul, personnage taré ; Duroc et Junot, bons soldats, mal faits pour ce métier de policiers, avaient chacun sa police, ses agents, ses renseignements. A l'époque où Fouché était ministre, il s'était heurté à ces polices personnelles de Bonaparte, mais il se plaisait à les confondre et au besoin à les discréditer aux yeux du maître ; or, ni Réal, ni Dubois, ni Desmarest n'avaient, après 1802, de titre pour lutter contre. Tous, policiers officiels ou officieux, se heurtaient, du reste, à une police singulièrement mieux renseignée que la leur, celle de l'ex-ministre Fouché. Celui-ci avait gardé tous les fils : personnellement en relations avec tous les partis, trempant dans leurs intrigues, il avait beau jeu de les dénoncer avec une précision qui faisait pâlir les rapports de Réal, Dubois, Savary et Bourrienne.

Dès les premiers mois de la disgrâce de Fouché, des bulletins quotidiens arrivèrent mystérieusement aux Tuileries et à la Malmaison, émanant du ministre déchu : les fautes de la police y étaient complaisamment soulignées, ses renseignements contredits avec d'autant plus de précision qu'il y avait certainement au quai Voltaire des agents restés en relations avec le maître de la veille... et du lendemain¹. Réal lui-même n'était pas sûr dans la main de Régnier. Dans l'entourage immédiat du Premier Consul, on n'ignorait pas que Fouché conseillait encore le maître : l'ambassadeur anglais Withworth le déplorait dès mars 1803².

Cependant, tant que la police n'eut en face d'elle que la situation calme que lui avait léguée Fouché, on ne put constater l'incapacité de ses chefs. Il fallait de graves événements pour faire éclater aux yeux de tous l'inertie, la médiocrité ou, pour parler plus exactement, la disparition de toute police, de toute direction

¹ BOURRIENNE, 37 ; DE MARTEL, *Conspiration de Georges*, 46, 49. HUON DE PENANSTER (p. 21), qui a cependant exagéré la part que Fouché put avoir aux événements de 1803-1804, montre bien, d'autre part, à quel point la police officielle elle-même avec les Chépy et autres agents restait dans les mains de l'ex-ministre. Quant à l'existence de la police officieuse de Fouché pour le compte de Bonaparte, FAURIEL (p. 165) affirme qu'elle n'avait rien de gratuit : il recevait, dit-il, 12.000 francs par mois. Fauriel ne fait qu'exagérer. L'agent royaliste savait que [Fouché recevait 25.000 francs pour une police particulière](#). (Note du 18 mars 1804). REMACLE, 319.

² *Lord Withworth à son gouvernement*, mars 1803, cité par DE MARTEL, d'après les documents diplomatiques anglais : *Conspiration de Georges*, p. 25. Il est bien vrai que son influence était même assez grande : l'agent royaliste, qui en signalait l'importance, en citait çà et là quelques exemples : c'est ainsi que Régnier ayant voulu faire révoquer les chefs du bureau jacobins du quai Voltaire, Fouché consulté par Bonaparte les fit maintenir (*l'agent royaliste*, 28 décembre 1802 ; REMACLE, 213). Il profitait de cette influence pour dénoncer des projets d'attentat, dans le but de [s'emparer de son maître et de le dominer à son gré](#). (1er juillet 1803 ; REMACLE, 336.)

politique depuis la retraite de Fouché¹. Ce fut la conspiration Moreau, Pichegru et Georges, et, sa suite, l'affaire du duc d'Enghien.

Fouché, qui devait tant profiter de cette série d'affaires maladroitement conduites, tragiquement terminées, en fut-il un des auteurs ? On l'a insinué sans preuves. Il connaissait beaucoup Moreau, son compatriote, Breton comme lui, l'avait, on s'en souvient, employé en 1800, pour obtenir le renvoi de Lucien. Depuis, le vainqueur de Hohenlinden, tout à fait brouillé avec le Premier Consul, fréquentait assez assidûment son ministre disgracié ou censé tel, toujours accueillant à toutes les oppositions. En 1804, il était, au su de tous, un de ses amis, puisqu'on devait user de l'influence personnelle de Fouché pour décider le général condamné à s'embarquer pour l'Amérique sans résistance. En 1813, cette amitié persistait : Fouché l'avouait².

Pas d'apparence cependant qu'il ait jamais songé à faire de ce personnage le successeur de Bonaparte. Rien ne lui eût paru plus maladroit que de se donner comme maître cet officier froid, entêté, d'esprit politique médiocre, mais de ces médiocrités pleines de morgue plus difficiles à mener que certaines supériorités.

Si réellement Fouché poussa, au dire de Savary, Moreau à intriguer, ce ne peut être que dans le vague espoir de créer les circonstances qui devaient amener le rétablissement du ministère de la Police et de son titulaire obligé.

On connaît les événements ; tandis qu'au dehors les agents anglais enveloppaient la France d'un tissu d'intrigues, et qu'on préparait une nouvelle Vendée, les agents royalistes pénétraient jusqu'à Moreau, réputé bon républicain, exploitant sa haine contre le Premier Consul et le compromettaient plus encore qu'ils ne l'entraînaient dans une conspiration dont l'objet semblait être, après s'être débarrassé de Bonaparte, de faire jouer au général le rôle du Monk tant cherché : le terrible Georges, seul capable d'exécuter la première partie, la plus sinistre, de ce programme, avait pu rentrer impunément en France, rester deux mois à Paris et y préparer l'assassinat du Premier Consul. Il y avait eu des rapports entre Georges et Moreau par l'entremise du secrétaire de celui-ci, Fresnière³, un ami de Fouché, puis entre Moreau et Pichegru depuis longtemps conquis au parti royaliste : Moreau, sans s'engager à trahir la République, avait laissé entendre qu'il travaillerait volontiers à détruire Bonaparte ; mais son ancien aide de camp Lajolais, encore un ami de Fouché, gagné par les royalistes, s'était attaché au général pour l'entraîner dans la cause

¹ Dès la nouvelle d'une guerre avec l'Angleterre, on avait parlé du rétablissement probable et désirable du ministère de la Police et du rappel de Fouché (Note de l'agent royaliste, 9 mai 1803 ; REMACLE, 311.)

² *Mém. d'une contemporaine*. 282-283.

³ On ne peut admettre la théorie qui fait le fond du livre de M. Huon de Penanster, *Une conspiration en l'an XI et XII*, d'après laquelle Fouché eût forgé de toutes pièces le complot Moreau-Cadoudal-Pichegru. Aucun document sérieux ne permet de partager une pareille opinion. Bourrienne, qui l'a le premier propagée, est très haineux contre Fouché ; on sait, du reste, ce qu'il faut penser de ses *Mémoires*. Dans une étude récente et très consciencieuse sur *Le Complot de l'an XII* (*Rev. hist.* 1901-1902), M. Gaudrillier se rallie à notre opinion. Il est réduit aux hypothèses sur la participation de Fouché et ne voit rien qui permette d'éclairer le rôle de Méhée, agent de Fouché, au dire de M. Huon de Penanster. (Note de la 2e édition.)

des princes. L'entreprise semblant en bonne voie, Pichegru avait appelé à Paris toute une bande d'émigrés de haute volée, les de Polignac, de Rivière et autres, pour se tenir prêts à agir. Ils avaient trouvé Moreau hésitant, timoré, peu disposé à coopérer à l'œuvre de restauration monarchique. Tout ceci se passait en décembre 1803 et janvier 1804.

Averti par Fouché peut-être, ce fut le Premier Consul qui donna l'éveil à sa propre police. Nous n'avons pas à dire longuement comment fut éventé le complot. Arrêté après plusieurs agents royalistes, l'un des complices de Georges, Bouvet de Lozier, avoua tout le 14 février, et dévoila la conspiration qui se tramait depuis six mois entre le plus redoutable chef royaliste, toute une bande d'émigrés importants et deux des plus illustres généraux de la République.

Dès le 14, Bonaparte convoqua aux Tuileries un conseil intime où, à côté des deux consuls et des ministres, on vit paraître, comme si les dangers signalés faisaient d'eux-mêmes renaître de ses cendres le ministère de la Police, l'homme qui l'avait si longtemps dirigé¹. Il assista donc de très près, impassible, à la série des maladroitures que ses successeurs allaient commettre : Moreau, populaire encore, cher aux républicains, à beaucoup d'officiers et à tous les fonctionnaires d'origine révolutionnaire, déféré au tribunal criminel de la Seine avec suspension du jury, cela au milieu de la désapprobation du Sénat, du Tribunat et du Corps législatif, au grand et bruyant mécontentement de certains états-majors ; Pichegru et Georges poursuivis à travers Paris, d'abord sans succès au milieu d'une terreur universelle, saisis enfin, ainsi que les de Polignac et les de Rivière et condamnés à mort ; l'arrestation illégale et inique du duc d'Enghien à Ettenheim décidée sur des rapports de police en partie faux, et l'exécution à tout jamais abominable du jeune prince dans les fossés de Vincennes le 20 mars, catastrophe dont la responsabilité incombait à la féroce précipitation de Savary et à l'incompréhensible négligence de Réal ; le suicide de Pichegru, le quasi-acquittement du général Moreau au milieu d'une agitation réelle² et après une vibrante plaidoirie de l'illustre Bonnet applaudie par tout le barreau ; enfin la mort courageuse de Georges sur l'échafaud devaient compléter la série des événements marqués à la fois par tant d'incurie et de violence.

Le fait était qu'il n'y avait plus de faute à commettre. On avait, en toute cette affaire, entassé erreurs sur maladroitures, crimes sur sottises : tout y était, imprévoyance rare, suivie d'une précipitation maladroite, ignorance, aveuglement, mauvaise surveillance des frontières, des côtes, de Paris même où Moreau avait pu recevoir, sans que la police en fût avertie, les plus compromettantes visites, où Georges avait pu se promener impunément deux mois, où Pichegru avait pu intriguer à son aise avec sa bande d'émigrés ; renseignements faux ou incomplets, puisque la police avait persuadé au Premier Consul que Dumouriez était installé près du duc d'Enghien ; brutalité et maladroitures nouvelles dans la répression, puisque l'exécution illégale d'un petit-fils de saint Louis devait exaspérer les royalistes, au moment même où les républicains, incrédules au crime de Moreau, s'irritaient de l'arrestation du général. Voilà quels étaient, après un an d'un pitoyable gouvernement, les résultats obtenus par la police de Régnier, de Réal, de Savary.

¹ BOURRIENNE, V, 308. Il fut également admis, s'il faut en croire Gaillard (*Papiers inédits*), dans le conseil privé qui, par la suite, décida la grâce de plusieurs complices de Moreau.

² SAVARY (II, 96) prétend que Fouché fit tout pour amener ce dénouement. Sur l'agitation en faveur de Moreau, cf. ch. XIV.

Certes. Bonaparte as-ait sa pari dans les fautes commises : mais il n'avait jamais été ni si faussement renseigné, ni si mal conseillé, ni si peu énergiquement contenu. Il s'en rendait compte¹ ; la maladresse des successeurs de Fouché eût suffi à remettre celui-ci au pinacle. Mais lui-même avait pris, d'autre part, dans ces événements, une attitude qui contrastait d'une façon saisissante avec celle des chefs de la police officielle. Dès les premiers jours, au moment où la police de Régnier ne savait, ne prévoyait rien, l'ex-ministre avait écrit à Bonaparte : *L'air est plein de poignards*². En relation avec Fresnière et Lajolais, il n'ignorait rien, avertissait sans dénoncer. Lorsque, passant de la confiance sans bornes à l'affolement sans raison, on avait opéré arrestation sur arrestation, Fouché avait déconseillé la violence. En ce qui concerne Moreau, la rupture si précipitamment, si maladroitement consommée entre lui et Bonaparte lui avait paru la chose la plus impolitique du monde : il l'avait blâmée, essaya plus tard, trop tard, de les réconcilier : *Fouché ne m'eût pas mis dans cet embarras*, dira Bonaparte après le quasi-acquittement de Moreau³. On a dit qu'il avait poussé à l'exécution du duc d'Enghien, mais il y a là une simple hypothèse⁴. Il est clair qu'elle présentait pour lui un singulier avantage : Bonaparte ne pouvait plus lui reprocher, comme il ne s'en faisait guère faute, le 21 janvier, et l'ancien régicide semblait du coup rassuré sur les intentions de Bonaparte à l'égard de ce rôle de Monk qu'on lui avait un instant prêté⁵. Ce meurtre lui était profitable, on en conclut malgré certains témoignages qu'il le conseilla. Il n'y parut guère en tout cas le lendemain : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute*, dira-t-il, d'après la légende. *C'est un coup de fusil inutilement lâché*, lui fait dire le publiciste royaliste Lewis Goldsmith à cette époque⁶. Seul peut-être cependant il avait au fend quelque raison de le trouver utile.

On crut, au lendemain de ces événements, le ministère de la Police rétabli. C'était à Fouché que Bonaparte renvoyait ouvertement les hommes de sa police officielle : *Voyez Fouché*, écrira-t-il à Réal dès mars 1804⁷, et l'avis se réitère. On avait vu l'ex-ministre reparaitre aux conseils de la Malmaison au milieu de ses anciens collègues, prendre part aux conciliabules. Le Premier Consul ne dissimulait guère ce retour en grâce.

Un dernier service rendu par Fouché à Bonaparte vint mettre le comble à cette faveur nouvelle.

¹ PASQUIER (I, 173) dit tenir de Cambacérès (cf. ch. XIV) que dans certains moments Régnier avait jeté dans l'âme de Bonaparte une réelle terreur : Fouché en profitait.

² BOURIENNE, V, 274 ; PASQUIER, I, 173.

³ Propos rapportés par Gaillard (*Papiers inédits*), d'après Duroc. De fait, d'après l'amie de d'Antraigues (lettre du 11 juillet 1804), Fouché avait manifesté l'avis que Moreau et ses complices ne devaient pas être jugés à Paris et de la façon dont ils le furent. (PINGAUD, 202, 283.)

⁴ Balzac, qui se faisait de Fouché une idée particulièrement odieuse, l'a admise : mais lui qui est souvent bien renseigné l'est bien mal sur ces circonstances, puisqu'il nous apprend que Fouché avait en 1802 été remplacé par Cochon de Lapparent (*Ténébreuse affaire*, p. 55).

⁵ WELSCHINGER, *Le duc d'Enghien*, p. 265.

⁶ Lewis GOLDSMITH, *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Bonaparte* ; Londres, 1814.

⁷ *Bonaparte à Réal*, 12 ventôse an XII ; *Corr.*, IX, 7584. En outre, au Sénat où jusque-là il n'avait joué qu'un rôle occulte et où on semblait l'éloigner des commissions. il est à la séance du 2 germinal an XII élu à la commission chargée d'examiner les pièces relatives à l'affaire soumises par le Grand juge au Sénat (A. N., C C 3). (Note de la 2e édition.)

La réponse à la conspiration redoutable, destiné à supprimer le Premier Consul pour lui substituer soit Moreau, soit Louis XVIII, parut aux partisans de Bonaparte, aux amis du gouvernement consulaire s'imposer alors. C'était une nouvelle transformation des pouvoirs qui lui avaient été confiés en l'an VIII, confirmés et fortifiés en l'an X. L'empire ! C'était peu de choses évidemment, après le consulat à vie, dictature viagère et, pour une de ses prérogatives, réellement héréditaire. Mais le consulat à vie, c'était bien encore la République pour beaucoup de gens qui se payaient de mots. On redoutait sillon une résistance aussi forte que celle qu'avait rencontrée le consulat à vie, du moins des oppositions gênantes de la part de certains républicains précisément fort excités en ce moment par l'arrestation de Moreau. Il fallait cependant que cette nouvelle institution, fondant définitivement le pouvoir césarien, obtint, sinon l'approbation entière, du moins l'apparente soumission des éléments de gauche.

On ne pouvait les entraîner que si l'on voyait certains revenants de la Révolution prendre l'initiative de cette grande mesure. Fouché se trouva là, très précieux¹. Qui pouvait donner à cette nouvelle institution un caractère très net de défense contre les entreprises de la contre-révolution, plus que ce revenant de la Convention, ce ministre jacobin qui avait, disait-on, payé de son portefeuille sa résistance à l'institution du consulat à vie ?

Or précisément Fouché, qui, en 1802, s'était montré si hostile à l'institution du pouvoir personnel, était manifestement disposé à donner cette fois son appui à la motion qui l'allait consommer. Y avait-il là une évolution explicable par le seul désir de plaire au maître et de reconquérir, par ce dernier et capital service, le ministère jadis sacrifié à d'autres idées ? Nous ne le croyons pas. Sans doute la fidélité aux principes n'avait jamais gêné l'ex-ministre de la Police. Mais l'intérêt personnel la lui avait parfois inspirée. Or à cette heure, il lui apparaissait qu'il ne violait en rien ses principes tout en servant ses intérêts. Il ne poussait pas dans tous les cas le respect des principes jusqu'à celui des étiquettes. Or l'étiquette républicaine seule subsistait. Fouché, allant au fond des choses et ne se payant pas de mots, devait admettre que, depuis 1802, l'Empire existait de fait. Il s'était fait contre son gré à lui et malgré ses efforts ; mais il s'était fait. Pourquoi refuser le titre à la chose ? Il avait, à son sens, suffisamment affiché en 1802 sa réprobation. Le temps avait passé : il rendait au fait accompli l'hommage qu'il ne lui refusa jamais². Aussi bien, il pouvait se rassurer d'une considération. En 1802, il avait craint que l'institution du consulat à vie, œuvre du parti contre-révolutionnaire, n'eût comme conséquence l'arrivée au pouvoir de cette coterie et ne fût aussi le signal de la réaction. Pareille crainte ne l'assiégeait plus. Le meurtre du duc d'Enghien, l'arrestation et l'internement sous menace de mort des représentants des plus nobles familles de France, semblaient creuser entre le parti contre-révolutionnaire et Bonaparte ce fossé infranchissable qu'un ministre intelligent, installé au sein du gouvernement, ayant en main la direction de la politique intérieure de l'Empire, pouvait encore agrandir : certaines démissions retentissantes qui avaient suivi l'exécution de Vincennes lui faisaient croire très valable cette considération et le déterminaient à prêter son appui à un régime auquel M. René de Chateaubriand tournait le dos.

¹ BOURRIENNE, V, 303.

² Les temps avaient changé, et tout change avec eux, écrira-t-il en 1819 à Molé. (Fouché à Molé, 1er janvier 1819.) *Papiers Gaillard*.

Comme il était habitué, une fois sa résolution prise, à pousser vivement l'exécution, l'ancien ministre étonna le Sénat par l'ardeur de son prosélytisme. Nul ne fit plus pour soutenir non seulement dans l'Assemblée, à laquelle l'initiative de la mesure était réservée, mais encore dans les milieux révolutionnaires, la nécessité d'une restauration monarchique, qui n'était pas sans rencontrer quelque résistance, même chez des fonctionnaires comme Réal et Thibaudeau. Aussi bien son zèle se fit jour d'une façon plus officielle. Lorsque la commission sénatoriale dont il faisait partie se réunit, résolue, dit Pelet, à ne proposer au Sénat qu'une adresse de félicitations au Premier Consul, ce fut l'ancien proconsul jacobin qui réclama avec énergie **des institutions qui détruisissent l'espérance des conspirateurs en assurant l'existence du gouvernement au delà de la vie de son chef**, et se fit ainsi publiquement l'inspirateur de la fameuse démarche du 6 germinal an XII, faite par le Sénat près de Bonaparte, auquel on demandait **d'achever son ouvrage en le rendant immortel**¹. Il y a mieux. Bonaparte ayant convoqué le 3 floréal un conseil privé pour délibérer du vœu émis dans la journée par le tribun Curée et visant à l'établissement de l'Empire, Fouché y fut appelé et, taudis qu'on vit Talleyrand, Fontanes, Portalis, Regnaud de Saint-Jean d'Angély et autres, insister, au grand mécontentement du Premier Consul, sur le caractère libéral et parlementaire que devait avoir la nouvelle monarchie, seuls Fouché et Regnier parurent adhérer sans réserves à l'idée d'un pouvoir césarien². L'ancien ministre entra donc presque de droit dans la commission des dix qui demanda et fit voter ce sénatus-consulte du 28 floréal an XII fondant en France la monarchie impériale³. Alors que Grégoire, Lambrechts et Garat se prononçaient seuls contre, ainsi que Carnot au Tribunat, ce fut presque sous la signature et dans tous les cas avec l'adhésion ouverte, officielle et active de Fouché de Nantes, déjà très loin de Nantes, mais très près d'Otrante, que le 28 mai 1804, le trône fut redressé aux Tuileries. Mais telle était l'évolution qui avait conduit ce pays du 10 août 1792 au 18 mai 1804, que Fouché parut à bien peu de gens trahir ses anciens principes, en assurant une couronne à l'homme qui venait, en quelque sorte, de s'associer, par l'exécution de Vincennes, au régicide de la place de la Révolution.

Dès lors Fouché était ministre. La dernière conspiration faisait souhaiter universellement le rétablissement du ministère de la Police : l'institution de l'Empire, qui pouvait rencontrer peut-être quelque résistance, entraînait, disait-on, cette restauration. Or le ministère rétabli, c'était, aux termes mêmes de la lettre au Sénat du 28 fructidor an X, Fouché ministre. L'opinion le poussait. Le 11 juillet 1804, le correspondant de d'Antraigues lui écrivait que l'Empereur e était jeté fatalement dans les bras de Fouché ; Bourrienne, Savary, Pasquier, tous fort hostiles à Fouché, constatent que nul autre ministre de la Police n'était possible⁴.

¹ SAVARY, II, 103 ; PELET DE LA LOZÈRE, *Opinion sur Napoléon*, 51.

² M. AULARD a découvert et déchiffré de concert avec le regretté Étienne Charavay un brouillon tout à fait intéressant de la délibération dont il est ici question (A. N., A FIV, 1227). Ce brouillon a été écrit par Maret pendant la délibération. M. Aulard qui, nous l'espérons, publiera sous peu in extenso cette pièce d'un intérêt capital, en donne un court résumé dans son *Histoire politique de la Révolution*, p. 772. Je renvoie pour tout cet épisode aux pages à la fois si neuves, et si claires qu'il consacre à l'institution de l'Empire, p. 770-773. (Note de la 2e édition.)

³ A. N., C C 3, séance du Sénat du 6 floréal.

⁴ BOURRIENNE, VI, 174 ; FAUCHE-BOREL, III, 219, 223. *Fiévéé à l'Empereur*, août 1804, II, 35 ; BOURRIENNE (II, 279) dit de son côté que l'opinion publique était favorable à Fouché

Les royalistes eux-mêmes le désiraient : ils eussent tous signé la lettre de leur coreligionnaire le chevalier de Larue, félicitant Fouché de reprendre un ministère et qu'avec tant de regrets on avait vu quitter à Son Excellence, espérant **qu'elle reprendrait les principes de justice qui l'avaient dirigée**¹. La politique du premier ministère portait ses fruits. L'engouement était tel que déjà le titre de ministre de la Police paraissait trop modeste : à la monarchie restaurée, on voulait un *premier ministre*, et ce n'était ni Cambacérès, ni Talleyrand qu'on nommait, c'était le ministre disgracié en fructidor an X. **On désigne toujours dans le public M. le sénateur Fouché comme devant être premier ministre**, écrivait, peut-être dans une intention perfide, le préfet de police de l'Empereur, le 17 messidor an XII².

Trouvant sans doute trop longues les hésitations du maître, Fouché s'offrait. Peut-être les dernières résistances à son rappel venaient-elles des frères de l'Empereur, puisque c'est à Joseph qu'il adressait une lettre où il semblait vouloir le prendre comme patron de sa candidature. Il la posait nettement à la première place de l'Empire en l'enveloppant d'une formule heureuse de respectueux dévouement. **On a souvent parlé durant son dernier ministère**, disait-il, **de son ambition personnelle** — c'était précisément l'accusation portée en fructidor an X par Lucien et Joseph — ; **il n'en a pas eu d'autre que de servir avec éclat le Premier Consul et de le voir béni de tous les partis...** Cette ambition, ajoutait-il, je la conserverai toujours. Je désire le premier rang non dans l'Empire, *mais dans les dangers où l'Empereur pourra être exposé et dans les complots qui menaceront la dynastie que nous venons d'établir*³.

Cette lettre écrite, l'ancien ministre avait quitté Paris pour Pont-Carré, assez près pour accourir au premier appel, assez loin pour souligner à tous les yeux la démarche qu'on tenterait et faire de tout appel un rappel.

L'Empereur était encore fort hésitant — Fiévée l'assaillait de lettres hostiles —. On était arrivé aux derniers jours de messidor an XII. Le 21, l'Empereur se rendit chez le maréchal Augereau, au château de la Houssaye. La veille, le nouveau souverain avait fait convier l'ancien ministre de la Police aux fêtes qui se préparaient chez le maréchal. En descendant de voiture, l'Empereur avisa Fouché et, sans perdre un instant, très brusquement l'entraîna dans l'appartement qui lui était réservé. Il y conféra longuement avec lui. Avant la nuit, on disait publiquement au château que Fouché reprenait décidément le portefeuille. Celui-ci sortit fort tard de l'entretien, demanda sa voiture et repartit pour Pont-Carré ; il était ministre de la Police. Le bruit de sa nomination l'avait précédé. Il trouva chez lui le préfet de Seine-et-Marne qui, en bon fonctionnaire, avait tenu à venir saluer le premier l'astre qui reparaisait ainsi à l'horizon politique⁴. Le lendemain, le Moniteur apprenait, par un décret impérial, à Paris, à la France, à l'Europe, que le ministère de la Police de l'Empire était rétabli, et que M. le sénateur Fouché y était appelé⁵. **Son Excellence Monseigneur le Sénateur-**

jusqu'à l'exagération. Joséphine s'en fit l'organe en suppliant l'Empereur de reprendre Fouché (SAVARY, IV, 238).

¹ *Le chevalier de Larue à Fouché*, 25 messidor an XII ; A. N., F7 6251.

² *Rapport du préfet de police*, 17 messidor an XII ; A. N., F7, 3832.

³ *Fouché à Joseph Bonaparte*, mai 1804. (*Revue des autographes*, mai 1874).

⁴ GAILLARD, *Mém. inéd.* Gaillard, alors encore président à Melun, étant venu saluer son précieux ami, recueillit de sa bouche les détails qui précèdent.

⁵ Moniteur du 22 messidor an XII (11 juin 1804). Le 21 au soir, le secrétaire d'État Maret informait Fouché de sa nomination officielle et lui signifia, au nom de l'Empereur qu'il eût

Ministre qui dès le 22 au matin avait prêté au nouvel Empereur son cinquième serment de fidélité, parut au quai Voltaire le jour même, en face des Tuileries, où, réédifiée par ses soins, la monarchie revivait dans le palais de Louis XVI. Le grand ministère de Fouché allait commencer.

à prendre, dès le lendemain 22, possession de son portefeuille et à prêter serment de fidélité entre ses mains. Maret à Fouché 24 messidor an XII (LUMBROSO, *Miscellanea*, série IV).

CHAPITRE XIII

FOUCHÉ

Qu'est-ce que Fouché ? — Le Fouché de 1804 : précoce vieillesse. — Une physionomie saisissante : figure effrayante. Tenue modeste. Mépris des titres. Amour de la fortune. Richesse énorme de Fouché : son origine. — Esprit de famille : amour conjugal, tendresse et fierté paternelles. — Vie simple. Indulgence aux vices d'autrui — Labeur incessant, grande puissance de travail, facultés puissantes et exercées. — Grande sociabilité ; les amitiés de Fouché : fidélité relative. Générosité et charité. Obligeance et clémence instinctives. Modération adroite. — Insensibilité à l'outrage et aux mauvais services. — Mépris de l'espèce humaine. Scepticisme justifié. Causticité mordante. Bavardage habile et habitude de fronde. — Énergie parfois violente, tempérée par l'habileté et la modération. — Vues assez larges. — L'homme d'État. — Le sang-froid est sa qualité maitresse : l'imbroglio. — Tout est subordonné chez lui à sa fortune ; simplicité de sa politique : l'art de se faire partout des amis. Ténacité et persévérance. — Absence de préjugés. Indifférence en matière de constitution. Jugement de Guizot. — Fouché a un dessein déterminé. — Le régicide oriente sa vie. — Fouché cultivé par tous les mondes. Relations avec le parti républicain, rallié ou non. — Les trois faubourgs. — Grand crédit du ministre parmi les amis du régime. Relations avec la famille impériale. — La conquête du faubourg Saint-Germain ; amitiés inattendues et popularité paradoxale ; les amis de Fouché. Bonnes relations avec l'épiscopat, la haute banque et les gens de lettres. — Fouché et Napoléon. Association étrange. — Sentiments de Napoléon sur Fouché ; il estime sa capacité et ne doute pas de sa fidélité. — Il le croit simplement intrigant. Attitude très fantasque du souverain. — Sentiments de Fouché sur Napoléon : il le traite assez mal. — Situation de Fouché en 1804.

Chaque fois que l'ancien professeur de l'Oratoire reparaisait sur la scène politique, c'était à son endroit, dans la société qui l'allait voir agir, un très vif mouvement de curiosité : [Qu'est-ce que Fouché, au fond ? Que pense-t-il ? Que veut-il ? Qu'aime-t-il ?](#) Les réponses à ces questions ne sont pas toujours les mêmes à Paris ou à Londres, au faubourg Saint-Germain et aux Tuileries. Car c'est un homme souple, double, impénétrable, difficile à déchiffrer.

Cette figure énigmatique se dresse maintenant derechef au seuil d'une nouvelle carrière. Ce n'est plus le citoyen Fouché de Nantes ; il s'achemine au manteau ducal et a la couronne fermée.

Mûri par ces douze ans de vie publique, de 1792 à 1804, qui pour les auteurs du drame valent un siècle, Fouché est certainement arrivé, en 1804, à la pleine possession de son talent et de ses idées : au physique et au moral, homme privé et public, le personnage ne changera plus. Une précoce vieillesse, fruit d'une dévorante vie intérieure, a déjà flétri ses traits, mûri ses idées et fixé ses plans. Onze ans de direction professorale et douze de vie politique ont fait de lui, à quarante-cinq ans, un homme d'État sans illusions et de sens très rassis : deux ans de disgrâce, de repos et de méditation sont venus consommer cette grande expérience des hommes et des choses ; car il a pu, en sa retraite, réfléchir mûrement sur lui et sur les autres. Imprudemment, ses adversaires lui ont ainsi fourni le moyen d'étudier, dans le calme de la vie privée, les fautes commises par lui au cours de sa carrière politique et celles que désormais il s'agit d'éviter. Il est ainsi dans la plénitude de ses facultés et a la vision très claire des voies par lesquelles il les peut exercer. C'est donc à ce moment qu'il le faut présenter à ceux qui, pareils aux contemporains de Fouché, se posent la question : [Qu'est-ce que Fouché ?](#)

Ceux qui le voyaient restaient saisis : jamais physique ne s'accorda mieux avec le caractère ambigu et indéchiffrable qui était le sien. Nul ne lui ressembla jamais. Ce physique peut nous arrêter un instant : il eut une grande influence sur sa réputation. Il avait alors quarante-cinq ans. Grand, maigre, osseux et un peu voûté, il était d'une pâleur étrange, qui étonnait et parfois terrifiait ; cette face exsangue ne pouvait ni rougir ni pâlir. Avec ses cheveux plats et rares, d'un blond fade, prématurément gris, et que d'ailleurs il poudrait, avec ses sourcils et ses cils incolores, d'une nuance fort analogue à celle de son teint et de ses lèvres blêmes, ce visage apparaissait comme fermé, mort, impénétrable, lorsque ses yeux gris, un peu injectés de sang, se dérobaient, car ils se faisaient alors à volonté vagues, fuyants et ternes. On se rappelle à ce sujet la célèbre et bizarre apostrophe de Robespierre exaspéré, sur ces yeux que la nature avait cachés [pour permettre à cet homme de dérober son âme derrière son impénétrable voile](#)¹. Tous ceux qui l'ont connu de près ou de loin sont restés frappés de cette singulière et impénétrable physionomie, et tous signalent ce trait caractéristique, l'uniformité morne de cette face blême². Soudain, cette physionomie fermée s'ouvrait, l'œil lançait une flamme courte, un regard perçant, rapide et investigateur, qui d'un coup pénétrait et fouillait au fond de l'âme ; la bouche se crispait en un sourire ironique. Parfois aussi, sur ses traits détendus une certaine

¹ Cf. chapitre VI.

² BARÈRE, IV, 208 ; Mme DE CHÂTENAY, II, 39 ; la duchesse DE REGGIO, p. 366 ; DE SÉGUR, III, 405 ; Ch. NODIER, II ; LAMOTHE-LANÇON, *l'Empire*, III, 23, 24 ; MÉNEVAL, etc., etc. Ce portrait a tenté bien des gens à cette époque.

bonhomie se peignait ; c'était le Fouché du foyer de famille, le Fouché sans doute de Juilly et d'Arras.

Fort laid, en somme, mais d'une laideur sans banalité, il en plaisantait lui-même, laissant dire que cette physionomie, parfois étudiée et exagérée à dessein, le servait autant que son esprit¹. Sa main était sèche, nerveuse, très musclée, avec une contraction constante, froide et enveloppante². Au physique comme au moral, cet homme a deux faces : aux uns, il inspire, par l'effet de sa sinistre personne, de son expression ou froide ou ironique, une terreur qui déconcerte ou fascine ; aux autres, avec une physionomie de pédant de séminaire, il semble insignifiant dans une bonhomie sans faste et en apparence sans prétention.

Le fait est qu'il avait conservé de l'Oratoire des goûts simples et une tenue modeste. Vêtu presque toujours de couleurs sombres et de coupes surannées, il poussait la simplicité jusqu'à la négligence, et les mauvaises langues disaient qu'il la poussait plus loin encore. Le pire était que pour ne point perdre une heure, il avait pris l'habitude de donner certaines audiences urgentes, soit dans son lit, où il ne dormait guère, soit en vaquant aux soins de sa toilette, ce qui faisait paraître aux yeux de tous que cette toilette était peu raffinée³. Il reçut notamment, un jour, la cour d'appel de Rome, drapée de rouge, en se faisant la barbe ; Norvins, témoin de l'entrevue, n'était pas revenu, vingt ans après, de son étonnement et de son dégoût. Comme il était toujours, même dans les petites choses, l'homme des circonstances, il savait passer de cette tenue modeste et négligée au plus pompeux appareil, lorsqu'il fallait frapper les esprits, relever son prestige et, en imposer : sous l'écharpe du représentant en mission, dans le costume brodé de ministre, il ne répugne pas au tremplin, à l'estrade, qui cependant vont mal à cette nature. Il fait battre les tambours à Troyes, tirer des salves à Nevers, sonner les cloches à Trieste et à Laybach, et galoper, à Paris, les escadrons autour de sa voiture⁴ ; rien là d'un simple goût de parvenu ; s'il s'entoure de pompe, c'est qu'il y a nécessité, intention secrète ou obligation de métier. Il garde à l'ordinaire, dans les grandeurs, l'allure discrète et effacée d'un surveillant d'étude. Aussi raille-t-il sans pitié Cambacérès, se promenant dès le matin sous les galeries du Palais-Royal en grand costume de dignitaire, et sourit-il, volontiers, des pompes de ce [Franconi de l'armée](#), le fastueux Murat⁵. Lui aussi, on l'a accablé de plaques, de croix et de cordons ; il en ignore le nom, le nombre, estimant très bas toutes ces chamarrures. Il deviendra comte de

¹ BARÈRE, IV, 208.

² Il existe aux estampes de la Bibliothèque nationale 26 gravures de portraits de Fouché. Le premier remonte à l'an VII : Fouché, ministre du Directoire, y paraît encore jeune, très simplement vêtu ; le dernier est de 1815 : c'est le duc d'Otrante, ministre de Louis XVIII, en grand costume. Ils sont tous fort intéressants et absolument conformes aux portraits tracés par les auteurs de mémoires. Le portrait que nous avons placé en tête de cet ouvrage accentue fortement les traits du personnage, mais il s'agit d'un portrait à l'huile : les yeux ourlés de sang, trait caractéristique, apparaissent un peu sombres dans la reproduction photographique. (Note de la 2e édition.)

³ Sans nous arrêter aux anecdotes de MARCO SAINT-HILAIRE, sur la malpropreté habituelle de Fouché (*Souvenirs*, I, 333), nous renvoyons au récit de NORVINS de 1813 (*Fouché à Rome*, 1813-1814. Revue de Paris, septembre-octobre 1838). Il reçut ainsi en déshabillé et Gaillard le 20 mars 1813, et Carnot et Caulaincourt le 20 juin 1815, etc. Il reçut aussi Fauche-Borel en juillet 1815, drapé, dit l'agent royaliste, dans une robe de chambre de piqué blanc. FAUCHE-BOREL, *Mém.*, IV, 347.

⁴ Chapitres III, IV, XVIII et XXI.

⁵ *Notes de police* de 1808 et 1809.

l'Empire, grand aigle de la Légion d'honneur et duc d'Otrante. Mais, se tenant pour une personnalité, il n'a besoin d'aucun titre pour se recréer ; il ne se parera jamais du titre de comte¹, il affectera même au début, en dépit de la légende, un certain dédain pour ce fantastique duché d'Otrante, qu'il ne prisait très haut, que le jour où ce titre confirmé l'installa à la cour du Roi Très-Chrétien, sur la même ligne qu'un Richelieu ou qu'un Doudeauville².

Il estimait, plus haut que la vanité des titres, les espèces sonnantes qu'ils rapportaient. Cet homme sans faste désira la richesse. Il n'était pas avare, encore moins dépensier. Mais il avait mesuré la puissance de l'argent, avait pressenti le siècle des affaires et, ayant résolu d'être grand, avait voulu être très riche, d'une richesse solide et respectable, la richesse foncière³. Il n'était pas pauvre au début de la Révolution, mais avait tout perdu, ou peu s'en faut, par la révolte des noirs à Saint-Domingue et des blancs en Vendée ; il n'avait, dit-on, que 2.000 livres de revenu en 1793⁴. Sous le Directoire, sa fructueuse association avec Hinguerlot et autres avait été le point de départ d'une fortune qui avait crû rapidement, au cours de ses missions diplomatiques et de son premier ministère⁵. Nous avons vu que sa disgrâce même l'avait fait décidément décidément riche. Le don royal de Bonaparte reste sujet à contestation, mais sa sénatorerie d'Aix, opulente prébende, lui valait 20 à 25.000 livres de revenu, et il n'en laissa rien distraire⁶. Le titre de ministre porta, en 1804, cette somme de 35.000 à 100.000 livres⁷. Puis vinrent les gratifications, car il ne fut pas oublié dans la curée de l'Europe. En mars 1808, il recevra 20.000 livres de rentes en Hanovre, puis 2.000 en Westphalie, et, quelques mois après, 20,038 nouvelles livres de rente, comme comte de l'Empire ; l'année suivante, outre un supplément de 2.358 livres en Hanovre, le titre de duc d'Otrante lui en vaudra 60.000 dans le royaume de Naples, revenus de fermes, propriétés, métairies, jardins et immeubles, dépouilles de monastères et églises, de la terre d'Otrante, si bien que cet ex-religieux vit encore de l'autel. Tous ces dons et traitements portaient à 223.000 livres ses revenus officiels⁸. Mais il avait fait de grandes économies et réalisé de fructueux bénéfices, car dès 1810, au dire de Savary, il avait, du fait de sa propre fortune, 20.000 livres de rente. Tout le monde le savait très riche. Naturellement, on exagéra par malveillance ; en 1815, on lui donnait 30 millions, l'imagination des pamphlétaires se donnant carrière avec leur désir de flétrir le parvenu⁹. Il avait certainement moins. Des renseignements renseignements tirés de sa correspondance avec ses hommes d'affaires de 1815 à 1830 permettent de fixer à une somme de 12 à 15 millions le chiffre de cette

¹ Mme DE CHÂTENAY, II, 42, 43.

² BOURRIENNE, IX, 30

³ Les honneurs, les richesses n'ont été pour lui que les rognures du pouvoir, rognures qu'il n'a pas dédaignées, dira l'auteur avisé des *Matériaux*, p. 2, 3. Il aimait l'argent non pour le dépenser, mais pour faire fortune, écrira THIBAudeau (III, 44) qui avait été le correspondant de Fouché, particulièrement en matière financière.

⁴ Chapitres I et VIII.

⁵ Chapitre XII.

⁶ Lettres de 1803 à Thibaudeau, déjà citées.

⁷ *Budgets du ministère de la Police*. A. N., A FIV, 1244-1247.

⁸ Décrets du 10 mars, du 20 août, du 21 novembre 1800, du 17 juillet 1810, du 22 novembre 1811. A. N., Décrets manuscrits, A FIV, 325, 341, 601. *Rapport du comte Defermon*, 22 novembre 1811. Détail des propriétés assurées au duc d'Otrante, A. N., A FIV, 681, 4752.

⁹ *Macédoine révolutionnaire*, 1815, p. 48.

grosse fortune¹. Dès l'Empire, il avait, rue Cérutti, en pleine chaussée d'Antin, un hôtel qu'il habitait lorsqu'il n'occupait pas l'hôtel de Juigné, siège du ministère. Il passait tous les étés dans le royal domaine de Ferrière et de Pont-Carré, qu'il avait constitué de pièces et de morceaux pour en faire un des plus considérables de France².

On le disait, en 1815, le second capitaliste du pays, mais le premier propriétaire foncier³. Il avait acheté prés, champs et bois autour du domaine primitif, dont il s'était assuré la possession incontestée en le payant deux fois, à bas prix du reste, car il a pris, dès le Consulat, la précaution de dédommager l'ancien propriétaire de ces biens nationaux, émigré en 1793⁴. A la porte de Paris, cet immense domaine n'avait pas de valeur appréciable. Si bien que l'ex-proconsul communiste de Nantes — *Du pain, du fer et quarante écus de rente suffisent aux républicains !* — et de Nevers — *Avilissons l'or et l'argent, traînons dans la boue ces dieux de la monarchie !* — paraissait revenu à des idées plus sages, ayant château en province et hôtel à Paris, un domaine princier, vingt fermes, grands bois, chasses, prés, champs, galerie de tableaux, collections précieuses, équipages et vaisselle plate, deux paroisses entières en Champagne, dont il payait les curés, tout comme un grand seigneur de l'ancien régime⁵ ; des biens aussi en Provence, les Coussons de l'Oule et Maugrasset, les domaines du Village et des Autorches, près d'Arles, le domaine des Cordelières, la madrague de l'Estaque près de Marseille, le domaine des Pêcheries d'Hyères près de Toulon, la madrague de Saint-Hospice près de Villefranche, et à Nice le propre hôtel de l'ancien gouvernement sarde, des biens aussi en Hanovre et des biens en Westphalie, sur le Rhin et l'Oder, des biens encore en terre d'Otrante et en Basilicate, métairies immenses de Sternaria, de Saligrano, de Paradisi en Soleta, de Bianchini-Galatina, couvents de Sternaria et Saella, grands enclos d'oliviers sis à Soleta, grands jardins de Cingi et de Bambacari, etc. Cela vaut bien le petit domaine vendéen du Pellerin et les plantations de Saint-Domingue⁶. Nous ne parlons pas des solides valeurs grossissant tous les jours le portefeuille de Fouché sur le modèle de celui de Talleyrand, car ce sont capitalistes haut cotés sur le marché. On avait décidément relevé les dieux de la Monarchie.

La fortune considérable, qu'indépendamment des dotations impériales, le duc d'Otrante devait amasser avait d'autres origines que des économies cependant appréciables. Écartons le reproche de malversations ; Napoléon n'était pas homme à les souffrir, surveillant de très près l'emploi de 15 à 16 millions de livres inscrits chaque année au budget de la police et des 800.000 de fonds secrets. Mais la gestion des jeux restait ; les fermiers, désireux de conquérir ou

¹ En 1816, il protestait contre les allégations des pamphlétaires, écrivant à ses bernoies d'affaires qu'il ne pouvait tromper. (*Corresp. avec Gaillard.*) Mais en 1818 on le voit diviser ses biens en cinq lots de 2.500.000 livres, ce qui fait monter sa fortune à 12.500.000 livres, mais il ne s'agit ici que de ses propriétés. (*Corresp. avec Gaillard, 1818 ; avec Thibaudeau, 1816.*)

² On trouve de très intéressants détails sur ce domaine magnifique dans les *Mémoires inédits* de Gaillard qui fut à maintes reprises chargé de son administration.

³ *Macédoine révolutionnaire*, 48.

⁴ Mme DE CHÂTENAY, II, 43.

⁵ ROBERDEAU, ancien secrétaire de Fouché à Hamel, 28 juin 1866 (HAMEL, *Histoire de Juilly*, 342).

⁶ A. N., O 2-1361, sénatorerie d'Aix ; A FIV, 601-4752, *Rapport du comte Defermon* au sujet des 60.000 livres assurées au duc d'Otrante dans le royaume de Naples (Note de la 2e édition.)

de conserver les bonnes grâces du ministre, lui servaient, semble-t-il, sur leur gain, un énorme tribut : 3.000 livres par jour, assure-t-on, plus d'un million par an¹. Il était, d'autre part, une source de revenus dont l'existence ne pouvait échapper à personne : la bourse ; car plus qu'aucun autre ministre d'aucun autre régime — et l'on sait s'ils s'en font faute —, Fouché, le premier au fait des nouvelles de l'Empire, spéculait sur une vaste échelle, l'ami, du reste, ne l'oublions pas, d'Hinguerlot dès 1797, de Perregaux sous l'Empire, de Laffite dès 1813². En 1809, nous le verrons se vanter lui-même à l'Empereur d'une spéculation sur Wagram (3). Les victoires de Napoléon, connues du ministre avant tout Paris, s'apprenaient par les achats du duc d'Otrante sur le marché.

Il était donc riche, et cette fortune s'augmentait chaque jour, car il était économe³. Naturellement simple et de goûts honnêtes, il n'aimait ni la bonne chère ni les femmes, sauf la sienne. Nous avons dit d'ailleurs quelle fidélité affectueuse, et d'ailleurs réciproque, il lui avait gardée⁴. C'était, du reste, une de ses grandes qualités et celle qui lui fut le moins contestée, que cet esprit de famille qui en faisait non seulement un mari très tendre et un père excellent, mais un parent plein de sollicitude, toujours affectueux et délicat pour sa sœur, trouvant le temps en 1805, 1807, 1815, 1816, au milieu de mille soucis, de donner à ses neveux et nièces, avec des témoignages plus palpables de sa généreuse et utile bienveillance, des conseils empreints d'une morale grave, austère, un peu pédante parfois, mais toujours de bon aloi⁵. Il puise dans

¹ Dès 1815, la *Macédoine révolutionnaire* affirmait que les frères Perrin versaient 3.000 francs par jour (p. 48) ; PASQUIER, l'affirme aussi, et VÉRON, se faisant l'écho du fermier des jeux sous la Restauration, Benazet déclarait que Perrin remettait tous les matins au moins 50 louis à Fouché sans reçu. (*Mém. d'un bourgeois de Paris*, t. I.) Cf. pour autres détails ch. XV.

² Le ministre actuel passe pour avoir de grands capitaux et pour ne pas les laisser dormir, écrivait Fiévée à l'Empereur en 1806, II, 181.

³ THIBAudeau, III, 44.

⁴ Sur la première femme de Fouché, cf. ch. XII, et sur la seconde ch. XXIV. Il y a sur la seconde un dossier de police rassemblé sous la Restauration. A. N., F7, 6902, pièces de 1827 et 1828.

⁵ A cet égard la courte correspondance de Fouché avec sa sœur, Mme Broband, est fort édifiante. Sachez que vous n'avez pas un meilleur ami au monde, écrit-il à sa sœur le 2 germinal an XIII ; il le lui a maintes fois prouvé. Il partage cette affection entre cette sœur, personne du reste peu ordinaire, et le mari de celle-ci, avec lequel il entretient constamment les rapports les plus cordiaux. Mais c'est surtout dans ses relations avec ses neveux et nièces que perce cette curieuse et affectueuse sollicitude. Il a casé, en bon oncle, son neveu Broband (Lettre du 11 juin 189i3) et, lui ayant promis en 1815 une nouvelle fonction sous le règne de Louis XVIII et étant tombé avant de la lui avoir obtenue, lui constitua une rente en dédommagement (Lettre du 24 mai 1817). Le 24 septembre 1817, il adresse des vœux d'une cordialité paternelle à ce même neveu qui vient de se marier : Rendez-vous heureux l'un et l'autre, vous, Broband, par des soins, par des égards assidus, et vous, Alexandrine, par une douceur inaltérable, par les vertus domestiques qui donnent tant de dignité dans un âge plus avancé... Occupez-vous de bonne heure à vous faire un capital de considération... Il ne se contente donc pas de placer son neveu ; en 1896 il écrit à sa sœur que le jeune homme devait se rendre à son poste directement : Vous lui défendrez de passer par Paris ; c'est un lieu de dissipation où il ne viendra qu'à un âge plus mûr... (Lettre du 11 juillet 1806.) Il s'occupe aussi de ses nièces ; il leur a abandonné généreusement les lambeaux du bien patrimonial du Pellerin ; le 28 mars 1807, il écrit à sa sœur : Je vous invite à me donner des nouvelles de mes nièces. Vous devez faire une grande attention aux sociétés qu'elles fréquentent : c'est une chose très importante pour elles dans cette circonstance et qui aura une grande

l'amour de sa femme une force réelle, non seulement parce qu'elle est de bon conseil, mais parce que ce sentiment le préserve des intrigues de femmes, où sombrent parfois les hommes d'État par ailleurs les plus avisés. Ils avaient vécu d'une façon si intimement familiale qu'on en souriait à cette époque de mœurs libres ; il se montrera très tendre, paternellement bon pour sa seconde femme, Gabrielle de Castellane, beaucoup plus jeune que lui, se préoccupant de son sort futur, lui assurant un douaire et allant parfois jusqu'à l'expansion amoureuse : **Faites comme moi, écrira-t-il à Gaillard¹, dictez à votre femme ; il est si agréable de pouvoir embrasser son secrétaire !**

Et cependant c'était bien à ses enfants qu'il réservait le meilleur de ses sentiments. Avec quel accent ému, sollicité cependant par de terribles soucis personnels, il parle, en 1794, de **sa petite** agonisante et, deux ans après, à ce sceptique Barras, des enfants qu'il a perdus² ! Celui-ci le connaissait bien, lorsqu'il nous le montre en 1796 disposé à tout pour nourrir **son marcassin**. Quand ses quatre enfants grandissent, s'élèvent, avec quelle fierté il en parle ! **On vous a peut-être dit qu'ils sont gâtés, écrira-t-il en 1814 à Mme de Custine³ ; c'est possible, mais ils sont aimables, ils font le charme de ma vie. Toutefois leur esprit n'est pas sans substance, surtout leur cœur n'est point vide. L'âge des vices ne les surprendra pas dans le dénuement. C'est le premier vice que je crains, parce que là commence la chaîne de tous les autres. Même orgueil quand, en 1820, il vante les qualités physiques et morales de ses enfants, la taille superbe de l'un, la grande intelligence de l'autre. Mais sa joie, sa grande fierté, c'est sa fille, cette enfant qu'il promènera par la main dans les rues de Laybach en bon père qui bavarde et s'amuse aux saillies de **la petite**, et à quel moment ! à l'heure où, en pleine crise, il était assailli de préoccupations de tout ordre. Plus tard, il la voit avec un indicible plaisir fêtée et admirée : il songe au mariage de cette enfant, aux carrières de ses fils : sa dernière parole sera l'écho de ses soucis paternels⁴.**

Il est de vie simple et de tempérament sobre, mangeant et buvant fort peu, restant quelques instants à peine à table, prisant par simple contenance ; une fois par semaine, après 1804, les parties de bésigue des vieux oratoriens et des

influence sur leur avenir. Recommandez-leur beaucoup de réserve dans leurs discours et de sévérité dans leur maintien. Les femmes les plus recherchées sont celles qui accorderont moins aux hommes... Qu'elles sachent bien que l'empire d'une femme dans la société est établi sur la solidité de ses principes, de son esprit et de ses mœurs ; que cet empire est détruit le jour où elle oublie ses devoirs... *Lettres de Fouché à sa sœur, 1783-1818, publiées par Dominique CAILLÉ.*

¹ Fouché à Gaillard, 30 mai 1819. (*Papiers Gaillard.*)

² Cf. chapitre VIII.

³ Fouché à Mme de Custine, 9 septembre 1814.

⁴ Lettres de Fouché à Gaillard, 1815-1820, passim. **Le mal qu'on fait à mes enfants remplit mon âme d'amertume, écrira-t-il encore à Gaillard ; et dans les derniers mois de sa vie : Je n'ai d'autre plaisir dans la vie que de la rendre douce à ma femme et à mes enfants.** Ces documents justifient amplement le mot de Jullian (p. 261) : **Nul n'est meilleur père et ne fut meilleur époux.** Nous possédons sur les jeunes duc et comtes d'Otrante des notes de police de 1827, 1828, etc. (F7, 6902). On trouvera la généalogie des Fouché dans RÉVÉREND, *Armorial de l'Empire*. Joséphine Ludmille Fouché d'Otrante, née en 1503, mariée en 1827 au colonel comte de Thermes, n'est morte qu'en 1593, nonagénaire. M. le duc d'Otrante — chef actuel de nom et d'armes de la famille, — né en 1840, écuyer de S. M. le roi Oscar de Suède, est le fils d'Athanase Fouché, né en 1801, troisième fils de Fouché, dont le duc actuel est ainsi le petit-fils. (Note de la 2e édition.)

parentes pauvres sont interrompues ; il y a tous les mercredis réception officielle au ministère. C'est la seule concession à la vie d'apparat ; Jeanne Fouché ne va jamais dans le monde : parfois, pour le ministre, une promenade à cheval au bois, une soirée au concert, car il aime la musique¹. C'est toute la vie de cet homme public, dix fois millionnaire. Il affecte, du reste, n'ayant pas de vice, une certaine indulgence aux vices d'autrui, sauf quand il s'agit des siens, fils ou neveux, sauf aussi quand il trouve matière à petites vengeance ; ce sont alors des sévérités de circonstance : les festins succulents et les aventures galantes de l'archichancelier Cambacérès, l'immoralité du prince de Talleyrand, la vie déréglée du ministre Decrès, l'improbité du ménage du préfet de police Dubois, etc., donnent lieu à des remarques que peut se permettre l'homme privé extraordinairement moral qu'est en somme ce si immoral politicien².

Laborieux et infatigable, il se lève tôt, malgré une santé qu'on dit débile et qui lui sert, dit-on, autant que sa laideur, car il en fait parfois le prétexte de certaines abstentions et de certaines retraites. Il est toujours le premier et le dernier au travail dans les bureaux du quai Voltaire, labeur méthodique, exact, méticuleux, sans à-coups ni lacunes, qui lui donne vite une connaissance si complète de la matière ministérielle qu'il consulte rarement ses fiches, connaissant admirablement son personnel de policiers et de suspects³ ; il donnerait des détails, dit-on, sur la plus petite commune de France⁴, car il a, comme le dit Retz de Richelieu, **le faible de ne point mépriser les petites choses**. Il exige, du reste, sur toute affaire, un travail consciencieux et détaillé de ses subordonnés, déteste les aperçus vagues et moraux, et fait ses agents à son image. Il est servi par une bonne mémoire, qui, comme toutes ses facultés, a été admirablement exercée à l'étude politique par le professorat ; il n'a pas, comme Mirabeau et Talleyrand, badiné avec les violons avant de monter sur la scène ; il sait son rôle, ce qui ne l'empêche pas de l'étudier sans cesse. Il a, du reste, un immense besoin d'activité, n'accepte jamais une place, ministère, gouvernement ou mission comme une sinécure, mais comme un nouveau champ offert à son action ; chez lui l'action n'est pas apaisante, elle le surexcite et le soutient⁵.

Cette vie de travail acharné et de joie familiale ne le retranche pas du commerce social ; il le goûte fort, cultive l'amitié⁶. Il l'exploitait, mais sans qu'elle fût toujours dans son principe subordonnée à l'intérêt ; c'était la tournure de son caractère que de ne rien laisser autour de lui d'inutile et d'improductif. Jamais homme ne se servit autant de l'amitié, mais il y montrait une réelle fidélité. Nous

¹ Il dédaignait les distractions et les plaisirs, écrira THIBAudeau (III, 44), que nous nous plaisons à citer souvent dans ce chapitre, car nul ne connut plus particulièrement Fouché depuis 1793 jusqu'en 1818, époque où ils se brouillèrent. CAPRIN, *I nostri nonni*. Cf. aussi ses protestations en 1794 contre les excès et ses concussions qu'on lui reproche (ch. V).

² Notes à l'Empereur 1808-1809 (Cf. ch. XIX).

³ JOHN CARR en 1802, *Les Anglais en France*, 1898, p. 244, en cite un exemple curieux.

⁴ Détails empruntés à une *pseudo*-lettre du marquis de Jaucourt de juillet 1815, qui pourrait bien avoir été forgée par Fouché, mais qui n'en a que plus d'intérêt. BAUSSET (II, 181) insiste, du reste, sur la grande connaissance qu'il avait des mœurs, vœux et intérêts de tous, ce qui tenait, dit Jullian, à son extrême facilité de travail (p. 261).

⁵ Cette activité ne se dément jamais. Il faudrait renvoyer à tous les chapitres de cette biographie. C'est donc avec raison qu'il écrivait en mai 1813 à Gaillard : **Je ne suis pas homme à occuper une place sans en remplir les devoirs... Je me suis fait de bonne heure des habitudes de travail et de méditation qui m'ont occupé dans ma disgrâce après avoir assuré le succès de mon ministère.** (*Papiers de Gaillard.*)

⁶ JULLIAN, 201.

avons déjà eu l'occasion de parler des relations fidèlement conservées à travers les orages et les honneurs avec ses anciens confrères et élèves de l'Oratoire, Daunou, Gaillard, Perrier, Malouet, Jay, Chênédollé, Pardessus et bien d'autres ; on pourrait en dire autant des amitiés contractées sur les bancs de la Convention. Il n'aimait pas rompre ; quoi qu'en dise Barras, Fouché se résigna difficilement à ne le pas réconcilier avec Bonaparte¹, et il garde à Thibaudeau une amitié qui résiste à de grosses épreuves². Cette fidélité à de vieilles amitiés va très loin : on le vit sous l'Empire assurer une pension à Charlotte Robespierre³ que jadis il avait connue à Arras et dont il n'avait pas peu contribué à faire guillotiner les frères ; mais c'était Maximilien qui avait le premier dénoncé le pacte d'amitié ; au surplus, Robespierre avait menacé sa carrière et sa tête, et l'amitié de Fouché s'arrêtait au renoncement. On le savait, on ne lui tenait pas rancune de certaines petites trahisons ; Thibaudeau et Réal, après 1815, continuèrent à parler de lui avec une certaine sympathie, proscrits par le duc d'Otrante et restés en bonnes relations avec lui. L'amitié qu'on avait pour lui résistait à ces singulières voltes-faces ; deux grandes dames, la princesse de Vaudémont et la marquise de Custine, que tout semblait éloigner de lui, prisèrent si fort son cordial et familial commerce, que son exil de 1816, œuvre de leurs coreligionnaires politiques, ne paraît pas avoir refroidi un instant leur fervente amitié. Envers d'anciens amis malheureux et persécutés, il prouva vingt fois qu'il n'oubliait pas le passé⁴. Cette disposition enlevait à cette physionomie toute allure de parvenu.

Quand on lui a rendu service, il ne lésine pas sur la récompense ; il est, du reste, naturellement charitable : un pamphlétaire qui l'a violemment attaqué surprend par un aveu : Fouché consacrait, dit-il, cent louis par mois à des œuvres de bienfaisance⁵. On le voit en effet du fond de son exil, si aigri cependant par l'ingratitude des hommes, recommander à ses amis, à ses hommes d'affaires, les vieillards de Ferrière qu'il a coutume d'entretenir. Le curé du lieu est autorisé à signer *ad libitum* des bons de bois, de pain et de viande à la charge des châtelains ; le médecin de la famille est tenu de soigner les pauvres du domaine, et l'on donne une bonne paye à quiconque veut aller travailler dans les bois de

¹ BARRAS lui-même le reconnaît, IV, 167, et *Appendice*, IV, 438, 446.

² Chapitre XXVIII. On pourrait citer aussi sa fidélité et son empressement à rendre service sous l'Empire à tout Nantais. L'historien de Nantes, MELLINET, cependant si hostile au député de Nantes à la Convention, affirme qu'il fut pour tous ceux d'entre eux qui sollicitaient sa faveur un protecteur constant (t. XI, p. 221). — Après les Nantais, ses concitoyens et premiers électeurs, ce sont les conventionnels : Florent Culot, compromis et compromettant sous l'Empire, n'invoque pas en vain près de Fouché ce titre d'ancien collègue de la Convention et y gagne sa liberté. (*Florent Guiot à Fouché*, 1^{er} janvier 1810 et 4 juin 1810 ; Dossier Mallet, F7, 6501.) On pourrait multiplier les exemples de fidélité aux vieux conventionnels. On pourrait également citer son obligeance vis-à-vis de Bourmont en reconnaissance des services rendus avant 1789 par l'ancien président Becdelièvre, son beau-père, à l'oratorien, et le cas analogue de Mlle de Rosières, bien reçue par Fouché en souvenir de certaines obligations contractées envers le comte de Rosières avant 1789. (DAUDET, *la Police et les chouans*, p. 74. Duchesse D'ARBANTÈS, II, 263-268). C'est à cette tournure d'esprit qu'est due cette fidélité à Juilly et à l'Oratoire sur laquelle nous nous sommes expliqué ailleurs (ch. I).

³ BAUDOT, *Notes sur la Convention*, p. 36.

⁴ Je ne connais pas, écrira le duc d'Otrante, de maxime plus dégoûtante que celle qui s'attache au présent. Elle suppose un vide de cœur qui est insupportable. (*Fouché à Gaillard*.)

⁵ SAINTE-EDME, *Dictionnaire des ministres de la police*.

Maulny dépendant de Ferrières¹. Peut-être, après tout, les tirades sentimentales, les arrêtés humanitaires réglant le sort des pauvres et des vieillards à Nevers, Moulins et Lyon ne sont-ils pas toujours formules hypocrites et creuses, inspirées par les seules circonstances. Fouché affirmait plus tard qu'il connut l'enthousiasme et l'attendrissement ; certains actes permettent de le croire.

Il était, du reste, volontiers obligeant lorsque sa bonne grâce ne le compromettait pas² ; on ne compte pas les services rendus par lui sans apparence d'intérêt. Cette obligeance contribuait à le rendre bienveillant, moins cependant qu'une autre disposition qui, réfrénée en 1793, avait vite reparu, une tolérance naturelle, faite de bon sens et de scepticisme. Le fanatisme lui fait hausser les épaules ; il ne s'en indigna jamais, il en rit³. **Il n'y a qu'entre les extrêmes, écrira-t-il plus tard⁴, que se trouve le bien politique comme le bien moral.** Il avait une aversion naturelle pour les excès ; au fond, les mitraillades de Lyon lui restèrent toute sa vie sur le cœur. Il est donc naturellement clément ; il y a là encore une légende à détruire ; à feuilleter les bulletins de police, on voit s'exercer fort efficacement cette heureuse disposition. Nous y reviendrons. Aussi bien, comme toutes ses qualités et tous ses défauts, cette instinctive clémence concorde avec sa politique et avec ses intérêts, **modération adroite**, écrira Metternich⁵, et le mot est exact ; Bonaparte ne la comprend pas toujours, cette souriante indulgence qui l'exaspère, la correspondance de l'Empereur est sur ce point plus concluante encore que celle de Fouché. Le maître reprochera au ministre sa faiblesse, son indifférence : simple indulgence transportée dans la vie publique, érigée en système⁶. **J'excuse toutes les faiblesses**, écrira-t-il⁷. Rien ne le pousse à la violence ; son âme n'a pas été aigrie à l'aurore de la vie comme celle d'un avocat incompris, comme Robespierre, d'un médecin sans malades, comme Marat, d'un professeur chassé de son collège, comme Lebon ; assez fortuné dans sa jeunesse, il a passé au séminaire et dans les maisons de l'Oratoire des années heureuses et sans amertume. Il lui en reste une grande bienveillance qui ne cherche qu'à se dépenser, qui, même en 1793 et 1794, fait

¹ Roberdeau, ancien secrétaire de Fouché, à Hamel, 28 juin 1866. HAMEL (*Histoire de Juilly*, p. 342) cite d'autres traits de bienfaisance de Fouché, auquel il est cependant généralement hostile.

² Quand il avait le choix, il aimait mieux être serviable (DUVERGIER DE HAURANNE), LOMBARD DE LANGRES (II, 48), quoique en assez mauvais termes avec Fouché, raconte de lui des traits d'obligeance assez caractéristiques. Cf. aussi Mme DE SAINTE-ELME, *Mém. d'une contemporaine*, p. 368, et Mme DE CHÂTENAY, II, 40 : **Il n'était pas possible de le quitter sans être à peu près content de lui, sans en espérer infiniment**, etc. Tout cela n'allait pas sans bonhomie. GAILLARD, dans ses *Réfutations des Mémoires* de Fouché et dans ses *Mémoires inédits*, en cite plus d'un trait amusant. LEVASSEUR DE LA SARTHE (IV, 229), oubliant qu'il a dit beaucoup de mal de Fouché, rend hommage à sa parfaite obligeance.

³ Cf. *Bulletin du 27 vendémiaire an XIII* entre mille où il affiche une égale antipathie pour le fanatisme religieux et le fanatisme philosophique. A FIV, 1491.

⁴ Fouché à Gaillard, 1817 (*Papiers Gaillard*).

⁵ METTERNICH cite ici en l'approuvant une appréciation de Mme de Staël (*Mém.*, 39 août 1821, IV, 476). Ils disaient vrai, puisque, dès l'an IX, Fouché conseillait *une sage indulgence*. (*Compte rendu de l'an VIII*). C'est sur cette modération qu'il paraît surtout vouloir insister dans les apologies auxquelles il se livre après 1815. Cf. Notice des ZEITGENOSSEN et lettres à MOLÉ (janv. 1909, *Papiers Gaillard*) et à GAILLARD, dans les lettres de 1816 à 1819.

⁶ ARTAUD, *Le comte d'Hauterive*, p. 267.

⁷ Fouché à Gaillard : **Vous connaissez mon extrême indulgence pour toutes les faiblesses faiblesses humaines.**

sauter parfois le masque grimaçant du terroriste d'occasion¹. Il n'est même pas vindicatif², il se laisse écrire par un détenu, un ancien adversaire politique, qu'assurément **le ministre de la Police ne vengera pas les injures de Fouché**, et le fait mettre en liberté³. En 1815, il sauve de la proscription Fleury de Chaboulon qui lui a joué de vilains tours, essaye de faire échapper La Valette qu'il sait avoir été son constant ennemi⁴. Il se vante lui-même de rester indifférent à l'injure, attribuant complaisamment cette disposition à **son élévation d'idées, à l'instinct de sa supériorité et au souvenir de la morale de l'Évangile**⁵. Il pardonne tout, torts anciens, vieilles rivalités, injures, blessures ; mais il ne pardonne à personne, dans le moment, de lui faire obstacle. Malheur alors à celui qui le gêne : à des degrés divers, Robespierre, Barras, Bonaparte, Sieyès, Savary, Carnot, La Fayette, Talleyrand l'apprendront à leurs dépens. Il ne se sent, du reste, pas plus enchaîné par le bienfait qu'irrité par l'injure. Il ne s'en souvient pas, les néglige l'un et l'autre. C'était, dit-on, la grande force de Mazarin, cette opportune insensibilité aux services bons ou mauvais ; ce fut celle de Fouché. Si jamais homme eut l'âme affranchie, ce fut le ministre de la Police de Barras, de Bonaparte et de Louis XVIII.

Au fond, bienveillance, tolérance, insensibilité à l'injure et au bienfait, modération et clémence, tout cela venait d'un immense et tranquille mépris de ses semblables. **Ce mépris tient**, disait insolemment Talleyrand, **à ce que M. Fouché s'est beaucoup étudié**. Il avait aussi étudié ses voisins ; il avait vu de près les capitulations honteuses de gens qu'il avait crus honnêtes, les débauches de ceux qui avaient jadis flétri celles des tyrans... Ministre de la Police, il avait touché du doigt toutes les ignominies et exploré les pires dessous de l'humanité. Il avait connu, mieux qu'homme au monde, le marchandage et le trafic de la conscience humaine. Il avait acheté lui-même trop de consciences réputées droites, trompé trop d'esprits qu'on disait avisés, pour n'en avoir pas tiré la conclusion qu'à quelques exceptions près, le monde se composait de scélérats plus ou moins hypocrites et d'imbéciles plus ou moins heureux. Il en avait gardé une impression fâcheuse, une idée peu favorable à la vertu humaine, que parfois, il traitait, au dire de Mme de Staël, **comme un conte de vieille femme**⁶. A parcourir les seuls papiers de la police impériale, tout scepticisme s'excuse chez celui qui ne sortit des excès de la Terreur que pour tomber dans ce bas-fond malsain de la police secrète : **Je connais les hommes et les passions honteuses qui les animent**, écrira-t-il en 1817⁷. Dès lors, fort logiquement, sa clémence se fait presque toujours ironique, son amitié narquoise, et amer parfois

¹ Mme DE STAËL, p. 215 : **Une sagacité remarquable le portait à choisir le bien comme une chose raisonnable**, et Barère : **Il eût préféré le bien**. (II, 214.) Duvergier de Hauranne écrira : **Ni méchant ni bon, quand il avait le choix il aimait mieux être serviable**. Et lui-même écrit à propos de ses missions : **La manière dont il s'est comporté dans les affaires où il était le maître prouve que le bien est de lui, et que le mal appartient aux circonstances où il a vécu**.

² **Personne n'a été moins heureux et moins vindicatif**, écrit GAILLARD (*Réfutation*.)

³ **Duperon à Fouché**, 30 thermidor an X, A. N., F7, 6246.

⁴ Cf. chapitre XXVII.

⁵ **Fouché au comte de Fleaux**, novembre 1816. (*Archives du ministère de l'Intérieur*, à Vienne.)

⁶ Mme DE STAËL, p. 215.

⁷ **Fouché à Brillaud-Laujardière**, mai 1817 ; D. CAILLÉ (*Lettres*).

son sourire¹. Pour rien, après 1799, il ne laisserait croire de sa part à de l'attendrissement ou à de l'enthousiasme ; il ne pleure pas. Il lui importe de ne jamais paraître dupe de son cœur². Mille anecdotes sont là pour prouver cette curieuse disposition.

Ce scepticisme, tantôt amer, tantôt joyeux, donne à sa conversation une singulière causticité, qui perce même dans les rapports officiels où il est parfois très mordant, et dans sa correspondance privée. Il se venge de ses ennemis par des traits parfois acérés³. Avec ses amis, il est volontiers taquin avec sa verve, capable tour à tour de coups d'épingle et de boutoir ; on le voit paradoxer à l'infini, comme exaspéré de la sottise et de l'hypocrisie des formules reçues, se plaisant à la controverse autant qu'homme au monde, à la contradiction et à la discussion, parlant parfois des choses et des gens avec une insouciance audacieuse qui étonne, éblouit, fait croire à ses interlocuteurs, suivant un témoignage contemporain, *qu'ils sortent de son cabinet initiés aux secrets de l'État*⁴. Il parlait, du reste, beaucoup, étant de cette école d'hommes d'État qui jugent le verbiage un voile plus commode que le plus mystérieux mutisme ; le prince de Bismark fut de ce genre, et Talleyrand n'affirmait-il pas que la parole fut donnée à l'homme pour cacher sa pensée ? Il bavarde donc jusqu'à scandaliser son entourage ; ce sont des sorties audacieuses, car il fronde, raille, blâme jusqu'aux régimes et jusqu'aux souverains qu'il sert, parfois si violemment qu'on arrive à lui reprocher une certaine *rudesse*⁵. On est fort habitué à lui croire croire l'échine souple, et il est parfois, à la vérité, flatteur raffiné et délicat ; mais sa flatterie enveloppe parfois de dures vérités. *Il fronde comme un vrai Breton les opérations qui ne sont pas les siennes*, dira une contemporaine⁶, et, comparable sous ce rapport comme sous d'autres ! l'un de ses successeurs, Adolphe Thiers, traite volontiers de fous et de sots les gens qui ne pensent pas comme lui, adversaires, ennemis, collègues, successeurs surtout⁷. Régnier après après 1802, Savary après 1810, Decazes après 1815 l'apprendront à leur tour : pas une raillerie qu'il ne leur décoche. Cet esprit de fronde est un des traits trop peu connus de ce caractère⁸. Cet homme de gouvernement était, dira de lui un de ceux qui l'ont le plus fréquenté, E mieux fait pour être factieux que courtisan⁹. Et, de fait, il n'intrigue pas toujours obscurément ; il va jusqu'à braver tous les gouvernements et leurs chefs, ne se laissant pas facilement intimider ; il combat Robespierre la veille de Thermidor, Tallien le lendemain, fronde le Directoire deux mois avant Brumaire, Bonaparte deux mois après,

¹ Dans LAMOTHE-LANÇON, *l'Empire*, III, 236, on trouve un trait fort caractéristique de cette clémence narquoise.

² JULLIAN, 261.

³ *Fouché à Gaillard* sur M. de Chabannes, 26 janv. 1819. *Qu'il essaye enfin le métier d'honnête homme, sauf à redevenir fripon s'il ne réussit pas*. *Fouché à Gaillard* sur Mme de Staël, 9 mars 1819 (*Papiers de Gaillard*) ; *Fouché à Gaillard*, d'Hauterive à Talleyrand, 28 frimaire an XIV ; A. A. E. ; Mme DE CHÂTENAY, II, 40.

⁴ Mme DE CHÂTENAY, II, 40. Chose curieuse, ce bavard redevenait muet au conseil des ministres comme il avait été à la Convention. Il n'y parlait presque qu'à la cantonade (cf. notamment ch. XXVII, etc.).

⁵ *Lettres du marquis de Jaucourt*, juillet 1815 (*Papiers confiés à Gaillard*).

⁶ Mme DE CHÂTENAY, II, 443.

⁷ Mme DE CHÂTENAY, I, 464.

⁸ Cf. chapitres XII, XXI et XXXII.

⁹ THIBAUDEAU, *Histoire de l'Empire*, III, 44. Il est, du reste, fort observateur. *Vous savez que ma qualité dominante est celle de l'observation*, écrira-t-il à Gaillard le 5 septembre 1820.

l'Empereur encore sous les Cent-Jours et les royalistes de la future *Chambre introuvable*. S'il prétend avoir été proscrit de tous les partis pour avoir eu la simplicité de leur dire leurs vérités¹, il exagère, mais il est de fait qu'il n'est pas toujours du côté du plus fort. Guizot, qui gardait de cet homme une impression très vive, affirmait qu'il avait conservé de sa vie de proconsul une certaine indépendance audacieuse², et aux yeux de certaines gens cette audace allait parfois jusqu'à la folie.

C'est là encore un des côtés méconnus de ce singulier caractère. A plusieurs reprises nous voyons l'Empereur traiter de *cerveau brûlé* cet homme qu'on se représente comme avant tout circonspect et cauteleux. En réalité, il manifesta parfois une énergie violente, audacieuse, téméraire, qui stupéfiait : en 1809, l'affaire de Walcheren nous en fournira un exemple³, mais la vie de Fouché est pleine de traits semblables. A la vérité, rien qui ne soit pesé, calculé, mûri, car cette témérité est au fond fort méthodique ; coups de tête et coups de théâtre sont étudiés et voulus ; mais une fois la résolution prise de sang-froid, Fouché ne connaît pas d'obstacle. Réal dira que c'est l'habitude que les conventionnels ont tous conservée de savoir dans les moments du danger prendre leur parti⁴. Il prend énergiquement le sien et surtout le poursuit en brisant tout ce qui fait obstacle à ses projets. Sous le politicien, le proconsul se retrouve à certaines heures de crise. Dans le gant de velours on sent une main musclée qui broie soudain d'une étreinte d'abord faible, puis plus puissante, bientôt irrésistible, les régimes et les gouvernements. Aux heures critiques, cette main de fer serre, conduit, retient, pousse, écrase. Il va jusqu'au bout de sa volonté, car il estime avec Retz, auquel il ressemble, que les extrêmes sont toujours fâcheux, mais que ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires. Cette fermeté qui, dans les crises, va jusqu'à la dureté est, du reste, constante⁵. Il nous en donne lui-même la raison. Les factions, écrit-il⁶, ne se montrent que là où il y a de l'hésitation et de l'impunité. Et c'est en vérité qu'il ajoute : J'ai la manie de vouloir être le maître quand je gouverne⁷.

Mais si la main de fer se fait sentir d'une façon continue, le gant de velours est là pour en adoucir généralement l'étreinte. Là où ne suffirait pas la modération naturelle que nous lui connaissons, intervient la souveraine habileté de l'homme d'État éprouvé, l'habileté qui, a-t-il écrit dans son rapport aux consuls en l'an IX, obtient les mêmes hommages que la puissance parce qu'elle en est une⁸, cette modération qui, dira-t-il encore aux préfets de la Restauration en juillet 1815, est peut-être moins une vertu qu'une politique⁹. Il faudrait renvoyer à toutes les pages de cette biographie, constant commentaire de cette doctrine.

¹ Fouché à Gaillard, 17 mai 1817.

² GUIZOT, *Mém.*, I, 73.

³ Chapitre XVIII.

⁴ Réal au duc d'Otrante, 4 décembre 1809 ; A. N., F7, 6540.

⁵ Cf. chapitre XVIII, sa déclaration aux maires de Paris qui, en août 1809, ont hésité à exécuter ses ordres.

⁶ Fouché à Gaillard, 7 mai 1817.

⁷ Fouché à Gaillard, 25 mars 1818. On se rappelle son proconsulat de 1793 (ch. IV) et entre autres incidents on remarquera en 1809 son attitude lors de la convocation de la garde nationale. Chapitre XVIII.

⁸ *Compte rendu de l'an VIII*.

⁹ Le duc d'Otrante aux préfets du Midi, 25 août 1815, F7, 3786.

Il ne s'agit pas toujours de petites habiletés : si l'œil de Fouché va aux moindres détails, il ne s'y attarde pas : il sait prévoir, envisager une situation dans son ensemble et planer très haut. Abandonnant soudain le terre à terre de son métier quotidien, il passe volontiers aux considérations les plus hautes, aux vues les plus larges, aux dissertations de philosophie politique, à l'exposé parfois éloquent, toujours net, des grands principes du gouvernement : ainsi apparaît, au-dessus du policier avisé et du politicien habile, l'homme d'État aux conceptions fortes auquel ses adversaires mêmes rendent parfois hommage¹.

Homme d'État cependant, il l'est bien plus encore que par l'intelligence claire des situations, par le sang-froid qu'il déploie à les résoudre². Ce sang-froid est à la vérité imperturbable. Jamais homme ne fut plus constamment maître de lui. Cette physionomie fermée et impassible n'est pas seulement un masque : c'est l'indice d'une égale impassibilité morale. Il se connaît, s'étudie, prévoit le faux pas, se tient en garde et ne paraît jamais surpris par l'événement. Jamais non plus, malgré de dévorantes affaires, il n'est complètement absorbé, même quand il est le plus occupé. Ce sang-froid ne se dément guère qu'une ou deux fois, en 1810, en 1818, dans vingt-cinq ans de crises si diverses, de convulsions politiques et de révolutions imprévues qui eussent même déconcerté un Mazarin ou un Richelieu, qui détraquent et affolent les plus sages. Ce flegme, qui lui permet des décisions rapides et nettes, le rend notamment très fort dans la discussion. Il lasse par son calme imperturbable, soit que ce calme se traduise par un silence opportun, soit qu'il lui inspire la réponse déconcertante qui va chercher le défaut à la cuirasse : c'est un grand avantage lorsqu'il discute avec des hommes que trouble la passion comme Robespierre, la colère comme Napoléon, que surexcite l'indignation comme Carnot en 1815 ; ce calme même exaspère l'adversaire, le livre à son interlocuteur toujours flegmatique, parfois ironique, tantôt enfermé dans une infatigable hypocrisie, tantôt fort du plus décontenançant cynisme.

C'est la conscience de ce remarquable sang-froid et c'est aussi une confiance en ses moyens, allant jusqu'à l'outrecuidance, qui l'engage à se jeter à cœur-joie et sans hésiter dans les imbroglios les plus affolants. Comme le marin, il arrive à aimer, à rechercher la tempête, à frôler l'écueil pour savoir mieux l'éviter dans la suite ; il crée des complications pour le plaisir de s'y jouer, comme un acteur se fait faire des pièces à sa taille. C'est pourquoi il se plaît à ces parties où l'adversaire est redoutable, et il n'est jamais aussi satisfait qu'après la magnifique intrigue de juin-juillet 1815 où il a sa tour à tour joué Bonaparte un jour, La Fayette le lendemain, Carnot le surlendemain, puis Wellington, puis Talleyrand, puis le comte d'Artois, la garde nationale, le peuple de Paris, l'armée de Davoust, la cour de Louis XVIII et le roi lui-même. Dans ces luttes parfois

¹ Sans nous arrêter au jugement de Balzac, qui, lui trouvant un génie égal à celui de Pie Pie II, de Tibère et de Borgia (*sic*), ajoute avec plus de raison que c'est le seul ministre que Napoléon ait eu (BALZAC, *Une ténébreuse affaire*, 280) ; il est de fait qu'on rendait hommage à ce génie. Fleury, très hostile, l'appelle un des premiers hommes d'État de la France (II, 39), et d'Hauterive eût souscrit à ce jugement (ARTAUD, 267). Fiévée, si haineux, reconnaissait qu'il voyait les choses d'assez haut et n'avait point de niaiseries dans l'esprit (*Fiévée à Napoléon*, août 1804, II, 36), et Musnier-Descloseaux, écho de Réal, admet comme Balzac qu'il a été positivement le seul ministre du Consulat et de l'Empire (I, 234, 240). BARRAS (IV, 33), très féru de sa propre valeur, contestait ce génie : Fouché en imposait, dit-il ; pour un homme d'État, il y a déjà là une bien grande qualité.

² Mme DE CHÂTENAY, II, 39.

sourdes où se manifeste, avec un génie d'intrigue resté sans rival, un goût bizarre et constant pour la mystification ; il exerce surtout, développe et emploie, pour la consommation de sa fortune politique, le flegme souverain qui en est l'instrument le plus précieux de la plus rigoureuse loi.

Sa fortune politique ! Au fond, chez cet homme doué de tant de qualités naturelles et de talents acquis, tout cela a été détourné des œuvres utiles, employé, cultivé ou dénaturé pour assurer cette fortune, suprême pensée et unique but de cette existence aventureuse. Les sentiments de famille mis à part, ne peut-on pas dire qu'il n'est pas un acte, pas une parole, pas une pensée qui ait été subordonnée à ce souci d'arriver ou de se maintenir ? Si les électeurs de Nantes ont été en 1793 trahis par le député modéré qu'ils avaient choisi, si le 16 janvier 1793 l'ami de Daunou a apporté à la tribune de la Convention son vote et son discours régicides, si trois départements du Centre ont été bouleversés, si la propriété y a été menacée, la religion écrasée, si Lyon a été terrorisé et mitraillé, c'est que Fouché de Nantes a cru réaliser par la Révolution (c) intégrale sa fortune politique. Si Robespierre a succombé en thermidor an II, si Barras s'est écroulé en brumaire an VIII, c'est que l'un menaçait la vie, c'est que l'autre gênait la carrière de l'apprenti politicien. Si le club du Manège a été fermé en thermidor an VII, si le général Bonaparte a été soutenu en brumaire an VIII, si le ministre l'a poussé ensuite dans les voies tantôt de la réparation et tantôt de la contre-réaction, c'est qu'en ce régime conservateur de la Révolution, le ministre entrevoyait, avec l'impunité du régicide, la fortune assurée, car il n'avait souvent, sous couleur de politique gouvernementale, qu'une unique affaire, celle de son portefeuille. Nous le verrons ensuite ériger en système, bientôt en principe politique, son intérêt privé. Les âmes sèches puisent en effet d'innombrables ressources dans la claire vue de leur intérêt. Il se trouvera qu'au cours de cette carrière il aidera généreusement des amis, servira efficacement les principes de liberté ou d'autorité, protégera des faibles et combattra des puissants, contribuera à la prospérité, à la grandeur, un jour au salut de sa patrie. C'est qu'alors ces actes profitent à sa politique, collaborent à sa fortune, ou, simplement, ne la contrarient pas. Il sert ses amis, mais s'en fait puissamment servir ; et quand il le faut, il les sacrifie en soupirant, en s'excusant, en essayant d'en imposer, pratiquant avec des protestations de regret la triste politique de la mort dans l'âme. Il est même peu probable qu'il ait jamais connu de ces combats intérieurs où luttent l'intérêt et la conscience. A la longue, il était réellement arrivé à faire de sa fortune une politique, de ses intérêts des principes, soutenant presque de bonne foi qu'il sacrifiait ses meilleurs amis au triomphe des principes qu'ils servaient à côté de lui et que lui, au fond, ne servait pas. Les alliés d'occasion pèsent naturellement moins encore à ses yeux que les amis personnels, l'alliance devenue infructueuse ou compromettante ; Collot d'Herbois en 1794, Babeuf en 1795, Barras et Sieyès en 1799, Talleyrand en 1808, Bernadotte en 1809, La Fayette et Carnot en 1815 feront l'expérience de ces prompts désaveux et de ces brusques abandons. Car il ne s'entête pas plus dans une alliance gênante que dans une politique qui menace de faire long feu : pour plus de sûreté, il s'applique à pratiquer de front deux politiques, se prévalant ensuite de celle qui a triomphé. Jamais le mot de duplicité ne sera mieux appliqué qu'à un semblable maintien. Il distingue, du reste, plus judicieusement qu'homme au monde entre le mal et le pire, entre le bien et le mieux,

comparable ainsi, dit-on, au cardinal de Richelieu¹. Grâce à cette constante duplicité, on est mal fixé sur la chronologie de ses évolutions : lui-même s'y trompait, ses opinions diverses ayant été parallèlement servies. Ses mesures sont toujours assez élastiques pour qu'il puisse, avec quelque artificieux sophisme, prouver à ceux qu'il a proscrits qu'il les a sauvés, à ceux qu'il a opprimés qu'il les a préservés. N'hésitant, du reste, jamais à faire des avances à ses victimes de la veille, il compte que si, suivant le mot de Guizot, le temps ne console pas, il efface vite ; il admet qu'il n'y a en politique ni indécence ni impossibilité. Il n'a, du reste, qu'un souci, celui de se rendre toujours nécessaire, et la plupart du temps il y réussit pleinement. Là est le secret de sa fortune sous tous les régimes. Il est toujours, sous le gouvernement du jour, l'homme du gouvernement du lendemain.

Dans cette lutte pour la fortune, il déploie de si rares qualités de souplesse à la fois et de ténacité que, toute morale mise à part, on est tenté de l'en admirer. Toute la vie de cet homme est un calcul, une tension de volonté ; il ne se détend jamais. Il n'a pas toujours réussi : il a connu les heures noires, disgrâce, misère, la haine des uns, l'indifférence dédaigneuse des autres ; il est parfois tombé très bas et de haut : mais patient, tenace dans ses espérances, **il sait**, suivant son propre aveu², **attendre du temps ce que la fortune lui refuse**. Il ne se laisse jamais terrasser : **J'ai l'habitude d'espérer dans les disgrâces et de conserver le courage dans les événements les plus fâcheux**, écrira-t-il en 1816³. Et toute sa vie, pleine de coups de raccroc, justifie et augmente sa confiance. Obscur professeur, il veut être grand savant, y travaille assidûment, y arriverait peut-être, si les événements ne changeaient le cours de sa vie ; député sans notoriété et sans voix, il veut être un des hommes marquants de la nouvelle assemblée, il intrigue, tâte les différents groupes, s'y rallie et les abandonne, se jette dans les missions tapageuses, fait acclamer son nom à la Convention. Menacé par Robespierre, accusé par le club dont il était la veille le président, abandonné un instant par ses alliés, accablé par la maladie de son enfant, il travaille, s'acharne, lutte, intrigue désespérément et triomphe au 9 Thermidor. Vaincu avec les derniers montagnards, proscrit par la Convention, sous le coup du mépris général, se heurtant à l'indifférence hostile du Directoire et du monde politique, il lutte contre l'oubli qui enlise, contre le mépris, contre l'impopularité, tente mille voies et, en 1797, se relève et reparaît. En 1802 il a quitté le pouvoir sans protestations, le sourire aux lèvres, ses batteries déjà dressées sans doute pour une éclatante revanche. Si, en 1810, il se sent un instant étourdi d'une disgrâce inattendue, il retrouvera bien vite pied, s'effacera, se tiendra coi ; mais on peut être sûr qu'il reparaîtra, et il reparaît en 1813 l'homme de confiance du souverain qui, trois ans avant, l'a chassé et menacé. En 1814 tout semble fini : un frère de Louis XVI arrive au trône, que peut espérer cet ancien conventionnel régicide ? Il espère cependant et il a raison, on parle de lui pour un portefeuille autour du roi dès 1814, on le lui propose en mars 1815. Il faudra cependant deux révolutions encore, une sanglante campagne, une seconde invasion ; mais il sera, en juillet 1815, le ministre le plus en vue du frère de Louis XVI. Fort de ces précédents, il ne pourra en octobre 1815 se résigner à croire définitive sa

¹ Il est, du reste, ennemi de tout mensonge inutile. **A quoi bon mentir quand on ne trompe personne ? Mentir sans tromper, c'est la méprise d'un sot.** *Fouché à Gaillard*, 30 mars 1816.

² *Fouché à Gaillard*, 13 septembre 1819.

³ *Fouché à Gaillard*, 5 mai 1816.

suprême disgrâce ; nous le verrons du fond de son exil intriguer avec tous les partis qui, sous la Restauration, se disputent le pouvoir. Quand, en 1820, on le voit se résigner au repos, c'est que sa mort est proche et que, décidément, la lame a fini par user le fourreau. Dans ces disgrâces de 1794, 1795, 1802, 1810, 1814 et 1815 il cache, nous l'avons déjà constaté, ses espérances de retour sous les apparences d'un immense dédain du pouvoir désormais sans attrait. **Je quitte le pouvoir sans regrets... mon ambition n'est pas de commander.** Les gouvernements se font tous illusion devant cette artificieuse attitude, le surveillent peu, le font bénéficier parfois de l'amnistie du mépris ; ils ont tort : l'opinion, moins crédule, à chaque disgrâce déclare : **Il reviendra**, et cela est aussi une force. Suivant un mot fort juste, **sa résignation passagère n'est que le sentiment de son impuissance momentanée**¹. Homme du Nord, il n'a pas du Méridional, comme Murat par exemple, les élans fougueux ni les affaissements complets, pas même, comme Talleyrand, cette sereine et paresseuse confiance dans le destin : il ne se décourage ni se résigne ; il ne rebondit pas du fond de sa chute, parce qu'en vérité il ne tombe jamais au fond. C'est ainsi que, dans le succès comme dans l'adversité, cet homme, que n'abattirent jamais ni les mécomptes ni les déceptions, crut toujours à sa fortune, mais y travailla sans se lasser.

Il n'avait pas de préjugés, ce qui facilitait sa tâche, à laquelle concouraient ses qualités natives, ses facultés d'adaptation et sa connaissance des hommes. Il était aussi indifférent que possible à la forme du gouvernement et à l'éclat impressionnant des sonores formules, démocratie, aristocratie, ordre, liberté, représentation nationale. On a dit de Richelieu **qu'il ne considérait l'État que pour sa vie**. Le mot s'applique à Fouché : il ne se préoccupa jamais, comme un Sully ou un Guizot, de ce que serait le gouvernement de ses arrière-neveux.

Il faut être partout, disait Thiers : Fouché avait formulé la même pensée, avant lui. **Il faut avant tout avoir la main à la pâte**, déclarait-il à Pasquier, que ce cynisme étonnait². On ne sert bien ses idées qu'au pouvoir, surtout quand les idées recouvrent des intérêts. Trahir ses secrets principes pour avancer au pouvoir et s'y maintenir, c'est se donner le moyen de les servir utilement dans la suite, maxime large, excellent sophisme dont il leurra tour à tour amis de la Révolution et de la Restauration, partisans de l'ordre et partisans de la liberté : lui n'avait, du reste, pas besoin de considérations si subtiles, servant le pouvoir qui l'employait, suivant le mot d'un contemporain, tant qu'il trouvait plus de sûreté ou d'avantage à le servir qu'à le trahir³. Guizot, qui, de 1815 à 1848, a connu de très près cent de nos plus éminents politiciens, ajoute : **Nul homme ne m'a plus complètement donné l'idée d'une indifférence hardie, ironique, cynique, d'un sang-froid imperturbable, dans un besoin immodéré de mouvement et dans un parti pris de tout faire pour réussir, non dans un dessein déterminé, mais dans le dessein et selon la chance du moment**⁴.

Juste par certains côtés et précieux à recueillir sous la plume d'un Guizot, ce jugement pêche cependant par la conclusion. Si Fouché parut ondoyant et divers, disposé à servir tous les gouvernements et à les trahir, on ne peut, à notre sens,

¹ BARDOUX, *Mme de Custine*, 207.

² PASQUIER, III, 172.

³ GUIZOT, I, 73 ; BOURRIENNE, IV, 179. On n'agit pas en politique par sentiment, écrit Fouché lui-même ; la politique des États ne se règle pas par des affections. *Fouché à Gaillard*, 12 mars 1817, et à *Blacas* en 1814.

⁴ GUIZOT, I, 73.

dire qu'il n'eut pas dans sa vie [un dessein déterminé](#). Son intérêt lui avait imposé des principes, un principe tout au moins, et il y resta fidèle, même lorsqu'il avait toute l'apparence de le desservir. Ce principe, qu'il faut bien connaître pour comprendre cette vie, c'est le maintien sous les régimes des idées et des institutions essentielles de la Révolution.

Il est régicide ; c'est le vote du 17 janvier qui oriente sa vie et pèse d'un poids très lourd sur toutes les décisions, tous les projets, tous les actes de Fouché. Il lui parut, proconsul, représentant, ministre, que son existence, pouvoir, fortune, crédit, que sa vie elle-même était indissolublement liée au sort des principes de la Révolution, et il n'avait pas tort, puisque du jour seulement où parut au Palais-Bourbon l'Assemblée qui prit pour programme la destruction totale de l'œuvre révolutionnaire, Fouché, que la faveur du roi semblait rendre sacré, sombra pour ne plus revenir. Cette peur lui inspira un principe qui fut constant et qu'il servit successivement par sa politique ultra-révolutionnaire et par sa politique conservatrice, qu'il servait encore le jour où il favorisait Brumaire, qu'il servait toujours à l'heure où de laborieuses intrigues le faisaient ministre de Louis XVIII. On ne comprend rien à cette vie si on ne la considère pas sous cet angle. Dès mars 1793, on le voit à Nantes hanté par cette crainte de représailles qui le poursuit à Nevers, s'exagère après les mitraillades de Lyon : [Si nous tombons entre les mains des despotes, tous les supplices qui rendent la mort horrible nous sont réservés](#). Cette idée ne s'exprime plus, mais elle a dû se fortifier à la lecture des feuilles contre-révolutionnaires qui se publient à Londres et à Hambourg, où son nom est exécré, objet de mépris et de haine. A cette idée, il subordonne désormais toutes choses, principes, opinions, affections, sentiments et projets. Il a pensé quelque temps que l'extrême terreur serait la seule garantie de la Révolution ; c'est pourquoi on l'a vu non seulement avant, mais longtemps après Thermidor, lutter pour le triomphe du parti jacobin¹. En 1799, il a entrevu une autre voie aboutissant au même but ; car, nous l'avons vu, s'il est ministre conservateur, il l'est surtout de la Révolution à laquelle il veut donner la sanction, la garantie d'un gouvernement solide et durable : d'où Brumaire, d'où la motion de 1804 au Sénat, visant à l'établissement de l'Empire². Lorsqu'il voit se dessiner sous ce régime une réaction, dont il est la première victime, après avoir essayé en vain de l'étouffer, il se détache de l'Empire, et, certaines ouvertures lui permettant d'entrevoir, en cas de restauration bourbonnienne, le pardon, l'oubli, la vie sauve, peut-être le pouvoir, il ne songe dès lors qu'à ce troisième essai, le plus audacieux de tous : faire de Louis XVIII lui-même le protecteur des principes, des institutions et des hommes de la Révolution³ ; devenu ministre du frère de Louis XVI, il ne cesse de lutter contre la réaction, sous laquelle enfin il succombe, après une lutte qui aura donné en somme à sa vie une unité qui a trop souvent échappé aux historiens comme aux contemporains. Pour quiconque a, du premier au dernier jour, étudié ce [Protée politique](#), rien de plus aisé que de dégager des fluctuations apparentes de sa politique et de l'obscur imbroglio de ses intrigues compliquées le principe directeur de sa vie publique.

¹ Chapitre VII.

² Chapitres IX et XIV.

³ Chapitres XXIII et XXVII.

La constante préoccupation de s'assurer contre toute représaille, l'ambition d'être toujours l'homme du gouvernement du lendemain, sa propension à la fronde et au paradoxe, un penchant invoué pour la mystification et le tour de force lui avaient toujours fait rechercher avec le pouvoir la faveur de l'opposition, quelle qu'elle fût. Sa politique d'équilibre, ne désespérant personne, l'avait puissamment servi dans la réalisation de ce rêve ; il était, du reste, accueillant ; sa faveur savait se faire valoir, car il assaisonnait admirablement les bienfaits ; il faisait, du reste, refuser par autrui, réservant ainsi à ceux dont il était le ministre la mauvaise grâce qu'il esquivait ainsi¹ résultait de cette tactique que, dès 1804, Fouché avait dans tous les mondes, dans toutes les sociétés et dans tous les partis des amis que Bonaparte n'eut jamais². La disgrâce de 1802 n'avait pas peu contribué à justifier, à fortifier la faveur dont il jouissait dans les groupes d'opposition, et son retour aux affaires l'augmenta de tout l'intérêt que chacun y porta. Je fréquente les deux faubourgs h, écrivait avec orgueil Mme de Rémusat. L'éclectisme du ministre de l'Empereur va plus loin, car il fraye avec trois faubourgs. Les ex-conventionnels, avec lesquels il garde des relations, somme toute amicales, le maintiennent en relation avec les derniers jacobins du faubourg Saint-Antoine ; les **révolutionnaires ralliés** à la couronne impériale l'introduisent dans les groupes libéraux du Sénat et du conseil d'État, car il est en bons termes avec Sieyès, Garat, Lanjuinais, Grégoire, qui représentent au Luxembourg sinon les principes, du moins des souvenirs républicains, en relations étroites avec Thibaudeau, Boulay, Réal et autres **jacobins** du conseil d'État ; il est en bons termes avec La Fayette, avec Barère, avec Carnot, avec Tallien, avec Daunou, avec Méhée³, continue, en dépit des ordres de l'Empereur, sa bienveillance à la fille de Necker et à ses amis libéraux, Benjamin-Constant et autres. De ce chef, toutes les nuances de la gauche ont pour lui quelque faiblesse, beaucoup d'indulgence. Le monde officiel qui peuple le faubourg Saint-Honoré lui est naturellement acquis, les maréchaux les plus rudes et les plus souples chambellans : on le croit nécessaire au régime qu'il sait faire respecter, au maître qu'il garde et aux serviteurs qu'au besoin il protège contre les vivacités du souverain : quelques-uns sont tenus par de mystérieux services, d'autres par de compromettants secrets ; il a des jaloux, ce sont ses collègues du ministère ; mais les événements de nivôse an IX, en prouvant la capacité du ministre de la Police, les déplorables incidents de 1803 et 1804, en la faisant regretter, lui valent même chez eux un regain de considération : la disgrâce l'a mieux servi ici que le pouvoir. Ajoutons, du reste, qu'à de rares exceptions près, il reste pour tous poli, courtois, souvent obligeant, et ferme la bouche aux plus hostiles tantôt par un service et tantôt par une volte-face. On le voit dans tous les salons du monde impérial⁴. Il s'est rapproché des frères et sœurs de l'Empereur sans

¹ THIBAudeau, III, 44. Nous aurons à plusieurs reprises à revenir sur cette ingénieuse politique.

² Il jouissait d'une considération immense, écrit Mme DE CHÂTENAY, II, 40, et THIBAudeau le reconnaît, III, 44.

³ On rencontre même chez lui Tallien, si honni de tous (Mme DE CHÂTENAY, II, 48), et quoi qu'en pense Barras, il épargne à l'ancien conventionnel plus d'une avanie. Il gardait, dit THIBAudeau, quelque prédilection pour les jacobins (III, 44). Ceux-ci dans tous les cas comptent sur lui. (Cf. *Lettres de Florent Guios* du 1er janvier et du 4 juin 1810, déjà citées, A. N. F., 6501.) C'est, du reste, le résultat d'une politique sur laquelle nous nous expliquons au chapitre XIV.

⁴ Notamment ceux de la duchesse D'ABRANTÈS (*Mém., passim*) et de Mme de Rémusat, qui, fort liée avec lui, va lui faire souvent de petites visites pour entretenir l'amitié qu'il

s'éloigner de l'Impératrice, qui le croit encore son homme lige ; son mortel ennemi Lucien est définitivement écarté ; s'il reste en termes assez tièdes avec Joseph, il est souvent le conseiller de Louis, vit sur le pied d'une intimité familière avec Élisabeth Bacciochi¹, et fraye sur un ton de supériorité bienveillante avec cet écervelé de Jérôme. Il tient toute la famille par des services dont le principal consiste à taire des frasques qui souvent mettraient l'Empereur fort en colère. On lui en tient si grand compte que le ministre se trouve parfois en termes plus cordiaux avec la famille impériale qu'avec Napoléon lui-même.

Mais le prodige, le chef-d'œuvre de la politique de Fouché, c'est la conquête du faubourg Saint-Germain. Qu'ancien conventionnel régicide, qu'ancien proconsul jacobin, qu'adversaire décidé de la réaction, qu'ami personnel de plusieurs révolutionnaires ralliés ou non au régime impérial, il tienne encore dans la main la clientèle républicaine ; que ministre influent, précieux à connaître et bon à ménager, il soit accueilli sans déplaisir dans la société panachée qui constitue le monde impérial, rien de tout cela ne peut étonner. Mais que cet oratorien défroqué — n'oublions pas qu'on le croit même prêtre apostat dans beaucoup de milieux —, que ce conventionnel à opinions extrêmes, que ce persécuteur des prêtres, que ce mitrailleur de nobles, que ce représentant aux Tuileries du parti jacobin, de ses principes, de ses espérances et de ses méfiances, soit précisément avec Talleyrand le seul ministre de l'**usurpateur** admis, accueilli, fêté au faubourg Saint-Germain, favori, ami, tour à tour protecteur et protégé des salons les moins ralliés, voilà ce qui défie toute vraisemblance et dépasse toute croyance². Dans cette forteresse, que toute sa vie Bonaparte Fève de conquérir sans jamais y parvenir complètement, Fouché a, nous le savons, deux amies fidèles, intimes, familières, la princesse de Vaudémont et la marquise de Custine, sans parler de relations de moins bon aloi avec Mme de Châtenay³, Mme de Saint-Aubin⁴, et autres aristocrates de réputation douteuse. La princesse de Vaudémont, née de Montmorency, sœur de ce prince de Lambesc qui, en 1789, s'apprêtait à sabrer les premiers révolutionnaires et veuve du prince de Vaudémont, descendant des ducs de Lorraine, se rattache ainsi à deux des plus illustres familles de la vieille noblesse ; elle réunit dans son salon l'élite de l'aristocratie et, malgré quelques liens avec les Tuileries, ne se ralliera jamais au régime napoléonien : Caulaincourt et Talleyrand — gens *nés* — en sont, du reste, avec Fouché, les seuls représentants admis dans son cercle d'irréductibles. Mais c'est le citoyen Fouché de Nantes qui y joue le grand rôle : on le voit sans cesse à l'hôtel de la rue de Provence ou à la villa de Suresnes, et il n'y apparaît pas avec les allures d'un intrus qui s'excuse ou d'un parvenu qui s'étale ; il est à son aise avec tact, familier, narquois, abordant chacun d'un bon mot, d'une adroite

parait avoir pour nous, écrit la fille de Vergennes à son mari. (*Mme de Rémusat à M. de Rémusat*, 13 juin 1805. *Corr. de Mme de Rémusat*.)

¹ J'ai sous les yeux une correspondance entre Fouché et Élisabeth empreinte d'une très grande cordialité : elle est extraite de la collection d'autographes de M. le chevalier Fischer von Roslenstans, qu'il a mise gracieusement à ma disposition.

² PASQUIER, I, 242 ; SAVARY, IV, 399 ; Mme DE CHÂTENAY, III, 42 ; LAMOTHE-LANÇON, *l'Empire*, etc. ; BARDOUX, *Mme de Custine*.

³ Cette jolie caillette était peu difficile sur le choix de ses amis : de fait, elle est fort liée avec Fouché ; on la voyait caqueter à la table du ministre et s'étaler dans sa loge des Français.

⁴ Fille d'un noble guillotiné sous la Révolution, devenue *l'intime de Fouché*, dira une note de police de la Restauration, 20 juillet 1814 (F7, 3783.)

flatterie ou d'un utile conseil¹. Et ce salon est signalé par le préfet de police, dès 1804, pour un de ceux où le régime impérial est battu en brèche². Chez la marquise de Custine, née de Sabran, une ancienne amie de Joséphine de Beauharnais, qui a rompu avec elle depuis l'exécution du duc d'Enghien, Fouché est plus qu'un ami cordialement reçu, c'est un confident et un conseiller. Dans ce salon encore, Fouché rencontre des sommités du parti royaliste, René de Chateaubriand notamment, moins arrogant alors avec le régicide qu'il le devait être en 1815³. On voyait aussi le ministre chez les de Luynes⁴, ralliés, il est vrai, au régime impérial, mais mal ralliés, car, dès 1808, ils encourent, par une rupture éclatante, la furieuse colère de l'Empereur : les gracieusetés du duc d'Otrante envers la duchesse de Chevreuse devaient, dit-on, plus tard contribuer à sa disgrâce de 1810⁵. Le ministre est, dès 1802, l'ami de Narbonne et de Calonne, deux anciens ministres de Louis XVI : il recherche ces nobles amitiés, en conquiert de nouvelles en toutes circonstances, surprend celle d'Adrien de Montmorency-Laval en faisant chaque matin avec lui sa promenade à cheval à travers le Bois⁶. Fouché le rencontre, du reste, chez Mme Récamier, une opposante encore à l'Empire, ainsi que d'autres royalistes de marque : Mathieu de Montmorency, le duc de Guignes⁷. Sa présence est désirée : *Quand vous aurez du mal à dire de l'Empereur et du gouvernement*, a déclaré en souriant le ministre, *attendez que je sois chez vous. Mon arrivée fait fuir les mouchards*⁸. La réputation de Fouché est telle au faubourg que c'est à lui que s'adressera la famille du duc de Coigny pour provoquer son rappel⁹ ; on voit les de Polignac, les de Rivière, les de Bourmont, cultiver sa bienveillance, utile à un mari, à un frère, à un fils détenu du tyran, de l'usurpateur¹⁰. Le faubourg se réjouit, en 1804, de le voir réinstallé au quai Voltaire¹¹, et lui restera si fidèle qu'après avoir gémi de sa disgrâce en 1810, il l'imposera littéralement en 1815 au roi Louis XVIII étonné¹².

¹ BARDOUX, *Mme de Custine*.

² *Rapports de police de l'an XII*, F7 3832.

³ BARDOUX, *Mme de Custine*, 205, 289.

⁴ Peltier s'indignait des 1802 de ces relations de Fouché avec les de Luynes.

⁵ Chapitres XVII et XX.

⁶ L'anecdote, trop longue pour être racontée ici dans ses amusants détails, a paru typique de la façon dont Fouché s'insinuait, car nous la trouvons racontée d'une façon à peu près concordante par GAILLARD (*Mém. inéd.*) ; DE ROUGÉ (*De Vérac et ses amis*), Mme DE CHÂTENAY, II, 42.

⁷ Mme RÉCAMIER, *Souvenirs et Correspondance*.

⁸ MUSNIER-DESCLOSAUX, I, 350, 353.

⁹ Dossier Coigny ; A. N., F7, 6250, et Mme DE CHÂTENAY, II, 44.

¹⁰ Mme DE CHÂTENAY, dossier Polignac ; A. N., F7, 6403 ; Dossier Bourmont ; A. N., F7, 6232.

¹¹ *Lettre du chevalier de Larue*, déjà citée, où il salue avec joie le retour de Fouché aux affaires. *De Larue à Fouché*, 25 messidor an XII ; A. N., F7, 6251. De fait, sans attacher plus d'importance qu'on ne le doit à une lettre destinée à flatter le destinataire, il faut reconnaître que beaucoup de gens plus désintéressés que ce détenu y eussent souscrit. La popularité dont Fouché jouissait dès 1802 (cf. ch. XI) s'était évidemment accrue par la maladroite persécution organisée de 1802 à 1804 par Régnier et Savary contre les royalistes. (Cf. les lettres de l'agent de Louis XVIII publiées par le comte Remacle.) HYDE DE NEUVILLE (I, 385) ne dissimule pas la Laine que de pareils procédés avaient inspirée aux royalistes contre les successeurs intérimaires de Fouché. De là à voir d'un œil très favorable le rappel de celui-ci, il n'y avait qu'un pas.

¹² Cf. chapitre XX, et XXII.

Il est enfin l'homme de tous les mondes, il est l'ami des financiers Ouvrard, Hinguerlot, Perrégaux, qui saluent en lui un protecteur obligé, haut capitaliste et spéculateur coté sur le marché : ils sont mal avec l'Empereur, très bien avec le ministre¹. Il est en termes gracieux avec l'immense majorité du haut clergé², oublieux des cérémonies sacrilèges de Nevers, Moulins et Lyon ; le cardinal du Belloy, archevêque de Paris, pieux et saint prélat, qui assurément n'a rien d'un Bernier et d'un Maury, vient rendre visite à la famille du ministre, bénit les enfants, promet de marier la *petite*³. Enfin il est l'ami des hommes de lettres, Chénier, Esmenard, Daunou, plus tard Jay, des publicistes, autre puissance, et non des moindres. Pas une société partant où son retour aux affaires ne soit accueilli avec joie, pas un parti politique non plus qui dès lors n'inscrive l'inévitable Fouché, tantôt à côté de La Fayette, de Carnot, de Sieyès et de Moreau, tantôt avec Alexis de Noailles et Mathieu de Montmorency sur les listes des futurs gouvernants de la République ou des futurs ministres de la monarchie. Fouché ne l'ignore pas, sourit et laisse dire⁴.

Il y a à Paris un homme qui, en 1804, plus que tout autre, plus que le républicain Malet ou le royaliste Fauche-Borel, croit Fouché indispensable à sa politique, c'est Napoléon⁵.

Qui pourrait analyser le sentiment complexe que cet homme étrange inspire à l'Empereur et celui que Fouché garde à Napoléon ? Paradoxale association que celle de ces deux hommes, l'officier de fortune et le professeur parvenu, l'homme de l'autorité et l'homme de la Révolution, le Corse passionné et le froid Breton, le génie des conceptions rapides et des coups d'éclat et celui des combinaisons à longue échéance et des intrigues occultes ! Ils se sont connus et tout de suite jugés en Brumaire, et, pendant seize ans, ils vivent parfois côte à côte, le plus souvent face à face, s'étudiant tout en collaborant, et ne cessant de se mesurer tout en liant partie.

Napoléon n'ignore rien des relations de Fouché avec les opposants de toutes les coteries, rien non plus des espérances que fondent sur lui tous les partis. Mais l'Empereur croit que le sang de Louis XVI creuse entre les Bourbons et Fouché de Nantes un infranchissable fossé⁶ : il se trompe. Il croit les régicides impopulaires⁷ : lui-même les méprise, se plaît à les humilier de ce pénible souvenir. *Vous avez voté la mort de Louis XVI, monsieur le duc d'Otrante ? — Sans doute, Sire*, répond le ministre froissé, contrarié, mais toujours flegmatique ; *c'est même le premier service qu'il m'a été donné de rendre à Votre Majesté*⁸. Fouché ne l'inquiète pas : il ne peut admettre que cet homme puisse devenir un jour ministre de Louis XVIII ; quant à la République, il en sait Fouché aussi revenu qu'aucun homme au monde.

Ce Fouché l'intéresse : il le considère comme un homme d'État fort distingué, ayant avec lui plus d'une idée commune, notamment, nous le verrons, le mépris

¹ Cf. chapitre XIV. Fiévée constatait par contre en février 1806 l'influence des financiers sur Fouché, *Fiévée, Corr.*, II, 181, et *Mém. de Fouché*, I, 172.

² Cf. chapitre XIV.

³ Mme DE CHÂTENAY, II, 44.

⁴ Fiévée constatait en février 1806, que tous les partis d'opposition étaient entre les mains de Fouché, II, 151.

⁵ *Mém. de Fouché*, I, 173, 174.

⁶ BOURRIENNE, V, 135, 136 ; MÉNEVAL, II, 480.

⁷ Mathieu DUMAS, *Mém.*, III, 316.

⁸ *Mém. de Fouché*, I, 385.

absolu du régime parlementaire et la haine de la presse ; il trouve en lui un ministre intelligent, actif, laborieux, ingénieux et spirituel, un conseiller qui lui plaît, parfois en le contrariant et en le contredisant, ce qui le change, et un très commode et très obligeant factotum. Il lui sait gré de l'opposition même aux ordres exaspérés que lui-même dicte aux heures de colère¹ ; la souplesse du ministre l'amuse, et son habileté le fait rire².

Si parfois cependant il trouve encombrante cette personnalité tous les jours grandissante, il ne peut se défendre d'une estime réelle pour un homme qui se permet à ses côtés, audace incroyable, inouïe en ce temps, un système différent du sien, pour ce seul *ministre*, qui domine de cent coudées la bande de commis qu'il décore du même titre, Talleyrand mis à part³. L'initiative hardie de Fouché l'inquiète et le rassure tout à la fois, l'irrite et l'étonne, à certaines heures le satisfait et lui impose.

Que feriez-vous si je venais à mourir d'un coup de canon ou de tout autre accident ? demande brusquement l'Empereur à Fouché. — Sire, je prendrais du pouvoir autant que je pourrais pour ne pas être dominé par les événements. — A la bonne heure, s'écrie Napoléon, c'est le droit du jeu !⁴ Si le dialogue est vrai, il est typique. Fouché ne biaise pas toujours avec l'Empereur et ne joue pas toujours au plus fin : Napoléon, de son côté, ne peut s'empêcher d'applaudir à de pareilles répliques.

Le coup de fortune de Fouché a été réellement son renvoi en fructidor an X, suivi des événements que l'on sait. Chose rare, l'Empereur a reconnu là une faute commise par lui et ne s'en consolera pas. Cela vaut à Fouché six ans de faveur persistante et stupéfiante. La police est nécessaire à l'Empire, Fouché est nécessaire à la police ; pendant six ans, personne ne fera sortir le maître de cette opinion, même aux heures de défiance où il fait ouvrir sa correspondance et espionner sa conduite⁵, même aux heures de colère violente d'amère rancune.

rancune.

C'est ce qui explique l'attitude fantasque et bizarre de l'Empereur vis-à-vis de son ministre. Un jour, ce sont des protestations de confiance qui étonnent chez un homme peu prodigue d'éloges, et le lendemain un accès de fureur qui terrifie tout le monde, sauf le ministre lui-même. Les retours de campagne sont presque toujours scabreux : 1800, 1805, 1806, 1808, 1809, seront marqués de scènes retentissantes : à ces moments, c'est un flot de paroles outrageantes qui accablent le misérable, évocation de souvenirs sinistres, accusation de lâcheté et de trahison, inculpations infamantes, défis et injures. Fouché en sort le sourire

¹ Gaillard, qui est ici un écho de Fouché lui-même, dit que celui-ci résistait fort souvent à Napoléon ; nous en avons d'autres preuves (cf. ch. XIV), *trait de courage dont l'orgueil de Napoléon pouvait être offensé, mais qu'il aimait assez et qu'il finissait toujours par approuver*.

² La réputation même de Fouché lui était utile : DE SÉGUR (II, 289) prêtait à Napoléon ce propos que s'il avait repris Fouché en 1804, c'était moins pour tout savoir que pour avoir l'air de tout savoir.

³ Il avait ses défauts, mais c'est le seul homme d'État que j'aie eu, dira, s'il faut en croire croire Decazes, l'Empereur à Jérôme et à Cambacérès, au lendemain de la disgrâce de Fouché (cf. ch. XX). Il est vrai que, d'après Gourgaud, il se montra plus dur pour le personnage à Sainte-Hélène ; mais il lui gardait alors une sombre rancune des événements de 1815.

⁴ DESMAREST, *Témoignages*, ch. XV, *Le ministère de Fouché*. Nouv. éd., 219.

⁵ *Journal de Gourgaud*, I.

aux lèvres, avec le mépris de l'homme calme pour celui qui se met en colère. Et il a raison : le lendemain, Napoléon rendra au ministre si maltraité, avec la direction de sa politique intérieure et les rênes de la police générale, des missions plus intimes : la surveillance de sa famille¹, de ses fournisseurs², de son notaire³ et de ses propriétés⁴. Il est vrai que ce sont hi des paix fourrées, comme eût dit Saint-Simon. Il se fera, en effet, une joie de désapprouver les décisions que Fouché prendra, les ordres qu'il donnera et les idées qu'il émettra, s'irritera soudain de le voir se mêler à ses affaires privées, de ses relations conjugales et extraconjugales, de ses maîtresses et de sa cassette. Mais quand, après plusieurs semaines d'irritation continue du souverain contre le ministre, quelque Fiévée ou quelque Savary, croyant le fruit mûr, tente d'insinuer qu'il serait temps de se débarrasser enfin d'un collaborateur si fâcheux, l'adversaire de Fouché rencontre soudain chez le maître une résistance imprévue. C'est un véritable charme, un pouvoir de fascination, affirme Méneval, et après lui Fleury de Chaboulon, une singulière suggestion exercée par le ministre sur le maître⁵. Méneval, dira un jour Napoléon à son secrétaire, qui, depuis quelque temps, le voit soucieux et agité, j'ai envie de disgracier Fouché. Et, Méneval l'y encourageant, il se lève lentement, fait quelques tours dans son cabinet, s'occupe d'autre chose, et Fouché reste ministre⁶. La scène se répète souvent : en 1815 nous verrons s'exagérer encore étrangement cette singulière situation⁷. L'ascendant de Fouché sur l'Empereur est si grand qu'il survit à la disgrâce qui les sépare, fait sans cesse rappeler Fouché à titre de conseiller privé quand il n'est plus ministre officiel. Ils avaient beau se rendre lettres et portraits, dira spirituellement la duchesse d'Abrantès⁸, ils se raccommodaient toujours. L'attitude de Bonaparte envers son ancien ministre après la disgrâce de 1812 et celle de 1810, est la meilleure justification de cette fine parole. Le calme de Fouché lui impose : en 1815, Napoléon sait que son ministre le trahit ou y est réellement disposé : Duc d'Otrante, je devrais vous faire couper la tête. — Ce n'est pas mon avis, Sire⁹. Ce sont de ces réponses qui démontent l'Empereur en le faisant rire.

Pour Fouché, Napoléon est incontestablement un très grand homme, mais il paraît le considérer comme un politique assez médiocre. Il n'en est pas ébloui, en parle avec un certain dédain comme d'un furieux, d'un fou, d'un homme léger incapable de garder un secret et de se contenir une heure¹⁰. Les colères de Bonaparte le font sourire, ses récriminations hausser le⁹, épaules. Alors que tout tremble devant Bonaparte, depuis l'archichancelier jusqu'au plus illustre maréchal, Fouché s'autorise de sa confiance, non seulement pour coqueter avec

¹ Il faudrait citer les lettres de l'Empereur à Fouché relatives à ses frères et sœurs, notamment à Jérôme. Il va plus loin, le prie de surveiller la belle-mère du chancelier Cambacérès. (*Napoléon à Fouché*, 13 octobre 1804. *Correspondance*, X, 5122.)

² Ordre de surveiller l'architecte, le tapissier, que l'Empereur soupçonne d'avoir enflé leurs notes. *Napoléon à Fouché*, 31 janvier 1806, XI, 9721.

³ Ordre de rattraper l'argent de la famille Bonaparte volé par un clerc de Raguideau, 9 août 1807. *Napoléon à Fouché* ; *Lettres*, I, 100.

⁴ Notamment les forêts domaniales.

⁵ FLEURY DE CHABOULON, II, 21. MÉNEVAL, II, 490.

⁶ MÉNEVAL, I, 400.

⁷ Chapitre XXIV.

⁸ Duchesse D'ABRANTÈS, VIII, 400.

⁹ Chapitre XXIV.

¹⁰ PASQUIER, III, 172 ; FLEURY DE CHABOULON, II, 21 ; *Fouché à Gaillard*, 13 janvier 1819.

ses ennemis, jacobins ou royalistes, rappeler ceux qu'il exile, arrêter ceux qu'il protège, emprisonner ses agents, entraver les plans dont il n'a pas été le confident¹, lever les troupes², traiter de la paix à son insu³, mais encore pour le faire surveiller par ses mouchards⁴, soudoyer sa femme et son secrétaire⁵, le brouiller avec l'Impératrice, lui chercher une autre femme⁶, lui choisir des maîtresses⁷, critiquer ses amours, encourager la zizanie entre lui et ses frères, contrôler les dépenses de Jérôme⁸, les amants de Pauline, les frasques de Murat⁹, la vie privée des ministres, des princes et du souverain lui-même. Comme la confiance de Joséphine est encore entière dans l'homme qui, deux ans après, travaillera au divorce, qu'elle a tout fait pour son rappel en 1804, qu'il est son confident et son conseiller, Fouché est tout-puissant aux Tuileries.

Tel est, en 1804, cet artificieux personnage. Sa tempérance, sa sobriété, son esprit de famille, son obligeance naturelle en font un honnête homme : ses amitiés profitables, sa clémence habile, sa fermeté sans rigueur, son inconcevable souplesse, sa ténacité dans la poursuite du succès, son intelligence claire des situations, son calme imperturbable, son scepticisme absolu et sa parfaite indifférence en matière politique, tout contribue, qualités et défauts, à faire de ce personnage à deux faces un adversaire redoutable et un serviteur précieux. Ses relations multiples et disparates avec tous les milieux, la confiance de tous les partis, l'amitié de l'Impératrice et de la famille impériale, l'ascendant qu'il possède sur l'Empereur, achèvent de donner dans l'État à ce personnage douteux une place prépondérante.

Il se trouve ainsi armé de toutes pièces pour traverser et braver les plus scabreuses, les plus périlleuses situations.

¹ Lorsque Montlosier est appelé en France par Bonaparte, Fouché, qu'on n'a pas prévenu, prévenu, affecte d'ignorer l'autorisation, fait arrêter à Calais et jeter au Temple celui auquel Bonaparte destine un rôle de surveillant secret. Renvoyé à Londres, il ne revient qu'avec l'autorisation de Fouché. Même conduite avec Montgaillard, employé par Napoléon et constamment persécuté par Fouché (Dossier Montgaillard, F7, 6279). On pourrait citer mille traits, à commencer par l'histoire de la duchesse de Guiche en 1801.

² Chapitre XVIII.

³ Chapitre XX.

⁴ On trouve dans les papiers de la police la preuve de cette constante surveillance.

⁵ BOURRIENNE, *passim* et ch. IX.

⁶ Chapitres XVII et XIX.

⁷ La duchesse D'ABRANTÈS prétend que Fouché fit près de Mme Récamier une démarche dans ce genre.

⁸ *Napoléon à Fouché*, 12 novembre 1807. Lettres, I, 125. Note de Fouché, 22 février 1809 ; A Fiv 1502.

⁹ Note du 17 juin 1807 ; B Fiv 1500.

CHAPITRE XIV

FOUCHÉ ET L'EMPIRE

Un homme d'État réaliste. — Exaspération des partis après 1802 et mutent en 1894. L'affaire Moreau. — Le parti républicain peu dangereux. — Le parti royaliste plus redoutable ; salons de Paris et de province ; les nobles rentrés reprennent de l'influence. L'Ouest reste constamment agité. — Le Midi. — Les agences de Londres. — Les trois tactiques du parti royaliste. — Hostilité du clergé à la Révolution ; les actes d'intolérance. Les confréries religieuses. Le parti philosophe. — Les deux partis en présence au sein du régime ; militaires et civils. Le parti de gauche. — Le parti réacteur, ses éléments, les aristocrates, les ultramontains, les conservateurs, les mamelouks. Situation des partis. — Politique de Fouché. Il veut l'Empire fidèle à ses principes originels et capable de les défendre. — Renforcement de la police : lutte tenace contre l'ennemi royaliste ; le ralliement : dangers qu'il présente pour Fouché et le régime. — Sentiments opposés de Napoléon : il présume trop de sa fermeté et de sa vigilance. — Fouché, tout en annihilant le parti royaliste, tente d'en empêcher le ralliement en l'aigrissant contre l'Empereur. — Politique analogue vis-à-vis du clergé ; il le veut plutôt soumis que rallié ; changement d'attitude après 1805 ; il frappe le parti clérical plus que le clergé. — Protection accordée aux républicains ralliés ou non. — Défense de la Révolution dans ses souvenirs et ses principes. Fouché ne livre pas la Révolution. — La conservation de l'Empire est une conséquence logique de ce premier article. Fouché est fidèle à l'Empire. — Fouché adversaire déclaré de la guerre en général et de la guerre avec l'Angleterre en particulier. Ses efforts pour la conjurer ou y mettre un terme. — Fouché est, en dépit de son amitié avec Joséphine, partisan du divorce et du mariage russe. — Il cherche un successeur éventuel à Napoléon dans l'état-major. — Fouché hostile à la liberté de la tribune, à la liberté de la presse et à la liberté individuelle. — Il l'est moins que Napoléon. Modération dans le despotisme.

Tel qu'il vient de se présenter à nous, Fouché nous apparaît comme un homme d'État de l'école positiviste qui, en face d'une situation complexe et d'un ensemble de problèmes, va s'appliquer à les envisager, à les étudier et à les résoudre l'un après l'autre, et à l'heure exacte qu'auront fixée les circonstances, qu'il est fort habitué à consulter ; car s'il sait parfois s'élever à des considérations de haut vol, il ne s'y décidera qu'après une étude minutieuse du terrain où il prend son essor. La claire vue de la situation justifiera et expliquera, autant que celle de son caractère, ce qu'on peut appeler la politique générale de Fouché sous l'Empire.

Assurément cette situation n'est pas celle que le ministre avait laissée en abandonnant le portefeuille de la police après trois ans de travaux et de succès. nie s'est en effet assombrie et compliquée.

Il trouve les partis singulièrement plus surexcités que lorsqu'il a quitté le pouvoir en 1809. La proclamation du Consulat à vie, dictature viagère, en enlevant tout espoir aux deux partis, royaliste et républicain, les a poussés l'un et l'autre dans la voie des complots et des attentats violents. La maladresse des successeurs de Fouché a fait le reste. On s'est, en poursuivant, sans preuves accablantes, le général Moreau, donné les apparences d'une persécution contre un très illustre soldat de la Révolution, bien vu d'une grande partie de l'état-major et, en dépit d'une alliance compromettante — à laquelle on se refuse à croire — avec les ennemis de la Révolution, resté le suprême espoir du parti républicain. On s'est d'autre part, au mépris de toutes les règles de la politique, du droit et de l'équité, rendu coupable d'un odieux et sanglant attentat contre un prince de la maison de Bourbon. Ces événements ont surexcité les haines, au moment où l'établissement de l'Empire consomme les déceptions.

Moreau était surtout, en 1804, un très grand élément de troubles. A tort ou à raison, les partis s'en étaient emparés, en avaient fait leur homme et leur martyr. Les opposants en général trouvaient habile de dresser héros contre héros dans un pays qui, moins que jamais, semblait soucieux [de se guérir des individus](#). Bernadotte et Masséna se montraient ci affectés de la position de Moreau¹, et tout un groupe de généraux républicains que ne bâillonnait pas l'attente du maréchalat, Lecourbe en tête, menait violemment campagne pour le héros de Hohenlinden. Au Sénat, Cornudet et Sieyès ne cessaient, toujours d'après les rapports de police, de tenir des propos favorables à Moreau², et, dans dans le tribunal déjà épuré, on croyait, cependant, la majorité favorable au général. Plusieurs tribuns [avaient manifesté une violente humeur, déclarant, en frappant du pied, que, jusqu'à présent, dans le procès en cours, on n'avait entendu que des mots et point de faits](#)³. Au Corps législatif, au conseil d'État, même note. On allait jusqu'à prétendre que la Cour de cassation, sous prétexte de vice de forme, s'appropriait d'avance à casser l'arrêt qui déporterait Moreau. C'était l'Affaire du moment. On en parlait avec des soupirs quelque peu hypocrites au faubourg Saint-Germain, avec une grande brutalité de propos dans certains milieux militaires et avec une sourde colère dans les cabarets du [faubourg Antoine](#). L'agitation avait gagné la rue, le mémoire des éloquents défenseurs de Moreau, Bonnet et Bellart, tiré à deux mille exemplaires, avait été répandu partout : des placards étaient apposés en faveur du [héros persécuté](#). A

¹ *Rapport du préfet de Police*, 16 prairial an XII, F7, 3832.

² *Rapport du préfet de police*, 21 germinal an XII, F7, 3832.

³ *Rapport du préfet de police*, 4 nivôse an XII, F7, 3832.

Lille, à Brest, à Bordeaux, à Troyes, à La Rochelle, dans le Maine et jusqu'en Alsace, on signalait des manifestations assez significatives en faveur du général¹. A Paris, on applaudissait au théâtre le malencontreux vers :

Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs².

A l'étranger, où une sourde hostilité régnait contre Bonaparte et la France, on affichait une entière sympathie pour la victime³. Moreau semblait encourager les entreprises, en différant, sous un prétexte ou sous un autre, son départ pour l'exil : on n'osait prendre contre lui des mesures de coercition. La situation était, sinon scabreuse, du moins gênante. Fouché, à son arrivée au ministère, transmettait à l'Empereur une note où il était dit que toute cette affaire avait produit des effets bien déplorable sur l'opinion, qu'on aurait de la peine à ramener⁴.

Cela était d'autant plus vrai que les deux partis opposants s'étaient, nous l'avons dit, emparés de l'affaire ayant intérêt à la prolonger, les républicains comme les royalistes.

Les républicains étaient peu redoutables comme groupe exclusif ; ceux que le préfet de police, grand réacteur, qualifiait d'anarchistes et l'Empereur de septembriseurs, étaient à Paris d'assez pauvres diables, des ouvriers, anciens clubistes jacobins, croyant encore à l'évangile selon Robespierre et réclamant machinalement depuis l'an II la constitution de 1793, des militaires en réforme qui, ayant servi sous Pichegru, Hoche et Moreau, se croyaient tenus de détester le général Bonaparte et sa monarchie⁵. Les Carnot, les La Fayette, les Robert Lindet restant sous leur tente, drapés dans une sombre mais inactive désapprobation, d'autres étant ralliés et pourvus de grosses prébendes, ces malheureux débris des bandes de 93, comme disait l'Empereur, n'avaient que des chefs obscurs, infimes conventionnels comme Ricord ou Florent Guiot : officiers généraux disgraciés : Malet, Guillet, Servan, Lecourbe, Lahorie, Guidai, la queue de Moreau ; chefs et soldats se répandaient en propos amers et violents, épilaguaient sur les événements, exaltaient tout opposant à l'Empire, affirmant du reste, d'après le préfet de police, qu'ils avaient encore des amis au Sénat et au Tribunat. Ils semaient à plaisir des bruits de réaction et propageaient caricatures et pamphlets contre le chef du gouvernement. On répandait en province le discours de Carnot au Tribunat contre l'établissement de l'Empire, on colportait un factum républicain, l'*Appel au Tribunat*, et de partout, en 1804, les préfets signalaient l'existence de petits noyaux jacobins, ancien, amis peu nombreux de Lebon et de Robespierre, écrivait le préfet du Pas-de-Calais, tandis que celui du Var signalait l'agitation que soulevaient les tournées suspectes de

¹ Rapport du préfet de police, 24 floréal an XII, F7, 3832. *Bulletins de police* de messidor et thermidor, du 17 au 26 ventôse an XII, F7, 3704.

² *Bulletin* du 28 messidor an XII, F7, 3704.

³ Sans parler des pays hostiles comme l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, où le nom de Moreau groupait les haines et les rancunes contre Bonaparte (Cf. *l'Ambigu* de PELTIER, qui, en 1804, se fait l'écho de toute la presse étrangère), en Espagne, cependant, notre alliée, Moreau allait être accueilli avec enthousiasme. (*Bulletins* de messidor et thermidor an XII, F7, 3704.)

⁴ *Le commissaire général de Brest au ministre*, 1er thermidor an XII. *Bulletin* du 6, F7, 3704.

⁵ Ils ne réunissent en 1804 au café des Tuileries et disent qu'on fait tout pour dégoûter les militaires qui ont servi sans le général Moreau. (*Rapport du préfet*, 7 vendémiaire an XII, F7, 3832.)

Barras et de La Revellière Lépeaux¹. De plusieurs points du territoire, les préfets signalaient des propos parfois violents contre le Concordat, le Consulat à vie, puis l'établissement de l'Empire, des paroles tendancieuses sur le rétablissement imminent de la noblesse héréditaire, de la grande propriété, des abus de l'ancien régime et même du drapeau blanc, que, de fait, certains royalistes plus ou moins ralliés réclamaient de l'Empereur.

En réalité, ces manifestations constituent des faits isolés et sans grande portée, fruit d'une irritation passagère qu'il fallait calmer plus que réprimer. Presque partout les préfets insistent, au contraire, sur la nullité complète ou la loyale adhésion du parti aux institutions impériales. Dans les pays où l'opinion royaliste tend à dominer, il y a une sorte de **concentration** entre républicains et impérialistes contre la réaction ; **L'Empereur n'a pas ici de partisans plus fidèles que les partisans de la Révolution**, écrit un sous-préfet de l'Ouest².

Le parti royaliste réunit infiniment plus de ressources et conserve en 1804 beaucoup plus d'espoir que le parti républicain. Il donnera constamment infiniment plus de souci au ministre de la Police générale. Si la constante opinion de celui-ci est que le péril est à droite, c'est que, si péril il y a, il est réellement à droite. Sans doute, à certains égards, les salons du noble faubourg ressemblent un peu aux cabarets où s'assemblent les **anarchistes**, car on y tient pour tout potage fabrique de bons mots et de propos séditieux, **conspirateurs qui mettent une chemise blanche le dimanche**, dira l'Empereur en haussant les épaules³ ; mais le royalisme n'est pas seulement là ; les bombes de Saint-Réjent, les poignards de Georges l'ont éloquemment prouvé. En dehors de cette armée de réserve prudente et légère que le **roy** compte dans les salons de Paris et des départements, il a dans certaines provinces des soldats actifs, violents, infatigables, à Londres un état-major toujours sur pied, à l'étranger des agents intrigants et souples, et dans les cabinets européens de redoutables alliés.

En 1804 l'aristocratie en masse boude l'Empire : l'exécution du duc d'Enghien semble avoir enrayé le mouvement de ralliement : René de Chateaubriand est sorti bruyamment de la galère, la marquise de Custine a rompu avec Joséphine, les salons d'Anjou et de Provence ont pris le deuil. Les de Ségur, les de Luynes, les de Broglie restent, avec quelques autres, des exceptions ; ils sont honnis et raillés. On est en correspondance clandestine avec des parents demeurés à Londres, à Hambourg et à Vienne, le zèle royaliste s'y réchauffe. Même attitude en province. **Les nobles ne sont pas convertis, ils sont ce qu'ils ont toujours été**, écrit, en 1805, un préfet ulcéré de quelque affront⁴. Cent fonctionnaires répéteront la même chose de 1804 à 1809. Le faubourg Saint-Germain, cependant, peu à peu se ralliera, envahira les Tuileries ; mais les salons de province s'enfermeront dans leur morgue : Aix par exemple, reste irréductible ; Nantes, Arras, Dijon, Rennes comptent une aristocratie intransigeante : à Bordeaux l'opposition royaliste reste constamment très forte et jamais ne désarmera ; ailleurs, dans la Nièvre comme dans la Loire-Inférieure, dans le Pas-de-Calais comme dans l'Aveyron, dans vingt départements les préfets ne signalent pas seulement des propos inconsidérés : ce qui est plus grave, les émigrés rentrés ont racheté ou se sont fait rendre leurs biens, et ont repris de ce

¹ *Dossier Malet*, F7, 6497, *Bulletins* des 19, 24 et 27 brumaire, 4 frimaire, 17 prairial an XII, et en général les *Bulletins* de brumaire à messidor an XII, F7, 3704.

² *Bulletin* du 13 thermidor an XIII, A Fiv 1494.

³ DE BARANTE, II, 72.

⁴ Le préfet de la Nièvre au grand Juge. *Bulletin* du 23 thermidor an XII, F7, 3704.

fait sur les paysans, mal habitués encore à l'indépendance, une influence généralement hostile au nouveau régime¹. Cette influence est assez grande pour que, dès 1804 et 1805, certains collèges électoraux n'hésitent pas à faire entrer ces ennemis d'hier, pas ou peu ralliés, dans les conseils généraux et les municipalités, pendant qu'un peu partout ces ci-devant peuplent les états-majors de la garde nationale. Cela n'empêche pas ces élus de pratiquer une opposition parfois sourde, parfois ouverte au régime. On colporte dans les châteaux des pamphlets contre l'Empereur : le 10 pluviôse an XIII, la police découvre chez l'abbé de Neuville une cache contenant plusieurs milliers de libelles et des proclamations de Louis XVIII² : en Normandie, on trouvera au château de Donnay une presse clandestine destinée à les multiplier.

Le pis est que l'Ouest, pacifié lorsque Fouché a quitté le pouvoir, s'est réveillé au moment où Cadoudal a reparu sur le continent. Les bandes s'y sont remontrées ; si ces malheureux brigands ne rêvent pas tous le retour des lys, ils n'en sont pas moins dans la main de chefs hardis, vaillants, d'une témérité redoutable, qui vont sans cesse retremper à Londres leur zèle royaliste. La plaie ne se fermera jamais : à peine une conspiration étouffée en Bretagne ou en Anjou, une autre renaît en Normandie. L'Ouest est enveloppé d'un réseau de conspirateurs dont les premières mailles partent parfois de Bayonne pour aboutir à Rouen. Il y a toujours, de 1804 à 1810, cinq ou six chefs royalistes qui tiennent la lande, trament hardiment des complots au nom du roi Louis XVIII et, à défaut de résultats plus importants, maintiennent le pays dans un insupportable état de fièvre intermittente. Le ministre de la Police met à les poursuivre, à frapper ces têtes de l'hydre renaissante toute son activité, toute son énergie. Cette recherche des bandits royalistes qu'on a longtemps tenue pour une audacieuse comédie, un astucieux procédé inventé par un artificieux politicien désireux de s'imposer lui et sa politique, ne semble, mieux connue, que témoigner d'un prévoyant souci, bien justifié, puisque, durant les Cent-Jours, on verra prendre la tête des bandes facilement reconstituées aux quelques chefs échappés avec peine à la police impériale de 1804 à 1810. C'est souvent à Bordeaux qu'est le foyer de ces intrigues, grosse préoccupation pour le ministre qui ne perd pas de vue le Midi, agité, s'il faut en croire les rapports de police de 1804, par les agents du royaliste Willot³. Le fait est qu'en 1804, une agence spéciale, dirigée à Londres par le baron d'Imbert, a pour mission de préparer la Provence à un soulèvement et, deux fois, cette agence lance en France ses émissaires, dangereux fauteurs de troubles.

C'est bien là en effet que réside le grand danger, ce sont les agences de Londres. Réduits à leur propre force, que pourraient, contre un gouvernement fort, de malheureux paysans ? Comment sans argent, sans chefs, sans plan, sans organisation résisteraient-ils à la police, à la gendarmerie et bientôt, en 1809, à l'armée ? Argent, chefs, plans, ils reçoivent tout de Londres.

Sans entrer dans l'étude de cette immense organisation anglo-royaliste qui sera faite ailleurs, de cette diplomatie occulte qui, à travers l'Europe, a ses agents sédentaires ou errants, ses courriers, ses commissionnaires, ses banquiers, ses

¹ *Lettres des préfets de la Seine-Inférieure, de la Nièvre, de la Vendée, des Deux-Sèvres, etc. Bulletins de germinal-messidor an XII, F7, 3705.*

² *Rapport du préfet, 13 thermidor au XII, F7, 3702. Bulletins frimaire-nivôse an XIII, F7, 3706 et 3748.*

³ *Correspondance de Desmarest avec le commissaire général de Marseille sur l'état du Midi, F7, 6448.*

journaux¹, rappelons que, si cette armée d'agents marche avec les guinées du roi Georges, c'est pour le compte du roi Louis, et que c'est de Londres par Jersey que l'Ouest reçoit sans cesse de nouveaux et toujours plus hardis agitateurs. [Les fenêtres du faubourg Saint-Germain s'ouvrent encore sur la Tamise](#), a-t-on dit spirituellement : mais ce sont les portes de la Bretagne et de la Normandie qui s'ouvrent en face de Jersey et de Southampton.

Le parti royaliste ainsi organisé peut ne pas être dangereux dans des périodes de calme et de prospérité, surtout tant qu'on sentira au Quai Voltaire une main ferme et un œil sagace. Au premier moment d'infortune impériale, au premier indice de négligence chez ses surveillants, il peut devenir redoutable. On le verra bien, en 1813 et 1814, sous la maladroite administration du duc de Rovigo.

Ces royalistes sont d'autant plus malaisés à suivre dans leurs entreprises que, gens de féconde imagination, ils ont trois ou quatre tactiques, comptent trois ou quatre écoles. Le comte de Vaudreuil conseille avec un certain cynisme, en ses lettres au comte d'Artois, le faux ralliement qui livrera les places à l'ennemi : mais il n'est guère écouté². Les intransigeants ont eu longtemps plus de succès : ce parti des [purs](#) veut combattre, vaincre, rentrer aux Tuileries, indemne de toute alliance avec les hommes de la Révolution et de l'Empire, à laquelle ils préfèrent l'appui de l'Anglais, l'insurrection des provinces, et, au besoin, on l'a déjà constaté, des attentats plus violents. Une autre fraction du parti veut l'alliance avec le jacobin, le républicain aigri : c'est la tactique prônée par Bertrand de Molleville en un curieux mémoire qui nous a été conservé³. Une quatrième opinion prévaut un instant sous l'Empire : une coterie prône le rétablissement de la monarchie légitime par une sorte de coup d'Etat parlementaire, fruit d'une alliance avec certains hommes du régime, qu'on croit à tort ou à raison mécontents de l'Empereur, Fouché, Talleyrand, les sénateurs opposants, les généraux malveillants⁴. Le ministre de la Police est vite au courant des quatre politiques, que nous allons lui voir déjouer tour à tour.

Fouché, cependant, qui s'est constitué le défenseur de la Révolution, ne peut s'absorber dans sa lutte contre les royalistes. La Révolution a, en effet, en France, une autre catégorie d'ennemis plus redoutables encore, ce sont en grande majorité les prêtres. Nous ne parlons même pas du clergé [réfractaire](#), des prêtres de la [petite Église](#), qui, sous l'inspiration et la direction des évêques [rebelles](#), troublent encore certaines régions de l'Ouest, du Rhin et de la Belgique. Ils sont peu et faciles à réprimer, étant mis hors la loi.

Mais le clergé officiel sollicite, plus que ces irréguliers mêmes, l'attention du ministre de la Police, dont Napoléon fait volontiers et officiellement le surveillant étroit de son collègue, le ministre des Cultes⁵. Le haut clergé, l'épiscopat paraît sans doute en partie dévoué non seulement à la Constitution, à l'Empereur, mais à la politique que Fouché veut faire triompher. [Le ministre de la Police a écrit aux](#)

¹ Je ne permets de renvoyer — en attendant cette étude plus détaillée en préparation — aux trois pages que j'ai consacrées à cette organisation dans la première édition de *Fouché* et aux notes et références, tome I, p. 430-432.

² *Réflexions politiques soumises au roi* (correspondance du comte de Vaudreuil).

³ *Mémoire* de BERTRAND DE MOLLEVILLE, *Archives des Affaires étrangères*. Fonds BOURBON, analysé par M. WELSCHINGER, *le Duc d'Enghien*, p. 240. Cf. aussi, ch. XVI, *l'Affaire Le Chevalier* : le jeune chouan essaya de réaliser ce beau plan.

⁴ Cf. chapitre XVI, *l'Affaire Perler-Fauche-Borel*.

⁵ Napoléon le fait entrer, en 1807, dans le Conseil des cultes et le consulte souvent sur le choix des évêques.

évêques qu'ils étaient des instruments, écrit-on, et beaucoup le sont en effet : Fouché se vante très haut que l'évêque de Vannes, Pansemont, lui vaut 10.000 hommes de ce département¹. Il est de fait que, dans un excès de zèle, certains prélats, soigneusement choisis après 1802 sur les avis du ministre de la Police, ne rendent pas seulement à César ce qu'on doit à César, mais à Séjan ce qu'on ne doit pas à Séjan². Mais il n'en est pas ainsi du bas clergé. Sans doute ses membres paraissent avoir accepté le régime impérial que fortifie le voyage du pape à Paris ; mais il n'accepte, faute parfois de les comprendre, ni les principes, ni les idées de la Révolution. On ne peut s'en étonner, règlements et institutions du nouveau régime troublent légitimement, scandalisent jusqu'à l'exaspération ces esprits, ces consciences de prêtres formés sous l'ancien régime. Dès 1804, ce que Dubois, Réal, Fouché appellent les *actes d'intolérance* se multiplient ; les occasions, malheureusement, ne sont pas rares : refus des derniers sacrements à des divorcés, à des prêtres défroqués, à d'anciens révolutionnaires, refus de la communion ou de l'absolution à leurs enfants ou à leurs femmes, refus de sépulture religieuse, difficultés de tout ordre faites aux acquéreurs des anciens biens ecclésiastiques, et, ce qui est aux yeux du ministre des torts plus graves, sermons *inconsidérés* contre la Constitution civile du clergé, la Convention, le Concordat lui-même et les articles organiques. Tels sont les actes signalés cent fois par les préfets et commissaires de police à l'attention de Fouché, qui n'est pas assez revenu de Nevers pour les tolérer.

Ce qui inquiète aussi les amis de la Révolution, c'est la résurrection des confréries religieuses, pieuses congrégations qui servent parfois d'avant-garde à de plus puissantes associations ; dès 1804, les Pères de la Foi, réincarnation, assure-t-on, de la Compagnie de Jésus, ont reparu dans la vallée du Rhône et de la Loire ; à Paris, ils ont racheté l'Abbaye-aux-Bois. Les évêques, même les plus *impérialistes*, les laissent s'établir, agir, fonder des maisons d'éducation ; parfois, comme le cardinal Fesch, le propre oncle de l'Empereur, ils les protègent et les appellent³.

Ce spectacle irrite les libres penseurs ; l'Institut est, à cette époque, la forteresse du parti *philosophe*, qui signale volontiers non seulement les progrès du catholicisme romain, mais la formation du *parti prêtre*. Et le fait est qu'il s'est constitué un groupe réellement *clérical*, si je peux employer ce néologisme, et d'autant plus redoutable que le grand maître de l'Université Fontanes en fait partie, Fontanes qu'on verra faire appel au concours de gens de la nuance de MM. de Bonald et Clausel de Coussergue, et rêver l'introduction des jésuites dans l'Université⁴ ; nous aurons l'occasion de revenir sur l'existence et l'importance de ce groupe. Pour répondre à ses doctrines, les *philosophes* qui tiennent plusieurs

¹ Lettre d'un émigré du 25 juin 1805, copiée aux Archives de Saint-Pétersbourg. (Archives des Affaires étrangères de France, 1892.)

² Le préfet de la Charente écrivait, le 6 ventôse an XII, que l'évêque, zélé impérialiste, avant lors du *Te Deum* déclaré qu'il dénoncerait les conjurés qu'il connaîtrait, dussent-ils au pied des autels, certains prêtres ont répondu en termes insolents. *Bulletin* du 22 ventôse an XII, F7, 3704.)

³ FLOURENS, *Napoléon et les Jésuites*, et ch. XVI-XIX. Les conclusions de cet article de l'ancien directeur des cultes ont été combattues dans un article aussi spirituel que vigoureux, paru récemment (5 juillet 1902) dans les *Études des Pères Jésuites*, sous la signature autorisée du P. DUDON. Les relations de Fouché avec les Pères de la Foi, que celui-ci croyait sincèrement des Jésuites, y sont étudiées avec conscience. (Note de la 2e édition.)

⁴ Cf. chapitre XVI.

journaux affichent ouvertement la crainte que les prêtres ne prennent un trop grand empire dans l'ordre social¹, et affirment qu'ils ont voulu qu'un trône s'élevât non sur les débris, mais sur les créations de la Révolution².

En réalité, ce cri de détresse est bientôt celui de tous les gens qu'effrayent les progrès vite rapides du parti réacteur. La lutte qui a commencé au lendemain de brumaire entre les deux partis se continue sous l'Empire parfois avec une acuité que révèlent les notes de Fouché et les lettres du publiciste Fiévée à l'Empereur, duel entre principes, intérêts et souvenirs. Dans la cour, les assemblées et les états-majors, les deux partis sont représentés. Celui de la Révolution a au sein du Sénat des zélateurs qui ne sont évidemment ni très ardents ni très actifs. Ces anciens révolutionnaires échoués dans cette assemblée impériale où l'on n'entendra jamais que des voix basses sont à tout prendre les derniers représentants de toute une époque, Sieyès, l'homme du tiers en 1789 ; Lanjuinais, le dernier survivant de la Gironde ; Garat, l'un des hommes en vue de l'ancienne Montagne ; Grégoire, pontife déchu de l'église révolutionnaire, et Kellermann, le glorieux vétéran de Valmy, Fouché lui-même, sénateur depuis 1802. — Le groupe eût été complet si celui-ci eût réussi à y faire entrer, comme il paraît l'avoir conseillé, La Fayette, Carnot et Daunou. Nul n'ignore que les membres en sont d'un bonapartisme assez incertain, puisqu'à Londres une coterie royaliste les inscrit volontiers parmi ses alliés éventuels, tandis que le général Malet compte sur eux pour consommer la restauration du gouvernement républicain. Libéraux et démocrates désabusés, ces hommes sont comblés d'honneurs et de richesses : cependant ils se signalent volontiers par des plaintes amères contre l'omnipotence de l'Empereur, l'influence des anciens nobles et la folie des guerres continuelles. Lorsqu'on leur demande des millions et des conscrits, ils murmurent parfois et les accordent toujours.

Cette nuance d'opposition se retrouve chez beaucoup de hauts fonctionnaires, dans l'état-major aussi où Bernadotte, Augereau, Masséna, Junot, Jourdan, Lefebvre raillent volontiers les aides de camp aristocrates dont s'entourent les maréchaux de la réaction, futurs serviteurs des Bourbons : Macdonald, Clarke, Berthier, au conseil d'État enfin, peuplé en 1799 d'anciens révolutionnaires, Réal, Boulay, Thibaudeau et autres, à la cour même, où bien des serviteurs de l'Empire n'ont pas renoncé à défendre contre certaines influences le vieil esprit de la Révolution. Les anciens courtisans de Versailles qui reparaissent comtes de l'Empire, les *comtes refaits*, dit-on spirituellement au faubourg Saint-Germain, n'ont pas seulement à essuyer les railleries de leurs congénères : pour user envers eux d'un langage moins pittoresque que la rude maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzick, Lannes, Junot, Ney comme Jean bon Saint-André, revenants de la Commune ou du comité de Salut public, n'en protestent pas moins à l'occasion contre la réaction grandissante, et redoutent, comme une conséquence logique de la faveur accordée aux émigrés d'hier, l'oubli de la Révolution.

Ils ont raison : tous les jours grossit et se fortifie aux Tuileries le parti bientôt formidable de la contre-révolution. C'est pour Fouché un vieil ennemi. C'est la coterie qui dès le Consulat l'a, trois ans durant, battu en brèche avant d'arracher sa disgrâce à Bonaparte.

¹ Note sur l'opposition. (*Papiers Gaillard.*)

² Note sur l'opposition.

Faute d'avoir fait de celui-ci le Monk des fleurs de lys, ce parti a travaillé avec ténacité à le pousser au rôle de César, monarque aussi hostile qu'un Louis XIV à toute faction populaire. Cette coterie est devenue un grand parti depuis la disgrâce de Fouché, coïncidant du reste avec la rentrée en masse des émigrés, le premier ralliement des royalistes désabusés et l'organisation d'une cour consulaire. L'amnistie a introduit non seulement dans le pays, mais encore dans le monde impérial lui-même, une coterie de citoyens très loyalement soumis, mais qui, pour avoir abandonné certaines affections dynastiques, n'ont renoncé, fort naturellement, ni à leurs principes ni à leurs rancunes. Ce groupe des **ralliés de droite** est bientôt représenté aux Tuileries où, suivant l'expression un peu dure de Napoléon, **ils savent mieux servir**, au Sénat, dans les administrations et les états-majors. Après 1808 et jusqu'à 1810, le flot ira grossissant, débordera soudain le jour où le mariage d'une Habsbourg, petite nièce de Louis XVI, avec Bonaparte, donnera une sorte de légitimité au trône et une excuse à la défection. Les ultramontains n'ont pas attendu si longtemps pour se rallier, Pie VII ayant précédé de cinq ans Marie-Louise aux Tuileries. Eux aussi envahissent et veulent conquérir. Le rêve d'un Montesquieu, grand chambellan, et dont la femme sera demain chargée de l'éducation du roi de Rome, est sans aucun doute de transformer en successeur de Louis XIV l'ancien ami des Robespierre : les ultramontains remontent plus haut, en veulent faire un Charlemagne payant en faveurs à l'Église l'appui qu'elle lui prêtera. Naturellement les jeunes administrateurs de l'école, plus tard qualifiée **conservatrice**, Pasquier, Molé, Daru, Montalivet, de Broglie, esprits éclairés, hostiles au retour en arrière, mais plus hostiles encore aux jacobins, grossissent plus volontiers le parti de la réaction que celui de la Révolution, et c'est encore la tendance de ceux que Talleyrand appelle dédaigneusement les **Mamelouks**, Savary, Maret, La Valette, bonapartistes avant tout et partant favorables à un parti qui, pour servir certains principes, veut faire leur maître plus souverain. La lutte entre ce parti composite, mais marchant à un but très avoué, et l'ancien proconsul Fouché de Nantes fait le grand intérêt de son long ministère de 1804 à 1810 dont nous pouvons dès maintenant fixer, étudier et, grâce à ce que nous savons de la situation des partis, apprécier le programme.

Ce programme nous pouvons le pressentir d'après celui qui a été pratiqué sous le Consulat par le ministre de Bonaparte. *L'Empire doit être l'héritier de la Révolution* ; le trône a été élevé **non sur les débris, mais sur les institutions de la Révolution**. De cette Révolution l'Empire doit pouvoir défendre et perpétuer l'œuvre ; donc il doit être **un gouvernement fort et durable**. Toute la politique de Fouché, sous l'Empire, celle que, dès 1804, il conçoit, s'inspire de cette double idée.

Maintenir au gouvernement né en Brumaire, son principe initial ; assurer, autant que la chose paraît possible sous un César, le triomphe définitif des principes de la Révolution, de ses institutions et de ses hommes ; ne souffrir par conséquent ni contre-révolution antidynastique, ni réaction faite à l'ombre du trône impérial, enlever au parti royaliste ses points d'appui, en étouffant les foyers de guerre civile et amener ce parti à la résignation plus qu'à un ralliement jugé dangereux ; lutter contre tout esprit d'intolérance ou d'insoumission dans le clergé ; disputer pied à pied aux ennemis de la Révolution qui servent l'Empire, l'influence et le pouvoir ; opposer au ralliement du parti réacteur celui des éléments révolutionnaires, et partant favoriser l'adhésion et l'assimilation du parti de

gauche au régime impérial : tels sont les articles du programme audacieux qui consiste à faire de l'Empereur la Révolution incarnée, et de l'Empire la forteresse inattaquable des principes et des hommes de cette Révolution.

De ce pouvoir, héritier et conservateur des institutions et de l'esprit de la Révolution française, faire un gouvernement fort, respecté, durable : dans ce but, l'entourer d'une police redoutable, armée de l'ordre et de l'autorité ; faire respecter avec sévérité le pouvoir établi, fût-ce aux dépens de la liberté individuelle, de la liberté de la presse et de la liberté de la tribune ; donner à ce pouvoir la solidité et la durée, en assurant la perpétuation de la race de Bonaparte ; pour ce, amener la rupture d'un mariage infécond et préparer à l'Empereur l'alliance d'une dynastie sans préjugés ni liens avec l'ancienne France ; obtenir du souverain ou de ses adversaires la fin de guerres, menaçantes pour la solidité du trône, puisqu'elles ont un caractère antidynastique et dangereuses pour la vie du souverain sans cesse exposée ; retirer surtout, par la paix avec l'Angleterre, aux royalistes leur plus puissant allié, tels semblent les moyens par lesquels Fouché essayera pendant six ans de servir, avec l'Empereur et l'Empire, la Révolution et le pays.

Une police dont les réseaux ne s'étendent pas seulement de Bruxelles à Bayonne et de Brest à Turin, mais, on peut le dire, de Pétersbourg à Cadix et de Londres à Vienne, lui permettra de découvrir et d'étouffer dans l'œuf les conspirations royalistes ; une surveillance étroite et sagace et quelques exécutions maintiendront dans une relative tranquillité l'Ouest et le Sud-Ouest ; une poursuite acharnée fera tomber peu à peu dans ses mains les derniers chouans, ou les rejettera à Londres, momentanément découragés et désabusés. Dès lors, l'armée bourbonnienne, privée de ses chefs les plus hardis, se soumet, se débande¹.

Il ne désire pas cependant autre chose que la soumission. Et il est ainsi dans la tradition. Un ministre intelligent et puissant ne désire jamais la ruine des partis irréductibles. Un chef d'État peut se sentir flatté ou fortifié par l'adhésion éclatante et unanime de la nation tout entière au gouvernement qu'il dirige. Le ministre qui a une politique et un parti, sait bien que pour changer de drapeau, les hommes ne changent ni de tempérament, ni de principes, ni d'intérêts ; il ne peut dès lors lui échapper que, bien plus facilement que dans une opposition irréductible, ses adversaires d'hier peuvent par un ralliement, sincère ou non, faire triompher leurs idées et dénaturer le régime dont il est le serviteur. Cette adhésion en masse des partis rendant en outre son concours moins nécessaire, et moins précieux son dévouement, il est clair qu'il ne peut sans appréhension la voir se produire. Ajoutons que si, d'autre part, il est sincèrement dévoué au régime, il pourra toujours prévoir et craindre chez ces nouveaux venus la trahison dont le cheval de Troie restera, il faut s'y résigner, l'éternel symbole. Si donc un homme d'État avisé peut avoir ses raisons pour assurer au régime qu'il sert avec dévouement tel précieux concours ou telle flatteuse adhésion individuelle, s'il peut pratiquer vis-à-vis des adversaires du régime une politique bienveillante destinée à les [assagir](#), d'après le mot même de Fouché, un ministre

¹ Cf. le *Rapport* du 17 juin 1815, déjà cité, où il insiste sur la surveillance incessante qu'il a dû exercer sur le Midi et l'Ouest de 1799 à 1810. Il fait surveiller étroitement les émigrés à l'étranger (dossier Diego Carrera, F7, 6468 ; Humbold, F7, 6448-6453 ; Fauche-Borel, F7, 6139, 6152, 6478, 6598 ; Dumouriez, F7, 6488 ; d'André, F7, 6371 ; La Ferronnays, F7, 6458, etc.) et interdit sévèrement à certains chefs royalistes l'entrée de la France : c'est son attitude vis-à-vis du duc de Fleury (dossier F7, 6r142).

ambitieux et clairvoyant, qui préfère au triomphe assuré d'un régime la durée et l'intégrité du principe qui lui sert de base, ne peut désirer le ralliement en masse des partis extrêmes et leur complète disparition.

Tels étaient certainement les sentiments de Fouché en 1804, tels surtout ils nous apparaîtront lorsque ses craintes se préciseront et se fortifieront ; c'est qu'en effet, il se heurtera à une politique toute contraire imprudemment ou habilement prônée autour de l'Empereur, bien vite adoptée par le maître. Fouché, lui, estimera toujours moins périlleuse pour les idées de la Révolution servies par l'Empire, l'opposition irréductible et par cela même inféconde d'un Auguste de Larochejacquelein ou d'un Mathieu de Montmorency, que l'influence active et toute proche du maître d'un Ségur, d'un Montesquiou, d'un Fontane ou d'un Fiévée.

Napoléon a d'autres idées et d'autres intérêts que son ministre ; sa vanité, son penchant de souverain, son goût pour l'ordre et l'autorité s'accommodant fort de l'adhésion à son gouvernement de tous les hommes d'ordre et d'autorité : il voudrait voir [la quatrième dynastie](#) aussi unanimement reconnue que celle de Henri IV dix ans après la Ligue, et sa cour aussi aristocratiquement peuplée que celle de Louis XIV ou de Louis XVI. Le faubourg Saint-Germain lui inspirera toujours un mystérieux attrait, et il aura parfois pour un Narbonne ou un Larochefoucauld ralliés à sa cour, les yeux émus et le front épanoui du bourgeois qui a marié sa fille à quelque marquis de Presles. Il tient à compter pour ses amis tous les [honnêtes gens](#) auprès desquels Iléal et la maréchale Lefebvre lui paraissent déplorablement élevés. Il se croit, du reste, assez ferme pour ne pas laisser dévier d'une ligne le principe de son gouvernement, assez vigilant et assez fort pour ne se laisser ni surprendre ni trahir par les nouveaux venus. Ce en quoi il présume trop de sa fermeté et de sa vigilance, car il ne faudra pas huit ans aux royalistes ralliés, sincèrement peut-être, à son gouvernement, pour en faire un pouvoir de droit divin ; que fût devenue plus tard [la monarchie de la Révolution](#), sous l'Empereur, et surtout sous son fils, petit-neveu de Louis XVI, élevé par une marquise de Montesquiou¹ ? On l'eût bien vu, si d'autres ralliés moins sincères n'avaient au bon moment, Blücher et Schwarzenberg étant en Champagne, abandonné le grand homme au profit de Louis XVIII, qui, par le fait, n'eut pas grand'chose à changer, tant il y avait de nobles ralliés ou censés tels dans l'administration impériale.

Comme, d'autre part, l'aristocratie a ses motifs pour se rallier, la tâche de Fouché sera fort délicate. Il ne s'en dissimule pas les difficultés et n'ignore pas à quoi peut l'entraîner la disparition complète du parti bourbonien. Il s'y appliquera cependant, résolu à obvier éventuellement à ces inconvénients. L'Ouest mis eu état de siège, le royalisme actif y succombera, réduit à des tentatives de brigands. A Paris, les agents de Louis XVIII trouveront partout portes closes². Fouché empêchera habilement tout journal de parler des princes, fût-ce pour les

¹ Nous renvoyons au si curieux volume de M. F. MASSON sur *Marie-Louise*. (Note de la 2e édition.)

² *Lettre du jeune Boisé-Lucas à Chateaubriand* (1808, F7, 6481) : [Les princes sont totalement oubliés de la masse de la nation, écrit ce jeune royaliste à l'agent des princes ; ils sont tombés dans un tel discrédit que quand même le trône redeviendrait vacant, je crois qu'il ne tombe dans l'esprit de personne qu'ils dussent l'occuper.](#)

attaquer¹. Il y a en 1810 des gens qui croient que Louis XVIII, le comte de Lille et le comte de Provence sont trois frères². En 1804, la protestation de Louis XVIII contre l'institution de l'Empire était lue et répandue ; en 1813, on haussait les épaules, même au Faubourg, quand on parlait du retour des Bourbons. Ils sont méprisés, impuissants et, qui pis est, inconnus. Le **Faubourg** n'y croit plus dès 1808.

Mais alors le **faubourg** va se rallier : c'est alors que se montre la seconde face de la politique double de Fouché. L'ami de Mme de Vaudémont est fort sollicité : il laisse toujours tout espérer, promet de plaider la cause qui lui est confiée, grâce ou faveur à obtenir. Parfois, en effet, il est de bonne foi, défend son client ; d'autres fois, il le dessert audacieusement, et irrite systématiquement l'Empereur contre le Faubourg. La conséquence est prévue : Napoléon repousse la requête quand il ne se fait pas l'auteur de nouvelles mesures contre l'aristocratie. Fouché revient consterné : **Il n'a pas voulu**. Les imprécations grondent contre le maître ; par contre tous les remerciements vont au ministre. Et quand la grâce a été, par hasard, arrachée au tyran, quelle reconnaissance encore... pour le ministre !... L'impopularité de l'Empereur, au Faubourg, s'en accroît ; cette politique astucieuse entrave, retarde singulièrement le ralliement³.

Le ministre, du reste, y emploie d'autres moyens. Il éloigne, systématiquement et parfois brutalement, les émigrés rentrés des conseils généraux ou des états-majors de la garde nationale⁴. Il transmet avec affectation à l'Empereur les témoignages du mécontentement que soulève l'entrée aux Tuileries des nobles d'ancien régime, et les plaintes des acquéreurs de biens nationaux, des républicains ralliés à l'Empire et des anciens prêtres constitutionnels contre les préfets et sous-préfets **réacteurs** qui les traitent de jacobins et d'apostats⁵. Fouché va jusqu'à combattre ouvertement, entre autres applications de la politique de fusion, les mariages entre les deux aristocraties. Il faudra Savary pour donner une singulière activité à cette odieuse et ridicule **conscription des filles**.

Même politique vis-à-vis du clergé. Le ministre, s'il croit au diable, ne croit sans doute plus à Dieu, mais il reçoit fort souvent son curé à sa table et offre le pain bénit⁶ ; il peut, de ce fait sans encourir le reproche d'hostilité systématique, faire

¹ Cf. la même lettre. Nous verrons Fouché se vanter en 1814 aux ministres de Louis XVIII de cette tactique qu'ils ont le tort, à son sens, de ne pas appliquer à Napoléon déchu et exilé. (Cf. ch. XXIII.)

² FAUCHE-BOREL (IV, 87) dit que Sarrasin, arrivant en Angleterre, ignorait complètement de qui se composait alors la famille royale.

³ Dès 1802, FIÉVÉE (I, 46) écrivait : **Depuis deux ans toutes les combinaisons de la police ont consisté à reporter sur le Premier Consul l'odieux de la plupart des arrestations**. Le meurtre du duc d'Enghien l'avait à cet égard beaucoup servi. Pasquier, I, 242 ; Savary, IV, 395 ; Barras, IV, 244 ; Bourrienne, V, 32, signalent à l'envi cette machiavélique politique qui trompe Hyde de Neuville lui-même (I, 371-372).

⁴ *Bulletin de police* de 1805 à 1806 ; celui du 16 janvier 1806 (F7, 3752) est particulièrement caractéristique.

⁵ Plaintes contre le préfet du Pas-de-Calais, qui, tout dévoué aux nobles, prononce des paroles réactrices (*Bulletin* du 16 janvier 1806, F7, 3752 et autres. Cependant il est de l'avis du préfet du Nord, qui déclara qu'on ne pouvait repousser tout noble, **pourvu qu'on ait l'attention de ne pas leur livrer toutes les portes**. (*Bulletin* du 15 juin 1809, F7, 3783.)

⁶ Roberdeau, ancien secrétaire de Fouché, à Hamel, 28 juin 1866 (HAMEL, *Histoire de Jully*, 342), et le duc d'Otrante à Gaillard, 15 juin 1819 (*Papiers inédits de Gaillard*).

prévaloir un système de surveillance assez sévère et parfois un peu taquine¹ : il ne réprimera pas seulement sévèrement tout acte d'intolérance, toute attaque contre le pouvoir laïque et la Révolution, dénonçant par an des centaines de prêtres au ministre des Cultes qu'il juge trop doux : il descend aux mesquines et menues persécutions, proscriit processions, érections de croix et célébration de fêtes abolies par le Concordat, vexations exagérées, mais qu'il prétend justifiées, à cette heure où, pour triompher, la doctrine de la neutralité de l'État et de l'égalité des cultes doit être **intégrale**. Il interdit les missions, emprisonne les sermonneurs trop inconsidérés, fait réprimander les évêques qui les couvrent². Mais comme il trouve l'Empereur plus disposé à frapper le clergé catholique, à mesure que se tendent ses relations avec la cour de Rome, lui, Fouché, se prend à les vouloir défendre, en le leur faisant savoir, comme de juste. Il en est bientôt à adoucir les ordres du maître, et, tout en continuant à pratiquer une politique d'étroite et rigoureuse surveillance, il sauve bien souvent prêtres, évêques et cardinaux des cachots de Fenestrelles ou de Vincennes³. Correspondance de l'Empereur et bulletins de police sont là pour le prouver. Cette politique préserva le clergé d'une véritable proscription⁴. On lui en savait gré. Des relations amicales avec certains ecclésiastiques et surtout certains évêques lui assuraient bientôt dans le clergé une popularité réelle⁵. **J'estimais beaucoup les dévots, et à leur égard c'est un des grands points de la piété**, eût-il pu écrire avec Paul de Gondi.

En revanche il combat sans se lasser le parti **ultramontain**, menant de front la lutte contre les deux groupes dont l'influence réactrice lui paraît faire beaucoup de progrès, les ralliés du trône et ceux de l'autel.

¹ Cf. chapitres XVI-XIX.

² Cf. chapitres XVI-XIX.

³ On le verra sauver des cachots l'abbé Sicard, impliqué par le rapporteur du conseil de guerre dans le procès Chateaubriand (*Bulletin* du 17 mars 1809, A FIV 1505) ; l'abbé Desjardins, impliqué dans l'affaire du baron de Kolli, qui, après la disgrâce de Fouché, est repris par Savary et enfermé à Fenestrelles le 18 octobre 1810. Rapport du 31 mars à l'Empereur, rapport du 16 octobre, décret du 18 octobre. *Dossier Kolli*, F7, 6540, et GAILLARD, *Mémoires inédits*). Il protégera de même l'abbé Frayssinous (*Papiers Inédits de Gaillard*), le cardinal Consalvi (cf. ch. XIX), etc.

⁴ On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir la correspondance de l'Empereur et surtout surtout les suppléments que M. Lecestre, M. Debrottonne et MM. Masson et Lumbroso y ont apportés. *Napoléon à Fouché*, 27 octobre 1804 (*Lettres*, I, 47), 7 février 1806 (*Corresp.*, XII, 9769), 25 janvier (*Corresp.*, XIV, 11684), 7 septembre 1807 (*Lettres*, I, 108), 17 décembre 1807 (*Lettres*, I, 103), 1er septembre 1808 (I, 103), 14 mars (I, 190), 28 juillet (I, 335), 26 octobre (I, 371), 27 octobre 1809 (*Corresp.*, XX, 15975), etc., etc., etc. On pourrait en citer cent autres excitant le zèle du ministre en lui prescrivant la rigueur contre le clergé. J'ai cité ailleurs ce fait bien topique que, au départ de Fouché, quoique l'Empereur fût depuis deux ans en lutte avec l'Église, il n'y avait que 24 prêtres détenus par mesure de haute police dans le 2^e arrondissement de police ; en 1812 on en comptait 105.

⁵ Sur ses relations étroites avec M. de Pancemont, cf. ch. XIV, plus haut ; avec le cardinal de Belloy, visitant Fouché et sa femme (qui ne manque jamais de lui demander de s'engager à bénir le mariage de sa fille) (cf. M^{me} DE CHÂTENAY, 51) ; avec l'archevêque de Besançon Le Coz, cf. sa lettre enthousiaste, ch. XXIV ; avec l'évêque d'Avignon Perier, cf. ch. XI, et GAILLARD (*Mémoires inédits*), qui fut chargé de recevoir en grande pompe le prélat à Ferrières ; avec Maury, cf. lettre très flatteuse du cardinal au ministre, 31 août 1815. *Papiers confiés à Gaillard*.

Pour contrebalancer cette influence, Fouché a eu recours à d'autres procédés que ceux de la lutte à outrance : il faut un contrepoids ; dès 1799 il l'a trouvé à gauche, a tenté dès l'abord d'en charger très lourdement le plateau de cette balance que Napoléon se vante volontiers de tenir d'une main si ferme. S'il essaye d'aigrir l'Empereur contre les royalistes et les catholiques disposés à s'imposer et de décourager d'autre part leur ralliement, l'ancien conventionnel favorise par contre de toutes les façons l'adhésion à l'Empire du parti républicain. Dès 1800 il a regretté la disgrâce de Carnot, qui cependant ne l'aime guère, poussé en 1802 les Consuls à appeler au Sénat La Fayette et Daunou et contribué plus que personne à y renforcer le groupe d'anciens révolutionnaires : on le verra en 1808 écarter de ce groupe le bras déjà menaçant de l'Empereur et sauver de mesures violentes et les sénateurs de gauche et le plus républicain des maréchaux, Masséna, et les membres les plus illustres du groupe de 89, La Fayette, Mme de Staël, Benjamin Constant. Il ne s'arrête pas à cette tâche de protection active : il pousse sans cesse au ralliement les républicains les moins résignés. Leur accession fait son excuse à lui, sa force et sa raison d'être. Il faut donc, en attendant qu'ils se décident à une franche accession, ne pas exaspérer contre l'Empire les derniers groupes jacobins : aussi fait-on bon accueil au Quai Voltaire aux [anarchistes](#) les moins ralliés, qui y trouvent, du reste, à côté du citoyen Fouché de Nantes, son lieutenant Réal, l'ancien substitut d'Hébert et le chef de la sûreté Desmarest, ancien prêtre et longtemps jacobin extrême. Si attentif à rapporter à l'Empereur le moindre propos séditieux du faubourg Saint-Germain, Fouché s'efforce au contraire de pallier tous les actes d'insoumission du parti [anarchiste](#), étouffe sans bruit quatre ou cinq affaires dont les préfets [réacteurs](#) voudraient faire de redoutables [complots de 93](#). Il traite les quelques meneurs de fous, leurs complices d'imbéciles, tranquillise ainsi l'Empereur, ajoutant, du reste habilement, que la soumission de ces vieux [septembriseurs](#) que l'Empereur au fond continue à redouter, se trouve subordonnée à la présence au ministère de leur ancien coreligionnaire. [On verra, s'écrie Fouché](#)¹, [reparaître les tavernes et les faubourgs et dans les réunions les motions, les piques et les bonnets rouges : la nature fait des jacobins et la police des citoyens](#). C'est montrer le spectre rouge, mais pour le mettre dans sa poche avec désinvolture. A cela, le publiciste Fiévée riposte que [Monsieur Fouché se vante de répondre du parti révolutionnaire, ce qui est avouer qu'il en dispose](#)². Fouché ne s'en défend pas, puisque c'est ce qui fait son prix, soutenant d'ailleurs qu'il en dispose pour le plus grand bien de l'Empire.

En réalité, le parti dont Fiévée est l'organe pardonnerait plus à Fouché la protection des révolutionnaires que celle de la Révolution. Fiévée, définissant le ministère de la Police : [l'administration de la prévoyance des dangers de l'État](#), accusait aigrement Fouché d'en avoir fait [l'administration de la prévoyance des dangers que pouvait courir le vieil esprit de la Révolution](#)³. Cet adversaire caractérisait d'un mot une politique qui fut constante. La Révolution trouve en Fouché un défenseur fidèle et tenace : pas un livre ne paraît, suspect d'hostilité à la Révolution, de la Constituante à la Convention, d'apologie de Louis XVI ou de l'ancien régime, qu'il ne soit immédiatement saisi, supprimé, son auteur même souvent poursuivi⁴. Les exemples en abondent. Un prêtre qui a en chaire attaqué

¹ Note sur la police. (*Papiers Gaillard*.)

² *Fiévée à Napoléon*, août 1804, II, 37.

³ *Fiévée à Napoléon*, juin 1810, III, 65.

⁴ Cf. chapitres XVI-XX.

la Convention sera avec éclat destitué et emprisonné ; un avocat de Marseille s'est-il permis, au cours d'une plaidoirie contre un des [votants](#) de janvier 93, l'ex-représentant Granet, d'évoquer contre lui les mânes du roi martyr, Fouché le fait immédiatement arrêter et incarcérer, pour bien prouver que Napoléon Ier n'est pas encore le successeur légitime de Louis XVI¹. Cette jalouse surveillance s'étend à tout : les arbres de la liberté arrachés nuitamment dans le Midi sont, par les ordres de l'ancien conventionnel, ministre du despotisme, replantés et cultivés, ce qui est d'un joli symbolisme². Mais ce sont surtout les acquéreurs de biens nationaux qu'il défend à outrance contre toute tentative de revendication, d'intimidation et de persécution³. Des pièces de théâtre sont interdites où peuvent se relever des allusions désobligeantes à ces citoyens [qui les premiers osèrent se confier au génie de la Révolution](#)⁴. La Révolution n'est pas seulement défendue dans ses souvenirs et ses amis, elle l'est même dans ses principes. On verra le futur duc d'Otrante combattre comme contraires à l'esprit de la Révolution la restauration des titres nobiliaires et des blasons, l'institution des majorats, le rétablissement des corporations sous forme de syndicats⁵, comme il a jadis lutté contre le Concordat, destructif de la Constitution civile, contre le consulat à vie, fin de la liberté. Chose trop peu reconnue et peu commune, ce démocrate sous les broderies sut ne pas rougir de la Révolution, sa mère : contre la réaction tous les jours grandissante, contre les révolutionnaires renégats, contre les revenants de l'émigration, contre le clergé ultramontain et contre la force mystérieuse des évolutions mêmes de l'opinion publique, il en défendit les principales idées politiques, sociales et religieuses⁶. M. Fouché, écrivait en 1804 Fiévée, furieux de son rappel, [M. Fouché ne veut pas livrer et ne livrera jamais la Révolution](#)⁷. Et Fouché eût assurément souscrit à cette parole d'un ennemi.

C'est bien, en effet, caractériser la première partie de ce programme : conservation dans le nouvel Empire du vieil esprit de la Révolution contre toute restauration monarchique, contre toute réaction avouée et contre toute perversion hypocrite.

La conservation de l'Empire lui-même était la conséquence même de ce premier article. On n'installe, on ne maintient pas dans une place une garnison de son

¹ La leçon donnée, il le fait relâcher un mois après. *Bulletin* des 29 messidor et 21 thermidor an XIII ; A FIV, 1494.

² Il a, il est vrai, écrit le 18 floréal an XIII au préfet de la Haute-Saône de ne pas attacher pour les représailles à ce dépit [plus d'importance qu'à une dégradation ordinaire](#). *Bulletin* du 18 floréal an XIII : A FIV, 1498.

³ Cf. ses remontrances au préfet de la Loire-Inférieure qui a appuyé les prétentions d'un maire à faire rendre au curé le presbytère acquis comme bien national. *Bulletin* du 22 octobre 1807 ; A FIV, 1501.

⁴ *Compte rendu de l'an VIII*.

⁵ Note du 18 septembre 1807 ; A FIV, 1501. *Observations sur le projet de règlement de l'imprimerie* ; Note ministérielle annexée au Bulletin, 24 juin 1807 ; A FIV, 1500.

⁶ Fouché, écrit Fiévée en août 1804, a la prétention [de tenir dans ses mains l'étendard du parti jacobin, afin de répondre, dit-il, de toutes les tentatives de ce parti](#). *Fiévée à Napoléon*, août 1804, II, 36.

⁷ *Fiévée à Napoléon*, août 1804, II, 37. En somme, l'idée maîtresse est celle qu'il exprimait le 1er août 1819. [Il ne faut pas étouffer la Révolution, il faut la régulariser](#). *Fouché à Gaillard*, 1er août 1819. (*Papiers inédits de Gaillard*.)

choix pour livrer ou laisser surprendre à l'ennemi place et garnison. Il est un fait certain, c'est que Fouché fut, somme toute, jusqu'en 1810, le serviteur très diligent de l'Empire, monarchie issue de la Révolution, et fidèle à l'Empereur, sinon à ses héritiers présomptifs. Si, encouragés par une constante bienveillance ou par sa réputation de duplicité, tous les partis fondèrent sur lui des espérances¹, il ne semble pas que le ministre les ait encouragées autrement que par un sourire de scepticisme ou de vague bienveillance. Le 21 janvier est encore trop proche. Les promesses de Louis XVIII ne lui paraissent pas sûres : il a souvenance de la fameuse lettre de Charles Stuart, saisie par Cromwell, et craint de trouver la corde de chanvre au lieu du cordon de Saint-Louis. Comme, d'autre part, il paraît indubitablement revenu de la République, qu'il ne cessera de plaisanter avec ses amis du régime parlementaire et constitutionnel, c'est bien l'Empire, dictature d'origine républicaine, qui lui paraît le gouvernement le plus favorable à la protection de ses principes et de ses intérêts, ce qui est tout un. Sans doute, nous le trouverons parfois mêlé à des intrigues qui ont pour but de porter au pouvoir des hommes que la Constitution impériale ne désigne pas. Mais l'entreprise est toujours éventuelle : dix fois, il voit partir l'Empereur au-devant des balles et des obus ; il le sait, mieux que personne, d'autre part, exposé aux poignards et aux machines infernales. Or Fouché entend que le régime dure autant que lui-même, qu'il soit gouverné par Napoléon ou par un autre.

Supprimer les dangers qui menacent l'Empereur dans sa vie et sa fortune et, partant, l'Empire dans sa durée est bien la première tâche qui incombe à Fouché. Le plus instant, c'est la guerre. Il prône donc la paix, et très activement y travaille². Tout l'y pousse, les plaintes du pays qu'il est à même d'entendre mieux que l'Empereur, l'hostilité de la bourgeoisie qui déteste la guerre et qu'il cultive, les incessantes craintes du marché financier et cette inévitable conséquence d'une conscription sans précédent, la désertion, source d'un brigandage alors inextinguible. Mais ce qui le fait surtout frémir, c'est la menace suspendue au-dessus de la tête de l'Empereur, au-dessus du régime qu'il sert. Que l'Empereur succombe frappé d'une balle ou d'un obus, c'est là une terrible éventualité, mais nous ne tarderons pas à constater que Fouché y a déjà pourvu. Mais si, vaincu, l'Empereur s'acharne à combattre, se fait ramener du Danube sur le Rhin et du Rhin sur la Seine, à quels dangers se trouve exposé ce régime auquel l'ancien conventionnel a lié le sort de la Révolution ! *On se prépare à nous faire une guerre de jacobins*, écrira le duc d'Otrante au duc de Bassano en juillet 1813. Mais depuis longtemps le perspicace homme d'État sait, que c'est une guerre antidynastique, suite de la guerre antijacobine, que mènent contre l'Empereur et le Tzar et l'Autrichien et le Prussien, futurs membres de la Sainte-Alliance, qu'en dépit de ses efforts, c'est le jacobin qu'oie vise en Napoléon, l'ennemi que dans la défaite on cherchera à écraser, à balayer. Le jour où les alliés, Pitt et Cobourg toujours, entreront à Paris, c'en sera fait de l'Empire et de la Révolution. Les craintes de Fouché à ce sujet éclatent dès 1805 dans ses conversations : elles le poussent à mille démarches et intrigues en faveur de la paix.

Mais il craint avant tout la guerre anglaise : le caractère antidynastique de la guerre est ici avéré. Le cabinet de Saint-James n'a jamais reconnu officiellement l'Empire : Londres abrite, recueille, soutient, subventionne, excite princes, émigrés et chouans. La crainte que cette lutte inspire au duc d'Otrante est telle

¹ Cf. chapitres XVI-XX.

² Cf. chapitres XVII-XVIII.

qu'après avoir de 1804 à 1809 essayé, par de fort nombreuses intrigues, de brouiller la cour d'Hartwel et le cabinet anglais, il ose engager secrètement et sans l'aveu du souverain une négociation destinée à consommer la paix et qui, découverte, sera le prétexte d'une éclatante disgrâce.

Il a, dans cette partie de la tâche, constamment échoué, mais qui eût réussi à imposer la paix à Bonaparte ? Puisque celui-ci s'acharne à risquer dans les combats une vie qui n'est pas à lui, il ne reste plus au prévoyant homme d'État qu'à lui donner un successeur éventuel. Il songe tout d'abord à assurer au maître une descendance légitime. Il est plus qu'homme au monde l'ami de Joséphine : peu lui importe. La paix de Tilsit permettant de rêver une union possible avec une dynastie libre de préjugés et de rancunes contre-révolutionnaires, la campagne pour le divorce commence en 1807, poursuivie deux ans avec une si curieuse ténacité, un des épisodes singuliers du ministère de Fouché. — Sans doute la campagne tourne mal pour lui : elle aboutit trop tard pour donner à l'Empereur un héritier sérieux : elle vaut à Fouché la haine des amis de Joséphine et se termine par ce mariage autrichien qui soudain dérouta ses plans, prépare sa disgrâce et pour la première et unique fois de sa vie lui permet de méditer le *sic vos, non vobis*.

Aussi bien, au moment où se conclut ce nouveau mariage, l'industriel politicien a déjà bâti d'autres combinaisons pour la durée de l'œuvre impériale. Dès 1808, trouvant chez Napoléon une résistance au divorce qui le dérouta, il a cherché hors de la dynastie des successeurs à l'Empereur, alors engagé dans les dangers de la guerre espagnole. Il a trouvé ce successeur éventuel dans l'état-major¹. Deux noms s'imposent : Murat et Bernadotte. Ces deux brillants officiers de la Révolution, plus populaires grâce à une origine vraiment plébéienne, plus prestigieux, plus indépendants aussi que les autres et à qui, par surcroît, des alliances de famille avec la dynastie régnante donnent une sorte de légitimité, sont l'un et l'autre, grâce à un esprit léger, superficiel et médiocre, pour le souple et malin conseiller qui les dirigera, d'excellents instruments de règne. Que pèsent aux yeux de cet homme d'État froid et mesuré ces deux cadets de Gascogne, que le pâle et chétif oratorien fait marcher, pousse, lâche, reprend avec ce sang-froid ironique dont certains Bretons ont le secret. De là l'intrigue de 1808 et celle de 1814 avec Joachim Murat, de là cette singulière association de 1809 avec Bernadotte disgracié.

C'est faire preuve après tout d'un **impérialisme** bien tenace que de pratiquer cette politique : tout en cherchant par la pacification à écarter de la tête de l'Empereur les dangers qui le menacent et par le divorce à lui assurer un héritier légitime, trouver à l'Empereur des successeurs tout prêts, et à l'Empire issu de la Révolution des protecteurs éventuels dans les rangs du brillant état-major

¹ Il a toujours eu de bonnes relations avec l'état-major impérial. Cf., en ce qui concerne Murat, ch. XVII et XXII ; en ce qui concerne Bernadotte, ch. XVIII et XXIII. Mais ils ne sont pas les seuls : il sauve, dit-on, Masséna en 1808 lors de la conspiration Malet et s'en fait gloire ; il entreprend Augereau en 1812 (cf. ch. XXIII), et c'est à lui que le rude soldat exprime en avril 1814 sa joie d'être délivré de Napoléon (*Augereau à Fouché*, avril 1814, *Papiers confiés à Gaillard*). C'est Lannes et Junot qui en 1807 lui épargnent, au dire de Savary, une disgrâce. Il se sert de Caulaincourt en 1815, au gouvernement provisoire ; de Macdonald, de Davout. Il Sourit de tous ses braves soldats. Napoléon imprudemment le charge parfois de les admonester, Augereau en 1807 (3 mai 1807, XV, 12516) et Bernadotte en 1809. Peut-être espère-t-il ainsi rendre le ministre de la police odieux à l'état-major, qui, au contraire, reste reconnaissant de certains bons offices.

impérial. Cette politique complète l'autre ; car, en s'emparant de l'Empire décapité, Murat, l'ancien chasseur de 1792, Bernadotte, l'ancien sergent Belle-Jambe, eussent sauvé des Bourbons la Révolution, ainsi de toute part assurée.

En attendant, il la défend sous sa forme impériale avec une vigueur extrême. — Ce n'est pas un libérateur. Constitution et Parlement le font sourire, il méprise ouvertement la tribune¹ et hait la presse. Avec un mot ces journalistes attaquent un ministre, écrit-il, et il faut dix pages pour se défendre : avec une phrase lancée de la tribune, ils mettent les têtes en émotion et il faut prendre du temps pour les retenir. *Quand on est ministre, on a autre chose à faire*² : Le mal que les journaux peuvent faire, il est trop tard de le juger après l'impression³. La presse trouvera donc en lui un grand adversaire, à quelque parti qu'il appartienne. Il ne s'en cache pas. J'avoue, écrit-il railleusement⁴, quelques mois avant sa mort, que je suis un grand coupable d'avoir entravé la liberté de la presse : si vous avez sous la main un bon confesseur qui se sente le courage de m'absoudre de tous les péchés que j'ai commis à ce sujet pendant dix ans de ministère, faites-moi le plaisir de me l'envoyer. L'Empereur se sentait fort bien servi par une haine qu'il partageait à un si haut degré, que ses lettres à Fouché feraient rétrospectivement frémir nos journalistes contemporains. Le despote se sentait d'accord avec l'homme qui, en 1818, laissait échapper cet aveu : Les partis me pardonneront de les avoir contenus ; l'avenir leur apprendra si je les eusse rendus plus heureux en les laissant plus libres.

Des sentiments aussi édifiants devaient l'amener à faire assez bon compte de la liberté individuelle. Son mépris des hommes excusait évidemment à ses yeux les actes arbitraires, arrestations, incarcérations, détentions illégales ; cet homme de 1789 distribua dans sa vie plus de lettres de cachet que tous les ministres de Louis XIV et de Louis XV réunis. Si tout homme n'est pas coupable, tout homme peut être réputé dangereux. Les fameuses mesures administratives s'inspirent de cet axiome. Il y apporte, du reste, plus de tempérament, de modération habile, de scepticisme indulgent que l'Empereur lui-même ne le voudrait.

C'est par cette politique où la fermeté s'étaye, du reste, d'adroite indulgence que Fouché croit servir le mieux, consolider, faire triompher à jamais la conception politique qui, depuis 1799, est la sienne : la Révolution dans l'Empire. Il n'y a point de doute que, tout en ménageant ses intérêts, ce ne fût avec la plus grande sincérité qu'après 1804, il apporta à l'Empereur, héritier et sauvegarde de la Révolution, l'appui de son expérience, déjà peu commune, des hommes et des choses, de son tact de diplomate et de sa fermeté d'homme d'État.

¹ En 1808, il encouragera Napoléon à résister au Corps législatif un instant opposant, lui représentant que c'était ainsi qu'il fallait gouverner ; que si un corps quelconque s'arrogeait le droit de représenter le souverain seul, il n'y avait d'autre parti à prendre que de le dissoudre, et que si Louis XVI eût agi ainsi, ce malheureux prince vivrait et règnerait encore. (*Mém. de Fouché*, I, 38-41. Cf. ch. XXIV-XXVI, ses sentiments à propos des Chambres élues en mai et juillet 1815).

² *Fouché à Gaillard*, 15, 25 mars 1818.

³ *Compte rendu de l'an VIII*.

⁴ *Fouché au roi Jérôme*, 3 août 1819. (*Mém. du roi Jérôme*, t. VII.)

CHAPITRE XV

LA POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE

L'institution primitive. Double origine de la Police générale. — L'ancienne lieutenance générale (1667-1759). — La police des Comités de salut public et de sûreté générale. — L'œuvre de Fouché, ministre de la police de la République (1799-1802). — Le nouveau ministère de la Police générale. — Le ministère : incessantes transformations. — Nouvel organisme. Les conseillers d'État de la police. — Le secrétaire général. — Les divisions et les bureaux. — La sûreté générale et la police secrète. — *L'administration provinciale* : les commissaires généraux ; leurs sous-ordres. — Les directeurs généraux. — Les préfets. Inconvénients que le ministère de la Police voit à leur emploi. Les maires : conflits d'attributions. — *Le personnel* : les conseillers d'État. Le chef de la sûreté Desmarest. — Les secrétaires généraux. — Personnel bigarré dans les bureaux de la police. — Le personnel de la police secrète. — Monde disparate. — Les agents de la société parisienne. La police secrète des préfets. — Police secrète à l'étranger. Bourrienne et ses mouchards. Polices et contre-polices. Quelques types. — *La gendarmerie* : liens qui la rattachent à la Police générale. — *Le budget de la police* : dépenses officielles et dépenses secrètes. — Ressources autorisées et ressources occultes. — La ferme des jeux. — Immense domaine ouvert à l'activité de la Police générale. — Surveillance de toutes les parties de l'ordre public. — Objets spéciaux de cette surveillance. — Conflits avec les autres administrations. — *Le sénateur ministre* : omnipotence du ministre ; idées personnelles de Fouché sur la police. — Sa défiance des mouchards. — Il essaye de donner de la respectabilité à la police. — La légende de la police provocatrice. — *Méthode et procédés de la Police générale* : marche d'une affaire. Les premiers indices. Le faisceau des informations. Travail du ministre. Nouvelles enquêtes. — *La topographie chouannique.* Campagne policière. — On achète et on terrorise. Fidélité aux promesses. La prise du conspirateur. Il est expédié à Paris. L'ancre de Polyphème. Audaces incroyables. — Intervention directe du ministre. — La répression. Les camps volants. — Fouché devient grand inquisiteur et chef de troupes. — Sort des prévenus. — Commissions militaires et jurys d'assises. Les prisons d'État. Les mises en surveillance. — *Le bulletin de la Police générale* : ses éléments ; le bulletin de la préfecture. Confection du bulletin ministériel. — Les archives du ministère : on brûle des papiers. — *Le ministère de la Police générale et Fouché.*

Le ministère de la Police générale de l'Empire, institué par le décret du 21 messidor an XII, était rétabli dans les mêmes attributions dont avait joui, avant le 28 fructidor an X, ministère de la Police générale de la République. Ces attributions avaient été réglées en des termes assez brefs par la loi du 12 nivôse an IX, instituant un septième ministère sous le nom de Police générale de la République. Ces attributions étaient, on s'en souvient, l'exécution des lois relatives à la police, à la sûreté et à la tranquillité intérieure de la République, la garde nationale sédentaire, la légion de la police et le service de la gendarmerie pour tout ce qui était relatif au maintien de l'ordre public, la police des prisons, maisons d'arrêt, de justice et de réclusion, la répression de la mendicité et du vagabondage¹.

On voit que le ministère créé par la loi du 12 nivôse avait été, somme toute, enfermé dans un cercle restreint d'occupations assez humbles². Les premiers ministres qui avaient reçu du Directoire le portefeuille de ce ministère n'avaient guère cherché à en élargir ou à en franchir les limites.

Il avait fallu l'activité du citoyen Fouché de Nantes, nommé, on s'en souvient, ministre de la Police générale par arrêté du 2 thermidor an VII, pour faire du ministère de la Police générale le grand rouage politique de la République et un précieux instrument de règne. Les décrets et lois du 17 ventôse an VIII et du 5 brumaire an IX instituant à Paris un préfet de police, en province les commissaires généraux de police, et en leur attribuant, dans l'ordre administratif, comme dans l'ordre politique, les fonctions les plus variées et les plus étendues, avaient donné une consécration officielle à ce surcroît d'influence et de pouvoir que, de son autorité privée, Fouché avait cru devoir, dès ses débuts, attribuer à son trop étroit ministère. Nous avons dit ailleurs quelles avaient été les réformes apportées par lui pendant l'année 1800 à l'administration de la Police générale et les résultats qu'il avait obtenus³.

Pendant les trois ans qu'avait duré son premier ministère, il avait travaillé à vivifier, fortifier, étendre la Police générale, à lui faire confier, sous prétexte de surveillance générale, la direction de la vie nationale intérieure tout entière. Il avait voulu, remontant ainsi aux doubles origines du ministère, réunir dans sa main les pouvoirs, droits, prérogatives, règles et procédés de la vieille lieutenance de police du XVIIIe siècle et des Comités de salut public et de sûreté générale de l'an II.

De fait, la loi de nivôse an IV n'avait fait qu'organiser officiellement la police de la République. Mais cette police existait avant l'an IV, avant l'an II, avant 1789 ; les traditions de la police s'étaient transmises depuis La Reynie jusqu'à Fouché, en passant par Lenoir et Sartine, par Saint-Just, Vadier et leurs sous-ordres, par Barras et sa police secrète. On retrouvait encore, dans la tourbe des agents employés par les Sotin et les Cochon, des anciens *mouchards* de Sartine et des anciens *observateurs* de la sûreté générale. Il en résultait que si tout avait changé en France, les procédés de la police étaient restés les mêmes, en vertu

¹ Loi du 12 nivôse an IV. *Bulletin des lois*, II, 16, 394. *Almanach national*, an V, an VI, an VII.

² On avait dès le début combattu vivement une institution qui paraissait attentatoire à la liberté, et on avait dû faire la part aux craintes et aux défiances. Cf. la discussion du projet de loi : séance des Cinq-Cents, 11 nivôse an IV, *Moniteur* des 11, 12, 13, 14, 17 nivôse an IV.

³ Cf. chapitre X.

d'une tradition soigneusement maintenue, les **observateurs de l'esprit public** de Saint-Just et Vadier n'ayant pu employer d'autres méthodes que les **mouches** du célèbre lieutenant de police Lenoir. A côté de la police administrative que Fouché devait confier au préfet de police, les lieutenants du XVIII^e siècle avaient fort rapidement organisé une police politique occulte très développée, mise au service de la **Maison du roi** ; doublant le personnel officiel et avoué du secrétariat et des huit bureaux de la lieutenance¹, aidant et guidant les vingt inspecteurs de police conseillers du roi, s'était instituée une armée irrégulière et honteuse d'espions employés tantôt à recueillir les bruits publics et les conversations privées², tantôt à jeter dans le public les nouvelles vraies dont la propagation importait au gouvernement du roi³. A lire le *Journal* du lieutenant de police Feydeau de Marville⁴, les *Notes* du lieutenant de police René d'Argenson⁵, le *Journal des inspecteurs* de M. de Sartine⁶ et les *Archives* du savant Peuchet, écho des *Notes* du lieutenant de police Lenoir⁷, on voit que ce système fonctionnait depuis le commencement du siècle. Lorsqu'on constate que ces **mouches** se recrutaient parmi des chevaliers de Saint-Louis, des auteurs, des avocats, des fils de famille ruinés par le jeu, et des filles publiques⁸ ; que leurs rapports fournissaient, avec ceux des agents officiels, inspecteurs et exempts, et ceux des employés du cabinet noir, la matière d'un bulletin quotidien, adressé par le lieutenant de police au ministre de la maison du roi⁹ ; que la police, dont les ressources régulières étaient restreintes, s'alimentait du produit des jeux (400.000 à 500.000 livres)¹⁰, et autres détails caractéristiques, nous devons constater que, sous plus d'un rapport, Fouché fut, en matière policière, un restaurateur plus qu'un initiateur ; l'administration du quai Voltaire ne se distinguait guère en somme de celle de la rue Neuve-des-Capucines que par le caractère de grande régularité que Fouché lui avait donné, et surtout par l'extension considérable que le grand ministre de la Police donna aux idées des Berryer, des Lenoir et des Sartine, en les appliquant non plus à la seule ville de Paris, mais à la France, pour ne pas dire à l'Europe tout entière. Le ministre pouvait même prendre près de ses prédécesseurs de fructueuses leçons personnelles, car avant 1789 on faisait déjà fortune dans la police ; c'était le cas d'un inspecteur, M. Puissant, qui avec 4.000 livres de traitement avait su devenir plusieurs fois millionnaire¹¹.

La Révolution à son tour avait recruté un personnel plus dégradé encore d'**observateurs** dans la tourbe des déclassés que l'immense bouleversement de 1789 à 1793 avait jetés dans ses bras, nobles ruinés, prêtres défroqués,

¹ PEUCHET, reproduisant les notes du lieutenant de police Lenoir, IV, 12 et 14. *Almanach royal*, 1785-1789.

² PEUCHET, citant Lenoir, III, 17. — JACQUEMONT, *La Reynie*, 1901.

³ PEUCHET, citant Lenoir, III, 14.

⁴ *Journal* du lieutenant général de police FEYDEAU DE MARVILLE, 1743. (*Nouv. Rev. rétrospective*, n° 31), et DE BOISLISLE, *Lettres de Marville*, 1896.

⁵ D'ARGENSON, *Notes de police*.

⁶ *Journal des inspecteurs* de M. de Sartine.

⁷ PEUCHET, *Mémoires historiques*, tirés des *Archives de la police*, 1838 ; pour la police de l'ancien régime, il se sert d'un *Mémoire* du lieutenant de police Lenoir.

⁸ PEUCHET, III, 20, 24 ; FEYDEAU DE MARVILLE cite notamment le chevalier de Monthy, auteur de romans licencieux.

⁹ *Journal* du lieutenant FEYDEAU DE MARVILLE ; *Journal des inspecteurs* de M. de Sartine.

¹⁰ PEUCHET, III.

¹¹ PEUCHET, I.

employés sans places et peut-être, comme Alphonse de Beauchamp, Lejeune et autres, gens désireux de se mettre ainsi personnellement à l'abri de l'inquisition de comités en s'enrôlant dans la police. C'était dans ce personnel fort mêlé des comités qu'après 1796 les Merlin et autres avaient recruté leur personnel officiel ou secret¹.

Pendant son séjour de trois ans au quai Voltaire, Fouché s'était appliqué, nous avons vu suivant quel principe, à épurer ce personnel bigarré, héritage de toutes les polices antérieures, à lui donner des cadres et des emplois, à tirer de chacun ce qu'il pouvait donner. Mais, si les décrets et lois de ventôse an VIII et de brumaire an IX avaient créé des cadres supérieurs à cette armée, le décret du 28 fructidor an X, qui avait aboli le ministère de la Police générale, l'avait privée de son état-major, avait désorganisé l'administration naissante et a peu près fait table rase de l'institution encore confuse qu'était restée malgré tout la Police générale à ses débuts.

Lorsqu'en messidor an XII, Fouché reprit la direction du ministère rétabli, il avait donc le champ libre ; il avait, pour bâtir de toutes pièces la puissante machine qu'il avait rêvée dès messidor au VII, le triple avantage d'une expérience personnelle exercée par trois ans de pouvoir et deux années de méditations, d'une parfaite connaissance du personnel où il comptait recruter ses agents, et d'une absolue liberté lui permettant de construire à sa fantaisie sur une place à peu près nette.

Le ministère de la Police avait été divisé en 1796 en quatre divisions, celle *du commerce, de la salubrité et de la voie*, celle *de surveillance et sûreté*, celle *des mœurs et opinions* et celle *des dépêches*. En 1707, on avait institué un secrétariat général dont le titulaire était chargé de l'ouverture, de l'analyse et de l'enregistrement de toutes les dépêches, de leur renvoi aux différents bureaux, de l'expédition des affaires sans département fixe, des comptes à rendre au ministre des affaires instantes, des renseignements à donner aux parties sur les affaires qui les concernaient, du règlement des mémoires et archives du ci-devant Comité de sûreté générale, de l'expédition et du départ des dépêches. Trois divisions avaient subsisté : la première avait conservé le commerce, la salubrité et la voie, y avait ajouté le faux monnayage et l'organisation des colonnes mobiles ; la seconde, celle de la sûreté, avait été divisée en deux sections, dont une pour les seuls départements environnant Paris, et enfin une troisième division avait été exclusivement destinée à la radiation des émigrés.

L'organisation de la Police générale en l'an XII différa assez profondément de l'ancienne. L'Empire français devenait considérable, s'agrandissant tous les jours ; le nombre des affaires s'en augmentait d'autant. Il fallait songer à diviser le travail non plus seulement au point de vue des attributions à partager, police administrative ou police secrète, surveillance de la presse et surveillance des émigrés, etc., mais au point de vue territorial. La création des commissaires généraux avait été un premier pas dans cette voie. Mais les hauts fonctionnaires de la police devaient résider bien loin de Paris ; il fallait centraliser leurs rapports, créer près du ministre des agents d'ordre supérieur qui fussent ses intermédiaires près des hauts employés de la police, ses collaborateurs dans l'écrasant travail de, la correspondance, au besoin ses suppléants et ses

¹ LECOQ, *La police de sûreté sous la Révolution*, 1815 ; LEJEUNE, *Saint-Just et les bureaux bureaux de police* ; SAINT-JUST, *Rapport sur la police générale*, an II ; TOURNIER, *Vadier*, 1894.

conseillers. Il est clair que de simples chefs de division ne pouvaient jouer ce rôle. En dehors de ces considérations, l'Empereur n'était sans doute pas fâché de placer aux côtés du ministre des hommes presque ses égaux, parfois ses rivaux, demain ses successeurs, qui pussent, tout en collaborant à sa tâche, contrôler ses actes et, tout en se formant à son école et en restant soumis à sa direction, ne se pas croire tenus à l'obéissance passive, à la discrète réserve et aux ménagements obligés qu'un simple fonctionnaire du ministère, s'appelât-il Desmarest, devait évidemment garder à l'égard du grand chef.

Quatre conseillers d'État furent donc institués qui, sous le nom de **chargés du 1er, du 2e, du 3e, du 4e arrondissement de police**, se partagèrent territorialement l'Empire ; le quatrième vécut peu¹. Le premier conseiller d'État, le plus important, fut investi de la surveillance du Nord, de l'Ouest et de l'Est, en tout cinquante départements ; la charge était considérable, non seulement en raison du nombre, mais encore en considération de la qualité des régions soumises à son action et à sa police : la Normandie, la Bretagne, la Vendée, les côtes de la Manche, les bords du Rhin et la Belgique, souvent troublés, théâtres de fréquentes intrigues et de faits séditeux Cette fonction importante fut confiée à Réal, précédemment chef de la police sous le grand juge, et qui fut dès lors à juste titre considéré durant tout l'Empire, car il survécut à la disgrâce de Fouché, comme le vice-ministre de la Police. Le deuxième arrondissement de police comprenait tout le Midi et une petite partie de l'Est ; il fut donné au conseiller d'État Pelet de la Lozère. Le troisième arrondissement de police enfin n'était autre que Paris ; c'était sous un autre nom le ressort de la préfecture de police qui resta confié à Dubois². Nous reviendrons sur ces trois importants personnages. Un quatrième arrondissement fut plus tard créé pour les départements au delà des Alpes, autrement dit l'Italie. Les conseillers d'État donnaient leurs audiences au ministère de la Police, sauf le préfet de police, qui continuait à résider rue de Jérusalem³.

Le ministère restait en son ancien local, l'hôtel de Juigné, situé au quai Voltaire. Le ministre de la Police y habitait un hôtel annexe et y donnait ses audiences. Tous les mercredis, il y réunissait les trois ou quatre conseillers d'État qui formaient avec lui et le secrétaire général le conseil de la police générale⁴.

La création des conseillers d'État chargés d'arrondissements n'enlevait cependant rien aux prérogatives du ministre. L'Empereur lui-même, si désireux qu'il fût de contrôler Fouché, déclarait qu'il n'avait nullement **voulu établir quatre ministres de la Police**, mais **quatre chefs de division d'un rang élevé et pouvant offrir des garanties de toutes les parties pour arriver au ministre**, n'admettant pas qu'ils correspondissent sur le pied d'égalité avec les ministres, et qu'ils ne le fissent, avec les préfets et autres magistrats, qu'au nom du ministre de la Police, ajoutant, enfin, que **le bien ne pouvait se faire que par l'unité**⁵. Aussi bien Fouché n'était pas homme à accepter une tutelle ; il n'avait pas attendu les observations de l'Empereur pour assurer contre toute usurpation ses prérogatives de chef. Il restait donc chargé de diriger, coordonner, surveiller et

¹ Un quatrième arrondissement de police avait été créé en 1804, mais il ne dura que dix-huit mois, fut supprimé le 21 février 1806 et partagé entre les deux premiers.

² L'arrondissement comprenait la Seine, Meudon, Sèvres et le marché de Poissy.

³ Pour l'organisation des arrondissements telle qu'elle vient d'être exposée, cf. *Almanach impérial*, 1804-1810.

⁴ *Almanach impérial*, 1805.

⁵ *Napoléon à Fouché*, 5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804). *Corresp.*, IX, 8045.

administrer d'une façon souveraine les diverses divisions de son département¹. Nous aurons l'occasion de voir sur quelles matières s'exerçait cette direction centrale et de quelle façon l'actif homme d'État savait la comprendre. Disons, dès maintenant, qu'il s'était réservé de réunir dans sa main tous les fils de la police. Les conseillers d'État du ministère, personnages importants cependant, n'étaient que fort rarement initiés aux combinaisons auxquelles ils devaient fort souvent travailler, et aux affaires dont chacun d'eux instruisait une partie. Réal lui-même, quoique jouissant de la confiance du ministre, n'était pas toujours au courant de tout ; sa tâche et celle de ses collègues étaient achevées quand ils avaient communiqué à Fouché la correspondance qu'ils entretenaient avec les fonctionnaires de leurs arrondissements, et les rapports dont les chargeait leur chef sur telle ou telle affaire. Comme celui-ci continuait à conférer directement avec Desmarest, chef de la police secrète, il restait réellement le seul, au quai Voltaire, à connaître toutes les parties d'une affaire et à prendre les résolutions congrues. Les conseillers d'État, et, effet, ne pouvaient jamais prendre une décision sans en référer au ministre.

En 1809, l'Empire augmentant tous les jours, et le travail des conseillers d'État devenant accablant, on adjoignit à chacun d'eux quatre jeunes auditeurs qui devaient, suivant l'intention de l'Empereur, non seulement les aider et au besoin les suppléer dans les interrogatoires, les enquêtes et la visite des prisons, mais encore se former ainsi au maniement des affaires de haute police, matière délicate, spéciale, exigeant plus qu'aucune autre un préalable apprentissage².

Ministre, conseillers d'État et auditeurs constituent ce qu'on peut appeler l'état-major du ministère, où ils représentent la haute police. Mais des fonctionnaires de moins haute volée dirigent, sous la surveillance directe du ministre, les bureaux du quai Voltaire.

Le premier de ces agents est le secrétaire général. Comme jadis, ce personnage prépare et facilite la besogne au ministre. C'est lui qui surveille l'arrivée et le départ des dépêches, leur enregistrement et leur distribution aux bureaux, l'envoi aux conseillers d'État de la police des pièces qui les concernent. Il recueille et transcrit les décisions du ministre ; il les prépare aussi, se livrant au travail relatif à la présentation et au classement des candidats aux places de commissaires généraux, spéciaux et particuliers, aux mouvements du personnel de la police. C'est lui encore qui s'occupe de l'obtention des passeports, des renseignements à donner au public sur le résultat des réclamations adressées au ministre et, suivant la formule, de tous les objets généraux et urgents qui n'ont point de désignation fixe³.

Les affaires de la presse, du théâtre, de l'imprimerie et de la librairie, rattachées jusqu'en 1809 au ministère de la Police, sont confiées au bureau des journaux, composé généralement de littérateurs stipendiés, attachés, par ce titre officiel, au ministère, mais restant hors des cadres, car ils ne relèvent que du ministre⁴.

Le ministère lui-même se partage en six divisions. La première, que dirige le secrétaire intime du ministre, étudie les affaires dont celui-ci se réserve la

¹ *Mém. de Fouché*, I, 320.

² *Napoléon au comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély* (26 février 1809 ; *Corresp.*, XVIII, 14813. L'empereur définit fort longuement en cette lettre le rôle que joueront ces auditeurs au ministère de la Police générale.

³ *Almanach national*, cité.

⁴ *Almanach national*, déjà cité.

connaissance exclusive, c'est-à-dire que cette division est fort occupée, car nul ne ressemble moins que Fouché aux rois fainéants. La seconde, toutefois, est considérée comme plus importante ; c'est cette redoutable division *de sûreté générale et de police secrète*, que dirige l'habile policier Desmarest. Elle est investie de toutes les affaires relatives à la sûreté générale et à la découverte des manœuvres qui tendent à y porter atteinte tant que ces affaires doivent rester secrètes ; elle est, en outre, chargée de tout ce qui est relatif à la police intérieure des prisons, notamment de l'organisation de l'espionnage des prisonniers par les trop fameux *moutons*¹. Quant au personnel des prisonniers eux-mêmes, il diminue ou augmente selon le bon plaisir de la troisième division, car, chargée de la correspondance avec la commission sénatoriale de la liberté individuelle, elle est, en réalité, l'institution qui contrarie le plus cette liberté individuelle ; elle fait, en effet, preuve à l'égard de la commission sénatoriale d'une indépendance dont le Sénat ne se formalise pas, et qui lui est, du reste, inspirée par l'attitude du ministre de la Police vis-à-vis de cette illusoire sauvegarde hypocritement inscrite dans la constitution impériale ; même attitude envers la commission sénatoriale de la liberté de la presse, avec laquelle la troisième division correspond également. La quatrième division est celle des émigrés, radiation et surveillance ; la cinquième a pour département la comptabilité, et la sixième les archives ; la nature de leurs fonctions nous dispense d'y insister².

Telle est l'administration centrale de la Police générale, sise au quai Voltaire. C'est du cabinet du ministre, de ceux des conseillers d'État, des bureaux des divisions que partent ;as ordres adressés aux agents de la Police générale en France et à l'étranger, et c'est là qu'aboutissent tous leurs rapports.

Le personnel régulier et officiel de la police, en province, se compose des commissaires généraux de police, des préfets, des commissaires spéciaux et des commissaires particuliers.

Les commissaires généraux sont de petits proconsuls. Nous avons déjà eu l'occasion de dire dans quelles conditions ils avaient été institués et quelles étaient leurs attributions. Rappelons en deux mots que, établis dans les villes frontières, les ports ou les régions récemment agitées, ils y exercent, sous les ordres du ministre et des conseillers d'État dans l'arrondissement desquels ils se trouvent placés, les fonctions de police générale comme de police municipale³.

Les commissaires généraux avaient sous leurs ordres, dans les villes où ils résidaient, les commissaires particuliers ; ils pouvaient requérir, pour l'exercice de la police, la garde nationale et la gendarmerie. Ils étaient payés aux dépens de la ville où ils exerçaient leurs fonctions *sur les centimes additionnels aux contributions et sur les autres revenus de la commune*⁴.

On sait que le préfet de police jouissait, à Paris, exactement des mêmes prérogatives que les commissaires généraux. Son administration, encore que

¹ *Ibid.* Cf. aussi le *Rapport de Desmarest sur sa division*. A. N., F7, 3007. On en trouvera d'intéressants extraits dans la préface aux *Témoignages de Desmarest*, de M. Albert SAVINE, p. XL-XLIII.

² *Almanach national*, déjà cité.

³ Cf. chapitre X.

⁴ Arrêté du 5 brumaire an IX déterminant les fonctions des commissaires généraux de police. *Bulletin des lois*, n° 373 ; *Moniteur* du 8 brumaire an IX. DUVERGIER, *Recueil des lois*, III.

dépendant étroitement du ministère de la Police, constituait cependant un organisme trop particulier pour qu'il y ait lieu d'y insister dans une étude aussi sommaire sur la police générale¹.

Les commissaires généraux furent, en principe, établis à Nice, Toulon, Marseille, Cette, Perpignan, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, Rochefort, Paimbœuf, Lorient, Brest, Morlaix, Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, Boulogne, Ostende, Anvers, Clèves, Cologne, Mayence, Strasbourg, Huningue, Genève, Lyon et Turin. En réalité, les commissaires généraux furent moins nombreux, l'extrême impopularité à laquelle cette institution était en butte ayant empêché de lui donner l'extension qu'on avait tout d'abord projetée ; dès 1800, les seules villes de Toulon, Marseille, Bordeaux, Brest, Boulogne, Lyon et Gènes s'en trouvèrent dotées ; on y ajouta dans la suite Turin, Anvers, Livourne, Lorient, le Havre, Saint-Malo, la Rochelle, Strasbourg et Morlaix. Enfin, en 1810, on créa de nouveaux commissaires généraux à Wesel, Bayonne, Perpignan, à l'île d'Elbe et à Civita-Vecchia². Si le décret d'organisation ne leur attribuait que des fonctions régulières et très déterminées dans la ville où ils résidaient, il va sans dire que, dans la pensée de la police et dans la réalité, ces hauts fonctionnaires avaient une tout autre situation ; leur influence réelle s'exerçait sur un rayon fort étendu ; placés en plein pays agité ou sur une côte suspecte, ils y centralisaient la police secrète, jetant à travers des régions entières leurs agents occultes, s'arrogeant vis-à-vis des fonctionnaires de tout ordre, douaniers, commandants de forts côtiers, capitaines de bâtiments maritimes, curés et maires, une singulière autorité ; le ministre prenait soin de décourager, en soutenant avec ténacité ses fonctionnaires attaqués, toutes réclamations et toutes protestations³. Ajoutons que dès 1809 une nouvelle charge fort analogue, encore que plus honorifique, avait dû être créée, celle des *directeurs généraux de police* ; ces hauts fonctionnaires étaient, dans les provinces lointaines et récemment réunies, représentants de la police générale. Le Piémont en reçut un pour le nord de l'Italie ; un autre fut installé à Florence pour le centre ; enfin, en 1811, on devait en nommer deux autres, l'un à Amsterdam pour la Hollande, l'autre à Rome. L'organisation de ces directeurs généraux fut réglée par le décret du 24 février 1808, titre V, qui instituait, avec le nouveau gouvernement général des départements au delà des Alpes, les directeurs généraux d'Italie⁴. Il n'y fut pas dérogé dans la suite.

Les commissaires généraux et les directeurs généraux se trouvaient, dans leur omnipotence, en conflit avec d'autres agents de la police générale, qui étaient les préfets des départements. Ceux-ci, relevant du ministère de l'Intérieur par leur nomination et la plus grande partie de leurs attributions, ressortissaient aussi au ministère de la Police générale ; le ministre avait la correspondance avec eux,

¹ Lois des 17 ventôse et 12 messidor an VIII instituant un préfet de police à Paris, et ch. X.

² F7, 3224 et suivants ; F7, 7015-7019. D'autre part, la Police générale, sous Savary comme sous Fouché, eut voulu qu'on instituât des commissaires généraux de police provisoires pour des régions momentanément troublées. En 1809, Fouché avait proposé une création de ce genre à Nantes. Savary reprit la même proposition en 1813. *Rapport de Savary à l'Empereur*, 18 mars 1813 ; A Fiv, 1392, n° 80.

³ 1° A. N., F7, 3221 et suivants. Papiers des commissaires généraux et leur comptabilité. 2° A. N., F7, 7015-7019. Discours des commissaires généraux. 3° A. N., F7, 6312-6333. Rapports des commissaires généraux. Enfin, dans les bulletins de police, les extraits des lettres de commissaires généraux.

⁴ Décret du 24 février 1808.

ainsi que les conseillers d'État du quai Voltaire. Il en résultait que le ministre de l'Intérieur ne nommait jamais un préfet sans un accord préalable avec son collègue de la Police générale¹. Napoléon reconnaissait, dès l'an XIII, à Fouché le droit d'être consulté non seulement sur la nomination de tout préfet, mais même sur toute demande de congé adressée par un préfet ou sous-préfet au ministre de l'Intérieur². Quant à la nomination, il suffit de parcourir les papiers de la Police générale pour constater quelle part y avaient les bureaux du quai Voltaire, Desmarest lui-même étant sans cesse consulté à ce sujet.

Fouché eût voulu plus obtenir ; dans un mémoire dont on retrouve l'original dans ses papiers, il sollicitait le rattachement plus direct, et, partant, la nomination des préfets, au ministère de la Police : 1° parce que de toutes les fonctions déléguées à ces magistrats, celles de la police sont les plus graves, celles qui touchent de plus près au salut de l'Empire, à la conservation de l'Empereur, et qu'ici comme ailleurs, en morale comme en physique, le fort emporte le faible ; 2° parce que si ces officiers ne sont pas subordonnés au ministère de la Police, il n'a pas sur eux une action directe, absolue, et qu'il défaut de cette action, il ne peut plus répondre de rien. Il faisait observer qu'il y avait là pour le ministre une cause d'irresponsabilité grave, pour les commissaires généraux et les préfets eux-mêmes un élément d'anarchie et une source de conflits³.

Il disait vrai ; les préfets, s'appuyant généralement sur le ministre de l'Intérieur, hostile la plupart du temps à celui de la Police, adressaient sous main au premier, s'il faut en croire l'un d'eux, les mêmes rapports de police qu'au second, recevaient peut-être des instructions d'ordre assez différent⁴. Cependant l'Empereur rendait son ministre de la Police responsable de la conduite d'agents qu'il ne pouvait avoir complètement sous la main⁵.

Là où le préfet représentait seul la Police, il se contentait de servir ses deux ministres avec un zèle inégal, qui valait à la plupart d'entre eux la rancune des hauts policiers. Mais la coexistence du commissaire général, agent direct et exclusif du quai Voltaire, et du préfet dans les grandes villes, Lyon, Bordeaux, Marseille, etc., entraînait des conflits dont les bulletins et rapports de police nous fournissent cent exemples.

Il en était de même entre les maires des grandes villes, qui y étaient, en somme, investis de la police municipale, et les commissaires généraux, chargés de diriger les commissaires particuliers⁶. Les conflits se multipliaient. Dès le 21 juin 1806, Fouché essayait de départager ces éternels belligérants en décidant que tout ce qui tenait à l'administration, revenus, charges, hospices, contributions, établissements publics, état civil, était de la compétence de l'autorité municipale, mais que tout ce qui tenait à la circulation des individus, à leurs opinions, à des machinations et autres faits analogues, appartenait au commissaire général de

¹ Loi du 28 pluviôse an VIII, instituant les préfetures, III, B. 77, n° 115.

² *Napoléon à Fouché*, 15 vendémiaire an XIII ; *Corresp.*, X, 8098.

³ Note sur l'organisation de la police Générale. *Papiers confiés à Gaillard*.

⁴ DE VAUBLANC, III, 99.

⁵ *Napoléon à Fouché*, 6 mars et 17 juillet 1807. *Corresp.*, XIV, 11944, et XV, 12927. On trouve dans ces lettres de très vertes observations sur le rôle que s'arrogent les préfets, et dont évidemment Fouché est rendu responsable.

⁶ Le 2 avril 1808, le ministre de la Police protestait énergiquement près du ministre de l'Intérieur au sujet de la réduction du traitement des simples commissaires de police qui dépendent des municipalités. *Le ministre de la Police au ministre de l'Intérieur*, 2 avril 1808. F7, 3224.

police. Les fonctions de maire, écrivait le ministre, doivent être paternelles et circonscrites à tout ce qui est relatif à l'administration ; s'il était en même temps chargé de la police, c'est-à-dire de la surveillance, il l'exécuterait mal. L'expérience a démontré que celui qui administre est un mauvais contrôleur, soit que les détails de son administration absorbent toute son attention, soit que, ayant besoin de ménagements, il craigne en censurant les autres d'appeler l'attention sur lui-même¹.

Ces arguments ne justifiaient pas seulement l'institution des commissaires généraux de police : ils dénotaient chez le vigilant ministre la pensée de supprimer d'une façon plus générale une partie des attributions municipales, celles qui ont trait à la police. La réforme resta sans exécution depuis lors, malgré les protestations et les requêtes de tous les chefs de la police depuis un siècle ; l'anomalie reste ce qu'elle était alors, et les officiers municipaux continuent à exercer des fonctions de police qui, la plupart du temps, pourraient être exercées contre eux. La création des commissaires généraux, abolis d'un trait de plume par le gouvernement provisoire de 1814, rétablis par Fouché en 1815 sous le nom de lieutenants de police et définitivement supprimés en 1817, était vraisemblablement le premier pas dans la voie des réformes. Les commissaires généraux avaient, du reste, un autre emploi ; Fouché considérait qu'on en pouvait établir exceptionnellement de provisoires, dans le cas d'une surveillance spéciale à exercer sur telle ou telle région pendant un court laps de temps.

A côté des commissaires généraux, des préfets et des maires, il y avait, à un rang un peu inférieur, des commissaires spéciaux qui précisément semblaient destinés, dans l'esprit du ministre, à ces fonctions de circonstance. Le plus célèbre fut celui de Boulogne, chargé de surveiller exclusivement les correspondances entre la France et l'Angleterre².

Enfin sous tous ces hauts fonctionnaires se trouvaient les commissaires particuliers de police, dont l'institution a survécu, puisque nous la voyons fonctionner tous les jours dans les villes quelque peu importantes de France, ayant sous leurs ordres les officiers de paix, les sergents de ville et les simples agents de police³.

Tout ce haut personnel de la Police générale, de 1801k à 1814, est forcément assez disparate, mais n'est pas, à beaucoup près, aussi mal composé qu'on le pourrait croire, d'après les idées généralement accréditées sur le recrutement de la police. Beaucoup de hauts fonctionnaires de la Police générale, administration régulièrement organisée, sont des hommes de carrière, les conseillers d'État, maîtres de requêtes et les auditeurs eux-mêmes mis à part, d'anciens magistrats, d'anciens administrateurs ; quelques-uns sont de fort honnêtes gens, issus de familles et de milieux où se recrute rarement la police. Il est sûr que ces

¹ Note ministérielle du 21 juin 1806, A Fiv, 1497.

² Cf. F7, 6247, la *corr. de Mingaud* et le *rapport de Fouché* de messidor an VIII.

³ Arrêtés portant désignation des communes où sera établi un commissaire de police : leurs fonctions, leur nomination et leur révocation, 19 vendémiaire an IV (DUVERGIER, *Arrêts* du 19 nivôse an VIII et 28 pluviôse an VIII). Nous ne parlons pas des inspecteurs généraux qui relevaient de la préfecture de police, dont l'organisation ne peut trouver place ici. Le ministre les employait souvent néanmoins à l'insu de leur chef hiérarchique

gens, dont quelques-uns sont même d'ancien régime, doivent se trouver quelque peu gênés par certains contacts, mortifiés de certaines subordinations ; mais Fouché s'est appliqué à tenir la balance égale dans l'organisation de son personnel, tant à Paris qu'en province, entre les éléments que lui fournit la Révolution et ceux que lui impose l'ambition, jadis exprimée aux consuls, de faire de la Police générale une administration respectable et digne d'égarde. Comme, d'autre part, il n'a pas oublié certaines amitiés passées, certains milieux où il trouve des créatures dévouées à son service, l'Oratoire, le clergé défrôqué, les épaves de la Convention, il y puise parfois des agents de tout ordre. C'est alors une assez singulière mixture. Nous allons le constater en jetant un coup d'œil rapide sur tout ce curieux personnel.

Les conseillers d'État, chefs d'arrondissement, représentent plutôt ici l'élément conservateur. Pelet de la Lozère, chargé du troisième arrondissement, a siégé à la Convention, à la vérité, mais dans les rangs modérés ; il a été un des thermidoriens du Marais, un ami de Boissy d'Anglas, a encouru le soupçon, non justifié du reste, d'avoir trempé dans le mouvement de Vendémiaire, a été jadis porté aux Cinq-Cents par une popularité inconcevable, car il y a été élu par soixante et onze départements de la République ; préfet du régime consulaire et conseiller d'État en 1802, ami intime de l'archichancelier Cambacérès, il est comme lui modéré, bienveillant et effacé, personnifiant fort peu le policier classique sombre, sévère et sans scrupules ; il en a beaucoup, ce qui ne l'empêchera pas de rester le sous-ordre impassible et terne du peu scrupuleux Fouché et du brutal Savary : car il demeura au ministère jusqu'en 1814¹. Son collègue Miot, plus tard comte de Mélito, fit au quai Voltaire un séjour plus court². Il en sortit en 1803, son arrondissement étant supprimé, pour suivre Joseph Bonaparte à Naples ; diplomate estimé, foncièrement antijacobin, il était devenu tribun en 1799, puis conseiller d'État ; ses fonctions de police ne lui allaient pas, car il était peu audacieux ; quoique aussi hostile au fond à Fouché que Pelet de la Lozère, il sut vivre en bons termes avec le ministre, qui les annihilait l'un et l'autre, les réduisant au rôle de comparses et de conseillers timides. Le maître de requêtes Angles, que Fouché eut peu de temps sous ses ordres, était plus franchement un homme d'ancien régime rallié plus ou moins sincèrement au nouveau ; fils d'un ancien conseiller au Parlement, resté très royaliste, puisque sous la Restauration il devait siéger à la Chambre parmi les ultras, le collaborateur de Fouché et Savary retourna dès 1814 à ses premières amours, ministre de la Police de Talleyrand du 3 avril au 15 mai 1814 et préfet de police de Decazes et autres de 1815 à 1821, ardent réacteur, fort hostile aux principes et aux hommes de la Révolution ; il était, du reste, très actif, et s'occupait avec intelligence et fermeté de son arrondissement de police, les départements [au delà des Alpes](#)³. Il est vrai d'ajouter que ces trois hommes, dévoués, à des titres divers, aux idées de conservation et de contre-révolution, palissaient devant la personnalité de leur illustre collègue, François Réal ; elle est trop connue pour que nous ayons ici à retracer la carrière et la physionomie du personnage : il représentait au ministère, même sous Savary qui en avait peur,

¹ *Mém. de Fouché*, I, 320. PELET de la Lozère a laissé des *Mémoires*. Il devint en 1815, pendant que Fouché présidait la Commission de Gouvernement, ministre de la Police générale.

² MIOT DE MÉLITO, *Mém.* ; *Mém. de Fouché*, I, 320.

³ *Biographie Didot* et *Grande Encyclopédie*, art. ANGLÈS. M. Firmin Didot a publié les notes d'Anglès sous la Restauration. On y constate à quel point était fragile l'impérialisme de ce rallié de droite.

les souvenirs les plus terribles de la Révolution ; le fils du garde-chasse de Chatou avait été, on s'en souvient, accusateur public en 1792, substitut du procureur de la Commune Chaumette en 1793 ; enfermé comme ami de Danton au Luxembourg, thermidorien de gauche, il avait montré comme Fouché de 1794 à 1797 une tendance jacobine malgré tout persistante, défenseur officieux de Carrier en 1794, de Babeuf et de ses complices en 1796 ; au demeurant, quoiqu'il ne faille pas s'arrêter aux justifications passionnées de Mme de Châtenay, moins brutal et moins cruel que ne le voulait bien dire Pasquier, son sourd adversaire de 1810 à 1814 au ministère de la Police ; on le connut serviable et modéré, mais ses fonctions mêmes, l'obligeant à être dans l'Ouest le collaborateur de Fouché, l'entraînaient à la répression plus que Pelet ou Miot ne l'étaient par leurs charges respectives¹. A certains égards, Dubois, encore qu'ayant été magistrat d'ancien régime, eût pu représenter dans le quatrième arrondissement de police les mêmes idées que Réal, car il n'était, en 1800, entré à la préfecture de police que comme [créature de celui-ci et de Fouché](#) ; mais ce sot personnage, vite conquis par la faction réactrice, nous dirons ailleurs pour quels motifs, avait été immédiatement réduit par ses anciens protecteurs au rôle de nullité prétentieuse, mais sans action ; on le verra bien à la façon dont se terminera, en 1808, la première affaire du général Malet².

En sous-ordre une seule personnalité attirait l'attention, le seul collaborateur que Fouché, après Réal, appréciait à sa hauteur, c'était Pierre-Marie Desmarest, qui, dans ses Mémoires, s'intitula chef de la haute police et qui portait en réalité le titre de chef de la division de la sûreté générale et de la police secrète ; ce Desmarest, la troisième puissance du quai Voltaire, après Fouché et Réal, représentait comme eux la Révolution dans la police³. C'était un ancien prêtre, celui-là fort authentiquement ordonné ; qu'il ait été chanoine de la cathédrale de Chartres, ce qui a été dit, mais est douteux, ou curé de Longueil-Sainte-Marie, comme cela est établi par son récent et ingénieux biographe, il était, dans tous les cas, de la tourbe déclassée des prêtres transfuges, car il avait, en 1792, abandonné l'Église conventionnelle elle-même : directeur des vivres et fourrages à l'armée du Nord, grand jacobin, sans-culotte violent, il avait déclamé contre les despotes avant de devenir le pourvoyeur du despotisme ; commissaire du pouvoir exécutif à Bordeaux, administrateur des hospices civils et militaires, employé de nouveau au service des vivres, mis en relation avec Fouché et Réal par les obscures spéculations de la Société de Saint-Ouen, il se promena ainsi en

¹ Sur Réal, cf. MASSON, *Joséphine avant Bonaparte*, *Revue de Paris*, 1er juin 1895 ; DESMAREST ; PASQUIER, II, 9, 126 ; BARRAS, III, 422, 430. Mme de Châtenay, qui lui était tendrement attachée, en parle dans cinquante passages de ses Mémoires. Les Souvenirs de Réal lui-même ont été partiellement détruits : quelques fragments en ont été publiés en 1833, sous le titre d'*Indiscrétions*, par MUSNIER-DESCLOSEAUX. Cet ouvrage est intéressant. Mais rien n'édifie plus sur le caractère ferme et l'intelligente activité du conseiller d'État Réal que sa correspondance avec Fouché d'octobre 1809 à janvier 1810. F7, 6340.

² Cf. sur Dubois, chapitre XVII.

³ PASQUIER, II, 32 ; *Mém. de Fouché*, I, 320 ; OUVRARD, I, 162 ; SAINTE-BEUVE, *le Globe*, 20 avril 1833. Sur ce personnage, lire la très intéressante notice de 76 pages dont M. Albert SAVINE a fait précéder la réédition des *Témoignages de Desmarest*. Ces Souvenirs mêmes du chef de la sûreté, publiés pour la première fois en 1833 sous le titre : *Quinze ans de haute police...*, nous avaient fourni plus d'un détail curieux, quand a paru leur réédition par MM. Savine et Grasilier, remplie de notes intéressantes. On trouve dans la série F7 beaucoup de papiers sortant du cabinet de Desmarest, et on juge par là de la place qu'il tenait dans le ministère.

déclassé à travers toutes les carrières irrégulières qu'offrait une époque troublée, jusqu'au moment où, installé pour la première fois au quai Voltaire, Fouché l'appela à la direction de la fameuse division, qui n'eut dès lors pas d'autre chef. C'était un homme intelligent, discret, prudent et habile ; il dirigea d'une main sûre et ferme le plus formidable service de police de sûreté qu'on ait connu, puisque ses espions couraient alors de Londres à Naples et de Madrid à Saint-Pétersbourg. Mais c'était aussi et surtout un merveilleux **interrogateur, expert**, dira Ouvrard qu'il vit à Vincennes¹, **dans l'art des longs et captieux interrogatoires** ; il était sous ce rapport précieux à Fouché, qui, on le voit en parcourant les papiers de la police, le déléguait aux enquêtes délicates.

Sous un ministre aussi actif et aussi personnel que Fouché, le secrétaire général devait être nécessairement assez effacé. Thurot, qui remplit le premier près de Fouché ces fonctions importantes, était un fripon sans valeur, encore qu'il se vantât plus tard d'avoir eu sur son ministre une influence sans limites². Lombard-Taradeau était un brave homme, ami personnel de Fouché³, et, quoique Saulnier ait essayé en 1810 de s'émanciper de la tutelle du ministre⁴, il avait dit, pendant ses dix ans de fonctions, garder une attitude de bureaucrate exact, mais effacé.

En revanche, le ministre avait dans les bureaux des agents actifs, presque tous de basse extraction et sans l'ombre d'un scrupule. Pasques, qui devint inspecteur général de la police, servait à sa manière aux interrogations difficiles : ce colosse, qui effrayait la duchesse d'Abrantès, était, de l'aveu de Fouché à Norvins, une sorte de tortionnaire⁵, et quant à Fondras, il était le policier classique parti de bas, employé sous le policier Veyrat à la préfecture⁶, le supplantant, disposé à servir le maître du jour, Dubois, Pasquier, Bourrienne., Decazes, Fouché ou Savary, limier de la maison dont Pasques était le molosse.

D'autres figures inquiétantes s'apercevaient dans les bureaux du quai Voltaire : cet Esménard, l'âme damnée de Fouché en matière de censure littéraire, **l'espion des poètes et le poète des espions**⁷ ; l'ex-terroriste Tisset, sans-culotte lyonnais, lyonnais, qui avait jadis acclamé Fouché à Ville-Affranchie et, ayant écrit l'atroce *Lettre de la guillotine de ci-devant Lyon à la guillotine de Paris*, avait sans doute mérité par ce pamphlet ignoble la place d'inspecteur de la librairie⁸ ; l'oratorien défroqué Babey, ancien professeur de Fouché⁹, et les secrétaires du maître, d'origines diverses, que nous retrouvons ailleurs : le ci-devant vicomte de Villiers

¹ OUVRARD, 162.

² Il fut condamné en 1810 comme escroc à douze ans de fers, ce qui justifiait largement l'éloignement où l'avait laissé Fouché (*Bulletin* du 28 mars 1810 ; AFIV, 1508). Mais il s'en plaignait amèrement. *Mém. de Thurot*, ex-secrétaire général de la police, F7, 6542, n° 1879.

³ Cf. BARRAS, II et III, *passim*.

⁴ Sur Saulnier, dossier F6, 4378, 6229, 6751 et 6851. Sur sa défection dès 1808, cf. bulletins de police... AFIV, 1505 ; Notes de Fouché. Le ministre dénonçait à l'Empereur une coalition formée contre lui dans sa propre administration entre Saulnier, Desmarest, Dubois, Lagarde, poussés sourdement par Savary et Thurot.

⁵ Duchesse D'ABRANTÈS, IX, 3 ; NORVINS, *Fouché à Rome, Revue de Paris*.

⁶ SAINT-EDME, *Dictionnaire des ministres de la Police* ; cf. FAUCHE-BOREL, III, 264, 269. Ce Veyrat était, avec le secrétaire général Piis, le gros personnage de la préfecture.

⁷ *Journal d'Edmond Guéraud*, publié par Maurice ALBERT ; WELSCHINGER, *la Censure sous l'Empire*.

⁸ GUILLON DE MONTLÉON.

⁹ Dossier Babey, F7, 4229, 4363.

du Terrage, Maillocheau et Jay, tous deux anciens élèves de l'Oratoire. Mais on eût retrouvé bien d'autres figures inattendues eu cet endroit, car l'ancien curé jacobin Desmarest et l'ex-terroriste Tisset n'y coudoyaient pas seulement le conservateur Miot et l'aristocratique Anglès, mais encore un fonctionnaire plus humble, Alphonse de Beauchamp, bourbonien fervent, publiciste catholique et royaliste, échoué un jour de misère dans le bureau du Comité de sûreté générale¹.

Ce mélange étonnant, parfois amusant, se retrouvait dans le personnel des commissaires généraux. Nous n'avons ni la prétention ni le loisir d'esquisser ici ces figures que dévisageaient avec effroi fonctionnaires impériaux et citoyens des grandes villes de l'Empire ; mais il importe cependant de faire remarquer là encore dans quel singulier esprit d'éclectisme Fouché avait recruté sa police. Les candidatures aux places de commissaires généraux étaient fort nombreuses : en 1806 Fouché, désireux d'en renouveler le personnel, présentait fi l'Empereur une liste de candidats acceptables ; or, parmi ces candidats à une place que nos idées actuelles nous font considérer comme entachée d'une véritable défaveur, on trouvait le maire de Toulouse, M. Picot-Lapeyrouse ; un ancien juge de paix, **propriétaire aisé, actif et probe**, disait la note, M. Brillaud-Laujardière ; un ancien capitaine du génie, Bayard ; le substitua du procureur impérial de Caen, M. Chantereyne : trois anciens membres du Corps législatif, un ancien tribun, un ancien conventionnel, un ex-membre des Anciens, un autre du conseil des Cinq-Cents, etc.². Et ce sont ceux qui sont momentanément écartés. Les autres sont de genre assez différent ; l'Oratoire a fourni Oudet, l'ex-professeur de Nantes, commissaire général à Turin, puis à Livourne³, et Maillocheau, passé du cabinet du ministre à l'important commissariat de Lyon⁴, deux créatures de Fouché que Savary, d'un trait de plume, raya du personnel dès les premières semaines de son ministère⁵. L'aristocratie, après l'Église, fournit quelques représentants ; il y a l'excellent de Permon, qui, frère de la future duchesse d'Abrantès, prétend descendre des empereurs de Byzance, mais qui se contente de représenter dans le commissariat de Marseille cette illustre maison⁶ ; il y a le comte d'Auzers, d'une noblesse moins fabuleuse et plus authentique, qui succède à Oudet à Turin⁷ ; il y a le très aristocratique vicomte de Villiers du Terrage, noblesse de robe et de finance, qui, secrétaire de Fouché sous le Directoire et le Consulat, l'a poussé à la politique de réaction ; il est devenu commissaire général à Boulogne en 1804, sera nommé en 1810 directeur de la police de Hollande⁸, tandis que M.

¹ Sur la composition des bureaux de la sûreté spécialement et sur les employés de Desmarest, Patrice, Perrent, etc., cf. préface des *Témoignages* de DESMAREST (éd. de 1900), p. XLIII, XLV.

² Liste des commissaires généraux proposés au choix, annexée au budget de 1806 ; AFIV, 1245.

³ Dossiers concernant Oudet, F7, 6333, 6443 et 6523. Cf. aussi la lettre de Savary à l'Empereur, AFIV, 1302, demandant la révocation d'Oudet, créature du duc d'Otrante.

⁴ Dossier concernant Maillocheau, F7, 9779, et *Mém. de Le Révellière-Lépeaux*, II, 592, 593.

⁵ *Savary à l'Empereur*, 21 août 1810, AFIV, 1302.

⁶ Duchesse D'ABRANTÈS, *passim*.

⁷ Il était l'oncle du comte de Cavour, le futur ministre de Victor-Emmanuel. DE MAZADE, *le Comte de Cavour : Revue des Deux Mondes*, dit un mot de cet ancien agent supérieur de Fouché et de Savary.

⁸ DE VILLIERS DU TERRAGE, Notice.

M. de Norvins-Montbreton remplit la même place à Rome¹. Mais la Révolution ne perd pas ses droits ; elle réclame avec Desmarest, Tisset, Réal à Paris, à Brest l'ex-terroriste Chépy, proconsul policier sur ces côtes bretonnes, jadis grand orateur de club et grand massacreur de nobles² ; elle réclame aussi Pierre Pierre, Pierre, commissaire général à Bordeaux ; Mengaud, commissaire spécial à Boulogne, [mon meilleur dogue](#), dira Fouché³. Et on retrouverait certainement dans les rangs inférieurs, parmi les commissaires de police, le même mélange, débris des vieilles classes ruinées et amoindries, anciens nobles, anciens prêtres, débris aussi des clubs, sociétés, comités jacobins, fonctionnaires de Saint-Just et de Vadier⁴.

C'est là cependant le personnel officiel, régulier et avoué ; on pense ce qu'est l'autre. Car il y en a un autre, il y a la police secrète qui évolue ténébreusement sous les ordres de Desmarest, parfois même sous la surveillance immédiate du ministre lui-même. Il est plus difficile, à la vérité, de pénétrer et surtout d'exposer brièvement son organisation, car c'est un monde divers, fluctuant, insaisissable par nature, dont l'origine, le caractère, le mode de recrutement et d'action, les relations avec le ministère de la Police et la société ont quelque chose de si varié, que le tableau de ce monde intéressant nous mènerait trop loin de Fouché. Et cependant, cette police étant son œuvre, il s'y faut un peu arrêter.

On l'emploie surtout à Paris sous les ordres du ministre et de la préfecture, en province, à l'état exceptionnel, sous la direction des préfets et commissaires généraux, à l'étranger enfin où elle agit parfois successivement, parfois simultanément pour le compte de quiconque la paye.

Paris, le monde peu honorable des mouchards se trouve étagé du haut en bas de l'échelle sociale : il va de la dame du monde qui ouvre ses salons pour écouter ou faire écouter ce qui s'y dit, aux plus infimes marchands de vin qui recueillent des propos après boire et transforment même parfois leurs cabarets en souricières. La race n'en est pas perdue. Naturelle-ment les listes ne nous en ont pas été conservées ; Fouché en brûla beaucoup en quittant le ministère en juin 1810, nous verrons dans quelle circonstance ; la chronique scandaleuse y avait inscrit de nobles dames, d'anciens héros de la Convention, de vaillants officiers et de bons bourgeois. Une liste, antérieure, il est vrai, au retour de Fouché en 1804, mais la seule qui nous soit conservée, donne une idée assez nette de la composition générale de cette aimable cohorte. Cette liste communiquée à l'[Agence anglaise](#) de 1799, par l'agent de la police qui trahissait son administration au profit des royalistes, fut saisie dans les papiers de l'agence et se retrouve ainsi dans les dossiers de cette curieuse conspiration ; or Fouché en une note annexée à ces dossiers déclare généralement exacts les renseignements donnés. A en croire ce document, les [mouchards](#) étaient divisés en trois sections. La première comprenait beaucoup de cabaretiers, d'anciens

¹ Dossier de Norvins, F7, 6143, et préface du *Mémorial de Norvins* par L. DE LARZAC DE LABORIE.

² Cf. la curieuse notice consacrée à Chépy par R. DELACHENAL, 1890.

³ *Voyage de la duchesse de Guiche et Correspondance de Fouché et de Mengaud*, F7, 6247. Cf. chapitre X.

⁴ Il y a encore l'ex-prêtre Roux, ancien partisan de Marat l'ancien babouviste Parein, etc. etc. Le contre-agent royaliste écrivait le 29 janvier 1800 : [Un grand nombre des inspecteurs généraux sont des hommes qui, ayant donné des gages à la Révolution, y tiennent de toute leur force](#). F7, 6247. Comme type du recrutement de la police impériale, cf. la note sur le personnel de la police générale en Hollande ; AFIV, 1302, 23.

valets de pied et domestiques, occasionnellement employés par la police sans qu'ils y fussent régulièrement attachés ; ce monde est déjà très varié, très bas du reste, inférieur à celui des agents reconnus. On y voit à côté des marchands de vin et valets un Gilbert Cordier, cireur au Palais-Royal ; un Joseph Jolie, chassé d'une maison de jeu, ancien terroriste subalterne ; un Letrône, [bandit avéré](#), alors en prison pour faux — car ces intéressants personnages passent sans cesse des bureaux de la préfecture à ses prisons — ; un Lecompte, [mouchardant les petits théâtres](#) ; un Lecoup, ancien garde du corps de Louis XVI, à côté d'un ex-conventionnel, Lavicomterie. Les déclassés de tous les régimes se coudoyant en cet infâme milieu, on y voit un Morelli [mouchardant les jeux](#), un Marné chargé de la banlieue, un Millé, huissier, utile par conséquent pour les perquisitions ; une dame Moclar [espionnant les cercles et les grandes sociétés](#), une Mme de Neufgermain [faisant jaser les détenus du Temple](#), Mme Saint-Huberti espionnant les maisons de filles, tandis que le nommé Simon surveille le public des cours d'assises et glue Sébastien, dit Jacotot, marchand de pommes et feignant d'être estropié, étudie avec intérêt les promeneurs du Palais-Royal. La seconde section comprend les individus attachés à la voirie de Paris, gens qui ne reçoivent pas du ministère un traitement fixe, mais une indemnité à chaque dénonciation, 100 francs en 1800, lorsqu'ils signalent un émigré rentré en fraude. La troisième section était, suivant l'agent, formée [des individus aux dépenses secrète](#). C'étaient des gens régulièrement subventionnés, la vraie police secrète : en 1800, il y en avait quarante-deux seulement, les deux autres sections réunies en fournissant deux cent onze. Il y a dans cette troisième section des groupes bien distincts ; le [beau monde](#) y a plus d'un représentant : M. de Saint-Firmin, [principalement chargé de moucharder la conduite des nobles](#). ; une baronne d'Ambzac, un marquis d'Abouville, un chevalier Dorival, attaché depuis quinze ans à la police, survivant de la police d'ancien régime ; un ancien capitaine de cavalerie, Gérard de Folville ; une baronne de Lauterbourg, [fréquentant ce qu'on appelle les meilleures sociétés](#) ; une dame de Lignièrès, [employée déjà sous Robespierre, femme très dangereuse](#) ; une dame de Neufcourt, [femme très déliée](#) ; un chevalier de Varignière, etc., l'armorial de la police secrète. Outre le chevalier Dorival, la police des lieutenants généraux avait légué quelques [mouches](#) à la police républicaine : un Robillard, qui [mouchardait jadis au théâtre de Monsieur](#), un Petremier, [qui existait sous M. de Sartine](#), tandis que la police de la Terreur avait passé au ministère un Ferrière-Sansboeuf, qui [avait fait conduire un grand nombre de personnes à l'échafaud](#) ; un Bréon, ancien membre du bureau central ; un Collin, [ami intime de Couthon et de Robespierre](#) ; l'ex-conventionnel Fréron, un ancien ami du directeur Moulin, Folkbarbe ; un ancien agent des Jacobins, Lemery, etc., etc.¹.

A la suite de la dénonciation qui nous vaut de connaître cette liste bigarrée autant qu'édifiante, les agents [brûlés](#) avaient dû être en grande partie congédiés : Fouché en avait profité pour renouveler son personnel de police secrète. S'il faut en croire certains témoignages, il s'adressa très haut, puisque Joséphine de Beauharnais et Bourrienne en faisaient partie : la malignité publique y inscrivit pêle-mêle le duc Adrien de Montmorency-Laval, l'ex-conventionnel Barère, la baronne de Châtenay, l'ancien oratorien Gaillard, le jacobin Méhée de la Touche, la comtesse de Saint-Elme, bien d'autres encore, qui protestèrent depuis avec énergie, quelques-uns avec raison, contre cette infamante accusation. Savary

¹ L'agent qui renseignait Clément était lui-même aux bureaux de la police secrète. F7, 6247. La liste a été imprimée dans la *Revue de la Révolution*, janv.-avril 1883, p. 87.

cependant, privé par Fouché des listes d'informateurs, engloba de bonne foi dans la police tout ce monde d'amis de Fouché, étendant ses soupçons jusqu'à cette grande dame, la princesse de Vaudémont, qu'il fit mander au ministère pêle-mêle avec l'agent Jullian, espion plus authentique, et la baronne de Châtenay. Il essayait ainsi de reconstituer sa police secrète, qui, suivant l'expression d'un contemporain, resta néanmoins sous Savary de n moins bonne compagnie n que sous Fouché¹. Ce qu'il y avait de vrai, c'est que les castes d'ancien régime n'y étaient guère représentées que par des gens tarés comme cette comtesse de Saint-Elme², comme ce prêtre défroqué Bassel, si longtemps employé ; on y trouvait d'anciens terroristes comme Méhée³, d'anciens chouans comme ce Chappedelaine, dont la présence au service de la police nous est signalée par Pasquier, et quelques autres gens, déclassés de tous les mondes et aventuriers de tout poil⁴.

En province, la police secrète était entre les mains des commissaires généraux et préfets : ces fonctionnaires en avaient le choix lorsqu'on ne leur en expédiait pas de Paris, et on gardait le secret. On y voyait aussi des gens de tout ordre comme ce brigand Lambert, pris avec une bande, et que le préfet du Mont-Tonnerre, le trouvant intelligent, attache à sa police⁵ ; comme ce Liquet, modeste fonctionnaire de la mairie de Rouen, qui dans l'affaire d'Aché sut déployer tous les talents d'un policier de premier ordre ; comme cent autres dont la correspondance des préfets nous livre ou nous tait les noms⁶.

Mais c'est surtout à l'étranger que fleurit l'agent secret. Au très grand mécontentement du ministère des Relations extérieures, Fouché a, dès les premiers jours, obtenu de l'Empereur l'autorisation d'entretenir des agents à l'étranger. Il se fût sans doute, du reste, passé de la permission. Il a donc des correspondants partout, à Hambourg, à Berlin, à Vienne, à Rome, à New-York, à Londres, derrière les armées de l'Empereur et à côté des ambassades⁷. A Hambourg, qui, nous l'avons vu, est le centre, le rendez-vous des agents anglo-royalistes, Bourrienne est bientôt, sous le couvert d'un titre diplomatique, un fonctionnaire de la Police générale bien plus que des Relations extérieures ; chef d'un universel espionnage dans l'Allemagne du Nord, il surveille surtout Altona, faubourg danois de Hambourg, devenu, d'après l'expression de Bourrienne lui-même, le rendez-vous de tous les brigands, de tous les voleurs, de tous les banqueroutiers et aussi de tous les émigrés aigris, de tous les agents actifs de

¹ *Mém. de Bourrienne*, VIII, 385. HYDE DE NEUVILLE cite sans le nommer (I, 358, 359) un M. de X... de la haute noblesse qui, au service de la police secrète, s déshonorait onze siècles de gloire.

² L'éditeur de ses *Mém.*, Napoléon Ney, semble admettre que la comtesse, à qui, du reste, en 1813, Fouché rappelle [ses anciens rapports](#), a été de la police secrète.

³ BOURRIENNE, VI, 207.

⁴ FOUCHÉ (*Mém.*, I, 371) parle de [300 régulateurs de l'opinion à Paris](#). Ces régulateurs étaient, cela va sans dire, des mouchards. On se rappelle que Balzac a immortalisé les deux types d'agents secrets, Peyrade et Corentin, l'un, le policier louche, sale et sombre ; l'autre, le muscadin beau parleur (*Une ténébreuse affaire*).

⁵ Bulletin du 13 mars 1810 ; F7, 3720.

⁶ DAUDET, *La police et les chouans*, 189-288, et le dossier de l'affaire d'Aché-Lechevalier.

⁷ La lecture des bulletins de police où, nous le verrons, toute une partie est quotidiennement réservée aux [correspondances de l'extérieur](#), est particulièrement édifiante à cet égard.

George III et du comte de Lille¹. Altona est surveillé par la police impériale, avec la même attention qu'aujourd'hui Londres et Genève par le service de la préfecture chargé des anarchistes². Bourrienne est le grand directeur de cette surveillance : Fouché a, dans une note secrète, prié Desmarest de lui donner à son départ les renseignements propres à **faciliter sa mission**³. La correspondance correspondance très suivie entre le ministre à Hambourg et le quai Voltaire permet de voir comment Bourrienne sut s'acquitter de ses fonctions : il n'était pas seulement un surveillant local : en relation avec le port, les banques, les maisons de commerce, les agents internationaux, il était au centre des informations de l'Europe entière, dénonçait Stockholm, Saint-Pétersbourg, Berlin, Francfort et Londres⁴.

En Allemagne, du reste, c'était un grand déploiement de police : on voit pendant deux ans **filer** par d'habiles agents tantôt La Ferronnays⁵, tantôt d'Awerweck, tantôt le libraire Haas de Cologne, tantôt Dumouriez ; ici c'est une agence anglaise des bords du Rhin, là un groupe d'émigrés dont tous les propos, faits et gestes deviennent l'objet d'une savante surveillance. Le commissaire général de Livourne a, avant 1808, ses espions à Rome, qui y recueillent les secrets de l'Internationale catholique, tellement avisés qu'ils pénètrent et dénoncent les délibérations secrètes du Vatican, et de New-York on envoie au ministre des renseignements sur le monde des réfugiés, Moreau, Villot, Lajolais, Hyde de Neuville. Mais c'est surtout à Londres qu'en dépit d'une certaine interdiction de Napoléon, Fouché dirige les **évolutions de son armée**. Un agent y espionne le cabinet anglais, y dénonce et fait échouer les projets de descentes et de soulèvements de l'Ouest, paraît très au courant des faits et gestes des ministres britanniques comme de ceux des agents du comte d'Artois⁶. L'Empereur lui-même avoue en 1807 qu'il ne peut guère être renseigné sur la politique anglaise que par Fouché et ses bulletins.

Comme il y a des contre-polices et des contre-agents, on les dépiste, on les trompe, on les perd, parfois on les enrôle ; les princes Bourbons sont espionnés par leur cuisinier dans leurs réceptions comme dans leurs prières ; les émigrés de marque, les chefs de l'ancienne Vendée, les aventuriers de la lande qui se réfugient à Londres sont suivis, pénétrés, dénoncés. Comme par surcroît Fouché est autorisé à employer à certaines surveillances les agents diplomatiques, on voit de quels savants réseaux il peut envelopper l'Europe. On le voit s'adresser du ministre à Florence pour la surveillance de treize agents du roi de Sardaigne, à l'ambassadeur à Madrid pour faire interroger le banquier Carrera, au ministre à Naples dès l'an XII pour faire arrêter tel ou tel : les exemples abondent. Pour faire filer d'Antraigues, c'est au ministère de Talleyrand qu'il a recours.

Les agents de cette police à l'extérieur échappent naturellement presque tous à notre connaissance. C'est un monde trouble, énorme : Fouetté travaille en une ample matière, car l'Europe est pleine d'aventuriers internationaux se vendant tantôt à la police impériale, tantôt aux agences anglo-royalistes. Ce n'est que par

¹ *Bourrienne à la police générale*, 25 juillet 1806 ; F7, 6478, et en général, dans ce dossier F7, 6473, la *corr. de Bourrienne avec le ministère*.

² Bourrienne dans la lettre précitée nous raconte la façon dont il attira insidieusement à Hambourg les agents royalistes d'Altona pour les saisir : rien de plus romanesque.

³ Note de Fouché à Desmarest, 27 floréal au XIII ; FT, 6368.

⁴ Cf. toute la correspondance de Bourrienne avec la Police générale ; F7, 6478.

⁵ Cf. dossier d'Auguste de la Ferronnays, FT, 6458, et *Mémoires de Bourrienne*.

⁶ Bulletins de police, *passim*.

hasard qu'on connaît par Bourrienne le nom du mystérieux personnage qu'on voit avec tant de persévérance *filer* l'agent royaliste La Ferronnays à travers l'Allemagne : c'est l'agent Chefneux¹. Nous connaissons par une lettre du comte Decazes, bien postérieure, le nom de l'agent de Fouché à Naples, Jullien². Quelques noms encore et quelques physionomies qui mériteraient d'arrêter plus longtemps : ce Lacoudraye, qui, après avoir espionné les prince : Bourbons pour le compte de la France, passa au service de Dumouriez, actif agent de la contre-révolution³ ; ce Vernègues, ancien liant agent du duc de Berry à Rome, qui, arrêté, conduit à Paris, non seulement dénonce l'organisation de la diplomatie *in partibus* de Louis XVIII, mais encore devient entre les mains du terrible Desmarest un agent d'information sur toutes choses⁴ ; ce Butler, compromis dans la conspiration de 1800, réfugié en Angleterre, expulsé pour escroquerie, accueilli par Fouché, employé par Bourrienne, et dont on tire parti en ordonnant ostensiblement son expulsion de France pour faciliter le succès des missions secrètes dont il serait chargé⁵ ; ce Bavard, passé du service de l'Angleterre à celui de Fouché, puis retourné aux agents anglais⁶ ; ce Martelli, envoyé à Londres par Bourrienne, redevenu agent de Bertrand de Molleville, et que finalement Fouché refuse de réemployer⁷ ; ce Leclerc de Noisy, ancien secrétaire secrétaire d'un ministre anglais, passé au service de la police⁸ ; ce Rivoire, ancien chouan employé par Fouché à Londres, puis incarcéré sur son ordre⁹ ; ce ce Dubouchet, ancien agent royaliste en Provence, qui se fait passer aux yeux des Anglais pour le Georges du Midi, les mystifie, envoie à Fouché des correspondances de Londres, dénonce l'envoi des agents royalistes Dubuc et Rossolin qu'il fait saisir ; brûlé peut-être à Londres, il est employé à la police de l'Allemagne, de la Pologne¹⁰. On pourrait citer mille de ces aventuriers dont Fouché fait autant de rouages de sa formidable machine.

Agents secrets de Paris, des départements et de l'étranger, c'est l'armée ténébreuse, irrégulière et bigarrée que commande avec brio l'actif Desmarest, ancien curé de Longueuil, l'armée des dénonciations, des *filatures* et des guet-apens. Mais il faut à la police une autre armée, l'armée d'exécution : c'est la gendarmerie. Nous avons vu ailleurs quel rôle Fouché lui voulait faire jouer et comment, dès l'an VIII, il s'était fait donner la disposition de cette grosse force : le maréchal Moncey, commandant en chef la gendarmerie française, dut se concerter constamment avec le ministre de la Police et lui confier la direction des opérations qui s'étendirent à toute la France, mais eurent pour principaux théâtres les départements de l'Ouest et les bords du Rhin. Sans doute l'Empereur entendait que la gendarmerie parût bien plutôt l'alliée que l'instrument de la

¹ Dossier d'Auguste de la Ferronnays, F7, 6458 ; *Mémoires de Bourrienne*, VII, 422.

² Decazes à Metternich, 15 octobre 1816 (Arch. de Vienne). Gracieusement copiée et communiquée par M. Wertheimer.

³ Bulletin de police du 22 janvier 1808 : F7, 3758.

⁴ Dossier Vernègues, F7, 6371.

⁵ Dossier Butler, F7, 6240. *Bourrienne au ministre*, 23 janvier 1807 ; *Mém. de Bourrienne*, VI, 201-226.

⁶ Bulletin du 19 décembre 1806 ; F7, 374.

⁷ Dossier Martelli, F7, 6479.

⁸ FAUCHE-BOREL, *Mém.*, et bulletin du 30 juillet 1808 ; AFIV, 1503. Enquête sur M. Leclerc Leclerc de Noisy.

⁹ DE MARTEL, *Historiens fantaisistes*, II, 261.

¹⁰ Carton relatif à Rumbold, F7, 6443. Note sur M. Dubouchet (note Desmarest) et autres pièces.

police générale ; il se plaint amèrement des expressions qu'a employées un des conseillers d'État de la police à l'égard de la gendarmerie, [bras](#), a-t-il dit, [instrument et dépendance de la police](#)¹. Mais de fait le gendarme est bien tout ce que dit là le conseiller d'État Miot : si Napoléon veut qu'on respecte les susceptibilités de soldats peu désireux d'être ostensiblement sous les ordres de Fouché, celui-ci n'en dirige pas moins très étroitement le colonel Henry, par exemple, qui sur les instructions du ministre promène ses gendarmes des bords de la Loire aux rives de l'Ourthe et de la Sarre². Cette [armée de l'ordre](#) est tellement rattachée au ministère que c'est la Police générale qui sert son traitement à l'inspecteur général de la gendarmerie. Fouché en dispose, sauf autorisation de l'Empereur qui ne la refuse jamais, plutôt prêt à y ajouter même des régiments d'infanterie, au grand dépit du ministre de la Guerre.

Voilà donc du haut en bas de l'échelle le personnel dont dispose la police : un état-major, le ministère, avec son chef responsable et actif S. E. le ministre de la Police générale, son secrétaire général, ses quatre conseillers d'État, ses chefs de division et de bureau, parmi lesquels se distingue le chef de la police secrète ; en dessous, l'administration de la Police générale, directeurs, commissaires généraux, préfets, commissaires, officiers de paix et agents de police, la police secrète en France et à l'étranger, agents irréguliers, temporaires et occultes stipendiés pour dénoncer, surveiller, filer ; individus de classes diverses chargés d'espionner les milieux où ils vivent, ce que Fouché appelle les [observateurs exacts](#) et le bon public les [mouchards de Fouché](#) ; enfin, quand il s'agit de battues, d'exécutions, de répressions, la gendarmerie marchant sous les ordres de ses chefs spéciaux, mais d'après les instructions du ministre. Fouché, maître des trois armées par les conseillers d'État qui ne font rien sans le consulter, par le chef de la sûreté Desmarest à la tête de la police secrète, par le maréchal Moncey à la tête de la gendarmerie, combine leurs mouvements et reste ainsi maître exclusif de toute affaire.

Nous verrons tout à l'heure l'usage qu'il fait de tout son monde disparate de hauts fonctionnaires et de bas mouchards, de soldats et d'aventuriers.

Ce monde coûte d'ordinaire assez cher à entretenir³. Une pareille organisation supposerait donc un budget considérable. Il n'en était en apparence rien : le budget officiel de la police générale se tint constamment entre un et deux millions. Au moment où Fouché avait pris en l'an VII possession de son portefeuille, le budget montait à 1.100.000 francs⁴ ; avec le Consulat, il était monté à 1.500.000 francs, qui se répartissaient pour l'an IX en 79.999 livres, traitement du ministre ; 528,928 livres, traitements d'employés ; 57.638 livres de frais de bureau, 35.440 livres pour la gendarmerie et 674.007 livres de dépenses secrètes⁵. Ce furent ces dépenses secrètes qui peu à peu s'élevèrent, entraînant une élévation progressive dans le budget du ministère. En l'an X, ce

¹ *Napoléon à Fouché*, 1er mars 1805. *Corr.*, X, 5275.

² *Napoléon à Fouché*, 8 mars 1809. Il (le colonel Henry) [viendra prendre vos instructions avant de partir](#). Napoléon écrit à Fouché le 28 octobre 1809 : [Donnez l'ordre au colonel Henry de se rendre en poste dans le département de la Savoie... Il vous fera un rapport tous les jours](#). *Corr.*, XX, 15979.

³ PEUCHET, VI, 272-308.

⁴ Séance du Directoire du 4e complémentaire an VII. *Registre des délibérations*, A FIII*, 16.

⁵ *Compte des dépenses ordonnancées pour le service du ministère de la Police générale pendant l'an IX, sur les exercices des années V, VI, VII, VIII et IX*. A. N., AFIV, 1244.

budget fut de 1,645.000 francs, dont 800.000 de dépenses secrètes ; mais le ministère ayant été aboli peu après, on ne trouve plus inscrite pour la direction de la police au ministère de la justice qu'une somme de 808.362 fr. 64. Mais aussitôt réorganisé, le ministère retrouve son budget et l'augmente : 1.418.100 francs en 1806, un million en 1808, 1.200.000 francs en 1809, 1.530.000 francs en 1810, 2 millions en 1811, année où Fouché a déjà quitté le ministère. C'était peu. Le traitement du ministre était en 1806 de 140.000 francs ; les bureaux du ministère coûtaient 400.000 francs ; ceux des conseillers d'État, 180.000 francs ; les traitements des commissaires généraux étaient de 501.990 francs¹. Ces budgets, dont les moindres détails nous sont fournis par les papiers de la Secrétairerie d'État, ne contenaient plus les dépenses secrètes. Elles parurent devoir échapper à la connaissance et au contrôle du conseil d'État. Les dépenses, disait sommairement Fouché, consistent dans le traitement des agents d'exécution et de surveillance attachés au ministère, employés à la recherche des hommes prévenus de crimes, dans les frais qu'occasionnent ces recherches, dans les fonds mis à la disposition des préfets et des commissaires généraux pour l'exécution des mesures de sûreté que nécessite la sûreté de l'État. Ces dépenses sont toutes ordonnancées par le ministère. Il n'accorde de fonds que sur les motifs qui lui sont présentés, et après avoir jugé de l'utilité de l'objet. Cette comptabilité était considérable : elle remplit, avec celle de la préfecture de police et celle des commissaires généraux, de volumineux cartons qui permettent de lever un coin du voile étendu sur l'organisation de la police secrète. Les sommes employées à cet usage devaient être considérables : nous voyons en 1810 71.000 francs mis à la disposition des seuls commissaires généraux pour quelques objets de police secrète². Sur la grosse somme affectée, on prélevait un jour 50.000 francs pour la police du gouverneur de Paris, les frais de représentation de celui-ci, ceux du général Buquet, inspecteur de la gendarmerie³ ; des pensions, de véritables gratifications, comme en 1809 à Daunou, Lemontey et Chénier, pour indemnités à des travaux sur l'histoire de France ; 9.000 francs pour l'inévitable Esmenard, 24.000 francs à des hommes de lettres⁴, 41.730 francs à des journaux, un traitement à un inspecteur de la librairie de 4.666 francs⁵, 12.000 francs de frais de voiture pour M. Bourrienne, fonctionnaire des Affaires étrangères⁶. L'examen des cartons de comptabilité

¹ *Budgets du ministère de la Police*, au XII-1810, AFIV, 1245-1247. Dépenses ordonnancées sur les fonds des budgets législatifs, novembre 1810, A. N., AFIV, 1302, n° 49. Comptabilité du ministère de la Police, A. N., F7, 3153-3167. Comptabilité de la préfecture de police, F7, 3173-3206 ; et lettres de Napoléon à Fouché, 28 fructidor an XIII (*Corresp.*, IX, 8022), 18 octobre 1807 (*Lettres publiées par Lecestre*, I, p. 114), 21 octobre 1807 (*Corresp.*, XVI, 13279) ; à Savary, 1er octobre 1810 (particulièrement importante) (*Corresp.*, XXI, 16972) ; à Savary, 15 juillet 1810 (*Corresp.*, XX, 16658) ; à Savary, 12 février 1811 (XXI, 17466).

² *Cartons des commissaires généraux*. Fixation de leurs dépenses secrètes, année 1810, F7, 3224. Pour le détail de leurs comptes, on pourrait citer celui du commissaire général d'Anvers, fort intéressant, F7, 3220. Dès l'an XIII, Napoléon se plaignait de ce que les commissaires généraux gaspillaient ces fonds (à Fouché, 14 brumaire an XIII ; *Corresp.*, X, 8088). Mais dès l'an IX il engageait Fouché à mettre une somme considérable à la disposition du commissaire de police de Versailles [pour établir une police en Seine-et-Oise](#) (à Fouché, 23 germinal an IX, VI, 5529).

³ *Napoléon à Fouché*, 16 décembre 1808 (*Corresp.*, XVIII, 14574).

⁴ *Napoléon à Fouché*, 9 janvier 1810 (*Corresp.*, XX, 16120).

⁵ *Napoléon à Savary*, 16 juillet 1810 (*Corresp.*, XX, 16658).

⁶ *Napoléon à Fouché*, 22 février 1805 (*Corresp.*, XX, 9874).

offre bien d'autres exemples du singulier et disparate emploi de la caisse des fonds secrets¹. On pense si tout cela dépasse les 170.000 francs inscrits au budget².

Sur quelles ressources dès lors sont pris ces fonds ? Il était assez rare qu'on versât dans les caisses de la police les sommes saisies sur les conspirateurs arrêtés ; on en faisait don soit aux délateurs, soit aux exécuteurs³. Il y avait des ressources fournies par le a droit de port d'armes y et le a droit de passeport⁴. Mais il y avait surtout la ferme des jeux. Cette administration des jeux était entre les mains du ministre de la Police. C'était pour les maisons de jeu une grande garantie de sécurité, la police étant intéressée à les voir prospérer. Dès l'an XII, les frères Perrin offraient de prendre la ferme à raison de 3.490.000 francs pendant la guerre, 4 millions à la paix, de 5 millions à la paix générale⁵. Or, si Napoléon attribuait une grande partie de ces ressources aux travaux publics, aux œuvres de bienfaisance, à l'administration des Beaux-Arts⁶, il restait au ministre ministre de la Police de très grosses sommes, ressources importantes dont l'emploi échappait à tout contrôle⁷. Il possède donc le nerf de la guerre, et, ainsi ainsi organisée, la Police générale est toute-puissante.

Elle l'est aussi par l'énorme compréhension qu'elle peut attribuer à ses fonctions. Le ministre de la Police, dira Talleyrand, est un homme qui se mêle de ce qui le regarde, et ensuite de ce qui ne le regarde pas⁸. Il a, d'après la définition même même de Fouché, la surveillance de toutes les parties de l'ordre public⁹. Une pareille conception autorise toutes les ingérences. Cette surveillance s'exerce en effet sur les personnes, du plus haut au plus bas : l'Empereur est l'objet d'une constante police : les Tuileries, Saint-Cloud, Fontainebleau sont remplis d'agents de Fouché¹⁰ ; ministères et corps constitués ne sont pas, on le pense, épargnés : il y a des a observateurs a dans les couloirs des assemblées, peut-être parmi leurs membres ; il y en a au faubourg Saint-Germain, dans les salons même où fréquente le ministre ; il y en a au faubourg Saint-Antoine, dans l'arrière-

¹ Entre autres emplois, on peut aussi signaler des fonds assez considérables donnés aux commandants des camps volants de l'Ouest (*Napoléon à Fouché*, mars 1809, XVIII, 14872).

² Dès l'ancien régime, le lieutenant de police Lenoir, cité par PEUCHET, 25, déclarait parfaitement dérisoire la somme mise officiellement à sa disposition pour l'espionnage et qu'il décuplait par le produit des jeux.

³ Il y a sur ce point une lettre formelle de l'Empereur à Fouché, 14 juin 1808, X, 8891. Dans une note du 21 septembre, Fouché, d'autre part, fixais aux deux sixièmes de la valeur saisie la récompense de celui qui dénonçait la contrebande, AFIV, 1302, n° 47 ; et dans une note du 30 juin 1808, le ministre répartissait entièrement entre ceux qui avaient assuré la capture de l'agent Prigent la somme saisie sur ce malheureux (*Bulletin* du 30 juin 1808, AFIV, 1503). Nous pouvons citer de ce fait bien d'autres exemples.

⁴ *Napoléon à Fouché*, 9 janvier 1810 (*Corresp.*, XX, 16120).

⁵ Note au Bulletin du 18 frimaire an XIII, AFIV, 1493.

⁶ *Napoléon à Fouché*, 24 nivôse an XIII (*Corresp.*, X, 8272), 5 vendémiaire an XIII (X, 8048), 4 août 1807 (XV, 12915), 1er septembre 1807 (*Lettres*, I, 103) ; à de Rémusat, 22 février 1806 (*Corresp.*, XII, 9866).

⁷ Sur le bénéfice personnel que tirait Fouché de ces ressources, cf. ch. XIII. VÉRON (*Mém. (Mém. d'un bourgeois de Paris)*) dit qu'outre le profit personnel, Fouché faisait payer de temps en temps, sur la caisse des jeux de Perrin, des bons de police de 10.000 à 20.000 francs. Cela pouvait mener loin.

⁸ ARTAUD, *le Comte d'Hauterive*, p. 268.

⁹ Note sur l'organisation de la Police générale. Papiers confiés à Gaillard.

¹⁰ *Mémoires de Bourrienne*, III, 300.

boutique des marchands de vin ; il y en a à la table des ministres et à celle des préfets. Il faut surveiller les royalistes, cela permet des investigations allant des salons du noble faubourg aux châteaux de la Vendée ; il faut surveiller le clergé : il y a toujours, dans les excellents paroissiens, au bas de la chaire de vérité, quelque **bon observateur exact...** ou **inexact**¹. C'est dès lors le ministère qui fournit aux autres départements des renseignements sur tel ou tel candidat aux places dont ils disposent ; c'est le ministère qui fournit des agents pour espionner tel général suspect ou tel sénateur hésitant ; c'est le ministère qui réglemente la prostitution, car le Palais-Royal est sévèrement tenu par l'austère Fouché². C'est le ministère aussi qui réglemente et surveille les jeux, qui recherche et poursuit les voleurs, qui fait régner l'ordre dans les prisons³, dans les théâtres, et qui, en cette qualité, rétablit à son profit la censure dramatique ; c'est le ministère qui a la police de l'imprimerie et de la librairie⁴, de la presse périodique⁵, des chansons et des journaux ; il en supprime et il en imprime : la police défait et fait l'opinion, compose des couplets, des articles de journaux et des pièces de théâtre⁶. Chargée de surveiller les côtes de l'Océan et les immenses frontières de l'Empire⁷, elle se trouve ainsi investie de la poursuite et de la répression de la contrebande, énorme tâche après le décret de blocus, du brigandage et de la désertion, constant souci, plus préoccupant à mesure que

¹ *Bulletins de police, passim.*

² Duchesse D'ABRANTÈS, II, 265, et *Bulletins de police.*

³ Fouché est très sévère pour la bonne tenue des prisons. F7, 6403. — FAUCHE-BOREL, III, III, 25.

⁴ WELSCHINGER, *La censure sous le premier Empire.* En 1807, Fouché réclamait le dépôt de tout livre au ministère de la Police, **qui, à raison de ses attributions, a le plus grand intérêt de connaître et d'examiner les ouvrages qui paraissent.** (Note au Bulletin du 24 juin 1807, AFIV, 1500.) Ce ne fut qu'en février 1810 qu'on enleva à la police cette surveillance, en créant un directeur général de l'imprimerie relevant du ministère de l'intérieur.

⁵ Il faudrait citer ici les quatre-vingts ou cent lettres écrites de 1804 à 1810 par l'Empereur à Fouché, pour l'inviter à surveiller, réprimander, supprimer, diriger la presse : **Donnez une meilleure direction aux journaux...** (24 juillet 1806, *Lettres*, I, 330.) ... **La surveillance des journaux, cette partie si importante de vos fonctions....** (24 mars 1808, *Corresp.*, XV, 13677.) Fouché obéit volontiers. On le voit le 22 avril 1806 rendre compte d'une entrevue avec les journalistes au ministère, où il leur a déclaré **que chaque rédacteur sera désormais responsable de tous les articles de son journal** (AFIV, 1496), et le 1er août 1809 d'une autre conférence entre les rédacteurs et lui, où il s'est montré d'une extrême raideur (AFIV, 1505). Tous les soirs, de sept à huit heures, le ministre de la Police recevait les numéros des journaux qui devaient paraître le lendemain, nous dit MUSNIER-DESCLOSEAUX, *écho de Réal* (I, 127).

⁶ On voit Napoléon ordonner assez souvent des articles à Fouché contre tel lit tel, par exemple le 22 mai 1805 (*Lettres*, I, 49), le 17 décembre 1807 (I, 129), le 28 août 1807 (192), etc., etc. ; des caricatures (30 mai 1805, I, 50), et jusqu'à des **noëls populaires** (1er janvier 1809, I, 260). Napoléon va jusqu'à prescrire à son ministre d'insérer dans les journaux des notes comme venant d'un journal anglais : **Vous en choisirez un dont le nom soit peu connu**, ajoute prudemment l'Empereur, 10 fructidor an XII (*Corresp.*, IX, 7967).

⁷ Correspondance très volumineuse des commissaires généraux (F7 6, 342, 635), celle du commissaire spécial Mengaud, à Boulogne, et le rapport de Fouché de messidor an VIII sur cette surveillance qui s'étend à tout, contrebande, marine côtière, transports, pêche, etc. (F7, 6247).

grandit la tyrannie de la conscription¹. C'est le ministère qui veille sur les prisonniers de guerre enfermés à Verdun, sur les princes captifs en France, sur les diplomates dans leurs ambassades, se chargeant de trouver dans leurs faits et gestes l'indice de la paix et de la guerre ; rien d'amusant et d'édifiant comme la persévérante *filature* de l'excellent de Lucchesini, l'ambassadeur de Prusse, de M. de Cobenzel ou de M. de Metternich, des négociateurs anglais et russes en 1806, lord Yarmouth, lord Lauderdale et M. d'Oubril, pourchassés du théâtre à l'hôtel et de la salle à manger à la chambre à coucher² ; pas un pas du diplomate qui ne soit signalé, commenté, interprété : la police veut connaître sa fortune, ses distractions, ses relations, ses maîtresses, et lui en fournit au besoin de son choix. Napoléon, en en blâmant l'excès, encourage cependant cette surveillance qui le rassure... et l'amuse. C'est encore la police qui a le département des grèves, coalitions, rassemblements d'ouvriers, qui organise et fait respecter la liberté du travail. C'est elle qui du haut en bas de l'échelle sociale épie, surveille, signale et réprime. Elle a la disposition des passeports³. Elle a le département des complots et des conspirations, et cela suffirait à en faire la grande puissance du moment, car la guerre anglaise qui dure de 1803 à 1814 n'est qu'une conspiration ininterrompue qui s'étend de Londres à Paris, de Bayonne à Rouen et de Cadix à Pétersbourg.

Il va sans dire qu'une pareille puissance met la police en conflit avec toutes les autres administrations, nous aurons lieu de le constater⁴. Il y faut donc un doigté doigté singulièrement délicat. C'est le mérite de Fouché. Il a créé le ministère de la Police, et lui seul en connaîtra toutes les ressources ; il a fait mieux : il lui a fait cette réputation de formidable sollicitude et d'infatigable perspicacité qui à elle seule vaut dix mille agents : il n'a pas fait aimer la police, comme il en exprimait la prétention en 1800⁵, mais il l'a fait admirer et craindre⁶. Il en est le *deus ex machina*, car son attention se porte des grandes aux petites choses, genre bien particulier, propre à ces fonctions délicates. Le ministre, à son sens, doit se mettre *en contact avec les hommes marquants ou influents de toutes les opinions, de toutes les doctrines, de toutes les classes supérieures de la société*⁷. On sait qu'il a su mettre en pratique cette judicieuse opinion, ce qui lui permet, ajoute-t-il, de juger sainement les dénonciations de ses agents⁸. Il a

¹ Napoléon à Fouché, 30 thermidor an XII, 24 avril 1805, 4 mai 1805, 28 août 1805, 29 septembre, 15 décembre 1806, 3 mai 1807, etc., 7941, 8623, 8882, 9147, 10889, 11475, 12518, etc.

² *Bulletins de police, passim*.

³ Fouché exigeait pour les passeports une sévérité d'autant plus grande qu'il les avait rendus uniformes et faciles à obtenir.

⁴ Il faudrait citer cinquante bulletins de police : ils sont pleins de ces conflits. Fouché les prévoyait comme une conséquence inévitable du rôle universel de la police (Instructions aux préfets et commissaires généraux sur les rapports du ministère de la Police avec les autres ministères. *Papiers confiés à Gaillard*).

⁵ *Compte rendu de l'an VIII*.

⁶ FABRE, de l'Aude, IV, 222, et JULLIAN vont jusqu'à dire qu'il la fait aimer, et MAURY écrit, écrit, en août 1815, avec une évidente exagération, à Fouché : *Vous êtes le véritable créateur de votre ministère, et vous le faites aimer* (*Papiers confiés à Gaillard*). Il est un fait, c'est qu'il tranquillisait et acquérait ainsi à la police une popularité qu'elle ne retrouva plus, et à ce sujet : JAL, *Souvenirs*, 1795-1873, ch. I : *Mon père et le duc d'Orante*, p. 96-111.

⁷ *Mém. de Fouché*, I, 80.

⁸ On le vit assez fréquemment opposer ses renseignements, personnels à ceux de ses agents ; citons au hasard le bulletin du 17 janvier 1810, à propos d'agitateurs qui sont,

toujours ainsi ses renseignements particuliers. à opposer à ceux de ses mouchards, très souvent erronés. Du reste, il est toujours le mieux renseigné ; il est aussi le plus actif agent de son ministère, ne dédaignant nulle besogne ; ce sera lui qui, dans l'affaire des agents Dubuc et Rosselin, découvrira le secret de l'encre sympathique employée dans leur compromettante correspondance avec l'Angleterre¹. D'autre part, il se plaît à interroger lui-même tel ou tel suspect, quoique ayant sous la main ce redoutable inquisiteur qu'est Réal et l'insinuant juge d'instruction qu'est Desmarest. Il n'a rien d'un ministre qui règne et ne gouverne pas. Dès 1800, l'agent de la contre-police royaliste écrivait qu'il ne pouvait connaître les secrets de la police, parce qu'il y en a, et le nombre en est considérable, qui ne se concertent qu'entre le ministre et son secrétaire particulier ou bien un inspecteur général. Encore le ministre souvent ne fait-il part de ses projets qu'au moment de l'exécution, ajoutait l'agent².

Cette action personnelle a un avantage : elle confirme fort à propos ce grand policier, trop sceptique pour prendre par le côté mélodramatique son redoutable métier, dans une singulière défiance des propos, rapports et confidences des agents et mouchards. Il les comparait, disait Réal, aux diligences qui doivent partir pleines ou vides. Un agent de police, ajoutait-il, doit tous les jours faire un rapport pour gagner son argent et donner preuve de zèle ; s'il ne sait rien, il invente ; si par hasard il découvre quelque chose, il croit se rendre important en amplifiant son sujet. Réal disait encore que si à aucune époque la police politique ne fut mieux faite en France que sous Fouché, jamais on n'employa moins d'agents, et cependant tous les jours Fouché remplissait deux ou trois corbeilles de rapports qu'il ne lisait pas³.

Cette défiance des mouchards, malheureusement trop peu commune chez les chefs de la police, n'était pas une dei, moindres qualités du grand ministre du quai Voltaire. A étudier la masse énorme des bulletins quotidiens, on est étonné de voir si peu d'erreurs, si peu de malentendus. Fouché contrôle, compare, animé d'un assez rare esprit critique. Il se moque des conspirations de circonstance, des complots forgés, de la police de provocation, et n'en approuve rien.

Il a, du reste, ou du moins affecte sur la police des idées hautes et larges, en remplit ses notes aux fonctionnaires de son département, ses circulaires aux préfets, ses projets d'organisation et ses rapports à l'Empereur. De l'an VII, où il prend la tête du département qui lui est confié par Barras contre les jacobins, à juillet 1815, où il dirige, contre les ultra-royalistes surtout, la police de Louis XVIII, il ne change pas d'idées à ce sujet. La police, écrit-il en l'an VIII, est une surveillance continue de l'ordre de toutes les parties de la société... Le regard de la police est partout, et presque toujours son action se borne à voir...⁴ La police, dit-il encore, n'est qu'une auxiliaire de la justice. Dans sa circulaire du 30

dit-on, en Vendée, et que le ministre sait personnellement à Paris et à Londres, AFIV, 1508. Cf. aussi ch. XIV et ch. XVII, son scepticisme en face des dénonciations du préfet de police.

¹ *Bulletin de police* du 5 prairial an XIII. AFIV, 1493.

² Lettre du contre-agent du 20 janvier 1800. *Dossiers du Comité anglais*. Carton F7, 6247.

³ MUSNIER-DESCLOZEUX, *Indiscrétion*, t. III, p. 233. Cf. aussi les *Confidences* de Fouché à Lamothe-Langon, *l'Empire*, 1836, III, 121, sur le zèle exagéré des gens de police. Mêmes confidences à Gaillard en 1815. GAILLARD, *Mém. inédits*.

⁴ *Compte rendu de l'an VIII*.

brumaire an VIII, le ministre de Bonaparte écrit : Parce qu'elle a été dans la main des rois, la police a passé généralement pour un instrument de despotisme ; la justice, parce qu'elle est rendue par les organes des lois, a paru souvent égarée dans leurs obscurités et dans leurs contradictions... Mais c'est la police qui, ayant partout des regards et des bras, peut faire arrêter les coupables partout où les crimes peuvent être commis ; c'est elle qui, disposant pour maintenir l'ordre public d'une force armée supérieure à toutes les forces qui peuvent la troubler, a tous les moyens de mettre les prévenus sous la main de la justice et d'écarter, de vaincre ce qui s'opposerait à l'exécution de ses arrêts¹. Seulement la police ne doit jamais cesser d'être humaine et jusqu'à un certain point légale². Ce que les ordres positifs dès lors vous commandent le plus impérieusement, c'est de ne tenir aucun citoyen sous la main de la police que le temps strictement nécessaire pour le mettre sous la main de la justice. Les lois font, elles-mêmes, quelques exceptions à cette loi, unique garantie de toutes les autres ; ces exceptions rares et bien déterminées, bien limitées, les lois les font comme à regret et presque avec effroi. Si nous en ajoutions une seule, nous ne serions plus les magistrats de la police, mais les agents de la tyrannie. Et enfin il recommande le respect des prévenus. Celui qui n'a pas encore entendu sa sentence n'est pas encore pour nous un ennemi de la société ; celui qui s'est entendu prononcer la peine qu'il va subir ne l'est plus ; il n'a rien à expier avant, après il a tout expié...³ Ces bons sentiments persistent sous l'Empire ; il blâme sévèrement et dans des termes heureux la police de provocation. ... Ce genre d'opération ne peut être approuvé, écrit-il le 13 juin 1807 à propos d'un cas particulier. *Ce n'est pas là faire la police, mais faire de la police*. La véritable police écarte les moyens du crime et n'en fournit point les occasions ; elle prévient des délits et ne les provoque pas. Ces sortes de pièges exposent la force publique à des dangers qu'elle n'est pas toujours sûre de surmonter. Ils égarent l'opinion en ce qu'ils mettent au rang des moyens de l'administration des ruses que ne peuvent avouer ses véritables principes⁴. C'était encore la police provocatrice qu'il proscrivait dans sa circulaire du 31 mars 1815 que nous analyserons en son lieu, ainsi que l'espionnage inutile et les arrestations arbitraires⁵. Ces principes apparaissaient encore dans ses lettres aux préfets du

¹ Instructions du ministre de la Police générale aux préfets et commissaires généraux sur les devoirs de la police. (*Papiers Gaillard*.)

² Il dira de même en 1815 : Ma longue expérience dans les affaires et lus événements de la haute police m'a démontré avec évidence que lorsque la police veut ajouter à la force du gouvernement, elle n'a rien de mieux à faire qua d'ajouter à son respect pour les règles et de les suivre avec plus de religion. *Le duc d'Otrante au préfet du Gard*, 25 août (*Papiers laissés à Gaillard*).

³ Instructions du ministre de la Police générale aux préfets, etc., déjà citées (*Papiers Gaillard*).

⁴ Note à la police de Rouen, 13 juin 1807. Bulletin du 13 juin 1807, F7, 3713. Il menaçait de destitution tout agent qui aurait dorénavant recours à de pareils procédée. Il n'y a pas là une circulaire retentissante, mais, ce qui est plus intéressant, une note confidentielle ; ce qu'il y a de curieux, c'est qu'ici le ministre est en conflit avec l'Empereur, à qui plaît la police provocatrice. Lettre du 4e complémentaire an XII, à Fouché (*Lettres*, I, 45).

⁵ *Le duc d'Otrante aux préfets*, 25 mars 1815. Cf. chapitre XXIV.

Midi, en juillet et août 1815¹. Il est clair qu'il n'admet pas la police comme ayant un but répressif, mais comme étant un moyen préventif².

C'est une légende assez accréditée que celle qui veut que la police en général, et la police de Fouché notamment, se soit toujours plu à inventer des complots pour se donner l'honneur de les découvrir et le plaisir de les réprimer. Le fait s'est assurément produit sous tous les régimes ; mais de tels complots sont bien plus souvent imposés par le gouvernement à ses policiers, que forgés par la police pour en faire accroire au gouvernement. En ce qui concerne la police impériale, nous avons en vain fouillé ses papiers, ses bulletins et dossiers sans arriver à trouver trace d'une conspiration forgée ; le cas du complot Arena-Ceracchi sous le Consulat reste isolé. Ce qu'on trouve au contraire plus abondamment qu'on ne le croit communément, ce sont de très réels complots, étouffés dans l'œuf grâce à la pratique de cette police préventive recommandée par le ministre, et dont les plus connus sont les cent épisodes de la constante conspiration de l'Ouest de 1799 à 1815, sur laquelle nous nous expliquons ailleurs. On y voit le ministre de la police déployer une activité sans affaissement et une certaine tendance à cette indulgence quelque peu sceptique que nous avons déjà eu l'occasion d'étudier.

Nous sommes dorénavant au courant des ressorts de la police et du grand moteur qui les met en mouvement. Il est maintenant intéressant de voir comment ils fonctionnent. C'est en feuilletant les quelques centaines de dossiers individuels de la police impériale qu'on se rend compte de l'extrême diversité des voies et moyens. Contentons-nous aujourd'hui de prendre un type assez commun d'affaire pour en suivre la marche. Généralement l'affaire est un drame en trois actes : la découverte, la poursuite et la répression.

Les Anglais, prévoyant une prochaine coalition, qui va entraîner loin de la France le chef de l'État et le meilleur de ses forces, projettent un mouvement dans les provinces de l'Ouest — le fait s'est produit dix fois sous l'Empire —. Ils jettent alors très secrètement un, deux, parfois dix émissaires jusque-là réfugiés à Londres ou à Jersey, anciens chouans, brigands royalistes qui, ayant jadis lutté en Bretagne, en Normandie, en Vendée pour le roi, y ont conservé de nombreuses relations et en connaissent les détours ; cet émissaire n'est pas chargé de soulever immédiatement le pays, mais, en l'enfiévrant, de préparer une insurrection. Comment Fouché sera-t-il instruit des noms, qualités, moyens d'action et de pénétration, allées et venues des agents anglo-royalistes ? De mille façons. A telle date, le ministre, qui sait que tel chouan a disparu de l'Ouest depuis un an ou deux, apprend que tel canton où il a jadis opéré avec sa bande s'agite ; préfets et sous-préfets, commissaires généraux et officiers de gendarmerie sont d'accord, écrivent à ce sujet au quai Voltaire ; des paysans jusque-là tranquilles ont proféré des menaces contre l'Empereur, le bruit court que les Anglais feront une descente, certains agents réduits à la misère deviennent subitement très aisés, on voit reparaître des bandes de brigands ; souvent des faits de plus mince importance sont signalés : tel chouan a laissé en partant il y a dix-huit mois sa femme en Bretagne ; cette femme est connue pour

¹ *Le duc d'Otrante aux préfets du Midi*, 25 août 1815 : ... Si la police se dégage des fermes de la justice, c'est uniquement de celles qui, par leur nature, ont de la lenteur, c'est uniquement pour aller aussi vite que les coupables. (*Papiers confiés à Gaillard.*)

² *Compte rendu de l'an VIII.*

sa fidélité rigoureuse à son mari ; or cette femme se trouve enceinte, la police en tire une indication qui se trouvera plus tard justifiée¹ ; telle autre femme d'un chouan émigré, laissée à Paris, éprouve soudain l'envie de se rendre en Bretagne sans motifs appréciables : autre indice ; on ne lui refusera pas ses passeports, au contraire, mais on la fera surveiller². Mille autres indices : tel personnage mal noté a acheté une considérable provision de plomb sous prétexte d'en faire commerce, et ce plomb a disparu³ ; on signale de plus fréquents rendez-vous de chasse dans la contrée entre les anciens nobles, ex-officiers vendéens ; on revoit les curés réfractaires, la désertion devient plus considérable, le pillage des diligences, les menaces adressées aux acquéreurs de biens nationaux : un malaise général règne dans le pays ; mais quand il s'agit d'en expliquer la cause, préfets ou commissaires généraux ne le peuvent faire, l'attribuant à tel fait faux, racontars que souvent Fouché rétorque dédaigneusement. Il a ses motifs, car avant même que lui soit signalée l'agitation insolite de tel petit bourg de Bretagne ou de Vendée, Fouché l'a prévue. Quelques semaines avant, il a reçu et gardé précieusement une petite note très courte qui lui est arrivée de l'agent de Londres : **Un tel est parti pour Jersey avec trois chouans**, et à côté une autre note où il est dit que le cabinet de Londres prépare un coup⁴ ; presque inmanquablement Fouché reçoit un autre avis ; de Hambourg on écrit que les réfugiés d'Altona semblent s'attendre à quelque chose d'heureux⁵.

Ce sont là des indices dont le faisceau devient important dans la main de Fouché, glanant une note dans telle correspondance de la police secrète, telle autre dans celle des préfets, une troisième dans les rapports de ses indicateurs personnels. S'il veut augmenter ce faisceau, cela est facile : il envoie un mot au directeur des postes La Valette : on saisit les lettres de l'Ouest, celles venant d'Angleterre ; on a la main faite au décachetage : un jour on examine au ministère de la Police plus de 4.000 lettres expédiées d'Amérique par le paquebot *l'Orage*⁶. Napoléon reprochera un jour à La Valette de n'avoir arrêté que 12.000 lettres⁷. On redouble, d'autre part, de surveillance à Paris même, au faubourg Saint-Germain. On **introduit un agent** dans la société de telle ancienne favorite du

¹ La femme de La Haie Saint-Hilaire (dossier F7, 6467).

² C'est ainsi qu'on agit vis-à-vis de Mme de la Bourdonnaie. Réflexions du ministre sur une note secrète sur les La Bourdonnaie. Bulletin du 9 août 1806, F7, 3720.

³ *Affaire des plombs*. Cf. chapitre XVI (dossiers F7, 6356 à 6358).

⁴ C'est le cas pour Prigent : la note de Londres indiquant qu'il partait pour Jersey et le continent, vieille d'un mois, parvenait au ministère en même temps que l'avis des agents de l'Ouest, signalant les indices de troubles. Bulletin du 11 mars 1808, AFIV, 1502.

⁵ En juin 1807, par exemple, Bourrienne avait, de Hambourg, signalé un propos du baron d'Hubert, rapporté à Altona, permettant de croire que Prigent allait partir pour le continent, ce qui donna l'éveil (Bulletin du 12 juin 1807, F7, 3713). Une note de Londres avait confirmé le fait, ainsi que le départ de La Haie Saint-Hilaire, qui fut pris en Bretagne trois mois après. En une autre circonstance, on voit le ministre, dans une note au Bulletin du 29 vendémiaire an XIV, se féliciter de la concordance des renseignements que lui fournissent le préfet de Rennes et le général Laborde avec ceux de ses agents de Londres, F7, 3709 : ce sont des avis secrets de Londres et de Hambourg qui, en mit 1806, font connaître à Fouché l'existence des communications entre la France et Jersey. Le conseiller d'État Réal fut chargé de vérifier ces indications et de commencer la **filature** des agents qui, en effet, avaient débarqué. Août 1806, F7, 3710.

⁶ Bulletin de police, 15 avril 1808, F7, 3715.

⁷ *Napoléon à La Valette*, 14 novembre 1807 et 29 mars 1808 ; *Lettres*, I, p. 126, 172.

comte d'Artois ou d'un ami du prétendant¹. Des rapports sont demandés aux préfets sur tel et tel point spécial ; on les excite à veiller sur les plus petits faits. Tel événement, en apparence peu remarquable dans la sphère d'un département, écrira plus tard Fouché aux préfets, peut avoir un grand intérêt dans l'ordre général par ses liaisons avec des analogues que vous n'avez pu connaître². Tout le monde marche maintenant en vertu de ce principe, les officiers de la gendarmerie et les plus infimes agents de la police ; on en envoie au besoin un renfort de Paris aux préfets de l'Ouest ; on fait même agir les évêques, les curés concordataires, non seulement pour apaiser, mais pour signaler ; enfin le ministre prescrit une surveillance très exacte sur les marchés financiers et commerciaux de Rouen à Bordeaux pour savoir si l'on n'y négocie pas d'effets anglais, ce qui fournit parfois d'excellentes pistes³. Justement on en a négocié sur tel marché. Le ministre tient maintenant son faisceau d'informations ; il est, du reste, fort souvent le seul à le tenir : tel préfet se demandera toujours pourquoi on lui a prescrit de surveiller tel château suspect, et un agent de Bourrienne pourquoi il a filé tel émigré à travers l'Allemagne. Réal, Desmarest ignorent parfois des côtés entiers d'affaires. Fouché seul en a les fils. Très souvent, avant que l'idée en soit venue au préfet du département, le ministre affirme que c'est tel brigand, arrivé de Londres et de Jersey, depuis tant de mois, qui a provoqué le mouvement signalé. Or, Fouché a, au ministère, deux grands éléments fixes d'informations. Dans les premiers mois de son second ministère, il a fait rédiger ce qu'il appelle sa *topographie chouannique*⁴, qu'il appelle par ailleurs *son atlas*⁵ ; cette *notice topographique* renferme tous les documents relatifs aux localités et aux individus, les points de débarquement, les routes et les gîtes d'espions et de brigands, les lieux de rassemblements et d'attaques, les communes les plus adonnées ou favorables à la chouannerie⁶. A côté de cette *topographie*, il y a une *biographie chouannique*. Ce sont les 1.000 ou 1.200 fiches individuelles relatives aux anciens officiers ou sous-officiers de la Vendée, depuis 1793 jusqu'en 1799, aux anciens chefs de bandes, à leurs parents et amis, aux logeurs et matelots suspects⁷. *Qui a chouanné chouannera, chouannera*, dirait volontiers le ministre ; il a raison, ce sont toujours les mêmes

¹ C'est ce qu'on appelle dans la langue de la police *établir des rapports utiles près de quelqu'un*. S'agit-il du royaliste M. de la Goss : *On a introduit près de lui*, écrit le préfet de police, *quelqu'un qui ne le perd pas de vue*. Bulletin du préfet, 11 frimaire an XII ; F7, 3832.

² *Le duc d'Otrante aux préfets*. 25 mars 1815 (ch. XXIV).

³ Ce moyen est d'un emploi fréquent. On s'en sert dans l'affaire des Plombs en 1804, 1805, F7, 6356-6358. En avril 1807, Fouché, qui soupçonne un nouveau complot, fait rechercher les effets de commerce tirés ou endossés à l'étranger à Nantes, Rennes, Saint-Malo, Laval et Bordeaux. *Fouché au préfet de Nantes*, 11 avril 1807, F7, 6480.

⁴ L'exposé de ce travail se trouve dans une note autographe de Fouché au bulletin du 18 ventôse an XIII, AFIV, 1492, et aussi au bulletin du 27 octobre 1806, F7, 3711.

⁵ *Indiquer au préfet les maisons de ces endroits qui sont sur notre atlas*. Note au dossier dossier Prigent ; F7, 8480.

⁶ *Le sénateur ministre de la Police générale au général Boyer*, 18 septembre 1896, F7, 6481.

⁷ Une partie de cette *biographie* a été imprimée ; on voit le ministre envoyer au général Boyer *des centaines d'imprimés renfermant le signalement de plus de cent des principaux brigands non soumis de ce pays, imprimés qui doivent être répartis entre les diverses patrouilles*. Bulletin du 27 octobre 1806 ; F7, 3711.

qui se font prendre, ce sont les mêmes marins qui passent les mêmes agents, et les mêmes logeurs qui les recueillent¹.

C'est alors que la campagne commence dans l'Ouest sur les indications précises du ministre. Tout d'abord on met derechef en mouvement les fonctionnaires de la police générale, de la justice, du clergé, les officiers de la gendarmerie et de la troupe. Chacun a une enquête à faire. Puis on use de promesses et de menaces ; promesses aux délateurs, promesses aux complices mêmes qui dénonceront le coupable ou le principal fauteur, promesses à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, collaboreront à la prise². Or, on sait Fouché fidèle à ce genre de promesses : on a toujours distribué l'argent entre les auteurs de l'arrestation, on l'a fait pour Prigent³ comme pour Dubuc et Rossolin⁴. Et que les délateurs ne craignent pas les effets de l'indignation publique : la police couvrira la délation de mystère : on verra, par exemple, le 5 octobre 1807, le ministre donner l'ordre d'arrêter comme complice et d'emprisonner en apparence le jeune homme qui, après avoir suivi La Haie Saint-Hilaire, l'a livré, mais de lui servir une pension alimentaire de 1.000 écus qui lui a été promise. Du reste, Fouché a non seulement toutes les générosités, mais toutes les délicatesses. Lors de la poursuite de Prigent, il écrit au préfet des Côtes-du-Nord : Mon intention n'étant pas ici de punir, mais d'obtenir des lumières, vous ferez questionner ces individus avec douceur et circonspection ; qu'ils soient assurés de n'être compromis ni du côté de l'aristocratie, ni même de l'opinion. Si même vous jugez que l'intervention de l'autorité civile puisse inspirer des craintes à des gens simples, on peut employer l'intermédiaire des ecclésiastiques ou des propriétaires, qui recueilleront les informations sous le sceau de la confiance et vous les transmettront, etc.⁵

Ces promesses, faites avec tant de discrétion, préparent le terrain de trahison, mais ne suffisent pas toujours. On passe parfois aux menaces : on terrorise les logeurs. Le commissaire général de Saint-Malo écrira le 7 juin à Fouché : J'avais tellement jeté l'épouvante parmi tous les logeurs que Prigent n'a pas trouvé d'asile que dans les champs⁶. Entre la trahison et la terreur, l'agent royaliste égaré dans le pays est perdu : ses caches sont connues, grâce à la fameuse topographie ; ses logeurs terrorisés le repoussent, et il a à se méfier de tous, même de ses compagnons. Comme, d'autre part, il sait l'administration en éveil, l'Ouest surveillé, comprimé, le soulèvement avorté, il songe à regagner Jersey ; mais tout est prévu : les postes de douaniers prévenus, les passeurs aussi sous le coup de menaces et parfois les barques de la police croisent le long de la côte⁷ ; autour du conspirateur qui erre au gré de ses craintes, des figures

¹ Dès 1805, Fouché faisait remarquer que ce sont les mêmes individus qui ont servi précédemment, qu'on trouve aujourd'hui dans les conspirations de l'Ouest, ajoutant : La Police générale a des listes complètes de tous ceux qui ont servi dans ces correspondances soit comme bateliers, gardes, logeurs, entreposeurs de paquets... Note au bulletin du 27 ventôse an XIII ; F7, 3707.

² Rapport de Fouché à l'Empereur, juin 1807 ; Note au bulletin du 30 juin 1807 ; AFIV, 1503.

³ Compte des sommes saisies sur Dubuc ; F7, 6549.

⁴ Ordre du ministre. Bulletin du 5 octobre 1807 ; AFIV, 1501.

⁵ Fouché au préfet des Côtes-du-Nord ; F7, 6482.

⁶ Le commissaire général de Saint-Malo au conseiller d'État Réal, 7 juin 1808 ; F7, 1482. 1482.

⁷ La police a quatre barques dont les pilotes, agents de la police, peuvent circuler partout. Il y eut à ce sujet d'incessants démêlés entre Fouché et Decrès. Ces barques

louches apparaissent ; il se sent perdu, tourbillonne et, dans un guet-apens final, se fait prendre ou tuer.

S'il est pris vif, il est dirigé pieds et poings liés vers le commissariat général le plus proche, et, s'il est de marque, dirigé immédiatement sur Paris¹. Car Fouché, qui s'est réservé de diriger de loin la poursuite, entend personnellement mener l'instruction. Le conspirateur prisonnier ignore souvent où il est mené : de Vannes ou de Saint-Malo au quai Voltaire, il ne voit pas la lumière, et soudain on le débarque à l'hôtel de Juigné. On le précipite dans le ministère, on le pousse dans le bureau de Desmarest, de Réal ou même de Fouché². Chacun a sa méthode : Desmarest le trompe, le désoriente, le dérouté, le désarçonne par des questions insidieuses ; Réal le terrorise par sa froide rigueur ; Fouché le séduit : qu'il parle, qu'il avoue, qu'il renseigne surtout, car Fouché, très réellement, ne tient pas à une punition violente, ne veut pas la mort du pécheur. Ce qu'il veut, c'est être renseigné. Le malheureux, étourdi de sa course, affolé, séduit, refuse-t-il encore, on le laisse moisir en prison, on le démoralise par la réclusion : il parle, il dit ses projets, les auteurs, les complices, ceux mêmes qui lui ont donné asile. Du coup, voilà toute la conspiration connue. Parfois Fouché, qui a toutes les audaces, va plus loin : Prigent, saisi, livré par son compagnon et complice Bouchard, a dévoilé tous les plans, l'organisation, la composition de l'agence de Jersey ; Bouchard, à qui on a promis la vie sauve et une bonne récompense, consent à se rendre à Jersey, feint de revenir y chercher du renfort, entraîne à terre d'autres agents, désorganise du coup toute l'agence³. Cette affaire Prigent, sur laquelle nous reviendrons, est, du reste, la plus intéressante de toutes : elle nous sert de type avec trois ou quatre autres, la poursuite de La Haie Saint-Hilaire⁴, celle d'Armand de Chateaubriand⁵. Parfois, on n'attend pas que l'agent soit arrivé à destination pour tout étouffer : le 16 prairial an XIII, Fouché est averti par un agent de Londres que le baron d'Imbert, chargé de troubler le Midi, a envoyé un émissaire pour communiquer avec Dubuc et Rossolin, autres agents arrêtés dont on n'a en Angleterre aucune nouvelle : c'est un nommé Laa, on l'ignore : à tout hasard, on en donne le signalement entre beaucoup d'autres au maréchal Moncey, qui met la gendarmerie en mouvement ; pendant qu'elle bat la frontière du Nord, Laa a pu gagner Paris ; mais au moment où il prend le coche pour Bordeaux, il est, grâce au signalement donné par Fouché, reconnu par un agent secret ; car Fouché a deviné Laa, sur lequel le renseigne sa *biographie*, sous le pseudonyme de Michel ; le ministre expédie au commissaire général de Bordeaux un exprès qui dépasse le coche, si bien qu'on cueille l'agent royaliste entre Cubzac et Carbonblanc, le 23 prairial. On l'expédie à Paris, où Fouché a tenu à le confesser ; il lui arrache tout et, édifié sur l'organisation de l'agence dite du Midi, le livre à la commission militaire, qui le fait fusiller⁶.

servaient aussi à assurer les communications avec Londres. Note de Fouché, 20 avril 1810 ; A Fiv, 1508.

¹ C'est le cas de Prigent, de Chateaubriand.

² Le ministre inspire une grande terreur. C'est l'[antre de Polyphème](#), écrit le contre-agent royaliste. *Papiers du Comité anglais*, F7, 6247.

³ Rapport de Fouché à l'Empereur ; Affaire Prigent, F7, 6480-6482.

⁴ Dossier, F7, C467.

⁵ Dossier, F7, 6484.

⁶ Affaire Dubuc, Rossolin, Laa, F7, 6549. Bulletin de police de prairial et messidor an XIII, F7, 3707. Rapport de Fouché à l'Empereur. *Moniteur* du 10 thermidor an XIII.

Lorsqu'on a obtenu des renseignements sur de nombreux complices dispersés, dans l'Ouest par exemple, on organise une nouvelle battue, on proclame une sorte d'état de siège pour toute une région. C'est le système des camps volants. On l'employa deux fois : en 1806-1807, avec le général Boyer, et en 1809, avec le colonel Henry. L'Empereur adresse ses ordres au ministre de la Guerre : ordres de détacher une brigade de troupes régulières ou de gendarmerie, d'établir un quartier général et de se mettre à battre le pays¹. Mais c'est au ministre de la Police à correspondre avec les commandants, à envoyer tous les renseignements et quelques hommes qui connaissent bien le pays et qui puissent les guider dans leurs recherches. Outre l'argent que leur fournit le ministre de la Guerre, c'est le ministre de la Police qui leur enverra des fonds pour les dépenses secrètes² ; car c'est surtout par l'espionnage, écrira l'Empereur le 14 septembre 1806 à Fouché, qu'on peut arriver à de nombreux résultats. C'est à vous, ajoutera Napoléon, à diriger cette petite guerre ; c'est à vous à indiquer non seulement les localités à faire fouiller, mais encore les chemins à occuper. De fait, à étudier les dossiers de police relatifs aux camps volants, soit de 1806-1807, soit de 1809, on voit que réellement Généraux, colonels, gendarmes et soldats sont sous les ordres directs du chétif professeur. Celui-ci leur donne les instructions les plus détaillées et les plus impératives. C'est dans celles que Fouché adressait au colonel Henry en 1809 qu'éclata le génie policier du personnage. Après les interrogatoires, enquêtes, arrestations individuelles ; après avoir introduit au foyer des Larochejacquelein, suspects à chaque nouveau complot, un agent de police ; après avoir fait espionner la femme de l'agent Bertrand Saint-Hubert, qui continue à avoir des enfants ; après avoir tendu des pièges aux uns et aux autres, après avoir fait subir aux détenus de nouveaux interrogatoires, questionné les conscrits de chaque village sur les gens qui y avaient passé, Fouché fait arrêter et interroger tous les anciens chouans, chefs de bandes, intermédiaires compromis dans les conspirations depuis dix ans, les fait parler d'autorité ou de confiance, en les prévenant que le gouvernement jugerait avec sévérité une neutralité suspecte en ces circonstances. Après avoir envoyé le signalement de tous les brigands, fait ressaisir des gens relaxés après les autres affaires de l'Ouest, fait saisir les livres des banquiers pour y trouver trace de transactions financières avec l'étranger, et mis sur pied tous les agents de Bayonne à Saint-Malo, on voit le ministre prescrire, le 9 juin 1809, d'examiner dans les différentes communes suspectes de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, etc., les gens qui auraient fait des absences avec ou sans passeports, et de scruter avec soin les motifs de ces absences, de surveiller les marins, les déserteurs des bords de la Loire qui par leurs habitudes locales et leur profession fournissaient aux bandits les moyens de passer furtivement d'un bord à l'autre ; d'établir des moyens de police sur les bateaux qui font le service de Nantes à Saumur. Impossible d'entrer dans le détail vraiment infini d'autres instructions supplémentaires, envoyées par Fouché à Henry pour la suite des interrogatoires et des recherches des bandits. Enquêtes de police, poursuites, recherches, rafles de la gendarmerie jettent dans les mains du ministre un pêle-mêle de complices des plus étranges : des agents de Louis XVIII et du cabinet de Saint-James et des matelots de la côte, des nobles, anciens chefs vendéens, et des paysans, des curés et des maires, d'obscurs chefs de brigands et des négociants de Nantes,

¹ *Napoléon à Clarke*, 8 mars 1809, XVIII, 14875. *Napoléon à Dejean*, 14 septembre 1806, XIII, 10782.

² *Napoléon à Fouché*, 14 septembre 1805, XIII, 10781.

Saumur et la Rochelle, parfois, grâce à de singulières ramifications, des gens arrêtés à Paris, complices lointains de cette immense conspiration chouanne¹.

Que va-t-on faire de tout ce monde ? La justice voudrait qu'ils passassent tous devant des tribunaux réguliers. Fouché, pas plus que Napoléon, n'aime les procès retentissants, longs et scandaleux ; la rébellion est contagieuse comme tout crime. S'il s'agit d'une conspiration obscure, le ministre de la Police se met d'accord avec son collègue de la chancellerie pour avoir recours à l'**enquête administrative**, c'est-à-dire que la justice se désintéresse, laissant le ministre de la Police étouffer ou sévir à sa guise, retenir souvent arbitrairement et sans jugement les coupables sous les verrous. A côté, il y a les cas susceptibles de jugement, jury criminel ou commission militaire. Les principaux coupables, six, huit, dix, parfois plus, sont condamnés à mort et passés par les armes ou guillotisés². Parmi les autres, complices ou prévenus de complicité, le tribunal distingue deux classes : il en est qu'il **met à la disposition de Son Excellence**, autrement dit du ministre de la Police ; d'autres qu'il remet en liberté sous la surveillance de la police. Les premiers sont enfermés dans des prisons d'État, où le ministre sait les retrouver en cas de confrontation à faire, de révélations à provoquer au sujet de conspirations postérieures, motif qui lui fait préférer ce mode de pénalité à la mort, qui clôt toutes bouches et étouffe toutes révélations encore utiles. Ces prisons d'État sont sous la surveillance exclusive du ministre de la Police³ : elles ne recèlent pas que des condamnés. Les acquittés auraient tort de se réjouir trop tôt ; il n'est pas rare que le ministre les garde en prison ou les y remette (jusqu'à la paix⁴. On ne s'en cache pas au ministère : dans les états de détenus présentés à l'Empereur, on trouve une catégorie plus singulière encore, celle des **détenus non jugés et non traduits en jugement, dans la crainte de les voir acquittés faute de preuves juridiques**⁵. La Bastille était ainsi rétablie sous la haute direction de Fouché de Nantes : elle l'était si bien qu'on avouait encore une catégorie de détenus particuliers⁶, **individus détenus pour des scandales**, que les familles avaient intérêt à cacher. Au surplus, sans entrer plus avant dans cette curieuse étude, en partie faite, disons que dans un rapport du 5 janvier 1808, Fouché divisait en six classes, toutes fort compréhensibles, les détenus par mesure de haute police⁷ ; il y avait, en 1807, 544 détenus de cette sorte. Cette population était dans la main du ministre⁸ ; mais ce n'était pas tout.

¹ Mesures à prendre dans l'Ouest. Bulletin du 9 juin 1809, F7, 3763, et tout le dossier du camp volant de 1806-1807 ; F7, 6480, 6481.

² Ce jugement est toujours imprimé sous forme de placards qui sont affichés dans les départements de l'Ouest. Des exemplaires de ces placards se retrouvent dans tous les dossiers des affaires de l'Ouest.

³ Rapport du comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély à l'Empereur, s. d. ; AFIV, 1802, n° 10.

⁴ C'est le cas pour onze complices de Prigent acquittés et retenus en prison par ordre du ministre. Bulletin du 4 novembre 1808, F7, 3717. Il y a mieux : le curé Jaguenean, remis légalement en liberté après l'affaire des Plombs en 1805, est, le 11 janvier 1807, remis en prison par ordre du ministre, **jugeant que la sûreté publique exigeait que cet agent de l'ennemi gardât la prison jusqu'à la paix**. Bulletin du 12 janvier 1807 ; F7, 3712.

⁵ Rapport du ministre à l'Empereur du 5 janvier 1808 sur les individus détenus par mesure de haute police ; AFIV, 1314.

⁶ SAVARY, IV, 405-406.

⁷ Fouché a la surveillance et la direction des prisons d'État. Cf. les Lettres de Napoléon à Fouché (*Corr.*, XII, 10437, etc.).

⁸ AFIV, 1320, n° 20. *État des détenus dans les prisons par mesure de haute police*, 1807. 1807.

tout. Tout prévenu de conspiration, chouannerie, brigandage, les anciens émigrés, beaucoup de prêtres suspects d'ultramontanisme, beaucoup d'anciens membres des clubs jacobins sous le coup de déportations non exécutées, beaucoup d'officiers réformés, tous les gens qui avaient bénéficié d'un non-lieu ou d'un acquittement, souvent même des gens dénoncés calomnieusement et reconnus innocents étaient **mis en surveillance** ; beaucoup se voyaient assigner une résidence, ou interdire tout séjour à moins de quarante lieues de Paris ; tous devaient solliciter de la police la permission de se déplacer. On pourrait estimer à plusieurs milliers le nombre des individus ainsi placés sous la dépendance d'une police instruite de leurs moindres démarches. Napoléon accordait, sans compter ni examiner, à Fouché toute mise en surveillance.

Toutes les opérations de la police que ce résumé, encore succinct, permet de saisir, depuis les premières dénonciations jusqu'aux dernières exécutions, et dont plus de cent **affaires de police** pourraient multiplier les types, sont l'objet, en certains cas, de fort longs rapports de Fouché à l'Empereur. Mais, en outre, toute opération de police est quotidiennement signalée au souverain par le *Bulletin du ministère*.

Ce bulletin quotidien tenait Napoléon au courant de l'état intérieur de son empire. Ils forment une triple série très considérable, minutes corrigées de la main de Fouché, copies gardées dans les archives de la police et bulletins remis à la secrétairerie d'État. Le contenu de ces bulletins fera mieux saisir que de longues études la diversité incroyable des occupations, soucis et travaux de la police générale. Le bulletin se divisait généralement en quatre, cinq ou six parties, car son importance variait. Avant l'arrivée de Fouché au ministère, il était de quelques pages, rédigé sans cohérence et sans suite. C'est Fouché qui, là comme ailleurs, créa la tradition : le *Bulletin* lui servait à lui-même de mémorandum. On y trouvait : 1° la *Correspondance ministérielle*, extraits ou résumés de lettres et rapports adressés au ministre, concernant les étrangers de passage, les jugements des commissions militaires, la situation des différentes régions de l'Empire, le brigandage, les faits divers, les prisonniers anglais de Verdun, espagnols, russes, prussiens, la conscription, les incendies, les émigrés rentrés, les nouvelles des ambassades, la chronique mondaine, et, dans une partie confidentielle ajoutée souvent de la main de Fouché, les nouvelles du monde politique, du faubourg Saint-Germain, du Sénat, du clergé, la correspondance avec l'étranger, les agents de Londres, Hambourg, Berlin, Vienne, Varsovie, Rome, etc., des extraits des journaux anglais ; 2° les *Bulletins des conseillers d'État*, contenant les méfies faits en province, notamment les nouvelles du clergé, de la noblesse rentrée, des salons, des déserteurs, de la garde nationale, de l'esprit des départements ; 3° le *Bulletin du 3° arrondissement de police (Paris)*, résumé du bulletin adressé journallement par le préfet de police au ministre, et dont nous parlerons sous peu ; 4° le *Bulletin de l'extérieur*, surveillance des cours et cabinets étrangers, des émigrés, des réfugiés politiques, des Bourbons et des agents anglo-royalistes en Europe ; 5° le *Relevé des délits* commis le mois précédent. On y trouvait enfin fort souvent annexés de fort longs rapports, des interrogatoires in extenso, des extraits ou copies de pièces saisies. On annexa longtemps aussi au Bulletin un ordre de police pour la nuit suivante. A partir de mars 1810, Fouché fit ajouter un bulletin de la librairie, et Savary, après juin 1810, une traduction de principaux articles publiés dans les journaux étrangers.

Le Bulletin de la préfecture de police, annexé à ce bulletin ministériel, n'était lui-même qu'un résumé des bulletins adressés par Dubois à Fouché ; ce bulletin

portait sur les étrangers (bruits des légations), les réunions publiques et privées, les salons, les royalistes et émigrés de Paris, les anarchistes et républicains exclusifs, les cultes et le clergé, le commerce, les militaires, les halles et marchés, les ouvriers, les spectacles, les journaux, les [événements de la rivière](#), les faits divers, suicides, vols, assassinats, les arrestations, la Bourse, le cours des denrées alimentaires : on commençait par l'ambassadeur, on finissait par le boucher. Fouché prenait là dedans ce qu'il voulait, car le bulletin ministériel était fait sous sa haute direction.

Le rédacteur ordinaire en était l'actif Desmarest, à qui, dans la journée, les conseillers d'État adressaient des extraits intéressants de leur correspondance. Le chef de la police secrète y joignait les informations de son service¹. Le bulletin achevé était remis dans la soirée au ministre, qui, parfois à l'insu de Desmarest, y ajoutait de sa main une note sur certains événements politiques ou mondains : nous reparlerons, ailleurs de ces curieuses notes, chronique fort peu impartiale de la cour et de la ville.

Le bulletin signé du ministre était alors adressé aux Tuileries ou à Saint-Cloud ; lorsque Napoléon était absent, il était joint au portefeuille qu'un courrier de cabinet portait chaque jour, fût-ce au fond de la Pologne ou de l'Espagne². Il arrivait parfois que le secrétaire d'État Maret ajoutait aussi une note au bulletin avant de le transmettre. D'autre part, le ministre de la Police envoyait d'heure en heure au [château](#) les nouvelles intéressantes qui étaient alors rédigées par les employés de la secrétairerie d'État et remises à l'Empereur à une heure souvent fort avancée de la nuit³.

Napoléon lisait le bulletin avec intérêt, le critiquait souvent avec sévérité, se plaignant volontiers qu'on lui fit des [tableaux](#) au lieu de lui citer des faits⁴. L'accusation était injuste, le bulletin était toujours bourré de matières. Ce qu'il y avait de vrai, c'est que Fouché y accumulait souvent des faits insignifiants, pour y passer sous silence des démarches qu'il avait intérêt à dissimuler à l'Empereur.

Les papiers qui servaient à rédiger le bulletin restaient classés en séries, mais la plupart étaient réunis en dossiers individuels, classés et étiquetés, chacun d'eux étant représenté par une fiche dont la collection est une partie intégrante et précieuse des archives de la Police générale.

Mais, comme en nul ministère on ne recevait plus de lettres inutiles, dénonciations calomnieuses ou vaines, offres de services, rapports faisant double emploi, on brûlait beaucoup de ces papiers : Fouché estimait à 200 le nombre des cartons qu'on détruisait par an, ce qui pouvait porter de 200.000 à 300.000 le nombre des feuilles supprimées chaque année. Fouché ajoutait, le 13 mars 1809, que [tout ce qui était historique et traditionnel sur les choses et les individus était soigneusement conservé ; qu'il n'y avait pas de ministère mieux ordonné à cet égard ; mais que les lettres injurieuses, les calomnies, les faux rapports, les mensonges de tous genres qui attaquaient les plus honnêtes et souvent même les membres de la police impériale, toutes ces pièces, après avoir été examinées, étaient mises sous les yeux du ministre, qui en ordonnait](#)

¹ DESMAREST, *Témoignages...* Introduction et aussi *Rapport* relatif à l'organisation du ministère de la Police générale ; AFIV, 1302.

² Ordre de service pendant l'absence de l'Empereur ; *Corr.*, XIII, 14425.

³ *Souvenirs du duc de Bassano*, p. 561.

⁴ *Napoléon à Fouché*, 1er avril 1806, XII, 10062.

l'annulation¹. Les membres de la police impériale se trouvaient vraisemblablement fort bien de ces destructions, mais les travailleurs s'en trouvent fort mal et les regrettent.

Si, après avoir étudié la Police générale, d'une façon beaucoup plus complète que nous ne le saurions faire en ce simple chapitre, on se reporte aux documents qui nous instruisent de ce que devint la grande administration de Fouché sous les régimes suivants, on est contraint d'avouer que la décadence fut prompte après le démembrement de cette puissante machine. Qu'il s'agisse de la police de Decazes, le dernier ministre de la Police générale, de celle des Delavau et des Franchet d'Espéret, les grands policiers de la Restauration, de celle des hauts agents de Casimir Périer et de Thiers, ou bien encore de celle des MatipaA, des Piétri et autres, qu'on parcourt les mémoires des Vidocq, des Andrieux, des Macé et des Goron, on s'aperçoit que depuis cent ans, en France, on fait souvent une police ingénieuse ou formidable, perspicace ou violente ; que beaucoup de procédés sont restés les mêmes, que quelques rouages ont survécu, acquérant une autonomie singulière, comme la préfecture de police et la sûreté générale, mais qu'il n'y a plus, qu'il n'y aura vraisemblablement plus de Police générale ; sans citer certains faits qui rendent fort soucieux les policiers du régime actuel, on ne dissimule pas, soit à la préfecture de police, soit à la sûreté générale, le manque d'unité, parfois d'union, qui empêche toute action prompte et concordante ; on a des préfets de police plus ou moins fermes, des chefs de la sûreté plus ou moins habiles, mais il manque une tête à ces bras. A dire vrai, cette tête ne se trouva qu'une fois dans l'histoire : la Police générale n'existait pas avant Fouché, elle ne lui survécut pas². Créé le 12 nivôse an IV (2 janvier 1796), momentanément aboli le 28 fructidor an X (15 septembre 1802) à la première disgrâce de Fouché, rétabli le 21 messidor an XII (10 juillet 1804) avec son retour aux affaires, aboli derechef le 15 mai 1814, rétabli pour le duc d'Otrante le 21 mars 1815 et définitivement supprimé le 29 décembre 1818³ pour ne plus revivre que quelques mois sous le second Empire⁴, ce ministère de la Police générale resta la chose, l'œuvre, la création de Fouché. De cette modeste administration où un obscur sous-ordre recevait et appliquait plus ou moins énergiquement les instructions de Barras ou de Rewbell, il avait fait cette formidable machine où tous les rouages s'adaptèrent avec une rare perfection, une administration régulière, énorme, mais ordonnée ; il avait choisi, dans des mondes divers, un personnel souvent taré, mais généralement fort bon pour l'œuvre projetée ; il avait, de son cabinet, su faire agir, d'une main ferme, sans maladresse ni faiblesse, sans lourdeur non plus ni brutalité, tous les ressorts pour prévenir tout mouvement, étouffer toute conspiration, et, s'il ne pouvait éteindre toujours l'incendie, sans cesse et furtivement allumé sur un point quelconque de l'Ouest, faire très petite la part du feu. Nous dirons, en son lieu,

¹ Note de Fouché au Bulletin du 13 mars 1809, A FIV, 1505.

² FABRE (de l'Aude), IV, 2.22, écrit : *La police n'a pas été faite depuis qu'il a cessé de la diriger.*

³ Cf. la diatribe de Chateaubriand contre le ministère de la Police, *la Monarchie selon la Charte* et un autre passage intéressant, *Œuvres*, t. XXII, *Polémique*, p. 111, 114.

⁴ Cf. le rapport de M. Bonjean en 1852 sur le rétablissement du ministère de la Police, bon, disait le rapporteur, *moins pour prévenir et réprimer les conspirations que pour mettre le souverain au courant de l'état de l'opinion et empêcher un désaccord.*

ce que fut, grâce à cette police, son œuvre politique. Lorsqu'en 1802 il avait été remplacé par Régnier, on avait pu constater qu'une fermeté parfois arbitraire entraîne souvent moins de malheurs qu'une faiblesse inintelligente ; mais lorsqu'en 1810 il aura, au quai Voltaire, Savary comme successeur, ce n'est pas, comme en 1802, à la fermeté du ministère déchu qu'on accordera un regret, mais à sa délicatesse et à son savoir-faire. Decazes lui-même montrera au ministère de la Police une autorité fort inégale et une contestable compétence jusqu'au jour où, se rendant compte qu'il n'y était pas à sa place, il abolit d'un trait de plume une administration d'ailleurs énervée. De fait, elle était morte depuis le 25 septembre 1815, à l'heure où le duc d'Otrante avait abandonné pour la troisième et dernière fois à d'autres le ministère de la Police. Fouché en était l'âme, après en avoir été le créateur. C'est pourquoi il était impossible de n'en point parler, avant d'étudier de quelle façon il s'en servit pour sa fortune politique.

FIN DU TOME PREMIER